

Table alphabétique des matières contenues dans ce livre.

pagination en rouge = Annales imprimées

A

Acadie prise par les Anglois, ³⁵⁰ et cédée aux mêmes Anglois par le traité de paix de 1713. ³⁸³⁻⁸⁵ 208.

Acquisitions, de quelques arpents de terre pour avoir un ruisseau, ⁵³ de la terre de St. Sauveur, et de la Seigneurie de St. Ignace, ⁶³⁻⁶⁴ 35. de la terre de Repentigny, ¹⁶⁴ de la terre de L'île aux oyas, ³⁷⁴⁻³⁷⁷ 253.

Actions de grâces que l'on rend à Dieu après le siège des Anglois, ²⁵⁷ 139. et après leur Naufrage, ³⁶⁸ 200.

Allarmes de la part des Troquois, ^{33, 43-44, 47-48, 71-72, 91-92, 112-113} 17. 23. 25. 40. 51. 61.

Allarmes de la part des Anglois ^{246 338 349 359} 133. 183. 189. 193.

Ambassade des Troquois ^{117-6.} 64.

Amende honorable faite à St. Joseph, ^{277.} 150. et une autre à la Ste. vierge ³¹⁴ 169.

Anglois, viennent assiéger Quebec en 1690, ^{246-25.} 134. Ils viennent avec le même dessein en 1711. par terre et par mer, leur armée relâche ^{362-31.} 197. et une partie de leur flotte fait Naufrage ^{364.} 198.

Anglois, Gouverneur de St. Jean détrompé de l'île qu'on leur donne des religieuses, ³⁴¹ 185.

Angloise, nommée Sara Gueniche fort aimable renvoyée en son pays, ²⁵⁸ 140.

La Mere Marie Catherine de St. Augustin vient en Canada, ⁶⁵⁻⁶⁶ elle y meurt très pieusement ^{155.} 83. Dieu donne connoissance de la gloire de cette fidelle Esclave à plusieurs de ses ames, ^{215 238-25.} 116. 129. 130. on obtient des guerisons miraculeuses par son intercession ^{242.} 132. on relève ses os de terre, et on les place honorablement ²⁴³ 132.

La mere St. Augustin de l'hospital general vient icy p^r apprendre l'apothicairerie ³⁹¹ 211.

Augmentation du nombre des Religieuses de l'hospital general, ⁴¹⁷ 225.

Approbation de notre Congregation par notre St. Pere Alexandre septieme ¹³⁹ 76.

Arrivées de nos Religieuses venues de France, la R. Mere Marie Guenet de St. Ignace, la mere Marie forestier de St. Bonaventur, et la mere Anne le Printre de St. Bernard nos trois premieres fondatrices, ^{173.} 8.

La mere Jeanne Supli de Ste. Marie et la sœur Catherine vironceau de St. Nicolas, ^{22.} 14.

La mere Marie des Champs de St. Joachim, et la mere Marthe de Sermonts de Ste. Genevieve, ⁴⁶ 25.

La mere Anne le Riche de L'Assomption, la mere Jeanne Thomas de Ste. Agnes qui prit le nom de St. Paul, et la Mere Marie Catherine de St. Augustin, ⁶⁵⁻⁶⁶ 30.

La Mere Marie Reni Boulie de la Nativité, ^{87.} 49.

La Mere Catherine le Coutre de Ste. Agnes, la Mere Marie Troiiv de la Conception et la sœur Marguerite Fiquet de Ste. Marie, ⁹⁵ 53.

La Mere Anne Marie de Coctlogon de St. Charles, la mere Guillemette Marie Bodin de St. Augustin, et la mere Marie Fiquet du sacré cœur, ¹⁶⁵⁻¹⁶⁶⁻¹⁶⁷ 90.

Aventures singulieres de quelques françois qui avoient été pris par les iroquois, ^{132., 136} 72. 74.

B

Bâtimens, on commence à bâtir l'Hôtel Dieu de Quebec, ^{105.} 3. on cesse d'y travailler, ²¹ 10.

On bâtit une maison à Sillery, ^{29.} 15. on reprend le Batiment de Quebec, ^{49, 56-57} 27. 31. on bâtit des maisons aux sauvages, ³⁴⁻³⁵ 30. on bâtit le Chœur, l'Eglise et la sale des femmes, ⁸⁷⁻⁸⁹ 49.

On bâtit la sale des hommes, ¹⁶⁴⁻¹⁷⁰ 92. on rebâtit le pignon du côté du Nord-est, ²⁰⁴ 110.

On bâtit l'étable, ²⁶⁶ 144. on bâtit la maison neuve, ²⁸⁰⁻²⁸³ 151. 152.

La sœur Barbier de L'Assomption Congreganiste vient icy se faire queoir d'un cancer, 158.²⁹⁵
 Barque, nous en avons une pour liés aux yeux, 204.³⁷⁶⁻⁷⁷
 Benediction de l'ancienne Chapelle, 31. on benit le Cavau qui est sous le Chaur, 51.⁹²
 Benediction de nôtre Eglise, 33.⁹⁷³
 Benedicite omnia opera de chanté le jour de s^t. Tiele, pourquoy, 224.⁴¹⁵
 Benedictin déguisé venu en Canada, 218.⁴⁰⁴
 Le R. Pere Bressani apres avoir été prisonnier chez les Troquis passe en France et va à Rome. 28.³¹

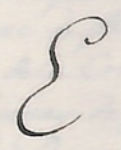
C

Cantemus chanté une fois le mois, pourquoy, 201.³⁶⁹⁻⁷¹
 M^r de Charny enterrié dans nôtre cavau avec nos religieuses, M^r. son Epoux fonde icy un obit pour elle, 52.⁹²⁻⁹³
 M^r. de la Chenaye sa generosité dans une calamité publique 109. sa mort, 164.^{203 305}
 Coadjuteur nommé par le Roy pour le Diocere de Quebec, 209.³⁸⁶
 Confesseurs de la Maison, Le R. Pere Barthelemy Vimont, 11.²²⁻⁷¹ le R. Pere Menard, 14.³⁰
 M^r. Faux, 18.³⁴ M^r. de s^t. sauveur, 28.⁵¹ Le R. Pere Chatelain 111.²⁰⁶ le R. Pere frumier, 112.²⁰⁷⁻²⁶⁹
 Le R. Pere Paillan, 170.²⁷⁰ Le R. Pere Sibri, 147.²⁷¹ M^r. Louis Ange des Merets, 165.³⁰⁶
 M^r. Loquet, 174.³²⁴ 189.^{347, 355} M^r. de la Colombiere, 173.³³¹ 216.³⁹⁹ M^r. Thibout, 193.³⁵⁶⁻⁶⁶
 Contract de la fondation, et ses conditions, 2.⁹⁵ 17.²⁷
 Contracts remboursez et les fonds placer sur l'hôtel de ville de Paris, 160. réduits depuis au denier quarante, 218.⁴⁰³
 Conclusion du livre 228.³²⁴
 Congregation des sœurs commencée par la s^r. Bourgeois, 59.¹⁰⁸
 Nôtre Congregation approuvée par le Pape Alexandre septième, 76.¹³⁹
 Convention faite avec les R. Mers erulines, 45.
 Conversion d'un sauvage opiniatre, 132.¹⁸⁰ de plusieurs heretiques, 80.⁴⁸ D'un heugne-
 nos, 115.²¹³ de quatorze Anglois, 186.³⁴³ de M^r. Soüart pretre, 103.¹⁹¹
 M^r. Cramoisi libraire sa charité pour nôtre Communauté, 56.¹⁰¹
 Le R. Pere Crepical devot à la mere Marie Catherine de s^t. Augustin 45. prophete.^{223, 228}
 Cruauté des Troquis envers leurs prisonniers, 43.⁷⁶ Δ = 120 au manuscrit

D

M^r. la Duchesse Daignillon prend la resolution de fonder un hotel Dieu en Canada, elle s'adresse aux hospitaliers de Dieppe, 1.⁸ ses bontés pour nôtre nouvelle maison, 2.^{9-10 34 61-90} 18.⁵⁰ Elle nous procure plusieurs avantages par les personnes de sa connoissance, 55. sa mort, 97.^{98-102 179} Elle nous reconnoît sensiblement apres son deçà, 160.²⁷⁸
 M^r. Daillebout vient gouvernante en Canada, 39.⁷⁰ Elle pose la p^rmiere pierre du bâtim^t. de la sale des hommes, 93.¹⁷⁰ Elle vient pensionnaire chez nous, 95.¹⁷⁵ sa precieuse mort, 113. ses vertus, et un abrégé des connoissances qu'elle recevoit de Dieu, 114. 115.^{210 213 218}
 116. 117. 118.
 Dedicace de L'Eglise Cathedrale de Quebec, 83.¹⁶⁴
 Depart de la mere Anne de L'Assomption de la mere Marthe de s^t. Genevieve, 42 et de la mere Anne Marie de s^t. Charles, 108.²⁰¹
 Depart de M^r. de Montmagny, 39.⁷⁰ de M^r. le viconte Duryenson, 63.¹¹⁶ de M^r. Talon, 86.¹⁵⁹
 et 98.¹⁸⁰ de M^r. de Boutroué, 167.¹⁶⁷ de M^r. de Courcelle, 95.¹⁷⁴ de M^r. le Comte de Frontenac, et de M^r. du Cheneau, 111.²⁰⁵ de M^r. de Denonville, 127.²³⁴ de M^r. de Meules, 121.²²⁴ de M^r. de Champigny, 165.³⁰⁶ de M^r. de Beauharnois, 172.³²⁰⁻³²¹ de M^r. Raudot le fils, 191.³⁵² de M^r. Raudot le pere, 200.³⁶⁹

Differents a l'occasion de Mademoiselle de Lauron de Charny, 168.
M^{re} Duplessis Bonneau nous écrit par rapport a la Mer Marie Catherine de St Augustin, 195.



Echange de terre avec les Reverendes Mers ursulines, 44.
Echange de prisonniers, 258, 140.
Elections, des trois premieres Religieuses fondatrices en 1639. 3. El. de 1642. 43. 23.
El. de 1645. 34. El. de 1648. 36. et 39. El. de 1649 et 1650. 43. El. de 1651. 46.
El. de 1653. et 1654. 48. El. de 1656. 51. El. de 1657. 53. El. de 1659. 57. El. de 1660. 61.
El. de 1663. et 1664. 70. El. de 1665. 81. El. de 1667. 83. El. de 1670. 89. El. de 1673. 96.
El. de 1676. 101. El. de 1678. 104. El. de 1680. 109. El. de 1683. 112. El. de 1686. 121.
El. de 1688. 126. El. de 1690. 133. El. de 1691. 144. El. de 1693. 147. El. de 1696. 152.
El. de 1699. 157. El. de 1700. 158. El. de 1701. et 1702. 163. El. de 1703. et 1704. 170.
El. de 1705. 173. El. de 1706. 174. El. de 1708. 179. El. de 1710. 189. El. de 1711. 193.
El. de 1714. 210. El. de 1716. 227.

Loges, de nos trois premieres Religieuses la R^{ve} mere St Ignace, la mere St
Bonnaventures et la mere St Bernard, 112.
Maison neuve, 60. de Mons^r Talon, 93. de Madame la Duchesse d'Alaiquillon, 97.
de Madame Daillebout, 113. du R^{ve} Pere Chatelain, 111. du R^{ve} Pere Fremia, 146. du
R^{ve} Pere Chamonot, 161. de Monseigneur Francois de Laval premier Eveque de
Canada, 179.

Entrées en Religion, des Religieuses professes de cette Communauté,
Francoise Giffart de St Ignace la premiere Canadienne qui aie été religieuse, 40.
Catherine Chevalier de la passion, venue de France avec nos meres, 41. et 42.
Genevieve Agnes Kannaharoi huronne, la 1^{re} et unique Sauvagesse religieuse, 47.
Marie Clemence du hamel de L'incarnation, 47. 85.
Marie Bourdon dite Therese de Jesus, 50. 89.
Marguerite Bourdon de St Jean Baptiste, et Antoinette du tabor de la visitation, 53. 94.
Madeleine du Portret de St Michel, 56. 102.
Jeanne francoise Tucherreau de St Ignace, et Jeanne Duffon de la presentation, 66. 121.
Marie Taverrier de Ste Monique, et Marie Madeleine Bacon de la Resurrection, 67.
Gabrielle Denis de L'annonciation, Marguerite Gloria du precieux sang, et Marie
Tucherreau de Ste Therese, 97. 178.
Marie Madeleine Gloria de L'assomption, Marie Anne Claire Turgeon de Ste Marthe
Marie Madeleine hateur de St Francois Xavier, et Louise Soumande de St Augustin, 104.
Marie francoise Jean Denis des Anges, 106. 196.
Marguerite Lelerin de La Nativité, et Catherine Denis de St Charles, 109. 202.
Marie Madeleine le Gardeur de Ste Catherine, et Louise fournisseur de la misericorde, 120. 222.
Elisabeth de hallot Thomville de St Joseph, Marie Madeleine Maufis de St Louis,
Marie francoise Duiffon de St Pierre, Marie Anne Gauverau de Jesus, et Marie
Madeleine Soumande de la Conception, 123. 228.
Genevieve Goffelin de Ste Madeleine, et Catherine Perthier de Ste Genevieve, 126. 233.
Genevieve Dupuy de la Croix, Jeanne hateur de Ste Anne, et Simone Romaine de
St Nicolas, 133. 245.
Louise Rouffel de St Gabriel, Marguerite Cote de St Paul, Ursule Toupin de Ste francoise
Marie Charlotte aubert de la Chenaye de St Michel, et Marie Cote de Ste Gertrude, 149. 277.
Catherine Tibierge de St Joachim, Louise Angelique Daillebout de St Raphael,
et Angelique Tibierge de Ste Agnes, 152. 282.

Angelique Aubert de la Chenaye de ^{ste} Therese, Catherine Gauverau de st Aug.
 Marie Angelique Mony de ^{ste} Agnes, Anne Cote de ^{ste} Genevieve, Angelique Denis
 de st Simon de ^{ste} Hyacinthe, Marie francoise le Duc de ^{ste} Barbe, et Marie
 Madeleine le Duc de ^{ste} Agathe, 157. 292
 Jeanne Baudri de la Conception, et francoise Audclair de st Bernard, 166. 309
 Genevieve de Lannay de st Jean Baptiste, et Barbe francoise Arrian de st Andre, 178.
 Louise Therese de Desmeulais de la ^{ste} vierge, Marie Therese Mony de st Paul,
 Marie anne Gauverau de Jesus, Jeanne Sibierge de ^{ste} Agnes, et Marie Anne
 Audclair de ^{ste} Marguerite, 173. 322
 Louise Therese Amiot de st Alexis, Marie Therese Menage de ^{ste} Marie, Marie
 Elisabeth Sibierge de st Etienne, Marie Elisabeth Cheron de ^{ste} Anne, Marie Anne
 de la Touie du sacre' Cœur, Marie Therese de Desmeulais de st Gabriel, et Louise
 Chotel de st Romain des Seraphims, 174. 324
 Marie Elisabeth de Longueuil de L'Enfant Jesus, et Marie Andre' Duplessis de ^{ste} Helene, 176. 326
 Angelique Cheron de st Martin, Louise Pinquet de L'Incarnation, et Marie Genevieve
 Duiffon de ^{ste} Barbe, 179. 332
 Ursule Cheron des Anges, et Therese Audclair de ^{ste} Madeleine, 182. 336
 Marie Anne Devis de ^{ste} Cecile, et Ursule Bedar de ^{ste} Monique, 189. 347
 Marie Madeleine Dupuy de la Nativite, 193. 356
 francoise de la Touie de st Thomas, Marie francoise de Belle-ile de ^{ste} Elisabeth,
 Marie Madeleine Rageot de st Augustin, Catherine Gaillard de st Bonnaventure,
 Claire Coriillard de st Louis, Marie Anne Corrivaux de ^{ste} Basilie, et francoise
 Boucher de st Ambroise, 207. 371
 Genevieve Duplessis de L'Enfant Jesus, Angelique Agnes Sibierge de st Joseph, Marg.
 Chabot de st Pierre, Marie Joseph Pachot des Seraphims, Catherine Roussel de st
 Gabriel, Madeleine le Page du st Esprit, Marie Catherine Gauverau dite Therese
 de Jesus, et Angelique vivien de la Presentation, 207. 383
 Marie Madeleine Gaillard de st Guillaume, et Louise Fornel du precieux sang, 224. 417
 Marie Therese Sibierge de st Joseph, 227. 422
 Evêques de Quebec, Monseigneur francois de Laval, 104-105. 57.
 Monseigneur Jean Baptiste de la Croix de st Valier de Chevrieres, 209. 113.

F

fête de Notre Dame de victoire établie a Quebec, 139. 257 368. 200.
 fête du sacre' Cœur de la ^{ste} vierge établie chez nous, 142. 263.
 ferveur des francois et des sauvages en Canada, 57. 104.
 fleurs artificielles faites icy, recherches, 104. 193.
 fondations, de l'hôtel Dieu de Quebec, 78. de l'hôtel Dieu de Montreal, 106. 58.
 des sœurs de la Congregation, 59. de l'hospital general de Montreal, 147. 271.
 de l'hospital general de Quebec, 147. des ursulines des trois Rivieres, 154. 286.
 d'un dot a perpetuite' dans cette Comté par M. l'abé de Quélas, 89. 164.
 d'un obiit pour Madame de Charney, 52. 93.
 des Messes du st sacrement a la cathedrale par M^{rs} de la Congregation, 143. 265.
 une autre fondation semblable, faite et abolie, 201. 369-72.
 fontaines tres commodes dans l'hospital, 94. 172.

G

Gouverneurs de Canada, Monsieur de Champlain, dans l'avant propos.

Monsieur le Chevalier de Montmagny, ¹⁸ 8. Monsieur Daillebout, ⁷⁰ 39. Mons^r de Landon, ⁸³ 46.
Mons^r le vicomte Dargenson, ⁹⁶ 57. Mons^r le Baron Darroqueur, ¹⁵³ 83. Monsieur le Chevalier
de Méry, ¹³⁸ 89. Monsieur le Marquis de Traci vice Roy, ¹⁴³ 78. Monsieur de Courcelle, ¹⁴⁵ 79.
Monsieur le Comte de Frontenac, ¹⁷⁴ 95. et ²³⁵ 124. Monsieur de la Perte, ²⁰⁶ 111. Monsieur le
Marquis de Denonville, ²²⁰ 119. Monsieur le Chevalier de Calière, ²⁹¹ 156. Monsieur le
Marquis de Gaudreuil, ³²⁰ 172.

Guerre des françois aux Iroquois, ¹⁵⁰ 82. ²³⁵ 127.

M^r Guenet, sa Charité pour nôtre Communauté, ⁶⁴ 36.

Gratifications du Roy pour l'Hôtel Dieu de Quebec, ¹⁸⁹ 132.

Gratifications du Roy pour les Religieuses de l'Hôtel Dieu, ²²² 120.

H
Hôtel Dieu de Quebec commence, ⁷⁵ 1. et augmente, ⁸⁷ 49. ¹⁶⁹ 92. ²⁸⁰ 151.

Hôtel Dieu de Montreal, ¹⁰⁶ 58. les premieres hospitalieres viennent de France, ¹⁰⁸ 59.

Hopital general de Montreal, ²⁷¹ 147.

Hopital general de Quebec, ²⁷³ 147. ²⁹² 148. ²⁹⁶ 157. ³⁰² 159. 162.

I
Jesuites, prennent soin de l'Hopital, ²⁴ 12. leur incendie, ²⁸ 14. leur Zèle pour la
Conversion des Iroquois, ⁴³ 23. Ils sont grands orateurs de Monsieur l'Archeveque de Rouen
de qui dependoit le Canada avant qu'il y eût un Evêque, ⁶⁴ 29. leur Residence a
Montreal, ²⁷¹ 146.

Ile de Montreal établie, ⁴⁶ 21.

Ile aux oyse achetée par nôtre Communauté, ³⁷⁴ 203.

Ile Royale établie par ordre de la Cour, ³⁸⁴ 208.

J. Indulgences accordées a nôtre Communauté, par nos s^{rs} Papes, Innocent
Six, ⁸⁶ 48. Clement dix, ¹⁸¹ 98. Innocent onze, ²⁴⁴ 133. Innocent douze, ³⁸⁰ 211. et Clement
onze, ⁴¹¹ 221.

Incidies, des Reverends Peres Jesuites, ²⁸ 14. des Reverends Mères ursulines, ⁷⁹ 44. ²²⁵ 121.

de la basse ville, ²⁰⁷ 109. du Seminaire de Quebec, ³⁰³ 153. ³²¹ 173. du Palais, ³⁸⁰ 206. nous
sommes preservés du feu, ²²⁷ 122. ³³⁷ 182. ⁴¹³ 222. ²²³ 223.

Insulte que les Anglois firent a l'image de S^t Joseph, ²⁷⁷ 149.

Insulte que les mêmes Anglois firent a la S^{te} vierge a Cadix, ³¹⁴ 159.

Inscription Latine mise dans les fondations de l'Hopital, ¹⁷⁴ 93.

Intendants de Canada, Monsieur Talon, ¹⁴⁵ 79. ¹⁶⁷ 91. Monsieur de Boutron, ¹⁵⁹ 85.

Monsieur du Rouleau, ¹⁸¹ 98. Monsieur de Meules, ²⁰⁶ 111. Monsieur de Champigny, ²²⁴ 121.

Monsieur de Beauharnois, ³⁰⁷ 165. Messieurs Raudot, ³²⁰ 172. Monsieur Bégon, ³⁷⁹ 206.

L
Monsieur François de Laval nommé Evêque de Canada, ¹⁰⁴ 57.

il vient loger a l'Hôtel Dieu, ¹⁰⁶ 58. il passe en France, ¹²² 65. ¹⁴⁷ 106. ²⁰⁹ 113. il se remet
de son Evêché, ²⁰⁹ 113. sa mort, ³³² 179.

Lettre de filiation des Reverends Peres Chartreux, ⁶⁹ 39.

Lettre de filiation des Reverends Peres Recollets, ¹⁶⁵ 89.

Lettre de faveur de la Reine Anne d'Autriche a la mere S^{te} Agnace p^{re} sup^{re}, ¹³ 5.

Lettre de cachet pour faciliter le voyage de Canada a la mere Marie Cat. de S^{te} Aug. ⁶⁶ 37.

M

- Malades en grand nombre dans l'hôtel-Dieu, 229. 69. 147. 161. 220. 286.
- Les rhumes, 160. ^{299.} la grande picole, 106. ^{308.} les maux de coté, 180. ^{334.} le pourpre, 191. ^{351.}
- La rougeole, ^{398.} 210.
- Miracle operé par le Bienheureux Régis, ^{182.} 99.
- Miracle operé par la Mere Marie Catherine de ^{242.} St Augustin, 131. 132.
- Mission du sault St Louis, son commencement, ^{151. 152.} 82.
- Monnoye de cartes en Canada, ^{400.} 210.
- Monsieur, frere unique du Roy veut avoir les rentes des coches & carrosses, et nous rembourser, ^{297.} 150.
- Monsieur de Mornay nommé Coadjuteur de Quebec, ^{386.} 259.
- Morts, des Religieuses de cette Communauté.
- La mere Jeanne supli de St Marie, ^{32.} 14.
- La Reverende Mere Marie Guenet de St Ignace premiere superieure, ^{57.} 32.
- La sœur francoise Giffart de St Ignace premiere Canadienne Religieuse, ^{93.} 52.
- La sœur Genevieve Kannahari de tous les Sts premiere sauvage, ^{95.} 54.
- La sœur Marie Bourdon dite Therese de Jesus, ^{116.} 63.
- La Mere Marie Catherine Simon du Longpre de St Augustin, ^{84.} 155.
- La Mere Guillemette Dadin de St Augustin, 100. 184
- La Reverende Mere Marie René Boulic de la Nativité, 101. 186
- La sœur Marie Madeleine Gaignon des Anges, 103. 189
- La Mere Anne le Coindre de St Bernard, 106. 196s.
- La sœur Marie Clemence du hamet de L'incarnation, 112. 267s.
- La sœur Jeanne Poiffon de la Presentation, 121. 224
- La R^e Mere Catherine Girouneau de St Joseph, 124. 220
- La Mere Catherine le Coindre de St Agnes, ^{230.} 124.
- La Mere Marie Trivion de la Conception, 125. 231
- La sœur Madeleine du Poutrel de St Michel, 126. 234
- La Mere Marie des Champs de St Joachim, 133. 245s.
- La Reverende Mere Jeanne Thomas Agnes de St Paul, 145. 267s.
- La Mere Marie Tucheran de St Therese, 153. 283s.
- La sœur Marie Marguerite Gloria du precieux sang, 153. 284s.
- La sœur Angelique Tibierge de St Agnes, 154. 285s.
- La Reverende Mere Marie fontier de St Bonnaventure de Jesus, 155. 288s.
- La sœur Catherine Berthier de St Genevieve, 156. 289s.
- La sœur Marie Tavernier de St Monique, 158. 294s.
- La sœur Marie Madeleine Mauvis de St Louis, 166. 309s.
- La sœur Angelique Mony de St Agnes, 167. 310
- La sœur Marguerite Côté de St Paul, 167. 310
- La sœur Marie Anne Gauveran de Jesus, 167. 310s.
- La sœur Louise Roussel de St Gabriel, 167. 311
- La sœur Catherine Chevalier de la Passion, 173. 322s.
- La Reverende Mere Marie Fiquenel du sacré Cœur, 174. 323
- La sœur Marie francoise le Duc de St Barbe, 174. 324
- La sœur Louise Jeanne hâreur de St Anne, 175. 325s.
- La sœur Marie Anne Gauveran de Jesus, 179. 331
- La sœur Catherine Gauveran de St Augustin, 180. 334
- La sœur Marie francoise Jean Denis des Anges, 180. 334s.
- La sœur Marguerite Fiquet de St Marie, 183. 338s.

(7)

Multiplication de vivres miraculeuse, 24. 45
Multiplication d'argent, 102. 187.

N

Navfrage des Anglois a l'île aux œufs, 198. ^{364.}

O

Ordonnance de Monseigneur de Laval p^d. les samedis d'après Noël, 117
Ordonnance de Monsieur du Douv^l sup^r touchant l'Eglise, 97. 178

P

Paix faite en l'année mille sept cent treize, 208. 383

Palais de Quebec Magnifiquement rebati, 207. 382

Perte Considerable de notre Com^{té} sur trois vaisseaux, 50. 90

Plaisance cedé aux Anglois, 208. 383.

Present, de Madame la Duchesse Daiguillon, 15. 36. 55. ^{29. 64. 98}

De Monsieur Danne Mariche, 18. 35. ^{35. 64}

De Monsieur de Courcelle gouverneur, 95. ¹⁷⁴

De Madame de la Peltre et de Monsieur le Tardif, 36. ⁶⁵

De Madame Guenet, 36. et de Madame Duffessis Bonneau, 106. ¹⁹⁵

De plusieurs personnes Considerables de la Cour, 55. ^{98.}

Des Reverendes Meres Bernardines, 43. 194. ^{23. 105.}

Des Reverendes Meres Carmelites, 39. 105. ^{70. 194.}

Des Religieuses de L'assomption, 105. 194.

Des Religieuses de la visitation, 105. 194

Du Reverend pere Germain sup^r des Missions de Canada, 215. 397

Present du Roy Louis quatorze a la Cathedrale de Quebec, 209. 387

Protection de Dieu sur le Canada, 68. 123-126

Protection de la s^te famille sur Quebec, 137. 252.

Protection de s^t Joseph sur cette Com^{té} dont il donne des marques sensibles, 154. ^{285.}

Prise du vaisseau le s^t Joseph, 149. 277

Prise du vaisseau du Roy la seine, ou étoit Monseigneur nôtre Evêque, 170. ^{315.}

Prise de L'Acadie, 190. 360

2

Monsieur Labé de Quelus vient en Canada et affectionne beaucoup nôtre Com^{té} ^{97.} Il projette de nous établir aussi a Montreal, ^{102.} 56. Il fonde en det^t a perpétuité dans cette Maison, ¹⁶⁴ 89.

R

Les Reverends Peres Recolets reviennent en Canada, ¹⁶⁵ 89. Ils cedent leur Maison nommée N.D. des Anges pour venir à demeurer dans la ville, ²⁷³ 147.

Reconnoissance des sauvages pour leur bienfaiteur et leur bons sentiments sur la religion Chretienne, 70. 129
Réforme de nôtre Congregation expliquée, 76. 139 s.

(8)

Religieuses hospitalières, arrivent a Quebec, 8. Elles apprennent la langue
 (gonquina, 22. leur extrême charité pour les sauvages, 23. 47. 55. Elles prennent
 la resolution d'aller s'établir a sillery, 26. 14. Elles prennent des pensionnaires, 18.
 Elles portent des habits gris, 22. Elles quittent sillery et reviennent a Quebec, 26.
 Elles reprennent leurs habits blancs, 29. leur Zele pour l'instruction des sauvages, 41.
 Elles sont preservées de sortilège, 144. 266-267
 Remise de Messieurs de la Comp^{nie} de Roïen a nôtre Communauté, 64
 Remise de Monsieur de la Bidiere, 47.
 Remise des lots et vente de l'île aux oyse par Messieurs de la Comp^{nie} du Domaine
 l'occident, 215. 397
 Remboursement de nos premiers Contrats par Monsieur, 160. 297s.
 Remboursement de l'Hotel de ville de Paris, 217. 103s.
 Retraite des Troquois, 62. 115
 Retraite des Anglois, 139. 256

S

Salve Regina, chanté avant matins tous les jours, pourquoy, 144. 267
 Salut des vendredis, pourquoy, 47. 84
 Sauvages surpris de voir des religieuses, 9. ils en sont beaucoup secourus et fort
 edifier, 11. 25. 30. 72. leurs bons sentiments, 70.
 226. 47. 54. 192. 129s.
 Seminaire de Quebec, son Erection, 70. 128
 Seminaire de Montreal, son Erection 103. 190
 Separation du bien de la Com^{te} et de celui des pauvres, 76. 137s.
 Seconde et plus entière separation du même bien des pauvres, 100. 164s.
 Siege de Quebec 136. 250ss.

Superieurs de la Maison

Le Reverend Pere Barthelémy vimont, 11. 22
 Le Reverend Pere Jérôme Lallemant, 36. 65
 Le Reverend Pere Paul Ragueneau, 45. 79
 Le Reverend Pere François Le Mercier, 49. 87
 Le Reverend Pere Jean de Quem, 56. 102
 Monsieur Charles de Lauzon, 70. 128
 Monsieur Jean du Doust, 92. 169
 Monsieur Henry de Berniere, 100. 185
 Monsieur Louis Ange des Merets, 112. 157. 189. 208. 293. 347
 Monsieur André de Merlac, 144. 265
 Monsieur Joseph de la Colombe, 151. 279
 Monsieur Charles Glandelet, 188. 347

Superieures de la Maison

La Reverende Mere Marie Guenet de St Ignace, 3. 11. 54. 87. 129. 205.
 La Reverende Mere Marie forestier de St Bonnaventure, 30. 48. 70. 109.
 La Reverende Mere Catherine Vironceau de St Joseph, 46. 81.
 La Reverende Mere Jeanne Thomas Agnes de St Paul, 61. 112
 La Reverende Mere Marie René Doulic de la Nativité, 89. 164. 208. 272. 304. 388
 La Reverende Mere Jeanne François Tucheran de St Ignace, 112. 147. 163. 210.
 La Reverende Mere Antoinette du Sartre de la Visitation, 133. 245

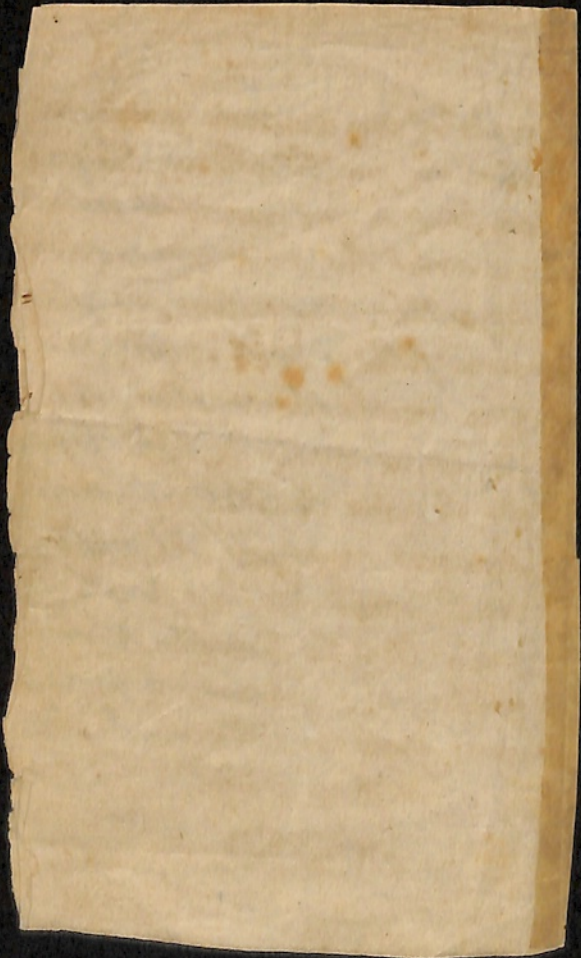
A la tres^{te} vierge Marie Me
de Dieu, Reine Des Anges et de
hommes, premier et perpetuelle
superieure de ce Monastere.

Vierge^{te} la plus élevée en grace
et en gloire, de toutes les creatures
creatures, qui aver recue les soumit-
sions d'un homme Dieu, qui est
parfaitement obéie Des Anges, et
révercée de tous les hommes, comme
Devions nous vous présenter ce petit
ouvrage, si nous ne av. Connoissons
la plus tendre de toutes les Mères
qui reçoit avec bonté, et qui regarde
avec complaisance, les efforts que
font vos enfants pour vs. honorer
et vous témoigner leur reconnaissance.
Beniffer donc si il vous plait le
motif qui nous la fait entreprendre.

qui n'est autre, que le desir de
publier les faveurs dont Dieu
nous a comblés par votre
intercession, et d'exciter les R.^{ms}
qui liront cette histoire à se
rendre d'éternelles actions de grâces
et à servir plus fidèlement
votre cher fils, faites aussi
à tres quoyante Men de Dieu
que cette Maison qui vous
si particulièrement devoit
soit une Ecole de vertu et de
perfection, ou vos servantes
se sanctifient, que la ferveur
la charité, et la regularité
croissent tous les jours, afin
y nous vous en supplications etc.

paix et une concorde que jamais
rien ne puisse altérer, Eloigner
en tout ce qui pourroit nuire
au salut des ames qui y seront
appellées, Ne souffrir pas qu'au-
cune fille y soit reçue, sans
une véritable vocation. Afin
qu'après avoir rempli tous
les devoirs de l'état ou nous
sommes engagées, nous puissions
toutes nous réunir dans le Ciel
pour être les témoins de votre
Gloire, et y chanter à jamais
avec vous les loüanges de Dieu
ainsy soit il.

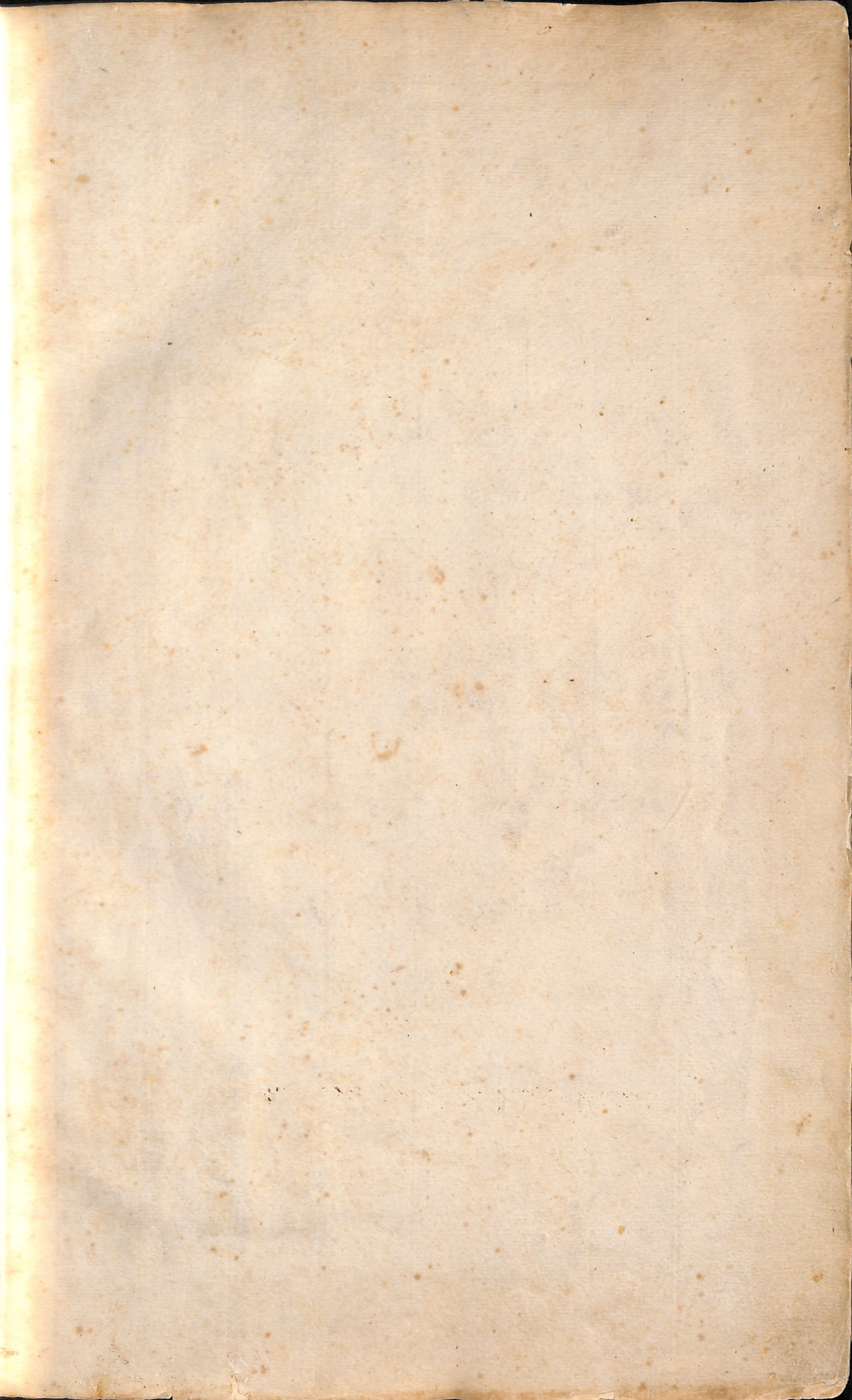






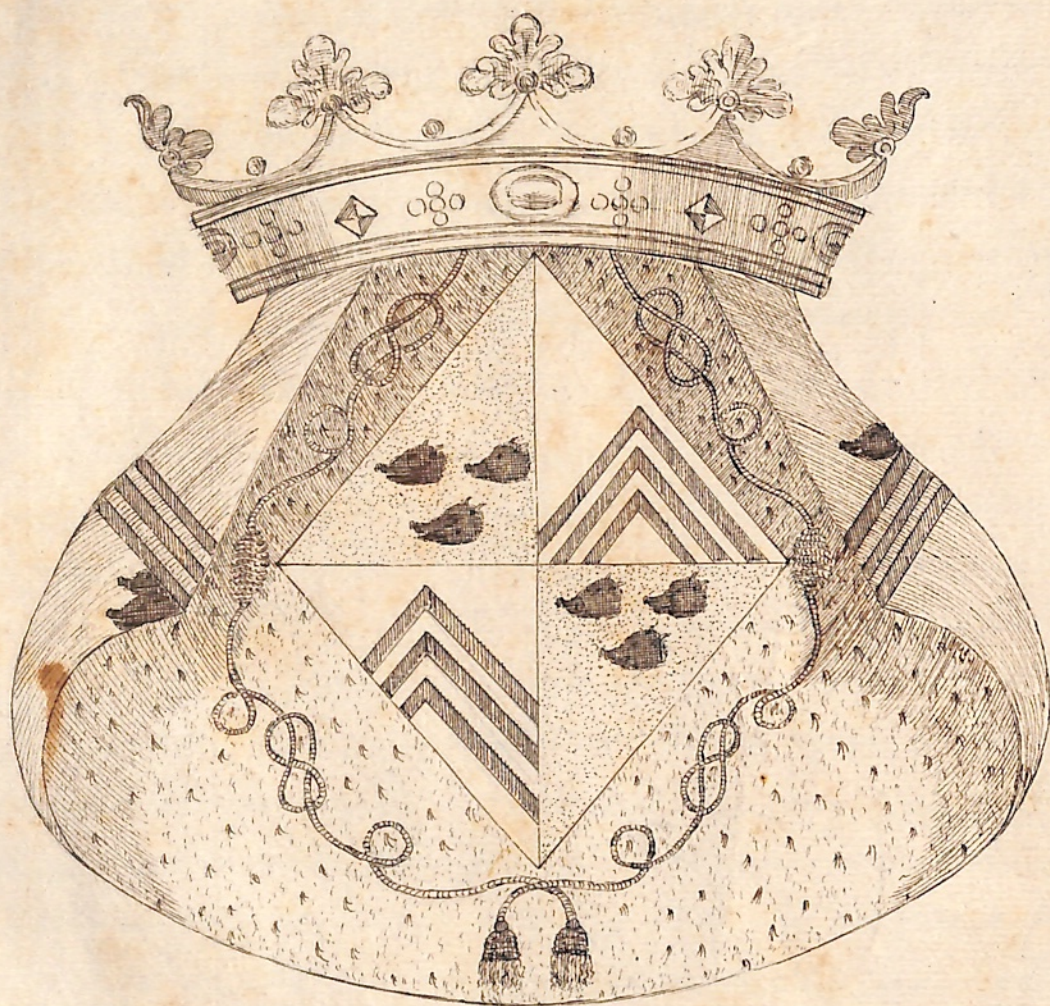


Fi-A5.1/1.1



*Histoire abrégée de L'établissement
De L'hôtel Dieu de Quebec*

*Fondé par L'illustre Dame Marie de Vignerot
Duchesse Daiguillon
En L'année
1636.*



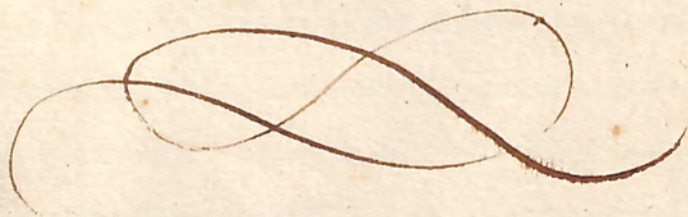
Ad Majorem Dei Gloriam.

*Par la R.^{de} Mere Jeanne françoise Tucheran de s.^t
Ignace, ancienne R.^{de} de ce Monastere.*

111

A La tres sainte vierge Marie Mere
de Dieu, Reine des anges et des hommes, premiere et perpetuelle
Superieure de ce Monastere.

Vierge sainte, la plus éluee en grace et en gloire de toutes
les pures créatures, qui avez reçu les soumissions d'un homme
Dieu, qui êtes parfaitement obéie des anges et reuerie de tous
les hommes; Comment oserions nous vous présenter ce petit
ouvrage, si nous ne vous connoissions la plus tendre de toutes
les meres, qui reçoit avec bonté et qui regarde avec complaisance
les efforts, que font vos Enfants pour vous honorer, et vous té=
moigner leur reconnaissance, Benissez donc s'il vous plaît le
motif, qui nous l'a fait entreprendre, qui n'est autre que le de=
sir de publier les faveurs, dont Dieu nous a comblés par votre
intercession, et d'exciter par la les religieuses, qui liront cette his=
toire, a vous rendre d'éternelles actions de graces, et a servir plus
fidèlement votre cher fils. faites aussi ô tres puissante Mere de
Dieu, que cette maison, qui vous est si particulièrement deuouée,
soit une école de vertu et de perfection, ou vos seruantes se sanc=
tificent; que la ferueur, la charité et la regularité y croissent tous
les jours; affermir y, nous vous en supplions, une paix et une
concorde que jamais rien ne puisse alterer: éloigner en tout ce
qui pourroit nuire au salut des ames, qui y seront appellés;
Ne souffrez pas qu'aucune fille y soit reçue sans une veritable
vocation, afin qu'après auoir rempli tous les deuoirs a quoy
notre état nous engage, nous puissions toutes nous réunir
dans le Ciel, pour être les temoins de votre gloire, et y chan=
ter a jamais ^{avec vous} les loiianges ^{de Dieu}, ainsy soit il.



iv
Aux Religieuses hospitalières de la
misericorde de Jesus de l'hôtel Dieu de Quebec présentes
et à venir.

Mes reuerendes meres et tres cheres sœurs

Ayant aimé cette Maison des mes plus tendres années je soupirais
après le moment où je deuis auoir le bonheur d'y entrer pour m'y
consacrer à Dieu, ainsy sans attendre l'âge conuenable pour
embrasser vn état, j'obtins par mes soupirs et par mes larmes, la
grace d'y venir viure avec les vertueuses religieuses qui la composent
pour lors, n'ayant encore que douze ans, me disposant à augmenter
leur nombre quand le tems me le permettoit. Depuis ce jour la j'ay
employé sans m'épargner le peu de talent que Dieu m'a donné pour
le bien de cette Communauté, j'ay usé avec plaisir mes forces et ma
santé à son service, et depuis que Notre Seigneur m'a réduite à
vous être non seulement inutile, mais même à charge par mes
continuelles infirmités, j'ay crû deuoir faire encore vn dernier effort
pour vous témoigner mon affection et ma reconnoissance; en
faisant mettre par écrit et par ordre, les choses qui se sont passées
icy depuis l'establissement de cet hôtel Dieu; afin de vous exciter par
ce récit à louer la bonté infinie de Dieu, dont vous vèrer des traits
bien remarquables; et à imiter le Zèle infatigable et la sublimè
vertu des religieuses qui nous ont précédées; je diray bien volontiers
les beaux exemples qu'elles nous en ont donné, pour faire reuivre
leur souvenir, et ne pas laisser dans l'oubly les s^{tes} pratiques qui
les ont élues à vne si grande perfection. Entre toutes les vertus
que j'ay remarquées en elles, il me semble que celles qui sont
les plus admirables, et qui doiuent faire juger solidement de toutes
les autres; c'est vne profonde humilité et vne sincere obéissance
qu'elles firent paroître sur ^{tout} lorsqu'elles se soumirent à moy, quand
je fus mise supérieure dès la première fois, quoy que je n'eusse
que trente trois ans, et que ces s^{tes} filles beaucoup plus anciennes
que moy, m'eussent élue dès mon enfance et corrigée de plusieurs
defauts. Cependant leur affection, leur dependance et leur respect
pour ^{moy} me mettoit dans vne extrême confusion, et cela étoit
si édifiant, que je ne souhaite pas aux Religieuses, qui sont

icy, et a celles qui les suivront, plus de soumission qu'en avoient, celles-la, pour parvenir a une tres haute vertu, et pour vivre dans une grande paix, quoy que je leur desire tout le bien possible.

Quelques années avant que la Reuerende mere Marie forestier de St. Bonnaventure de Jesus, vne des trois premieres religieuses, venues de France pour cette fondation, tombât en enfance, nous la pressâmes d'écrire ce qu'elle nous auoit souvent raconté du commencement de cette maison; elle se rendit a nos demandes et cest en partie de ce qu'elle nous a laissé, que j'ay tiré ce que j'en diray icy. j'ay encore trouué plusieurs remarques faites par la mere Marie Catherine de St. Augustin; la mere Marie Renée de la Natiuité, et quelques autres, qui ont écrit les éuenements arrivés de leur tems. Il y en a beaucoup dans ce liure dont j'ay été témoin, cest pour quoy j'en peux parler comme les ayant vûs.

Je ne me suis pas renfermé a ne dire précisément, que ce qui touche nôtre maison; j'ay crû faire plaisir en racontant plusieurs choses qui regardent le Canada en général, ou qui ont du rapport aux personnes qui l'ont gouverné, ainsy je parleray de l'arrivée et du départ de Messieurs les Gouverneurs et Intendants, ajoutant un petit récit de leurs bonnes qualités, et des biens qu'ils nous ont fait; Je marqueray le tems ou les maisons religieuses se sont établies, et quelques éuenements qui ont intéressé toute la Colonie, l'heureux trépas de plusieurs personnes vertueuses, que nous auons connues et qui nous ont affectionnés, quoy qu'elles ne soient pas mortes chez nous; a plus forte raison diray-je quelque chose du décès de celles que nous auons assistées dans nos sales, et sur tout je rapporteray celui de nos religieuses, a qui je dois justice pour releuer leur mérite, et encourager celles qui leur ont succédé a marcher sur leur traces, et a ne pas dégénérer de la vertu de nos anciennes; on y verra aussy des choses tres édifiantes arrivées parmi les sauvages depuis qu'ils ont embrassé la foy, ce qui portera sans doute les religieuses qui liront ce liure, à benir Dieu de tout leur cœur des graces qu'il a faites a ces pauvres barbares, de leur enuoyer des ouuriers éuangélistiques, qui sans se rebuter de la dureté de leurs mœurs, leur annoncent encore tous les jours les moyens de se sauuer, enuiant le sort de ceux qui ont eû l'auantage en leur prêchant les premiers Jesus Christ de trouuer chez eux vne mort si heureuse et en même tems si cruelle, qu'on pouroit l'appeler un espee de martire.

Je commence ce récit par dire ce qui donna lieu a la fondation

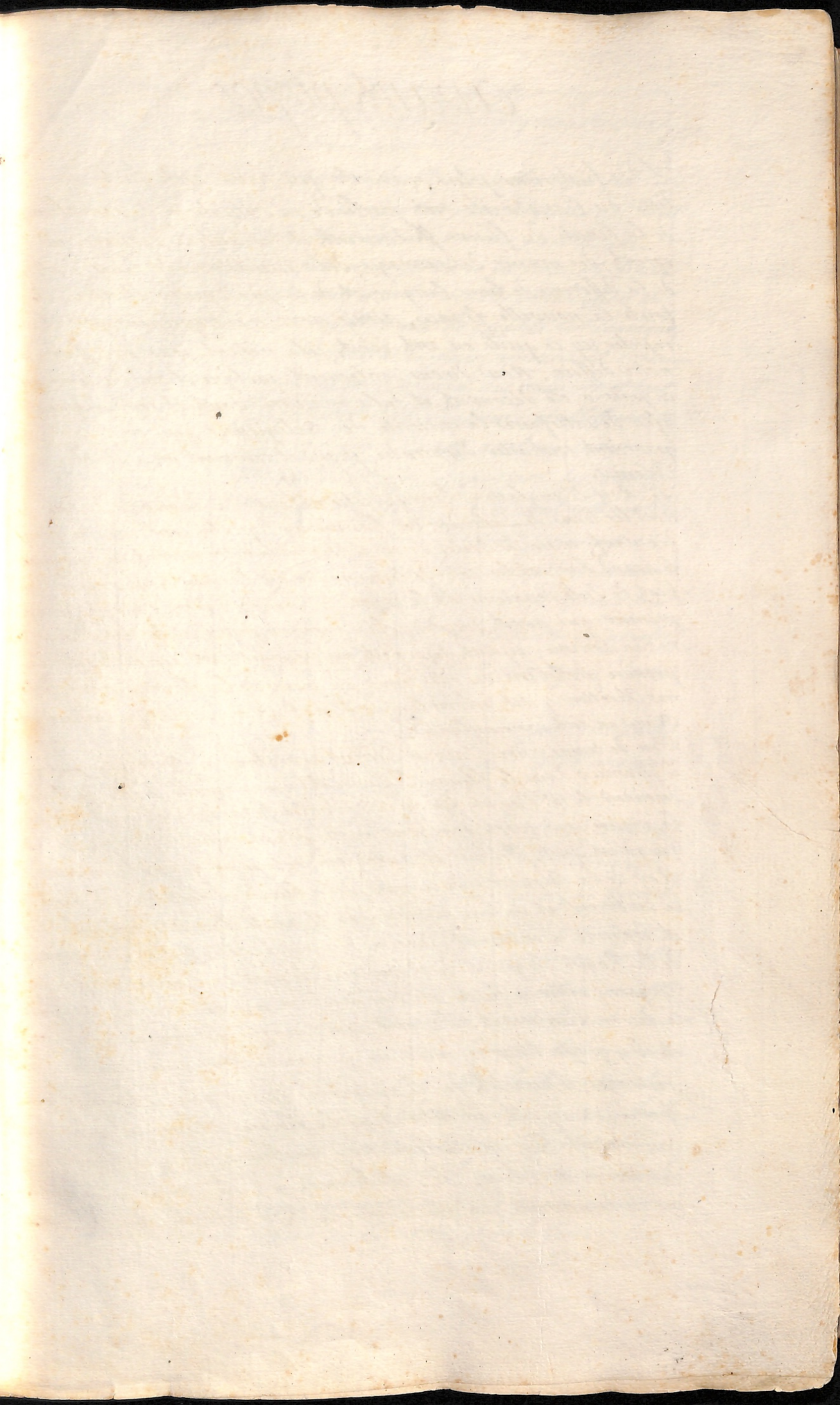
vi
de cet hôpital-Dieu, je marque brièvement de quelle manière elle
s'est faite, et ce qui est arrivé icy depuis jus qu'au tems ou nous
sommes en l'année 1716.

Au reste je ne vous promets cela qu'en abrégé, parce que quan-
-tité de choses ont échappé à ma mémoire, et que nos meres
ont été plus appliquées à se faire des s^{tes} qu'à marquer ce
qui les a aidé à le devenir. nous conservons chèrement les
petits cahiers ou la mere Marie de St. Bonnaventure de Jesus
a écrit ce qui s'est passé de son tems, son stile est simple et
naïf, j'ay tâché de limiter, en continuant comme elle avoit
commencé, c'est à dire que je rapporte les choses même qui
m'ont précédé, comme auroient pu faire celles qui les ont vus.
Nous gardons aussy les remarques que la Mere Marie Catherine
de St. Augustin a écrite de sa propre main, et celles de la mere
Marie Renée de la nativité.

Si cette lecture vous fait plaisir, Mes tres cheres sœurs, et
qu'elle vous excite à la pratique de la vertu comme j'ôte
l'esperer, je me tiendray trop bien payé de la peine que j'ay
euë à rassembler de plusieurs endroits ce que vous trouverés
icy tout arrangé; Se me flatte encore que cette dernière marque
de mon affection, vous engagera à redoubler vos prieres pour moy
apres ma mort, et que me procurant vne plus prompte deli-
-vrance des peines du purgatoire, vous avancerez mon bonheur
en me faisant entrer plutôt dans le Ciel, ou je vous promets
de conserver la tendresse que j'ay pour vous pendant toute
l'éternité, je tâcheray même de vous en donner de plus sensibles
preuves, quand je seray dans cette heureuse demeure, en deman-
-dant continuellement à Dieu qu'il verse sur cette maison ses
plus abondantes benedictions, et qu'il y sanctifie toutes celles, qui
viendront s'y consacrer à luy; voila les souhaits et les vœux, que
fera éternellement pour vous celle, qui est avec vne tres cordiale
amitié.

Mes reuerendes meres et tres cheres sœurs

Votre tres humble et tres obéissante
et toute acquise servante
Françoise Juchereau, de St. Ignace.



VIII
AVANT PROPOS

Des historiens plus sçavants que nous ont fait des relations du Canada, ils ont parlé de sa situation, de son climat, de la beauté du fleuve St. Laurent et des autres rivières qui l'arrosent, des mœurs des sauvages, de la multitude de leurs nations, de la différence de leurs langues, et de la prodigieuse étendue de toute la nouvelle France, ainsi nous n'entreprenons point de répéter icy ce qu'ils en ont écrit, cela n'étant pas nécessaire pour notre dessein. Nous dirons seulement quelque chose du tems ou ce pays a été découvert, et de la manière dont il s'est augmenté afin de satisfaire la curiosité des Religieuses qui en lisant ce livre pourroient souhaiter d'apprendre quand et comment on a établi cette Colonie.

Le Roy D'Angleterre Henry. septième envoya découvrir du côté du nord les terres de Labrador des l'année mil quatre cent quatre vingt dix neuf, mais les Bretons avec les Normands trouverent les premiers le grand banc et les côtes de terre neuve en l'année 1504. sous le Pontificat de Jules deuxième et le regne de Louis douze. En 1523. François premier, qui avoit succédé à la couronne envoya le sieur Jean Verazan comme ayant déjà fait un voyage dans ces endroits là, prendre possession des dites terres, au nom de la France, ainsi le Roy tres Chrétien y fit arborer le pavillon François avant qu'aucun autre Prince en eût connoissance.

Peu de temps apres Jacques Cartier armateur de St. Malo, entra le premier dans le fleuve St. Laurent (ainsy appelle parce qu'il fut découvert le 10. d'août fête de cet illustre martyr) et vint jusqu'à la rivière qui porte son nom, puis étant revenu en 1535. il alla jusqu'au sault St. Louis, et apres son retour en France il informa le Roy de la découverte de ce pays, de la beauté et fertilité des terres de ce continent, et de leur étendue; Sa Majesté l'ecouta avec plaisir et nomma Lieutenant General de Canada Messire Jean François de la Roque Seigneur de Rober-val, lequel en l'année 1541. engagea Jacques Cartier a faire un troisième voyage en ce pays, en qualité de son Lieutenant. Il y vint donc, muny de bonnes provisions et il y passa l'hyver, mais ne pouvant s'accommoder avec les sauvages, il partit des le printems, pour s'en retourner en France, et ayant rencontré dans la rivière Monsieur de la Roque qui venoit luy même avec trois vaisseaux il se vit obligé de revenir avec luy. Ils s'établirent a l'île D'Orleans en 1542 ou ils demourerent quelque temps; le Roy ayant mandé dans

la suite Monsieur de la Roque pour quelques affaires importantes
cet établissement périt peu a peu, par la négligence de ceux
qu'on y avoit laissé pour l'entretenir.

En 1598. Monsieur le Marquis de la Roche de Bretagne qui vi-
sitoit les côtes de L'accadie, y amena des peres Jesuites qui furent
pris par les Anglois quand ils s'emparerent du port Royal.
Monsieur de Champlain fut enuoyé dans la nouvelle France
par Henry quatre en 1603. avec vne honorable commission de
gouverneur general, c'étoit vn homme de qualité fort courageux
et entreprenant, qui parcourut tout ce pais, apriuoisant douce-
ment les sauvages, et qui ayant amené des ouuriers, et tout
ce qui étoit nécessaire pour bâtir, fit plusieurs établissements
assez considerables; il recevoit tous les ans quelque secours
d'Europe, par des vaisseaux, qui en luy apportant des viures
luy laissoient aussy du monde qui augmentoient cette petite
colonie, En 1615 les Reuerends peres Recolets y vinrent, et
bâtirent proche de quebec vne petite hospice qu'ils nommerent
Notre Dame des Anges. Monsieur le Duc de Montadour
viceroi de Canada y enuoya en 1625. six Jesuites du nombre
desquels étoient le pere Charles Lallement et le pere Jean
de Brebœuf, avec le pere Enemond Masse

Mais en l'année 1629. les Anglois et les basques vinrent
attaquer les francois, le courage et la valeur de Monsieur
de Champlain parurent admirable en cette occasion, il ani-
moit tous les francois, et répondit aux ennemis comme
vn homme plein de cœur, faisant bonne contenance
malgré la disette ou ils étoient de toutes choses, ils furent
si viuement et si longtems pressés qu'il falut enfin se
rendre a composition, il ne resta icy que quelques familles
francoises entre lesquelles étoient celles de M.^r Couillard et de M.^r
Ebert, les Anglois renuoyerent les autres et chasserent tous
les missionnaires, mais leur prise ne fut pas bonne, parce
qu'ils n'ignoroient pas que la paix étoit faite entre les
deux couronne de France et d'Angleterre, quoy que les habi-
tants de Canada n'en scüssent rien, ainsy ils furent obligés
de ceder ce pais aux francois a qui il appartenoit, et qui
y reunirent des l'année suivante en plus grand nombre
que jamais, dans le dessein de l'habiter et de le faire valoir,

Les Reverends peres Jesuites les accompagnerent et s'établirent, a quebec pour fournir des Missionnaires aux nations sauvages qui receuroient la foy, les R.^{es} peres Recolets ny revinrent que plus de 34 ans apres.

Le Roy Louis qui regnoit alors, agréa que plusieurs riches marchands de roien, d'une grande probité formassent une Comp.^{nie} pour venir en canada traiter avec les sauvages, a condition qu'ils contribueroient de tout leur pouvoir a la conversion de ces peuples, et a l'augmentation de cette Colonie, ce qu'ils firent tres fidèlement y mettant l'abondance autant que les commencements d'un établissement fort éloigné le pouvoit permettre; Ces M.^{rs} de la Comp.^{nie} donnerent selon le pouvoir qu'ils en avoient, plusieurs concessions qui furent ratifiées de la Cour.

Louis treize ne se porta a protéger le canada que pour y étendre la foy, et y faire servir Dieu, il fit la dessus un projet par écrit dont la seule lecture enchantée, un apôtre ne parleroit pas avec plus de Zele que fait ce pieux Monarque, ce fut sans doute des intentions si pures, qui attirerent tant de benedictions du ciel sur cette Colonie, et on y a vû pendant longtems l'accomplissement des desirs de ce grand Roy, parce que les sauvages s'y convertissoient tous les jours et les francois y vivoient comme les premiers chretiens.

La Majesté nomma gouverneur de la nouvelle france Messire Charles huault de Montmagny chevalier de l'ordre de St. Jean de Jerusalem, qui vint exercer cette charge l'an 1632 plusieurs autres luy succederent dans la suite, jusqu'en l'année 1663. que le Roy Louis quatorze qui avoit non seulement herité de la couronne de Louis le juste, mais encore de l'affection dont ce prince honoroit le canada, prit une nouvelle possession du pais, et y envoya un viceroy, un gouverneur general, un intendant, avec le regiment de carignan, qui étoit composé de vieux soldats fort braves, et dont les officiers étoient tres considerables par leur qualité; presque tous se sont établis en canada, et ont formé les familles les plus distinguées. depuis ce tems la, sa Majesté a fait paroître dans toutes les occasions qu'elle protégeoit singulierement la nouvelle france sans écouter les plaintes de ceux qui n'aimant pas le canada luy representoient souvent la depence qu'il y faisoit sans en retirer aucun profit.

Dieu veuille que Louis quinze affectionne comme ses Illustres ayeuls cette pauvre Colonie qui, malgré les bienfaits et les liberalités des Roys tres chretiens, se voit réduite aux abois, afin que sous son règne nous nous relevions des miseres qui no. accablent,

histoire abrégée de L'établissement de l'hôtel Dieu de Quebec, fondé par Madame la Duchesse Daiguillon, et de ce qui s'y est passé depuis

Il y avoit plusieurs années que l'on souhaitoit un hôpital en
canada non seulement pour secourir le peu de françois qui
habitoient, mais beaucoup plus pour soulager les sauvages
qui étoient sujets a de grandes maladies, et qui n'avoient au-
cun moyen d'adoucir la misere dont ils étoient accablés, sur
tout dans leur extrême vieillesse, ce qui faisoit que ceux d'entreux
qui suivoient leur ancienne et barbare coutume, tuoient les
vieillards pour mettre fin a leur maux, croyant en cela
leur rendre un grand service. Les Missionnaires qui étoient
icy, ne doutant point que la charité que les sauvages. venoient
exercer dans un hôtel Dieu, ne contribuât a leur donner une
tres haute idée de nôtre sainte religion, et que cela n'aidât
beaucoup a leur conversion, s'employèrent fortement a repré-
senter la nécessité de cet Etablissement; Les plus considerables
habitants du pais en écrivoient aussy en france, aux personnes
de qualité, et de pieté avec qui ils avoient quelque liaison,
et en europe ceux qui s'intéressoient pour le bien du canada
parlerent si efficacement de l'avantage que cette Colonie
en retireroit, qu'en l'année 1636 Madame la Duchesse
Daiguillon prit la résolution d'en faire la fondation, elle
étoit niece de Monseigneur le cardinal de Richelieu qui
voulut participer a cette bonne oeuvre, et qui nous honora
jusqu'à sa mort de sa singuliere protection.

on desire beaucoup un
hôtel Dieu en canada

plusieurs personnes
s'employent p^r cette
fondation.

1636.
M^le la Duchesse Dai-
guillon prend la résolu-
tion de fonder un hôtel
Dieu en canada.

Cette vertueuse Dame s'adressa a nos reuerendus Meses les
Religieuses hospitalieres de Dieppe qui étoient nouvellement
reformées, c'est a dire qu'elles avoient pris depuis peu un habit
et une maniere de vie reguliere, s'obligeant a la clôture qu'elles
n'avoient point gardée jusqu'alors. Elles accepterent avec joye
la proposition, et promirent de fournir des sujets propres a
établir un hôtel Dieu dans la nouvelle france, Madame
la Duchesse Daiguillon donna pour lors quinze cents livres de
revenu a prendre sur les coches et carrosses de soiffons, et le p^r

elle s'adresse a nos
meses de dieppe.

1637.

1637.

conditions du premier
contract.

contract de la fondation dont le principal estoit de vingt mille livres fut passé le 16 aoust de l'année 1637 aux conditions suivantes. Cette donation est faite pour être le dit hospital dédié à la mort et au précieux sang du fils de Dieu répandu pour faire misericorde à tous les hommes, et pour luy demander qu'il l'applique sur l'ame de Monseigneur le Cardinal Duc de Richelieu, et celle de Madame la Duchesse D'auquillon, et pour tous ces pauvres peuples barbares; et à condition que toutes les Religieuses et celles qui leur succéderont au dit hospital s'employeront au service des pauvres avec cette intention. Comme aussy celui qui y celebrera la *ste* messe par chacun jour aura pareille et même intention, et feront demander par les sauvages en les assistant à la mort, le salut de Mondit seigneur le Cardinal, celui de quelques personnes à qui maditte Dame a de particulieres obligations, et le sien. Et apres le decès de Mondit seigneur et de la dite Dame, les dits R.^{es} feront faire par les d. sauvages un acte d'adoration à Dieu en leur lieu et place, afin qu'il reste jusqu'à la fin du monde des creatures qui rendent cet hommage à Notre Seigneur pour les graces infinies qu'ils ont reçues de sa bonté.

Les plus beaux éloges ne pourroient pas donner une plus haute et plus juste idée de la piété et du desintéressement de Madame la Duchesse D'auquillon, que celle qu'on s'en peut former en lisant les conditions de ce contract.

Afin de suivre exactement ses *stes* intentions, depuis que notre Communauté est établie à quebec on a fait composer deux oraisons l'une qui commence par ces mots Puissime Jesu pour joindre notre intention à celle du prêtre, nous la disons apres l'office du matin sans y manquer, ayant trouvé cette heure la plus commode, nous y ajoutons l'oraison omnipotens sempiternelle Deus, pour offrir à Dieu notre travail de chaque jour; l'autre oraison qui commence par, Misericordissime Jesu, nous la disons avant le service des pauvres devant l'autel de la sale, elles sont toute deux fort deuotes et expriment tres bien les intentions de Madame la Duchesse D'auquillon.

bontés de M.^{le} la Duch.
D'auquillon pour cette
fondation.

En cette année 1637. Madame notre Illustre fondatrice obtint de Messieurs de la Comp.^{nie} de la nouvelle france

une concession, et des ce même tems elle enuoya quelques uns de ses gens en Canada, pour en prendre possession; ils commencèrent dès l'automne qu'ils arriuerent a faire défricher cette terre qu'ils nommerent *St. Marie*, et continuant avec beaucoup de charité et d'empressement a travailler pour le futur *Hôtel Dieu*, ils firent découvrir un petit espace de terrain, sur l'emplacement qui y étoit destiné dans la ville, ou l'année suivante le 12.^e d'août on jetta les fondements; de sorte que les Religieuses trouverent le bâtiment commencé en 1639. ainsi que nous le dirons dans la suite.

1637.

1638.

on commença a bâtir
Hôtel Dieu.

Après que l'on eût pris toutes ses mesures, on pensa au choix des R.^{es} que l'on devoit enuoyer, et avec le consentement de Monseigneur L'archevêque de rouen, le 2.^e de fevrier

1639.

de l'année 1639. les Religieuses de la misericorde de Jesus de l'Hôtel Dieu de Dieppe, capitulairement assemblées, firent l'élection de trois d'entr'elles, sçavoir la Reuerende mere Marie Guenet de *St. Ignace* pour être supérieure, la mere Anne le Cointe de *St. Bernard*, et la mere Marie forestier de *St. Bonnaventure* de Jesus pour l'accompagner, et venir ensemble fonder et établir ce conuent et *Hôtel Dieu* de Quebec en la nouvelle France. La R.^{es} Mere Marie de *St. Ignace* auoit environ vingt neuf ans, la mere Anne de *St. Bernard* en auoit vingt huit, et la mere Marie de *St. Bonnaventure* n'en auoit que vingt-deux. toutes trois étoient douées d'un bon esprit, et d'une rare vertu; Elles crurent que le choix que Dieu faisoit d'elles pour aller si loin commencer une œuvre qui luy seroit glorieuse, les obligeoit a redoubler l'application avec laquelle elles auoient travaillé a leur perfection, il falloit sans doute qu'elles y fussent déjà fort auancées, puis qu'elles eurent le courage dans une si grande jeunesse, de quitter *pro. la* amour de Dieu, parents, amis, connoissances et toutes les douceurs d'un beau pais, jointes a la tranquillité et aux agréments qu'elles goûtoient dans une Com.^{te} bien établie, pour venir au bout du monde, au delà des mers, s'exposer a manquer de tout, dans un climat des plus rudes, afin de contribuer au salut des ames en seruant des sauvages qui auoient la réputation de manger les hommes, et qui en effet leur faisoient souffrir des tourmens étranges, dont ces feruentes Religieuses furent elles mêmes souvent menacées.

Election des trois p.^{res}
R.^{es} fondatrices.Leurs dispositions
intérieures

1639.

Cependant elles ne s'occupaient alors que du desir de se sacrifier pour Dieu, et cette pensée allumoit en elles un si grand empressement de voir le lieu ou elles devoient exécuter tous les projets laborieux que la ferveur leur faisoit faire; Elles s'encourageoient l'une l'autre par des motifs heroïques, se regardant comme des exilées pour la gloire de Dieu, chérissant par avance les travaux qu'elles devoient embrasser pour aquerir des ames a Nôtre Seigneur; se persuadant qu'elles ne pourroient satisfaire leur Zèle, et remplir leur vocation pour le Canada, qu'en suivant les barbares dans les bois, comme font les Missionnaires. se faisant un plaisir de vivre cachées, inconnues au monde, privées de toutes les consolations de la terre, dans une séparation générale, et un dénuement parfait de toutes choses, entièrement abandonnées au soin de la providence, et enfin ne cherchant, et n'esperant trouver que Dieu seul aimable dans ce pais de Croix.

La suite a bien prouvé que ce n'étoit pas des idées chimeriques, puis qu'en effet la vie que ces s^{tes} filles ont menée en Canada n'a été qu'un tissu d'actes de vertu qu'elles ont pratiqués dans les plus grandes souffrances, ayant essuyé toutes les fatigues d'un pénible établissement, pour nous laisser jouir du fruit de leurs travaux. Elles les supportoient agréablement, en faisant reflexion qu'elles frayoient le chemin de la perfection a un grand nombre de vierges, qui se consacroient a Dieu dans cette nouvelle Colonie, elles se regardoient comme devant servir de modele a celles qui les suivroient, ainsi ne travaillant pas pour elles seules, elles ne se ménageoient sur rien, usant d'une dureté extrême sur elles mêmes par des macérations continuelles, qu'elles ajoutoient aux mortifications inseparables des fonctions de l'hospitalité, se refusant les moindres soulagemens et souffrant avec joye le manquement des choses les plus nécessaires, n'ayant de la compassion que p^o les autres et en donnant des marques dans toutes les occasions par une excessive charité.

Si c'est pour nôtre Communauté une grande gloire d'avoir eû des commencemens si s^{tes}, et de pouvoir dire quelle est solidement établie étant fondée sur la pierre ferme qui est Jesus Christ, avec lequel nos premiers meres étoient si étroitement unies, ne seroit-ce pas une véritable confusion pour nous, si tenant la place de ces ames s^{tes} nous n'imitions pas leurs vertus? et que par une lâcheté criminelle nous prissions une autre route, plus

1639.

favorable a la nature, et incertaine pour nôtre salut.)
Je ne m'arrêteray pas a louer dans ce récit tout ce qui mériterait
des éloges, m'étant proposée de rapporter simplement les faits, ne
doûtant point qu'avec vos bonnes dispositions vous ne fassiez des
reflexions plus propres a vous édifier que tout ce que je pour-
rais dire)

Pour revenir a nos trois amazones dont on ne peut assez admi-
rer le courage, ny la constance avec laquelle elles soutinrent
la demarche qu'elles avoient faite, en s'arrachant de la France,
voicy ce que nous en avons appris, et ce qu'elles mêmes nous
ont laissé par écrit au sujet de leur voyage et de leurs aventu-
res dans les premières années.

Aussy tôt, disent elles: qu'on scût a Dieppe que nous étions élues
pour aller en fondation dans la nouvelle France, toute la ville
vint nous en faire compliment, les personnes qui avoient rapport
au Canada nous en témoignèrent beaucoup de joye, et comme
l'embarquement pour ce pais, se faisoit dans ce tems la a Dieppe
comme il se fait aujourd'huy a la Rochelle, nous reçûmes
de toutes parts de grandes felicitations sur la generosité de nôtre
entreprise; plusieurs Dames de la première qualité a qui
Madame la Duchesse Daiguillon avoit parlé de son pieux
dessein, écrivirent a la Reverende mere *St Ignace* pour la
congratuler et l'encourager. La Reine Anne Dautriche honora
aussy d'une de ses lettres, par laquelle, apres s'être recommandée
a ses prieres, et a celles de ses compagnes, elle luy promit sa pro-
tection Royale pour nôtre nouvelle maison.

applaudissement qu'elle
reçoit de toutes parts.

De nôtre côté nous faisons beaucoup de prieres pour le succès
de nôtre voyage, et nous brûlons du desir de nous voir bientôt
en Canada, que nous regardons comme une terre promise.

*M^{re} la Duchesse Daiguillon
avoit envoyé un gentilhomme a Dieppe pour prendre soin de nôtre embarquement*

Enfin le jour de nôtre départ étant venu le quatrième de may
1639. Madame de la Peltierie fondatrice des ursulines de quebec
vint dans nôtre Com^{te} de Dieppe, avec la R^{de} mere Marie de
L'incarnation, la R^{de} mere Marie de *St Joseph*, et la R^{de} mere
cécile de *St Croix* quelle amenoit en ce pais; et apres la sainte
Messe ou nous communiâmes, on nous fit déjeûner toutes
ensemble, ensuite nous fîmes nos adieux avec le courage que
nôtre Seigneur nous inspiroit; puis nous montâmes dans deux
carrosses qui nous menerent sur le bord de la mer, ou nous trou-
vâmes les R^{es} Peres vimont, poncet, chaumonot, bargon,
charles lallement, et un frere, qui nous attendoient afin de

leur depart de leur
com^{te} de Dieppe.

leur embarquement.

1639.

s'embarquer sur différents vaisseaux pour le même voyage. La servante de l'hôpital avoit préparé quelque tems auparavant notre chambre, et tout ce qui nous étoit nécessaire elle nous accompagna jusque dans le navire, et n^o. aida à y monter parce qu'elle avoit le pied plus ferme que nous, y ayant été plusieurs fois; presque aussy-tôt que nous fûmes embarquées, la mer devint fort grosse, et il fallut payer le tribut ordinaire, l'agitation du vaisseau fut cause que plusieurs se trouverent très mal, mais le vent s'étant un peu calmé, les deux plus jeunes R.^{es} se portant mieux que les autres, prirent soin des malades, elles fermerent la porte de la chambre en sorte que personne n'y pouvoit entrer sans qu'elles le voulussent. Nous fûmes environ quinze jours en rade, avec des vents fort contraire, puis le temps étant devenu favorable, on leva l'ancre, et nous perdîmes bientôt la terre de vue.

leur occupation
dans le vaisseau.

peil qu'elles courent
pendant la traversée.

Cependant nous faisons nos exercices de religion comme si nous eussions été dans notre monastère, nous récitons notre office en chœur, nous entendions tous les jours la s^{te} messe, les fêtes et dimanches on la chantoit, et l'après dîné les vespres, quand la tempête nous le permettoit, car le vaisseau étoit si roulant que l'on ne pouvoit se tenir debout dans les gros tems, ce qui fit que le jour de la pentecôte on ne put dire la messe, nous en fûmes encore privées environ douze autres jours pendant le voyage. la fête de la s^{te} Trinité fut remarquable par un accident qui pensa nous arriver, nous avions un très bon vent arrière et nous nous réjouissons dans l'esperance qu'un si beau tems abregeroit la longueur de notre traversée, lorsque tout d'un coup après la messe il s'éleva un grand bruit, et l'on cria que l'on étoit perdu, l'effroy avoit déjà saisy tous les passagers, les uns criaient miséricorde, les autres couraient chercher l'absolution et le R.^e pere vivant étoit assez occupé à exhorter tout le monde à la confiance en Dieu; le danger paroissoit évident, c'étoit une glace d'une grosseur monstrueuse, et d'une prodigieuse hauteur, contre laquelle notre navire alloit se briser, si la divine providence ne nous eût secourus miraculeusement, chacun se portoit à prier selon sa dévotion, la nôtre nous fit avoir recours au grand s^t. Joseph à qui nous fîmes un vœu, et aussy tôt, quoy que les voiles fussent toutes tendues et enflées par le vent, et que le pilote

elles font un vœu
à s^t. Joseph qui est
suivi d'un miracle.

1639.

commandât vne manœuvre contraire a celle qu'il falloit faire, le vaisseau fit vn demy tour si subit, que la glace qui étoit devant ^{le} fort proche, se trouua derrière, ce qui changea la crainte en actions de graces, nous échapâmes ainsi ce péril et plusieurs autres que je passe sous silence pour venir a nôtre arrivée.

Le 15. de Juillet nous nous trouuâmes a tadoussac ou le reste de la flotte nous joignit, on jura a propos de nous faire sortir du vaisseau amiral, commandé par le capitaine bontems, qui ne venoit pas jusqu'a quebec, pour n. mettre dans vn plus petit bâtiment, qui deuoit nous amener dans ce port, les R.^{rs} peres Jesuites qui s'étoient disperser sur tous ces nauires, pour assister les passagers, se réunirent et s'embarquerent avec nous dans celui cy; nous restâmes douze jours sans leuer l'ancre, parce que le cap.^{te} faisoit faire vne chaloupe dans le bois, et qu'il ne vouloit point partir de la, quelle ne fût en état de le suivre; cela nous ennuyoit beaucoup car nous souhaitions ardemment d'aller voir nôtre terre de promesse. Cest pourquoy ayant heureusement rencontré vne barque qui montoit a quebec, nous fîmes prier celui qui la commandoit, de vouloir bien nous prendre, pour nous y mener, ce qu'il nous accorda de fort bonne grace, apres nous auoir représenté l'incommodité que nous recurons dans vn si petit bâtiment, mais rien ne nous paroissoit difficile pouruû qu'il n. procurât l'entrée de cet aimable séjour. Nous passâmes donc dans la barque, ou il ny auoit que le tillac pour nous loger, tout étant plein de morue, qui rendoit vne assez mauuaise odeur. pendant quelques jours et quelques nuits que nous y restâmes nous souffrîmes beaucoup de nécessité, le pain nous ayant manqué, on fut obligé de ramasser les miettes de la soûte, ou il y auoit plus de crotes de rats que de biscuit, nous prîmes la peine de les éplucher pour en auoir vn peu, que nous mangions avec de la morue seche toute crüe, n'ayant pas dequoy la faire cuire; on nous donna aussy d'une sorte de passe pierre fort dure, que lon trouuoit sur le bord du fleuve, tout cela étoit bon pour des personnes de grand apétit.

elles changent de vaisseau.

Enfin le 31. de Juillet nous concûmes quelque esperance d'arriver a quebec, mais la marée se trouuant contraire, et le vent ne nous étant pas assez fauorable, il fallut attendre au lendemain, et comme l'endroit étoit beau, et le débarquement facile on nous mit a terre a l'île d'orleans, qui pour lors n'étoit

1639.

point habités, on y fit trois cabanes, a la facon des sauvages les R.^{es} se mirent dans une, les Religieux dans l'autre, et les matelots dans la troisieme. nous auions vne joye qui ne se peut exprimer de nous voir dans ces grands bois, que nous fimes retentir par nos cantiques, donnant mille loüanges a Dieu de ce qu'il nous auoit conduit si heureusement en ce lieu, d'où nous partimes le lendemain de grand matin, et pour marque de réjouiſſance, on tira plusieurs coups de pierres et de mousquets et on mit le feu dans le bois, ce qui fit voir a quebec, qu'il y auoit quelque chose d'extraordinaire.

leur arrivée, en
canada.

Monsieur le cheualier de Montmagny qui étoit gouverneur icy depuis l'année 1632. enuoya vn canot pour ſcauoir ce que c'étoit, lequel ne tarda gueres a luy venir apprendre que c'étoit les R.^{es} que lon attendoit, et la barque paroissant vn moment apres, Monsieur le gouverneur depêcha vne chaloupe qu'il fit tapiffer, et l'enuoya au deuant de nous. elle se trouua ^{offre chargée} de six jesuites, six religieuses, Madame de la Peltrie, ses deux seruantes et la nôtre, avec encore quelques autres personnes. Nous arrivâmes le premier jour d'août 1639. sur les sept a huit heures du matin, Nôtre R.^o mere Marie de St Ignace fut la première que lon débarqua, puis la R.^o mere Marie de l'incarnation et les autres.

la reception qu'on
leur fit a quebec.

Aussy tôt que nous eûmes touché la terre de quebec, nous la baiſâmes dans vn transport de reconnoissance, et avec respect, en disant le verset: Voluntarie sacrificabo tibi, et confitebor nomini tuo Domine: quoniam bonum est, pour remercier Dieu de ses conduites amoureuses sur nous, et pour nous offrir a souffrir volontairement toutes les croix qu'il luy plairoit nous enuoyer. Ensuite nous répondimes aux honêtetés de Monsieur de Montmagny, qui auoit prit la peine de venir luy même sur le bord de l'eau, accompagné des principaux du pais, et de tout le peuple, qui par de grandes acclamations marquoit vne réjouiſſance publique. Monsieur le gouverneur nous recut avec toutes les démonstrations de bienveillance possible il nous temoigna combien il nous auoit souhaités, le plaisir qu'il auoit de nous voir, et le soin qu'il vouloit prendre de nous prouuer par les effets la sincerité de son estime et de son affection pour nous, il fit faire plusieurs décharges de canon pour nous faire honneur, et nous mena a l'église des R.^{es} peres Jesuites, qui seruoit de paroisse, et qui étoit fort jolie, la voûte et le balustre luy donnoient vn air de propreté qui la

1639.

rendoit fort gaye. le R. pere le jeune entonna le Te Deum qui fut poursuivit par tout ce monde qui nous avoit suivies on dit apres la f. Meffe, puis on nous conduisit chez Monsieur ^{le gouverneur} qui nous avoit laissè faire nos deuotions, il nous fit servir a dejeuner et renouuela les assurances qu'il nous avoit déjà don- nées de la disposition ou il étoit de nous obliger en tout ce qu'il pourroit, ce qu'il n'a pas manqué de faire depuis en beaucoup d'occasions, ou il nous a rendu de grands services. pour lors il commença par nous faire prêter une assez belle maison toute neuve, qui appartenoit a M. de la Comp. on nous y mena de bonne heure, et nous trouuâmes quatre belles chambres et deux cabinets, mais pour tous meubles, il ny avoit qu'une espede de table, ou plutôt un bout de planche soutenu par quatre bâtons et deux bancs de la même façon, encore estimions n. cela beaucoup. Les R. mes ursulines furent menées dans une petite maison sur le bord de leau, ou elles étoient fort étroitement.

on leur prète une maison.

Comme nous n'avions quoy que ce soit pour manger, Mons. le gouverneur eût la bonté de nous envoyer a souper; n. n'itions pas mieua fournies de lits, ayant laissè dans le vaisseau tout nôtre équipage. nous priâmes donc un bon ecclesiastique d'a- voir la bonté de nous faire apporter quelques branches d'arbres pour nous coucher, ce qu'il fit fort volontiers, mais elles se trou- uerent si remplies de chenilles, que nous en étions toutes couvertes.

Le lendemain on nous mena a sillery voir les sauvages, je ne sçay lesquels d'eux ou de nous, eurent plus de joye et d'étonnement de cette entreuie, ce qui attireroit davantage leur admiration, c'est qu'on leur disoit que nous n'avions point d'hommes, et que nous étions vierges, ils ne pouvoient le comprendre, et ne se l'associoient point d'en temoigner leur surprise. on en baptisa quelques uns devant nous, ce qui nous donna une consolation indiffible, comme aussy de les voir prier Dieu et chanter ses louanges, il ny avoit encore qu'un tres petit nombre de chrétiens, trois ou quatre familles au plus.

elles vont a sillery voir les sauvages.

Le jour suivant nous allâmes voir nos terres de s. Marie il y avoit environ sept ou huit arpents de bois abbatu, ou les souches étoient presque toutes, a la reserve d'un petit canton ou l'on avoit semé du bled, qui nous parut assez beau, et dont on recueillit cette année pres de cinquantes minots

elles visite leus terres et emplacement.

Nous visitâmes ensuite nôtre emplacement de quebec qui étoit encore tout couvert de bois, et en assez mauvais état, l'abord en étoit fort désagréable, ce n'étoit que montagnes et vallées, tout en étoit champêtre, le bâtiment que Madame la Duchesse

1639.

on cesse de bâtir l'hôtel
Dieu

Daiquillon avoit fait commencer, étoit au milieu, fort mal pris pour une Com.^{te} il n'étoit qu'aux premières poutres. De plus il ne paroïssoit point deau dans tout ce terrain, il est vray que la rivière passe devant, mais la côte étoit alors si escarpée, qu'on ne pouvoit sans une grande peine, la monter ou la descendre, et comme leau est absolument nécessaire pour la commodité d'un hospital, nous primes le party d'abandonner ce lieu et tous les travaux qu'on y avoit commencés, nous en cherchâmes inutilement, un autre plus propre pour un hôtel Dieu, et en attendant de nouvelles lumières, nous nous retirâmes dans la maison qu'on nous avoit prêtée.

Cependant nous n'avions ni dequoy manger, ni dequoy coucher. Le R.^{re} pere le jeune nouvellement déchargé de la superiorité des Missions, nous amena Monsieur Jean le sieur écuyer prêtre, jadis curé de St. sauveur et thiercy en normandie, le premier ecclésiastique qui eût passé en canada, et nous le donna p^{re} avoir soin de pourvoir a nos besoins temporels, ou il étoit fort intelligent, il avoit déjà pris quelque sorte d'intérêts dans nos affaires ayant fait défricher les terres de St. Marie, nous le choisîmes pour nôtre chapelain, et nous le priâmes d'avoir l'œil sur nos ouvriers, car nous avions huit hommes a nos gages, qui étoient assez occuper a nous aider dans nôtre établissement, et sur tout pendant l'hiver pour nous fournir de bois outre ces domestiques nous avions amené de france une servante nommée catherine chevalier, qui avoit fait vœu de nous servir dix ans en seculière, et apres ce tems la, nous devions luy donner l'habit en qualité de sœur converse.

M.^r de St. sauveur nous fit acheter quelque piece de ménage fort nécessaire, il parla a M.^r tardif commis au magasin de la Comp.^{nie} afin de nous faire donner du pain et du lard, en attendant que nos viures et nos meubles fussent venus, nous passâmes de cette maniere jusqu'au 13.^e d'aoust que le vray Jean arriva, et que lon déchargea promptement toutes nos hardes, et nos provisions.

Elles disposent la
maison qu'on leur
avoit prêtée, en
monastere.

Ensuite nous séparâmes le logis ou nous étions p^{re} faire nôtre monastere, une des chambres d'en bas qui avoit une cheminée fut destinée pour la sale des malades, l'autre qui étoit aussy une chambre a feu, nous servoit de cuisine, de refectoire, et de dépence, et le cabinet pour la chambre de la sup.^{re} celle d'en haut qui étoit au dessus de la sale nous en fîmes nôtre chapelle et du cabinet le chœur, on y fit une petite grille de bois l'autre grande chambre nous servit de dortoir, de parloir, et de

Sale de Com.^{te} les R.^{es} peres jesuites nous prêterent un petit taber-
 nacle où l'on mit le tres ^h sacrement ce qui nous combla de
 joye. le R.^e pere Vimont qui nous avoit accompagnées dans nôtre
 voyage voulut bien continuer de nous confesser, il venoit de prendre
 la sup.^{rite} des Missions selon les ordres qu'il en avoit.

1639.

Le R.^e Vimont confesseur
des hospitaliers.

Lorsque nous fûmes un peu arangées, nous étudiâmes la langue
 algonquine, le R.^e pere le jeune nous donna les prières et le cathé-
 chisme à apprendre par cœur, ce qui fut bientôt fait, tant le dé-
 sir que nous avions d'instruire ces pauvres peuples nous donnoit
 de facilité, ce bon pere avoit la bonté de venir tous les jours nous
 montrer à bien prononcer, cela nous servoit beaucoup, car des-
 que nous eûmes dressé des lits pour les malades, on nous en
 amena un grand nombre, de sorte que la sale se trouvant trop
 petite, on fit promptement faire un enclos de pieux, ou l'on fit
 élever quantité de grandes cabanes d'écorces pour y mettre les sau-
 vages malades, mais cela ne suffisant pas, on prit encore la
 cuisine, ce qui ne nous incommodoit pas peu, car comme c'é-
 toit la petite vérole qui est une maladie fort sale, et que les
 sauvages n'avoient point de linge, ils étoient tres infects et cette
 corruption les avoit tous pourris, il se forma aussy des ulcers et
 de chancre sur leur corps, en si grande quantité, qu'on ne sca-
 voit par où les prendre, ce qui nous obligea de leur donner tout
 ce que nous avions apporté de linge, tant pour l'usage des malades
 que pour le nôtre, en sorte qu'il ne nous en resta à chacune que
 deux piéces de chaque façon; nous défîmes jus qu'à nos guimpes
 nos bandeaux et nos velets, pour faire du charpi et des compresses
 parce que cette toille quoy que neuve étoit plus douce et plus
 fine que le reste de nôtre linge, nous en cherchâmes pour de lar-
 gent, mais nous ne trouvâmes qu'une grosse toille de chanure neuve
 ainsy nous en achetâmes seulement pour la changer avec
 ceux qui voudroient nous en donner de vieille, nous donnions
 à des ouvriers une bonne chemise pour deux mauvaises, en-
 core rien trouviions nous pas assez, nous étions obligées d'ense-
 velir dans des couvertures, ou dans des robes de castor les sauvages
 qui mourroient. Nos occupations croissoient tous les jours et nô-
 passions souvent les nuits à faire des leixes, car il ne se
 trouvoit personne qui voulut, ou qui pût nous soulager
 dans nos travaux. il n'y avoit en ce pais que tres peu de
 femmes françoises, nous demandâmes à quelques unes si elles
 voudroient bien nous blanchir du linge, et que nous leur voyions
 chez elles, elles nous répondirent qu'elles n'y toucheroient pas

Elles apprennent la
langue algonquine.Elles donnent tout
leur linge p.^o soulager
les pauvres sauvages.

1640.

quand nous leur donnerions plein nôtre maison d'or et d'argent, de plus il n'y auoit point d'eau ou nous étions, la riuere étoit éloignée si nous n'auions ni cheuaux ni bœufs pour en faire apporter tout ce que nos gens pouuoient faire, c'étoit d'en aller quérir dans dans des chaudières pour les plus pressants besoins, Enfin dans cette extremité nous déliberâmes de faire faire un puits dans la caue de la maison ou nous étions, quoy qu'elle ne fût point a nō. nous ne pûmes en venir a bout qu'à de tres grands frais, mais cela nous fût aussy fort utile.

Nôtre fatigue fût si grande que nous tombâmes malades toutes trois; pendant ce tems là, les R.^{es} peres Jesuites assistoient nos pauvres sauvages, et aussy tôt que nous pûmes nous soutenir celle d'entre nous qui se trouua le mieux, retourna a l'hospital, ou elle trouua un ménage d'homme, c'est a dire fort mal propre et en desordre, le linge étoit de tous côtes pourry et gâté, et tout étoit si plein d'ordure, qu'elle eût bien de la peine a netoyer.

Le grand nombre de malades dura assez longtems pour consumer les provisions que nous auions apportées de france, et quoy que par le secours et la liberalité de Madame la Duchesse Daiguillon, on nous en eût achetées pour deux ans, elles ne nous durèrent que six mois, apres lesquels il fallut emprunter et nous endetter pour continuer nos dépenses jus qu'à l'arriuée des vaisseaux.

La consolation que nous eûmes parmy tant de miseres et de trauaux qui durèrent jus qu'à la fin de feurier de l'année 1640. c'est que dans la quantité de sauvages que nous assistames, il n'en mourut aucun sans baptême, quoy que la petite vérole par ou le mal auoit commencé se fût changée dans une autre maladie qui les prenoit a la gorge, et qui les enleuoit en moins de vingt quatre heures. Cependant on les instruisoit suffisamment pour pouuoir être baptiser.

La mortalité fut si grande que le peu de sauvages qui restoient s'en allerent dans les bois, et s'éloignerent de nôtre hospital qu'ils auoient en horreur; ils le nommerent, la maison de mort, et ne vouloient plus y venir; mais voyant qu'ils mouroient aussy dans les bois, et que la maladie auoit fait mourir un grand nombre des sauvages de tadoussac, du saguené, des trois riuieres, des iroquois, des hurons, des outaoris et de toutes les autres nations, ils reuinrent de leur préuention, et se rassemblerent a sillery, d'où ils nous enuoyoient leurs malades, cela les incommodoit beaucoup, plusieurs même mouroient en chemin, ce qui

Les R.^{es} Peres Jesuites
prennent soin de l'hospital
pendant la maladie
des R.^{es}

Les sauvages qui
meurt dans l'hospital
reçoivent tous le baptême

grande mortalité
parmy les sauvages.

1640.

les porta a nous demander instamment que nous allussions demeurer avec eux a sillery, nous leur dimes que cela ne se pouvoit pas pour lors, parce que nous étions dans l'hiver, et qu'il n'étoit pas possible de bâtir une maison dans cette saison, mais que s'ils vouloient venir dans les cabanes que nous avions fait faire pour eux pendant qu'ils étoient malades, ils seroient les tres bien venus, et que nous les assisterions de tout nôtre pouvoir; ils accepterent cet offre, et nous amenèrent des familles entieres dont nous eûmes soin fort longtems; nous les nourrissions de ce que lon nous prètoit au magasin de M.^{rs} de la Comp.^{nie} quand le tems de la chasse d'orignal fut venu ils nous quitterent pour y aller, et nous laisserent seulement les enfans, les vieillards, et les infirmes, ils étoient fort contents d'en être ainsy dechargés et de n'être plus obligés de suivre ceux qui ne pouvoient pas les suivre dans leurs voyages comme ils faisoient autrefois.

Nous passâmes ainsy l'hiver dans une grande necessité, nôtre R.^{ve} et chere mere s.^r Ignace étant presque toujours malade d'un crachement de sang, nous n'avions pour tout rafraichissement a luy donner, que du lard, des pois et un peu de ris cuit a l'eau et au sel, ce qui la mit fort en danger. M.^r giffard medecin du pais qui nous assistoit fort charitablement et assidûment, alla représenter le besoin de la malade a Monsieur le gouverneur qui nous envoya aussy tôt deux chapons gelés qu'il avoit réservés pour sa table, nous reçûmes ce présent avec beaucoup de joye et de reconnoissance, car il étoit rare, et nous n'en avions point encore vû en canada, nous en fîmes promptement des bouillons et peu de tems apres les sauvages nous apportèrent quelque morceau d'orignal et de castor de leur chasse cela nous aida a rétablir nôtre chere mere, la joye que nous eûmes de la voir se mieux porter fut proportionnée a la peine que nous avions ressentie dans la crainte de la perdre, et de rester deux jeunes R.^{es} seules dans un pais si éloigné.

Quand le printems fut venu, tous les sauvages nous quitterent pour aller a sillery parce qu'ils ne se plaisoient point a quebec. Cela nous fit penser a l'inclination que Madame la Duchesse Daiguillon nous avoit temoigné en partant de franc d'y placer nôtre hôpital plutôt qu'icy, elle pria même les R.^{es} peres Jesuites de nous y porter, nous recommandâmes beaucoup cette affaire a Nôtre Seigneur, et apres quantité de prieres et plusieurs consultations avec les R.^{es} peres Jesuites, ayant reçu une lettre de Madame nôtre fondatrice par laquelle elle nous marquoit que non seulement elle consentoit, mais qu'elle souhaitoit que nous allussions a sillery,

pour de l'extrême
des R.^{es}

les sauvages se
retirent a sillery.

1640.

et que pour ce sujet elle avoit augmenté le bien de la fondation d'une somme semblable a la première qu'elle avoit donnée par un nouveau contract du 31^e janvier 1640. de vingt mille cinq cent livres de principal, en changeant le premier et appliquant tous les revenus sur les coches d'orleans, bourges, tours et bourdeaux, nous étions interressés dans cette ferme des coches, et comme l'on partageoit le profit au marc la liure, nos rentes n'étoient point fixées et notre fond de 40500^l. nous rapportoit en de certaines années mille écus et souvent quatre mille livres; les guerres ont beaucoup diminué nos revenus, nous en avons jouit paisiblement jusqu'en l'année 1700. qu'on nous remboursa pour les raisons que nous dirons. Il n'en fallût pas davantage pour nous déterminer a n^{os}. établir a sillery, nous jugeâmes que le bâtiment que nous y allions faire pourroit dans la suite nous servir de métairie si nous étions obligés de revenir a quebec, ainsi nous prîmes des mesures pour preparer des materiaux étant bien aises de contribuer a y arrêter les sauvages afin de les y secourir.

les R^{es}. prennent la résolution d'aller s'établir a sillery.

Nous vivions toujours fort pauvrement et nous avions si peu de choses, qu'à la fête Dieu le tres s^{cs}. sacrement devant venir chez nous, nous ne pûmes orner un reposoir qu'avec quelques draps blancs que nous empruntâmes, et avec des branches d'arbres et des fleurs des bois que nous envojâmes chercher, pour accommoder le plus proprement qu'il nous fut possible l'endroit par ou devoit passer Notre Seigneur.

incendie des R^{es}.
Jesuites.

Le dernier jour de l'octave le 14 de juin a quatre heures du soir le feu prit a la maison des R^{es}. peres jesuites, qui en peu de tems fut toute brulée, sans que l'on pût sauver leur église que les flammes consumerent aussy fort promptement parce qu'elle n'étoit que de bois. Nous ne pûmes voir la necessité de ces bons peres, sans leur envoyer faire offre d'une partie de notre maison, qu'ils accepterent. ainsi nous leur cedâmes la sale des malades, que nous mêmes dans les cabanes de la cour, pour donner les lits aux R^{es}. peres qui avoient tout perdu. puis on prit notre chapelle pour servir de paroisse en sorte qu'il ne nous restoit plus que la moitié du bâtiment. mais nous nous estimions trop heureuses de pouvoir rendre quelque petit service a ces s^{cs}. Religieux qui nous en ont tant rendu.

ils viennent loger a l'hôtel Dieu.

Le 2^e de juillet on nous apprit qu'il y avoit proche d'icy un vaisseau qui amenoit deux hospitalieres et deux ursulines, ce fut pour n^{os}. une grande consolation. Elles n'arriverent que le 8^e. du même mois c'étoit la Mere Jeanne sup^{le}. de s^{te}. Marie et la s^{te}. Catherine vironneau de s^{ts}. nicolas converse, qui venoient toutes deux de notre Com^{te}. de Dieppe leur traversée avoit été tres périlleuse, et les tempêtes furent si fréquentes,

arrivées de la mere de s^{te}. Marie et de la s^{te}. nicolas.

1640.

et si violentes pendant leur séjour dans le vaisseau qu'elles virent périr trois nauvres proches de celui ou elles étoient. Il seroit difficile d'exprimer la joye que nous eûmes de nous embrasser, nous les reçûmes comme des anges de Dieu, et des le lendemain nous les menâmes à sillery ou on devoit ce jour la 9^e de juillet 1640. poser la première pierre du bâtiment. Cela se fit en grande ceremonie, le R.^e pere Vimont n.^e accompagna avec quelques autres peres, et les R.^{es} meres ursulines. Nous y fîmes travailler sans cesse afin de le mettre en état de nous loger thuyer suivant parce que les R.^{es} peres jesuites et nous, ne pouvions demeurer dans une même maison, sans nous incommoder beaucoup les uns les autres. ce qui nous fit prendre la resolution de leur ceder la maison entiere, et d'accepter l'offre que nous faisoit fort obligeamment M.^r de puiseaux de sa maison, qu'on a depuis nommée St. michel. jugeant que nous pourrions mieuz de la, avoir l'œil sur nos ouvriers et les presser d'avancer nôtre bâtiment.

Nous quittâmes donc quebec a la fin du mois d'aoust pour aller demeurer a puiseaux, cette maison étoit fort basse, il n'y avoit que trois petites chambres. de l'une nous en fîmes une sale pour les malades, celle du milieu nous servoit de chapelle et l'autre nous tenoit lieu de cuisine, de refectoire, de dortoir et de tous les autres offices, n.^e achetâmes quelque vieille piece de tapisserie de droquet pour parer nôtre chapelle et pour faire une separation pour le chœur ou nous fîmes placer nôtre petite grille que nous avions apportée de quebec, afin de communier et d'entendre la s.^{te} messe sans être parmi les recutiers quoy qu'il n'en vint pas un fort grand nombre. nous y recitions aussy nôtre office en chœur.

Elles vont demeurer a puiseaux, aujourd'hui St. michel.

Madame la Duchesse Daiguillon nous enuoya cette même année le grand tableau du crucifix, ou elle est dépeinte avec Monseigneur le cardinal de Richelieu, et six autres petits tableaux de bronze dans des cadres, avec une chasuble et un parement d'autel noir, elle nous écrivit d'une manière si chrétienne et si tendre que nous étions charmés de sa bonté, et que nous la regardions comme nôtre véritable mere, ayant pour elle un attachement tres respectueux qui n'a jamais souffert aucune diminution.

présents de M.^e la Duchesse Daiguillon.

vers la fin de l'année quelques affaires ayant obligé Monsieur de St. Sauveur de n.^e quitter nous restâmes sans chapelain, et le R.^e pere Menard qui étoit venu de france cette année avec nos chers sœurs et qui demouroit pour lors a sillery prenoit la peine de venir nous confesser et nous dire la messe, ce qu'il continua de faire tout thuyer avec moins de fatigue cependant, parce que le premier de décembre nous allâmes loger dans nôtre maison qui bien loin d'être achevée étoit fort peu avancée, il n'y avoit que trois panto de murailles faits, le pignon du côté du nord-est étoit ouvert, on le boucha

le R.^e Pere menard confesseur des hospitaliers.

Elles vont demeurer a sillery

1641.

ce qu'elles eurent a y
souffrir.

avec de la paille et des planches, on fit lever la charpente et faire le premier plancher, et nous nous logeâmes comme nous pûmes. nous fîmes un petit réduit entouré de tapisserie pour y dire la messe. Ce que nous souffrîmes en ce tems de froid et de misere ne se peut pas exprimer, nous étions éloignés de plus d'une lieue de quebec, il n'y avoit a sillery aucun autre françois que les Missionnaires, et nous avions deux R.^{es} fort malades, nôtre R.^{de} mere s^{te} Ignace sup.^{re} qui crachoit quantité de sang, et la mere s^{te} Marie qui peu apres son arriivée s'alita pour un violent mal de poitrine. Elles nous donnerent toute deux de grands exemples de douceur, de patience, de mortification et d'amour de la s^{te} pauvreté. aussy avoient elles besoin d'une solide vertu pour supporter tant de maux, avec si peu de secours. nous n'avions pour toutes provisions que du pain, du lard, des pois, et un peu de prunes et de raisins. cela ne convenoit gueres a nos cheres malades, quoy qu'elles en parussent fort contentes, et nous eussions donné jusqu'à nôtre sang s'il eut été nécessaire pour leur procurer quelque meilleure nourriture. quand un de nos domestiques alloit chercher des œufs, il étoit toute la journée en campagne et le soir il en apportoit quelquefois un tout gelé, c'étoit alors une douce dispute entre nos deux malades, a qui ne le prendroit point, disant quelles en avoient moins besoin l'une que l'autre. nous achetâmes cinquante francs un méchant veau qui ne valloit pas deux écus, mais dans la nécessité ou nô. étions de faire des boüillons, nous l'avions payé encore plus cher. Nous passâmes l'hiver assez seules, car les sauvages étoient allés a la chasse, ils nous marquerent a leur retour une extrême joye de nous voir en ce lieu, et nous eûmes la consolation de contribuer beaucoup a leur conversion par nôtre residence a sillery, et par les secours que nous leurs donnâmes, leur ferveur nous ravissoit et nous dedomageoit de toutes les incommodités que nous souffrions. Ils nous apportoit de la viande boucanée que nous recevions en apparence avec plaisir, mais comme nous n'étions pas accoutumés a cette sorte de mets, nous fussions plutôt morte de faim que d'en manger. joint a cela nous avions un si grand dégoût et l'odeur des sauvages nous incommodoit si fort, qu'il n'd. sembloit que le pain et tout ce que nous touchions en étoit pénétré, en sorte que nous faisons manger a nos ouvriers tout le gibier qu'ils nous apportoit, et nous leur donnions du vin pour leur en ôter le goût, nous imaginant qu'ils avoient la même repugnance que nous. depuis ce tems la nous en avons bien vécu.

Comme la maladie de la mere s^{te} Marie augmentoit tous les jours nous crûmes que rien ne la pourroit soulager d'avantage que

1641.

mort de la mere
jeanne de s^{te} marie.

ses vertus.

allarmes des iroquois.

de luy faire prendre le lait, c'est pourquoy nous achetâmes bien cher
 une chèvre, qui apres l'auoir nourrie quelque tems, par un accident
 assez singulier, mourut la même nuit que cette chere malade, dont
 le decès arriva le 5. de mars de l'année 1641. on peut dire quelle
 n'a ressenti que de l'ameurtume dans le canada, quoy-que elle ait témoi-
 gné une joye particuliere d'y mourir, il ny auoit pas huit mois
 quelle y étoit, son foible temperamment n'ayant pu supporter la
 rigueur de ce climat seulement une année. elle auoit été élevée
 fort delicatement étant fille unique d'une riche famille et du
 nombre de ces personnes que l'on appelle milsoudieres, c'est a dire
 quelle auoit cinquante francs a depenser par jour. avant que
 d'être R.^e elle fut enleuée par des personnes puissantes pour sa rare
 beauté et pour son grand bien, mais sa famille ne tarda guere
 a la retirer d'entre les mains de ceux qui la rauissoient, elle n'alla
 pas loin sans être secourüe. et voulant se garantir des dangers
 ou elle étoit exposée dans le monde, elle demanda d'entrer en religion
 et surmonta generalement toutes les oppositions que M.^{rs} ses parents
 mirent a sa vocation, et apres auoir obtenu d'eux la grace d'être R.^e
 dans notre Comté de Dieppe, elle les contraignit encore par ses ins-
 tances de consentir a son appel en ce pais. elle étoit âgée de 28. ans
 lorsqu'elle mourut, l'innocence se lisoit ^{sur} son visage et les sauages
 prenoient un grand plaisir a la voir, elle auoit un bon esprit, un
 jugement solide, une conuersation obligeante, nous auons remar-
 qué en elle toutes sorte de vertus, l'obeissance, la deuotion la mortifi-
 cation une grande pureté de conscience et un grand Zele pour la
 conuersion des sauages avec une tranquillité admirable jusqu'au
 dernier moment. elle fut enterrie dans un endroit de notre jardin
 dont nous fimes un petit cimetièr, ou elle fut mise la première.
 Le printems de cette année deux francois, ayant été faits prisonniers
 par les Iroquois assez proche des trois riuieres. cela répandit dans
 tout ce continent une grande crainte. ces barbares feignirent
 de vouloir faire la paix avec les francois, et ramenerent leurs
 captifs. M.^r le gouverneur alla les joindre, mais ne pouuant
 rien conclure avec eux, ils se retirerent et menacerent de venir
 jusqu'a sillery de sorte que chacun craignoit pour nous. Les
 sauages vinrent placer leurs cabanes tout proche de notre mai-
 son qui leur sembloit plus forte que celle des peres Iesuites, aussy
 étoit elle plus grande et toute de pierre, on leur fit faire un
 grand enclos de pieux séparé de notre jardin et de notre cour
 qui cependant étoit dans notre clôture, et nous y allions les ser-
 uir et les assister d'une maniere qui les charmoit et qui procura
 la conuersion d'un grand nombre.
 on trouua fortement pour acheuer notre maison qui nous

1641.

coûtoit déjà huit mille livres. on bâtit le pignon du côté du nord-est, avec deux cheminées, on fit les planchers les cloisons et les fenêtres, et on mesura notre terrain afin d'y mettre des bornes. nous fîmes aussi certaines conventions avec les R.^{es} peres Jesuites pour nos emplacements. Le pere paul raguenaud qui avoit passé l'hiver a sillery remonta a la mission des hurons, et le pere Jean de brebault en descendit, tous deux ont beaucoup affectonné notre maison, et ont contribué a nous faire continuer le secours du R.^e pere vimont sup.^r avec lequel nous étions venus de france, et qui nous a toujours aidés et assistés avec toute sorte de charité.

M.^r faux confesseur
des hospitaliers.

Vers le mois d'aoust M.^r faux chapelain des R.^{es} meres ursulines commença de nous confesser, il prenoit la peine de venir deux fois la semaine, et le pere Menant ne faisoit plus que nous dire la messe, étant assez occupé du soin de sa Mission.

Solitude de M.^r la Duch.
Daignillon sup. cette Com.^{té}

Madame la Duchesse Daignillon s'employoit en france a nous procurer tous les avantages qu'elle pouvoit, elle obtint cette année de M.^r de la Comp.^{nie} une remise de 1100.^l que nous leurs devisions, ils nous acorderent encore a la sollicitation de cette charitable Dame vingt tonneaux de fret, qu'ils s'obligèrent par un acte du 15.^e janvier 1641. de nous faire passer a leurs risques et dépens.

Les R.^{es} meres Bernardines
font connoissance avec
nous.

Nous reçûmes en cette même année des lettres fort obligeantes des R.^{es} meres Bernardines du fauxbourg St. germain de paris, qui voulurent faire une connoissance tres particuliere avec cette pauvre Com.^{té} de canada, ce quelles ont continué longtems nous témoignant non seulement beaucoup d'amitié, mais nous envoyant des présents qui nous ont été tres utiles.

présents de M.^r d'anne
marche.

Monsieur d'anne marche parent de la mere jeanne de Ste. Marie d'efurte, nous envoya le ciboire que nous avons encore, l'encensoir le plat d'argent et les burettes, et un petit soleil, dont nous avons fait faire depuis le petit ciboire et d'autres burettes. il nous a fait beaucoup de bien en considération de sa chere cousine quoy quelle eût vécu si peu parmy nous.

Les hospitaliers prennent
des pensionnaires.

Notre maison étant bien plus logeable qu'elle ne l'étoit l'année précédente, nous commençâmes a prendre des pensionnaires, les premières qui entrèrent le 21.^e novembre furent les deux petites filles de M.^r Giffart qui étoit fort de nos amis et M.^r son Epouse.

arrivés de M.^r de Maison
venue de M.^r de Manse
et des habitants de montreal.

Monsieur de Maison venue, Mademoiselle Manse, les soldats et les laboureurs qui étoient nouvellement arrivés de france pour l'établissement de montreal, vinrent loger chez M.^r de puiseaux qui leur offrit sa maison avec autant de charité qu'il nous en avoit témoigné en nous la cédant un an auparavant, ils y passerent l'hiver, et nous visiterent souvent avec une consolation réciproque. Apres le départ des vaisseaux Mons.^r de Montmagny

gouverneur fit une assemblée; on y invita les plus considérables du pays, pour voir s'il ne seroit pas plus à propos d'établir l'île d'Orléans que l'île de Montreal; M^r de Maison neuve qui étoit présent prit la parole avant qu'on eût rien décidé, et dit: qu'il étoit surpris qu'on mit en délibération une affaire qui le regardoit, sans qu'il en eût parlé. qu'il n'étoit pas question de l'île d'Orléans, qu'il étoit venu y jeter les fondements d'une ville dans l'île de Montreal, et que quand ce dessein paroitroit encore plus périlleux, il mourroit à la peine de l'exécuter. Cela rompit l'assemblée et on le laissa continuer cette entreprise qui avoit déjà été fort combattue en France; voici quelle en fut l'occasion, et ce ne fut pas sans merueille qu'on en vit l'accomplissement.

Monsieur de la Douvrière receveur general de la flèche en anjou, ^{projet de l'établissement de Montreal.} homme vraiment spirituel et fort appliqué à la pratique des bonnes œuvres, recut plusieurs fois ordre de Dieu pendant ses oraisons de faire bâtir une ville en l'honneur de la très s^{te} vierge dans l'île de Montreal la première fois qu'il en parla, cela fut regardé comme une chimere parce que cette île située en Canada, éloignée de soixante lieues de Quebec ou les François habitoient, étoit considérée comme une boucherie ou les Iroquois ne feroient quartier à personne. Elle étoit toute couverte de bois et si exposée à l'ennemy qu'il n'avoit encore pris envie à qui conque d'y demeurer. Ceux qui connoissoient le pays essayèrent de dégouter de ce projet M^r de la Douvrière, mais il assuroit que Dieu le vouloit, et comme il avoit eû la dessus de lumières particulières, et que sans doute il avoit vû en esprit ce terrain, il en scauoit toute l'étendue et les dimensions, et en parloit mieux que ceux qui étoient venus en Canada. ainsi il poursuivit son entreprise, s'associa plusieurs personnes riches et pieuses qui formèrent une Comp^{nie} qui acheta l'île de Montreal de M^r de Laudon, à qui le Roy l'avoit donnée, le même qui dans la suite vint gouverneur en ce pays. Cette Comp^{nie} fournit des cette année cinquante mille écus pour cet armement. on leva des soldats et des hommes propres à défricher les terres en assez bonne quantité. Ce qui embarrassoit ces M^{rs} c'est qu'ils n'avoient personne pour commander tout ce monde, et qu'il leur paroïssoit presque inutile d'envoyer si loin un grand nombre d'hommes, sans conducteurs. M^r de la Douvrière selon le conseil qu'on luy avoit donné, alla dîner un jour dans une hoberge de Paris, où logeoient plusieurs honnêtes gens, il parla de son dessein pendant le repas, et fut fort attentivement écouté. Des qu'on fut hors de table M^r de Maison neuve qui avoit été présent, l'invita à passer dans sa chambre, luy dit qu'il avoit pris plaisir à l'entendre, et que pour le tirer de la peine où il étoit, il s'offroit à venir commander cette troupe, qu'il étoit un gentilhomme qui avoit passé sa vie dans l'exercice de la guerre, ou il avoit acquis un peu d'expérience, qu'il

1641.

n'auoit point de plus grande passion que de seruir Dieu le reste de ses jours, et de travailler pour sa gloire; qu'au reste il n'auoit pour tous biens que deux mille liures de rente, et que si cela conuenoit a ces M^{rs} et qu'ils l'acceptassent il seroit prêt quand on voudroit. M^r. de la douerrière l'embrassa, le remercia et le couraça a perséuerer dans sa résolution, il fut aussy-tôt de la Comp^{nie} de Montreal en qualité de gouverneur de cette île.

vocation de M^{lle}
manse pour montreal.

D'un autre côté Mademoiselle Manse fille d'un nottaire de Langres se sentit fortement pressée de venir en canada demeurer a montreal ce qu'il y eût de fort singulier, c'est qu'elle n'auoit point encore entendu parler de l'entreprise de M^r. de la douerrière, et que son confesseur a qui elle declara sa vocation, apres s'être moqué d'elle, et auoir fait son possible pour la détourner de cette pensée, en luy représentant que l'endroit ou elle vouloit aller, n'étoit point habité, et que c'étoit dans un païs si éloigné qu'elle pouroit y manquer de tout, voyant qu'elle persistoit toujours a dire que Dieu l'y appelloit, il luy conseilla d'aller a paris ou elle consulteroit cette affaire avec des personnes plus éclairées que luy, par où qu'il trouuoit cette idée tout a fait extraordinaire. Elle vint donc a paris n'ayant rien, qu'un grand desir d'accomplir ce que Dieu demandoit d'elle. Elle vit plusieurs personnes d'un mérite et d'une vertu tres distinguées qui admirerent sa générosité, et qui sans scauoir precisely le bien que cela produiroit, l'exhorterent a être fidelle, jugeant bien qu'elle se sanctifieroit en canada, et qu'elle seroit utile au salut de quelqu'autre. Comme elle étoit d'un extérieur assez préuenant, et qu'elle parloit de Dieu on ne peut pas mieux, quantité de dames vertueuses de la premiere qualité, se firent un plaisir de la voir et de l'entretenir. entre les autres Madame de Bullion surintendante des finances, l'invita souuent d'aller chez elle l'enuoyoit chercher dans son carosse, et se trouuoit toujours tres édifiée de sa conuersation. elle luy fit promettre qu'elle ne partirait point sans luy dire adieu; et lorsque mademoiselle manse alla prendre congé d'elle M^r. de Bullion luy mit vingt mille francs entre les mains p^o. subuenir aux besoins d'argent qu'elle pouroit auoir en canada, et l'assura de plus que pouruû qu'elle voulut luy écrire, et luy mander ce qu'elle souhaiteroit elle pouroit être persuadée qu'elle ne manqueroit point de le luy enuoyer. M^{lle} Manse reçut le présent et les offres de M^r. la surintendante des finances avec une grande reconnoissance, et vint a la Rochelle ou étoit M^r. de la douerrière qu'elle n'auoit jamais vû, lequel ayant appris que cette d^{lle} auoit le courage de venir en canada toute seule avec des intentions si s^{er}. l'alla voir, et connut aisément qu'elle étoit remplie de l'esprit de Dieu. il luy parla du projet de l'establissement de Montreal et luy dit que selon toutes les apparences on ne bâtiroit point ville Marie (car c'est le nom qu'ils donnerent des lors a la ville de montreal) sans qu'il y eût du sang répandu, qu'il faudroit liures des combats aux iroquois, que sans doute il y auoit des françois-

1641.

blesser, et qu'il n'y avoit que des hommes pour en avoir soin, qu'il croyoit que Dieu l'envoyoit pour avoir pitié de ces pauvres gens, et qu'en cela elle pratiqueroit héroïquement la charité, elle ne voulut s'engager à rien sans l'avis du directeur qui avoit déterminé son voyage, elle luy écrivit à Paris luy manda la proposition de M.^r de la Douvrière, et ayant scû par sa réponse que c'étoit la volonté de Dieu, elle s'y soumit, et fit mise aussy-tôt de la Comp.^{nie} de Montreal.

Ils arrivèrent tous icy en 1641. et ne monterent la haut qu'au printems de l'année suivante. il fallut en effet effuyer bien des assauts de la part des iroquois pour se mettre en possession de l'île de Montreal, et y bâtir une ville. M.^r de Maison neuve y fit construire un fort et de petites redoutes aux environs pour éloigner les ennemis. La brauoure des françois surprit terriblement les sauvages en plusieurs occasions, ou il se fit des actions de valeur surprenantes. une fois entr' autre, huit cents iroquois ^{la valeur des françois effraye les iroquois.} cernèrent une de ses redoutes qui étoit à la pointe s^t Charles, dans laquelle il n'y avoit que quatre soldats. M.^r de Maison neuve s'étant appercu du danger ou étoient ses gens, demanda à ceux qui étoient dans le fort, s'ils laisseroient périr leurs confreres. en même tems vingt françois s'offrirent pour aller delivrer les quatre soldats de la redoute, de cette multitude de barbares qui les environnoient. ils partirent apres s'être bien confessés car alors on n'alloit point au combat sans cette précaution, et c'est sans doute ce qui les rendoit invincibles parce qu'étant bien avec Dieu, et n'exposant leur vie que pour sa gloire, et par un principe de religion, ils se battoient comme des lions. ils prirent un chemin détourné, mais ils ne purent si bien faire que les ennemis ne les découvrirent, ce qu'ils marquerent par des sacaquois capables d'effrayer les plus intrépides. cependant nos gens bien loin de s'alarmer de ces cris s'encouragerent à vendre bien cher leurs vies, et pour se battre un peu à la maniere sauvage, ils choisirent d'abord chacun un arbre p^r se cacher, afin d'effuyer le feu des ennemis qu'ils laisserent tirer les premiers et qui firent tous ensemble leur décharge, ils tuèrent quatre françois de ce détachement. M.^r Clossé qui le commandoit exhorta les seize qui restoient à ne point se déconcerter et à tirer leur coup de fusil si juste qu'ils jettassent seize iroquois par terre, ce qui leur ayant bien réussi, ils en firent encore autant avec chacun un pistolet qu'ils avoient à leur ceinture, et voyant l'étonnement des ennemis de ce que si peu d'hommes et en si peu de tems avoient déjà tuer 32. des leurs. ils profiterent de cet avantage, et sans donner le tems aux iroquois de recharger, ils mirent promptement l'épée à la main, et les forcerent de fuir avec tant de vigueur, qu'ils les poursuivirent jusqu'au fleuve s^t Laurent dans lequel les iroquois entrèrent jusqu'au cõ pour se sauver, et les françois victorieux ramenerent à la vie des sauvages tremblants les quatre soldats de la redoute dans le fort.

Il se passa bien du tems avant que la ville de montreal fût une demeure

1642.

tranquille, le voisinage des iroquois en a trouble la paix pendant, bien des années, et ce n'est pas sans peine qu'on les a obligés de craindre les françois, ils ont fait souffrir a plusieurs prisonniers, des tourments inouis, que les plus cruels ^{tirans} pu inventer, il falloit que le demon les animât et qu'il les eût dépouillés de toute humanité; pour n'être pas touchés des maux qu'ils faisoient endurer aux chrétiens qui tombaient entre leurs mains; le récit seul en fait frémir, les relations de canada en sont remplies, et les personnes qui les voudront lire, verront ce qu'ont souffert ces pauvres captifs, la patience que Dieu leur donnoit, combien la confiance en sa bonté les soutenoit, les secours qu'ils ont reçus de la tres s^{te} vierge qui en a retiré plusieurs des affreux supplices auxquels ils étoient condamner, et par des voyes si peu attendues, que leur fuite étoit regardée comme miraculeuse. Ces barbares se répandoient par tout, et quebec quoy que plus éloigné de cher eux, n'étoit pas a couvert de leurs insultes; ce que nous dirons dans la suite fera bien voir les risques que nous avons courus, d'être n^{os} mêmes les victimes de leur cruauté.

Les hospitaliers prennent des habits gris.

Le nombre des sauvages d'icy les malades et infirmes ayant beaucoup augmenté en l'année 1642. nous en assistames jusqu'à 300. et comme nous allions dans les cabanes pour les soigner, il y avoit tant de fumée, de graisse, et de saleté que nos habits ne paroissent plus blancs. Les R^{es} peres Jesuites nous conseileroient d'en prendre de noirs, ou de gris, mais nous leur temoignâmes que ce changement nous feroit une extrême peine, cependant voyant que malgré le soin que nous avions de changer souvent de linge, nous étions toujours fort sales, et que d'ailleurs nous ne pouvions, qu'avec de grandes fatigues faire des lessives, nous résolûmes de mettre des robes grise par dessus nos habits, ce qui n'empêchoit pas que nous ne fussions tres malpropres. ainsi n^{os} primes le party de teindre nos robes parce qu'on ne trouvoit point dans ce pais d'étoffe brune. on prit donc de l'écorce de noyer avec du bois d'inde que lon mit bouillir ensemble, cela fit une especes de teinture toute semblable a la couleur des ramoneux. ce ne fut pas pour n^{os} une petite mortification de nous voir ainsi vêtue, et d'avoir quitte en quelque facon n^{os} habit. mais la necessité n'a point de loys

arrivé de M^{lle} Marie hiroïin écossaise, et son retour en france.

Nous attendions des le printems avec empressement des nouvelles des france, et par les premiers vaisseaux, qui n'arriverent qu'au mois de Juillet nos Meres de Dieppe nous envojeroient une jeune demoiselle nommée Marie hiroïin, elle étoit fille d'un noble écossais qui s'étoit réfugié en france avec toute sa famille pour conserver sa religion, elle venoit dans le dessein de se faire R^{ce} chez nous, et quoy qu'il parut assez que Dieu la vouloit icy, la tentation qu'elle eût de s'en retourner fut si grande, quelle y succomba, nous la gardâmes

1642.

en qualite' de pensionnaire jusqu'a son depart, et nous luy procurames tous les secours temporels et spirituels, dont nous crumes qu'elle avoit besoin, la suite a bien prouvé qu'elle avoit été alors infidelle a sa vocation, car étant entrée dans notre Monastere de Dieppe pour être R.^{ve} elle y fit profession, et revint quelques années apres en cette Com.^{te} ou elle a vécu tres vertueusement.

Les R.^{es} meres Bernardines dont nous avons déjà parlé n^o. envoyerent ^{présent des R.^{es} meres Bernardines.} cette année une chasuble de satin blanc a fleurs avec le voile de calice et la bourse, et nous écrivirent avec beaucoup d'affection.

Quoy que la R.^{ve} mere Marie guenet de S.^t Ignace eût été élue sup.^{re} le ^{première Election des Hospitaliers en 1642.} deuxième de fevrier de l'année 1639. nous nous trouvais si bien de son gouvernement que nous ne fimes notre election que le premier jour d'août 1642. trois ans apres notre arrivée, elle fut continuée sup.^{re} au grand contentement de ses filles et de toutes les personnes qui avoient quelque rapport a nous.

Il est a propos de remarquer icy que nos meres agirent alors par ^{remarque sur cette election.} ignorance, et que la R.^{ve} mere Marie de S.^t Ignace devoit être sup.^{re} six ans, sans qu'il fût parlé d'election, apres lesquels les R.^{es} se trouvant si bien de sa conduite pouvoient la continuer encore trois ans sans rien faire contre les regles, parce que dans les nouvelles Com.^{tes} qui se gouvernent par triennaux, les six premières années de superiorité ne doivent être comptées que pour trois.

a la fin de septembre M.^r faux qui étoit notre confesseur voulut bien aussi être notre chapelain, nous le primes pour une année, et il vint demeurer chez nous.

Les R.^{es} peres Jesuites travailloient avec un grand zele a la conversion des sauvages, ils employoient tous les moyens possibles pour attirer a la connoissance de Jesus Christ toutes ces nations, et malgré le peu de fruit que lon faisoit parmy les iroquois, quelques uns de ces bons peres s'exposoient a tout pour les gagner, ils alloient jusques chez eux, ou ils avoient beaucoup a souffrir, afin de leur donner du moins quelque idée de la sainteté de notre religion, et que d'autres apres eux recueilli-
sissent ce qu'ils y avoient semé, le pere jogue fut un des premiers ^{le 18. 8bre 1644.} qui commença de les instruire, il y fit plusieurs voyages et a la fin il y trouva un mort qu'on pouvoit regarder cōme un Martyr, mais cette année 1642. il en

descendit et débita des nouvelles a son arrivée qui redoublèrent toutes ^{allarmes des iroquois.} les allarmes ou nous étions pour la guerre, et nous firent penser a prendre quelques mesures pour retourner a quebec, supposé que les ennemis s'approchassent de nous. Les sauvages chretiens n^o. prefferent pour cela, nous priant de leur assurer une retraite dans la ville, ou ils pussent du moins mettre leurs infirmes hors du danger, si la guerre s'allumoit d'auantage. nous jugeâmes donc a propos de faire travailler a la maçonnerie et a la charpente de notre bâtiment de quebec, il nous en coûta considerablement, et la charité du R.^e pere vint n^o. secouru.

1642.

beaucoup dans tous ces accidents. M^r. de la poterie qui demouroit a porneuf, fût aussy effrayé du bruit et des menaces que faisoient les iroquois, il crût qu'il seroit plus en sureté a sillery, et M^r. son Epouse nous en ayant fait parler, nous consentîmes bien volontiers qu'ils y vinssent, et nous leur fîmes faire vne petite maison a nos frais, ou il descendirent l'automne, nous leur donnâmes aussy de la farine pour l'hyuer, que nous passâmes assez tranquillement.

1643.

Nous auions toujours eü jusqu'alors huit ou dix hommes de travail a nos gages, qui auoient esté assez occuper a nous aider dans toutes les peines que nous eûmes a nous établir, et qui avec cela rendoient encore service a nos pauvres sauvages, pour qui ils faisoient du bois comme pour nous. nous n'en gardâmes que quatre en 1643. pour diminuer nôtre depence; mais malgré cela le grand nombre de sauvages que nous assistâmes, a cause que la crainte des iroquois en auoit attiré beaucoup a sillery, nous obligea a de tres grands frais et a de nouvelles dettes. Les viures nous manquoient souvent, quoy que Dieu permit que par vne merueille qui accompagne quelques fois la charité, le peu que nous en auions se multipliât sensiblement, ce qui fût fort remarquable en ce que vne barrique de pois, dans laquelle on en prenoit tous les jours plusieurs boisseaux, red. dura plus de trois mois, nous ressentîmes cette même bonté en plusieurs autres choses semblables. vne protection si visible redoubloit nôtre confiance et nous entretenoit dans vne s^{te} joye beaucoup plus grande que celle que lon goûte dans l'abondance de tous les biens de ce monde, nous en rendions continuellement des actions de grâces a Nôtre Seigneur et chacune de nous s'efforçoit par sa fidelité de correspondre a tant de faueurs.

multiplication de viures
miraculeuse.

Catherine cheualier
prend l'habit, et on est
obligé de le luy donner,
luy laisser accomplir le
vœu quelle auoit fait

Catherine cheualier que nous auions amenée de france en qualité de seruante, faisoit tous les jours de nouveaux progrès dans la vertu et nous en étions si contentes que nous osâmes luy deuoir donner le s^t habit auant le terme quelle s'étoit prescrit, afin de luy fournir les moyens de seruir Dieu d'une maniere plus parfaite, étant engagée dans l'état religieux, elle le recut donc avec beaucoup de joye et de reconnoissance, et s'appliqua encore d'auantage a son auancement spirituel, mais peu de tems apres, elle deuint si excessiuement déuote, que l'esprit luy tourna, de sorte que comme ses fonctions de sœur conuerse l'obligeoient d'aller souvent dans nôtre basse cour, elle demandoit a toutes les bêtes quelle rencontroit si elles aimoient Dieu, et vouloit quelles luy répondissent, sans quoy elle les affoimoit, en disant qu'il falloit ôter de dessus la terre toutes les créatures qui n'auoient point d'amour pour Dieu. Enfin apres auoir employé pour la guérir tous les remedes humains et diuins dont nous pûmes nous auiser, nous reconnûmes que cet accident ne luy étoit arriué que parce que nous auions abrégé

le tems quelle avoit voüe de nous servir en seculiere; nous fumes
contrainctes de luy ôter l'habit, et de l'enuoyer a beauport chez Mr. Giffart
notre bon amy, croyant que l'air de la campagne luy seroit bon. en
effet si tôt quelle y fut, on tâcha de la divertir, et en peu de tems,
elle se remit si parfaitement que jamais elle ne s'en est sentie, et
son esprit a toujours été depuis dans une tres bonne affiette. elle vint
chez nous tres disposée d'attendre que les dix ans fussent expirez.
cet exemple peut prouver de quelle consequence sont les vœux et avec
quelle fidelité Dieu veut qu'on les accomplisse.

Nous eumes la consolation de voir notre petite Comté s'augmenter
de deux R.^{es} qui vinrent de france de notre maison de Dieppe. C'étoit
la mere marthe de Ste. Genevieve et la mere Marie des champs de saint
Joachim, elle débarquerent le propre jour de l'assomption le 15. d'août 1643.
la joye que leur arrivée nous causa fut traversée par la nouvelle
quelles nous apprirent du décès de Monseigneur le cardinal de Richelieu
nous y fumes doublement sensibles, parce que, outre la perte que nous
faisons par la mort de ce grand homme qui avoit fait tant de bien
a notre hospital, et qui auroit continué ses liberalités s'il eût vécu
plus longtems, nous ressentions encore vivement l'affliction qu'en avoit
Madame la Duchesse D'aiquillon. Apres avoir rendu a cet illustre
defunt tous les devoirs que notre reconnoissance nous suggera, et que
notre peu de commodité nous pût permettre, nous fumes notre possible
pour marquer a Madame notre fondatrice la part que n^{os}. prenions
a sa douleur, elle nous en remercia l'année suivante avec sa bonté
ordinaire. Ce grand ministre mourut le 4^e de decembre 1642.

arrivée de la R.^e mere
marthe de Ste. Genevieve
et de la mere Marie de St
Joachim.

mort de Monseigneur
le cardinal de Richelieu.

Le Roy Louis treize surnommé le juste le suivit de près, et mourut
le 14^e de may 1643. la reine mere fut declarée Régente pendant la
minorité du Roy Louis quatorze qui n'étoit âgé que de quatre ans
et demy. Elle protegea le Canada comme avoit fait le Roy son Epouse
et inspira les mêmes sentiments au jeune Roy son fils. nous avons
ressenti les effets de sa bonté en plusieurs occasions.

mort de Louis treize.

Comme les allarmes que nous donnoient les iroquois continuoient
toujours, les sauvages nous prièrent de leur faire faire des maisons a
la francoise proche de la nôtre, afin qu'ils s'y retirassent en assurance. n^{os}.
leur accordâmes volontiers, et malgré la rareté des ouvriers et la cherté
de toutes choses, nous leur en fumes faire trois a nos dépens des la même
année. quand les maisons furent construites, les sauvages n^{os}. demanderent
les meubles qui sont a leur usage, sçavoir des couvertures et des chau-
dières, nous ne pûmes leur en donner autant qu'ils en souhaitoient,
pour lors, mais nous leur en fumes venir de france de grandes et belles
ce que nous continuâmes plusieurs années, pour les attirer a la foy,
par toutes sortes de voyes, cela contribua aussi a la conversion de plusieurs.
Nous commencions a nous accommoder assez passablement a sillery
et nos bâtimens s'achevoient peu a peu, lorsque les ennemis renou-

bonté des R.^{es} pour
les sauvages.

1644.

allarmes des iroquois.

uellerent toutes nos craintes, ils vinrent aux trois rivières et même jusqu'au Cap rouge, ils prirent quantité de françois qu'ils brûlerent et massacrerent et des Missionnaires qu'ils emmenerent captifs, entre lesquels étoit le pere Bressani qui scauoit leur langue, et qui entendit les iroquois qui dans leur conseil prenoient la résolution de venir a sillery prendre les filles blanches, cest ainsy qu'ils nous appelloient. ce bon pere écrivit cela sur vne écorce qui fut ^{trouuée} par vn huron échappé de leurs mains, cest écrit fut porté a M.^r de Montmagny gouverneur, qui apres l'auoir lu assembla les anciens du pais et les R.^{es} peres Jesuites, pour voir ce que l'on feroit de nous. On jugea qu'il étoit a propos de nous faire venir a quebec au plutôt, et on nous informa du résultat de la conférence tenue a notre sujet, mais nous représentâmes si fortement la peine que nous aurions d'abandonner nos pauvres sauvages pour lesquels nous étions venus de si loin, que M.^r le gouverneur touché des instances que nous luy fîmes pour qu'il nous laissât mourir avec eux, voulut bien par vne grande bonté, nous envoyer des soldats qui faisoient la garde jour et nuit autour de notre maison, pour notre sureté, il en venoit six tous les soirs qui se releuoient tour a tour, ce qui les fatiguoit beaucoup, vû qu'il y auoit tres peu de troupes. le danger ou nous étions donnoit de la crainte a tous nos amis, car il est vray que nos ouvriers ne pouuoient sortir pour aller au travail, sans courir de grands risques, nous n'osions pas même aller dans la cour ou dans le jardin et nous n'y étions point sans être exposés au péril, parce que le terrain ou notre maison étoit placée, étoit fait d'une maniere que deux cents hommes auroient pû facilement se cacher fort proche de nous, sans être apperçus. Les iroquois qui faisoient tous les jours quelque coup prirent des sauvages et des françois, dans vn endroit peu éloigné de sillery, qu'ils massacrerent avec tant de cruauté que cela porta l'effroy par tout. nos sauvages mêmes en furent si épouuantes, qu'ils n'osèrent de nous retirer a quebec, nous assurant qu'ils nous y suivroient, et qu'ils ne vouloient plus demeurer dans cette Mission.

les sauvages abandonnent sillery.

En effet ils n'attendirent point notre départ, et quitterent les premiers le village. M.^r le gouverneur prit la peine de nous venir voir, pour nous dire qu'il ne pouuoit plus de garnir son fort de soldats pour nous les donner, et que dans ces conjonctures facheuses, n'osions necessairement consentir a retourner a quebec, il fallut bien s'y résoudre, malgré la peine que nous ressentions d'aller dans vn endroit ou nous n'auions aucune commodité pour nous mettre vn peu regulierement. il nous promit de nous faire prêter vne petite maison abandonnée qui étoit sur le bord de la riviere, en attendant que nous eussions mis notre bâtiment en état de nous loger il étoit fort peu auancé quoy qu'il n'euût déjà coûté beaucoup. Nous laissâmes donc notre pauvre sillery le 29.^e de may 1644. apres

les hospitaliers sont obligés de revenir a quebec.

1644.

y avoir demeuré environ quatre ans, nous fîmes charger tous nos meu-
 bles dans une chaloupe qui pensa périr, le mauvais tems l'ayant jetée
 à plus de deux lieues de quebec, nous y revînmes par terre, et nous en-
 trâmes dans cette maison d'emprunt dont on nous avoit parlé. C'étoit
 une petite chaumière remplie de crapaux, de vers, de cloportes,
 et de toutes sortes d'autres insectes, nous la nettoyâmes de notre mieux
 avec bien de la peine, et comme il étoit déjà tard nous jettâmes
 par terre nos paillasses, afin de nous reposer un peu, car nous étions
 bien fatigués; cependant nous nous levâmes de grand matin, pour
 disposer un endroit que nous accommodâmes avec une tapisserie et ce
 que nous avions d'ornemens propre pour une chapelle, ensuite nous
 fîmes placer une petite grille à côté, qui faisoit un réduit séparé, où nous
 nous retirâmes pour y dire notre office en chœur, y communier, et y en-
 tendre la messe qu'on nous disoit tous les jours. mais on ne crut pas
 nous devoir laisser le s^{cr}. sacrement en ce lieu, ni devant rester que six
 semaines ou deux mois, cela nous parut fort étrange de n'avoir pas
 notre époux proche de nous, et nous passâmes ce tems là avec beau-
 coup d'incommodité. on ne peut s'imaginer quelle peine c'est pour des
 R^{es} que de vivre dans l'état où nous étions, sans clôture, et privées
 de toutes les douceurs qui accompagnent la vie régulière.

elles logent dans
 une pauvre maison
 avec beaucoup
 d'incommodité.

Nous souhaitions avec empressement de sortir de cette demeure avant
 l'arrivée des navires pour éviter l'abord de tout le monde où nous
 aurions été exposés, ce qui nous eut extrêmement attristés. nous
 avions de tems en tems presser nos ouvriers qui travailloient encore
 à la muraille, et qui n'avançoient pas beaucoup parce qu'ils étoient
 en petit nombre.

Quand la maçonnerie fut achevée M^r le gouverneur nous prêta de
 fort bonne grace quelques charpentiers et son menuisier, les R^{es} peres
 Jesuites nous envojèrent deux freres menuisiers qui avec une grande
 charité s'employèrent à nous accommoder promptement et affectu-
 passablement. des qu'il y eût en bas un endroit fermé dans la mai-
 son nous nous y logeâmes, quoy que la charpente ne fût pas posée
 et que les planchers ne fussent pas faits, nous contribuâmes aussy
 de toutes nos forces à faire avancer nos travaux et nous soulagions
 les ouvriers en tout ce que nous pouvions, leur aidant à tirer le
 rabot, allant chercher des pierres avec chacune une brochette, les portant
 proche des échafauts, et tournant une espece de ^{gruë} pour les monter
 en haut en un mot nous servions de manœuvres, car outre ce que je
 viens de dire nous montâmes toute la brique des cheminées, de plus
 nous faisons la cuisine dehors, à l'ardeur d'un soleil brulant, ou à la
 pluie, parce que nous n'avions point d'endroit couvert. ce que nous
 faisons pour nous et aussy pour nos ouvriers, afin qu'ils ne se détou-
 rassent point. la chaleur étoit excessive, ainsi on peut juger quelles

elles viennent demeurer
 dans leur maison,
 qui n'estoit pas achevée.

1644.

peines nous eûmes dans toutes ces fatigues. Enfin les vaisseaux arrivèrent qui amenerent des ouvriers lesquels nous aiderent à achever le plus nécessaire. aussy tôt que la maison fut couverte et que les planchers furent faits, nous accommodâmes nôtre chapelle et on nous donna le tres s. sacrement, dont nous avions esté si long tems privées, nous en ressentîmes une joye qui ne se peut exprimer et qui nous fit oublier toutes nos peines passées.

M. de St. Sauveur chapelain
et confesseur des hospitaliers.

On n. donna une seconde fois pour nôtre chapelain M. de St. Sauveur il fut aussy nôtre confesseur, parce que les R. peres jesuites continuant à se défendre de cet employ, alleguant leurs grandes occupations, et leurs regles, qui ne les obligent point à conduire les Com. de filles et qui au contraire les en éloignent. non obstant les sollicitations qu'avoit faites nôtre fondatrice Madame la Duchesse Daiguillon qui des l'année de nôtre départ de France, avoit obtenu du R. Gen. une ample permission pour que les peres de la Comp. de Jesus conduisissent cette maison, et nous avoit même beaucoup recommandé à eux.

Le R. pere Bressani sort
de captivité, et passe
en France.

Le R. pere Bressani fut retiré d'avec les iroquois ayant souffert extraordinairement parmy eux, ils luy avoient brulé dans leur calumet, les premières falanges des doigts, il passa en France cette année, d'où étant allé à Rome le pape innocent dixième le reçut comme un apôtre, et voulut par devotion baiser les cicatrices des playes que ce Missionnaire avoit endurées pour Jesus Christ. Le s. pere luy permit de dire la s. Messe quoy que ses doigts sacrés fussent aussy maltraités que les autres, jugeant que puisqu'il avoit esté mutilé pour la publication de l'évangile, il ne devoit pas être privé de l'honneur d'offrir le s. sacrifice.

peines que eurent les
R. dans ce nouvel
établissement.

Nous étions toujours fort occupés icy à nous établir. nous commençâmes à faire un marché pour défricher nos terres, sur le pied de 150^l l'arpent et ce prix a été suivi de tout le país depuis ce tems là. nous n'avions point eû de malades tout cété parce que nous ne sçavons ou les mettre, nous avions seulement assisté de nôtre mieux quelques familles sauvages qui s'étoient réfugiés dans des cabanes proche de chez nous, mais avant que d'achever nôtre logement, nous fîmes construire une petite sale pour recevoir des malades, un peu éloignée de nôtre maison ce qui n. incommoda beaucoup tout l'hyver parce que nous fûmes obligés d'y aller tous les jours au travers des neiges, et par de bien mauvais tems n'ayant pû faire faire une allée couverte à cause que la saison se trouva trop avancée, nous souffrîmes encore par le manquement de quantité de chose. car nous n'avions que tres peu de greniers et point du tout de dépôt, de parloir, roy de buanderie, nous avions seulement fait couper des l'autonne les arbres et les brouffailles qui entourcoient nôtre maison, de crainte que les iroquois ne s'y cachassent.

on fit aussy vne cour proche de nostre bâtiment, et des que la clôture de pieux fut faite, nos sauvages y placerent leurs cabanes, ou nous allions leur porter a manger, parce que la peur des iroquois les empêchoit d'aller a la chasse; et comme ils n'avoient aucunes provisions, nous étions obligés de les nourrir, ce qui dura plusieurs années nous apprenions toujours leur langue, et notre application leur faisoit plaisir, l'habitude que nous avions de les entendre, n. donnoit de la facilité pour nous exprimer, de sorte que nous les instruisions comme des Missionnaires, et nos peines ne furent pas inutiles car Dieu voulut bien se servir de nous, pour le salut de plusieurs qui devinrent de fervents chrétiens.

Les sauvages se réfugièrent auprès de N. S. Dieu par la crainte des iroquois, et les R. P. les instruisent.

Nos grands travaux nous obligerent a augmenter le nombre de nos domestiques, neuf ou dix hommes a nos gages furent occupés a nous faire du bois de corde, et ils se joignirent apres a quelques charpentiers que nous avions loués, pour travailler a la charpente de nostre buanderie et de nos parloirs, afin de disposer tout ce qui étoit nécessaire pour rendre nostre maison plus commode. n. achetâmes deux arpents de terre de M. Coillard pour agrandir nostre endos, et pour faire entrer chez nous un ruisseau qui étoit sur ce terrain, ils nous coûtèrent 450. nous n'en fîmes faire la clôture que l'été suivant. Nostre dépence fut fort considerable dans ces premières années, pendant lesquelles il fallut bâtir en différents endroits quoy que tout ne se fit que peu a peu, tant pour ménager nostre bourse, que parce que les ouvriers étoient rares.

On dispose ce qui étoit nécessaire pour achever la maison.

petite acquisition de deux arpens de terre pour avoir un ruisseau.

Après que nos grands embarras furent un peu diminués nous reprîmes nos habits blancs avec bien du plaisir.

Les hospitaliers reprîrent leurs habits blancs.

Nous avions reconnu tant de vertu en ma s. Catherine vironceau de s. nicolas, et elle avoit de si grands talents pour servir les malades que nous voyant si peu de R. P. de chœur, nous pensâmes a luy faire faire vœu d'hospitalité, nous en écrivîmes des l'année 1645. a nos meres de Dieppe afin d'avoir leur consentement parce qu'elle étoit de cette maison. Elles nous marquerent l'année suivante que cela ne pouvoit que leur faire honneur, et qu'elles en auroient un grand plaisir, ainny comme nous le souhaitions beaucoup, nous luy proposâmes, et apres qu'elle y eût consenti nous prîmes jour pour cette ceremonie, qui fut différée jusqu'au printemps, a cause de nos grandes occupations. le 29. d'avril de l'année 1645. elle fit profession en qualité de R. P. de chœur, sous l'autorité de Monseigneur l'archevêque de roüen et entre les mains du R. pere Barthelemy vimont nostre supérieur. on changea son nom de s. nicolas, en celui de s. Joseph.

ma s. de s. nicolas fait vœu d'hospitalité et prend le nom de s. Joseph.

Le canada dépendoit du diocèse de roüen avoit pourquoy nos p. professes ont fait leurs vœux sous l'autorité de ce prélat, jusqu'à ce qu'il y ait eü un Evêque de quebec. les R. peres jésuites étoient ses

Le canada relève du diocèse de Rouen. les R. peres jésuites sont grands vicaires de Mgr. l'archevêque.

1645.

Election de l'année 1645.
la mere *St Bonnaventure*
est sup^{re}

grands vicaires, le sup^{re} des Missions de ce pais en avoit tous les pouvoirs, il étoit aussy supérieur des com^{tes} et lors qu'il sortoit de charge, celui qui le remplaçoit avoit la même autorité que son prédécesseur.

La R^{de} mere Marie de *St Ignace* nôtre digne supérieure desiroit, que l'on avançât les Elections, afin de prévenir l'arrivée des vaisseaux parce que ses deux triennaux ne devoient finir qu'au commencement du mois d'aoust, elle nous pressa tant, qu'enfin nous convenûmes qu'il falloit les faire toujours au mois de may. ce fut donc par cette année le 9^e de ce mois que nous élûmes la R^{de} mere Marie forestier de *St Bonnaventure* de *Jesus* sup^{re} et la mere Marie de *St Ignace* assistante et depositaire pour trois ans parce que nôtre communauté étoit en fort petit nombre. le R^{re} pere vimont y présida.

Nos sauvages étoient toujours dans la crainte des iroquois, et ils ne se trouvoient point en assurance dans leur cabanes d'écorce, quoy qu'elles fussent dans nôtre enclos, parce que l'ennemy pouvoit facilement y mettre le feu, ils nous prièrent donc de leur faire faire quelque maison a la françoise comme nous avions fait a sillery. ils ne nous firent cette demande que lors qu'ils virent que nos ouvriers avoient bientôt fini ce que nous avions entrepris cette année, pour nôtre laoir et pour nos parloirs, on leur avoit menagé une petite allée qui joignoit d'un côté nôtre maison, et de l'autre la sale des malades, afin que nous y allassions par un chemin couvert avec moins de peine que l'hiver précédent.

Nous ne pûmes refuser a ces pauvres gens ce qu'ils souhaitoient, parce que nous avions véritablement pour eux beaucoup d'amour et de tendresse, et qu'ils nous faisoient une extrême compassion. ainsy quoy que nos moyens fussent fort médiocres et que l'automne fût déjà avancé, nous résolûmes de contenter ces nouveaux chrétiens en leur faisant faire le plus promptement que l'on pourroit un petit bâtiment tout proche du nôtre, nous fîmes chercher aussy tôt du bois, et tout ce qui étoit nécessaire pour élever une maison, que l'on commença incessamment, mais le froid nous ayant surpris nous employâmes toutes sortes d'industries pour faire continuer cet ouvrage, et a force d'invention on en vint a bout, il fallut faire chauffer l'eau pour faire le mortier, et les maçons ne pouvant résister de hors, ou ils étoient toujours transis, nous leur fîmes de petites tentes avec des couvertures, dans lesquelles ils s'envelopoient pour travailler. Enfin par ces précautions la maison fût achevée au commencement de decembre, et nous la donnâmes aux sauvages qui en témoignèrent une joye inconcevable. ils ne se lassoient point de nous remercier, et nous disoient entr'autres choses, voilà qui va bien, les iroquois ne penseront jamais que nous soyons icy, nous y sommes en assurance, prenez courage mes meres, Dieu

Les sauvages demandent
des maisons a la françoise

Les hospitaliers leur
en font bâtir une, et leur
charité est ingénieuse, j^{de}
la faire achever.

joye extraordinaire des
sauvages et la reconnaissance
qu'ils témoignent aux R^{es}

1645.

vous donnera de quoy nous aider. Celuy qui a tout fait, nous a fait grand plaisir de vous avoir amenés icy, vous nous sauverez la vie en nous logeant, et en nous nourrissant, nous prions Dieu qu'il vous donne toujours les moyens de nous assister. Ils se trouuèrent en effet si bien de nos soins qu'ils passerent tout l'hiver avec n^d. excepté ceux qui purent aller a la chasse, quand on eût appris que l'iroquois s'étoit un peu retiré.

Tous ces embaras nous causerent de grandes fatigues, que la mere ^{maladie de la mere} ^{St Ignace?} Ignace partagea avec nous, sans doute que tant de peines contri-
buèrent beaucoup a la rendre malade, et des la fin du mois d'aoust, elle eût vne augmentation considerable de mal de poitrine et de l'asme auquel elle étoit sujette, de sorte qu'étant réduite a l'extrémité elle reçut les derniers sacrements, mais graces a Dieu ayant repris un peu de force, elle nous donna lieu d'esperer que nous la possederions encore quelque tems, elle eût cependant vne santé si faible pendant tout l'hiver, qu'elle fût obligée de garder presque toujours le lit, ou la chambre, ce qui ne l'empêchoit pas de nous être fort utile pour la conduite de la maison, tant pour ce qui regardoit le spirituel, que le temporel.

Malgré toutes les dépenses que nous auions faites, nôtre maison étoit si peu logeable, que nous crûmes deuoir y changer ce qui nous incommodoit le plus, et quoy que de nouveaux ouvrages d'issent, nous prîmes encore du repos que nous souhaitions, nous prîmes le party quand la belle saison fût venue de faire abatre la charpente afin de rehausser la muraille et de rendre la maison plus commode dans l'esperance que celles qui viendroient apres nous, si le pais se faisoit, mettroient les choses en meilleur état. car pour lors nôtre séjour en canada étoit si incertain que nous ne pouuions pas prudemment nous engager a de plus grands frais.

Pendant que nous disposions les materiaux, et que n^d. cherchions des ouuriers, nous fîmes faire la benediction de nôtre chapelle selon ^{benediction de l'ancienne} ^{chapelle.} les formes du rituel romain, nous prîmes pour titulaire le précieux sang de Nôtre Seigneur, la fête en fût assignée le dimanche de la passion, et pour patronne la tres s^{te}. vierge sous le nom de Nôtre Dame de pitié, la fête en fût assignée au jour de la natiuité de la s^{te}. vierge le 8. de septembre. La benediction fût faite le 16^e de may 1646. en ces termes. *Est hanc Ecclesiam et altare ad honorem tuum et pretiosissimi sanguinis Domini nostri Jesu Christi, ac beatissime virginis marie matris misericordiae et pietatis purgare et benedicere digneris. Te rogamus audi nos.*

On commença au mois de juin, des que la charpente fût abattue ^{on travailla au batim.} ^{du Monastere.} a travailler a la maçonnerie de la maison. comme il y auoit peu d'ouuriers et que ceux que nous auions mandés en france, n'étoient pas encore venus, cela dura jusqu'à l'assomption quoy qu'ils ne fissent que les deux côtés, sans toucher aux pignons que nous ne

1646.

pûmes faire acheuer que l'année suivante, ce qui nous incommoda beaucoup tout l'hiver; on mit les poutres, on fit de nouveaux planchers, on placa la charpente, et le 15^e de septembre on posa le petit clocher qui est sur nôtre maison, ou on suspendit la cloche apres qu'elle eût été benite par le R.^e pere vimont, et que la mere Marie de St. Ignace luy eût donné le nom de nôtre Dame de pitié.

les R.^{es} vont loger dans la maison des sauvages pendant que lon bâtiſſoit chez nous, nous auions ôté tous nos meubles, et nous les auions serrez dans la maison des sauvages qu'ils n'cederent bien volontiers pour ce peu de tems. nous y pratiquâmes une petite ^{chapelle} pour y dire la s^{te} messe, et un choeur pour nous, puis ayant transporté nos malades dans des cabanes, nous nous retirâmes dans la sale, ou la mere St. Ignace tomba malade. les nauires étant arriues plus tard qu'à l'ordinaire cette année, ne partirent de quebec que le dernier d'octobre. M.^r Giffart nôtre medecin passa en france, ce qui nous fit beaucoup de peine parce que la maladie de la mere Marie de St. Ignace augmentoit tous les jours. elle deuint en effet si dangereusement malade, que nous vîmes bien qu'elle ne pouvoit pas aller loin, la crainte de sa mort nous jetta dans une grande affliction, dont elle s'apperçut aisément. elle nous consoloit elle même d'une maniere si tendre, et si soumise aux ordres de Dieu qu'elle nous charmoit. nous luy demandâmes sa benediction que nous reçûmes fondantes en larmes. Elle laissa son nom a une fille de M.^r Giffart qui étoit pensionnaire chez nous et qui auoit enuie d'être R.^e et apres nous auoir recommandé plusieurs choses tres utiles, elle mourut en disant: Mon Dieu que vôtre volonté soit faite, je suis a vous. elle fut assistée par le R.^e pere Jerome Cal-

la mere marie de St. Ignace y tomba tres dangereusement malade.

mort de cette vertueuse R.^e

ses vertus.

ment nouveau sup.^r des missions, par le R.^e pere vimont son directeur, et par M.^r de St. sauueur nôtre chapelain qui furent tous penetrez de deuotion, des derrieres paroles de cette s^{te} Religieuse son heureux trepas arriua le 3^e de novembre de l'année 1646. elle étoit âgée de 36. ans, dont elle en auoit passé 22. en religion, et les sept derrieres dans le canada, ou elle trouua avec une charité et une ferueur infatigable. Elle auoit l'esprit tres vif et pénétrant le naturel courageux liberal et bienfaisant, une continuelle présence de Dieu la rendoit un modele accompli de toutes les vertus, et quoy qu'elle profitât fidellement et adroitement de toutes les occasions de les pratiquer, et que sa conduite fût si réguliere qu'on ne voyoit rien en elle qui ne pût édifier, elle auoit un soin extrême de se purifier par le sacrement de penitence des meindres taches qu'elle remarquoit dans son ame. sa derriere maladie dura quinze mois pendant lesquels elle ne passa pas un jour, sans se confesser plus tôt deux fois qu'une, elle tiroit aussy une grande force de la s^{te} Communion qu'elle receuoit presque tous les jours. Des son enfance elle auoit été portée aux oeures de misericorde d'une maniere admirable, qui marquoit en même tems et son bon cœur et la grace qui agissoit en elle, parce que dans ce bas âge elle paroissoit touchée

d'une grande compassion si tot qu'elle voyoit un pauvre, elle impor-
 tunoit ses parents pour auoir de quoy faire l'aumône, et lorsqu'on luy
 permettoit de donner sans taxer sa charité, elle prenoit tout ce qui se
 trouuoit sous ses mains quelque precieux qu'il fût, pour soulager la
 necessité de ceux qu'elle regardoit déjà comme les plus chers membres
 de Jesus Christ. Des lors elle étoit attirée a l'raison et prioit avec
 tant d'affiduité que M^r. sa mere se croyoit souuent obligée de la dé-
 tourner de ces exerci^s. Quant même qu'elle eût quatorze ans elle
 soupироit apres la vie R^o et cherchoit avec empressement une Com^{te}
 ou elle pût joindre l'assistance des pauvres a la vie réguliere. Un pere
 de la Comp^{nie} de Jesus luy parla de l'hôtel Dieu de Dieppe nouvel-
 lement reformé, ou l'on viuoit dans un grand ordre, elle fut ravie
 d'entendre tout ce qu'il luy en dit, et pressa tant M^r. son pere, et M^r.
 sa mere de luy permettre d'entrer dans cette 1^{re} maison, qu'elle obtint
 enfin cette grace. M^r. sa mere la conduisit a Dieppe qu'elle trouua
 desolé par la peste, toute la ville étoit pleine de malades aussy bien
 que l'hôtel Dieu, dont on auoit même fait sortir plusieurs R^o p^o
 les tirer du danger. Cela ne refroidit point l'ardeur de cette jeune
 vierge, elle ne pût consentir a s'en retourner, comme elle en étoit
 sollicitée, et la crainte de perdre sa vocation luy fit volontiers exposer
 sa vie, aimant mieux mourir avec les pauvres en les seruant, que
 de se ménager avec nôtre Seigneur. Le seul desir de soulager les ma-
 lades l'empêcha de suivre l'ennie qu'elle auoit d'être s^r conuerse.
 son humilité luy faisoit toujours chercher les ouurages les plus
 bas, pour lesquels elle ne manquoit jamais de force, faisant
 même quelquefois seule ce que trois filles robustes n'auoient pu
 faire; et cela sans rien perdre de ses deuotions dont elle s'aquitoit
 avec une exactitude qui faisoit bien voir l'estime qu'elle auoit des
 choses spirituelles. Elle eût une maladie mortelle en l'année 1633.
 pendant laquelle les medecins qui la voyoient perdirent l'esperance
 de la guérir. Un pere Jésuite qui la visitoit luy proposa, de
 faire vœu d'aller en canada donner sa vie pour le salut des sau-
 uages, si Dieu la luy rendoit. car on parloit déjà de la necessité
 de fonder un hôtel Dieu dans la nouvelle france. elle fit donc ce
 vœu par écrit le signa avec joye, et reuint de ce danger, mais elle
 demeura tres infirme, et ne laissa pas de se regarder comme destinée
 au canada, pour lequel elle fut effectivement choisie quand il fut
 question d'y enuoyer des Religieuses. elle eût de grandes difficultés
 a surmonter auant son départ de france, sa famille s'opposa fortem^t
 a son voyage, les medecins qui connoissoient la foiblesse de son tem-
 péramment assureroient qu'elle ne pourroit pas supporter la fatigue
 de la mer, ou qu'elle mourroit a quebec auant que d'y auoir passé
 une année, d'ailleurs elle étoit tendrement aimée de sa Com^{te} qui ne
 consentoit qu'avec peine a son éloignement, il s'y trouuoit plusieurs
 personnes qui s'efforçoient de la retenir. Toutefois elle vainquit tous
 ces obstacles par sa fermeté et par son courage, et Dieu qui la

1646.

wouloit donner a cette nouvelle Colonie, la rendit victorieuse de tous les moyens qu'on employa pour l'branler dans sa resolution. Aussi possedit elle toutes les belles qualitez, et les grands talens qu'on pouvoit souhaiter dans une religieuse hospitaliere qui devoit être la premiere superieure de l'Hôtel Dieu de Quebec, quelle gouverna six ans avec une grande vigilance, une singuliere prudence, et une peine incroyable, puis qu'il s'agissoit d'un établissement difficile, dans un pais sauvage, où on manquoit de tout et où cette chere mere et ses filles n'étoient soutenues que par la confiance qu'elles avoient en Dieu, et les secours qu'elles recevoient de sa s^{te} providence.

Elle est regrettée de tout le monde.

Après sa mort son visage demeura tres beau, serain et riant, en sorte qu'en la regardant on se trouvoit consolé, son corps exhaloit une odeur douce et fort agreable, elle fut enterree dans un petit cimetiére proche de notre maison du côté du nord-ouest, ensuite de cette ceremonie nous fimes un festin aux sauvages, un d'intreux havanqua, et fit en sa maniere l'éloge de notre chere defunte, publiant les bontés qu'elle avoit eues pour eux, dont ils étoient tres reconnoissants. ce qu'ils en disoient joint a ce que tous les habitants du pais nous temoignoient sur cette mort, et a ce que nous ressentions nous même, partageoit notre cœur entre la joye et la tristesse. car d'un côté nous mourions de regret de nous voir privées d'une si aimable mere, qui s'étoit aquis l'estime de tout le monde, et d'ailleurs le souvenir de sa sainteté nous animoit et red. inspiroit un desir ardent de vivre et de mourir comme elle.

ses obseques.

Une circonstance qui redoubla notre affliction sur cette perte c'est que le jour même que cette chere mere mourut dans la salle des malades, nous devions rentrer dans notre maison qui n'étoit pas encore achevée, mais que nous avions fermée et rangée pour y passer l'hiver. elle fut la premiere que l'on y porta pour réciter aupres d'elle l'office des morts, et faire son enterrement.

on rapporte de sillery les os de la mere de s^{te} Marie, pour les enterrer de nouveau icy.

Peu de tems apres nous envojâmes a sillery chercher les os de notre chere sœur Jeanne supli de s^{te} Marie, on les mit dans un cercueil neuf, et nous les enterrâmes de nouveau proche de notre R^{de} mere Marie guenet de s^{te} Ignace.

Nous passâmes une triste année dans cette maison ouverte, car les deux côtés n'étoient bouchés qu'avec des planches, et le froid nous incommodoit beaucoup. pour surcroit de peine, les cheminées étoient si étroites que le feu y prenoit a tout moment, malgré le soin que nous prenions de les faire ramoner souvent, de sorte que nous étions tous les jours en danger de bruler, sur tout par la cuisine où l'on n'osoit faire du feu. il étoit impossible de rester longtemps dans cette inquietude, c'est pourquoy pour remedier a ce mal nous primes la resolution de faire faire une cuisine séparée, avec une cheminée si large que le feu n'y pût jamais

le danger du feu, obliq. les R^{es} arabatis les cheminées.

1647.

prendre et de faire aussy élargir toutes les autres. nous achetâmes pendant l'hiver tout ce qu'il falloit de planches, poutres, soliveaux, et autres materiaux propres pour achever nôtre bâtiment. et pour nous voir bientôt quittes de l'embaras que donnent les ouvrieres, nous en occupâmes un grand nombre tant pour finir le dedans de la maison, que pour nôtre rendre service en plusieurs choses tres necessaires. nôtre dépence excédoit de beaucoup nos revenus, nous n'ôtions que cinq R.^{es} de chœur, mais nous avions un chapelain, quatre pensionnaires, une servante et sept hommes a gages, c'étoit dix huit personnes a nourrir. de plus, nous assistâmes une grande augmentation de malades. il y eût bien quarante six françois et six vingt sauvages qui se succéderent les uns aux autres dans nôtre hôpital, dont quelques uns y resterent cinq et six mois, sans compter une cabane de dix sauvages que nous défrayâmes toute l'année. Dieu nous secourût aussy pour soutenir de si grands frais, en inspirant a plusieurs personnes le desir de nous aider selon leurs moyens et le besoin que nous en avions.

ayant donc entrepris de faire achever nôtre maison sur la confiance que nous avions en la divine providence, on commença des le printemps par les deux pignons, on fit les planchers, les cloisons, quelques réparations a nôtre clocher, un petit bâtiment pour nos ouvrieres et on raccommoda les cheminées d'une maniere a n'avoir plus rien a craindre du feu de ce côté là.

Nous fîmes une acquisition que nous jugeâmes nous devoir être tres utile dans la suite, ce fut une terre que nous achetâmes de pierre et de jacques caumont deux freres. il y avoit une petite maison bâtie dessus, dont nous avions dessein de faire une métairie, cela nous coûta deux mille livres, et M.^r le gouverneur nous conceda dans ce même endroit trois arpents de front, qui furent ratifiés en franc alevoturier, par M.^r de la Comp.^{nie} l'année suivante, comme il paroît par les contrats de concession, d'acquisition, et de ratification. nous avons nommé cette terre St. sauveur. et comme elle nous étoit plus convenable que la terre de sillery, nous vendâmes celle cy a Mons.^r Dautiuit pour la somme de deux mille livres, avec tous les bâtiments que nous y avions fait faire, qui nous venoient a plus de quinze mille francs, et nous payâmes de cet argent celle de St. sauveur. depuis nous y avons joint la terre que nous avons achetée de marin bouché. M.^r Giffart nous donna une seigneurie de demy lieu de largeur sur dix lieux de profondeur, vis a vis de nôtre métairie de St. sauveur, comptant que ce seroit la dot de quelquesunes de ses filles, si elles vouloient être R.^{es} hospitalieres. nous donnâmes a cette terre le nom de St. Ignace. la crainte des Troquois nous empêcha d'y mettre des habitants jusqu'en l'année 1662.

acquisition de la terre de St. sauveur.

elles vendent la terre de sillery.

on leur donne la seigneurie de St. Ignace.

M.^r de la Comp.^{nie} nous remirent d'une maniere fort obligeante tout ce que nous leur devions, et dans toutes les occasions ou ils ont pû nous rendre service, et a nôtre hôpital, ils l'ont fait fort généreusement.

remise de M.^r de la Comp.^{nie} aux hospitaliers.

M.^r D'anne marche parent de la mere jeanne de St. marie nous envoya present de M.^r D'anne marche

1647.

présent de M^r Guenet

le tableau de nôtre Dame de pitié, et M^r Guenet, mari de nôtre chère
 mère Marie de St Ignace, celui de Nôtre Seigneur au jardin des oliviers.
 Nous luy écrivîmes pour luy apprendre la mort de sa vertueuse
 fille, et la consoler comme nôtre chère d'effunte nous en avoit priée
 les derniers jours de sa vie. ce fut pour cette tendre mère une affli-
 gante nouvelle, et quoy qu'elle eût déjà sacrifié sa fille deux fois
 l'une en la donnant à Dieu quand elle entra en religion, et l'autre
 quand elle partit pour Canada, elle ressentit cette troisième séparation
 bien plus vivement que les autres. elle se soumit pourtant aux or-
 dres de Dieu, et ne cessa point de témoigner à nôtre Com^{té} son af-
 fection en continuant de nous écrire fort cordialement, et de nous
 faire du bien, ainvy que toute sa famille. c'est cette bonne Dame
 qui nous a donné en diverses années presque tous les tableaux qui
 ornent nôtre église. M^r Guenet son fils, frère aîné de nôtre St R^e
 qui de riche banquier qu'il étoit, avoit acheté une charge de Conseiller
 au parlement de rouen, prit toujours la peine de faire toutes nos
 commissions gratis jusqu'à sa mort, sans que le changement de sa
 condition apportât aucune alteration a sa charité.

charité de M^r Guenet
pour nôtre Com^{té}présent de M^r la Duch.
Daiquillon.

Madame la Duchesse Daiquillon nous fit présent cette année 1647.
 de 800^l et nous envoya un ornement de toile d'argent avec un ten-
 ture de tapisserie de satin rayé.

présent de M^r de la Pellerie
et de M^r le tardif.

Il nous vint aussy un tabernacle qui coutoit environ 330^l mais
 M^r de la Pellerie et M^r le tardif voulurent le payer et s'ad. d'ontrent
 chacun 130^l de sorte qu'il nous revint a fort peu de chose; nous
 reçûmes tous ces bienfaits avec une parfaite reconnoissance, tout
 sembloit contribuer a nôtre établissement, il ne nous manquoit
 que des R^{es} car nous étions trop peu pour pouvoir subvenir a
 tout nos travaux, et vivre régulièrement. nous priâmes instamment
 le R^e pere vimont qui passoit en France, et qui devoit revenir
 l'année suivante de nous en amener quelques uns, le R^e pere Jérôme
 Lallement qui étoit sup^r des Missions luy recommanda beaucoup
 cette affaire. nous écrivîmes a toutes nos communautés d'une ma-
 nière pressante pour les engager a nous envoyer des sujets, et nous
 passâmes l'année dans l'attente de ce secours. continuant toujours a
 faire travailler a défricher nos terres, nous fîmes enclore tout nôtre
 emplacement avec des pieux, et quoy que nous ayions été bien
 des années assez mal logés, nous avons pendant longtemps fait
 faire plusieurs accommodements dans nôtre maison.

1648.

Élection de l'année 1648.
la mere St Bonaventure
est continuée sup^r

Le neuvième de may 1648 le R^e pere Jérôme Lallement nôtre sup^r
 présida a nôtre élection ou la R^e mere Marie forestier de St Bon-
 aventure de Jesus fut continuée supérieure.

solicitations du R^e pere
vimont p^r nous faire avoir
des R^{es} il en obtint trois
et surmonte bien des difficul-
tés, pour la mere Marie
catherine de St Augustin.

Le R^e pere vimont se donna en France de grands mouvemens
 pour nous faire avoir des R^{es} il en obtint trois de différentes
 maisons. ce fut la mere Anne de L'assomption de nôtre Com^{té} de
 Dieppe, la mere Jeanne Thomas de St^e agnes de nôtre Com^{té} de Rouen
 et ma St Marie catherine Simon du Congrégé de St Augustin de nôtre

nouvelle maison de Bayeux: il y eut bien des difficultés a vaincre p^o.
 cette dernière R.^{ne} parce qu'elle étoit encore novice, fort aimée et estimée
 de sa Com^{te} pour les excellentes qualités qu'elle posséderoit du côté de la
 grace et de la nature, et pour les mêmes raisons, extrêmement chérie de
 toute sa famille qui s'opposa a son dessein. M^r. du Longpré son pere
 qui l'aimoit plus que tous ses autres enfans, présenta même requête
 en justice pour empêcher sa fille de faire ce voyage, mais elle
 montra tant de Tele et de persévérance, a demander d'être envoyée en
 Canada, qu'un grand nombre de personnes s'employèrent p^o. luy obtenir
 cette grace. La Reine mere ayant sçû ce qui se passoit sur cette
 affaire, adressa vne lettre de cachet a M^{rs}. les grands vicaires de dio-
 cèse, parce que M^r. l'evêque de Bayeux étoit mort et que le siege étoit
 alors vacant, pour obliger les parents de cette fervente novice a
 consentir a son voyage. sa Majesté donna aussy des ordres a M^r.
 du Tronchay, pour lors Intendant de la province, afin que cette
 jeune R.^{ne} fût conduite jusqu'au port d'une manière convenable.
 mais ce qui amança le plus ses affaires, c'est que Dieu qui la vou-
 loit en ce pais changea en un moment le cœur de M^r. son pere
 et celui de M^{re}. sa mere en leur inspirant a tous deux tres fortement
 et dans le même instant, d'accorder a leur courageuse fille ce qu'elle
 souhaitoit si ardemment. ayant donc pris la dessus leur résolution
 M^r. du Longpré partit aussy tot d'une maison de campagne ou elle
 étoit pour venir a Bayeux luy donner cette bonne nouvelle.

oppositions de sa famille.

La reine s'employe p^o.
faciliter son voyage.

M^{rs}. son pere et M^{re}. sa
mere y consentent.

On trouva de nouvelles oppositions de la part de sa Com^{te}, ou on
 desiroit fort de la retenir, les R.^{es} objectoient que n'étant pas en-
 core professe, elle pourroit se dégoûter de sa vocation, et qu'il n'e-
 toit pas a propos de l'exposer dans cette conjoncture au danger
 d'un si grand voyage. Enfin apres bien des discussions, le chapitre
 consentit a son départ, a condition qu'elle feroit des vœux simples
 avant que de se mettre en chemin, parce qu'elle n'avoit pas enco-
 ré bête, et qu'elle seroit toujours tenue et censée professe de Bayeux.
 les R.^{es} se réservèrent aussy le droit de la rappeler quand elles en
 auroient besoin. Elle fit ses vœux comme on le demandoit le 25^e
 d'Avril 1648. en présence de M^{rs}. les grands vicaires, de M^r. le Theo-
 logical, de plusieurs chanoines de Bayeux, de quelques amis de la
 maison et de toute la Com^{te}, elle accompagna cette ^{action} d'une joye
 et d'une dévotion extraordinaire qui toucha tous les assistants.
 on luy donna le voile noir, et des le lendemain elle quitta géné-
 reusement tout ce qu'elle avoit de plus cher au monde, car sans
 parler de la tendresse qu'elle avoit pour M^r. et M^{re}. du Longpré
 ses peres et meres, elle avoit dans la com^{te} de Bayeux deux sœurs
 vne grande mere, vne tante et vne cousine germaine qui étoient
 fondatrices et R.^{es} de cette maison, toutes les autres l'aimoient fort
 cordialement, et ne parquérèrent rien pour le luy témoigner. cette
 séparation luy causa vne douleur bien sensible, et elle eût besoin

sa com^{te} de Bayeux
s'y accorde avec peine

elle fait des vœux
simples, avant son départ.

elle quitta sa chere maison

1648.

plusieurs personnes de
distinction l'accompagnent
jusqu'à la Rochelle.

de toute sa force pour soutenir les combats qui luy furent livrés
extérieurement et intérieurement.

Elle partit de Bayeux avec la mere Anne de l'Assomption professe
de Dieppe qui l'étoit venue prendre, et a qui on donna les com-
missions nécessaires afin de luy faire faire profession en chemin.
Lors quelle avoit l'âge. plusieurs personnes de consideration qui
étoient amis de sa famille et de sa Com^{te} voulurent luy faire
compagnie jusqu'à la Rochelle, entre les autres Mr. Michel de
Bernais, grand archidiacre du diocèse de Bayeux, tres s^r homme
qui avoit beaucoup servi a fortifier le courage et la resolution de
cette aimable fille, vint avec cette troupe d'honnêtes gens jusqu'au
lieu de débarquement, pour escorter nos R^{es}. Elles passerent par
vennes en Bretagne ou elles trouverent la mere Jeanne Thomas deff^e
agnes tres s^r R^{es} qui les attendoit pour se joindre a elles.

Elle fait sa profession
a Nantes.

Quand elles furent a Nantes, la genereuse novice fit sa profession dans
la chapelle de Notre Dame de toute joye le 4^e de may ayant eü 16.
ans accomplis la veille. elle fit ses vœux sous l'authorité de M^r.
leueque de Bayeux, et entre les mains du R^e pere Vimont qui les
conduisoit et qui avoit été commis pour cela par Mr. le grand
vicar et official de Nantes, qui se trouva présent a cette ceremonie
avec trois chanciers du même lieu, et tous signerent ses vœux.

elle s'embarqua avec les
R^{es} meres de l'Assomption
et de s^ragnes.

Elles se rendirent a la Rochelle ou elles s'embarquerent le 27^e de
may et firent voile quatre jours apres. La maladie contagieuse s'é-
tant mise dans le vaisseau, nos R^{es} exercerent avec beaucoup de
ferueur leur vocation d'hospitalieres, en servant les malades et s'ex-
posant courageusement a mourir des le commencement de leur cas-
serie, la mere Marie Catherine de s^r Augustin se signala, et sa charité
ne luy permettant pas de se menager en rien, elle gagna elle même
la peste, sa fièvre fut si ardente qu'il luy parut sur le corps comme
une espee de ceinture composée d'orte charbons, elle fut assistée de
ses deux compagnes avec tout le soin possible, mais on peut juger
aisément que dans un vaisseau, on ne peut avoir que tres peu de
secours, et celui sur lequel elles étoient ayant manqué d'eau douce
on fut obligé pour donner quelque rafraichissement a cette chere
malade, d'étendre des linges pour recevoir la rosée du ciel afin d'é-
tancher un peu sa soif. Il mourut quantité de personnes, le cap^{te}
de la flotte fut de ce nombre, et ce fut par miracle que notre
chere saur fut guerie.

elle est dangereusement
malade dans le vaisseau.

leur arrivée a Quebec

Elles arriverent a Quebec le 19^e d'août 1648. nous les avions trop
souhaitées pour ne les pas recevoir avec une joye inconcevable
elles nous aiderent aussy tôt a préparer de nouveaux endroits pour
mettre les malades dont les vaisseaux étoient remplis, et qu'on
devoit nous amener incessamment, notre salé étant trop petite
pour les contenir, il n'en mourut que trois dans notre hôpital
mais ce surcroît de monde consuma presque toutes nos provisions

1648.

Lettre de filiation
des R.^{es} peres chartreux.

de viures et de bois, et nous en souffrîmes beaucoup pendant l'hyver. La R.^{me} mere Marie forestier de St. Bonnaventure nôtre sup.^{re} auoit mandé l'année précédente au R.^e pere Toussaint-guenet Prieur de la chartreuse de Gâaillon, la mort de nôtre R.^{me} mere Marie Guenet de St. Ignace sa sœur. elle luy auoit enuoyé aussy en abrégé le récit de ses vertus, et l'auoit prié de procurer a toute cette Com.^{te} une lettre de filiation semblable a celle qu'il auoit adressée en 1645. a la mere Marie de St. Ignace pour elle seule. Il la remercia d'une maniere tres obligeante et il obtint cette lettre qu'elle souhaitoit du R.^e pere Leon Prieur de la grande chartreuse et general de tout l'ordre, qui voulut bien nous faire l'honneur de nous écrire luy même avec des marques d'estime toute singuliere. Il nous accorde une pleine et entiere participation a toutes les Messes, oraisons, jeûnes, austerités, aumônes, hospitalités et autres bonnes auures, et en un mot a tous les biens spirituels dont Dieu voudra combler les personnes de leur St. ordre de l'un et de l'autre sexe, et nous promet de faire ordonner des messes et autres suffrages, pour le repos de l'ame de chaque R.^{me} des qu'il sera auerti de son deces.

Les R.^{es} meres Carmelites du fauxbourg St. Jacques de paris avec qui nous auions fait connoissance, par Madame la Duchesse D'aignillon qui y auoit quelques amies, nous enuoyerent deux images en relief de la Ste. vierge et de St. Joseph qui ont serui longtems a parer nôtre eglise. nous auons aussy eû relation avec un autre Couuent de Carmelites de la même ville qui est situé dans la rue chapon, nous receuons de l'un et de l'autre de grands temoignages d'amitié.

présents des R.^{es} meres
carmelites.

M.^r Daillebout vint gouverneur en canada en cette année 1648. avec M.^{me} son Epouse. M.^r le cheualier de Montmagny repassa en france. nous ne pouuons assez dire combien il chercha les moyens de nous faire plaisir, et avec quelle exactitude il profita des occasions fréquentes qui se présenterent de nous rendre seruite. il nous priuenoit en toutes choses, et veilloit luy même sur nos besoins. il nous a beaucoup aidé dans ces commencements et dans les changements de demeure que nous auons été obligées de faire auant que de fixer nôtre établissement. C'étoit un homme fort brave, tres accommodant, plein de compassion pour les pauvres, zélé pour la religion, et tout propre a inspirer l'amour du christianisme par l'exemple de sa piété.

arrivée de M.^r Daillebout
gouverneur. et départ
de M.^r de Montmagny

son caractere.

Quelque tems apres l'arrivée des vaisseaux, nous choisîmes la mere Anne de l'assomption pour être assistante, et la mere Jeanne de Ste. agnes pour depositaire.

seconde Election de l'année
1648.

Le R.^e pere vimont, qui auoit accompagné nos sœurs dans leur voyage et qui auoit eû grand soin d'elles, continua toujours ses anciennes bontés pour nôtre Com.^{te} et nous donna dans toutes les occasions des marques d'une sincere affection, nous le demandâmes p.^{re} confesseur au R.^e serime Calement sup.^{re}, qui nous l'accorda.

Le R.^e pere vimont est
confesseur des hospitaliers.

1648.

on donna le 1^{er} habit à
la première canadienne
qui ait embrassé la vie
religieuse

Nous étions huit R.^{es}, et notre petite sœur, françoise Giffart qui
étoit pensionnaire chez nous depuis plusieurs années, desirant avec
ardeur d'en augmenter le nombre, nous luy donnâmes le 1^{er} habit
le 4^o d'octobre 1648. elle fut nommée s.^{te} de s.^{te} Ignace comme l'a-
voit souhaité notre première supérieure. C'est la première Cana-
dienne qui ait eu le bonheur de se consacrer à Dieu dans la
1^{re} Religion, ce quelle fit avec une ferueur admirable quelle
a conservée toute sa vie.

charité des hospitaliers
pour les nouveaux habitans
qui venoient de franco

Le pais se peuploit tous les ans par de nouveaux françois qui
amenoient leurs familles pour s'y établir, nous les aidions en
bien des choses, et nous n'attendions pas qu'ils fussent malades
pour les secourir. ils trouvoient dans notre maison le soulagement
ou du moins la consolation dont ils avoient besoin, et regardoient
l'hôtel Dieu comme leur arde, aussy nous faisons nous un plaisir
de les loger, de les nourrir et de les instruire des usages de Canada
pendant qu'ils préparoient leur demeure.

guerre des Iroquois

Cette même année la guerre des Iroquois devint plus cruelle que
jamais, ils prirent aux environs de montreal et des trois rivières
plusieurs captifs françois et sauvages, et brulerent un village
de hurons nommé s.^{te} Joseph, ou ils firent d'horribles massacres
de quantité de chrétiens le R.^e pere Daniel jésuite leur mission-
naire fut brulé vif en sortant de l'autel ou il venoit de dire
la 1^{re} messe.

Martyr du R.^e pere Daniel

1649.

Martyr du R.^e pere Jean
de Brébaut et du R.^e pere
gabriel Calement

Ils continuèrent l'année suivante 1649. à exercer leur barbarie
ils ravagèrent et brulerent deux autres villages de hurons nommés
s.^{te} Ignace, et s.^{te} Louis, et parmy le grand nombre de captifs
qu'ils emmenerent le R.^e pere Jean de Brébaut et le R.^e pere Gabriel
Calement qui avoient été pris avec leurs néophytes, furent destinés
à des tourmens affreux, que ces malheureux leur firent endurer
et qu'ils souffrirent avec une force et une constance semblable
à celle que l'on admire dans les plus illustres Martyrs. nous
les avons regardés depuis comme tels. particulièrement le R.^e pere
de Brébaut que nous avions fort connu, et qui nous avoit
beaucoup affectionnés, nous ne manquons point tous les ans de
remercier Dieu des graces qui luy a faites, et de communier toutes, le
16^o de mars qui fut le jour de sa mort. ce fut ce fervent
Missionnaire qui poussé du grand Zèle qu'il avoit pour la
conversion des sauvages, engagea toutes les com.^{tes} à s'obliger
par vœu de faire tous les mois leur communion à cette inten-
tion. C'est le vœu que nous renouvellons exactement le jour de
la fête de s.^{te} françois xavier.

origine du vœu que nous
faisons pour la conversion
des sauvages

Les sauvages chrétiens
se retiroient presche de notre
monastere.

Les tristes restes de ces pauvres hurons chrétiens vinrent se réfugier
icy et se logerent dans des cabanes qu'ils dressèrent tout proche
de nous. il fallut trouver de quoy les nourrir, les R.^{es} peres jésuites

1649.

contribuèrent à cette dépense, et nous les assistions de tout notre pouvoir. Ils venoient tous les jours entendre la messe dans notre Eglise et y faisoient leurs prières soir et matin. quand les Missionnaires ne pouvoient pas s'y trouver, pour leur faire réciter, une R.^{ne} prenoit ce soin et par la grille du chœur elle les écoutoit et leur faisoit dire le chapelet en cette manière, les hommes se mettoient d'un côté de la chapelle, et les femmes de l'autre, puis ils disoient un ave maria en leur langue, tour à tour, comme s'ils eussent psalmodié, et tous ensemble disoient le pater. D'autres fois les hommes disoient une dizaine entière, et les femmes une autre. Les enfans venoient après qui recommençoient cet exercice. on les faisoit chanter aussy en leur langue des cantiques spirituels, ils se portoient à toutes ces pratiques avec tant de ferveur et d'assiduité, que souvent leur dévotion nous tiroit les larmes des yeux, tant nous étions pénétrés de joye et d'admiration en les voyant instruits des mystères de nôtre s^{te} religion et fermes dans la foy.

Zèle des hospitalières pour l'instruction des sauvages.

Il vint aussy dès le commencement de l'année quatre sauvages avec six enfans, pour passer le reste de l'hiver chez nous. une de ces femmes avoit avec elle une petite orpheline appelée Louise dont la mere étoit morte, trois jours après l'avoir mise au monde. cette pauvre enfans se trouva comme abandonnée n'ayant aucun parent qui fût en état de l'élever, elle ne recevoit que très peu de nourriture, de tems en tems quelques sauvages luy donnoient la mammelle, d'autrefois on luy faisoit avaler plein une cuillère de sagamité, quelqu'autre luy donnoient une graine à sucer, mais comme cela ne venoit que par hazard et assez rarement, elle étoit si maigre et si foible qu'il sembloit qu'elle n'eût que deux ou trois jours à vivre, elle étoit âgée de dix huit mois. nous luy donnâmes à manger, et nous nous aperçûmes quelle devoit avec une avidité surprenante, le soin que nous prîmes d'elle dès les premiers jours l'attacha si fort à nous, que par un sentiment naturel de reconnaissance, elle nous carressoit et vouloit nous suivre par tout, elle se jettoit sur nous et faisoit de petits efforts pour entrer dans nôtre maison, elle nous gagna si bien, que nous la demandâmes à la femme qui l'avoit amenée, qui nous la donna de bon cœur, en nous remerciant beaucoup de ce que nous voulions bien nous en charger pour l'élever. peu de tems après le changement de nourriture la fit tomber malade très dangereusement, elle fut à l'extrémité, nous la vouâmes à la bien-heureuse Marie Madeleine de Paray et nôtre Seigneur par l'intercession de cette s^{te} luy rendit une parfaite santé, quelle ne conserva qu'environ quatre mois après lesquels elle mourut lorsqu'elle commençoit à nous donner des signes de la connoissance de Dieu. nous avions dessein de la nourrir par charité, et de la garder avec nous.

charité des R.^{es} pour une petite sauvagesse orpheline nommée Louise.

1649.

La depeuce que nous auions faite l'automne precedent et cette quantite de sauvages que nous n'attendions point, et aux besoins desquels il fallut pourvoir, epuiserent si bien tous nos viures, que nous restames avec rien. et pour comble de misere, il survint une grande famine qui nous incommoda beaucoup, car la viande estoit alors fort rare et la peche manqua, de sorte que nous finis tout l'ete une tres maigre chere.

La mere de ^{ste. Genevieve} et la mere de ^{l'Assomption} se degoüterent et renouuerent-elles s'en retournerent en France

Notre frequente disette et nos travaux continuels, rebuterent deux de nos R.^{es} elles se degoüterent d'une vie si laborieuse, et souhaiterent de retourner dans notre Com.^{te} de Dieppe d'ou elles estoient sorties, ce fut la mere Marthe de ^{ste. Genevieve} qui estoit venue de France en 1643. et la mere Anne de l'Assomption qui n'estoit icy que depuis un an. Elles nous temoignerent leur desir, et nous prirent de ne nous y point opposer. nous n'auions garde de les retenir, vñ que dans un nouuel etablissement on a besoin d'une ferueur extraordinaire pour soutenir les fatigues qui si rencontrent, et que l'ennui qui les tourmentoit ne pouuoit estre suivi que de beaucoup de negligene. de plus la mere ^{ste. Genevieve} auoit de grandes foibleesses d'esprit, que l'on attribuoit a la peur quelle auoit eue de la mer en venant de France, il estoit a craindre quelle ne tombat dans un etat qui nous auroit obligees de l'informer, et qu'ainsy elle ne deuint a charge a une nouvelle maison qui manquoit de sujets et qui en demandoit a toutes nos Com.^{tes} La mere de l'Assomption ne setoit jamais figure le Canada tel quelle le trouua, elle se flatoit de mener icy une vie aussi douce que celle quelle auoit quittée, en laissant son ancienne maison, elle ne put s'accommoder aux manieres du pais. en sorte que bien loin de trouuer mauvais la proposition quelles nous firent toutes deux, de les laisser repasser en France, nous y consentimes facilement, quoy que nous eussions bien d'appréhender que leur retour, ne refroidit l'ardeur de celles qui desiroient venir partager nos peines. Nous nous separames avec de grandes marques d'amitie de part et d'autre. heureusement le R.^e pere le jeune qui partoit pour France par le même vaisseau, fut leur conducteur. Mr. Giffart notre ancien amy les accompagna aussi, elles se rendirent a bon port, et jusqu'à leur mort, elles nous ont toujours écrit exactement et fort cordialement, sans pourtant nous auoir que leur conscience leur fit aucun reproche, sur la demarche quelle auoient faite, que je ne veua pas taxer d'infidelite, mais qui cependant ressemble assez a ce que notre Seigneur blame dans le uergile, dans ceux qui apres auoir mis la main a la charrue regarde derriere eux.

Catherine Cheualier reprend l'habit de ^{ste. Genevieve} conuerse, et le nom de la passion.

Nous restames six professes et une nouice, c'estoit bien peu p.^{de} tous les travaux dont nous etions chargees, mais nous nous en acquitons avec tant de joye que rien n'en souffroit. Catherine Cheualier ne se sentant plus de la maladie quelle auoit eue, et continuant a faire parfaitement bien son deuoir, les dix annes quelle auoit vouees de nous seruir en seculiere etant accomplie, nous luy

1649.

Elections des années
1649. et 1650.

1650.

donnâmes l'habit de sœur converse le jour de l'immaculée conception, elle reprit aussi le nom de la passion qu'elle avoit déjà porté.

La mère Anne de l'Assomption avoit cessé d'être assistante des le mois de may de cette année 1649. ou nous fîmes nos élections pour mettre à sa place la mère Catherine vironceau de s^r Joseph, la mère Anne le cointre de s^t Bernard fut éluë hospitalière en présence du R. pere Jérôme Lalemant nôtre sup^r qui présida encore à celles que nous fîmes le 8. de may 1650. ou nous éluâmes pour assistante la mère Anne le cointre de s^t Bernard, et pour hospitalière la mère Marie des champs de s^r Joachim.

Nous avions continuellement plusieurs familles de Hurons qui ne vivoient que de ce que nous leur donnions, outre les malades dont nôtre sale étoit toujours bien remplie, tant des françois que des sauvages.

La crainte des iroquois qui faisoient tous les jours de nouvelles incursions aux environs de quebec, mettoit tous les habitans dans une grande consternation, il y en eut plusieurs vers le cap rouge qui furent tués par ces malheureux, ils enlevèrent des enfans de trois ans qu'ils massacrerent cruellement aux yeux de leurs parents. chacun se tenoit en état de se défendre et personne n'osoit sortir sans armes. nous étions touchés d'une véritable compassion, de voir le trouble et la desolation que cela causoit par tout, nous faisons quantité de prières pour qu'il plût à Dieu d'adoucir l'humeur feroce de ces barbares, et pour qu'il voulut bien protéger les chrétiens qui tomboient entre leurs mains, afin qu'ils supportassent avec patience les horribles tourmens qu'on leur faisoit endurer; presque tous mourroient comme des Martyrs, dans des sentiments d'une foy vive et d'une dévotion charmante. ceux que les iroquois ne faisoient pas mourir sur le champ, étoient encore plus à plaindre que les autres parce qu'ils les emmenaient chez eux pour les y tourmenter, et donner à leurs compatriotes le cruel plaisir de les voir souffrir. quand ces mechans avoient fait aux françois prisonniers quelque dangereuse blessure, ils les pensoient avec un soin extrême et une adresse surprenante, afin de les guérir pour les réserver à d'affreux supplices lors qu'ils seroient dans leur village parce que c'est un deshonneur pour un iroquois d'amener un prisonnier malade. Ils en gardoient d'assez longtems en qualité d'esclaves, et les traitoient avec une dureté incroyable, ils les chargeoient dans leurs voyages des fardeaux les plus pesants, les bâtonnoient à toute heure, les faisoient travailler tout le jour sans relâche, et craignant que ces pauvres malheureux ne profitassent des tenebres et du silence de la nuit, pour s'échapper de leurs mains, ils avoient inventé une nouvelle torture pour les arrêter plus sûrement qu'avec les liens ordinaires. ils fendoient à demy de gros bois, et mettoient dans ces fentes les pieds et les mains de leurs captifs, en sorte que ce bois ouvert par force venant à se resserer, leur donnoit une gêne qui les faisoit jeter des cris lamentables toute la nuit; ce qui ne touchoit non plus ces barbares, que s'ils eussent eu des cœurs de tigres, ils dormoient tranquillement à ce bruit. La rigueur du froid augmentoit encore la douleur de ces patients qui étant presque nus, n'étoient couchés que sur

Craintes des iroquois
envers les quidiens
qu'ils faisoient tous
les jours dans ces
quartiers.

1650.

la neige, et comme si ce n'eût pas été déjà trop de souffrances, leurs impitoyables maîtres se couchoient sur leurs pieds, afin d'être réveillés au moindre mouvement qu'ils feroient dans ces douloureuses entraves; ainsi le repos de la nuit étoit plus intolérable pour eux que le travail du jour, qu'il falloit reprendre dès le lendemain, quoiqu'il y eût ces pauvres gens fussent tous brisés du mal qu'ils avoient souffert la nuit, et affoiblis de n'avoir pu dormir. Ceux qui malgré tant de précautions trouvoient le moyen de s'enfuir courroient risque de se voir repris d'être traités encore plus inhumainement, il étoit difficile de faire assez de diligence dans un pays inconnu, où l'on n'étoit pas attrapé par les iroquois qui battoient continuellement toutes ces forêts, et qui courroient bien vite après leurs prisonniers desquels ils s'apercevoient de leur évasion. La faiblesse ou tant de souffrances, avoit réduit ces captifs ne leur permettoit pas de faire de grandes journées, d'ailleurs ils ne se chargeoient pas de viures, et pourvu qu'ils reconnoissent leur liberté, toutes les craintes et les fatigues qu'ils avoient souffertes dans leur fuite, leur paroissent peu de chose. Il y en avoit d'assez heureux pour se rendre à montreal, après avoir usé de toute sorte de stratagème pour cacher leur marche, les uns pour être découverts par leur piste, marchoient dans le jour toute la journée et la nuit ils se perchoient sur quelque arbre, ou ils mangeoient de la mousse et des feuilles, n'ayant rien pour se nourrir. D'autres se gardoient et faisoient dix fois plus de chemin qu'il ne falloit, la crainte leur faisoit prendre souvent les arbres, pour des hommes, les branches, pour des épées ou des fusils, et le moindre sifflement des vents, pour le bruit des iroquois qu'ils s'imaginoient voir à tout moment devant eux, quand ils arrivoient leurs forces étoient épuisées, ils avoient le visage comme des déterres, leur corps ressembloit à des squelettes, et à peine avoient ils assez de voix pour raconter leurs miseres. pas un ne s'engageoit dans ces pénibles routes, sans s'être recommandé à Dieu, et à la très s^{te} vierge avec une confiance qu'on leur avoit toujours inspirée et que le péril ou ils se voyoient redoubloit.

M^r de l'île chapelain
des Religieuses hospitalières.

À la fin de l'automne M^r de S^r Sauveur sortit de chez nous, du consentement de la Com^{te} et nous restâmes sans chapelain, les R^{es} Pères Jesuites nous en fournirent jusqu'à l'année suivante, qu'un prêtre nommé M^r de l'île que nous avions demandé en France à ce dessein arriva.

Echange de terre
avec les R^{es} Mères
ursulines.

En ce même tems les R^{es} Mères ursulines eurent envie d'avoir trente arpents de notre terre de S^r Sauveur, et pour entretenir la paix, et ne pas rompre l'union que M^r notre fondatrice nous avoit tant recommandé de conserver avec elles, nous leur cedâmes ce qu'elles desiroient, pour un morceau de terre qu'elles nous donnerent à la longue pointe, qui ne nous a jamais été utile, et dont nous nous sommes défaites dans la suite.

Incendie des R^{es} Mères
ursulines. elles viennent
loger chez nous.

Nous trouvâmes encore une autre occasion de les obliger, ce fut lorsqu'un accident bien fâcheux le feu ayant pris à leur maison le 30^e de decembre 1650. à trois heures après minuit, elles furent contraintes pour se garantir des flammes de sortir, sans pouvoir

rien sauver, elles perdirent considérablement dans cet incendie, et le R. pere Paul Raguenaud qui avoit succedé au R. Pere Jerome Calém. dans la superiorité, nous amena toute leur Com. composée de 14 personnes. Nous les reçûmes avec de grands témoignages d'affection et nous primes beaucoup de part au malheur qui venoit de leur arriver. Elles demeurèrent environ trois semaines avec nous, pendant lesquelles nous tâchâmes de les bien traiter, et de leur marquer par toute sorte d'endroits combien nous les estimions. elles sortirent le jour de s^{te} agnes 21. de janvier pour aller dans la maison de M^{lle} de la Peltre leur fondatrice. mais avant que de nous separer, j^o. affermir, et pour cimenter notre union ^{d'une manière} qui devoit nous être reciproquement tres avantageuse, nous fîmes une convention par écrit dont nous avons été les vnes et les autres tres exactes ^{a n^o} a quitter depuis ce temps la, en voicy la copie.

Acte d'une promesse faite entre les R. mes ursulines et les R. hospitalieres de quebec en l'année 1651.

Convention faite avec les R. mes ursulines.

Nous sup^{es} et R. hospitalieres de quebec, les R. mes ursulines étant a cause de l'incendie de leur maison refugiées en notre Monastere nousmes convenûmes ensemble des points suivants, sçavoir
1. Que pour conserver une perpetuelle et indissoluble union et charité entre nos deux Com. que dorénavant il y aura une entiere societé et communication des biens spirituels, et participation reciproque aux bonnes oeuvres et prieres qui se feront en nos deux Monasteres, tant particulieres que generales.

2. Que pour une plus particuliere preuve de cette union et charité que nous desirons établir et conserver entre nous, et aussy j^o. supléer au peu de moyens qu'on a en ce pais, de faire dire des suffrages j^o. les sœurs defunctes. Lorsque quelqu'une sera decedée en l'une des deux maisons, la sup^{es} de cette defuncte en donnera avis a l'autre Monastere, dans lequel (nous nous sommes entre promis et que nous avons convenu par ensemble) on dira l'office des morts a neuf leçons, on chantera une grande Messe, on fera une communion generale et on dira un chapellet, le tout pour le repos de l'ame de la defuncte et ce, seulement pendant le tems qu'il plaira a Dieu n^o. conserver dans le pais, car au cas de retour en france les vnes et les autres cesseroient d'être obligées a ces devoirs de charité et d'assistance spirituelle, comme aussy en cas qu'une des deux maisons vint a manquer a l'exécution de ces promesses, l'autre n'auroit plus aucune obligation de son côté.

3. Toutes les susdites R. mes ursulines et hospitalieres ont volontairement et de bon cœur remis entre les mains de M. S. tout ce qu'elles pourroient faire et meriter les huit jours qui precederont le decès de chaque R. afin qu'il plaise a sa divine majesté l'appliquer au profit de cette ame, pour luy meriter une s^{te} mort et hâter le tems de sa beatitude, a cet effet toutes les susdites R. mes renoncent autant qu'elles peuvent a toutes les autres intentions qu'elles pourroient avoir (qui ne leur seroient point de vau) en l'espace de ces huit jours pour l'application de leurs prieres, souffrances et bonnes oeuvres.

46
1651.

afin que sa divine Majesté l'applique au profit d'elle. En foy de
quoy, et pour preuve autentique de cette nôtre intention, ce present
acte a été dressé en nôtre monastere des R.^{es} de la misericorde de
Jesus ce 9^e fevrier 1651. et signé au nom de tout le Chapitre par
S.^r Marie de s.^t Bonnaventure sup.^{re} 5.^e anne de s.^t Bernard assistante
et sœur Marie de s.^t Joachim hospitaliere

Il est a croire que les R.^{es} meres ursulines en écrivirent autant de
leur coté car nous ne trouvons point qu'elles ayent signé sur
l'acte de cette promesse, quoy qu'elles soient aussy fidelles que nous
a s'en acquitter.

Election de l'année
1651. la mere s.^t Joseph
est élu sup.^{re}

Les six années de la superiorité de la R.^{es} mere Marie forestier de
s.^t Bonnaventure étant accomplis, le 8.^e de may nous fîmes nos
Elections, le R.^e pere Paul Raquenau nôtre sup.^{re} y presida. la R.^{es}
mere Marie Catharine vironceau de s.^t Joseph fut élu sup.^{re} on mit
la mere s.^t Bonnaventure assistante, et la mere Anne le cointre
de s.^t Bernard fut choisie pour être hospitaliere une seconde fois.

Nous jugéames necessaire de faire faire plusieurs canaux pour
faire passer chez nous quelques sources, ne croyant pas avoir
jamais trop d'eau, en effet malgré les excessives depences que nous
avons faite, nous manquons de commoditer pour l'aver.

M.^r Daillebout n'étant
plus gouverneur resta
en Canada.

M.^r Daillebout ayant fait plusieurs établissements sur différentes
terres qui luy avoient été concedées, prit le party de rester en Canada
simple particulier, apres y avoir été trois ans gouverneur, il y
vecut honorablement, et mourut a quelque tems de la, fort estimé
pour sa vertu, il n'étoit venu en ce pais que par un motif de pitié
dans le dessein d'aider ceux qui y prêchoient la foy, et de contribuer
luy même autant qu'il pourroit a la conversion des sauvages
Madame Daillebout quoy que jeune ne voulut point repasser
en France, étant déjà toute a Dieu, elle jugea qu'elle le servirait
plus parfaitement icy, d'autant plus aisement qu'en la nouvelle
France on ne respirait alors que la deuotion, ainsi elle ne pensa
pendant son veuvage qu'a plaire au Seigneur et s'avança a
grands pas vers la perfection.

M.^r de Lauron est
gouverneur de la
nouvelle France
y amène une partie
de sa famille.

Ce fut M.^r de Lauron qui en 1651. vint prendre possession du
gouvernement. C'étoit un homme de qualité tres vertueux qui étoit
Conseiller d'état, et qui avoit été intendant en Guienne, il amena
trois de ses fils qui dans la suite s'établirent en ce pais, l'aîné portoit
le nom de M.^r son pere, il avoit servi en France dans le regiment de
Navarre et dans celui de Picardie, et il étoit fort considéré de M.^r le Duc
Despernon, on le fit senechal icy, mais il fut tué par les iroquois
en l'année 1660. et laissa deux filles qui ont été R.^{es} aux ursulines
Le second s'appelloit Lauron de Charny, il épousa une fille de M.^r
Giffart, et le troisieme que l'on nommoit Lauron de la Sittiere se
maria a une demoiselle Mau qui nous fut envoyée de France
par M.^r la Duchesse Daiguillon en 1655. pour être R.^e chez nous
elle avoit beaucoup d'esprit et de pieté, mais point du tout de
vocation. Elle se vit bientôt veuve par un triste accident. Car

M^r. son Epoux se noya le 4^e may de l'année 1659. on n^o amena
cette pauvre Dame que l'affliction avoit rendu malade.
et nous luy procurâmes pour sa santé, et pour sa consolation
tout ce que nous crûmes capable d'y pouvoir contribuer.
Quoy que ce detail ne fasse rien ce semble a nôtre histoire, il ne sera
pas mal a propos, puisqu'il fera connoître a celles qui n^o.
suivront, une famille tres distinguée par son rang et encore
plus par sa vertu, qui a toujours honoré nôtre Com^{té} d'une
sincere affection, et qu'il est bon de n'oublier jamais ceux qui
nous ont fait du bien. nous en avons reçu non seulement
des honnêtes gens qui sont venus établir et former le Canada
mais de plusieurs personnes de France avec qui nous n'avions
jamais eû aucune liaison.

Monsieur de la Bidiere Maître des requêtes a Paris sans n^o.
connoître particulièrement, nous avoit fait le plaisir de nous
prêter 2000^l. sur nôtre bonne reputation, dans un tems ou nous
en avions un extrême besoin, nos moyens ne nous avoient pas
permis de le rembourser entièrement, Lors qu'il nous manda
qu'il nous tiendrait quitte de 700^l. dont nous luy étions redevables
si nous voulions nous engager a faire tous les vendredis un
petit salut a Nôtre Dame de pitié, ou nous chanterions stabat
mater avec l'oremus interveniat et celle de S^t. Joseph. Comme
nôtre chappelle étoit dédiée au précieux sang, et que n^o. avions
déjà pris la résolution de chanter une fois la semaine a ceux
nous acceptâmes volontiers sa proposition qui ne nous chargeoit
pas beaucoup, nous joignîmes nôtre intention a la sienne, et n^o.
y ajoutâmes un profondis pour tous nos bienfaiteurs, ce qui
s'observe tres exactement. Nous passâmes un contract de cette
obligation, ou il y avoit encore d'autres clauses qui sont annullées
a present.

Pourquoy on fait
le petit salut le vendredi.

M^r. Dauteriv et M^r. de Mouceaux qui arrivèrent au mois
d'octobre de cette année 1651. nous donnerent peu de jours apres
une jeune postulante converse, nommée Marie Clemence du hamel
qu'ils avoient amenée de Paris a ce dessein. Elle avoit été élevée
par des personnes entachées du jansenisme, qui faisoit déjà beau-
coup de bruit en France, ce qui nous obligea de l'examiner et de
l'essayer plus longtems que nous n'aurions fait sans cela,
mais n'ayant rien reconnu en elle qui ressentit l'erreur, nous
luy donnâmes le S^t. habit et le nom de L'incarnation.

Entrée en Religion de
Ma^re Marie Clemence
du hamel de l'incarnation

Nous reçumes aussy un plus grand nombre de pensionnaires
quoy que nous fussions assez occupées du soin des malades, ne sou-
haitant nous dispenser de faire ce plaisir a nos amis qui souhai-
toient que leurs filles fussent élevées chez nous. il y avoit parmi
elles une petite Huronne qui avoit nom Agnes S^t. Kannudharoi, et qui
étoit douée d'un fort bon esprit et d'un tres beau naturel, elle apprit
en moins de deux ans a lire et a écrire en sorte quelle devoit
les petites françoises, elle parloit admirablement bien sa langue et

Bonnes qualités d'Agnes
S^t. Kannudharoi Huronne

1651.

la nôtre, et seruoit d'interprete aux pauvres Hurons qui estoient malades dans nôtre hôtel Dieu. jamais elle ne s'accusoit, et au contraire elle prenoit volontiers sur son compte toutes les fautes dont on accusoit les autres. Elle fit sa première communion avec une ferueur et une foy surprenante, elle étoit si vivement persuadée que c'étoit N.S. qui la visitoit, qu'elle se donna à luy en le receuant, le suppliant de luy faire la grace d'être R.^e et sa confiance la rendoit comme assurée qu'il luy accorderoit sa demande. la suite fera voir que son esperance ne fut pas vaine. elle craignoit si fort que sa mere ne la retirât de chez nous, que quand ses parents la venoient voir, elle ne leur parloit que comme en passant, elle refusa toujours de sortir pour aller dans son village quoy que pour peu de tems, ce qui est d'autant plus rare à cet âge, que les sauvages sont naturellement légers et qu'ils ne demandent qu'à courir.

Indulgences accordées par nôtre Père le pape Innocent dixieme aux hospitaliers de quebec.

1652.

Des l'année 1647. nôtre Père le pape Innocent dixieme, no. avoit accordé pour sept ans une indulgence plénier que l'on gaignoit dans nôtre chapelle des les premières vespres du dimanche de la passion, parce que la fête étoit assignée ce jour là. mais en 1652. sa sainteté nous enrichit de plusieurs autres belles indul-

Indulgence de la fête Echelle.

Indulgence des sept autels.

Indulgence pour les litanies de la fête vierge.

autel privilégié par les R.^{es} decedés.

Election de l'année 1653.

Elections de l'année 1654 la mere St. Bonnaventure est élue sup.^{re}

gences pour 15. ans. l'une se gaignoit dans nôtre chapelle par tous les fideles, les fêtes de la natiuité, anconciation et assumption de la s^{te} vierge, et le jour de s^{te} Monique et de sst Joseph. Les autres n'étoient que pour les personnes de nôtre monastere, une de ces bulles nous accordoit quatre fois l'année, l'indulgence de la s^{te} échelle telle qu'on la gagne à rome en montant l'échelle s^{te} c'est pourquoi nous en fimes faire une qui ne sert qu'à cet usage. une autre bulle nous obligeoit à visiter douze fois l'année sept autels ou oratoires dans l'enclos de nôtre maison et nous gaignions la même indulgence que ceux qui visitent les sept autels de la basilique de sst pierre à rome.

Le pape nous accordoit par une quatrième bulle cent jours d'indulgence pour chaque R.^e hospitaliere qui chanteroit ou reciteroit deux-temment devant une chapelle de ce couvent les litanies de la s^{te} vierge une fois la semaine. et enfin par une cinquieme bulle sa sainteté accordoit une indulgence à notre Eglise le jour de la commemoration des fideles trespasés et pendant toute cette octave aussi bien que tous les lundys de l'année, lorsque ces jours là on offroit le sst sacrifice de la Messe pour quelque religieuse decedée de ce Monastere.

En cette année 1652. nous ne fimes point d'elections. et en 1653. on ne fit point d'autre changement que de mettre hospitalier la mere Marie des champs de sst Joachim, qui l'avoit déjà été. Mais l'année 1654. le premier trienal de la R.^e mere Catherine avironceau de sst Joseph étant fini. Le 11 de may nous élimes pour sup.^{re} la R.^e mere Marie forestier de sst Bonnaventure, on luy donna pour assistante la mere sst Joseph, et on élu de position la mere Marie Catherine simon de sst Augustin, la mere Jeanne

Thomas de St. Agnes l'ayant été six ans, ce fut le R. pere françois le Mercier qui y presida étant sup. il avoit succédé dans cette charge au R. pere Paul raguenan qui fut aussy présent a nos élections avec le R. pere Barthelomi vimon.

Il ne se passoit point d'année que lon ne fit faire quelques travaux pour rendre nôtre Maison plus commode. nous y étions logés fort étroitement, et nôtre sale étoit aussy trop petite pour contenir la quantité de malades que nous assistions, qui augmentoit considérablement, le pais se peuplant de plus en plus. Nô. crûmes devoir penser serieusement a bâtir un hopital mieux construit, que celui que nous avions pour lors. car ce n'étoit qu'un édifice de bois qui étoit long et étroit, qui n'avoit pas plus de quatorze pieds de large, fort bas et fort sombre. On fit donc le projet d'un bâtiment plus solide pour une grande sale, une Eglise et un Chœur. nous en écrivîmes a tous nos amis en france, mais sur tout à Madame la Duchesse d'aiquillon qui approuva nôtre dessein, et qui nous promit avec une grande bonté de nous aider de tout son pouvoir.

On fait le projet d'un nouveau bâtiment.

Pendant que nous nous préparions a cette entreprise, nous eûmes la consolation de voir arriver le 14. de juillet la mere Marie vené Boulic de la Mativité, qui venoit de nôtre Com. de Quimper Carentin en basse Bretagne. elle étoit passée dans un vaisseau nommé la fortune qui étoit parti de nante, elle y courut de grands risques en plusieurs manieres, car la tempête rejetta deux fois le navire dans le port. puis la mauvaise nourriture jointe a l'air de la mer, la rendirent fort malade pendant toute la traversée. ce qui rend sa vocation pour le canada d'oublement remarquable, c'est qu'elle eût des peines extrêmes a obtenir son obédience de Monsiq. son Evêque et de sa Com. étant parfaitement chérie de lun et de l'autre, et quelle fit paroître sa generosité, non seulement en quittant des personnes d'un grand mérite, mais encore en s'embarquant seule de R. pour faire le voyage de la nouvelle france, ou le zele de la gloire de Dieu, et le desir de servir les pauvres sauvages l'appelloient, elle méprisa et surmonta toutes les difficultés, qui se présenterent pour retarder l'exécution de son dessein, en sorte que les R. qui devoient venir avec elle ayant manqué de parole, elle ne voulut point reculer et fut même comme la conductrice de plusieurs demoiselles que la Reine envoie en ce pais, une fort honête veuve de cette troupe luy servoit de compagne, cette bonne dame entra chez nous dans la pensée de ce faire R. mais elle fut obligée de son retourner en france la même année, l'air du pais étant tout a fait contraire a sa santé, ce qui n'est parut admirable, car il nous sembla que Dieu ne l'avoit fait venir en canada que pour accompagner cette Ste. R. dont la presence nous combla de joye.

Arrivée de la mere Marie vené Boulic de la Mativité.

Sur les promesses que nous venions de recevoir de Madame nôtre illustre fondatrice et la confiance que nous avions en Dieu, nous commençâmes le bâtiment de nôtre Eglise et de l'hôpital, la p.

On commença le nouveau bâtiment.

1654.

pierré fut posée solennellement le jour de la fête de *ste Thérèse* le 13^e d'octobre 1654. par M^r de Laudon notre gouverneur, en présence du R^e Pere françois le mercier sup^r des Missions, et des R^{es} peres barthelemi simon, Paul raquenau, et Joseph quoncel, de la R^e Mere Marie forestier de *ss* Bonnaventure sup^r de ce Monastere et de toutes les R^{es} de la Comté. les principaux habitants du pais y assisterent aussy. Cette ceremonie fut faite avec toutes les formaliter requises en pareille occasion, la benediction de cette pierre et de la place de l'eglise fut sous le titre du precieux sang de N.S. et de N.D. de pitie, on en a depuis assigné la fête le jour de l'invention de *ste Croix* le 3^e de may.

sr Marie Bourdon dite *Terre de Jesus* prend l'habit.

Peu de temps apres nous donnâmes l'habit a une fille de Mons^r Bourdon appelée Marie qui prit le nom de *Thérèse de Jesus*. n^o. C'auions eue depuis longtems pensionnaire, et nous luy connoissions un fort beau naturel bien disposé pour la vertu.

Les hospitalieres eleuat
une petite huronne,
nommée Marie Thérèse.

Nous prîmes aussy en cette même année une petite Huronne orpheline nommée Marie Thérèse pour l'eleuer et l'instruire pour l'amour de Dieu, elle n'auoit que deux ans et demy et quand elle fut plus âgée la mere Marie rené de la Natiuité l'enuoya a M^r La Marquis de quergoianton en Bretagne chez qui elle mourut peu d'années apres.

1655.

Madame la Duchesse
Daiquillon pour notre
Comté.

Madame la Duchesse Daiquillon n'omettoit rien en franc^e p^a. nous procurer tout le secours dont elle jugeoit que nous auions besoin pour la bâtisse de notre Eglise et de notre hospital, plusieurs personnes charitables y contribuèrent par des aumônes considerables et l'on fit un effort pour nous enuoyer toutes les choses conuenables pour notre bâtiment. on joignit a ce que nos bienfaiteurs n^o. auoient donné, l'argent de nos pensions et de notre reuenu. Madame notre fondatrice donna Commission a M^r les intendants du haure de grace, de faire charger dans trois nauires pêcheurs qui venoient de la, a l'ile percie, tout ce qui étoit pour nous. ils s'en acquitterent exactement, mais la diuine providence ne voulut pas nous laisser profiter de ces auantages, car un de ces vaisseaux périt entierement dans les glaces, sans qu'un seul homme put se sauuer et on ne sçut sa destinee que par d'autres nauires qui auoient été temoins de ce naufrage. La france étoit en guerre alors avec l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande, et les deux autres vaisseaux qui apportoit nos provisions furent pris par les Anglois et par les Holandois, ainsi n^o. ne reçûmes rien du tout, et la perte que nous fîmes en cette année fut estimée dix mille liure.

perte considerable
sur trois vaisseaux.

Cela nous mit d'ans une grande peine, parce que comptant sur ce qui deuoit nous venir de France, nous auions fait tra-uailer a la massonne qui étoit déjà bien auancée. nous conu-
tâmes nos amis pour voir ce que nous deuiens faire, et tous furent d'avis particulièrement M^r de Laudon notre gouverneur

qu'il falloit continuer, quoy que nous n'eussions point d'autre fond que le dot de quelques R.^{es} que nous employâmes a cela, nous empruntâmes pour le surplus tout ce que nôtre credit nous put faire trouver, dans l'esperance que Dieu nous fourniroit les moyens de nous acquitter, nos ouvriers étoient arrêtés et les matériaux amassés, nous suivîmes donc ce conseil, et avec bien des menagements en vint a bout en assez peu de tems de finir l'Eglise, le Chœur et l'hôpital.

Le sup.^r de notre maison ayant jugé a propos de nous ôter M.^r de Lile nôtre Chapelain, il fit venir de France M.^r le Bey qui arriva au mois d'aout 1655. il ne nous resta que 3. ans.

Mr. le Bey vint de France pour être chapelain de l'Hotel Dieu

On jugea a propos en l'année 1656. d'être une maîtresse des novices quoy que dans ce tems la, le noviciat ne fut pas séparé de la Com.^{te} a cause du petit nombre, on choisit pour cet office la Mere Marie rené Bouhic de la nativité, le R.^e pere françois le mercier nôtre sup.^r presida a cette Election.

1656.

Election de l'année 1656.

Les iroquois ne cessoient point de faire quelques coups sur les françois et sur les sauvages chrétiens, et comme ils avoient toujours l'avantage, ils en devinrent plus fiers. Ils descendirent dans ces quartiers, passerent par devant quebec, et donnerent sur l'île d'orleans, ou ils firent une cruelle boucherie des hurons pendant qu'ils travailloient dans leur desert, ils en massacrerent une partie, et enleverent le reste, sans qu'on pût s'y opposer parce que l'on étoit dans la saison des semences, et qu'il n'y avoit point d'hommes dans quebec, tous étant occupés a la campagne. ce fut une chose bien affligeante que d'être obligés d'abandonner a la fureur de ces barbares, ces pauvres chrétiens qui furent égorgés malgré les mesures que l'on avoit prises, et la depence que l'on avoit faite pour les garantir de ce malheur, on leur faisant bâtir un fort, ou l'on avoit même mis du canon. mais tout cela fut inutile, parce que les iroquois les surprirent, et qu'ils ne reçurent aucun secours des françois. on apprit cette nouvelle avec une desolation generale, d'autant plus grande, que les iroquois glorioient de leur victoire, et plus insolents que jamais menacoient de venir a quebec, d'enlever les filles blanches, de prendre leur maison pour en faire un fort et se rendre maîtres de tous les françois. ce qui en effet leur auroit été facile, si Dieu ne les en eût empêchés. ce bruit répandit par tout une terrible allarme, on se crût perdu, et pendant plusieurs années, nous vecûmes dans une grande crainte, nous croyant tous les jours a la veille de perir par les cruautés de ces inhumains.

allarme des iroquois et deffaitte des hurons.

Le 30.^e d'octobre 1656 nous fîmes relever les corps de la R.^{de} mere Marie quenet de s.^r Sgnaçe nôtre premier sup.^r et de la mere Jeanne sup.^r de s.^r marie, on les apporta processionnellement dans le vieux chœur ou ils passerent la nuit. le lendemain le R.^e pere Jean de quem nouveau sup.^r des missions fit la bené-

on fait la benediction du caieu qui est sous le chœur et on y place les deux R.^{es} decedés en cette Com.^{te}

52
1656.

— diction du cauan qui est deffous le chaur neuf, les R.^{es} peres
vimon, chätelain, et poncet, y assisterent, avec M.^r le bey nôtre
chapelain, et M.^r vignal chapelain des Meres ursulines, tous
auoient des surplis et des cierges, apres cette ceremonie on alla
en ordre chercher les corps de nos deux deffuntes, nous les portames
dans ce cauan ou nous les enterrames au chant des pscaumes toutes
les R.^{es} et les pensionnaires tenant des cierges, et ressentant vne
tendre deuotion en rendant ces derniers deuoirs aux deux premieres
filles qui ont vecu et qui sont morte si saintement dans cette
Communauté.

M.^e Lauron de charny
est enterree dans nôtre
cauan avec nos R.^{es}

Le même jour Madame Lauron de charny fut aussy enterree
dans ce même cauan avec nos R.^{es} comme elle l'auoit souhaité
et demandé auant sa mort, ce que nous luy accordames volontiers
non seulement a cause de l'affection et de l'estime que n^{os} auions
pour elle, et pour toute la famille de M.^r Giffard son pere, mais
encore pour le respect et la consideration que nous auions pour
Mons.^r de charny son Epoux. Cette jeune et vertueuse Dame mou-
— rut apres vn an de mariage, elle laissa vne fille dont on nous
confia l'education quand elle eut atteint l'age de six ans.

M.^r Lauron de charny se
fait pretre.

Monsieur Lauron de charny qui auoit déjà beaucoup de pieté se
detacha entièrement du monde et se donna parfaitement à Dieu
il passa en france l'année suivante pour être ordonné pretre
puis il reuint en canada ou il a exercé son Tele vn grand
nombre d'années, nous l'auons eü longtems pour sup.^{er} et n^{os}
auons reçu de signaler témoignages de sa bonté.

fondation d'un obit p^{re}.
M.^r de charny.

A la mort de M.^e son épouse il nous obligea de dire tous les ans vn
obit entier pour elle, cest a dire vn office des morts de neuf leçons
avec vne grande Messe, il nous donna pour cet effet vne concession
a la côte de Lauron qui nous valloit alors deux cent liures de rente
a cause de la pêche d'anquille qui étoit fort abondante, mais
ayant beaucoup diminué depuis, elle ne nous produoit plus que
33^l a quoy M.^r de Lauron ayant fait attention, il voulut bien
pendant son séjour en canada nous décharger d'une partie de
cette obligation en se contentant d'une grande Messe sans diacre
et d'un seul nocturne de l'office des morts, cest ce que nous disons
exactement le 14.^e d'octobre.

Mort de M.^{lle} francoise
giffard de St. Ignace, p^{re}
R.^{ie} canadienne.

M.^{lle} Marie francoise Giffard de St. Ignace tomba malade fort
dangereusement quelque tems auant la mort de M.^e sa soeur.
elle eut cependant vn mieux qui nous fit croire quelle gueriroit
parfaitement, mais son mal redoublant bientôt, elle souffrit des
douleurs si cuisantes quelle nous faisoit compassion, elle les
supporta tout l'hiver avec vne patience heroiq^{ue} et vne f^{te} joye
qui nous charmoit, et le 15.^e de mars de l'année 1657. elle mourut
agée de 23. ans. cest la premiere canadienne qui se soit consacrée
à Dieu par la profession R.^{ie} elle s'aquittoit de toutes ses obligations
avec vne ferueur et vne perfection que nous admirions toutes.

1657.

ses vertus.

Elle estoit pleine d'esprit, dotée d'une grande douceur et d'une prudence au dessus de son âge, son innocence et sa pureté estoient angeliques elle avoit une humilité sincere et profonde, une charité ardente et une fidelité exacte a tout souffrir pour Dieu. tout le pais accourut a ses funerailles benissant le Seigneur de ce que cette Colonie avoit donné au Ciel une si belle fleur. Comme la vie de cette aimable R.^e avoit été un modele racourcy de toutes les vertus, sa mort nous causa une sensible affliction, quoy qu'elle fut adoucie par une consolation secrette qui nous assuroit de son bonheur, mais nō. pouvions voir notre maison privée d'un si bon sujet, sans en ressentir beaucoup de peine.

Au mois de May 1657. le R.^e pere Jean de quem notre superieur presida a nos Elections, la R.^e mere Marie forestier de St. Bonnaventure fut continuée sup.^{re} La mere Jeanne Thomas de Ste. Agnes élue maitresse des novices et la mere Marie venie boulic de la natiivité fut mise depositeire.

Elections de l'année 1657. la mere de St. Bonnaventure est continuée sup.^{re}

Nous reçumes en cette année deux postulantes Marguerite Bourdon qui prit le nom de St. Jean baptiste et qui avoit déjà une s.^r icy et Antoinette hyacinte du tarte qui fut surnommée de la visitation Notre Com.^{té} s'augmenta encore de trois R.^{es} qui nous vinrent de Dieppe, c'étoit la mere Catherine Marie le contre de Ste. Agnes, la mere Marie hiroüin de la Conception, et la chere s.^r Marguerite figuet de Ste. Marie novice converse, elles étoient passées dans le navire appelé le St. sebastien, leur navigation fut assez heureuse n'ayant été que 56. jours en mer, elles furent cependant poursuivies plus de 24 heures par des forbans, étant encore proche du port de Dieppe où elles s'étoient embarquées, mais elles furent delivrées par un miracle évident de ce danger. nous les reçumes avec une grande joye parce qu'il y avoit fort longtems que nō. attendions ce secours. Leur arrivée fut remarquable en ce que la secheresse qui desoloit tout le pais, et qui mettoit les grains en risque de périr, cessa le 29.^e juin quelles prirent terre a quebec, et il tomba une pluie si abondante que cela fit croire a tout le monde qu'elles apporteroient la benediction du Ciel. Elles étoient accompagnées d'un vertueux pretre de Normandie et de plusieurs autres personnes de merite.

Entrée en religion de mes s.^{rs} Marg. Bourdon de St. Jean B. et d'Antoinette hyacinte du tarte de la visitation.

Arrivée des meres Ste. Agnes et de la conception et de la chere s.^r de Ste. Marie

Comme nous avions déjà une mere Ste. Agnes et qu'elles se trouvoient deux du même nom, il fallut necessairement qu'il y en eut une qui changéat, ce fut la plus ancienne qui par une devotion particuliere au grand Apôtre, et peut-être aussi par l'estime et la consideration qu'elle avoit pour le R.^e pere Paul Raquenau son directeur, prit le nom de St. Paul sans quitter celui de Ste. Agnes, et on l'appella toujours depuis la mere Jeanne Agnes de St. Paul.

La mere Jeanne Thomas de Ste. Agnes change de nom.

La mere Marie hiroüin de la conception étoit cette jeune fille écossaise qui nous fut envoyée par nos meres de Dieppe en 1642.

La mere Marie hiroüin revient p.^{ri} la seconde fois en Canada.

54.
1657.

et qui ne pût s'accommoder en ce temps là, aux manières du pais
ce qui l'obligea de retourner en france; Elle a bien réparé depuis
par sa ferueur son infidelité passée, et nous l'a souuert auoüée
avec beaucoup de confusion.

Genevieve Skannudharoi
Huronne, prend l'habit, fait
profession, et meurt trois
jours apres.

Vne jeune sauuaresse Huronne dont nous auons déjà parlé qui
demeuroit chez nous depuis plusieurs années, nommée Genevieve
agne Skannudharoi, fille d'un des principaux capitaines de sa
nation, dont le pere et la mere étoient excellents chretiens, et qui
étoit la premiere enfans née de mariage legitime, depuis qu'ils
auoient embrassé la foy et qu'ils receuoient les sacrements, auoit
vn tres beau naturel et de grandes dispositions a la vertu, nous
la recûmes pour ces considerations dans le dessein de la faire R.^{me}
nous l'éprouuâmes fort longtems sans rien remarquer en elle qui
ressentit l'humour sauvage, elle passa huit mois en qualite de
postulante avec vne regularité qui la rendoit vne exemple
parfait de toutes les vertus ce qui nous la faisoit beaucoup ai-
mer. étant tombée dangereusement malade vers la fin du mois
d'octobre, nous consentîmes a luy donner le s.^t habit, quelle recut
avec vne grande consolation, le 1.^{er} de novembre son mal augmen-
tant toujours, nous luy fîmes faire ses vœux ce qui combla tous
ses desirs, elle demanda le nom de tous les s.^t et le samedi 3.^e de no-
uembre elle mourut âgée de quinze ans, dans des transports de joye
et de reconnoissance admirables. c'est la premiere et la seule
sauuaresse jusqu'à present a qui Dieu ait accordé la grace
de la vocation R.^{me} ainsi dans vne même année, la Colonie
françoise et la Mission sauvage offrirent leur premières au
Ciel.

M. Dargenson vient
gouverneur de canada.

Monsieur de Lauzon gouverneur étoit passé en france l'année
precedente, et auoit laissé icy M.^r le senechal son fils, commandant
pour vne année, en attendant l'arrinée d'un nouveau gouverneur
qui fut M.^r le vicomte Dargenson qui vint cette année 1657.
il n'accepta cet employ que par vn principe de vertu, dans
la seule vüe de faire fleurir la pieté en canada, et d'y étendre
la foy, son rare merite étoit parfaitement connu, nous luy
fîmes recommandées fort particulièrement par M.^r La Duchesse
Daiguillon, a qui il promit de nous donner dans toutes les oc-
casions des marques de son affection, ce qu'il n'a pas manqué
de faire.

arrivé de M.^r Labbé
de quelus, et ses contes
pour n^{re} maison.

Monsieur L'archevêque de roien de qui le canada releuoit alors
enuoia cette année en ce pais vn de ses grands vicaires, qui fut reçu
avec de grands honneurs, c'étoit vn homme de la premiere qualite
d'une rare vertu et d'un merite distingué, on le nommoit Monsieur
l'abé de Quelus, il nous honora aussy tôt d'une singuliere affection
et nous a toujours donné des temoignages de sa bienveillance. Il
voulut bien presider a toutes les ceremonies qui se firent chez
nous, et commença par donner l'habit a vne de nos postulantes.

il recut les voeux de ma s^r Marguerite Fiquet de s^{te} Marie qui
estoit venue nauica de France, et qui fit sa profession le 30^e d'auust
1658. il eut la bonté de prêcher ces deux R^{es}, et il se trouua aussy a
nos elections le 12^e de May de la même année, ou la mere Anne
le cointre de s^{ts} Bernard fut élue assistante, la mere Catherine vi-
vonneau de s^{ts} Joseph hospitaliere, la mere Marie des champs de s^{ts}
Joachim l'ayant été cinq ans de suite, et la mere Catherine Marie
le cointre de s^{te} Agnes maitresse des novices.

Nos bâtiments étant enfin acheuez apres bien des peines et des ^{benediction de notre} soins M^r l'abbé de Quelus benit notre église le 10^e d'acoust 1658. et ^{Eglise.}
le 15^e du même mois fête de l'Assomption de la tres s^{te} vierge le R^e
pere Jean de Quem sup^r y celebra la s^{te} Messe pour la premiere
fois, le R^e pere Dablon y prêcha, et le même jour n^{os} commençâmes
a servir les pauvres malades dans notre grand hospital, qui n^{os}
paroissoit si beau en ce tems la, et a toutes les personnes qui venoient
le voir par curiosité, que quoy que nous en eussions vû en France
de bien bâtis et fort commode, nous étions charmées du nôtre, qui
ne consistoit cependant, qu'en vne sale qui est aujourd'heuy pour
les femmes, mais comme nous sortions d'un petit taudis qui ressem-
bloit plutôt a vne longue cabane qu'a vn hospital, nous nous
trouuions comme dans vn Louure, nous placâmes les lits des deux
côtés a la maniere de France et nous y exercâmes notre s^{te} vocation
avec beaucoup de joye.

Nous n'acheuâmes pas tous ces bâtiments sans le secours de nos M^{rs} la Duchesse
protecteurs et de nos amis. Madame notre fondatrice y contri- ^{Daiquillon nous}
bua considerablement, car outre ce quelle nous donnoit de ses ^{procure plusieurs} auantages,
propres moyens tous les ans, et Mons^r l'abbé de Richelieu son
neveu, elle s'employa avec beaucoup de charité pour engager
plusieurs personnes a nous aider, afin de reparer nos pertes pas-
sées. Elle gagna pour cette bonne œuvre quelques Dames de
la cour qui fort longtems nous ont fait de petites restes, les
vnes de 300.^l les autres de 200. d'autres de 100. plus ou moins selon quelles
s'y trouuoient portées. de ce nombre fut Madame la douairiere
M^{re} la princepsse de Condé, M^{re} la Marquise du Vigean intime
amie de Madame la Duchesse Daiquillon, M^{re} la Marquise de
Mellun, M^{re} de la Moignon premiere presidente, M^{re} Fouquet,
des personnes de moindre qualité nous assisterent encore, M^{re}
Bodeau qui auoit pris pour sa filleule, Geneuiene Agnes Skannud-
haroi Huronne, dont elle nous payoit la pension et l'entretien,
continua de nous enuoyer quelque chose, quoy que cette petite
sœur fut morte, M^{re} la Motte glén, M^{re} Moisant, M^{re} le Riche, M^{re}
sermentot, M^{lle} Mercier, M^{re} Bouuet, M^{re} Guenet mere de notre
premiere sup^r, M^{re} Guenet son fils, M^{re} d'anne Marche, M^r l'abbé
de s^{ts} ouien, M^r l'abbé de Creuil qui jusqu'à sa mort nous a fait
du bien, c'est luy qui nous a donné le crucifix de bronze qui
sert a l'église, M^{re} des Landes, M^{re} de la Bidiere, M^{re} de la Congie-

1658.

gation de paris, et plusieurs autres nous donnoient tous les ans sans parler des parents de nos R.^{es} qui nous faisoient de grosses aumônes, ceux de la Mere s.^t Bonnaventure, de la Mere s.^t Bernard de la Mere s.^t Joseph, de la Mere s.^t Joachim, de la Mere agnes de s.^t Paul, et de la Mere s.^t Augustin. avec cela quelqu'un de nos Com.^{tes} nous enuoyoit toujours quelques petits presents, outre les pensions de nos R.^{es} qu'elles payoient exactement, nous en auons reçu de nos maisons de Dieppe, de Vannes, de Rennes, de Quimper, de Vitre, de Treguier, de Bayeux et de Paris. Des R.^{es} de quelques autres ordres nous gratifioient aussy de plusieurs choses, les R.^{es} Carmelites du grand couuent de paris, et celles du faubourg s.^t Antoine, les R.^{es} Bernardines ou Feuillantes, les R.^{es} de s.^t Claire de laur Maria, les R.^{es} de la visitation, les Dames de L'abbaye du Tresor proche paris. C'estoit M.^r Cramoisy libraire qui receuoit tout ces dons et qui prenoit la peine de nous les enuoyer, il nous faisoit luy même beaucoup de bien, par le soin qu'il prenoit de nos affaires il faisoit toutes nos Commissions gratis, et s'en aquittoit avec vne affection sans pareille, cherchant des bons marcher pour nous, et prenoyent avec vne bonte de pere tout ce qui pouuoit nous manquer; il a continué jusqu'à sa mort, a nous rendre cet office de charité pour lequel nous n'auons jamais p^u luy temoigner assez nôtre reconnoissance. Madame la Duchesse D'auignon n'auoit adressé a luy des le commencement de nôtre établissement, et l'auoit même chargé de stipuler les conditions du contract de cette fondation.

Charité de M.^r Cramoisy
nô. nôtre Com.^{te}

Entrée en religion de mad.^e
Madeleine du Pontel de s.^t
Michel.

On traualle a établir vn
hôtel Dieu a Montreal.
dessein de M.^r Labbé de Quelus
sur cette affaire.

Ma sœur Madeleine du Pontel qui étoit entrée icy le 8.^e de juin 1658. prit l'habit et le nom de s.^t Michel le 8.^e de septembre, nô. ne laissons nos postulantes p^{our} lors que trois mois en seculieres ce fut le R.^e Pere Jean de Quem nôtre sup.^r qui fit cette ceremonie Mademoiselle Manse qui étoit venue de France pour Montreal voyant la necessité d'un hospital dans cette ville, auoit conçu le dessein d'en fonder vn, et traualloit de toutes ses forces a faire réussir son entreprise. Elle étoit aidée par des personnes de pieté tres riches, mais elle n'auoit point encore de R.^{es} et comme M.^r Labbé de Quelus aimoit beaucoup nôtre Com.^{te} il jugea que ce seroit vn auantage pour nous, et pour tout le pais s'il n'y auoit a Quebec et a ville Marie qu'un même institut, parce que cela entretiendroit mieux la paix qui doit être entre les maisons R.^{es} c'est pourquoy nous ayant proposé l'affaire et déclaré ses vûes, il nous pressa tant, qu'enfin nous consentimes a faire vne tentative pour en venir a bout. on crût deuoir garder la dessus vn grand secret, jusqu'à ce que l'on eût gagné ceux de qui cette fondation dependoit, et pour scauoir si on pourroit s'accommoder, nous resolumes d'enuoyer a Montreal deux de nos sœurs nô. choisies pour faire ce voyage la mere Marie renée boulic de la natione

deux R.^{es} de cette Com.^{te} vont
a Montreal.

sous prétexte de luy faire prendre l'air pour la rétablir d'une ma-
ladie qu'elle avoit eüe fort a propos, parce que nous ne voulions
pas dire publiquement le sujet de cette course. nous luy donnâmes
pour compagne la mere Jeanne Thomas agnes de St. Paul. Elles
partirent le 18^e de septembre avec la permission de M^r. le grand
vicair, et sous la conduite de M^r. Souiant prêtre de St. Sulpice qui
les assista avec beaucoup d'affection pendant tout leur séjour a
Montreal.

Nous commençames en cette année 1658. dans l'octave des morts
a faire le service général de l'ordre, et nôtre Comte devenant plus
nombreuse nous y gardâmes de certaines regulariter qu'il est
impossible d'observer quand on est trop peu, et dans l'embaras des
travaux qui nous avoient occupés depuis nôtre établissement,
nous goûtions dans une grande paix, la douceur qu'il y a de
servir Dieu, et il nous sembloit que nous recevions des cieux
la recompense de nos peines passées. le peu de malades que nous
avions alors nous laissèrent longtems jouir de ce repos.

On observe icy plusieurs
regulariter que l'embaras
precedent n'avoit pas permis
de garder.

Au mois de fevrier de l'année 1659. une pauvre famille ayant
un petit enfant en danger de mort, ses parents le voierent a N.D.
de Pitie et promirent de l'amener visiter nôtre Eglise. leur confiance
et leur foy merita d'obtenir ce qu'ils demandoient, car la santé fut
rendue a ce petit innocent aussy-tôt qu'on eut fait ce vœu, avant
même qu'on l'eût accompli, ce qui fut reconnu pour miraculeux.
Pendant l'absence de la mere Marie renée de la Nativité qui étoit
depositaire, nous chargâmes de cet Employ la mere Marie Cathe-
rino simon de St. Augustin, Elle y fut continuée par l'election du
12^e may 1659. ou le R^e. pere Jean de Quem presida.

1659.

guérison miraculeuse
après un vœu fait a N.D.
de Pitie.

Nous primes chez nous en cette même année une petite huronne
pour le lever a la place de nôtre St. de tous les Sts; la ferveur
croissoit tous les jours parmi les sauvages, et N.S. versoit si abon-
damment ses graces sur le Canada, que l'on y vivoit dans une
simplicité, une bonne foy et une union qui approchoit fort de
celle que l'on admiroit dans les premiers Chrétiens. l'odeur de cette
charité se repandoit par tout, et plusieurs personnes distinguées
par leur naissance et par leur vertu, venoient habiter cette Colo-
nie dans le seul dessein de s'y sanctifier. ces heureux comencemens
firent croire aux Missionnaires que cette Eglise meritoit bien un
Evêque, et que sa présence donneroit encore un nouvel éclat a
la pieté que l'on remarquoit dans la nouvelle France. Ils s'em-
ployerent donc fortement pour en avoir un qui fût plein de foy
et qui ne cherchât que la gloire de Dieu et le salut de son troupeau.

ferveur des sauvages
et pieté des habitans de la
nouvelle France.

On ne pouvoit mieux répondre a leurs desirs qu'en nommant a
cette dignité Monseigneur de Lauval, connu en France sous le nom
de l'abbé de Montigny; il étoit d'une tres Illustre maison, et pd.
lors archidiacre D'evreux, ou il exerçoit avec beaucoup d'édification
les vertus qu'il avoit apprises dans l'aimable société de Monsieur
de Berniere a Caën, chez qui il avoit passé une partie de sa jeunesse

On souhaite un Evêque
en Canada.

Le Roy nomme a cette
dignité M^r. de la val.
de la maison de Montmorency

1659.

arrivé de M^{gr}. de Lauval
premier Evêque de Québec.

diffusions a son occasion

il vient loger a l'hospital.

pour se former aux exercices de la vie spirituelle. Il arriva a Québec au mois de Juin de l'année 1659. en qualité de vicaire apostolique avec le titre D'Evêque de Petree. on le recut avec toutes les marques de la plus grande distinction comme le premier Prélat du Canada. Cependant a peine fut-il débarqué qu'il y eut plus ^{ieurs} discussions pour sçavoir a qui les Comtes obéissent et nous n'eûmes assez embarrasés. car M^r. L'abbé de Quelus avoit des commissions fort expresse de Mons^g. L'archevêque de Rouen, qui avoit été reconnu jusqu'alors pour le premier sup^r. du pais, bien des personnes disoient qu'il étoit au dessus de Mons^g. de Lauval qui n'étoit que vicaire apostolique. mais apres avoir bien consulté Dieu et demandé le sentiments des plus éclairés, nous résolûmes enfin de nous soumettre a Mons^g. Francois de Lauval, il eut la bonté de nous témoigner des sa premiere visite beaucoup d'affection, et voulut même nous faire l'honneur de loger chez nous dans un appartement dependant de l'hospital, ou il demeura pres de trois mois, avec plusieurs pretres qu'il avoit amener, ce qui nous causa une grande joye, nous eûmes la consolation de les servir pendant ce temps la, le mieux qu'il nous fut possible, les nourrissant et les traitant avec toute la propreté, et le soin dont nous étions capables. M^r. Louis Angot des Mererets en étoit un, M^r. de Torcapel un autre et M^r. Henry de Berniere qui n'étoit pas encore pretre, c'étoit le neveu de M^r. de Berniere, tresorier de France auteur du chretien interieur luy, et M^r. des Mererets ont consacré leur travaux a l'eglise de la nouvelle France, mais M^r. de Torcapel s'en retourna quelques années apres.

M^{gr}. nous honore de son
affection, il s'intéressa a nos
affaires.

Mons^g. ne tarda guere a nous faire voir combien il s'intéressoit dans nos affaires, il entra dans le dessein qu'avoit eû M^r. L'abbé de Quelus, de nous établir a Montreal, jugeant qu'en effet ce seroit un bien pour maintenir la paix, de n'avoir qu'un seul institut d'hospitalieres en Canada, mais voyant que les personnes de la Comp^{nie} de Montreal, qui devoient contribuer a cette fondation vouloient y envoyer des filles de M^r. de la douvriere, c'est a dire un ordre d'hospitalieres que ce s^r. homme avoit fondé a la fleche, sans quoy elles protestoient qu'elles retireroient leurs aumônes de cette bonne œuvre. Mons^g. aimant mieux conserver nôtre Comté avec son revenu que de partager nos fonds pour deux maisons qui n'auroient pû se soutenir. Ainsi il donna une obediencia pour le retour de nos cheres s^{rs}. la M^{re} Mere Marie forestier de s^r. Bonaventure nôtre sup^r. y ajouta la sienne, et des qu'elles les eurent reçues, elles partirent, sous la conduite de M^r. Jean le sieur de s^r. Sauveur nôtre ancien chapelain, comme Mons^g. de Lauval et nôtre mere sup^r. leur avoient marqué le souhaiter, elle arriverent icy a la fin de septembre apres une année d'absence. Quoy que tous nos amis se fussent donné bien du mouvement pour faire réussir leur projet, l'affaire demeura toujours fort secrette, et le public crut qu'on n'avoit point eû d'autre raison de faire ce voyage que le pretexte qu'on avoit pris de rétablir la santé de la mere Marie René de la Nativité.

Retour de nos deux R^{es}
de Montreal, a Québec.Fondation de l'Hotel Dieu
de Montreal.Cette même année les R^{es} que l'on vouloit avoir pour cette fondation

arriveront de France au nombre de trois la s^{te} Massé, la s^{te} Brisole,
et la s^{te} Maillet. Elles n'étoient alors ni quimpées ni voilées, et elles
ne le furent qu'après que leur Congregation eût été réformée, qu'elles
prirent un habit régulier, on envoya en Canada en 1669. une R^{ve} arrivées des premières
hospitalières de Montreal.
nommée la mère du Ronceray qui fit faire profession à celles de
Montreal, et qui les voila, selon leurs constitutions et l'ordre qu'elle
avoit de leurs sup^{rs} de France, qui l'avoient revêtue de leur autorité
et ceux de Monseigneur de Laval à cet effet, elle ne séjourna que deux
ou trois ans à ville Marie puis elle s'en retourna.

M^{me} Manse, de qui nous avons déjà parlé, a demeuré jusqu'à sa Mort de M^{me} Manse.
mort dans cette comté de Montreal avec le titre de fondatrice, édifiant
par ses grandes vertus toutes les R^{ves} et les recultiers, elle y est morte en
réputation de sainteté, l'an 1674. et elle fut enterrée honorablement
dans leur Eglise.

Ce fut aussi en 1659. que la s^{te} Bourgeois qui avoit déjà fait Commencement de
l'établissement des s^{tes} de
la Congregation, fondée
par la s^{te} Bourgeois.
un voyage en Canada revint de France avec la s^{te} Raisin, la s^{te}
yon, et quelques autres. et qu'elles jetterent les fondements de leur
établissement des filles de la Congregation, si ville à toute la Colonie.

Elles étoient si remplies de confiance en Dieu qu'elles commencèrent
à bâtir n'ayant que quarante sols, leur esperance ne fut pas trom-
pée, car avec ce peu de fond, la providence les aidâ si bien, qu'elles
ont élevé une des plus florissantes Comtes de Canada, dont la bonne
odeur se répand dans tout le pais, et qui fait un bien tres notable
dans les paroisses ou elles ont des Missions, qu'elles entretiennent avec
un soin, une ferueur et une régularité qui édifie tout le monde
leur modestie et leur sagesse, les a maintenus jusqu'à présent sans
l'estime de tous les gens de bien, et la malignité de la medisance n'a
encore eû aucune atteinte sur tous les sujets de cette s^{te} Maison.

La s^{te} Bourgeois étoit une pauvre fille de Troye en Champagne vocation de la s^{te} Bourgeois
pour le Canada.
lorsqu'elle se sentit inspirée la première fois de venir en Canada,
elle consulta son confesseur qui étoit un s^{re} prêtre nommé M^r Gendrey,
qui approuva son dessein, et qui la confirma dans sa résolution.
elle prit aussi tôt ses mesures pour partir, et s'informa qui
étoient les passagers qui devoient s'embarquer pour ce pais cy,
mais ayant appris qu'il n'y avoit cette année la que des hommes
dont le plus considerable étoit M^r de Maison neuve, qui revenoit
pour la seconde fois dans son gouvernement, dont il ne s'étoit ab-
senté que pour le bien commun, elle alla trouver son confesseur
et luy dit la peine ou elle étoit de ce qu'il ne passoit aucune femme
et qu'il ne luy paroïssoit pas convenable de venir seule avec des
hommes. ce bon prêtre luy répondit qu'il y penseroit, et après
avoir fait oraison, il luy dit qu'elle ne devoit rien craindre, qu'elle
n'avoit qu'à partir, et que M^r de Maison neuve étoit gentilhomme
de la chambre de la tres s^{te} vierge, voulant luy marquer par là
qu'il avoit fait vœu de chasteté. Elle vint donc hardiment dénuée ses vertus
de tous les biens de la terre, et pratiqua dans le vaisseau ce que nous
lisons des plus grands s^{tes}, elle coucha pendant toute la traversée
sur un paquet de cordages, elle instruisoit tous les matelots leur faisant

1659.

exactement le cathechisme, elle seruoit jour et nuit les malades les consolant, les soulageant et leur faisant liberalemment laumône de tout ce qu'on luy enuoit de la table du capitaine, elle étoit si mortifiée qu'elle se retranchoit même leau qui luy étoit nécessaire pour se desalterer, rien buuant tous les jours qu'une tres petite mesure, austerité qu'elle a continué toute sa vie n'cedant jamais ce qu'en pouuoit contenir une fort petite tasse de cuiure dont elle se seruoit.

Elle connut dans la suite la verité de ce que luy auoit dit son confesseur en champagne au sujet de M.^r de Maison neuue, Car cet amant de la tres s^{te} vierge ayant conçu une grande estime de la s^r Bourgeois en qui il auoit remarqué tant de vertus, il la fit la depositaire de la promesse par laquelle il s'étoit engagé par vœu a la Mere de Dieu. il vécut a montreal comme le pere et le protecteur du peuple qu'il gouvernoit receuant chez luy tous ceux qui n'auoient point d'azile, les aidant au dela de ce qu'ils osoient en attendre. sa cuisine étoit commune chacun auoit droit d'y prendre selon son besoin, son desinteressement étoit si parfait, qu'il ne s'est jamais approprié la moindre chose des presents considerables que les sauvages luy faisoient, mais il distribuait le tout aux soldats de sa garnison, et aux habitants de la ville, il s'acquitt l'estime de tout le pais, et quoy qu'il remplit parfaitement bien tous les devoirs de son Employ, il fut rappelle de son gouvernement apres y auoir demeuré pres de trente ans, dans les tems les plus facheux a cause de la guerre des iroquois, ou il signala sa valeur, et ou sa bonne conduite eut souuent des occasions de se faire admirer, il s'en retourna en france et continua d'y viure chretienement comme il auoit fait en canada. son humilité l'empêcha de temoigner jamais aucun reffentiment de ce qu'on luy auoit preferé des personnes qui ne le valloient pas.

Mort de la s^r Bourgeois. Pour la s^r Bourgeois elle continua en canada ses austerités et toutes les s^{te} pratiques que luy suggeroit sa femmeur jusqu'à une extrême vieillesse, et apres auoir vû avec beaucoup de consolation la benediction que Dieu auoit donnée a ses travaux, elle mourut chargée de merites le 12.^e de janvier de l'année 1700. et laissa par heritage ses vertus et son esprit a ses cheres filles, qu'elle conseruait plus chèrement, qu'elle ne feroient les plus riches successions des biens creés.

1660.

Le premier de may de l'année 1660. nous conuimmes dans une assemblée capitulaire que pour suivre la coutume de toutes nos Comtes de france, l'assistante et la maitresse des novices seroient a l'auenir directrices sans autre election, et que nous y consentions pouruû que Mons^g. de Laual leût agreable, ce qu'il voulut bien approuuer en signant l'acte qu'il nous en fit faire, il présida quelques jours apres a nos elections, ayant pour assistants M.^r Laurion de charni et M.^r de Bernieres prestres, ce fut le 12 de may que finirent les deux triennaux de la R.^{de} mere Marie forestier de s^r Bonnauenture, qui auoit gouverné cette maison avec beaucoup de pais, d'union et de regularité. Mons^g. nous fit une petite exhortation sur l'importance de l'action que nous allions faire, il nous fit promettre en présence du tres s^{te} sacrement que nous donnerions nos suffrages, a celle que

Eloge de M.^r de Maison neuue.

Mort de la s^r Bourgeois.

reglement touchant les Directrices par offic.

nous jugerions selon Dieu la plus capable de remplir l'employ de sup^{re}.
 il déclara qu'il ne suffisoit pas d'avoir le plus de voix pour que l'elec-
 tion fût valable, comme nous l'avions pratiqué jus qu'alors, mais
 qu'il falloit en avoir plus de la moitié. il ordonna d'élire une oscu-
 latrice pour voir les billets, et la mere Marie catherine simon de st^s
 Augustin fût choisie pour cela, a la pluralité des voix. Des le
 premier scrutin la R^{de} Mere Jeanne agnes Thomas de st^s Paul fût
 élue sup^{re} reconnue par la Com^{te} en cette qualité, et confirmée par
 Mons^g. dans cette charge. ensuite on proceda a l'election des autres
 officiers, la mere Marie forestier de st^s Bonnaventure fut mise assis-
 tante, la mere Marie rené Boulic de la Nativité maitress^e des novices,
 la mere Marie des champs de st^s Joachim hospitahere, la mere Marie
 catherine simon de st^s Augustin depositaire, elle fut aussy l'une des
 deux discrettes dont on fit l'election, outre celles qui l'estoient par office
 la seconde fut la mere catherine Marie le contre de st^s agnes. nous
 n'avions jamais fait nos Elections avec tant de cérémonie. Mons^g.
 les approuva avec beaucoup d'agrément et nous en restâmes fort
 contentes.

Election de l'année
 1660 la mere Jeanne
 agnes de st Paul est
 sup^{re}

Peu de jours apres il se repandit une nouvelle qui jotta leffroy par
 tout, on assura qu'une armie d'iroquois approchoit de Quebec, qu'ils
 avoient resolu de massacrer tous les francois, et qu'ils en vouloient
 particulièrement aux Religieuses. cette allarme fit trembler les plus
 hardis, Monseigneur de Lauval notre Evêque, et M^r. Dargencon
 notre gouverneur, firent assembler les anciens et les sages du pais
 pour prendre conseil sur ce qu'il y avoit a faire en cette occasion
 tous conclurent dans cette consulte qu'on ne devoit point laisser la nuit
 les hospitaheres et les ursulines dans leurs Monastere, parce qu'elles
 seroient trop exposees aux insultes des ennemis. Mons^g. (Evêque)
 nous envoya donc aussy-tot un ordre express, pour que nous eussions
 a nous retirer dans un appartement de la maison des R^{es} peres Jesuites.
 Les R^{es} meres ursulines recurent un ordre semblable, et on nous destina
 un corps de logis separé d'une cour, dans laquelle les familles chrétiennes
 d'algonquins et de hurons s'étoient cabanés. Comme on croyoit que le
 danger n'étoit que pour la nuit, nous sortions de chez nous tous les
 soirs environ une heure et demie avant le couché du soleil, et nous
 revenions tous les matins quand il faisoit grand jour, il ne restoit
 dans notre maison, avec la permission de Mons^g. l'evêque que trois
 ou quatre R^{es} tant pour avoir soin de quelques malades qui étoient
 dans l'hospital que pour empêcher les desordres qui auroient pu arri-
 ver si notre couvent eût été tout a fait abandonné, mais pour la
 sureté de celles qui s'exposoient ainsi au péril, M^r. le Gouverneur
 fit faire la garde toutes les nuits autour de notre monastere, pour
 éloigner et arrêter autant que l'on pourroit les iroquois, les sentinelles
 criaient a tous moments icy comme par toute la ville, "qui va là"
 et cette precaution fut si utile, qu'on apprit par les iroquois que l'on
 fit prisonniers quelque temps apres, que cela seul, les avoit empêchés
 de mettre le feu aux maisons de Quebec, parce qu'ils voyoient bien
 qu'on étoit sur ses gardes, et qu'ils ne pouvoient nous surprendre.

allarme des iroquois

les R^{es} hospitaheres et
 ursulines se retirèrent
 chez les peres Jesuites

1660.

tout cela nous causa de grandes incommodités, et ce qui nous affligea encore plus sensiblement, c'est qu'on nous ôta le très saint sacrement, dont la présence nous rassuroit et nous consolait de toutes nos disgrâces; le danger parut si évident qu'on jugea ne devoir pas même le laisser à la paroisse dans la crainte ou l'on étoit que ces malheureux ne commissent quelque profanation s'ils entroient dans Quebec, comme ils l'auroient projeté. Ces tristes promenades durèrent trois semaines, après lesquelles, on sut que les iroquois avoient fait coup sur les françois, les algonquins et les hurons, dont ils firent une cruelle boucherie, ayant tué plus de 80 françois et des sauvages sans nombre en plusieurs endroits depuis les 3. rivières jus qu'aux environs de Quebec, et sur tout à l'île d'Orleans, où ils se cantonnèrent. toute cette contrée, gemissoit de la tyrannie de ces féroces, les uns y étoient déjà assujettis, les autres craignoient d'y tomber. M^r. de Lauzon senechal ne put voir cette desolation générale de la Colonie, sans se mettre en devoir de donner la chasse aux ennemis, afin de garantir du moins le reste des habitants du péril qui les menaçoit. il alla les attaquer à l'île d'Orleans pour les en faire sortir, parce que leur séjour en ce lieu adharroit tout le voisinage. ils se défendirent longtems, usant de plusieurs ruses pour se mettre à couvert des coups de fusils que les françois déchargeoient continuellement sur eux, ce qui ne les empêcha pas de se saisir d'un poste avantageux, où se voyant en assurance, ils sommerent plus d'une fois les françois de se rendre, leur promettant la vie par de belles paroles que M^r. le senechal méprisa, aimant mieux mourir glorieusement en les battant, que de vivre dans une honteuse captivité, il anima par son discours et par son exemple le petit party qu'il commandoit à faire tête aux iroquois, quoy qu'ils fussent bien plus nombreux, et ils s'exposèrent tous si généreusement qu'il ne resta en vie de tout son monde qu'un seul homme blessé à mort et entièrement hors de combat que les ennemis emmenèrent en leur pays pour luy faire souffrir les cruautés ordinaires qu'ils exerçoient sur leurs prisonniers. M^r. le

senechal fut le premier tué dans cette attaque, mais il eût la gloire en mourant d'éloigner les iroquois qui vinrent aussy tôt la fuite. Sa mort affligea tout le Canada parce qu'il y étoit fort aimé, et chacun le pleura comme s'il eût été son proche parent, ce gentilhomme sçavoit se ménager l'affection des peuples par une certaine familiarité qui gaignoit les cœurs, et qui luy attiroit en même tems le respect de tout le monde.

retraite des iroquois.

Les iroquois se retirèrent donc après tant de carnage, et s'étant réunis tous triomphants ils emmenerent un grand nombre de captifs françois et sauvages pour les tourmenter chez eux. Quand on se fut bien assuré de leur retraite, nous retournâmes dans notre maison et on nous redonna le très s^t. sacrement. Cependant de Lavis de Monsq^r. l'écuyer et de M^r. le gouverneur qui prit la peine de visiter toute notre maison, et qui la trouva très mal disposée pour un tems de guerre, nous résolûmes de faire travailler à ce que l'on croyoit nécessaire pour la mettre en état de défense, nous fîmes abattre les bois qui nous environnoient encore, et qui auroient favorisés les iroquois,

1660.

en leur fournissant de quoy se cacher, on jugea aussy qu'il falloit faire
 bâtir plusieurs querites, et nous y consentimes pour nous fortifier un
 peu contre les ennemis qui se faisoient toujours beaucoup craindre.
 Monsieur le vicomte Dargençon fut rappellé en France, en cette année
 1660. apres trois ans de séjour en Canada, ou il avoit édifié tout le
 monde par sa grande pieté, sa prudence, sa douceur, et sa charité
 luy avoient gagné tous les cœurs.

Depart de M^r le
 vicomte Dargençon.

Celuy qui luy succeda fut Monsieur le Baron du bois Dasloqueur
 homme tres sage et vertueux, dont nous éprouvâmes aussy la bonté
 en plusieurs occasions. Il visita avec plaisir tous les postes de ce
 pais il en examina avec soin les défauts et les avantages il admira
 la beauté des campagnes qui étoient chargées de bled lorsqu'il arriva
 et son application a chercher les moyens de faire fleurir le Canada
 ranima l'esperance de tous les habitans.

Arrivée de Mons^r
 le Baron Dasloqueur.

Après le depart des cyariffeaux, dont l'arrivée en cette rade avoit un peu
 augmenté nos travaux, a causes des malades qu'ils nous avoient amenés
 lorsque nous commençions a rentrer dans le calme d'une vie paisible.

Mort de ma sœur
 Marie Bourdon de
 St. Theresse et ses vertus.

M. S. nous visita d'une maniere qui nous fut fort sensible en v^o.
 enlevant vne de nos jeunes R^{es} nommée Marie Bourdon de St. Theresse
 Elle nous avoit donné de grands exemples de vertu, et sa précieuse
 mort qui arriva le 29. de novembre 1660. répondit parfaitement bien
 a vne vie aussy innocente, et aussy fervente que celle qu'elle avoit menée.
 Monseigneur de Laval la vint voir plusieurs fois pendant sa mala-
 die, et charmé des st^s dispositions ou il la trouvoit toujours, il voulut
 la veiller luy même avec Monsieur de Landron de Charny, la dernière
 nuit qu'elle vécut, a fin d'être tous deux temoins des paroles pleines d'unction
 qu'elle adressoit a toutes les personnes qui l'approchoient. Sa patience,
 sa douceur, son ardente devotion, jointe a un grand amour pour la st^e
 pauvreté, et a vne haute estime de sa vocation, l'ont rendue en peu de
 temps vne parfaite Religieuse quisqu'elle n'avoit que vingt ans.

Des son enfance elle avoit été consacrée au précieux sang de M. S. par
 M^r son pere, qui en fit un acte signé de sa main avec lequel
 elle desira d'être enterrée.

piété de M^r son pere.

La benediction du Ciel a été abondante sur cette famille ou quatre
 sœurs ont eü le bonheur de se voir engagés au service de Dieu; deux
 ursulines et deux hospitalieres.

bonheur de cette famille.

Monseigneur l'evêque s'étant informé avec soin de nôtre maniere de
 vivre, trouva bon de nous retrancher l'abstinence du mercredi, quand il
 se rencontroit quelquel'autre jour de jeûne dans la semaine, il n^o. obligea
 aussy de faire gras les samedys depuis Noël jusqu'à la purification, et
 nous conformer à l'église de ce pais, quoy qu'il y ait quelque chose de
 contraire dans nos constitutions, il ne jugea pas a propos que cet
 article s'observât davantage, et nous donna la dessus son ordre par écrit
 datte du 24. de decembre 1660. sa Grandeur ne voulut pas non plus, qu'à
 l'avenir nous fissions maigre tout l'aveut, mais pour donner quelque
 chose a la Sainteté de ce tems qui précède la fête de la Natiivité de N. S.
 il nous permit de jeûner trois jours la semaine, sçavoir le mercredi,
 le vendredy et le samedi, nous l'avons toujours exactement observé,
 excepté les années que la quantité des malades de nos sales, et de nos
 infirmeries nous ont fourni un grand surcroit de fatigues, que les
 superieurs ont jugé nous devoir dispenser de cette austerité pour
 ces occasions seules.

Soin paternel de
 Mon^s l'evêque, il n^o.
 oblige a faire gras les
 samedys depuis Noël
 et nous dispense le maigre
 pendant l'aveut.

Ordonnance de M^s
 de Laval.

1661.

un Ambassadeur Iroquois
vient faire des propositions
de paix et apporte plus
de présents.

Les Iroquois eurent l'audace le printemps de l'année 1661. d'envoyer à Mont-
real deux canots portant pavillons blanc, en signe d'amitié, pour faire des
propositions de paix. Le plus considerable de cette ambassade parloit fort bien
il fut reçu comme s'il eût été innocent de tous les meurtres qui s'étoient com-
mis; Il harangua le gouverneur avec beaucoup d'esprit et de grandes cere-
monies; Il demanda huit de ses compatriotes qui étoient retenus depuis un an
à Montreal, et pour obtenir leur liberté, il promit celle de plus de vingt
françois captifs, et commença par briser les liens de quatre, qu'il avoit
amenés du bourg ou étoient encore les autres. Son discours fut accompa-
gné de vingt présents, tous significatifs suivant le génie de sa nation.
L'un appaisoit le ciel, l'autre calmoit la terre, un autre couvrait le sang
répandu, et ressuscitoit les morts, il y en avoit qui remettent l'esprit de
ceux qui l'avoient trouble, d'autres qui rendoient la voix pour ne plus dire
que des paroles douces, et enfin plusieurs autres de cette nature; entre les-
quels il y en avoit deux qui demandoient que les s^{rs} filles allassent s'établir
dans leur païs, tant celles qui prennent soin des malades, que celles qui ins-
truisent les enfans, c'est à dire les R^{es} hospitalieres et ursulines, il promet-
toit de leur dresser de grandes cabanes, et d'applanir tous les chemins pour
qu'elles y marchassent plus à leur aise, il ne manqua pas d'étaler toutes
les commoditez que les R^{es} trouveroient chez eux, et combien leur terrain
étoit fertile en bled d'inde, en fraises, en mures sauvages et autres fruits sembla-
bles, qui selon luy pouvoient servir d'appât pour les engager à faire ce
voyage; les gestes et les portures dont il assortit les deux présents qu'il fit
pour cela monstroient bien que c'étoit plutôt par plaisanterie qu'il en
seroit ainsi que dans l'esperance d'en venir à l'exécution. Mais la dernière
parole qu'il porta d'un ton plus sérieux, étoit une demande d'importance.

La demande des R^{es}
hospitalieres et
ursulines.

La demande du Missi-
sippouaire et l'obtient.

Il faut dit il qu'une robe noire vienne avec moy, sans cela point de paix
et c'en est fait de la vie de vingt françois captifs qui sont à Onnontague
en disant cela il montra un feuillet de livre, a la marge duquel les vingt
françois auroient mis leurs noms, pour donner créance a ce que diroit
cet ambassadeur; les quatre françois mis de nouveau en liberté assu-
rent que ceux qu'ils auroient laissé a Onnontague supplioient que l'on eut
pitié d'eux, parce que leur mort étoit inévitable, si on n'envoyoit pas
un pere, ^{par lequel} qu'à la verité ils étoient bien traités des sauvages du bourg,
qu'ils avoient la liberté de prier Dieu publiquement, qu'ils s'assembloient
tous les jours au son de la cloche, qu'ils avoient même baptisé plusieurs
Entrons et que tout étoit bien disposé pour recevoir la foy.

M. de Maisson nommé
envoyé a Quebec s'ad-
ressant M. de Maisson
sur cette affaire.

Ce discours surprit, et fit quelque tems balancer quelle resoltion on devoit
prendre, car on n'osoit se fier a ces misérables, dont on avoit si souvent
éprouvé la fourberie, d'ailleurs on ne pouvoit penser a ces pauvres fran-
cois qui prioient miséricorde, sans desirer les secourir. on crut devoir
répondre a cet ambassadeur pour gagner du tems, qu'on ne luy accorde-
roit rien que ce qui donneroit Onnonthio (c'est le nom que les sauvages
donnoient des loix au gouverneur de Quebec) on envoya donc en diligence
icy bas, pour scavoir de Monsieur le Baron Danoquour ce qu'il
souhaitoit faire; la demande luy parut assez embarrassante, et ne se
faisant pas a luy seul, il assemble tous les françois pour consulter cette
affaire; on agita la question, on examina de part et d'autre tout ce qu'il
y avoit a craindre, on jugea bien que c'étoit manifestement exposer
un missionnaire à la mort, mais enfin, on conclut qu'il étoit a
a propos de risquer la vie d'un missionnaire qui vouloit bien s'y exposer

1661.

Le pere le Moine est choisi p^{re}. aller aux iroquois.

pour faire voir a ces barbares jusqu'ou alloit la charite Chretienne pour les rendre tout a fait inexcusables, et les mettre hors d'etat de se plaindre de la guerre sanglante qu'on se preparoit a leur faire s'ils manquoient encore de parole. Le pere Simon le Moine fut choisi, il avoit deja ete souvent a la discretion des Iroquois, il regarda le jour de son depart comme le plus heureux de sa vie, comptant sur une mort glorieuse, apres plusieurs biens qu'il esperoit avoir occasion de faire dans cette nouvelle et perilleuse Mission

Monsieur de Maison neuve ayant donc sçu les intentions de M^r. le Baron d'Auouneur gouverneur de Quebec, et le resultat de la consulte qu'il avoit faite, repondit a l'ambassadeur Iroquois, qu'on n'ouvroit les portes des prisons de Montreal, qu'il mettoit en liberte les huit sauvages, qu'il leur accordoit une robe noire, mais qu'ils eussent a ramener les françois captifs au bout de quarante jours, comme ils si estoient engagez, et que le pere le Moine resteroit chez eux pour vaquer aux fonctions de sa mission. Il partit au mois de juillet a ces conditions, dans les dispositions que nous avons dites, et il ne fut pas plutot embarque que les iroquois recommencerent leurs ravages autour de Montreal, et donnerent bientot des preuves de leur mauvaie foy, en gardant les françois qu'ils avoient promis de ramener dans quarante jours, ce qui fit croire qu'ils les feroient miserablement perir; on douta aussy qu'ils eussent conduit le pere le Moine jusqu'a Onnontague, car on apprit qu'ils s'etoient moques de l'ambassade et qu'ils avoient dit que c'etoit pour attrapper les françois et retirer les huit prisonniers que nous avions a eux, qu'ils avoient fait ces propositions, on sçut pourtant depuis que le missionnaire estoit au village pour lequel ils l'avoient demande, et qu'il y estoit temoin des miseres des françois captifs, qu'il tâchoit de soulager en les consolant par des motifs de verite, qui seuls pouvoient les soutenir dans l'etat malheureux, ou ils languissoient, luy comme les autres attendoit tous les jours la mort, et s'y disposoit, en exerçant son Zele dans toutes les fonctions apostoliques. Il ecrivit de la, des la même année, et sans parler de ce qu'il avoit a y souffrir, il ne fit mention que de l'agréable reception qu'on luy avoit faite. Elle avoit été en effet plus honnête qu'on n'auroit osé l'esperer. le pere entra dans le village avec une marche d'ambassadeur, les chemins étoient bordés de sauvages qui le regardoient, et quand ils l'avoient vu passer, ils couroient bien loin pour l'attendre encore dans un autre endroit afin de le mieux voir. les anciens chefs étoient assemblez, et apres qu'il les eût remerciés brievement de ce bon accueil, il déclara pourquoy il étoit venu, et les somma de tenir la parole que leur enuoyé avoit donné a Onnontago, qui ne l'avoit chargé de leur rendre les huit sauvages prisonniers, qu'il presenta en même tems, que p^{re}. renvoyer les vingt françois captifs chez eux. Le Missionnaire fut assez bien écouté, mais il ne pût obtenir la delivrance que de la moitié on luy promit de renvoyer les autres le printemps prochain, et Garaontie un grand chef de bon esprit et fort affectionné aux françois, fut chargé de ramener l'automne ceux sur qui l'heureux sort tomba, le pere le Moine resta content d'aider ceux dont la captivité étoit prolongée, ils vivoient tous comme des fr^s, et dans leur servitude ils étoient si attachés a la pratique de la vertu, qu'il sembloit que leur esclavage fut devenu pour eux un moyen d'être plus fidelles a Dieu.

reponse des françois a l'ambassadeur Iroquois.

depart du pere le Moine.

il est bien reçu des Iroquois.

un chef amy des françois ramena seulement la moitié des captifs.

Il ne se passa rien chez nous de bien remarquable dans cette année 1661.

1661.

Entrée en religion de
ma^r Jeanne poiffon
de la présentation.

nous reçûmes seulement en qualité de sœur converse. Jeanne poiffon
a qui on donna le nom de la présentation. Nous ne fîmes pas même
delection, et toute la Com^{té} jugea qu'on ne devoit point changer les
officières, de sorte que Monseigneur L'Évêque à notre sollicitation eût la
bonté de les confirmer dans leur offices, ce qu'il fit encore pour les
mêmes raisons en 1662.

1662.

Entrée en religion de
ma^r Jeanne francoise
Tuchereau de St. Ignace.

Ce fut aussi en ce même tems que Jeanne francoise Tuchereau, fille
de Monsieur de Lafferte, & petite fille de Monsieur Giffart nôtre ancien
ami, témoigna un si grand desir d'être R.^e que quoy qu'elle vint en-
core que doute ans, Monseigneur L'Évêque ne pût résister aux instans,
qu'elle luy fit pour obtenir de luy la grace d'entrer chez nous, il la
luy accorda fort volontiers, et elle fut reçue le 22.^e d'Avril 1662. avec
beaucoup d'agrément, elle demeura deux ans pensionnaire, après
lesquels ayant fait son postulat, elle prit l'habit et le nom de saint
Ignace que sa tante francoise Giffart luy avoit laissé, en luy prédisant
qu'elle viendroit prendre icy sa place.

départ de M^r p^r francoise

1663.

phénomènes terribles

L'automne de cette année Monseigneur de Laval passa en France.
Il parut au commencement de l'année 1663. des signes célestes, qui sans
doute nous présageoient des choses terribles, comme celles qui arrivèrent
après; on vit au ciel des astres nouveaux qui se montrèrent ainsi
que trois soleils, d'autres parurent en forme de serpents, on entendit des
bruits tels que des coups de canons ou de tonnerre, qui sembloient sortir
de la lune. L'allarme que quelques uns en prirent nous obligea de redou-
bler nos dévotions dans le tems du carnaval, nous avions déjà la bonne
coutume de ne prendre aucune grande recreation depuis la septuagiesime
jusqu'au carême, pour contrarier la liberté que les pecheurs se donnent
en cette saison, d'offencer Dieu impunément, nous faisons aussi des
mortifications particulières, chacune selon sa force et sa ferveur, et tout
la Com^{té} mangeoit maigre les trois derniers jours gras, pendant les-
quels on nous exposoit le tres. St. sacrement afin de nous exciter, à
réparer par nos adorations les injures que N.S. recevoit des mauvais
chretiens.

Pratiques de dévotion
pendant le tems du
carnaval.

Tremblement de terre

Peu de gens se troublèrent de ses signes, mais tout le monde eût grand
à la crainte que causa le tremblement de terre qui se fit sentir d'une
maniere effroyable peu de tems après, il eût encore des avant-coureurs
par la révélation qui en fut faite à plusieurs personnes.

révélation qu'eut une
sauvagesse sur ce qui
alloit arriver.

La nuit du trois au quatre de fevrier une sauvagesse, tres sage et fort
pieuse, reposant dans sa cabane, ou tout le monde étoit endormi, enten-
dit comme la voix d'un homme, qui luy disoit distinctement, qu'il alloit
arriver des choses surprenantes, le lendemain la même femme étant
dans le bois entendit encore la même voix qui luy dit: demain entre
cinq et six heures du soir, la terre tremblera d'une maniere étonnante,
Elle raconta ce qu'elle avoit entendu, mais on n'y ajouta point de foy
on crût que c'étoit une vaineuse qui vouloit se faire passer pour une
prophétesse, il faisoit un tres beau tems, le jour suivant fut encore plus
serain, et comme c'étoit le dernier jour du carnaval on ne pensoit
qu'à se divertir.

vision de la mere
Marie catharine de St.
augustin hospitalière

Cependant une ame fort chérie de Dieu et qui étoit familiere avec
luy, prioit devant le tres. St. sacrement entre quatre et cinq heures du
soir, et comme elle étoit dans la ferveur d'une profonde méditation

5 fevrier

1663.

Elle connut que Dieu étoit fort irrité contre le Canada, et se trouvant elle-même saisie d'un grand Zèle pour la justice de Dieu, elle ne pût s'empêcher de luy demander qu'il fit éclater quelque châtement public qui ramè-
 nât les pecheurs a leur devoir, en leur faisant ouvrir les yeux, elle s'offrit même a être la victime de sa vengeance pour appaiser sa colère. elle vit aussy tôt quatre demons furieux aux quatre côtés des terres voisines de Quebec, qui les secouoient si rudement, qu'ils se proposoient de renverser toute la colonie. En même tems elle apperçut un jeune homme d'une mine Majestueuse, qui montra l'authorité qu'il avoit sur ces Spectres en ce qu'il les arrêta un peu de tems, puis il leur lâcha la bride et elle entendit les demons qui disoient que ce qui alloit arriver convertirait tous les pecheurs, mais que ce ne servoit que pour un peu de temps, et qu'ils avoient bien des moyens pour les ramener dans le chemin du vice; il y avoit plusieurs impies qui offendoient grièvement Dieu.

Les Demons veulent ébranler et renverser tout le Canada;

Elle prolongea sa priere, et vers les cinq heures et demy du soir, du cinquième de fevrier, on entendit dans toute l'étendue de Canada, un bruissement et un bruit semblable a celui de deux armées qui se disposent au combat; ou aux flots de la mer dans les plus violentes tempêtes. Des cris éclatoient dans l'air, et un brouillement sourd, sortoit du fond de la terre; des tourbillons de poussiere s'élevoient comme des nuées, il se mêla aussy un autre bruit comme d'une grêle de pierres qui tomboit sur les toits, en sorte que ceux qui étoient dans les maisons craignant d'être accablés, ne sçavoient ce qu'ils devoient faire, et n'étant pas capable de réflexion, ils sortoient et rentroient chez eux comme des insensés. La terre trembla ensuite et son mouvement fut si prodigieux des cette première secousse que les Cloches sonnoient toutes seules, les portes s'ouvroient et se refermoient d'elles mêmes, les meubles se dérangeoient, les poutres et les planches craquoient, et on croyoit que le feu petilloit dans les greniers et que tout alloit être consumé dans ce grand incendie. les Croix qui étoient sur les Eglises se courboient comme font les arbres quand il fait un grand vent. L'agitation étoit irrégulière tantôt on sentoit des élancements précipités et fort rudes, quelque fois cela se moderoit, et ce n'étoit qu'un balancement tel que le branle d'un grand vaisseau, qui causoit à quelqu'uns les mêmes soulèvements de cœur que l'on éprouve sur la mer. ce premier coup dura bien une demye heure, pendant laquelle tout le monde crût que la terre alloit s'entr'ouvrir. Enfin le saisissement et le frois fut si général, que non seulement les hommes étoient dans la consternation mais toute la nature gémissoit, les bêtes criaient chacune selon leur espece d'une manière pitoyable, les hurlements des bêtes féroces se faisoient entendre jusque dans la ville, et se confondoient avec les cris des animaux apprivoisés.

Epouvantable confusion et dérangement effrayant pendant le tremblement de terre.

Tous les hommes ne sçavoient ou chercher leur sûreté les uns criaient misericorde, les autres coursoient se confesser, d'autres se prosternoient plusieurs frappoient leur poitrine, tous étoient remplis de crainte, et sur tout ceux qui sentoient leur conscience chargée de crimes, et qui en avoient augmenté le nombre pendant le carnaval, cela arrêta le cours de leurs débauches et changea bien leur divertissement.

L'effroy qu'il causa dans tous les esprits.

Ce tremblement de terre reprit plusieurs fois, il recommença a neuf heures du soir, et continua par de fréquentes secousses les vnes plus fortes que les autres, qui durèrent jusqu'au mois de septembre de la même année. Cela fit des bouleversements incroyables que l'on alloit voir aussy tôt que le mouvement étoit passé, plusieurs montagnes s'applanirent, d'autres

il eut plusieurs nymphe, qui durèrent longtems.

1663.

prodigieux effets
du tremblement de
terre.

furent précipitées dans la mer, quelques vnes se détachèrent de la terre ferme et formerent dans le fleuve St. Laurent de nouvelles îles, qui jusqu'à la n'avoient point parut, des forêts entières de grands arbres se déracinèrent en quelques endroits on ne voyoit plus que la cime des plus haict cedres, en d'autres la racine des arbres auoit pris la place des branches, on vit des campagnes toutes rases d'une grande étendue qui paroissoient comme nouvellement labourées, dans des lieux qui auparavant n'étoient ni plats ni défrichés.

Il se fit des ouvertures prodigieuses dans la terre comme des abymes d'où il sortoit de grosses fumées et même des flâmes, quelquefois une quantité de bouë ou de sable se lançoit en l'air avec impetuosité de ces mêmes précipices on vit naître de nouveaux lacs, de nouvelles fontaines, et de nouvelles rivières, les anciens torrents changerent de lits, plusieurs saults furent aplanis plusieurs rivières disparurent, tout étoit dans la confusion, et portoit par tout un effroy qu'il n'est pas possible d'exprimer, parce qu'il n'y a point de terme qui puisse faire comprendre l'étonnement de tous les esprits, sur ce qui arriva pour lors, rien ne peut donner une plus juste idée de la terreur qui frappera tout le monde au jour du dernier jugement, car chacun croyoit en être proche voyant le dérangement general de tous les éléments.

Autre vision de la
sainte Marie Catherine
de St. Augustin.

Dont ce qu'il y avoit d'ames pieuses en Canada employoient toutes sortes de moyens pour fléchir la miséricorde de Dieu et pour tâcher d'obtenir la fin de nos malheurs. Une personne dont la vie étoit irréprochable s'étant accablée de penitences et redoublant la ferueur de ses oraisons pendant nos calamités, vit un jour un ange d'une grande Majesté dont le regard étoit terrible, il avoit un vêtement fort brillant sur lequel étoit écrit en plusieurs endroits, qui est ce qui est comme Dieu? il tenoit dans sa main gauche une balance dans un bassin de laquelle il y avoit des fumées qui s'évaporent, et dans l'autre bassin on y lisoit ces paroles, Parler au cœur de Jerusalem, et luy dites que ses maux sont finis, que ses iniquités luy sont pardonnées, et qu'elle a reçu de la main du seigneur une double grace pour l'expiation de tous ses pechés. De sa main droite il lançoit trois flèches au bout desquelles étoient écrits ces mots: Impiété, Impureté, défaut de charité. Comme cette ame dévote continuoit sa prière avec beaucoup de persévérance et qu'elle s'efforçoit d'opposer à Dieu un mur qui arrêtât les traits de sa colere, elle vit sortir de la bouche de l'ange, ces paroles: on ne se moque pas de Dieu, et quoy qu'elle fut effrayée de voir le seigneur extrêmement irrité, elle ne cessa point, pourtant de luy demander avec des desirs ardents la grace de cette Colonie qu'elle voyoit à la veille d'être renversée.

Isaie ch. 40. v. 2.

Un pere Jésuite:

Une autre personne d'une grande vertu, suppliant aussy la divine Majesté avec beaucoup de confiance d'appaiser son courroux contre ce pauvre pais et insistant humblement et fortement sur cette demande, vit tout à coup sa chambre remplie d'une grande lumière, et se trouva comme environné des plus beaux rayons du soleil, il apperçut des hommes dont les yeux étoient étincelants, et il entendit plusieurs voix qui disoient: que feray-je seigneur? sur quelle tête frapperay-je? il n'entendit point la réponse mais une confusion de cris et de gémissements s'élevèrent qui le saisirent d'effroy.

protection de Dieu sur
le Canada.

Malgré la crainte dont tous les cœurs étoient remplis pendant ce temps de tristesse, on remarqua bien que Dieu vouloit seulement châtier le Canada

1663.

puis quil le protegea d'une maniere si speciale que dans tous les boulevers, qui se firent, il ne se perdit pas un seul enfant.

Événement surprenant de pais qui trembla tout a la fois.

Ce qui doit paroître étonnant, cest l'étendue de pais qui s'est senti de ce tremblement de terre, car l'île percée qui est a l'embouchure du fleuve St Laurent, L'Acadie, la nouvelle Angleterre, et depuis Montreal jusquaux nations d'en haut dont nous avons connoissance, tous eurent part a nos frayeurs. Et dans le même moment selon la supputation des plus habiles deux cents lieues de longueur, sur cent lieues de largeur, qui font vingt mille lieues de terrain en superficie tremblerent tout a la fois dans un même jour, et a la même heure.

Les sauvages n'en furent pas moins allarmer que les françois, et dans leur étonnement n'ayant jamais rien vu de semblable, ils crurent que c'étoit les ames de leurs ancestres qui venoient prendre possession de leurs terres, et qu'ils alloient voir sortir des tombeaux tous ceux qui les avoient précédés, cest pourquoy afin de se mettre en garde contre une armée qui ne paroïssoit qu'encore, ils coururent aux armes, et pour effrayer ces nouveaux resusciter imaginaires, ils tiroient en l'air quantité de coups perdus.

allarme que les sauvages prirent de cette émotion generale de la nature.

Ce tremblement de terre produisit plusieurs bons effets, il remua les consciences des pécheurs les plus endurcis, et les fit penser serieusement a leur salut, jamais il ne se fit de confessions plus sinceres ni accompagnées de tant de marques d'une véritable contrition, tous prêchoïent la pénitence et les larmes, chacun étoit penetré de componction, et ne songeoit qu'au jugement de Dieu, on s'y préparoit comme devant bientôt y comparoitre, plusieurs communioient comme si ce devoit être la dernière fois de leur vie, et le tems du carême ne fut jamais passé plus saintement, parce que l'on se voyoit a chaque moment sur le point d'être abîmé, et que l'epouvante générale faisoit rentrer tout le monde en soy même.

Changements heureux que produisit le tremblement de terre.

Monsieur L'Evêque qui étoit en France avoit été fort bien reçu a la cour, ou la réputation de sa sainteté le rendoit beaucoup plus considerable que la noblesse de sa naissance, le Roy Louis quatorze luy accorda volontiers tout ce qu'il luy demanda, et voulut même qu'il nommât le gouverneur que sa Majesté devoit envoyer icy relever M^r le Baron Danouour, Monsieur L'Evêque s'en excusa longtems, mais les instances que le Roy luy fit sur cela furent si pressantes, qu'enfin ce Prelat vaincu par les amities d'un si grand Monarque choisit M^r le chevalier de Méry, duquel il esperoit avoir toute sorte de satisfaction c'étoit un gentilhomme de ses amis qui avoit été autrefois fort débauché et qui s'étoit converti d'une maniere éclatante, sa vertu étoit admirée de tous ceux qui le connoissoient, ce qu'on remarquoit le plus en luy étoit une profonde humilité et une charité sans borne, qui sans avoir égard a sa qualité, luy faisoit rendre aux pauvres les plus bas services jusqua les porter publiquement sur ses épaules dans les rues d'une grande ville. Cette dévotion extraordinaire de M^r de Méry ne luy fournissoit point dequoy payer ses anciennes dettes, il crut même qu'elles pouvoient luy servir d'excuse pour refuser le gouvernement de Quebec et il en allegua plusieurs autres, qui redoublèrent le desir qu'avoit Monsieur de luy faire accepter ce poste, jugeant quil ne s'en défendrait que par modestie. sa Grandeur obtint du Roy de grosses gratifications capables de libérer M^r de Méry afin de le voir toutes les

Monsieur L'Evêque reçoit de grandes marques de distinction de la part du Roy Louis quatorze, sa Majesté luy donna le choix d'un gouverneur pour le Canada.

Monsieur amène M^r le chevalier de Méry avec beaucoup de joye.

1663.

Erection du grand
et du petit seminaire
de Quebec par Mgr.
de Lauval a son retour
de France.

difficultés qu'il opposoit a ce voyage, et il s'embarqua avec luy fort content
d'amener un gouverneur tel que celui la.
Monseigneur fit a son arrivée l'erection du seminaire qui ne fut pour-
tant uni a celui des Missions étrangères de la rive du bas du fauxbourg
St germain de Paris, qu'en l'année 1676. L'erection du petit seminaire
ne se fit aussi que cinq ans apres, c'est a dire en 1668.

Elections de l'année
1663, continuées en
1664. la R.^e mere f.^{te}
élue sup.^e

Nous avions différé nos élections qui se devoient faire au mois de May
1663. jusqu'au retour de Monseigneur suivant les ordres que sa grandeur
avoit laissés a M.^r de Lauzon son grand vicaire et official, qui selon la
Commission qu'il en reçut en ce tems la, vint y présider le 4.^e d'octobre
de la même année. la R.^e mere Marie forestier de St Bonnaudent
fut élue sup.^e; la mere Jeanne Thomas Agnes de St Paul assistante
la mere Marie catherine Simon de St Augustin hospitaliere et la
mere catherine Marie le cointre de St Agnes depositaire, ces deux der-
nieres furent aussi choisies pour discretés.

1664.

M.^r de Lauzon supérieur
des hospitaliers.

Ces mêmes officiers furent confirmés dans leurs emplois l'année
suivante sous le bon plaisir de Monseigneur, a qui nous l'auions
demandé, par Monsieur de Lauzon, qui fut établi notre sup.^e
le 15.^e de juillet 1664.

reconnoissance des
sauvages pour leurs
bienfaits de France.

La foy faisoit tous les jours de nouveaux progrès parmi les hurons
et les algonquins, c'étoit presque les seules nations de ces contrées ou
la religion chrétienne fut connue et professée. Les présents que plu-
sieurs personnes de France enuyoient pour les sauvages convertis, leurs
donnoient autant d'admiration que de reconnoissance, ils s'étonnoient
que des gens de condition dont on leur vantait la vertu, pensassent
a eux, et leur fissent du bien de si loin. ce n'est pas que les sauvages
estiment naturellement les étrangers, au contraire, ils croient que
toutes les autres nations, sont au dessous de la leur. mais comme ils
aiment a recevoir, ils étoient touchés de la bonté des européens, et
quand ils en demandoient la cause, et qu'on leur disoit que tous ceux
qui sont chrétiens, se doivent aimer comme frères, et que c'étoit dans
cette consideration qu'on les assistoit, cela leur donnoit une haute idée
de la foy.

beau sentiment d'un
sauvage sur la religion
chrétienne.

Un capitaine huron disoit là dessus a un Missionnaire qu'il n'auroit
pas cru, qu'il y eût en au monde des hommes si bons que d'envoyer
des présents a ceux qu'ils n'ont jamais vus, et qu'il falloit que la
priere et la foy eussent une étrange force, pour de plusieurs nations
rien faire qu'une. il ajoutoit que depuis qu'il étoit baptisé il luy
sembloit qu'il s'étoit acquis une grande parenté, que quand il
entroit dans l'église des françois, il croyoit que tous ceux qu'il y
voyoit étoient ses parents, et que si les Troquois étoient baptisés
il les regarderoit comme ses proches parce qu'il ne seroient plus
méchants.

Un autre disoit a un pere Jesuite, puisque tu sçay peindre la
parole, et que ces personnes d'importance, qui sont au delà du
grand lac, entendent des yeux (c'est a dire puisque tu sçay écrire et
quelles sçavent lire) dis leur que nous croyons en Dieu, que nous
le prions comme eux et pour eux.

Les sauvages ont aussi
de hautes idées de Dieu.

Les femmes montroient aussi beaucoup d'estime pour la religion
elles concevoient fort bien ce qu'on leur en disoit, et avoient des

sentiments de Dieu tres éleue, elles s'exprimoient avec une simplicité charmante pour s'instruire de la maniere dont elles deuoient s'acquiescer de leurs devoirs, et pour s'affurer dans les pratiques de pieté qui leurs étoient inspirées. Une sauvagesse demandoit un jour si la priere qu'elle faisoit étoit bonne, car disoit-elle je ne l'ay apprise de personne. Quand je couche ma petite fille dans son berceau, je fais le signe de la croix sur elle, et j'adresse ces paroles a celui qui a tout fait, ma petite fille te dit par ma bouche et par mon cœur, puisqu'elle ne scauroit encore parler: C'est toy qui ma donné la vie, conserve la moy, éloigne de moy le mechant manitou, quand je seray grande, je croyray en toy, je t'aimeray, je t'obeiray. voila ce que te dit ma fille par la bouche de sa mere, fait moy la grace de luy apprendre a te le dire par la sienna quelque jour.

Prière simplice d'une sauvagesse.

Une autre bonne huronne avoit coutume quand elle allaitoit son enfant d'adresser cette priere au s^t Enfant Jesus, Ah! seigneur que je me fusse estimée heureuse, si pendant votre enfance la tres s^{te} vierge m'eût permis de vous donner a tetter quelques gouttes de mon lait! mais puis-je ne vous rendre ce petit service, je vous le veux rendre au moins en la personne de mon fils, car vous avez dit, que ce qu'on feroit au moindre des vôtres, vous le réputeriez comme fait a vous même; elle en avoit ainsi toutes les fois qu'elle approchoit son enfant de son sein, et s'entretenoit avec Nôtre Seigneur d'une maniere si tendre et si familiere qu'elle en avoit du scrupule, cette devotion l'inquietoit, parce qu'elle s'estimoit trop méprisable pour agir avec tant de priuauté, il falut fortifier son humilité pour la faire continuer cette innocente pratique.

Tendre devotion d'une huronne.

Une femme de la même nation étoit si penetrée des verités de l'euangile que lorsque son fils âgé seulement de trois ans venoit a sa cabane en pleurant et en se plaignant d'avoir été battu par ses petits compagnons, bien loin d'effuyer ses larmes en le flattant comme les autres elle luy apprenoit a offrir a Dieu ses petites souffrances, et luy disoit avec beaucoup de tendresse, tu pleure, au lieu d'offrir a Dieu la douleur que tu sent, viens vite te mettre a genoux fais une offrande a Dieu de ton mal, prie pour ceux qui t'ont blessé afin qu'ils ne fassent plus de mal aux autres, ce pauvre petit s'agenouilloit et repetoit ce que sa mere luy enseignoit, et apres la priere il étoit tout guéri et consolé.

admirable foy d'une autre femme pour les maximes de l'euangile.

Le reverend pere superieur demanda un jour a une troupe de huronnes chretiennes, si elles pouvoient bien aimer des personnes qu'elles n'avoient jamais vues; parlant de quelques dames de france qui leur avoient enuoyé des presents. une d'entre elles répondit fort spirituellement ~ pourquoy non, mon pere, nous aimons bien Dieu que nous ne voyons pas, les personnes dont vous nous parlez nous aiment aussy sans nous avoir vues, et sans que rien puisse les y engager, et nous, nous voyons les aumônes qu'elles nous enuoyent, qui nous font souvenir continuellement de l'obligation que nous leur avons.

Elles s'entretenoient toujours de bons discours, et parloient quelquefois de la sainteté de l'état Religieux dont elles faisoient beaucoup d'estime le regardant comme il est, c'est a dire infiniment éleué au dessus des autres conditions, par rapport a la perfection a laquelle il engage

Pide de ces ferventes chretiennes.

1664.

Elles disoient en général des reuerendes meres ursulines et de nous; Ces filles vien-
sent si parfaitement à Dieu qu'elles n'ont point d'autre volonté que la sienne,
la santé ou la maladie, la vie et la mort, tout leur est indifférent elles souf-
frent patiemment et se rendent en toutes choses très agréables à Dieu, elles
seauent le chemin du ciel, il n'en est pas de même de nous, nous n'auons
pas encore de bons yeux, nous ne connoissons pas tout ce qu'il faut faire,
nous ne seauons pas comme elles, ce qu'il faut dire à Dieu et de quelle
manière il faut luy parler.

Zèle des bonnes hommes
à gagner des ames à
Dieu.

Ces bonnes chretiennes s'employoient aussi à ramener les libertins de leur
nation, elles faisoient tous leurs efforts pour les faire embrasser la foy
et leur parloient avec beaucoup de force et de zèle pour les conuaincre
de la sainteté de notre religion, elles lioisient sur toutes choses la charité
des Missionnaires et des Religieuses, et la regardoient comme une précieuse
certaine des verités qu'on leur prêchoit; elles contribuoient quelque fois à
la conuersion de leurs compatriotes, mais il y en auoit parmi eux d'en-
têtés qui ne se rendoient à rien, et qui se moquoient même de tout ce
qu'on pouuoit leur dire pour les gagner. Un de ceux la fut amené
dans notre hôpital ou il n'estoit jamais entré, il auoit une dangereuse
blessure qui fut la cause de son bonheur, c'estoit un endurci et un opi-
niâtre qui ne suiuoit que sa fantaisie et qui viuoit dans un grand libor-
tinage, rien ne faisoit impression sur son esprit, et toutes les exhortations
auoient été inutiles, il faisoit gloire de paroître très éloigné de la foy.
Il fut extrêmement surpris du secours qu'il trouua chez nous, et bien
plus encore de la douceur, de la modestie et de la charité avec laquelle
toutes les R.^{es} le seruoient, il nous examinoit avec beaucoup de curiosité
et repetoit sans cesse ces paroles: mais que prétendent ces filles? qu'attendent
elles de ces malades qui n'ont rien? elles donnent leurs viures, leurs moines
et leurs travaux avec tant de bonté, et on ne leur donne rien! il faut bien
qu'elles esperent d'autres biens après cette vie, ces pensées et ces reflexions
amaliront ce cœur de fer qui se rendit, et s'étant fait bon chretien, il
portera les seruices que deux françois qui sortoient du pais des Iroquois
recurent d'une sauagesse qui vouloit imiter les hospitalières qu'elle auoit
vius dans sa jeunesse, mais il faut dire quelque chose des auantures
de ces deux prisonniers pour faire voir combien cette rencontre leur
fut utile et agréable.

Auanture singulière de
deux françois qui auant
été pris des iroquois.

Deux soldats auoient été pris des Iroquois en l'année 1662. proche les trois
rivières, et par les bontés de la mere de Dieu, ils furent préservés plusieurs
fois de la mort, et tirés par merueille d'entre les mains de leurs ennemis.
L'un auoit été guéri par ces barbares d'une playe mortelle qu'il recut
en se défendant, il luy étoit entré une balle dans le corps qui l'auoit
percé d'outre en outre, les iroquois sonderent la playe tout au traou du
corps, et ayant trouué l'endroit ou la balle s'étoit arrêtée, ils y firent une
incision et la tirèrent avec une adresse admirable, et par une cruelle
misericorde ils le penserent et le traiterent avec tant de soin, qu'enfin
ils luy rendirent la santé, mais ce n'étoit que pour mieux satisfaire
leur rage dans leur pais, ou ils ne furent pas plutôt rendus, qu'ils
armés de bâtons et se rangeant en hayes des deux côtés du chemin, on
fit passer par le milieu nos deux françois tous nus, sur qui on

1664.

dechargea tant de bâtonnades, chacun voulant donner son coup, qu'ils tombèrent
 presque morts, a quelques pas de la. le soir de ce même jour un Huron chretien
 captif chez les iroquois, qui avoit souffert un pareil traitement les anciens prie-
 dents, s'approcha des françois, et leur dit avec beaucoup d'onction, qu'ils eussent
 du courage et qu'ils employassent a prier Dieu le peu de tems, qu'il leur ^{Excitation touchante que}
 restoit a vivre, que le lendemain ils s'enussent être brûlez des la pointe du ^{leur fit un Huron captif.}
 jour, qu'ils seroient bientôt quittez des maux de ce monde, et que la récom-
 pense qu'ils recouroient du maitre de nos vies, ne finiroit jamais, qu'il les
 prioit de se souvenir de luy quand ils seroient au ciel. cette petite exhortation
 les fortifia considerablement, ils eurent l'ame remplie de joye d'avoir trouvé
 dans le centre de la barbarie un si bon chretien, dont les paroles comme
 autant de traits embrasés, leur avoient inspiré un ardent desir de souffrir,
 ils s'encourageoient l'un l'autre, et s'animerent par des motifs de foy et d'es-
 perance, a supporter pour l'amour de Dieu, tous les tourments dont ils
 étoient menacés, il leur tardoit même que l'heure du combat ne fut venue
 dans ces heureuses dispositions, ils s'étonnoient de ce que le jour avançoit
 sans qu'ils entendissent parler de rien, la cause de ce retardement étoit qu'un
 ambassadeur nouvellement arrivé d'onontac' demandoit aux anciens de la
 nation iroquoise, les deux françois prisonniers pour aider a conclure un
 accommodement qu'il vouloit faire avec les françois, on luy accorda ce
 qu'il souhaitoit, les deux françois furent appelés et au lieu d'entendre leur
 condamnation comme ils s'y attendoient, ils apprirent qu'on leur donnoit ^{Il sont venus par comm.}
 la vie, et pour les en convaincre, on les liura a l'ambassadeur qui les avoit par menuille
 demandé, qui se chargea de les conduire en surêté a onontac', cela leur
 parut si surprenant qu'ils avoient peine a croire ce qu'ils voyoient, ils en
 remercièrent M. S. et sa s^{te} Mere de tout leur cœur, et cette faveur rendit leur
 confiance plus assurée, ainsi ils se flatterent d'être bientôt en liberté, malgré la
 fureur d'un iroquois qui étoit fâché de ce qu'on luy étoit la satisfaction de
 les faire souffrir, avoit résolu de les faire mourir, il les poursuivit la hache
 a la main sans que personne s'opposât a son insolence, les anciens capitaines
 ne sçavoient luy rien dire, il ny eut qu'une bonne huronne chretienne qui toute
 captive quelle étoit, les sauva, et s'exposa par la a se faire casser la tête, si
 elle eut été découverte, elle les cacha dessous des écorces, dans sa cabane pendant
 plusieurs jours avec leur guide, a l'insçu de ce furieux, et ne les laissa aller
 que quand elle crut le danger passé, ils se mirent en chemin fort joyeux
 quoy que tous couverts de coups et chargés de playes, et marcherent paisible-
 ment quelques jours, mais un autre accident les troubla beaucoup, le sauva-
 ge qui les conduisoit s'avisa de les craindre parce qu'ils étoient deux, et s'imagi-
 nant que ces françois pourroient bien attenter sur sa vie, il se trouva saisi
 d'une si grande terreur, que sur cette apprehension mal fondée, il les quitta
 pendant qu'ils dormoient, ce qui les surprit et les affligea sensiblement lors
 qu'ils s'éveillèrent, ils ne sçavoient de quel côté tourner, ils n'avoient ni armes
 ni vivres, la saison étoit froide c'étoit au mois de novembre, ils ne pouvoient <sup>La s^{te} vierge les prote-
ge dans differents accidens,
qui leur arriva</sup>
 faire de feu, leur recours ordinaire étoit la tres s^{te} vierge, ils s'adresserent donc a
 elle et la prièrent d'achever pour eux ce quelle avoit si bien commencé, apres
 leur priere ils marcherent sans sçavoir ou ils alloient, et avec des peines
 incroyables, qui redoublerent quand ils se virent aux portes d'un village
 d'onneyout, qui étoient les plus cruels boureaux des françois, ils eleverent
 encore leur cœur vers la mere de Dieu, et elle leur inspira de se jeter
 promptement dans une cabane abandonnée qui se trouvoit seule hors

1664.

une sauvagesse captive
et chrétienne les assiste
à l'exemple des hospitalières
qu'elle avoit vûes antérieurement.

Du village, afin de se tenir cachés, jusqu'à ce qu'ils vissent ce qu'ils auroient à faire, ils y entrèrent donc à la hâte; et ne furent pas peu surpris d'y trouver une femme, mais leur étonnement fut bien plus grand, lorsqu'ils l'entendirent leur parler françois, et que bien loin de les effrayer en faisant mine de les déclarer comme fugitifs, elle les invita d'entrer, leur fit un très bon accueil, alluma du feu, leur présenta à manger, nettoya leurs playes qui étoient toutes corrompues, parce qu'elles n'avoient point été pensées, elle alla même chercher des racines médicinales, et en fit des appareils qu'elle leur appliqua sur les endroits où la pourriture paroïssoit la plus dangereuse. Enfin elle ne omit rien de tout ce qu'auroit pu faire un sçavant et charitable chirurgien. Nos pelerins ne doutoient point que ce ne fut un ange qui leur avoit été envoyé par leur puissante libératrice, et ils l'auroient tousjours crû, si elle même ne les en eût dissuadés, en leur disant qu'elle se nommoit Marguerite qu'elle étoit bien connue des robes noires, par qui elle avoit été baptisée, qu'elle avoit été élevée chez les ^{frs} filles les mères ursulines à Quebec, et que malgré sa captivité, elle ne quitteroit jamais la foy qu'elles luy avoient inspirée, qu'il étoit bien juste qu'elle consolât les françois, puisqu'elle avoit été si bien traitée parmy eux, qu'il n'y avoit point de services que ces bonnes Religieuses ne luy eussent rendus elle en racontoit les plus petites circonstances, et ajoutoit en les pensant qu'elle s'employoit de grand cœur à les soulager, à l'exemple des ^{frs} filles blanches qu'elle avoit vûes servir les malades avec tant de charité; prétendant parler des hospitalières, qu'elle s'estimoit heureuse de les imiter, qu'elle vouloit avoir les dispositions avec lesquelles ces vierges assistoient le prochain que le souvenir de leur vertu la soutenoit dans nôtre ^{fr} Religion. Enfin cette femme ne se laissoit point de faire l'éloge des R^{es}, et nos soldats l'écoutoient avec beaucoup de plaisir et d'admiration, quoy que ce ne fut pas sans crainte, en effet pendant de si doux entretiens, on avoit appris dans le village que deux françois étoient entrés dans la cabane de Marguerite, on voulut les en retirer, quantité de sauvages vinrent les demander avec un grand bruit qui les alarma extrêmement, mais comme leur confiance en la mère de bonté ne s'affoiblit point, elle les préserva de tous les dangers qui les menaçoient, car contre toutes les coutumes de ces barbares, nos gens furent reçus paisiblement dans le bourg où on les conduisit, ce qui ne s'étoit jamais vû à l'égard d'aucun françois captif, et parce que ceux y étoient si épuisés qu'ils n'auroient pas la force de poursuivre leur chemin la providence permit qu'une vieille iroquoise vint leur demander à les loger, elle prit soin de les vêtir, de les penser, et de les nourrir abondamment jusqu'à ce qu'ils fussent en état de continuer leur voyage, pour lequel elle leur fournit les provisions nécessaires et après bien des caresses, elle fut par civilité les reconduirent bien loin hors du village. ils allèrent à onontacé où ils trouverent plusieurs françois tirés comme eux de chez les iroquois qui furent amenés à Montreal par ce fameux chef nommé gavaconté dont nous avons déjà parlé en 1661. qui passoit pour le père et le protecteur des françois captifs, il les rendit à M^r le chevalier de Méry qui étoit pour lors à ville Marie.

Ils sont enfin amenés
à Montreal par un grand
chef.

Plaisant stratagème d'un
autre françois pour sortir
de la captivité où il étoit
chez les iroquois.

Un autre françois se tira d'entre les mains des iroquois par un artifice assez plaisant voyant que ces barbares le gardoient de si près qu'il luy étoit impossible de s'échaper, sans s'exposer à un plus grand danger s'il étoit repris en fuyant, il s'avisa de leur dire par un interprète que s'ils

ne le laissent pas aller, il bruleroit tous les lacs et toutes les rivières de leur pais, qu'ils n'auroient plus de poisson et qu'ils ne pourroient plus aller en canot par tout ou ils voudroient, les sauvages écouterent cela en riant, et répondirent qu'ils n'étoient pas si faciles à tromper qu'ils scauroient bien que leau étoit incombustible, le françois continua d'affurer qu'il avoit un secret infailible pour la faire bruler et qu'il leur en montreroit l'eprouve quand ils voudroient ils le virent au mot à l'heure même, et luy s'étant saisi d'une très petite chaudiere de cuivre qui servoit de taff à toute la cabane ou il demouroit, s'en alla à la riviere pour chercher de leau, mais au lieu d'en puiser il versa dans cette chaudiere un peu d'eau de vie, qu'il avoit adroitement conservé, et dont les iroquois ne connoissoient point encore la vertu, il revint promptement se mit dans une belle place, fit des mines et des contorsions horribles, pour faire croire aux sauvages qui le regardoient qu'il y avoit bien du mystere, et apres avoir dit plusieurs paroles d'une prononciation rude et d'un ton fort élevé, il mit le feu à leau de vie qui brula aussy tôt, et assez longtems pour que tout le village s'assemblât afin d'être temoins de cette merueille; cela mit les iroquois dans un étonnement incomparable, ils craignirent que cet homme ne desséchât effectivement tout leur pais, et pour se garantir d'un tel malheur ils le renvoyerent très vite, le chargerent de viures, et s'estimerent heureux d'avoir banni de chez eux un si grand sorcier.

Des le commencement de l'année 1664. la R^{ve} mere Marie forestier de St Prudente conduite de la Bonnaventure n^{re} sup^{re} ayant très sagement jugé que l'augmentation ^{mere Marie de St. Bonnaventure} considerable des malades que nous recevions dans notre hôtel Dieu, dont le nombre se monta en cette année à 4400. journées, nous obligeoit à une dépense à laquelle le revenu de notre fondation ne pouvoit pas suffire, quoy que nous y fissions passer aussy les dots de nos R^{ves} et que les dettes ou nous nous engagions ruineroient en peu de tems notre Comté et notre hospital, nous proposa dans une assemblée capitulaire ce qu'elle croyoit expedient pour conserver cette Maison, à sçavoir de prier Monseigneur L'evêque de faire la separation et la distinction du bien des pauvres, d'avec celui de la Comté afin que se réglant à l'avenir sur ce que l'on auroit à dépenser pour les R^{ves} et pour l'hospital, on pût mettre des bornes aux grands frais que nous faisons. Nous goûtâmes toutes ses sentimens et nous conclûmes qu'il falloit présenter requête à Monseigneur pour proceder en cela avec toutes les formalités requises. des le même jour on travailla à en dresser les articles, et à exprimer les conditions auxquelles nous demandions cette separation, la requête fut présentée le 21^e de janvier au nom de la mere Marie forestier de St Bonnaventure sup^{re} et de toutes les R^{ves} de la Comté qui la signerent en voicy la teneur

Vu et considéré que le nombre des pauvres malades va croissant tous les jours, et qu'ensuite les dépenses se multiplient, ce qui auroit même déjà endetté leur maison en de notables sommes, il vous plaise ordonner Monseigneur que soit faite au plutôt distinction et separation selon que le jugera votre grandeur de tous et un chacun des biens scitués tant en france qu'en ce pais appartenants audit Monastere, afin que d'oresnavant distinction étant faite et sachant ce qu'elles auront à dépenser, soit pour le dedans de leur maison, soit pour les pauvres malades, l'on puisse par ce moyen remedier et obvier aux inconveniens susdits, à condition néanmoins que les dites religieuses hospitalieres demeureront administratrices dudit bien, dont distinction

Prudente conduite de la
mere Marie de St. Bonnaventure
sup^{re}

Requête présentée à
Monseigneur l'evêque pour la
separation du bien des
pauvres.

1664.

sera faite et qu'elles ne pourront être obligées d'en rendre aucun compte sinon à leur supérieur, tout ainsy que si la susdite distinction n'auoit point été faite, sans quoy elles n'auoient fait la présente requête ni consenti à la susdite distinction, ce qu'elles vous déclarent Monseigneur de uirer et demander toutes unanimement.

Reponce de Monseigneur
à notre requête.

Monseigneur écoute notre requête autant fauorablement que nos ancêtres souhaité et y répondit en ces termes. Apres auoir meurement considéré et examiné toutes les charges, fonds et reuenus dudit monastere, et trouué qu'il s'étoit en dette en de nottable sommes par la trop grande depense qui se faisoit pour subuenir aux pauvres dont il auroit été surchargé depuis quelques années et ensuite alloit se ruinant. Nous, voulant obuier à ce mal auons agréé et agréons la distinction du bien que les R^{es} nous auroient demandé être faite, à la charge d'en auoir le gouuernement et en demeurer administratrices comme cy deuant; à ces causes du consentement des dites R^{es} qui ont souscrit au present acte, Ordonnons qu'au plutôt sera faite distinction et separation de tous les fonds et reuenus dudit monastere, sis et scitués tant en France qu'en ce pais pour être des a present et pour toujours distingués et séparés; le tiers pour être employé pour les pauvres et les deux autres tiers pour la Com^{te} des dites R^{es}. Enjoignons aux dites R^{es} de n'employer dorénuant pour les dits pauvres que le reuenue du susdit tiers. Commettons les f^{rs} de Charry notre grand arcaire et official avec le f^r du Douyt prêtre de notre clergé, lesquels apres auoir fait distinction de tout le bien dudit monastere en general, mettrons les effets prouuenans du dit tiers des pauvres entre les mains de la mere Marie veni de la nation que nous constituons pour être leur depositaire pour cette année seulement nous reservant et à nos successeurs l'élection de cet office; bien entendu néanmoins que la dite depositaire sera en tout et par tout sous l'obeissance et direction de la sup^{re} demeurant et restant le dit monastere dans l'administration et gouuernement du dit tiers comme il l'auroit été cy deuant, du total, auant que la présente distinction et separation fait faite, lequel present règlement; voulons être insinué dans le liure des actes capitulaires du dit monastere; donné à Quebec dans notre demeure ordinaire le 25^e janvier 1664. Ceci fut signé de Monseigneur L'euêque et de son secretaire de la R^e mere Marie forestier dell' Bonnouenture sup^{re} et de toutes les professes de la Communauté.

La Grandeur ordonne
que les biens des pauvres
et des R^{es} soient entièrement
séparés.

Madame notre fondatrice
approuue et ratifie cette
separation.

M^{rs} de Laudon de Charry et M^{rs} du Douyt s'aquitteront exactement de la commission qui leur auoit été donnée de séparer les biens de cette Maison ainsy qu'il a été dit. Nous en fimes un état que nous enuoyâmes avec la copie de notre requête et la reponce que Monseigneur y auoit faite à Madame la Duchesse Daiguillon, qui approuua et ratifia tout ce qui s'étoit fait, voulant sur tout que nous fussions toujours directrices et administratrices du bien des pauvres, comme elle nous en auoit donné les titres confirmés par le Roy des les premiers contracts de cette fondation. nous en reçûmes les assurances l'année suivante. Nos R^{es} meres de Dieppe nous enuoyèrent aussi en ce tems la, une copie de la Bulle de notre f^r pere le Pape Alexandre septième par laquelle il approuue notre congregation de la misericorde de Jesus, elle est datée du 19^e de juillet 1664.

1665.

Notre congregation est
approuuée du Pape.

Eclaircissement de notre
réforme.

Nous auons déjà dit au commencement de ce liure que Madame la Duchesse Daiguillon s'étoit adressée aux R^{es} hospitalieres de Dieppe nouvellement réformées, pour auoir des sujets propres à venir en Canada établir cet hôpital. Il est bon de scauoir que cette réforme ne se fit pas pour remédier à leur dérèglement, au contraire ce fut pour accomplir le desir qu'elles auoient

de vivre dans une plus grande perfection. C'étoit une assemblée de filles pieuses et charitables qui s'occupaient à secourir les pauvres malades dans tous les quartiers de la ville, elles en avoient aussy beaucoup chez elles, qu'elles servoient avec une grande ferveur depuis un si longtems que lon ignore l'origine de leur maison qui avoit cependant le titre d'Hôtel-Dieu, mais il est certain qu'elles étoient déjà en Comté des l'année 1250. et qu'elles faisoient des vœux profession solennelle des vœux de religion et de servir les pauvres sous la regle de St Augustin. En 1562. les calvinistes surprisrent la ville de Dieppe, la saccagerent, et apres avoir fait un grand carnage, ils brulerent quantité de richesses, les papiers les plus importants de l'Hôtel Dieu furent aussy consumés, ces heretiques chasserent les R^{es} lesquelles protégées par la Reine Mere Catherine de Medicis qui étoit Régente pendant la minorité de Charles nauf, furent remises l'année suivante en possession de leurs biens et reprirent leurs fonctions de charité. Elles conserverent avec un singulier respect la precieuse relique du glorieux Martyr St Blaise qui avoit été sarrasée miraculeusement de l'impie sacrilege des ennemis de Dieu et de son Eglise.

En 1609. Monseigneur L'Éminentissime Cardinal de Joyeuse établit par constitution la triennalité des sup^{rs} audit monastere, et enfin en 1625. elles obtinrent la permission de vivre en clôture et dans une parfaite regularité, on fit venir des R^{es} du Prieure Royal de Portoise, qui leur apprirent les usages des Maisons cloîtrées, jusques la elles avoient été vêtues de noir, mais elles prirent avec la réforme l'habit blanc comme les hospitalieres de Portoise, qui depuis ce tems la ont toujours en liaison avec toutes les comtes de nôtre ordre, on dressa des constitutions et des reglements qui leur furent donnés par Monseigneur L'Archevêque de Rouen, et elles les pratiquerent avec tant d'édification qu'en tres peu d'années, elles virent nôtre institut s'augmenter considerablement, il y en avoit des l'an 1664. douze Maisons, entre lesquelles celles cy est la troisième, aujourd'hui on en compte jusqu'à vingt.

Il parut icy en cette année 1665. une comette qui se montra assez long-temps aux environs de Quebec, elle changeoit souvent de figure, elle avoit quelquefois une queue qui alloit presque jusqu'à la pointe de l'éui, d'autres fois elle étoit toute chevelue, on en vit encore une si différente de celle cy qu'on jugea que ce n'étoit pas la même, chacun raisonnoit différemment sur ces signes célestes, les uns craignoient que ce ne fut un présage de quel que grand malheur, d'autres regardoient cela comme une chose indifferente plusieurs s'en allarmerent beaucoup, parce qu'on entendoit aussy des bruits souterrains qui portoient l'effroy par tout, il s'en falloit bien cependant qu'ils approchassent de ce que nous avions vu et entendu en 1663.

Le 7. de may 1665. Monsieur le chevalier de Mézy gouverneur général de toute la nouvelle France mourut, et voulant signaler l'amour et la charité qu'il avoit toujours eue pour les pauvres il desira d'être enterré avec eux dans nôtre cimetiere, et fit donner pour son inhumation 300^l a l'hospital. il se nommoit Augustin, il avoit vécu a Caen dans la pratique des plus héroïques vertus, Monseigneur de Laual l'avoit connu fort particulièrement dans le tems qu'il demeurroit chez Monsieur de Berniere tresorier de France, et voyant que la pieté florissoit en Canada, il crût qu'un homme aussy vertueux que l'étoit M. de Mézy feroit des merveilles en ce païs cy. C'est pourquoy étant pressé par le Roy de choisir un gouverneur pour cette colonie, il proposa ce gentilhomme

Mort de Monsieur le Chevalier de Mézy nôtre gouverneur.

1663.

à sa Majesté qui l'accepta, et qui accorda même à Monsieur plusieurs choses avantageuses à M. de Mély, pour faciliter son voyage de Canada pour lequel il s'embarquerent tous deux en 1663. Le Gouverneur mourut après tres chrétiennement dans des sentiments d'une grande contrition de ses fautes passées, dont il donna toutes les marques possibles dans sa dernière maladie, on avoit fait de tous côtés de ferventes prières pour luy obtenir de la miséricorde de Dieu une si belle fin, il demanda par humilité d'être enterré dans le Cimetière des pauvres de cet hôtel Dieu, et ses intentions furent suivies, on éleva sur sa fosse une grande croix qui subsiste encore.

Mort de M. de La Ferté. Le 13^e d'août de la même année, Mademoiselle Marie Madeleine Giffart femme de M. de La Ferté conseiller au Conseil souverain de Quebec, mourut et voulut aussi par amour pour les pauvres être enterrée dans leur cimetière.

Le Roy loüa quatorze. envoie en Canada un vice-roy, un gouverneur, un intendant et le régiment de Carignan.

Quoy que le pays deuint tous les ans plus considerable par l'augmentation des Habitants, c'estoit cependant encore si peu de chose qu'on ne comptoit dans Quebec qu'environ 70. maisons. mais le Roy qui vouloit en faire une des plus belles Colonies de ses états, prit toutes les mesures qu'il falloit pour y réussir, et ne paragna rien pour rendre le Canada florissant, Il choisit pour le gouverner des personnes d'un merite tres distingué et d'une capacité reconnüe, et sa Majesté envoya dans cette même année un vice-roy, un gouverneur general, un intendant, le régiment de Carignan composé de braves soldats et de soixante ou quatre vingt officiers, leur arrivée causa une joye égale à l'étonnement ou l'on étoit de voir leur magnificence, Monsieur le Marquis de Tracy qui avoit le titre de vice-roy et la commission de visiter toutes les Colonies de l'Amérique méridionale et septentrionale ne séjourna qu'une année dans la nouvelle France. Le Roy luy avoit donné quatre Comp^{ies} d'infanterie et voulut que ses gardes portassent les mêmes couleurs que ceux de sa Majesté, il luy fit équiper plusieurs gros navires chargés de vivres, de munitions de guerre, de gens propres à cultiver la terre, de plusieurs artisans, et de tout ce qui étoit nécessaire pour une importante expédition. Il s'embarqua des l'année 1664. sur le Bresé, suivi de quantité de noblesse et de vaisseaux bien armés, il fut reçu comme un prince par tout où il passa, et ayant été à Cayenne qu'il fit rentrer dans l'obéissance qu'elle devoit au Roy de France, dont les hollandais l'avoient retirée, il y laissa M. de La Barre gouverneur, selon les ordres du Roy. Il passa par toutes les îles françaises et vint enfin en Canada, après avoir franchi tous les dangers d'une périlleuse navigation par des routes ou pas un gros vaisseau n'avoit encore osé passer, il trouva à l'île perçee deux navires qui portoient une partie des troupes du régiment de Carignan dont il étoit en peine cette rencontre luy fit bien du plaisir.

M. le marquis de Tracy visita toutes les îles, et vint à Quebec en qualité de vice-roy.

Reception qu'on fit à M. de Tracy.

Les pilotes du Bresé n'osant risquer un vaisseau si considerable dans le fleuve St. Laurent, et croyant arriver plutôt et plus heureusement dans des bâtiments plus légers, firent trouver bon à Monsieur de Tracy de décharger ce gros navire sur deux petits vaisseaux, ils ne l'eussent pas été un mois entier dans notre rivière et ne purent arriver à cette rade que le dernier jour de juin, on s'étoit disposé à Quebec à luy faire la plus magnifique réception qui fut possible, mais Mons. de Tracy refusa tous ces honneurs et se contenta des cris de joye qui l'accompa-

queroient depuis sa sortie du vaisseau jusqu'à l'église ou le son des cloches
 l'invitoit, et ou Monseigneur de Lanaud premier évêque de ce pais l'atten-
 dit et luy avoir présenté de l'eau bénite et la croix il le mena proche du chœur
 a la place qu'on luy avoit préparé sur un prie Dieu, mais M^r de Tracy
 quoy que malade et affoibly de la fièvre se mit a genoux sur le pain sans
 vouloir même se servir du carreau qui luy fut offert. on chanta le Te Deum
 et Monseigneur reconduisit Monsieur de Tracy jusqu'à la porte dans le Magnificence de M^r
 même ordre et avec les mêmes honneurs qu'il l'avoit reçu. Ce vice Roy ne
 marchoit jamais sans être précédé de vingt quatre gardes, et de quatre pages
 suivi de six laquais et environné d'un grand nombre d'officiers richement
 vêtus, il étoit de plus toujours accompagné d'un gentilhomme nommé M^r
 le Chevalier de Chaumont qui depuis a été envoyé ambassadeur du Roy de
 France a Siam.

Les sauvages vinrent de toutes les nations amies des françois pour haranguer
 Monsieur le Marquis de Tracy, et luy témoigner qu'ils le regardoient comme
 leur restaurateur et comme le vengeur des insultes et des cruautés qu'ils rece-
 voient tous les jours de la part des iroquois, les hurons et les algonquins pa-
 roissent les plus empressez a luy faire leur cour, comme étant les plus maltraités
 par nos ennemis. Ils l'assurèrent qu'ils regardoient le Roy de France (qu'ils
 nommoient le Grand Onontio) comme le maître de toute la terre, qu'ils s'esti-
 moient heureux d'être ses fidelles sujets, et qu'ils esperoient de luy qu'étant son
 bras droit, il ressusciteroit leurs nations, et les affermisoit dans une paix du-
 rable, ils accompagnèrent leurs compliments de presents a leur maniere
 qui furent libéralement recompensés par Monsieur de Tracy, qui prenoit
 plaisir aux discours des sauvages, et qui trouvoit beaucoup de bon sens dans
 leur harangues, et des expressions fortes et naïves qui le surprisoient, il leur
 répondit fort obligamment par un interprète, et leur promit de les secourir
 de tout son pouvoir des que les troupes qui l'attendoit de France seroient
 arrivées, il ne laissa pas de leur donner un certain nombre d'hommes, avant
 que tout le régiment fut icy, afin de commencer a construire des forts dans
 les endroits qui seroient trouvez convenables en attendant qu'il pût se trans-
 porter luy même sur les lieux, et mettre les iroquois a la raison.

Les sauvages viennent
 luy demander sa protection.

Quelques jours apres L'assomption trois navires vinrent mouiller devant Quebec
 ils étoient charger de bons effets, et portoitent aussy plusieurs Comp^{nie}s et a leur
 tête M^r de Salieres Colonel du régiment, Enfin le douzieme de septembre la
 joye fut complete par l'arrivée de deux vaisseaux dans l'un desquels étoient
 Monsieur de Courcelles gouverneur général, et Monsieur Talon intendant
 et les dernières Comp^{nie}s du régiment de Carignan, un troisieme navire les
 suivit deux jours apres, de sorte que cette Colonie ne s'étoit jamais vue dans
 une si grande abondance. Monsieur le Marquis étoit par faitement content
 tout concourroit a le satisfaire, et il ne cherchoit qu'à procurer a tout le
 monde les secours qu'on pouvoit esperer de luy, il étoit servi avec une
 grande splendeur, Monsieur de Courcelle avoit aussy un magnifique
 équipage, et Monsieur Talon, qui aimoit naturellement la gloire, n'oublioit
 rien de ce qu'il croyoit, qui pouvoit faire honneur au Roy, dont il étoit
 un tres zelé sujet. On peut dire que ces trois Messieurs étoient dotés de
 toutes les qualités qu'on peut souhaiter dans des personnes, qui gouvernent:
 ils avoient tous trois une taille avantageuse, et un air de bonté qui leur
 attiroit le respect et l'amitié des peuples, ils joignoient a cet extérieur pré-
 venant beaucoup d'esprit, de douceur et de prudence, et s'accordoient

Arrivée de M^r de Courcelle
 et de M^r Talon.

80
1665.

parfaitement pour donner une haute idée de la puissance et de la Majesté Royale, ils cherchèrent tous les moyens propres à former ce pais et y travaillèrent avec une grande application; Cette Colonie sous leur sage conduite prit des accroissements merveilleux; et selon les apparences on pouvoit esperer qu'elle deviendroit florissante mais par des revers assez fréquents, elle est toujours demeurée pauvre.

La Mere Marie de St. Bonnaventure nostre sup^{re} n'avoit pas manqué d'instruire a ces Messieurs avant qu'ils fussent débarquez, afin de les engager a protéger nostre hôtel Dieu. et des le jour que Monsieur Talon descendit a terre, il se fit conduire icy sans suite et fort simplement mis, il demanda la mere sup^{re} sans dire qui il étoit, elle vint avec la mere Marie venie de la Matinée, il les salua de la part de Mr. L'intendant feignant d'être son valet de chambre, et les assura que Mr. Talon étoit tres disposé a leur faire tout le bien qui dépendroit de luy; comme il parloit admirablement bien, et qu'il assuroit fort hardiment tout ce qu'il disoit, la mere de la nation qui avoit beaucoup de discernement fit un signe a la mere sup^{re}, et elle luy dit agréablement qu'elle ne pensoit pas se tromper en le croyant plus qu'il ne vouloit paroître, il luy demanda ce quelle voyoit en luy qui luy donnoit cette pensée, elle luy répondit qu'il y avoit dans son discours et dans sa physionomie quelque chose qui l'assuroit que c'étoit Monsieur L'intendant luy même, a qui elle avoit l'honneur de parler, il ne put dissimuler plus longtemps la verité, ny cacher le plaisir que luy faisoit un compliment si juste et si obligeant, il en témoigna beaucoup de satisfaction, et conçut pour nostre Comte et en particulier pour la mere de la Nation une estime et une affection dont nous avons ressentie de bons effets dans la suite.

Malgré la joye publique, la flote qui avoit amené tout ce beau monde dont l'amiral se nommoit le St. sebastien, se trouva si remplie de malades qu'au lieu de redoubler nos soins, lesquels par la misericorde divine furent suivis d'un grand sujet de consolation, par l'impression que fit dans les cœurs de ses pauvres malades la charité, la ferueur et la patience de nos R^{es} dont les travaux continuelz de la nuit et du jour en mirent sept a l'estremite. plusieurs vertueuses dames de la ville qui étoient venues des le commencement nous aider a servir les malades, se rendirent encore plus assidues dans ce charitable employ, quand elles virent que la moitié de nos saurs y avoient succombé.

Le Zèle infatigable de Mr. de Laudon nostre sup^{re} de Mr. les Ecclesiastiques du seminaire et des R^{es} peres Jesuites, eût une telle benediction qu'ils firent faire profession de foy a 14. huguenots, qui étoient si obstinés et si entêtés de leur fausse religion, que l'on croyoit qu'il étoit impossible de les réduire a la verité de nostre créance, cependant ils furent si bien touchés et si patiemment convertis, qu'ils causerent une édification admirable a tous ceux qui en eurent la connoissance.

Nous regardâmes comme un espee de miracle ce qui arriva a un heretique des plus opiniâtres que nous ayions vus, il avoit été plusieurs fois sollicité de se convertir et on avoit employé inutilement tout ce qui sembloit capable de le gagner, il en devenoit plus entêté, et rebutant avec mépris et indignation toutes les charitables instances qu'on luy faisoit, il protestoit par de nouveaux serments que jamais il ne quitteroit la religion qu'il professoit et dans laquelle vivoient tous ses parens, il tomba tres d'angereusement malin et on nous l'apporta, nous fîmes sensiblement touchés du malheureux état ou il étoit, nous fîmes pour luy beaucoup de prieres sans aucun succès jusqu'à ce que la mere Marie Catherine de St. Augustin s'avisâ de mêler

Mr. Talon surpris agréablement nos R^{es}

Grande quantité de malades amenés a l'hospital.

Zèle des pères et religieux suivis de la conversion de pl. huguenots.

Conversion miraculeuse d'un heretique attribué au R. de Brebut.

a son insou dans son breuvage des os pulvérisés du R. Pere Jean de Brehaut
brulé autrefois tres cruellement par les iroquois, elle avoit souvent experi=
menté la vertu de ces précieuses reliques, elle en eut encore en cette occasion
une nouvelle preuve, car cet homme intraitable devint aussy tôt doux comme
un agneau, pria qu'on l'instruisit, embrassa la foy avec joye, et fit abjuration
publiquement avec une ferveur admirable, en sorte qu'il s'etonna luy mê=
me de son changement, Dieu voulut luy donner la sante du corps avec
celle de l'ame, et il sortit de l'hospital parfaitement guéri.

Un autre heretique que l'on avoit commence d'instruire dans le navire, fit
une faute pour laquelle on le condamna a la cale, On luy déclara cepen=
dant qu'il seroit delivré de cette peine s'il vouloit se convertir, il répondit
que ce motif de conversion étoit trop bas et trop interesse, qu'il vouloit re=
cevoir le châtiment, puisqu'il l'avoit mérité, apres quoy il amiseroit a
ce que Dieu luy inspireroit touchant sa religion, il le recut en effet,
et quelque tems apres, il demanda d'être pleinement instruit, fit son abjuration
et étant du nombre des malades qui nous furent apportés, il mourut avec
des sentiments d'une tres rare devotion, b'ayant tendrement le crucifix, et s'entre=
tenant avec N.S. jusqu'au dernier soupir par de fréquents actes d'amour
de contrition, et de foy, et dans une parfaite conformité et confiance en Dieu.
Il mourut trente cinq soldats de cette troupe, qui donnerent tous de grandes
marques de predestination, et M. le chevalier de péquillon neveu de M. le
Maréchal de St Geran.

Mort tres edifiante
d'un autre heretique
converty.

Les soins et la charité de Monsieur Talon nostre nouvel Intendant furent in=
comparable, pendant que nous eumes cette quantité de malades, il les visitoit
les consoloit, et veilloit luy même sur tous leurs besoins, ses grandes affaires ne
l'ayant jamais diverty de ce st. exercice, qu'il pratiquoit autant que la providence
luy en fournissoit les occasions. L'affection qu'il portoit aux pauvres comme
membres de J.C. et les grandes liberalités que nous en avons reçues, n'oblige
a prier pour luy comme pour un de nos insignes bienfaiteurs, il ne manquoit
pas un seul jour a visiter l'hospital avec une grande bonte, aussy le regard=
ions comme le pere des pauvres et le nôtre, il nous donnoit mille témoi=
gnages d'amitié, et recevoit avec complaisance toutes les marques de la con=
fiance que nous avions en luy, se faisant un singulier ^{plaisir} de nous procurer
sur tout, et de surpasser même ce qu'il nous promettoit.

Solitude de M.
Talon et sa charité
envers les pauvres.

Monsieur le Marquis de Tracy nous faisoit l'honneur de nous venir voir
souvent dans l'hospital, et Monsieur de Courcelle aussy, de sorte que la sale
étant trop petite pour contenir toute leur suite, il en restoit une partie de=
hors, et quelquefois l'un de ces Messieurs sortoit pour faire place a l'autre,
parce que comme ils avoient tous trois leur cour, il ny avoit pas moyen
qu'ils se trouvaissent ensemble dans un si petit endroit quoy qu'ils fussent de
tres bonne intelligence, il falloit avoir une attention toute particuliere aux
besoins des malades, pour qu'ils ne souffrissent point de cette grande afflu=
ence de monde, toutes les R.^{es} s'y appliquoient beaucoup, et leur modestie
qui edifioit tous les officiers autant que leur charité, leur attirait le res=
pect de toute cette noblesse, plusieurs capitaines et autres officiers du
régiment de Carignan qui se sont établis en canada, ont conserve jus=
qu'a la mort une estime et un attachement tres sincere p^o nôtre Maison.

Le 9. de novembre 1663 M. de Lauzon présida a nos élections ou la mere
Marie Catherine Simon de st augustin fut élue Maitresse des nonices, et la mere
Marie rene' Boutic de la Nativité dépositaire de la Comté la mere Marie des
champs de st Joachim fut mise hospitaliere pour la 4^{me} fois, les deux discretes furent
les meres Anne le Cointe de st Bernard, et Catherine vironcave de st Joseph.

Election de l'année
1663.

82
1666.

M. de Tracy va lui-même chez les iroquois à la tête d'une armée.

Les combats, les défaites et les recits à composition

On leur donne des Missionnaires, qui leur annoncent l'évangile avec succès.

Commencement de la mission du sault St. Louis.

Monsieur le Marquis de Tracy ne manqua pas de partir dès le printemps de l'année 1666 pour aller en personne jusqu'chez les iroquois avec toute les troupes du régiment de Carignan, et le plus grand nombre des habitants de Canada qui se trouverent le mieux en état de combattre, on en laissa d'autres pour la culture des terres, afin que les travaux de la campagne se fissent pendant que l'on alloit travailler à établir la paix dans le pais, en humiliant ceux qui la troubloient, et qui désoloient la Colonie.

La marche de cette armée composée de bons soldats, de braves officiers, d'une belle milice, de hurons et d'algonquins, et d'ailleurs bien munie de tout, donna d'abord de la crainte à toutes les nations iroquoises, mais la terreur se répandit bien davantage parmi eux quand ils virent trois de leurs villages bruler, et que les francois alloient hardiment saccager tout leur pais, ils perdirent beaucoup de leur fierté, et l'éffroy ou ils étoient les obliges de demander instamment la paix. On écouta leurs propositions, et apres avoir pris toutes les mesures qu'il falloit pour les contenir dans leur devoir, on conclut la paix, à des conditions qui leur étoient auantageuses aussy bien qu'aux sauvages amis des francois.

Comme le principal dessein que l'on avoit en voulant apprivoiser ces barbares étoit de leur faire embrasser la foy, on profita de cette occasion pour leur donner des missionnaires, et afin qu'ils y fussent recus avec plus de considération, Monsieur de Tracy les chargea de tous les présents qu'il faisoit faire à ces pauvres vaincus. Ce fut le pere Jacques fremin, le pere francois Bruyas et le pere pierron qui furent choisis pour succeder à ceux qui avoient tenté les premiers la conversion des iroquois, et qui apres leur avoir donné une petite teinture de l'évangile étoient morts dans les tourments que ces inhumains leur avoient fait souffrir. C'est sans doute le sang de ces zelés ministres de Jesus Christ qui attira tant de benedictions du Ciel, sur les travaux de leurs compens, ils eurent la consolation de voir leurs prédications suivies de plusieurs changements de quantité d'iroquois, dont les uns se rendoient apres quelques instructions, d'autres se trouvoient tout gagnés par les manieres des Missionnaires, leur douceur, leur charité, leur application à la priere, et la vie pénitente qu'ils menaient, les mettoit dans l'admiration. La moisson devint si abondante qu'ils appellerent de nouveaux ouuriers pour leur aider, trois Missionnaires ne suffisant pas, il fallut dès l'année suivante en envoyer plusieurs autres pour instruire les sauvages qui vouloient se convertir, et pour entretenir la ferueur de ceux qui l'étoient déjà. on établit cinq ou six missions dans différentes bourgades, pour soutenir ceux qui professoient la religion chretienne, parce que malgré tout ce succes, les infidelles dont le nombre étoit beaucoup plus grand, persécutoient les chretiens par leur mesquerie, et retenoient quantité de leurs compatriotes qui n'auroient pas le courage de renoncer à leurs superstitions quoy qu'ils en connussent l'abus dans la crainte de s'exposer aux railleries qu'ils entendoient faire de ceux qui les avoient quittés.

Dieu leur ouvrit un chemin pour faciliter leur conversion, la paix que l'on avoit faite avec les iroquois, donnoit la liberté à plusieurs de venir chasser fort proche des francois, quelques uns vinrent jusqu'à la prairie de la madeleine, on ils trouvoient des peres Jesuites, qui leur parloient du soin qu'ils devoient prendre de leur salut, et ayant sçu que le principal obstacle qu'ils avoient à vaincre pour se faire chretiens, étoit la censure de ceux qui ne vouloient pas changer de religion, les Missionnaires leur offriront un expédient pour éviter le danger, ou cette crainte les mettoit p. l'éternité. Ils leur proposerent de renoncer à leur patrie, et les assurèrent qu'ils trouveroient dans le voisinage des francois leurs amis, plus d'avantages

1666.

qu'ils n'en avoient dans leur pais, ils accepterent ce party, et formerent la fameuse Mission de St. Francois Xavier, qui est presentement au sault elle de-
=vint fort nombreuse, par le soin que prirent les iroquois qui l'avoient habitée
les premiers d'engager les autres a suivre leur exemple. Ils ne se contentoient
pas d'employer tout ce qu'ils avoient d'eloquence et de science pour persuader
a leurs parents qui les visitoient de rester avec eux pour embrasser la foy,
et de leur faire perdre l'envie de retourner dans leur pais. ils alloient sous
divers pretextes jusque dans les bourgades iroquoises, et bien loin de rougir
du christianisme dont ils faisoient profession, ils en parloient hautement
et avec une force si pleine d'unction que leurs discours en touchoient toujours
plusieurs, qui venoient au sault pour être participants du même bonheur.
Un des plus fervents chretiens de cette nouvelle Mission, fit dans un seul de
ces voyages, une capture de trente iroquois qu'il avoit gagnés a Jesus Christ
qu'il amena au sault. tous ceux qui y venoient y étoient reçus avec une
charité vraiment chretienne, ceux qui étoient établis partageoient avec ces
étrangers leurs viures et leurs deserts, et ils vivoient tous dans la pratique
des plus excellentes vertus, les macérations leur étoient communes, ils expi-
oient leurs vieux pechez par des penitences volontaires tres rigoureuses.

Lele des iroquois
chretiens p^{ro}. convertis
leur parents.

Il ne faut pas croire que tous ces progrès arriverent dans une année
nous les rapportons icy, en parlant des iroquois, pour dire ce qui donna
lieu au village qu'ils ont quache de Montreal.

Monsieur le Marquis de Tracy revint donc de cette campagne, avec son
armée triomphante, les sauvages qui l'avoient accompagné publicoient
sa valeur, et comment il avoit domté la fureur des iroquois, ils ne se
lassoient point de l'en remercier. on avoit pris plusieurs captifs dans
cette guerre, et on fit present a Monsieur Talon Intendant d'une petite
iroquoise, qu'il fit baptiser et la nomma Marie, puis il fit la donner
pour en avoir soin jusqu'a ce qu'il put l'envoyer en france, elle partit
par la premiere occasion, et il l'adressa aux hospitalieres de la rue de la
raquette a paris, ou elle mourut deux ans apres.

M. de Tracy revint
victorieux de chez les
iroquois.

Monsieur de Tracy s'embarqua pour retourner en france apres avoir
charmé tout le canada, par ses manieres, ses soins, et ses bienfaits, tout
le monde luy temoigna la reconnoissance qu'on devoit a ses bontés,
il promit de les continuer et de se souvenir toujours de ce pais cy,
dont il paroissoit tres satisfait.

N. part p^{ro}. franco.

Monseigneur Leveque ayant fait travailler a la bâtisse de Leglise Ca-
=thédrale de Quebec, depuis son retour de france, elle se trouva enfin achevée
en cette année 1666. et il la dedica et consacra le 18.^e de juillet sous le
titre de l'immaculée conception, avec toutes les magnifiques ceremonies
qu'on observe en de semblables Dedicaces.

Dedicace de leglise
cathédrale de Quebec.

Monseigneur avoit jugé a propos de differer nos Elections jusqu'au
16.^e mars de l'année 1667. quoy que le premier triennal de la R.^{de}
=mere Marie forestier de St. Bonnaventure fut expiré ds le 4.^e d'octobre
de l'année précédente, il voulut bien les honorer de sa présence, accom-
=pagné de Monsieur Henry de Bernieres, on choisit la mere Marie Ca-
=therine simon de St. Augustin pour être oscultatrice, puis on procéda
a l'election d'une sup.^{re} la R.^{de} mere Marie de St. Bonnaventure fut
=continuee, ainsy que toutes les autres officieres, excepté que la mere-
=marie catherine de St. Augustin fut hospitaliere, et que Monseigneur
declara que les nonices étant en fort petit nombre, elles seroient sous
la conduite de la mere assistante, sans qu'il fut besoin d'une maitresse
particuliere jusqu'a ce qu'on en disposât autrement, sa Grandeur vou-
lut aussy que toutes les professes de chœur fussent vocales dans cette

1667.
Elections de l'année
1667. la mere Marie
de St. Bonnaventure
est continuee sup.^{re}

1667.

élection, attendu que nous n'itions que trois, les deux années suivantes nous priâmes Monseigneur de trouver bon que les principales officiers restassent dans leurs charges, sans que l'on fit de nouvelles élections. Plusieurs personnes en 1667. moururent dans notre hospital dans de tres s^{tes} dispositions, et voulurent être enterrés dans le cimetière des pauvres donnant pour cela des sommes proportionnées a leur moyen. Madame du grant fut une de celles qui eut cette devotion. Mons^{sr}. Annot Goumin maître chirurgien fort affectionné au service des pauvres desira aussy être enterré avec eux, il fit un legs de 300.^l a l'hospital.

1668.

Maladie de la mere
marie catherine de s^t.
augustin.

Yers la fin d'auril 1668. la mere Marie Catherine Simon de s^t. Augustin fut attaquée d'un crachement de sang qui nous allarma toutes, parce qu'elle nous étoit si chere, que nous avions peur de la perdre des que nous luy voyions quelque redoublement de mal, elle avoit ordinairement fort peu de santé, mais son courage et sa mortification faisoient, qu'elle ne laissoit paroître de ses infirmités que ce qu'elle rien pouvoit pas cacher, on luy fit promptement des remèdes qui la soulagerent assez pour n^{os}. faire esperer que cela n'auroit point de facheuses suites, Cependant le 3.^e de may qui étoit l'anniversaire de sa naissance, fit de la s^{te} Corie, qu'elle célébroit toujours avec une devotion extraordinaire elle ressentit de si violentes douleurs, qu'elle fut obligée de se rendre. on la conduisit a l'infirmerie ou elle s'alita, apres avoir renouvelé le sacrifice qu'elle avoit fait d'elle même tant de fois a Notre seigneur. Elle supplia la mere Marie des Champs de s^t. Trachim, qui étoit infirmiere de ne la point consulter sur ses propres besoins, afin qu'elle ne se procurât aucun soulagement par son choix, desirant pratiquer l'obéissance en toutes choses jusqu'à la mort a l'exemple de Jesus Christ. elle donna dans cette maladie, ainsy qu'elle avoit fait toute sa vie, des marques de ses grandes vertus; sa soumission, son humilité, et sa patience furent mises a de rudes épreuves; car comme nous l'avons sçeu depuis, outre ses souffrances corporelles qui étoient extrêmes, elle eut encore a soutenir des peines interieures qui augmentèrent a mesure qu'elle approchoit de sa fin. Le mépris, qu'elle avoit d'elle même, luy faisoit recevoir les petits services, que chacune de nos s^{rs}. s'empressoient de luy rendre, avec des sentiments si pleins de reconnaissance, qu'il sembloit qu'elle s'estimât indigne qu'on se souviint seulement d'elle. Son mal devenant toujours plus d'angereux, on jugea a propos de luy donner les derniers sacrements, quelle recut avec des dispositions charmantes; le R.^e Pere chatelain notre Confesseur, étoit fort assidûment aupres d'elle; notre Mere sup^{re} n'en sortoit que pour aller au chœur se prosterner devant le s^t. sacrement, et demander a N.^s. la guerison de cette chere malade; toutes les R.^{es} de cette maison la visitoient autant que leurs occupations leur pouvoient permettre, afin de profiter des derniers moments, que l'on avoit a la posseder. Enfin apres une grande faiblesse qui luy prit, dont on eût de la peine a la faire raver, elle retomba dans un état ou elle n'avoit ni pouls, ni mouvement, on fit les prières des agonizans; toute notre Com^{te} étoit présente et fort attentive a la considerer, parce qu'elle avoit les yeux élevés au Ciel comme une personne bien appliquée, et que nous jugions qu'il se passoit en elle quelque chose d'extraordinaire. Elle revint un peu et prononça quelques paroles fort intelligibles, qu'elle adressa a Dieu pour luy témoigner sa soumission et son amour. puis se tournant vers nous avec un visage

Elle continuo de nous
édifier par ses grandes
vertus.

quay, elle demanda quelle heure il étoit, on luy répondit qu'il étoit trois heures du matin, voilà qui va bien, dit elle; entre cinq et six il y aura du changement dans nos affaires, mais cependant je suis guérie, on me vient d'assurer que tous mes maux sont passés, que tout est fait, qu'il n'y a plus de douleurs. Ce qui parût admirable, c'est qu'en effet elle n'avoit plus aucune apparence de mal, elle demanda agréablement à la R^{de} mere s^t Bonnaventure permission de prendre sa robe et d'aller au chœur pour remercier N.S. parce qu'il ne falloit pas être ingrate d'un bienfait reçu, nôtre mere luy dit que ce seroit pour une autre fois, la malade se soumit avec beaucoup de douceur, et pria seulement la mere sup^{re} de trouver bon qu'on chantât le Te Deum, ce qui luy fut accordé, elle l'entonna elle même avec sa belle et ravissante voix, toute la Com^{te} poursuivit avec elle jusqu'au verset, in te Domine speravi, quelle répéta trois fois, elle nous remercia ensuite et nous dit que c'étoit tout de bon quelle étoit guérie et qu'on pouvoit bien luy donner à manger, on luy apporta un bûillon quelle prit, nous disant en riant que ce n'étoit pas assés pour une personne qui se portoit bien, peu de tems apres elle demanda à se coucher, afin de se reposer, car elle avoit été presque pendant toute sa maladie dans un faintis, à cause de la grande difficulté quelle avoit à respirer, elle renvoya gracieusement nos petites pensionnaires, qui par amitié pour elle avoient voulu être témoins de sa mort, et qui avoient veillé comme nous. Quand elle fut dans le lit chacune se retira bien consolée dans la pensie que cette chere mere alloit jouir d'une parfaite santé. Comme il étoit pres de cinq heures et demy, on alla au chœur dire l'office, la mere sup^{re} resta auprès de la mere s^t Augustin avec les infirmières seulement et le R^e Peri Châtelain, on la regardoit fixement n'osant se flater quelle se portât mieux, quoy quelle resp^{oit} ce sembloit avec la tranquillité d'un enfant, un beau vermillon luy couvroit les joues, et luy donnoit un air d'embonpoint qui faisoit plaisir à voir, comme on craignoit de leuiller, on gardoit un grand silence, mais l'infirmerie ayant mis la main sur sa bouche trouva quelle ne respiroit plus.

Merveille qui arriva devant sa mort.

Elle meurt dans une grande paix.

Il seroit difficile de dire combien cette mort consterna toute la maison, la R^{de} mere s^t Bonnaventure, que la douleur empêcha longtems de parler, courut au chœur, on elle entra pendant qu'on disoit nome, on vit aisement à son air, ce qui étoit arrivé, elle se prosterna devant le s^t sacrement, en exprimant par signe combien elle étoit accablée, sans doute que ne pouvant proferer aucune parole elle offrit à N.S. l'amertume, dont son cœur étoit rempli, les R^{es} qui récitoient l'office cessèrent, se trouvant doublement touchés de la perte, que faisoit cette Com^{te} et de la vie de leur sup^{re} qui étoit pénétrée d'affliction, on n'entendit que soupirs, chacune donna cours à ses larmes, et ce fut une désolation générale.

Elle est fort regrettée de toute la Com^{te}.

Cependant il falut exposer au chœur cette chere deffunte pour la consolation des personnes séculières qui demandoient à la voir, et qui venoient en foule dans nôtre Eglise pour cela; apres les ceremonies ordinaires qui furent souvent interrompues par les sanglots de toutes nos s^{rs} nous portâmes le corps de cette s^{te} R^{ie}

Les recueils témoignent l'estime qu'ils ont de sa vertu.

1668.

devant la grille du chœur, on il demeura vingt quatre heures pen-
dant lesquelles nous luy rendimes tous les devoirs de pieté et d'amour,
que la tendresse que nous avions eue pour elle, nous put inspirer.
Elle avoit eu toute sa vie un abord fort agreable, mais apres sa
mort elle devint encore plus attrayante.

Idee que tout le monde
avoit de sa sainteté.

Cette chere mere mourut en odeur de sainteté le 8. de may 1668.
agée de trente six ans et cinq jours, regrettée universellement
de toute la Comté et de toute la Colonie, comme une ame qui at-
tiroit de grandes graces sur le pauvre pais, elle a passé vingt ans
en Canada, ou elle a beaucoup edifié tout le monde, et rendu a
Dieu bien de la gloire par les actes heroïques de vertu qu'elle y
a pratiqués, quoy qu'a l'exterieur elle menât une vie commune qui
cachoit soigneusement les tresors de graces que Dieu avoit mis en elle.
Le R. Pere Paul Raguenaud de la Comp. de Jesus a composé l'histoire
de sa vie que lon garde dans notre bibliothèque, ou lon peut voir
les voyes extraordinaires par lesquelles M. la conduite, et les souffran-
ces excessives qu'elle a supportées. Sa memoire sera éternellement en
benediction dans cette maison, ou nous la regardons comme une
de nos plus cheres protectrices.

Eloges que plusieurs
personnes qui l'avoient
connue en font apres
sa mort

Toutes les personnes qui l'avoient connue pendant sa vie donnerent
a sa mort de grands témoignages de l'estime qu'elles faisoient de sa
vertu. Monseigneur de Lauval premier Evêque de Quebec en a sou-
vent parlé avec Eloge. Le R. Pere Chatelain son confesseur et plusieurs
autres peres de la même Comp. avec qui elle avoit eue des com-
munications spirituelles, luy ont donné des loüanges d'autant plus
belles qu'elles étoient sinceres et véritables, et fondées sur son mérite
éminent et sa rare vertu. La R. mere Marie forestier de St. Bonna-
venture, notre sup. et plusieurs R. de cette Comté en ont écrit a
Bayeux, où elle étoit professe, d'une manière si touchante, et avec
des termes si pleins de veneration qu'on peut juger par la Com-
bien elle étoit aimée, estimée et reverée de toute cette maison et de
tout le Canada.

Depart de M. Talon
pour France et arrivée
de M. de Boutron
intendant.

Monsieur Talon, notre digne Intendant repassa en France, cette
année 1668. et nous consola de son départ, en nous faisant espérer
son retour. M. de Boutron venoit d'arriver en Canada en qualité
d'intendant a sa place, il n'avoit pas cependant tant d'authorité
que M. Talon, mais il ne laissa pas d'y faire beaucoup de bien
il nous favorisa en tout, ce fut luy qui prit la peine de co-
lacionner et de légaliser la copie de tous nos contrats, chacun
sçayt que de telles copies servent autant que les originaux
et c'est un bon service qu'il nous a rendu, il avoit amené M.
sa fille qui demeura chez nous pendant tous les voyages que
fit M. son pere dans les endroits habités de cette Colonie.
Monsieur de Boutron étoit un homme grand et bienfait d'une
physionomie fort spirituelle, sçavant, polly et gracieux, qui
prévenoit tout le monde et qui sçavoit en un mot se faire
craindre et se faire aimer.

Mort de M. de St.
sauveur prêtre.

Monsieur de St. sauveur qui avoit été notre chapelain fort
longtemps en différentes fois vint malade a l'hospital, ou il resta
plusieurs mois dans une espece de langueur, on le croyoit mieux

lorsque la R^{de} mere Marie forestier de St. Bonnaventure nostre superieure eut un songe mysterieux, ou il luy sembla entendre qu'on luy disoit: leur vous, allez a l'oint du seigneur qui va disparoitre, elle s'eveilla et eut la pensee que c'estoit de Mr. de St. sauveur dont on vouloit parler et avec sa fidelite' ordinaire, elle se leva aussy tot et elle alla a l'hospital, il estoit environ onze heures, elle trouva en effet ce bon pretre a l'extremite, elle envoya tres vite chercher un confesseur qui vint que le tems de luy donner l'absolution, l'extreme onction et le St. viatique, quil avoit deja receu plusieurs fois pendant sa maladie, il expira un moment apres le 29. de novembre 1668. ayant servi avec assiduite' et bon exemple plus de trente ans cette Eglise naissante, il avoit este' aussy quelques annes nostre Confesseur.

Nous recumes en cette annie' deux postulantes converses la mere et la fille. la mere se nommoit Marie tauernier elle estoit demeuree veuve fort jeune, ayant seulement deux enfans quelle avoit elevez bien chretieusement elle laissa dans le monde un fils qui est devenu un bon pere de famille et lorsque sa fille appelee Madeleine bacon fut en age d'etre religieuse, elles entrerent toutes deux icy, prirent l'habit et firent profession ensemble. la mere prit le nom de St. Monique, et la fille celui de la resurrection ce fut le R^{de} pere Jerome Lalemant qui precha a leur ceremonie, il prit pour texte de son sermon ces paroles du leuitique, On n'offrira point en un meme jour, ou la vache, ou la brebis avec leurs petits. Il nous fit des reproches au commencement de son discours, sur ce que nous faisons contre la loy de Dieu, en luy offrant dans un meme jour, la mere et l'enfant, et apres avoir fort ingenieusement fait allusion a ces paroles de l'écriture, il fit voir avec beaucoup d'eloquence, que ce qui estoit def-fendu dans la loy e'crite, estoit permis dans la loy de grace, et qu'ainny l'action de la fille et de la mere estoient fort loiables, il les exhorta en suite a profiter d'une si grande faveur ce quelles n'ont pas manque de faire.

Entree en religion de Marie tauernier de St. monique et de ma fr de la resurrection

Leuitique ch. 22. v. 28.

L'annie' suivante Marie Madeleine Gagnon entra pour estre R^{de} de chœur, on luy donna le nom de seur des Anges. Une vertueuse huronne nommee Cecile gannendaris fut apportee malade dans nostre hospital. ou elle mourut le 6. de fevrier 1669. d'une maniere fort edifiante, apres avoir mene' une vie tres chretienne, elle avoit la moitié du corps paralytique, et de plus elle souffroit des douleurs si étranges, quelles excitoit la compassion de toutes celles qui la seruoient, et l'on admiroit en meme tems son heroique patience, elle avoit une idee si elevee de nostre religion quelle charmoit tout ceux a qui elle en parloit, ses discours avoient non seulement converty plusieurs sauvages, mais elle les encourageoit a vivre fort parfaitement, et ses exemples achevoient de les gagner. Elle estoit si solidement instruite de nos mysteres, et meme si eloquente a les expliquer, qu'on luy adressoit les sauvages étrangers qui demandoient a embrasser la foy, et en peu de jours, elle les rendoit capables de recevoir le bapteme, elle reduisoit les plus opiniatres par ses bonnes raisons, et les mettoit hors de deffence, en quoy elle aidoit beaucoup les Missionnaires, et leur estoit encore d'un grand secours pour bien apprendre la langue quand ils estoient nouvellement arrivez. Son premier mary mourut en St. etant encore assez jeune elle l'exhorta elle-meme avec un courage plein de grace et d'onction luy fit faire des actes tres fervents et eut la force de retenir ses larmes pour de le distraire du souvenir de Dieu qui l'occupoit. quatre de ses

Entree en Religion de m^{lle} gagnon dite des anges.

Mort d'une bonne huronne appelee Cecile gannendaris.

petit abrégé de sa vie, et de ses vertus.

88
1669.

enfants a qui elle inspiroit vne grande haine du peché moururent aussy
entre ses bras dans des sentimens d'une deuotion extraordinaire, elle auoit
vn don particulier pour assister les mourants. Quoy que les sauvages
ne soient pas accoutumés a châtier leurs enfans avec des verges, Cécile
n'épargnoit point ce châtement aux siens quand ils le méritoient et lors
qu'ils pleuroient pendant ce temps la, elle leurs disoit: hélas! mon cher en-
fant comment supporterois tu les supplices des damnés, puisque tu ne
peut supporter vne si légère punition, ne retombe plus dans cette
faute de peur que tu ne sois condamné a des peines éternelles.

Comme elle étoit fort bien faite dans sa jeunesse elle fut souuent sollicitée
au mal, et toujours victorieuse, vne fois entr'aubre elle prit vn tison
pour chasser vn jeune homme qui la vouloit séduire, et le poursuivit
jusque dehors en luy jettant ce feu a la tête, de sorte qu'il deuint la ri-
sée publique, tous les sauvages étant sortis en foule pour être les-
spectateurs du courage de cette femme contre cet insolent.

Son second mary luy étoit redevable de son salut, car par ses pressantes
solicitations, elle l'auoit retiré de plusieurs vices auxquels il étoit sujet, il
en resta si reconnoissant qu'il ne la quitta point dans sa dernière maladie
se tenant bien payé des peines qu'il se donnoit pour elle, par le bien quelle
luy auoit fait.

Combien sa vertu luy
attira l'estime des françois
et des sauvages.

Sa piété étoit si généralement reconnüe que ceux de sa nation venoient
la consulter, quand ils doutoient de quelque article de la foy, et elle les
éclaircissoit avec vne netteté et vn discernement qui n'auoit rien de
sauuage. Elle étoit aussy fort estimée parmi les françois, des personnes
mêmes les plus considérables, Monsieur L'Éuêque luy ayant fait
l'honneur de la visiter dans sa cabane, elle prenoit de la occasion, de
s'affectionner dauantage au christianisme, disant qu'une religion qui
enseigne a ceux qui la suivent, quelques nobles, riches et puissants qu'ils
soient, de s'abaïsser, jusqu'à venir consoler vne misérable créature
dans vne pauvre cabane, deuoit sans doute être la seule véritable.
Vn grand nombre de Dames la vinrent voir chez nous, et luy enuy-
rent plusieurs rafraichissements, quelle receuoit avec beaucoup de
reconnoissance et d'humilité, récompensant toujours ceux qui la visi-
toient par quelques paroles consolantes qui les portoit a Dieu.
elle se recommandoit aux prieres de tous les gens de bien, et auant
que de mourir, elle laissa le plus beau colier quelle eût, aux Dames de
la s^{te} famille de Quebec, a condition quelles luy donneroient part dans
leurs deuotions, puisqu'elle étoit de cette confrérie.

honneurs qu'on luy
rendit après son décès.

Aussy tot que cette illustre chrétienne eût expiré Monsieur L'Éuêque
ordonna que l'on sonnât toutes les cloches de la paroisse de Quebec, ce
qui ne se pratique point ordinairement pour les sauvages qui mou-
rent à l'hospital, sa grandeur voulut encore qu'on luy fit vn service
solemnel dans la cathédrale dès le lendemain de son décès, on fit aussy
pour elle des prieres publiques chez les hurons, et le principal chef
fit son éloge funebre, exhortant ses compatriotes a ne pas perdre le
souvenir de gannendaris. Elle mérite bien en effet que l'on conserve
sa mémoire, puisqu'elle s'est si fort distinguée dans la fidélité que
tous les chrétiens doiuent a Dieu.

M^r. Madrid premier chirurgien de ce pais qui se noya en allant a
Montreal en 1669. fut trouué proche de Quebec, et inhumé dans le

1669.

cimetiere des pauvres comme il avoit témoigné le desirer pendant sa vie.
M^r Coribaud Conseiller au Conseil souverain de Quebec mourut a l'hospital
fort chretieusement et fut enterre dans le même lieu.

1670.

En 1670. M^{lle} Françoise du Larbe femme de M^r Denis Laine qui mou-
rut chez elle demanda aussy d'être enterree dans le cimetiere des pauvres
et donna a l'hospital pour son inhumation environ douze arpents de
terre dans une sapiniere proche le moulin des R^{es} Peres Jesuites, nous
l'avons changé depuis avec M^r de la Chenaye, qui nous ceda un
morceau de terre contigu aux nôtres qui nous accommodoit mieux.

Le 8. de mars 1670. les six années de la superiorité de la R^e mere Marie forestier de St. Bonnaventure étant finies, elle fut déchargée et
choisie dans nos elections pour être occultatrice, puis elle fut élue
assistante, apres que la R^e mere Marie vené Boulic de la Natiuite
est été élue sup.^{re} les discretes furent les meres Anne le Cointe de St. Ber-
nard, Catherine vironceau de St. Joseph, et Jeanne Agnes Thomas de St. Paul
cette dernière fut mise depositaire de la Com^{te} on donna le soin de l'ho-
pital a la mere St. Bonnaventure, ainsi elle fut en même tems as-
sistante et hospitalier, la mere St. Joseph l'avoit été depuis la mort
de la mere Marie Catherine de St. Augustin, la sœur Jeanne Françoise
Suchereau de St. Ignace fut nommée de la part de Monseigneur
depositaire des pauvres, ce fut Monsieur de Lauzon qui présida
a cette election assisté de M^r Caumont prêtre.

Selection de Copnee
1670. la R^e mere de
la natiuite élue sup.^{re}

Monsieur l'abbé de Quélus qui nous honoroit toujours d'une singu-
liere affection, voulut qu'à perpétuité cette Com^{te} se ressentit de sa
bienveillance, il nous avoit déjà fait plusieurs dons avec une grande
liberalité, mais il desira pour lors de fonder un dot en l'honneur
de l'incarnation du verbe et des ancantissements de N.S. afin qu'il y
eût toujours dans cette maison une R^e qui luy fut redevable de
son bonheur, il nous donna pour cette fondation la somme de six
mille livres, dont nous nous contentâmes, parce que nous avions re-
çu de luy plusieurs autres bienfaits, et qu'il étoit en état de nous
rendre de bons services, y étant porté d'une tres bonne volonté.

1671.

M^r l'abbé de Quélus
fonde un dot pour une
R^e de cette maison, a
perpetuité.

Monseigneur nous obligea cependant de donner sur cette somme
mille livres a l'hospital, quoy que l'intention du donateur fut que
la Com^{te} jouit du total qui nous auroit fait 300.^l de rente, ainsi il
ne nous resta que 5000.^l que nous employâmes a l'acquisition
d'une terre de M^r de Repentigny qui est un fief noble que n^{os} avons
encore.

Acquisition de la terre
de Repentigny.

Monsieur Talon qui avoit été icy Intendant et qui aimoit beaucoup
les R^{es} Peres Recolets, les avoit rappelés en canada pour s'y établir
pendant qu'il y étoit encore, on leur avoit rendu leur premiere de-
meure de Notre Dame des Anges, qui est a present l'hospital général,
Ils étoient fort bien venus dans notre maison et la R^e mere Ma-
rie vené de la Natiuite n^{ôtre} sup.^{re} avoit une grande estime pour
eux, particulièrement pour le R^e pere Gabriel de la Ribourde, leur
premier Commissaire, c'étoit un tres St. homme, qui en reconnois-
sance de toutes les charités que nous leur faisons, nous obtint
de leur provincial, nommé le R^e Pere germain Allart, une lettre
de filiation pour n^{ôtre} Com^{te} a perpétuité, par laquelle il nous

Lettre de filiation
des R^{es} peres Recolets.

90
1671.

donne pleine et entière participation, a toutes les graces, faveurs et indul-
gences, a eux concédées, Comme a toutes les bonnes œuvres, messes, com-
muniions, divins offices, prières, jeûnes, mortifications, austerités, -
prédications, confessions et autres biens spirituels, qu'il plaira à
la divine grace d'operer et recevoir tant en commun qu'en particu-
lier de tous et un chacun des religieux et religieuses de leur ordre.
cette lettre est datée du 20. de may 1671.

Monsieur le vicomte
demande en france des
R.^{es} pour notre Comté

Nous n'étions encore d'ans cette comté que douze professes de chauc
et comme nous recevions des postulantes assez rarement, Monsieur
de Lauan craignant que le pais ne nous fourni pas suffisam-
ment de sujets pour soutenir nos grands travaux, manda a nos
maisons en france de nous envoyer des R.^{es} il n'y eut que les
Comté de vennes et de Treguier en Bretagne qui se trouverent en
état de satisfaire le desir de Monseigneur. Elles en détacherent
donc trois d'entr'elles pour venir en canada, et le 17. de juillet de
l'année 1671 on nous aprit qu'un vaisseau venoit de mouiller de-

surprise et trouble
que cela causa dans la
maison.

nant Quebec, dans lequel il y avoit trois hospitalieres pour nous
cela nous surprit d'autant plus que nous ne scauions pas qu'on
les eût demandées, et que nous ne les attendions point, cette nou-
velle causa une petite émotion qui troubla un peu la maison,
on assembla le chapitre pour scavoir comment on feroit; plu-
sieurs R.^{es} étoient d'avis qu'on renvoyât celles qui n'étoient pas
encore débarquées puisqu'elles venoient sans l'agrément de cette
Comté cependant apres avoir bien examiné toutes choses, on crût
se devoir soumettre sans resistance a Monseigneur qui ne
l'avoit fait que par bonté on conclut qu'il falloit les rece-
voir. Elles descendirent presque aussy-tôt, et nous leur fimes tout le
bon accueil qu'il nous fut possible, en leur auoiant pourtant
l'étonnement ou nous étions de ce qu'elles étoient venues si loin
sans que nous les eussions demandées.

Arrivée des R.^{es} meses
St charles, St augustin
et du sacré cœur.

C'étoit la mere Anne Marie de Costogon de St charles qui étoit de Vennes
et les meses Guillemette Marie Bodin de St augustin, et Marie Fiquenet
du sacré cœur, de notre Comté de Treguier, elles auoient toutes trois de la
vertu, mais quoy qu'elles fissent en sorte de faire revenir celles qui
étoient un peu prévenues contre elles, et que de notre côté on s'efforcat
de leur témoigner de l'amitié, elles ne laisserent pas d'auoir de la peine
dans ces commencements, et de nous en causer aussy. ce qui ne s'oblige
d'écrire a toute nos maisons de france, que si elles s'auoient de n.
envoyer des R.^{es} sans qu'on leur en demandât par un acte signé de
tout le chapitre, nous les renvoyerions par le même vaisseau qui
les auoit amenées. Comme le pais est devenu assez peuplé pour ne
nous point laisser manquer de sujets, nous n'en auons point de-
mandé en france depuis ce tems la, et ce sont les dernières qui en soient
venues, elles s'accoutumerent peu a peu aux manieres du canada, il
n'y en eût qu'une de ces trois, qui ne pouvant s'y faire n.
de la faire repasser avec de tres grands frais comme nous le dirons
La plus jeune d'entr'elles étoit la mere Marie du sacré cœur elle n'auoit
que vingt deux ^{ans} son amour pour la vie R.^{es} parut admirable des

son noviciat, quelle avoit fait avec beaucoup de ferveur et qui fut prolongé de plusieurs années, a cause des Edits du Roy qui dans ces temps la obligoient les Monasteres a recevoir des filles avec des pensions viagères, ce que les parents de notre chere sœur ne vouloyent point accepter, aimant mieux payer son dot tout a la fois, la Comte de Frequier s'accommodoit mieux aussy de cela, ainsi cette fidelle novice porta le voile blanc environ quatre ans, jusqu'à ce que les chers ayant changez, chacun fut satisfait, et elle fit ses vœux plus joyeux que si elle les eût prononcez, un an apres sa vêtüre, parce que son attente n'avoit servi qu'à luy faire estimer davantage le bonheur de son état, et que ce qui coûte beaucoup a obtenir, est toujours infiniment plus prisé que ce que l'on acquiert sans peine.

Monsieur de Boutronie s'en retourna en France en 1671. apres avoir demeuré trois ans en Canada, ou il s'étoit acquis l'estime de tous les gens de bien. Monsieur Talon revint Intendant comme il l'avoit promis, il se vit même revenu plutôt sans l'accident qui luy arriva en 1670. car s'étant embarqué pour ce pais cy, son vaisseau fit naufrage sur les côtes de Portugal, ou il se sauva miraculeusement, apres avoir fait un vœu a St. Anne qui le secourut sensiblement. Pour marquer sa reconnaissance il fit faire un tableau ou il est dépeint, et ou l'on voit les périls et les dangers qu'il courut dans cette occasion, et les assistances qu'il recut du Ciel. Cet Ex voto, fait le fond de la chapelle de St. Anne de la cathedrale de Quebec, et il a été donné par Mr. Talon qui l'apporta de France la seconde fois qu'il vint en Canada. Toute cette Colonie sembla reprendre une nouvelle face a l'arrivée de cet incomparable intendant, il étoit si connu et si estimé qu'il portoit la joye par tout, il continua de nous faire du bien, et nous mit dans l'impossibilité de reconnoitre toutes ses bontez.

Départ de Mr de Boutronie Intendant et retour de Mons. Talon.

Don vient l'ex voto qui est a la chapelle St. Anne de la cathedrale.

Nous eleuons dans cette Comté depuis l'age de six ans Mademoiselle de Lauron de Charny, elle suivoit les traces de toute sa famille qui s'étoit distinguée par tout, par sa vertu, et cette jeune vierge ne soupairoit qu'apres la vie Religieuse, ou elle desiroit ardemment de s'engager, Monsieur de Lauron son pere qui étoit notre superieur ravi de voir que les inclinations de sa chere fille favorisoient celle qu'il avoit de nous faire du bien, passa un contract avec nous, par lequel il s'engageoit a nous donner d'ourse mille livre monnoye de France pour le dot de Mlle sa fille, a condition seulement qu'attendu quelle étoit d'une complexion délicate, on luy serviroit une entrée de table, il avoit dessein aussy de nous faire ses héritiers apres qu'il auroit donné a ses neveux, ce qui devoit leur revenir, mais quelques unes de nos R^{es} craignirent que cette petite distinction, que Mr de Lauron demandoit pour Mlle sa fille ne causât de la jalousie et du trouble dans la maison, elles en parlerent a Monsq. Penéque, qui entra dans leurs raisons, et qui voulut retrancher cet article du contract qui étoit fait, Mr de Lauron s'y opposa, il eût la dessus quelque different avec Monsq. de Lauval, et enfin pour terminer toute la dispute, il se résolut d'emmener en France sa chere fille, Elle partit des cette même année, avec Mademoiselle

Different arrivé a l'occasion de Mlle de Lauron et son départ pour France avec Mlle Charlotte Laforté.

Départ de Mr de Lauron.

1671.

Charlotte Madeleine de Lafferté sa cousine germaine, il les conduisit toutes deux aux hospitalières de la Rochelle, où elles ont été religieuses et ont beaucoup édifié et servi ce couvent par leur vertu, et par leur bon esprit. M^r de Lauzon les gratifia de tout ce que nous aurions pu esperer de luy. ainsi pour une bagatelle nous perdimes deux bons sujets et tous les avantages temporels qui en seroient revenus, a notre Comté.

M^r du Douyt sup^r des hospitaliers.

1672.

Elections de l'année 1672.

Après le départ de Monsieur de Lauzon Monseigneur nous donna pour Supérieur Monsieur du Douyt prêtre du seminaire de Quebec; il présida a nos Elections le 9^e de mars 1672. la mere Anne le Coindre de St. Bernard fut éluë assistante, la mere Guillemette Marie Bodin de St. Augustin fut maîtresse des novices, la mere Marie forestier de St. Bonnaventure fut continuë hospitalière, la mere Jeanne Agnes Thomas de St. Paul qui étoit depositaire de la Comté depuis deux ans, fut encore chargée par ordre de Monseigneur du dépôt de l'hôpital. comme il y avoit alors moins de affaires dans ces emplois, qu'il n'y en a présentement, elle s'acquitta sans beaucoup de peine de ces deux offices, on la fit aussi discrette avec la mere St. Bonnaventure.

Zèle de M^r Talon pour le bien de Canada et pour l'hôtel Dieu en particulier.

Les soins et la grande application de Monsieur Talon a chercher tous les moyens d'augmenter cette Colonie, luy fit faire de nouvelles entreprises et de notables dépenses pour faciliter le commerce avec les autres païs, et Dieu ayant donné sa benediction a ses travaux par de grands succès, le Canada en peu de tems se vit dans une abondance qui donnoit lieu d'esperer qu'il seroit un jour un tres bon païs. Le nombre des habitants croissoit tous les jours, en sorte que notre Sale ne pouvant contenir que la moindre partie de malades qui se trouvoient dans ces quartiers. Monsieur l'intendant volontairement et par le mouvement de son extrême charité et compassion des miseres des pauvres, entreprit de faire ajouter a notre hôpital une double sale avec un pavillon et autres commodités pour le service de l'hôtel Dieu. Il en avança tous les deniers, et ne voulut pas que la M^{re} mere Marie René Boulic de la nationalité nôtre sup^r se mit en peine de le rembourser, l'assurant qu'il trouveroit bien le moyen de se faire payer sans incommoder cette maison.

On bâtit la sale des hommes, et on posa la première pierre avec un grand appareil.

Après avoir fait amasser tous les materiaux on prit jour, pour commencer le bâtiment, ce fut le 3^e de may 1672. fête de la conversion de notre glorieux pere St. Augustin, qu'en présence de Monseigneur nôtre illustre Prélat de M^r du Douyt prêtre du seminaire de Quebec et nôtre sup^r, du R^e pere chaumonot de la Comp^{nie} de Jesus, du R^e pere simple religieux Recolet et de plusieurs autres personnes de merite Monsieur l'intendant voulant signaler a son ordinaire l'affection et le grand cœur avec lequel il se portoit aux œuvres de piété, et a l'utilité de la nouvelle France prit luy même le hoyau et commença l'ouverture pour les fondements du nouveau bâtiment, ce que M^r Talon son neveu et Messieurs les eclesiastiques et Religieux poursuivirent avec beaucoup de zèle et de f^r empressements a l'édification de toute nôtre Comté et de tous les autres assistants.

Le 20^e du même mois Monsieur l'intendant pour faire connoître a tout le Canada la consideration particulière qu'il avoit pour Madame la Duchesse Daiguillon, nôtre mere et illustre fondatrice, et voyant la consolation

et les avantages que tout le pais tire des riches monuments de sa piété et
 donation au précieux sang de Jesus Christ, auquel elle a dédié cet hôpital Dieu,
 fit poser deux pierres dans les dites fondations au bout du pignon vers le jar-
 din, l'une par Madame Daillebout veuve d'un ancien gouverneur de Canada
 au nom et en la place de Madame nôtre fondatrice, et l'autre par Madame
 Durot gouvernante de Montreal, et propre niece de Monsieur L'intendant,
 Monsieur Talon son neveu appliqua sur une de ces pierres une plaque de
 cuivre sur laquelle il avoit fait graver par ordre de M. L'intendant, les armes
 de M. La Duchesse D'auquillon avec une inscription latine en l'honneur du
 précieux sang, qui avoit composée luy même, quoy qu'il fut encore fort
 jeune, telle que la voicy.



Effuso Christi Sanguini, et Misericordiae Matri
 Sederente Clemēte X^o.

Regnante Inuicto pacifico Rege Christianiss^o Lud^o XIV^o
 Benedictente Francisco I^o Canadensium Epō
 Apprecante virginum hospitaliarum praeside Renatā a Natiuitate,
 Complaudente Colonia vniuersa,
 nec non

Pro singulari suā in pauperes et aegros incolas charitate
 procurante M^{mo} viro D. D. Ioanne Talon
 Auario, Iuri, aetoli politicae Rei nouae Galliae
 summo praefecto,
 quod olim pie fundaret Nosocomia
 Augescente Colonia
 hoc nouo liberaliter auget hospitio
 Immort^{is} mem^{oriae}, et oī laudum genere Emiⁿⁱ Ducis Card. Armandi
 superstes ē sorore Neptis Digniss^{ima}

Maria a vignerot
 Esquillionca Ducissa
 cui,
 salus et gloria
 sempiterna.

ann. sal^{utis} instauratoe MDC LXXII.

Monsieur Talon, qui ne cherchoit qu'à nous obliger ainsi que M.
 L'intendant son oncle, voulut bien traduire cette piece en françois et nous
 la donna en ces termes.

C'est en l'an depuis l'incarnation 1672. En memoire et a l'honneur du
 précieux sang que Jesus Christ versa pour nous, et pour plaire a sa
 mere, la mere de misericorde, que sous le pontificat de Clement dixieme
 et le regne de l'Inuincible et du Pacifique Monarque Louis quatorze Roy
 tres chrétien, avec la joye et la benediction de Messire Francois de La val
 premier Eueque de Canada pendant la superiorité de la R^o mere renē
 de la Natiuité, et les felicitations de ses filles, au bruit des applaudissements
 de toute la Colonie, et par les soins infatigables de Messire Jean Talon
 L'intendant pour le Roy de justice, police et finances de la nouvelle fran-
 ce l'accroissement qu'il plait a Dieu de donner au nombre des malades

Copie de l'inscription
 latine que l'on a mise
 dans les fondations de
 l'hospital.

Copie en françois de
 la dite inscription

1642.

aussy bien qu'à celui des habitants, On a vû ajouter ce nouveau lo-
gement à Hôtel Dieu, par une continuation des charités de sa celebre
fondatrice la mere des Canadiens, et l'ame de ce nouveau monde, L'illustre
Marie de vignerot Duchesse Daiguillon, et la tres digne niece du grand
du pieux, et de L'incomparable ministre d'immortelle memoire L'eminent
tissime Cardinal armand Duc. de Richelieu aux quels soit honneur
et salut éternel.

Peines incroyables
de Mr. Talon p. auant
le bâtiment de l'hôpital.

L'affection de Monsieur L'intendant pour cet ouvrage si avantageux
au public, fut si extraordinaire, qu'il ne se contenta pas de commettre
des personnes pour la conduite des ouvriers, mais il s'y appliqua
avec des soins et des peines inconceuable, et passa luy même des nuits
entières dehors effuyant l'incommodité d'une pluie facheuse pour ne
point perdre la charpente du bâtiment prétendu, que le peu de pro-
-dence et d'industrie des travaillants, avoit exposé mal à propos sur
un cageux.

Dépense que l'on fit
pour conduire des eaux
dans l'hôpital, et combien
on y pratiqua de commo-
-dité.

Il a voulu encore pour la commodité de notre hôpital, qu'il y eust
de l'eau abondamment, connoissant parfaitement combien cela est non
seulement utile, mais absolument nécessaire pour le bien et la propreté
d'un hôtel Dieu. C'est pourquoy avec le secours des finances qu'il nous
avança, et l'intelligence du frere anselme recolet, et d'un fontainier nom-
-mé L'ancheuin, nous fimes faire des pierrieres jusqu'à plus de trente
arpents de ches nous, et on conduisit l'eau des sources dans des canaux
fermez de plomb ou de bois jusqu'icy, ce qui réüssit fort bien, de sorte
que par le moyen de ces canaux et de quelques robinets, nous avions
des fontaines tres commodes dans plusieurs endroits de l'hôpital, il y
en avoit une dans les lieux des hommes, et une autre dans ceux des
-femmes pour rainer les bassins, une dans la sale des hommes pour
laver les mains, une dans le jambage de la cheminée de la sale des fem-
-mes, qui servoit au même usage et qui couloit en toutes saisons, quand
on vouloit elle étoit chaude en hyuer, une autre dans la cave, et enfin
une buanderie, ce travail coûta plus de trois mille liures, et n. d. donnions
une pistole tous les ans à L'ancheuin ce fontainier pour avoir soin
d'entretenir ces canaux, pendant qu'il a vécu nous n'auons point
manqué d'eau, mais depuis qu'il est mort, les canaux se sont bouchés
et les fortifications que l'on a faites ces dernières années, ont détourné
les ruisseaux, et desséché les sources, de maniere que nous souffrons
beaucoup de la sécheresse de notre terrain, et qu'il nous en coûte
considérablement pour faire blanchir du linge dehors, et p. faire
apporter l'eau dont on a continuellement besoin dans une maison
aussy nombreuse que la nôtre, dans le temps des chaleurs excessives,
ou quand la rigueur du froid fait tarir les puy.

reconnoissance que n. d.
deuons au sieur pour Mr.
Talon.

Nous ne pourrons jamais oublier autant que notre reconnoissance
nous y porteroit toutes les bontés que Monsieur Talon ce digne In-
-tendant a eue pour notre hôtel Dieu, les services qu'il nous a rendus
et l'attention qu'il avoit à ne laisser passer aucune occasion, ou il pût
nous être utile, sans nous donner de nouvelles marques de son amitié
et de sa protection, il avoit été autrefois Intendant du Quenoy en
flandre, ou il s'étoit employé à la bâtisse de plusieurs hôpitaux
avec le même Zele qu'il fit paroître en canada, ayant toujours eu

un talent particulier pour distribuer les liberalitez du Roy ce quil
faisoit d'une maniere noble et desinteressée qui charmoit autant ceux
qui les recevoient, que le don même dont il les gratifioit. En un mot
on peut bien dire de luy en le comparant a ceux qui l'ont suivi; Non
est inuentus similis illi. Il n'a point eu son semblable. Nous gardons
son portrait dans nôtre hospital avec un grand soin, comme bimage de
celuy a qui nous aurons d'éternelles obligations, le regardant comme un
des plus genereux et des plus affectionnez bienfaiteurs que nō. ayions eus
Nous ne manquâmes pas d'informer Madame la Duchesse d'auignon
de tout cecy quelle apprit avec une grande joye, elle s'interessoit si fort
dans tout ce qui nous regardoit, quelle quit la peine d'ecrire a Monsieur
l'intendant pour le remercier de ses bontez a nôtre egard, et comme elle
rapportoit tout a Dieu, elle Loua beaucoup sa diuine providence qui
sans doute inspireroit a Monsieur Talon de nous faire tous les biens dont
il nous combloit. La satisfaction quelle en eut augmenta encor la nôtre
et nous porta a rendre a Dieu de nouvelles actions de grâces.

Monsieur de Courcelle gouverneur general ayant demeuré sept ans
en Canada, s'en retourna en France en 1672. il s'étoit appliqué ainsy que
Monsieur Talon a tout ce qui pouuoit être auantageux a cette Colonie,
ils se joignirent même tous deux pour représenter a Monsieur Colbert la
necessité de soutenir nôtre hôtel Dieu, a cause de l'utilité dont il est pour le
public, et ils engagerent ce grand Ministre d'état a protéger la nouvelle
France, et procurerent a ce pais plusieurs biens. Monsi. de Courcelle depuis
son départ a continué de nous donner des marques de son affection, dans
toutes les occasions, cest luy qui nous a fait present d'une Lampe d'argent
pour nôtre Eglise, ou sont ses armoiries. C'étoit un homme populaire et
affable a tout le monde, qui gaignoit le cœur de toutes les personnes quil
gouvernoit, et qui étoit toujours obéi tres ponctuellement et agréablement.
Monsieur le Comte de Frontenac vint a sa place gouverneur general.

Départ de M^r de
Courcelle, et arrivée
de M^r le Comte de
Frontenac.

Madame Daillebout auoit resté en Canada depuis la mort de M^r son Epoux
elle y étoit fort estimée quoy quelle cachât sous les apparences d'une vie
commune les grandes vertus quelle possédoit. plusieurs personnes d'un rang
distingué l'auoient recherchée dans son veuillage, Monsieur de Courcelle
gouverneur, et Monsieur Talon Intendant la demandoient tous deux en ma-
riage; mais comme elle étoit voicée des sa jeunesse a Jesus Christ, et que
le temps quelle auoit passé avec M^r Daillebout son mary, ne l'auoit pas
empêchée de garder une perpétuelle virginité, elle refusa constamment
les partis les plus auantageux qui se présenterent, et pour viuue d'une
maniere plus retirée, et plus conforme a la perfection dont elle faisoit
profession, elle prit la résolution de se donner a nôtre Comte en qualité de
pensionnaire perpétuelle. elle nous en parla, et nous y consentimes selon-
tiers, son dessein étoit de nous donner tout le bien dont elle pouuoit disposer
sans faire tort a ses heritiers, cela consistoit en plusieurs terres, une maison
a Quebec une autre a Montreal, quelque fonds en France et des meubles en assez
bonne quantité. mais Monseigneur l'euéque ne nous permit de la recevoir
qu'a condition quelle partageroit le tout, entre nôtre Comte et l'hospital.
il fallut en passer par là, ayant toujours été tres éloignées de vouloir
disputer pour des interets. nous eûmes dans nôtre lot la terre de Coulouge
que nous auons vendue a M^r du seminaire parce quelle les accommodoit
étant proche de St Michel. celle de St ville may que nous auons encor a =

M^r Daillebout prend
le dessein de se retirer
chez nous.

1672.

la côte de laurion, et la maison de Quebec que nous avons cedée à Mr. Chavrier pour des terres qu'il nous a données à la grande allée. L'hôpital eût les grondines et argenténay, avec le tiers Monseigneur et les depositaires des pauvres, ont jugé qu'il étoit plus avantageux de vendre ces deux seigneuries, que d'y avoir des habitants qui ne payoient quasi jamais, les grondines ont été vendues mille écus que l'on a mis à rente en France, et argenténay a été donné pour quatre cent livres de rente, le reste de ses meubles fut dans la suite partagé également selon l'intention de notre Prélat.

M^{re} Daillebout entre chez nous pensionnaire.

Cette bonne Dame vint donc chez nous, et nous la logeâmes dans un appartement dépendant de notre Comté qui n'étoit pas cependant dans la maison, on nous la visitoit souvent étant très édifiée de sa conversation, et ne sortant jamais d'auec elle sans ressentir de grands desirs d'être toute à Dieu, et de ne rien épargner pour cela.

Grande vertu de cette Dame.

Notre Seigneur honoroit cette s^{te} ame de plusieurs connaissances extraordinaires, et comme elle prenoit grand soin de les tenir secrètes, fort peu de personnes sçavoient les faueurs qu'elle receuoit de Dieu. Le R^e Pere Châtelain son confesseur et le nôtre, luy avoit permis de les communiquer à quelques R^{es} de cette maison, dont la vertu et la discretion luy étoient connus, jugeant bien que cela pouvoit servir à augmenter leur amour pour Dieu, et faire croître leur ardeur pour la vertu. aussy ne vit on point de mauvais effets de ces sorte de communications, au contraire elles produisirent plusieurs biens, comme la conversion de quelques pecheurs, la délivrance des ames du purgatoire, la reconnaissance envers Dieu des graces qu'il faisoit à certaines personnes, et enfin quantité de pratiques de dévotion pour appaiser la divine justice, ou pour fléchir la miséricorde de Dieu en faueur de ce pauvre pays. nous en rapporterons quelques traits dans la suite qui pourront édifier celles qui les liront.

C'est à la priere et en la consideration de cette vertueuse Dame, et sur les representations du reverend pere Chaumonot, que Monseigneur Evêque de Quebec étably la devotion et Confraternité de la s^{te} famille peu d'années avant sa retraite dans notre Maison en 1664.

1673.

Élections de l'année 1673. la mere Marie veni de la nation est continuée sup^{re}.

Monseigneur Evêque s'occupoit sans cesse au bien de son diocèse, et se trouvoit presque accablé de travaux: il s'y employoit avec un si grand Zele qu'il vouloit être par tout. il nous témoigna dès le commencement de fevrier 1673. qu'il souhaitoit que nos élections qui devoient se faire le 8. de mars suivant, fussent différées, s'il n'étoit pas revenu d'un voyage qu'il alloit entreprendre, apres cet empêchement il en survint tant d'autres qu'enfin nous ne les fîmes, que le 14. d'octobre de la même année, encore Monseigneur ne put y présider, ce fut Monsieur du Douyt nôtre sup^{re} assisté du R^e pere châtelain et de M^{re} Amador Martin prêtre du seminaire de Quebec. C'est le premier canadien qui ait été honoré de ce sacré caractere. La R^e mere Marie veni de la Nation fut continuée sup^{re} on élut assistante la mere Marie forestier de st Bonnaventure, on laissa la mere Guillemette de st Augustin maîtresse des novices, la sœur Jeanne Francis Tucheran de st Ignace fut élue depositaire de la Comté, la mere Jeanne Thomas agnes de st Paul fut hospitalière et depositaire des pauvres elle fut aussy une des deux discrettes, la seconde fut la mere Catherine le Coûtre de s^{te} Agnes.

1674.

L'année suivante nous priâmes Monsieur du Douyt pour le bien de la Communauté de confirmer les principales officieres dans leurs charges

dont elles s'etoient tres bien acquittees, afin que par un plus long exercice elles pussent y satisfaire encore plus parfaitement.

Il fut aussi une visite en qualite de superieur apres laquelle il trouva bon d'ordonner que la sacristie n'entreroit dans l'eglise que pour balayer une fois la semaine, et pour la praver la veille des grandes fetes, et que la portiere de l'hospital auroit soin de la lampe et du feu necessaire pour la Communion des pretres, qu'on feroit changer les couleurs de l'autel par un domestique de l'hospital ou par la sœur chatel qui estoit femme de chambre de Madame d'Aillebent. cela subsista pendant quelque tems, mais comme il estoit difficile de faire faire les choses de la maniere qu'on le souhaitoit et que d'ailleurs nostre Eglise estoit d'une mal proprete insupportable, il fallut bientot nous redonner la permission d'y entrer toutes les fois que la necessite le requeroit, ne pouvant pas en canada trouver des ouvrieres telles que nos Comtes de france en ont pour ces sorte d'employs. Nous recumes le jour de l'Assomption de la presente annee 1674. deux postulantes, l'une s'appelloit Marie Gabrielle Denis elle prit le nom de l'annonciation, et nous luy appliquames le dot que Mr. L'abbé de Quibus avoit fonde parce qu'elle le regardoit comme son garant, ayant été nommee Gabriel au bapteme a cause de luy. La seconde se nommoit Marie Marguerite Gloria, on luy donna le nom du precieux sang elles prirent l'habit et firent profession ensemble en leur tems. Comme ces sortes de ceremonies estoient alors assez rare, et que tout le monde se faisoit un plaisir d'y assister, on publicoit a la paroisse, nos vetures et nos professions, en quelque facon comme on public les bans des mariages, on devoit le nom de la novice, et le jour quelle devoit prendre l'habit, ou faire ses vœux, afin d'en informer toute la ville cela se repandoit dans les cotes voisines, d'où l'on accouroit comme a une feste publique.

M. du Douff fait une visite, et ordonnance pour la sacristie.

Entrée de mes sœurs Denis de l'annonciation et Marguerite gloria du precieux sang.

Ma sœur Marie Duchereau qui prit le nom de s^{te} Therese entra un peu plus d'un an apres, le 8. de septembre 1674.

Nous eumes a l'arrivée des vaisseaux une affliction des plus accablantes ce fut la nouvelle du décès de nostre illustre fondatrice Madame la Duchesse Daiguillon, qui estoit morte le 14. d'auril de cette même annee, nous regardions cette pieuse et vertueuse Dame comme l'appuy de nostre maison, sans laquelle il nous sembloit que nous ne pouvions pas nous soutenir, en effet nous perdimes en elle une grande protection, une solide consolation, et un rare exemple des plus belles vertus a la poursuite desquelles, elle nous animoit par ses lettres, d'une maniere qui ressembloit bien plus une personne consommee en spiritualite, qu'une Dame de la Cour. Nous la pleurames toute amerelement comme nostre mere, parce que l'attachement respectueux que nous avions pour elle estoit tres sincere, et que nous etions consternees et penetrees d'une tres vive douleur.

Mort de M^{le} Duch. Daiguillon et nos regrets.

Nous crumes ne devoir pas luy donner seulement des larmes et des regrets, ainsi pour nous acquitter de ce que nostre reconnoissance a son egard exigeoit, nous luy fimes dire un annee de messes et plusieurs grands services, en outre on nous invitames tout le monde et que nous fimes avec le plus d'appareil qu'il nous fut possible, nous avions tendu en noir toute nostre Eglise, depuis la route jusqu'en bas il y avoit au milieu un mausolee eleve sur plusieurs marches, et entouré de quantite de lumieres, avec les armoiries de Madame la Duchesse

Devoirs funeraux que nous luy rendimes.

1673.

Daignuilles peintes et attachées par tout, nous ne parvînâmes rien pour témoigner publiquement, combien sa mémoire nous étoit chère, ne craignant pas d'exagerer les sentiments d'estime, de vénération, et de gratitude, dont nous étions remplies pour cette s^{te} et charitable Dame, les biens qu'elle nous a faits méritent qu'on s'en souvienne icy éternellement, et ses lettres pleines de piété et d'affection que nous conservons soigneusement, pourront donner à celles qui les liront une haute idée de sa vertu, et leur inspirer pour notre Illustr^e fondatrice, la même tendresse qu'elle produisoient en nous lors que nous les recevions.

Départ de M^r Talon Intendant, et son Eloge.

Monsieur Talon notre incomparable Intendant repassa en France cette année 1673. il fut regretté de tout le Canada, ou il avoit fait des biens sans nombre, à toutes sortes de personnes et aux Com^m en particulier. tout ce que nous en avons dit, n'est qu'un léger crayon de ce qu'on en pourroit dire, il mérite d'être loué par des personnes plus éloqu岸tes que nous, qui étant de simples filles réduisons toute notre reconnaissance à prier Dieu de récompenser nos bienfaiteurs. Mais quoy que nous n'entreprenions pas de faire son Eloge tel qu'il conviendroit, nous ne devons point passer sous silence toutes les belles qualités qu'il possédoit, sans parler du moins de quelques unes. Celle qui doit tenir le premier rang est sa grande piété dont il donna d'éclatantes marques en plusieurs rencontres, tant par sa fidélité à bien servir Dieu d'une manière exemplaire, que par la confiance qu'il avoit en la divine providence à laquelle il attribuoit tous ses succès, et à laquelle il recouroit dans tous les dangers ou il se trouvoit exposé. sa charité envers les pauvres en est encore une preuve convainquante, il avoit en soin infatigable pour soulager les malheureux, il s'informoit curieusement et avec une bonté de pere de la manière dont il pourroit les secourir et les mettre à leur aise, afin d'augmenter cette Colonie, il entroit pour cela dans le détail de tous les ménagements de la campagne, faisoit venir chez luy les habitants, alloit souvent les visiter, vouloit sçavoir ce que chacun recueilloit de grain, il faisoit trouver des avantages à ceux qui avoient du bled plus qu'il ne leur en falloit, aidait ceux qui en manquoient, et encourageoit tout le monde. Il avoit fait venir des ouvriers et ouvrières de toutes sortes de métiers pour faire à Quebec une manufacture. En un mot on ne peut s'imaginer avec quelle vigilance, il procédoit, à tout ce qui pouvoit être utile ou agréable au public, avec quel bonheur, il s'employa à le procurer, et avec quelle générosité il répandoit ses faveurs. sa sortie du Canada ne mit pas fin au zèle qu'il avoit pour cette Colonie, il ne négligea aucune occasion en France de faire du bien à ce pauvre pays, et à nous en particulier, nous en produirons des témoignages dans la suite. Ce fut M^r Du Chesneau qui luy succéda, ayant été envoyé de la cour pour être icy Intendant.

M^r Du Chesneau arriva avec la qualité d'intendant.

En 1673. notre s^{te} pere le pape Clément dixième nous accorda pour 13. ans une indulgence attachée au Maître autel de notre Eglise, lorsqu'on y offiroit le sst sacrifice de la messe pour les ames du purgatoire, le jour de la Comémoration des morts, pendant toute cette octave, et tous les lundys de l'année.

Indulgences renouvelées par Clément dixième, en 1673.

Avec une autre indulgence plénière que tous les fidèles pouvoient gagner des les premières vespres de la fête de notre Eglise qui est l'Invention de la s^{te} Croix le 3.^e de may.

La sainteté renouvela aussi dans une même bulle les deux indulgences que nous avions eue autrefois de la s^{te} Echelle et des 4. autels, avec cette différence seulement que n^os. ne visitions nos 7. chapelles que 3. fois l'année, mais n^os. mentionnons toujours

la sainte Echelle quatre fois lan.
 un homme appelle' s'ediot brisual s'estoit donne' a nous avec sa femme qui
 se nommoit angelique brugiere, pour servir nostre Comte. cette femme se heurta
 un jour fort rudement la tête contre une cheminée, et apres avoir rendu
 une quantité de sang avec de grandes douleurs, elle en vomit qui étoit tout
 corrompu, et deuint tres dangereusement malade, elle fut condamnée du mé-
 decin, et de toutes les personnes qui se connoissoient le mieur en maladie,
 en sorte qu'on la regardoit comme une mourante, a qui il ne restoit que quel-
 ques jours de vie. Vne de nos sœurs eût la pensée de s'adresser pour la guérison
 de cette femme, au Pere françois Régis, mort en odeur de sainteté en l'année 1649.
 la réputation de ce grand serviteur de Dieu, s'étendoit jusques en canada, on lui
 racontoit ses héroïques vertus, et le nombre prodigieux de miracles qui se
 faisoient tous les jours a son tombeau. Elle commença donc une neuvaine pen-
 dant laquelle la maladie empira beaucoup, le cinquieme jour on la trouva si
 mal, qu'on luy fit donner l'extreme-onction, jugeant quelle ne deuoit point
 passer la journée, cela ne rebata pas nostre R.^{ve} elle redoubla sa confiance
 et sa ferveur, et ranima sa dévotion, elle fit prendre a la malade un peu de
 la poussiere du tombeau du pere Régis, et luy attacha au cou une de ses ima-
 ges, ce qui ne montra d'abord avoir aucun succès, cette femme languit encore
 quatre jours avec tous les symptomes de mort les plus certains. des frissons
 violents et frequents joints a des convulsions horribles, obligerent a la veiller
 de fort pres, comptant de moments en moments quelle alloit expirer. la
 nuit du dernier jour de la neuvaine elle fit un cry qui allarma toutes
 les sales, on courut a elle promptement, et la voyant extrêmement agitée
 on crût quelle faisoit les derniers efforts, on luy fit encore les prieres des
 agonisants, on luy mit en main le cierge béni, et pendant que les R.^{ps}
 prioient pour elle et luy suggeroient des actes selon la coutume, elle revint
 a elle, et dit fort tranquillement, quelle ne mourroit pas de cette mala-
 die et quelle étoit guérie. on luy demanda comment, elle assura que le pere
 Régis luy étoit apparu, qu'il luy avoit dit d'avoir bon courage, et que
 Dieu vouloit bien prolonger ses jours, quensuite le P.^r l'avoit touché a
 la tête avec une Croix qu'il tenoit dans sa main, et que c'étoit ce qui
 luy avoit fait jetter un si grand cry. on luy montra plusieurs estam-
 pes de P.^r françois xavier et de quelqu'autres Jesuites qu'on dépoint un
 crucifix a la main, en luy demandant si c'étoit ceux la qui l'avoient
 guérie, elle reponoit toujours que non, jusqu'a ce qu'on luy fit voir une
 petite image du pere Régis quelle reconnut aussy tôt, en disant: voila
 celui qui ma guérie. elle reposa fort paisiblement le reste de la nuit,
 et ce miracle étant devenu public, des le lendemain, on vint icy de tous
 costez pour la voir, elle alla aussy dans toutes les Eglises de la ville p.^r
 en remercier Dieu.

Guérison miraculeuse
 operée par le P.^r Régis
 de la Comp.^g de Jesus.

Cependant plusieurs personnes doutèrent de la verité de cette merveille ac-
 cusant cette femme d'avoir feint du mal plus quelle n'en avoit, d'autres
 ont crût qu'apres une telle grace elle auroit dû mener une vie plus s.^{te}
 dans la suite, il est vray quelle n'en fit voir d'extraordinaire pour la
 pieté, mais elle n'étoit pas vicieuse, et quand elle l'auroit été, c'est une
 mauvaise raison, pour ne pas croire que Dieu luy a fait cette faveur
 puisqu'il en fait a tant de personnes qui en abusent, quoy qu'il en soit
 nous en rendimes graces a la divine bonté, et sur la petite image
 qui avoit operé ce miracle, nous fimes faire un portrait du pere Régis
 par un jeune ^{jeune} qui avoit appris a peindre d'un françois, et c'est celui que

Un ouvrage fid. fait
 un portrait du pere Régis.

1675.

nous gardons encore dans notre auant cœur. pour M^{re} Brisual nous la congédiâmes avec son mary quelque tems apres parce que nous ne la trouuâmes pas si ménagere que nous la voulions.

Ce miracle est rapporté dans la vie du Bienheureux Jean francois Régis nouvellement écrite par le R^{ve} Pere Daubenton de la Comp^{nie} de Jesus Confesseur du Roy d'Espagne, mais il s'est mépris pour l'année, car il le dit arrivé en 1655 et c'est en 1645. c'est une petite erreur, qui ne détruit point la vérité du fait. On ne fit point icy d'autre Election en 1645. que de donner a la mere Marie forestier de St Bonnanature qui étoit assistante, pour surcroit d'office, le soin du noviciat, a la place de la mere guillemette de St Augustin qui étoit fort malade et qui mourut en effet peu de jours apres, le 14^{de} novembre âgée de 31. an. elle auoit vécu en Canada un peu plus de quatre ans, dans des douleurs presque continuelles causées par un crachement de sang auquel elle étoit sujette auant même que de partir de France, ce que nous auons dit de son arrivée en ce pais, ne doit rien diminuer de l'estime que l'on doit a sa vertu, car il est vray qu'elle en auoit beaucoup, nous auons souuent admiré sa patience, sa ferueur et sa regularité, sans doute que si N.S. nous l'eût laissée plus longtems, elle auroit été tres utile a cette Maison, elle a toujours été dans l'employ de Maitresse des nouices, ou elle étoit d'un tres bon exemple. la mort de cette chere sœur nous affligea beaucoup avec raison.

Nous auons dit qu'en 1664. on fit la séparation et la distinction du bien de l'hôpital d'avec celui de la Com^{te}. Monseigneur de Lauval auoit ordonné qu'on employeroit pour les pauvres le tiers de notre reuenu, mais comme cela nous obligeoit a un compte fort exact et que nous auions peur de manquer en la moindre chose, nous jugeâmes qu'il seroit plus auantageux, que le partage en fut fait entièrement, et de maniere que chacun eut soin de retirer ses rentes. ainny a la requête de la R^{ve} mere Marie rene de la Natiuite nôtre sup^{re}. Monseigneur consenti a ce partage, et conuint qu'il falloit faire estimer et lotter, tous nos biens immeubles par des arbitres, afin d'en faire une juste séparation conforme a son ancienne ordonnance. nous choisimes pour nous Mons^{rs}. Jean Tucheran de Laferté et Mons^{rs}. philippe Gautier de Comporté, et sa Grandeur nomma pour la conseruation des droits des pauvres Mons^{rs}. francois hazeur marchand de Quebec et Mons^{rs}. Noel Pinguet ancien habitant de Canada tous quatre s'acquiterent parfaitement bien de leur Commission et suivant leur estimation les partages furent faits comme les actes en fond foy. Monseigneur nous auoit fait separer avec l'hôpital tous les ornemens de la sacristie, il y auoit déjà plusieurs années a la réserve d'un ornement de toile d'argent que nous gardâmes, parce qu'il nous auoit été donné par Madame nôtre fondatrice, Monseigneur le fit aussy estimer, et nous ordonna de payer 150. ^l a l'hôpital pour le dedomager de ce qu'il ne partageoit cela avec nous. cette entiere et parfaite séparation se fit en 1646.

M^{re} de Bernieres sup^{re}. Nous auons alors pour sup^{re}. Monsieur henry de Bernieres neuue de l'auteur du Chretien interieur, et grand vicair de Québec, il accompagna Monseigneur qui voulut bien presider a nos Elections le premier de decembre 1646. Monsieur francois du gresé prêtre du seminaire étoit son second assistant, ils entrerent tous trois dans nôtre infirmerie parce que la R^{ve} mere Marie rene Boulic de la Natiuite sup^{re} étoit actuellement malade en danger de mort, elle demanda pardon selon la coutume, et sa grandeur la déchargea de la superiorité qu'elle exerçoit

Mort de la mere Guillemette de St. Augustin.

seconde et entiere séparation entre les biens de l'hôpital, et de la Com^{te}.

1676.

depuis plus de six ans, puis on luy presenta la boîte des suffrages pour y mettre son billet pour l'election d'une nouvelle sup^{re} Mon^{seigneur} ayant repris la boîte retourna a leglise et ne permit point qu'on choi-
-sit une oscultaria, apres le veni creator, au tems de la communion Mon^{seigneur} tenant le st ciboire nous fit une courte exhortation pour nous pousser a faire nos elections selon les desseins de Dieu nous depouillant de tout autre interets que de sa gloire et du bien de la Communauté, on donna ses suffrages, et lorsque Monseigneur les eut examiner avec ses deux assistants, il déclara pour sup^{re} la R^{me} mere Jeanne Thomas agnes de st Paul, qui fut aussy töt reconnüe. Ensuite on proceda a l'election d'une assistante, pour cet effet Monseigneur entra une seconde fois dans l'infirmerie pour prendre les suffrages de la mere veni del'altivite et la chargea toute malade quelle étoit du depot de l'hospital, jusqu'a ce que M. S. disposät d'elle, et pour luy supler pendant sa maladie, et luy succeder en cas de mort, Monseigneur nomma la sœur Jeanne fran-
-coise Tucheran de st Ignace. la mere marie forestier de st. Bonnaventure fut continuée assistante, la mere Catherine marie le Coindre de st. agnes elüe maistrèss des nonices, ma sœur anne Marie de Coetlogon de st. charles depositeire de la Comte, ma sœur antoinnette du tarte de la visitation hospitaliere, les deux discrettes furent la mere anne le Coindre de saint Bernard et la mere marie veni Boulic de la Nativite, dont la maladie bien loin de diminuer, augmenta considerablement, et devenant tou les jours plus dangereuse, nous nous vimes bientot hors d'estat de pouvoit esperer sa quierison. Elle mourut le 13. de fevrier 1677. ägée de 47. ans et huit mois, d'une paralisie qui luy fut causée par un coup quelle reçut en parant le reposoir de la petite chapelle de Nötre Dame de pitie, ou un cadre qui n'avoit pas un pied en caré, luy tomba den haut sur la tête, elle s'evanouit sur l'heure, perdit connoissance, et depuis ce moment la, elle fut toujours malade. Sa paralisie l'empêcha de parler plusieurs mois avant sa mort, il se joignit encore a ce mal une hydropisie qui la fit beaucoup souffrir, sans donner jamais le moindre signe d'impatience ou de chagrin, au contraire elle faisoit entendre ce quelle avoit dit quelquefois avant quelle eut perdu l'usage de la parole, quelle resentoit une joye inexplicable d'avoir tout quitté pour Dieu, elle produisoit continuellement des actes de la plus ardeente charité et tenoit toujours son cœur uni a Dieu, sa langue étant devenue libre sur la fin, son mot le plus ordinaire dans sa maladie et dans sa santé c'étoit, ad Ma-
-jorem Dei gloriam: ce quelle repetoit avec un ton et un sentiment, qui en exprimant sa devotion en impiroit aux autres. Elle étoit de nötre maison de Quimper Corentin en britagne, ou apres avoir donné de grands exemples de Zele, de prudence, d'obeissance, de régularité de cha-
-rité, de ferueur et de toutes les vertus, elle vint en l'année 1654. conti-
-nuer en canada, l'exercice de ses beaux talents, elle a gouverné cette Comte plus de six ans, avec la satisfaction de toute la maison se fai-
-sant aimer et estimer du dedans, et du dehors par toutes les personnes qui la connoissoient, ou qui en entendoient parler. Madame sa mere qui mourut jeune, la laissa orpheline des son bas äge et Madame la Marquise de Cornoüaille qui étoit sa maraine la voulut avoir pour éléver avec ses enfans, comme sa propre fille, elle avoit natu-
-rellement beaucoup d'esprit, qui étant cultivé par une tres bonne

Elections de l'année 1676. la R^{me} Mere st. Paul sup^{re}.

1677.

Mort de la Mere Marie Veni de la Nativite, et l'elogé de ses vertus.

1677.

éducation, la rendit un sujet accompli; toute cette famille conserva toujours pour elle une estime et une amitié sincère; Madame la Comtesse de grand Breuil, Madame la Comtesse de la Roche et Monsieur le Marquis de Molac, tous enfans de Madame la Marquise de Combailla, ne manquèrent jamais de luy écrire avec beaucoup d'affection, comme a une véritable sœur, jusqu'à sa mort. Nous avions dans sa personne l'exemple d'une sublime perfection et plus on l'examinoit, moins on pouvoit trouver en elle le moindre défaut; elle étoit pénitente et dure à elle-même, et elle reservoit toute sa douceur pour les autres dont elle scauroit exciter la dévotion par des pratiques aisées et profitable. Elle joignoit à une tendre piété et à ses rares vertus, un esprit gay et agreable, une conversation charmante, ayant une facilité admirable pour s'enoncer et pour écrire, soit en prose ou en vers, Monsieur Talon Intendant qui se mêloit de poésie, luy adressoit quelquefois des madrigaux ou Epigrammes auxquels elle répondoit sur le champ fort spirituellement en même stile, et ses pièces étoient estimées de toutes les personnes qui les voyoient, et qui se connoissoient en ces sorte d'ouvrages.

Multiplication miraculeuse
en faveur de la chapelle de
Lorette.

Elle étoit fort généreuse et sage dans ses libéralités, et Dieu sembla même approuver son penchant à donner à propos, par le trait merveilleux que je vais dire. Quand le R.^e Pere Chaumont de la Comp.^{nie} de Jesus fit bâtir en Canada la première chapelle de Lorette, par reconnaissance envers la très s^{te} vierge de laquelle il avoit reçu une insigne faveur dans la véritable et Illustre Eglise de Lorette en Italie; plusieurs personnes dévotes et la mere de Dieu voulurent contribuer à cet edifice, la R.^e mere rendue de la Natiuité qui ne cedit en ce point à qui conque, conçut aussy un grand desir d'aider à la bâtisse de cette Eglise, mais nous avions très peu de moyens, cependant elle ne crût pas que notre Comté pût s'appauvrir en donnant quelque chose à la Reine du Ciel, c'est pourquoy elle promit au pere Chaumont 25. écus qu'elle avoit dans une cassette, c'étoit la tout notre argent, et comme il étoit alors fort rare chacun scauoit bien son compte. elle alla donc le lendemain ouvrir sa cassette pour envoyer son offrande, mais au lieu de 25. écus elle en trouva 50. sa surprise fut agreable, et elle ne douta point que cette augmentation ne fut miraculeuse, ainsi elle écrivit au pere Chaumont qu'elle ne luy avoit promis que 25. écus parce que certainement elle n'en avoit pas davantage, mais que puisque la très s^{te} vierge les avoit multipliés au double, elle en profiteroit, et qu'elle luy envoie la somme entière qu'elle avoit trouvée.

Elle luy donna aussy une écuelle que nous tenions de Madame Daillebout qui étoit encore vivante. cette écuelle étoit faite de la terre de Lorette, prise dans la véritable écuelle de la s^{te} vierge et faite de la même figure et grandeur; c'est celle que l'on montre aujourd'hui aux pelerins qui vont à cette chapelle par dévotion, parce que les sauvages ayant changé de demeure ont transporté de l'ancienne Lorette à la nouvelle tout ce qui pouvoit entretenir leur piété et celle des autres.

La mort de la R.^e mere rendue de la Natiuité nous laissa dans une grande consternation puisque nous ne pouvions faire une plus favorable porte sa mémoire doit être en singulière vénération dans cette Comté par le bien de laquelle elle n'a rien négligé, se portant à tout ce qui nous étoit avantageux avec une très cordiale affection et assez de succès, dès cette même année nous reçûmes pour l'entretien de l'hospital 2000.^l de gratification annuelle que le Roy accorda aux pressantes sollicitations des amis que la mere de la Natiuité avoit employés auprès de sa Majesté, ce fut aussy

Gratifications du Roy
à l'hospital obtenu par
les amis de la mere de la
natiuité et sur tout par
M.^r Talon.

une suite des bontés de Monsieur Talon ancien Intendant de Canada qui s'étoit joint a nos autres patrons, et qui ne borna pas la ses soins car peu d'années apres il obtint encore une augmentation de 3000. ^{l.} qui le remboursa peu a peu de ce qu'il avoit avancé pour nos salés et ces 3000. ^{l.} qui ne nous ont jamais manqué depuis, font aujourd'uy le meilleur fond de l'Hôtel Dieu.

Peu de jours apres le décès de la Mere de la nativité Monsieur de Bernieres ^{notre sup.} avec l'agrément de Monseigneur L'evêque, vint presider a l'lection que nous fimes de la mere Catherine vironceau de St. Joseph pour être disculpée a la place de nôtre chere défunte.

Nous étions encore toutes penetrées d'affliction lorsque M. S. nous enleva une de nos jeunes sœurs, nommée Marie Madeleine gagnon dite des anges elle étoit véritablement comparable aux anges pour sa pureté, sa douceur, son obéissance, sa regularité et l'empire absolu qu'elle avoit sur ses passions de sorte qu'en peu de tems elle étoit parvenue a une haute perfection, elle mourut d'une fluxion de poitrine le 22. de mars agée seulement de 22. ans.

Mort de ma sœur gagnon dite des anges.

Les personnes de qualité qui avoient formé la Compagnie de Montreal et qui avoient contribué par des sommes tres considerables a augmenter cet établissement, jugerent des les commencements, que pour le rendre durable elles ne pouvoient mieux faire que de donner l'île de Montreal au séminaire de St. Sulpice de Paris, fondé par Monsieur L'abbé Olier, qui étoit aussi de cette Comp.^{nie} et qui apres avoir gouverné plusieurs années cet illustre séminaire et cette grande paroisse de Paris, en fit des biens innombrables mourut en odeur de sainteté le 2. d'avril de l'année 1677. regretté universel-

Erection du séminaire de Montreal.

ment de tous ^{ceux} qui connoissoient sa grande vertu. Monsieur de Bretonvilliers qui luy succéda dans la superiorité et qui avoit les mêmes engagements dans la Comp.^{nie} de Montreal, résolu d'ériger une Comté de prêtres a ville Marie qui fut unie a perpétuité au séminaire de St. Sulpice de Paris par ordre du Roy qui donna pour cet effet des patentes cette même année 1677. elles furent enregistrées au conseil superieur de Quebec a l'arrivée des vaisseaux, et Monsieur L'abbé de Quehus avec Monsieur Soiaut qui étoient tous deux prêtres de St. Sulpice commencerent cette nouvelle maison en Canada, qui a toujours été soutenue depuis par les sujets que le séminaire de Paris luy envoie tous les ans, qui édifient le peuple par leurs vertus, qui l'aident et le consolent par leurs instructions, et qui le soulagent par les abondantes aumônes qu'ils répandent avec tant de liberalité dans toute l'étendue de cette île, dont ils sont regardés comme seigneurs, quoy qu'en effet ce soit le séminaire de St. Sulpice de Paris a qui elle appartient en propre, ces Messieurs icy ne faisant que les représenter.

Monsieur Soiaut a toujours été amy de nôtre Comté, nous avons déjà marqué quelques preuves de son affection, et dans toutes les rencontres ou il a pu nous rendre service il s'y est employé de fort bon cœur. on ne sera peut être pas faché d'apprendre quelle fut l'occasion de sa conversion. Il avoit été dans sa jeunesse un homme du monde qui ne songeoit qu'à passer le tems agreablement et a s'enrichir, il se fiança même avec une riche demoiselle, le contract étoit passé et il se voyoit a la veille de l'épouser, Lorsqu'un jour de l'Assomption le predicateur de la paroisse de St. Sulpice a Paris étant tombé subitement malade a l'heure du sermon, le sacristain de cette Eglise qui étoit un homme zélé et intelligent, faché

Conversion de Mons. Soiaut, prêtre de St. Sulpice.

1677.

de ce que l'auditoire déjà nombreuse seroit privée d'entendre la parole de Dieu, en si belle fête, s'avisa de faire un tour dans l'église pour voir si dans un grand nombre de prêtres et de Religieux qui étoient là, il n'en trouveroit point quelqu'un qui voulut prêcher, afin que la chaire ne restât pas sans prédicateur, tous ceux à qui il fit cette proposition s'en défendirent sur ce qu'ils n'étoient pas préparés, le sacristain appercu Monsieur Mester qui étoit un prêtre particulier qui faisoit beaucoup de bien dans Paris, et qui ne refusoit jamais de faire une bonne œuvre, il le pria donc de venir dans la sacristie prendre un surplis et de dire ce qui luy seroit inspiré, M^r. Mester le suivit simplement, monta en chaire où il fit un exorde charmant sur les grandeurs et le triomphe de la très s^{te} vierge et après l'aveu Maria il parla sur la nécessité d'examiner sa vocation, et fit voir la difficulté qu'il y avoit de se sauver dans un état où Dieu ne nous appelloit pas ce s^t homme étoit tout rempli de l'esprit de Dieu, il ne prêchoit jamais sans fruit, son discours fut fort touchant, et fit impression sur Mons^r. Sohier qui étoit un des auditeurs, il fit réflexion qu'il alloit se marier sans avoir consulté Dieu, pour sçavoir si c'étoit là ce qu'il demandoit de luy, plusieurs pensées luy roulerent dans l'esprit qui l'agiterent extrêmement, et enfin pour n'avoir rien à se reprocher, il se résolu de faire une retraite chez Messieurs de s^t sulpice, pendant laquelle il demanda instamment les lumières du s^t Esprit pour connoître en quel état Dieu vouloit qu'il se servit, et il en obtint d'assez claire et d'assez forte pour ne point douter qu'il ne fut appelé à l'état ecclésiastique, ainsi il renonça à son futur et prochain mariage, et s'engagea au service de l'église dans le séminaire même de s^t sulpice, d'où il fut envoyé en Canada où il a longtems exercé son zèle, il retourna après en France où il est mort très saintement.

Entrées de Mes^s s^{rs} de l'Assomption de s^t marthe de s^t françois et de s^t augustin.

1678.

Election de l'année 1678.

Ma sœur Marie Madeleine Gloria qui prit le nom de l'Assomption entra vers la fin de l'an 1677. et ma sœur Anne Claire Turgeon que l'on nomma s^{te} marthe. et quelques mois après au commencement de l'année suivante nous reçûmes Mes^s sœurs Marie Madeleine Hareur de s^t françois Xavier, et Louise Soumande de s^t augustin.

Dans l'élection que nous fîmes en 1678. le premier de décembre au Mons^r. Henry de Bernières notre sup^r présida assisté du R^e Père Chatelain notre confesseur et de Monsieur Paul Gaignon prêtre du séminaire de Québec la mère Catherine Vironceau de s^t Joseph fut hospitalière la sœur Antoinette du tarte de la visitation dépositaire de la Comté et la sœur Jeanne francoise Tucherreau de s^t Ignace continuée économme des pauvres par la nomination de Monseigneur L'Evêque.

On travaille aux fleurs dans cette Comté.

La mère Marie René de la Nativité avoit toute la première commencé icy à faire des fleurs, la mère Guillemete de s^t augustin qui étoit venue depuis avoit encheri sur elle, elle se croyoit sans vanité plus habile, mais à dire le vray toutes les deux n'excelloient pas dans cet ouvrage, elles faisoient de ces bouquets plats, attachés sur du carton, qui ressembloient à des petites raquettes cela n'avoit rien de naturel, cependant on les estimoit, et ceux qui n'avoient jamais rien vû les trouvoient fort beaux. Quand ces deux maîtresses fleuristes furent mortes, la R^e mère Jeanne Thomas Agnes de s^t Paul supérieure qui ne vouloit pas laisser périr cette science dans la maison, chargea la sœur Jeanne francoise Tucherreau de s^t Ignace d'y travailler, elle rappella ce qu'elle avoit vû faire aux autres, et ne se contentant pas de cela, elle s'avisa de monter les fleurs autrement, sur tout des ceilletons dont elle fit quelques

petits buissons qui furent admirés, par ceux mêmes qui en avoient vu en France; l'envie de mieux réussir encore, fit qu'elle s'adressa aux Convents ou nous avions quelque relation, pour avoir des mémoires et des patrons, elle en demanda aux Carmelites, aux Bernardines, aux R.^{es} de l'Assomption de la rue St. Honoré a Paris que Madame Laird nous avoit fait connoître, aux R.^{es} de la visitation St. Marie de la rue St. Antoine, aux sœurs de Monsieur de Laillon qui étoient R.^{es} l'une a l'abbaye de Trisor proche Paris, et l'autre a Metz en Lorraine. ces bonnes R.^{es} nous enverroient des recettes pour faire les couleurs et des patrons de toutes sorte de fleurs. quelqu'un y joignirent des assortiments pour y travailler. nous prîmes le meilleur de tout ce qu'elles nous apprirent, et de nous même nous avons trouvé plusieurs méthodes plus faciles et plus belles pour les teintures. Depuis ce tems la on s'y est toujours perfectionné en sorte que les fleurs que nous faisons passer pour être tres naturelles, délicates, bien assorties, bien montées, et que nos bouquets sont si recherchés que nous ne pouvons pas en fournir a toutes les personnes qui nous en demandent, non seulement en ce pais mais en Angleterre, aux Isles de l'Amérique et en France, ou il ne se passe point d'années que quelqu'un ne se fasse un plaisir d'en emporter. a la Cour même ou sans doute on se connoit en beaux ouvrages, nos fleurs y sont vantées, et un grand nombre de Dames du premier rang ont été curieuses de les voir. il est vray que ce qu'elles y trouvent de plus admirable c'est que des Canadiennes travaillent avec tant d'art et de propreté, et imitent si bien la nature, car elles ont de la peine a croire que les filles de ce pais cy ayent tant d'adresse.

Plusieurs R.^{es} de différents ordres nous envoient des recettes et des assortiments pour faire des fleurs.

On nous a plusieurs fois demandé des bouquets d'autel pour des seminaires, et pour des convents, et ceux que nous leur avons envoyés ont été regardés comme des chefs d'œuvres, nous avons eû aussi l'honneur de couronner N. S. en quantité de provinces et de villes de France, ou l'on préfere nos fleurs à celles qui se font dans ces endroits la. C'est un avantage qu'on doit se mériter de conserver, cet ouvrage convient a des R.^{es} et le profit qui en revient peut soulager la maison.

Nous connoissons les R.^{es} de la visitation a l'occasion de la mere Marie Catherine de St. Augustin. Une Dame fort pieuse étoit demeurée veuve a l'âge de 22. ans, elle aimoit tendrement son mary, et sa mort luy causa une grande affliction, qui luy fut tres salutaire, car elle forma aussy tot la résolution de se retirer dans un convent pour le reste de ses jours en qualité de pensionnaire perpétuelle, afin de ne penser qu'à Dieu. Elle ne se sentit point apparemment appelée a s'engager dans la profession R.^{ie} quoy que plus parfaite, mais seulement a s'appliquer entièrement aux exercices de la dévotion, elle conçut un si ardent desir d'accomplir ce que N. S. demandoit d'elle, qu'il luy tardoit qu'elle neût mis au monde l'enfant dont elle étoit enceinte. elle accoucha six semaines apres d'une fille qui devoit être l'unique héritiere de ses grands biens, et dont elle confia l'éducation a ses vertueux parents, puis elle entra a la visitation. Quand sa chere fille fut en âge d'être au convent, on la mit aupres d'elle, et elle tâcha de luy inspirer l'estime de la vie religieuse, sans pourtant gêner son inclination. cette jeune^{jeune} se sentoit attirée a la religion, mais elle étoit retenuë par plusieurs biens qui l'attachoient au monde, en sorte que Madame Duplessis Bonneau sa mere, craignoit pour sa vocation. dans ce tems la, la vie de la mere Marie Catherine de St. Augustin hospitaliere de l'Hotel Dieu de Quebec, luy tomba entre les mains, et l'ayant lue avec goüt, elle esperas que par l'intercession de cette St. religieuse elle obtiendrait a sa fille la fermeté dont elle avoit besoin pour se déterminer a embrasser un si St. état; elle aprit aussy par quelques peres de la Comp.^{nie} de Jesus qui luy avoient prêté ce

Madame Duplessis Bonneau qui nous a fait plusieurs biens n'a écrit, et pourquoy elle est si reconnoissante.

1678.

livre que la sœur Jeanne françoise Suchereau de *St Ignace* avoit été novice de la mere *St Augustin*, et que c'étoit par les soins et les prières de cette *Ste Maitresse* quelle avoit surmonté les difficultés qui s'opposoient à son bonheur, Madame Duplessis luy écrivit et l'engagea à faire avec nouvelle nécessité pour vaincre tous les obstacles qui la faisoient balancer. La sœur de *St Ignace* ne manqua pas de s'acquitter de cette commission et plusieurs R.^{es} de cette maison se joignirent à elle pour le même sujet, elle le manda à Madame Duplessis qui l'en remercia l'année suivante, l'assurant que la mere *St Augustin* luy avoit accordé ce quelle souhaitoit que sa chere fille avoit enfin renoncé au monde quelle étoit Religieuse de la visitation dans le même convent où elle étoit pensionnaire, et quelle conserveroit toujours beaucoup de reconnoissance de ce que nous luy avions obtenu cette grâce. en effet depuis ce tems là, elle ne laissa passer aucune année, sans nous envoyer quelque présent considerable, nous avons encore icy des ornemens, des tableaux, et des livres qui nous ont été donnez par cette charitable dame. Elle donna aux R.^{es} de la visitation la plus grande partie de son bien, c'est à dire tout ce dont elle pouvoit disposer sans faire tort à ses héritiers, et son affection pour ce *St* ordre la porta à écrire la vie de la mere Louise Eugenie de fontaine, quelle avoit beaucoup aimée, et qui nous honoroit aussy tous les ans par ses lettres et témoignages de son estime. Madame Duplessis nous avoit légué quelque chose à sa mort, mais nous ne l'avons point touché, et M.^{re} sa fille ayant depuis changé de convent étant allée de Paris à Compiègne, a cessé de nous écrire ainsi peu à peu le commerce que nous avions avec cette *St* maison a finy.

1679.

Entrée en religion de
ma *St* M. fr. Denis ditte
des Anges.

En 1679. ma sœur Marie françoise Jean Denis qui avoit été élevée dans cette Comté y fut reçue pour être R.^{es} de chœur, on luy donna le nom de *St* des Anges.

Mort de la Mere Anne
le comte de *St Bernard*.

Le 3.^e Juy de cette même année la mere Anne le comte de *St Bernard* mourut d'une fièvre violente âgée de 68. ans, elle avoit parfaitement rempli sa carrière, car elle étoit une des trois premières religieuses venues de France pour fonder cette maison, ou elle a travaillé 40. ans, avec un grand zèle et des fatigues inconcevables à notre établissement. elle étoit admirable dans les vertus propres de notre institut, et par lesquelles nos constitutions veulent que l'on nous reconnoisse, la douceur, l'humilité, la charité, la paix, c'étoit la son véritable caractère, ce qui est toujours fort estimable et d'un exemple très profitable dans les Comtes, aussy étoit elle fort aimée dans celle cy, ou elle fut bien regrettée.

Le premier triennal de la superiorité de la R.^{es} mere Jeanne Thomas Agnes de *St Paul* devoit finir au mois de decembre de cette année 1679. elle souhaitoit beaucoup qu'on ne luy en fit pas recommencer un second, et nous n'attendions toutes à faire nos élections dans le tems prescrit, soit pour élire une autre R.^{es} mais Monsieur de Laval qui passa en France écrivit en partant à Monsieur de Bernieres notre sup.^{re} et luy témoigna qu'il desiroit que les Elections des Comtes de filles fussent différées jus qu'à son retour, malgré ce que disent nos constitutions contre ces sortes de retardements, Monsieur n'y avoit aucun égard, parce qu'il vouloit savoir si, y changer tout ce qui ne luy plaisoit pas, avant que de les approuver, et qu'après nous les observerions exactement. Nous ne pûmes refuser ce delay à sa Grandeur et nous l'attendîmes un an.

Départ de Monsieur
l'évêque pour France.

1680.

L'année suivante 1680. le 14.^e d'avril, la bonne Catherine Tégah Kouita Troguin mourut en odeur de sainteté, au sault *St Louis* où elle venoit depuis quelques années, sa mere étoit une algonquienne chrétienne, qui avoit été

Baptisée aux trois rivières, et élevée par des François, elle fut prise en guerre fort jeune par les iroquois, et mise captive dans leur pays ou elle conserva sa foy jusqu'à la mort, quoy qu'elle fut devenue femme d'un iroquois tres opiniâtre d'ans ses superstitions, elle eut de luy deux enfans, dont il ne resta que Catherine qui demeura orpheline a l'âge de quatre ans. La petite virgile ayant deolé toute sa nation, luy enleva son pere, sa mere et son frere, elle fut elle-même fort mal traitée de cette maladie qui pensa luy faire perdre la vie ce fut le commencement de son bonheur, car cet accident la contraignit de vivre retirée parce qu'elle ne pouvoit supporter le grand jour, et comme la solitude est toujours un grand avantage, l'envie de se desennuyer toute seule fit qu'elle s'appliqua a faire de petits ouvrages, pour lesquels elle étoit fort adroite, de sorte que cette vie laborieuse et solitaire, luy fit tout ensemble deux grands biens, elle l'éloigna du vice, et la disposa a recevoir avec une sainte avidité les premières semences du christianisme, des qu'elle en entendit parler. Les missionnaires qui furent envoyés aux iroquois après que M. le Marquis de Tracy eut fait la paix avec eux en 1666, logerent dans la cabane dont elle étoit, et quoy qu'elle fut encore bien jeune, on la chargea d'en avoir soin elle s'en acquitta avec une modestie et une charité qui prévinrent les peres jésuites en sa faveur, elle de son côté étoit charmée de tout ce qu'elle remarquoit en eux leurs discours l'eût bientôt gagnée, si la crainte de ses parents ne l'eût empêchée de se déclarer chrétienne, elle le fit pourtant peu de tems après, malgré un de ses oncles de qui elle dépendoit, et qui étoit grand ennemy des chrétiens, elle souffrit avec beaucoup de patience et de courage tous les mauvais traitements qu'on luy fit pour l'ébranler sur la foy, et pour la distraire de ses devoirs, on l'accusa de paresse parce qu'elle refusoit de travailler les fêtes et dimanches, que les barbares n'observent point, et pour l'engager a faire comme les autres, on ne luy donnoit point a manger, mais elle aimoit mieux se passer de nourriture ces jours la, que de manquer au commandement qui oblige de les sanctifier, et ne se plaignit jamais de l'injustice de ce procédé ny des autres persécutions que luy attirerent son attachement au service de Dieu. On la poursuivoit a coups de pierres jusqu'à la chapelle avant qu'elle demeurât au sault, et les enfans de son pays ne la voyoient point passer pour aller a la priere, qu'ils ne l'appellassent la chrétienne, ce qu'ils crioient avec tant d'aigreur, qu'ils assembloient par leur bruit plusieurs mechants hommes qui étoient purs, ou qui feignoient de l'être, pour se donner la liberté de faire mille insultes a cette pauvre fille. Elle s'est vüe quelquefois exposée a la mort par la fureur de ceux d'entre les iroquois qui haïssent le plus nôtre religion. Un jeune homme transporté de colere se mit un jour en devoir de luy casser la tête, il avoit déjà la hache levée, et son emportement ne fut calmé que par la douceur de Catherine qui se mit paisiblement a genoux, et qui baissa le cou pour recevoir la mort sans luy marquer aucune émotion. Elle recut le baptême le jour de pasques 1676. et l'année suivante elle vint au sault, et se sauva adroitement de son pays malgré la recherche que son cruel oncle fit de sa fuite sans en rien apprendre. Elle résista fortement aux instances réitérées que plusieurs personnes luy firent pour la marier, parce que avant même qu'elle connut le prix de la virginité, elle cherissoit cette vertu, et dans une occasion ou elle fut accusée d'un crime énorme sur cette matiere, elle avoua ingénument a son confesseur, qu'elle ne craignoit point d'être repris sur cet article au jugement de Dieu, puisqu'elle avoit toujours conservé la pureté de son corps avec une grande vigilance, aussy tôt qu'elle eût vüe des R. a Montréal, et qu'elle eût appris comment elles étoient consacrées a Dieu, elle importuna le Missionnaire du sault pour obtenir la permission de faire

Mort de la bonne Catherine Teghkwitta iroquoise

Petit abrégé de ses vertus.

Elle vint au sault St. Louis pour y professer librement la religion chrétienne.

108
1680.

voeu de chasteté, il la luy accorda apres avoir éprouvé son desir et s'être assuré de la solidité de sa résolution. La vie qu'elle menoit étoit si édifiante qu'en la voyant seulement on se sentoit porté à la vertu, il n'y a aucune de la pratique desquelles, elle ne s'appliquât, l'oraison faisoit ses delices, elle étoit presque continuellement devant le tres s^h sacrement ou elle versoit une abondance de larmes, tantôt de contrition de ses pechez et de ceux des autres, tantôt de reconnaissance pour l'amour que N. S. nous témoigne dans ce mystere, quelle croyoit tres fermement; quelquefois de joye parce quelle recevoit des consolations spirituelles si delicieuses, que son ame toute transportée hors d'elle-même goûtoit en Dieu des douceurs, qui rendoient son corps presque insensible au froid excessif et aux autres peines dont elle l'affligoit.

Penitences rigoureuses dont elle afflige son corps.

Elle se plongeoit souvent dans l'eau glacée, se couchoit sur de longues épines, se déchiroit par de sanglantes disciplines, jeünoit quasi continuellement et preferoit la pauvreté quelle éprouvoit dans le village, à une meilleure chez quelle auroit pu faire dans le bois, parce que disoit elle, l'ame languit quand le corps est bien traité, et au contraire quand le corps souffre, l'ame trouve ses delices auprès de Jesus Christ. ses discours étoient toujours sur quelque bon sujet, elle ne s'entretenoit volontiers qu'avec deux ferventes chretiennes iroquoises, dont l'une se nommoit Therese et l'autre Anastasie, parce qu'elles parloient bien de Dieu, c'étoit tout ce qui soulageoit ses maux, car elle étoit fort infirme, soit que naturellement elle fut mal saine, ou que ses fréquentes et rigoureuses penitences eussent affoibli son tempérament.

Enfin apres avoir été plusieurs années consumée de fièvre, et de douleurs d'estomac qui luy causoient de grands vomissements, sans que ses violentes maladies eussent en rien diminué son application à Dieu, elle mourut comme elle avoit vécu dans des sentiments de confiance et d'amour pour Dieu qui charmerent ceux qui entendoient ses dernieres paroles elle expira sur les trois heures apres midy, un mercredi de la semaine s^h en disant les deux noms de Jesus et de Marie, elle étoit âgée de 24 ans. son visage quey qu'extenué par ses maladies et ses austerités, parut si agreable apres son trépas que les sauvages ne pouvoient assez admirer ce changement, ils luy donneront des marques de leur vénération en luy adressant de ce jour la des prières les francis qui la virent morte l'honorèrent aussi comme une s^h, ils luy firent même faire un cercueil, ce qui n'est pas en usage parmy les sauvages, depuis ce tems la on a recours à elle de tous les quartiers de canada, et Dieu a fait par son intercession plusieurs guérisons miraculeuses.

On la reueve et on l'innuque des le jour de sa mort.

Ma sœur anne marie de Coctlogon de s^h Charles qui étoit icy depuis l'année 1671. ne se faisoit point au climat du pais, elle y avoit fort peu de santé et les superieures de l'hôtel Dieu de jeunes don elle étoit professe ayant été informée des difficultés quelle avoit à s'accoutumer en canada, la presserent de sen retourner, Monseigneur de Lauat luy apporta à son retour de france des lettres de leur part qui luy faisoient cet offre quelle accepta, supposé que s^h voudrions consentir quelle allât recourir dans son premier Monastere, nous ne jugeâmes point à propos de nous y opposer, au contraire nous luy fournîmes tous les moyens de faire ce périlleux voyage, avec le plus de commodité qui nous fut possible. nous payâmes une femme appelée M^le. brinval qui étoit à notre service (la même qui avoit été guérie miraculeusement dans nos sales par le Bienheureux Régis, et dont nous avons parlé en 1643. sous le nom d'angélique bruziore) pour accompagner la mere de s^h Charles jusque dans son Couvent, ou elle se rendit fort heureusement, elle partit de Quebec le 13. 9^{bre} 1680. il nous en coûta considerablement, mais nous ne pûmes s^h dispenser

Départ de la mere Anne de Coctlogon de s^h Charles, pour france.

de faire cette dépense pour cette chere sœur, vu que toutes les R.^{es} qui nous venoient de France se reservoient le droit de retourner quand bon leur sembleroit, ainsi il y aurroit eu de l'injustice et même de la dureté d'arrêter icy contre son inclination une fille infirme, elle nous quitta a regret quey que par son choix, de nôtre côté nous luy donnâmes toutes sorte de marques d'affection, et il nous parut quelle s'en alloit tres contente de nous.

Les élections que nous avions différées ne se firent que le 19.^e decembre 1680 M.^{gr} Conique y présida assisté de Monsieur Henry de Berniere son grand vicaire et nôtre sup.^{re} et de M.^{re} Jean Brulon prêtre du seminaire de Quebec. Apres avoir déchargé de la superiorité la R.^e mere Jeanne Thomas Agnes de St. Paul, sa Grandeur celebra la 1.^{re} messe pendant laquelle nous donnâmes nos suffrages pour une nouvelle sup.^{re} et ce fut la R.^e mere Marie forestier de St. Bonnaventure qui se trouva élue et qui fut aussy tôt reconnue de toute la maison la mere Agnes de St. Paul fut mise assistante, la sœur Jeanne Françoise Suchereau de St. Ignace élue maîtresse des novices les autres officiers furent continués.

Nous avions toujours icy quelques pensionnaires qui vivoient comme de petites novices, elles servoient les malades en ce qui étoit le plus facile, elles servoient au réfectoire, elles récitoient l'office avec nous, et aidoient même dans les petits offices. plusieurs d'entrelles avoient de grands desirs d'être religieuses et nous en avions déjà reçu quelquesunes qui avoient été élues dans cette maison, elles y passeroient quelques années, puis quand elles avoient l'âge on les admettoit au postulat de ce nombre fut ma sœur Marguerite Pélerin de la natiuité en 1680. et l'année suivante ma s.^{re} Catherine Denis qui prit le nom de St. Charles, elle étoit fille d'une Dame qui avoit été une de nos premières pensionnaires, et qui avoit eu quelque envie d'être R.^e elle l'offrit a Dieu comme devant prendre la place quelle regrettoit de ne pas occuper dans la religion.

Elections de l'année 1680 la mere saint bonnaventure est sup.^{re}

Entrée en Religion de ma s.^{re} Marguerite de la natiuité, et de

1681.

ma s.^{re} Catherine Denis de St. Charles.

L'année 1682. fut mémorable par un malheur dont Quebec se ressentira longtems, le feu prit a une maison de la basse ville, et comme elles étoient toutes fort combustibles n'étant bâties que de bois, et la saison étoit fort seche, le feu se communiqua si vite qu'en peu de tems toute la ville se trouva réduite en cendre, c'étoit le 5.^e d'août fête de N.D. des Neiges a dix heures du soir. nous nous éveillâmes aux cris effroyables que nous entendîmes dans le voisinage, et nous ne fîmes pas peu allarmées de voir qu'il faisoit aussi clair chez nous, qu'en plein midy, les flammes étoient si ardentes et si élevées que cela faisoit horreur. on ne put rien sauver de tant de belles et bonnes marchandises, dont tous les magasins étoient remplis, et on perdit plus de richesses dans cette triste nuit, que tout le Canada rien possède a présent. Il y avoit alors une benediction sur le commerce de ce pays, les marchands ne cherchoient que l'avantage de la Colonie, et trouvoient beaucoup mieux leur profit que n'ont fait depuis plusieurs autres qui leur ont succédé sans marcher sur leurs traces leur pieté les faisoit aimer et estimer de tout le monde, on vivoit dans une cordialité charmante, qui rendoit la nouvelle France tout a fait agréable, on n'y connoissoit point toutes les miseres que nous avons expérimentées depuis, et qui croissent tous les jours.

1682.

Incendie de la basse ville.

Cet incendie mis la consternation par tout, Il n'y eût dans toute la basse ville que la maison de Monsieur Aubert de la Chenaye qui fut sauvée de cet embrasement, et Dieu luy conserva sans doute ses biens pour aider les citoyens de Quebec a se rebâtir, parce que c'étoit un tres riche marchand qui avoit l'ame noble et généreuse, et qui épuisa ses fonds pour prêter a tout le monde

Générosité de M.^{re} de la Chenaye dans cette calamité.

1682.

de sorte qu'il n'y a presque aucune maison de la basse ville qui ne luy soit redevable, ayant fourny tres libéralement a ces pauvres affligés dequoy se remettre en état de réparer leur perte. Il le fit non seulement pour suivre son humeur bienfaisante, mais parce qu'il s'y crût obligé par reconnaissance envers Dieu, et sa grande piété luy suggéra toujours de nouveaux motifs pour en rendre des actions de grâces a la divine bonté. Il fut même frappé d'une parole que luy dit une femme insensée, qui étoit l'objet du mépris ou de la compassion des habitants de Quebec, elle le rencontra un jour et luy dit avec son air égaré: Ne croy pas que ce soit le secours que l'on a donné a ta maison qui l'a empêché de bruler elle na été sauvée qu'a cause que tu es fort soigneux de faire tous les ans un reposoir a la fête du st sacrement, cela ranima son zèle, et le rendit encore plus exact a préparer magnifiquement le reposoir a la fête Dieu jusqu'a ce qu'il y ait eu une Eglise a la basse ville.

Il est aisé de juger combien nous fait sensible une affliction si générale, nous fîmes tous nos efforts pour consoler et pour soulager tous ceux qui furent envelopés dans ce malheur commun, autant que nos petites commodités nous le permirent, nous logeâmes quelque tems ceux qui ne scauoient ou se retirer, nous prîmes soin de nourrir ceux qui étoient les plus pauvres nous nous dépouillâmes pour revêtir ceux qui avoient tout perdu, et enfin nous reçûmes dans notre hospital ceux que la fatigue ou le frois avoit rendus malades. on admira comme quelque chose de surprenant que parmy tant de confusion il neût péri personne. Dieu vouloit appauvrir le Canada et non pas le dépeupler.

Lorsque ces accidens arrivâ nous avions déjà commencé une réparation qui étoit indispensable. il y avoit plusieurs années que le pignon de notre maison du côté du nord-est paroissoit fort mauvais, et que tout le monde nous conseilloit de le faire rebâtir, notre pauvreté nous faisoit toujours différer, mais enfin la crainte d'un danger imminent nous déterminâ a faire cette dépence. Nous fîmes étayer tous les planchers en dedans pour soutenir la maison, et bien nous en prit, car des que l'on eût commencé d'abattre ce mechant mur, un seul coup de marteau jettoit par terre sept et huit toises de muraille tant elle étoit mauvaise, de sorte que les ouvriers étoient exposés a un grand péril, et nous regardâmes comme un miracle de providence de ce qu'il n'arrivâ aucun accident a tous ceux qui y furent employés, aussy le demandions nous a Dieu avec de ferventes prières, ayant une grande compassion de ces pauvres gens qui courroient risque de perdre la vie en travaillant pour nous. aussy tôt qu'on eût mis les massons en train, on n'épargna rien pour les faire avancer, et le pignon fut rebâty plus solidement que devant. quand il fut élevé jusqu'en haut, notre R^e mere sup^e alla elle même placer une st vierge dans une petite niche qu'on avoit pratiquée dans la muraille, proche le faite de la maison ou elle se voit encore aujourd'hui, et ou on la trouvera avec plusieurs reliques et un écrit en ces termes.

Le 12^e de septembre 1682. dans la seconde année du premier triennal de la R^e mere Marie de st Bonnaventure de Jesus, ayant été cy devant 18. ans sup^e et la seconde de cette maison, la mere Marie de la visitation étant depositaire du bien des R^{es} a été par la dite R^e mere sup^e posée cette petite figure en relief représentant la sacrée et immaculée mere de Dieu, tenant son cher fils entre ses bras, avec des reliques qui

on fait rebâtir le pignon du côté du nord-est.

On y place une st vierge avec cette prière.

Sont attachés au tour, & ce, pour la supplier que comme mere & sup^{re} de ce monastere, il luy plaise de prendre toutes les R^{es} sous sa spéciale et maternelle protection, et que par le pouvoit quelle a auprès de S.C. son fils notre divin redempteur, elle empêche & éloigne de cette maison toutes les choses qui pourroient ruiner et détruire son adorable esprit dans le cœur de toutes les filles qui y sont et seront aux tems avenir, la supplians en outre, de donner a cette Comté les aides & moyens temporels necessaires & suffisants pour maintenir la regularité de notre β institut, luy promettant que de notre part, nous nous employerons avec zele a l'augmentation du regne de Jesus Christ en nos ames, & qu'à perpétuité elle sera reconnue pour Dame & Régente de ce Monastere.

La cour fit en cette année 1682. de grands changements en Canada, en y envoyant un nouveau gouverneur, et un nouvel intendant, Monsieur le Comte de Frontenac fut rappelle, il nous honora de son amitié et de son estime, et nous faisoit tous les ans quelque liberalité, demandant une barrique de vin aux R^{es} c'est a dire pour la Comté et une autre p^o l'hospital ou il regaloit les pauvres plusieurs fois l'année, et les venoit servir luy même avec une nombreuse suite. Celui qui vint prendre sa place fut Monsieur de la Barre, le même que Monsieur le Marquis de Tracy avoit laissé gouverneur a Cayenne en 1664.

Départ de M^r le Comte de Frontenac, et arrivée de M^r de la Barre.

Monsieur du Chêneau Intendant s'en alla aussi, il avoit beaucoup de piété, et nous affectionnoit assez pour nous faire plaisir s'il en eût trouvé les occasions, et qu'il en eût eu les moyens, mais il n'avoit point de finances, il nous assista de tout son pouvoit pendant sept ans qu'il sejourna en ce pais, tant par ses bons Conseils qu'en plusieurs autres rencontres ou il nous favorisa. Monsieur de Meule luy succeda.

Départ de M^r du Chêneau et arrivée de M^r de Meule.

Le R^e pere Pierre Châtelain notre Confesseur étoit extrêmement vieux et infirme, demanda a se décharger du soin de nous confesser, il affectoit les R^{es} qui vouloient le retenir que c'étoit la volonté de Dieu, et il disoit aux plus discrettes que M.S. le luy avoit fait connoître, il pouvoit bien parler ainsi, car il étoit tres souvent favorisé de Dieu par des Communications tres particulieres. C'étoit un β qui joignoit a son grand esprit et a l'étendue de son génie, une douceur inaltérable, une simplicité charmante, une charité sans borne envers le prochain, et un amour pour Dieu tres ardent, qui le tenoit toujours occupé de sa présence. Un jour entr'autre que les peres Jesuites alloient a leur maison de campagne, le pere Châtelain marchoit derriere eux, un peu éloigné s'entretenant a son ordinaire de quelque s^{te} pensée. M.S. se fit voir a luy, le salua comme autrefois ses disciples, en luy disant: la paix soit avec vous, et de plus l'embrassa tendrement, ce qui laissa une suavité imprimée dans l'ame de ce bon pere qui ne s'effaca jamais.

Le R^e Len chatelain se décharge de notre confessional.

Il étoit venu en Canada avec plusieurs Missionnaires que les Sauvages firent beaucoup souffrir et mourir enfin, en recompense de leur extrême charité p^o eux, et par leur éloignement de luy seul n'avoit point eu de part a cette grace, qu'il regardoit comme une signalée faveur, il racontoit en pleurant la vision qu'il avoit eue des le commencement de sa cariere, par laquelle M.S. luy avoit montré qu'il seroit exclu de cet honneur, ce qu'il attribuoit a ses pechez. Il avoit vu une porte fort étroite par ou passoient tous ceux de ses freres qui prêchoient alors l'evangile aux iroquois, il voulut aussi faire comme les autres, mais il luy fut impossible d'y passer

Faveur qu'il reçoit de M.S.

1682.

quoy qu'il étoit ce luy sembla sa soutane et sa ceinture pour se rendre plus mince, il croyoit en disant cela rabattre l'idée qu'on avoit de sa sainteté en faisant voir qu'il étoit un grand pécheur, qui n'avoit pas été trouvé digne de souffrir pour Jesus christ et de sortir du monde par la porte du martyre. Son mot le plus ordinaire étoit, aimons bien Dieu. il terminoit par là toutes ses conversations.

Il avoit été confesseur de cette Comté environ 30. ans, et dans toutes les occasions il nous avoit donné des marques d'une affection fort sincère, il ne cherchoit uniquement que la gloire de Dieu, et le bien des ames, sa conduite étoit douce et tranquille, et ses manières pleines d'amitié, peu de temps après qu'il nous eût quittés il mourut très saintement et paisiblement. ayant eü l'agrément de Mgr. L'Evêque qui voulut bien s'en rapporter à luy.

Le R. pere Frémin est confesseur des R. hospitaliers.

Il nous choisi pour confesseur à sa place le R. pere Jacques Frémin qui sortoit des missions, nous eûmes assez de peine à l'accepter, parce que nous ne le connoissions point, et qu'il avoit la réputation d'avoir été homme de guerre, avant que d'être religieux, nous le regardions comme un vieux capitaine de cavalerie dont nous avions peur, quoy qu'en vérité il n'eût jamais été enrôlé que dans la Comp. de Jesus ou il étoit entré fort jeune. sur le témoignage du pere Châtelain qui nous assura que personne ne nous convenoit mieux que luy, nous le reçûmes volontiers, et nous nous en sommes très bien trouvées.

1683.

Mort de mast. Marie Clémence de Lincarnation.

Le 18. de mars de l'année 1683. notre chere sœur Marie Clémence de Lincarnation R. converse mourut âgée de 47. ans, elle étoit naturellement craintive, et l'ombre même du peché luy faisoit peur, elle avoit une grande facilité pour l'oraison, et pour l'entretien intérieur avec Dieu, son exactitude à s'acquitter de ses exercices spirituels, et son obéissance prompte aux ordres des sup.^{rs}, étoient un grand sujet d'édification pour la maison. elle supporta de terribles peines d'esprit avec beaucoup de patience et d'humilité, mais notre Seigneur l'en déliura entièrement avant sa mort, et elle passa avec une paix et une tranquillité admirable, ce qui fut sans doute une récompense anticipée de sa fidélité.

M. des Mézerets est sup.^r des hospitaliers.

Monsieur L'Evêque jugea à propos de changer notre supérieur. il nous ôta Monsieur Henry de Bernieres, très s. homme et digne neveu de Monsieur de Bernieres trésorier de France, et il nous donna en cette qualité Monsieur Louis Ange des Mézerets dont la vertu étoit aussy fort connue.

Le tems de nos élections approchoit, et si on en eût voulu croire notre R. mere Marie forestier de s. Bonnaventure on les eût beaucoup avancés, car elle représentoit souvent que son grand âge ne luy permettoit plus que de soupirer après le repos, et elle souhaitoit ardemment qu'on la déchargât de ce fardeau. elle obtint enfin cette grâce le 13. de décembre 1683.

Elections de l'année 1683. la mere Jeanne fr. Tachereau de s. Ignace est sup.^r.

Monsieur L'Evêque présida à cette cérémonie assisté de M. des Mézerets et du R. pere Frémin notre Confesseur. et après la messe du s. Esprit qui avoit été précédée d'une vive et touchante exhortation que sa Grandeur nous fit sur l'importance de l'action que nous allions faire, la sœur Jeanne Françoise Tachereau de s. Ignace fut élue sup.^r la mere Marie de s. Bonnaventure fut mise assistante, ma sœur Marie Fiquenet du sacré cœur élue maîtresse des novices, ma s. antoinette de la Visitation hospitalière, elle fut aussy discorde, avec la mere Jeanne Thomas Agnes de s. Paul que Monsieur nomma aconome du bien.

des pauvres, ma St. Marguerite Gloria du précieux sang fut élue députée de la Communauté.

Les forces de Monseigneur de Lauval ne pouvoient suffire a son Zele les fatigues continuelles qu'il essayoit dans les visites de son diocèse, qu'il faisoit quelquefois luy en raquettes, luy avoient déjà fait contracter plusieurs infirmités, et par dessus tout cela, son humilité luy persuadoit qu'un autre en sa place feroit plus de bien que luy, quoy qu'il en fit véritablement beaucoup, parce qu'il ne cherchoit que la gloire de Dieu et le salut de son troupeau, la droiture de son Esprit et ses éminentes vertus, le faisoient regarder comme un tres digne Prélat, luy seul souhaitoit d'être déchargé, et dans cette pensée il partit pour France en 1684. ne doutant point qu'on ne trouvat ses raisons bonnes, et que le Roy n'acceptât sa démission. il eut cependant plus de peine qu'il ne croyoit a obtenir de sa Majesté un successeur, le Roy connoissoit parfaitement le mérite de Monseigneur de Lauval, et le besoin que le Canada avoit d'un vigilant pasteur; mais enfin apres toutes ses instances, le Roy consentit a ce qu'il desiroit, et luy laissa le choix de la personne qu'il jugeroit digne de cette place. Monseigneur de Quebec s'adressa au R. pere Valois de la Comp. de Jesus, luy fit entendre son dessein, et comme il cherchoit un homme vertueux et Zelé, pour continuer en Canada le bien qui y étoit commencé. Le R. pere Valois luy dépeignit Monsieur l'abbé de St. Valliers aumônier du Roy, comme un homme d'une grande piété, d'un rare exemple et d'un Zele ardent, en effet il s'étoit fort distingué a la cour par sa modestie et sa regularité. Monseigneur de Lauval fut charmé de ce qu'il en entendit dire, et crû qu'il ne pouvoit faire un meilleur choix, il en parla a Monsieur de St. Valliers, le Roy y donna son agrément, et l'affaire fut conduite. On résolu que M. l'abbé de St. Valliers viendrois en Canada avant que d'être sacré, qu'il verroit le pais, et qu'il prendroit des mesures pour y faire tout le bien possible.

Monseigneur Lamoignon passa en France pour obtenir un successeur.

Il choisit M. l'abbé de St. Valliers.

Pendant que l'on disposoit tout cela en France, nous recommandons icy toutes les affaires de Canada a Notre Seigneur, et il luy plut en a temps la d'appeller a luy Madame Daillebout dont nous avons déjà parlé elle avoit nom barbe de Boulogne, elle mourut comblée de merites le 7. de juin 1685. l'odeur de ses vertus avoit embaumé non seulement notre Comté qui s'estime heureuse de posséder ses cendres, car elle fut entermée dans notre caneau, mais tout le pais la regarde et l'invoque comme une Ste qui sans doute attire bien des graces sur cette Colonie. Elle avoit avec Dieu une union tres intime, et elle en recevoit de grandes faveurs, C'étoit une ame prévenue de grace des le berceau. Elle ne se maria que par le conseil de son confesseur, et a condition que Monsieur Daillebout quelle épousa, luy laisseroit garder inviolablement le vœu de virginité quelle avoit fait des son enfance. ce confesseur étoit un pere de la Comp. de Jesus grand serviteur de Dieu, qui apparemment n'agissoit pas en cela sans l'aveir consulté. Il dit a M. Daillebout en luy montrant sa future épouse: Voici une vierge que Dieu vous confie, pour en être le gardien, si vous oubliez la promesse que vous luy faites, et que vous ayez la hardiesse de donner quelque atteinte a sa pureté, Dieu vous chatiera terriblement. Ces paroles menaçantes confirmèrent M. Daillebout dans la résolution ou il étoit de vivre en continence.

Mort de Madame Daillebout. et abrégé de sa vie et de ses vertus.

+ âgée de 70. ans.

Sa pureté.

sa patience.

Cependant après quelques années il fit de grandes peines à cette chère dame au sujet de son vœu qu'il vouloit rompre, mais sa patience et son courage, la firent triompher de l'artifice que le démon avoit dressé contre elle, elle fut victorieuse de cette tentation, et fit rentrer Monsieur dans les sentiments de fidélité dont il vouloit s'écarter, de sorte qu'après cette attaque qui dura plusieurs années, il la laissa fort paisible, et mourut chrétiennement en Canada où il avoit été gouverneur. Dès qu'elle se vit libre, elle redoubla ses pratiques de piété, ne se mêla plus avec Dieu, et cherchoit avec adresse tout ce qui pouvoit l'humilier ou la faire souffrir.

sa douceur et son humilité.

Je croy qu'une chose que nous avons remarquée, et qui peut être n'a pas été apperçue de toutes les personnes qui ont connu M.^e Daillebout pourra donner une petite idée de sa vertu. Quand elle se retira chez nous, elle y fut reçue avec tant d'agrément, que voyant que de notre part elle n'auroit rien à souffrir, et qu'elle meneroit une vie fort douce. Elle prit soin de conserver une femme de chambre dont les manières incommodes et l'humeur fâcheuse, étoit un continuel exercice de patience pour elle. Cette fille quoy qu'elle l'aimât et qu'elle l'estimât beaucoup, la traitoit si durement qu'elle luy refusoit quelquefois les choses les plus nécessaires, avec des reproches fort grossiers, que Madame Daillebout supportoit avec une douceur et une égalité d'esprit admirable, se passant volontiers de tout ce que cette servante ne luy vouloit pas donner, ne s'en plaignant jamais, et luy cedant toujours, ce qui étoit d'autant plus louable en elle, qu'elle étoit naturellement fort vive, et d'une humeur prompte, et que sa modération ne venoit que de l'empire qu'elle avoit acquis sur elle même. Il est peu de maîtresses qui veillent à endurer quelque chose de leurs domestiques, et il est encore plus rare d'en trouver qui choisissent expres des esprits difficiles afin d'en souffrir. Ce petit trait peut faire voir la haute vertu de Madame Daillebout qui nous a édifiés par une quantité de ses pratiques, et qui nous laisse dans sa vie l'exemple d'une séculière plus fervente et plus intérieure que beaucoup de R.^{es}. Dieu luy avoit donné l'esprit de prophétie, le don des larmes, le discernement des esprits, et plusieurs autres grâces gratuites, à la vue desquelles elle s'humilioit profondément.

Son union avec Dieu.

Son oraison étoit presque continuelle et toujours accompagnée d'une parfaite abnégation, et d'une très basse estime d'elle même, ne s'attribuant jamais le succès des choses qu'elle avoit recommandées à Dieu, quoy que nous ayons vû des effets merveilleux de ses prières. Elle se trouvoit portée selon que l'esprit de Dieu agissoit en elle, à prier pour différents sujets; tantôt pour tous les enfans qui étoient dans le sein de leur mère afin qu'ils reçussent le s.^t baptême, et qu'ils conservassent leur innocence; tantôt pour que tous les malades profitassent de leurs maux et trouvaissent du soulagement; quelquefois elle prioit pour tous ceux qui devoient mourir ce jour là, et demandoit à Dieu que ce fut dans sa s.^t grace.

effets merveilleux de ses prières.

Une fois entrant qu'elle étoit malade au lit, plusieurs R.^{es} allèrent passer la récréation du soir dans sa chambre, et comme les souffrances de son corps n'abattoient point son esprit, elle desiroit fort être seule pour prier Dieu à son aise, et N.S. prenoit plaisir à faire croître

l'envie qu'elle avoit de s'entretenir avec luy, cependant elle ne dit rien qui pût faire connoître a la Comp^{te} la pensée qui la tourmentoit. a sept heures les R^{es} se retirèrent, et Madame Daillebout demeura seule avec Dieu, elle profita de sa solitude, et donna toute liberté a son cœur de produire ses brulantes affections, elle fut vivement pressée de prier pour les personnes qui devoient mourir subitement cette nuit la afin que leur mort ne fut pas imprévue, son zele pour le salut des ames luy fournit tant de motifs a représenter a Dieu, pour qu'il répandit ses graces sur celles qu'il alloit retirer du monde, quelle passa plus d'une heure a connoître amoureusement N.S. de leur appliquer le mérite de son précieux sang, elle se servoit comme a son ordinaire de raisons si fortes et de paroles si tendres, qu'elle ne s'endormit qu'avec une confiance que son oraison ne seroit pas rejetée, et apres avoir recommandé fort affectueusement ces pauvres ames, a la très s^{te} vierge et a leurs s^{rs} anges gardiens. Cette nuit même deux hommes se batoient en duel dans Quebec, l'un recut un coup d'épée et on l'apporta a l'hospital aussy tôt, c'étoit un huguenot, comme on le jugea en grand danger, on ne perdit point de temps, Monsieur de Bernieres fut appelé, et luy parla si efficacement de la nécessité ou il étoit de résoncer promptement et parfaitement a son heresie, et de rentrer dans le sein de l'église, s'il vouloit sauver son ame, que ce pauvre malheureux se laissant toucher, fit son abjuration d'une manière fort sincère et avec beaucoup de reconnoissance de la grace que Dieu luy faisoit, on luy administra ensuite les derniers sacrements, et il mourut dans de tres bons sentiments et avec toutes les marques qui pouvoient nous faire juger que Dieu luy feroit misericorde. Tout cela fut prompt et ne dura pas plus de deux heures, le lendemain M^r le medecin ayant ouvert le dffant pour faire un proces verbal de ce meurtre, trouva qu'il avoit le cœur percé de part en part, et s'étonna de ce qu'il n'étoit pas tombé mort sur la place, parce que naturellement il est impossible qu'une personne puisse survivre a un tel coup. la conduite de la providence n^{re} parut admirable sur cet homme, mais nous ignorions alors quelle étoit la cause de cette merveille, Madame Daillebout n'ayant confié qu'a son directeur le secret de cette faveur.

Conversion d'un huguenot attribuée a M^{re} Daillebout.

Les frequentes larmes qu'elle répandoit en la presence de Dieu étoient si douces, qu'elles ne luy rougissoient presque point les yeux, cependant elles luy affoiblissoient la vue, et pendant un certain tems, elle se trouva entièrement aveugle et de plus dans de telles peines d'esprit qu'elle même ne pouvoit exprimer ce qu'elle souffroit, elle avoit dans un de ses écrits que Dieu seul scait, combien l'épreuve qu'elle soutint alors luy fut sensible, et en quel danger elle croyoit être d'en perdre l'esprit. Elle s'adressa dans cette perplexité au s^{rs} homme tobié et a sa s^{te} bru sara, a l'un a cause de son aveuglement, et a l'autre a cause des peines d'esprit qu'elle ressentoit, pour obtenir de Dieu par leur intercession ou de quitter la vie qui luy étoit ennuyeuse, ou de recevoir la grace de faire un bon usage de toutes ses afflictions, elle eut assez promptement l'effet d'une de ses demandes, car la vue luy fut rendue et elle dit même, comme on le voit dans ses papiers, que ses s^{rs} luy accordèrent plus qu'elle n'osoit souhaiter, et que bientôt apres le sujet de ses peines se dissipa, les traverses qu'on luy procuroit s'évanouirent, et ses affaires tournerent si heureusement pour elle, qu'elle en demeura aussy surprise que reconnoissante.

Elle reçoit elle même l'effet de ses demandes et Dieu la delivre de plusieurs peines et de l'aveuglement.

Une de ses prédictions dont toute nôtre Com^{te} a vu l'accomplissement, c'est

1685.

qu'en l'année 1682. Monsieur Joseph de la Colombière étant arrivé à Québec la veille de St. Louis, avec plusieurs autres prêtres qui venoient à Montreal, et nous ayant fait l'honneur de nous venir ~~venir~~ voir tous ensemble, nous les menâmes chez Madame Daillebout comme chez une personne que nous estimions beaucoup, elle les entretenoit de choses spirituelles selon sa coutume, et demeura fort édifiée de leur conversation, en les reconduisant elle dit à une R.^{me} avec qui elle avoit une étroite liaison, parlant de Monsieur de la Colombière quelle avoit distingué. Cet ecclésiastique gouvernera un jour cette maison, et il est enuoyé de Dieu pour cela. Il ny avoit alors aucune apparence, car M.^r de la Colombière sortoit du séminaire de St. Sulpice de Paris et alloit demeurer à Montreal, ou en effet il a resté longtems avant qu'il nous ait été donné pour sup.^r et pour confesseur, mais nous l'avons eü plusieurs fois en ces deux qualités et son affection pour notre maison prouve la vérité de la prophétie de Madame Daillebout, mais pour quelle s'accomplît, il est arrivé des renversements étranges, a quoy on ne pouvoit pas raisonnablement s'attendre, et qui ont mis assez longtems la vertu de plusieurs St.^s ames a de rudes épreuves.

Elle a prédit a plusieurs Religieuses des choses tres singulieres qui devoient leur arriver et elles ont vü avec admiration l'effet de tout ce que cette ame choisie leur avoit promis, sans qu'il manquât une seule circonstance de ce quelle leur avoit dit. Elle connoissoit parfaitement le caractère de toutes les filles qui entroient icy pour être R.^{es} et pour peu quelle les vit, elle jugeoit tres sainement de leur vocation, et quoy quelle fût extrêmement réservée a s'en expliquer, elle a fait voir quelquefois son discernement en assurant que certaines novices sortiroient, qui avoient commencé d'une manière a faire croire quelles seroient de tres parfaites R.^{es} Madame Daillebout ne prédisoit pas seulement l'avenir elle connoissoit encore les choses cachées. N.S. luy faisoit voir l'état de plusieurs ames apres leur mort, en voicy quelques traits qui regardent notre maison.

Elle ne demuroit pas chez nous en 1668. quand la mere Marie Catherine de St. Augustin mourut, elle vint donc comme bien d'autres personnes dans notre église pour voir cette St.^e defunte, et comme elle contemplant ce corps pénitent, qui avoit été le temple du St. Esprit, il luy parut comme l'image de la paix et de la St.^e, et elle fut remplie d'un sentiment assuré de la gloire dont cette R.^{me} jouissoit déjà dans le ciel. N.S. luy dit fort intelligiblement à ma fille si tu voyois la beauté de son ame, et combien le jugement quelle a reçu a été doux et favorable, et de quelle joye et contentement elle jouit en recompense de ce quelle a souffert! Madame Daillebout conceut par la une grande idée de la vertu de la mere St. Augustin et entra en elle même avec une componction qui la tint plusieurs jours dans les larmes, pensant a la difference du jugement quelle approuveroit croyant mériter un traitement des plus severe, a cause de ses infidelités quelle tâcha d'expier par de nouvelles mortifications, et par une contrition amere de ses plus legeres fautes.

Quand la mere Guillemette de St. Augustin mourut en 1674. nous fimes le plus promptement qu'il nous fut possible, les priens que nous luy devoions, et outre cela nous en ajoutâmes beaucoup d'autres, et des pratiques de penitence afin de la soulager. M.^r Daillebout nous disoit toujours -

elle a l'esprit de prophétie.

Elle a des connoissances de la gloire de la mere St. Augustin.

Elle connoit les peines d'une autre St.^e R.^{me} apres sa mort.

me cette ame étoit retenue dans le purgatoire, deux et trois mois se passeroient sans que Dieu luy fit connoître autre chose la dessus, sinon que cette R.^e souffroit, nous redoublions nos deuotions et nous nous étonnions de ce qu'une telle vertueuse qui avoit mené une vie souffrante, avec une grande patience dans ses maux, étoit tant reduable a la justice de Dieu, quatorze mois se couloient sans cette inquietude, et enfin au bout de ce temps la mere Marie René de la Mativite mourut, elle avoit été sup.^{re} de la mere Guillemette de St Augustin, et elle cy luy resistoit quelquefois dans ce qui concernoit la conduite des novices dont elle avoit le soin, elle la blâmoit aussy dans l'ordre de la maison qu'elle vouloit que l'on mit en bien des choses sur le pied de nos Comtes de France, ce qui est comme impossible en Canada, et quoy qu'elle n'agit ainsi que par un tel mal reglé, la mere René de la Mativite la trouva pour cela encore en purgatoire, et M.S. luy dit: ma fille comme cette ame ne vous a pas été aussy soumise qu'elle devoit, je vous ay réservé sa dernière sentence, vous pouvez la retenir aupres de vous jusqu'à ce que vous sortiez vous même du purgatoire afin qu'elle n'en sorte qu'avec vous, et vous pouvez l'élargir des a présent si vous voulez. La mere de la Mativite qui avoit conservé son grand cœur, répondit a M.S. que puisqu'il la laissoit maitresse du sort de cette ame, elle ne vouloit pas retarder un moment son bonheur, et qu'elle luiroit luy donner dès cet instant la jouissance de Dieu.

Pour la mere Marie René de la Mativite voici ce que Dieu en fit connoître a Madame Daillebout. Cette bonne R.^e mourut en réputation de sainteté, elle avoit donné des exemples de vertu, dont tout le monde étoit fort édifié, et elle sortit de cette vie avec une joye et une confiance en Dieu qui nous fit croire qu'elle alloit bien vite le posséder. dans l'instant qu'elle expira M.^e Daillebout la vit en posture de suppliante, a genoux devant M.S. qui étoit assis, et deux chœurs de R.^{es} hospitalieres rangées comme nos sœurs au chapitre, accusèrent la mere de la Mativite sur trois chefs. C'étoit les superieures de l'ordre qui ne luy reprochèrent que les fautes qu'elle avoit faites dans l'exercice de cette charge. premièrement d'avoir accordé trop facilement des permissions crainte de chagriner ses inferieures, secondement d'avoir trop recherché, et de s'être trop appuyée sur la protection des grands du siècle, troisiemement d'avoir trop favorisé les pauvres au préjudice de la Comté. M.S. écouta ces plaintes auxquelles la mere de la Mativite ne repliqua rien pour se justifier et elle fut envoyée en purgatoire, nous ne savons pas pour combien de temps, mais elle fut vüe par la même personne toute brillante de gloire, six semaines apres sa mort, ce qui ne dit pas qu'elle n'ait entré dans le Ciel qu'au bout de ce terme, puisqu'elle pouvoit être bienheureuse avant que de le faire connoître a cette ame.

Elle voit le jugement de la mere de la Mativite.

Il est remarquable que cette fte. deffunte ne fut reprise au jugement de Dieu que des fautes qu'elle avoit commises dans sa charge de sup.^{re} et qu'on ne luy dit rien des manquements ou elle pouvoit être tombée dans sa conduite particuliere. il est vray qu'elle étoit tres reguliere, et que nos sœurs la regardoient comme une R.^e parfaite. son beau naturel la rendoit apparemment trop complaisante envers ses sœurs, et elle leur disoit quelquefois en leur permettant ce qu'elles demanderoient avec empressement, je bruleray en purgatoire pour ce que je vous accorde, mais j'aime mieux que Dieu me punisse pour vous avoir été trop douce, que pour vous avoir été trop sévere. Comme elle avoit été élevée parmi des personnes de qualité qui l'estimoient

1685.

beaucoup, elle conserva toujours leur amitié et leur faveur, et elle s'acquittait
dans la suite celle de plusieurs seigneurs dont elle tira de grands secours temporels
pour notre Communauté.

Nous avions toujours attribué à sa tendresse pour les pauvres le penchant
qu'elle avoit à les gratifier, ainsi cela nous paroissoit loisible, de plus il faisoit
avoüer que ce n'étoit pas d'elle même qu'elle étoit aux R.^{es} pour donner aux
pauvres, mais des que Monseigneur de Lauval premier Evêque de Quebec le
voulait, elle s'y soumettoit sans réplique, quoy que cela ne luy sembla paroitre d'obli-
gation, comme il parut quand M.^r Labbé de Québec fonda un dot à perpétuité
pour la somme de 6000^l. Monseigneur nous obligea de donner sur cette somme 1000^l
à l'hôpital. Quand M.^r Daillebout vint demeurer chez nous, elle vouloit donner
tout son bien aux R.^{es} Monseigneur ne consentit à sa retraite dans notre maison
qu'à condition qu'elle partageroit ce qu'elle nous destineroit entre la Com.^e & l'hôpital.
Un officier avoit laissé par testament aux R.^{es} de cette maison une somme assez
considérable, qu'il falut encore partager avec l'hôpital pour obéir à Monseigneur.
Ainsi en quantité d'autres occasions cette R.^e mere et d'autres sup.^{es} ont cru devoir
se conformer à la volonté des Sup.^{es} Evêques. Je ne croy pas au reste que le récit d'impu-
l'stème que l'on doit à la Mere Marie René de la Matinée, au contraire, il est
aise de juger de la pureté de son ame, par le sujet des reproches qui luy furent
faits, puis que pas un ne regardoit ses mœurs, mais seulement sa conduite
envers le prochain, trop douce pour ses inférieurs, trop humaine auprès des
grands, et trop condescendante envers ses supérieurs en ce qui ne s'accordoit
pas avec l'équité que Dieu demande des hommes en toutes choses.

Madame Daillebout qui étoit extrêmement vive avoit quelquefois de la peine
de ce que le R.^e pere Châtelain son confesseur ne se troublait point, et ne paroissoit
pas même ému des accidents qui arrivoient, et qui affligeroient tout le monde.
il sembloit à voir ce bon pere qu'il fut insensible aux miseres du prochain
et à celles qu'il éprouvoit luy même, M.^r Daillebout le luy reprochoit sou-
vent, et comme il ne répondoit à tout ce qu'elle luy disoit pour animer son
Zele et sa compassion, que ce peu de mots qui luy étoient ordinaires: ma fille
aimons bien Dieu. Elle se trouvoit quasi choquée de la tranquillité de ce
fr. homme. un jour qu'elle s'en plaignoit à N.S. et qu'elle luy représentoit
que son serviteur pourroit aisément remédier à certains maux s'il vouloit
seulement parler, mais qu'il ne le faisoit pas pour des raisons qu'elle
ignoroit, et qu'elle ne pouvoit pas accorder avec la grande vertu du pere
Châtelain. On luy montra une agreable verdure ou couloit paisiblement
un petit ruisseau dont le murmure étoit doux et tranquille, et N.S. luy dit
Voilà l'image de ton confesseur, il s'école en moy avec une paix inaltérable
malgré les différents événements de la vie, sa tranquillité me plaît davantage
que tout le mouvement que tu voudrois qu'il se donnât, parce que ce n'est
pas par une inaction naturelle et imparfaite qu'il conserve ce repos, mais
par une sublime vertu acquise aux dépens de la vivacité de son tempé-
rament. cette vie modéra les empressements de cette bonne dame, et
ne servit qu'à augmenter l'estime qu'elle avoit de son fr. Directeur.

Elle connoit l'intérieur
du R.^e pere Châtelain.

Elle connoit la
grande perfection
du R.^e pere Raguenau.

Elle vit un jour dans son oraison le cœur du R.^e pere Paul Raguenau
Dieu luy donna la connoissance des aimables qualitez qu'il possédoit,
et luy dit, dans l'admiration ou elle étoit de tant de richesses spirituelles
que ce cœur n'avoit presque point son égal: elle connut que ce qui
en relevoit le prix, étoit l'amour que ce bon pere portoit aux ames, et le
talent admirable qu'il avoit de les gagner, et de les conduire à Dieu
par des voyes si pures et si douces, qu'il rendoit la vertu facile, applanissant
toutes les difficultés, ou inspirant tant de courage, et tant de joye qu'on les

franchiffoit sans peine, il cherchoit sincerement et selon Dieu les ames, les aidoit en tout sans s'epargner, ne se plairoit point a les chagriner, sous pretexte de les eprouver, il scauit les connoitre et les faire auancer, sans les laisser languir dans les abstenements ou tombent souvent les foibles qui ne reçoivent aucun secours de ceux qui deuroient leur en donner.

Voila un petit echantillon des lumieres que cette vertueuse Dame receuoit du Ciel, il y auroit beaucoup d'auantage a rapporter si nous en faisons un recueil complet, mais ce que nous en auons dit peut donner assez d'idee de sa ^{piete} pour juger que nous auons grande raison de la reuerer. Nos conuions avec veneration les dons quelle nous a faits, ayant partage entre les pauvres et les R.^{es} tout ce quelle possedoit, le tableau de la famille sacree qui est a l'autel du St. Enfant Jesus vient d'elle, cest un ouurage de Raphael qu'on ne peut assez priser.

Vers la fin de juillet de la meme annee 1685. le vassseau du Roy arriva qui amena Monsieur l'abbé de Valliers nomme a l'euêché de Quebec, Monsieur le Marquis de Denonuille en qualite de gouuerneur general, bon nombre de soldats de recrue, et plusieurs braves officiers d'un merite distingue, la maladie s'estoit mise parmi eux, de sorte que des que le nauire eut mouille on debarqua tous les malades, et on en remply non seulement nos sales, mais notre Eglise, nos greniers, nos arçards et poulaittes, et tous les endroits de l'hopital ou nous pûmes leur trouuer place, on dressa meme des tentes dans la cour. nous redoublâmes notre ferueur a les seruir, aussy auoient ils grand besoin de nos soins, c'estoit des fieures ardentes et pourpres, des delires terribles et beaucoup de scorbut. Il passa dans notre hotel Dieu plus de trois cents malades, la sale des femmes estoit pleine d'officiers de qualite.

Arrivee de M.^r l'abbé de Valliers de M.^r de Denonuille et de plusieurs malades.

Au commencement il en mourut enuiron vingt, on nous les apportoit meme a demy morte, nous eprouuâmes pour les soulager plusieurs remedes, dont le meilleur fut de les saigner a la temple, nous en sauuâmes par la un grand nombre qui ne donnoient plus aucune esperance de guerison, et qui des le lendemain de la saignée estoient quays a merueille, nous les renuoyâmes parfaitement gueris et fort reconnaissants de nos peines.

Les fatigues extrêmes que nous eûmes, firent tomber malade beaucoup de R.^{es} Les pretres et reliquies qui auoient le plus affite l'hopital, furent aussy frappez de cette maladie, et on querirent par la saignée a la temple, ceux de tous ces malades a qui on n'ose pas faire ce remede, par ce qu'on desiroit beaucoup les conseruer, et que lon ne vouloit rien risquer, moururent fort promptement. nous nous cachions pour saigner ainsy les autres, nous les faisions porter dans la sacristie des pretres, afin de les sauuer comme a la derobe, et nous eûmes la consolation de rechapper tous ceux a qui nous fimes ce remede.

Les R.^{es} succombent a la grande fatigue et tombent malades.

Monsieur le Marquis de Denonuille auoit amene toute sa famille et comme Madame la Marquise auoit pris en france le dessein de se mettre dans un Comte pendant que M.^r son Epoux feroit le voyage de Montreal, le pere vantoit notre procureur qui estoit aussy des Meres ursulines alla luy offrir a Paris nos deux maisons, pour quelle choisit celle qui luy plaisoit et nous ecrivit ce qu'il auoit fait, afin que nous luy parlassions a son arrivee conformement a ses offres. nous ne manquâmes pas de luy preparer chez nous un appartement le plus commode et le plus propre que nous pûmes, ce que firent aussy les R.^{es} ursulines, mais comme Monsieur de Denonuille ne monta pas cette annee la, a Montreal, nos preparatifs

1686.

furent inutiles, Madame la Gouvernante nous en remercia, elle nous donna grandes marques d'affection, ne passant aucun jour sans venir dans notre hôpital servir elle même les malades, et leur distribuer les douceurs quelle leur apportoit, sa charité nous édifia beaucoup, car elle s'exposoit sans crainte au danger de gagner le mal contagieux, malgré tout ce qu'on pouvoit lui dire pour la retenir, elle continua cet exercice jusqu'à la fin sans en être incommodée.

D'un autre côté Monsieur l'abbé de St Galliers fit paroître son grand zèle dans toutes les occasions, étant toujours occupé dans quelque bonne œuvre, il visitoit fréquemment les malades, les embrassoit tendrement, faisoit beaucoup d'aumônes, et charmoit toutes les personnes qui luy parloient par ses honnêtetés.

Départ de M. de la Barre.

Le vaisseau qui avoit amené Monsieur le Marquis de Denonville remena Monsieur de la Barre, il avoit toujours protégé l'hôtel Dieu, mais il étoit particulièrement affectionné aux R.^{es} ce fut luy qui nous obtint du Roy une gratification annuelle de 1500^l. que nous reçûmes cette année la. une personne qui se disoit de nos amis jugea que cela nous mettoit trop à notre aise et deux ans après, il nous en fit retrancher 500^l.

Entrée en religion de mes s^{rs} de St. Catherine et de la Misericorde.

1686.

Ma sœur Marie Madeleine le Gardeur qui prit le nom de s^{te} Catherine entra le 8. décembre de cette année la, le jour de l'immaculée conception et quelques mois après, c'est à dire l'année suivante ma sœur Louise Fourmier a qui on donna le nom de la Misericorde.

Propétie du pere Crépieux de la Comp. de Jesus.

Nos travaux augmentoient tous les jours et nous recevions peu de filles dequoy notre sup^{re} se plaignant un jour au R.^e Pere Crépieux, elle l'engagea de prier la mere Marie Catherine de St. Augustin d'obtenir de Dieu des sœurs propres à soutenir les fatigues de l'hôpital. Il luy permit de le faire, et luy vint dire quelque tems après, avec un air de simplicité qui l'accompagnoit par tout, quelle ne se mit point en peine qu'il en viendroit en abondance que notre maison n'en manqueroit pas, que la Mere St. Augustin luy en avoit donné des assurances. en effet nous vîmes bientôt l'accomplissement de sa prophétie, et depuis ce tems la notre noviciat a toujours été bien rempli, nous y avons vû jusqu'à vingt cinq filles tant professes, que novices et postulantes.

Pourquoy il étoit dévot à la mere St. Augustin.

Ce bon Pere étoit particulièrement dévot à la Mere M. C. de St. Augustin depuis qu'il y avoit eu sa vie, et doutant quelle eût souffert toutes les peines intérieures, dont il est parlé dans ce livre, elle luy apparut en songe, de la manière quelle est représentée dans son image, tenant une grande Croix entre ses bras, du bout de laquelle elle le toucha, et des qu'il fut éveillé il se trouva dans des peines d'esprit terribles qui luy ont duré plusieurs années ce qui luy fit comprendre qu'il n'étoit pas impossible que cette vertueuse fille eût souffert tout ce qui est marqué dans sa vie, il ne manquoit pas tous les ans en venant de sa mission de dire la messe dans notre Eglise pour remercier Dieu des graces qu'il luy avoit faites

Vœu fait à la mere St. Augustin suivi d'un miracle.

Il fut encore porté à cette dévotion par une merveille qui luy arriva en retournant à sa mission vers Tadoussac. ses sauvages ayant laissé son bagage et sur tout la cassette ou étoit sa chapelle sur le bord de l'eau, la mer s'enfla de telle sorte par le vent, quelle emporta bien loin tout ce qui se trouva sur le rivage, le pere Crépieux bien affligé fit un vœu à la mere M. C. de St. Augustin, pour la conservation de sa chapelle, et le lendemain, on la trouva fort loin ou les vagues l'avoient poussée, sans être endommagée n'y même mouillée, dequoy ils reçurent tous une grande

1686.

consolation, admirant et remerciant Dieu, qui leur avoit accordé cette grace par l'intercession de sa fidele servante, il donna en reconnaissance de ce bon fait les deux petits ouvrages sauvages qui sont aujourd'hui au calvaire.

Le 10. juillet 1686 une de nos soeurs converties nommée Jeanne françois Poiffon de la presentation mourut d'une grosse fièvre, elle étoit d'un naturel fort doux et sincere, agissant simplement et faisant bien toutes les obediences on en occupoit elle étoit prompte au travail, forte, bien adroite et fort soigneuse, singulierement dévote a la tres s^{te} vierge ce qui luy servoit beaucoup dans les grandes peines interiores dont Dieu l'eprouva pendant trois ans, il les luy ôta quelque temps devant sa mort d'une maniere si sensible, quelle l'admiroit elle même elle jouit d'un grand calme de cœur et d'esprit jusqu'à son deuil qui fut fort paisible.

Mort de ma sœur Poiffon de la presentation.

Dans le mois de septembre suivant Monsieur de Champigny nouvel intendant arriva, nous luy étions bien recommandés par Monsieur de Lauron son parent qui étoit oncle de la sup^{re} de cette Comté il nous promit sa protection avec une bonté qui luy étoit naturelle. Madame son Epouse nous honora aussy de son amitié des ses premières visites quelle rendit tres frequentes dans la suite.

Arrivée de Mons^{eur} et de M^{onsieur} Champigny.

Monsieur de Meules s'en retourna n'ayant pas lieu d'être content de la Cour qui avoit écouté des plaintes assez mal fondées que quelques personnes de ce pais avoient écrites contre luy, quoy qu'il eut fait parfaitement bien son devoir icy, étant tres équitable et rendant bonne et prompte justice a tous ceux qui s'adressoient a luy. Pour nous faire éviter les frais, il terminoit obligamment nos petits procès, il étoit zélé pour la police, faisoit attention aux plaintes des cures afin de réprimer les désordres, et punissoit le crime sans remission. ce sont la assurément de belles qualitez dans un homme établi pour faire observer les loix et c'est ce qui devoit attirer les loüanges de tout le Canada a Monsieur de Meules puisque de son tems le vice n'étoit se montrer.

Départ de Mons^{ieur} de Meules.

Le 21^{me} d'octobre de cette même année 1686. fête de s^{te} ursule pendant la grande Messe qui se disoit chez les Reverendes meres Ursulines le feu prit a leur Maison, sans que l'on put sçavoir comment, et elle brula si vite et avec tant d'activité qu'on ne sauva presque rien, parce que ceux qui auroient pu les secourir n'oseroient s'exposer aux flâmes, ne sachant les être de leur Couvent. de sorte que ces pauvres filles se trouverent en fort peu d'heures sans Maison sans provisions, sans linge et sans habits que ce qu'elles avoient sur elles.

Second incendie des R^{ev} Ursulines

Nous leur envoyâmes promptement offrir notre Comté qu'elles accepterent, et on nous les amena au nombre d'environ vingt cinq nous les traitâmes le mieux qu'il nous fut possible, et nous nous obliâmes rien pour leur temoigner notre estime, et la part que nous prenions a leur affliction. Elles reçurent nos amitiés et nos services avec beaucoup de reconnaissance, et pendant trois semaines qu'elles demeurèrent chez nous, nous fîmes tous nos efforts pour les regaler, et pour les consoler.

Elles viennent loger chez les hospitalières

Comme Monsieur L'abbé de s^{te} valliers passoit en France et qu'il vouloit presider a nos Elections, il nous les fit avancer presque de deux mois, et nous les fîmes le 24^{me} d'octobre, la Mere Jeanne françoise Tucheran de s^{te} Ignace fut continuée sup^{re} des quelle fut nommée

Elections de 1686. la mere s^{te} Ignace est continuée sup^{re}

122
1686.

Les religieuses de cette Comté qui n'étoient pas du Chapitre vinrent le reconnaître, et les Reuerendus Meres ursulines, vinrent aussy au Chœur et nous aiderent a chanter le Te Deum, pendant la ceremonie ordinaire de la reception de la superieure, apres laquelle elles se retirerent avec toutes celles de notre Maison qui n'étoient pas vocales, pour nous laisser proceder aux autres elections, ma sœur Marguerite Bourdon de st Jean Baptiste fut éluë assistante, la mere Jeanne Thomas agnes de st Paul Maitresse des nouices, la mere Catherine Vironceau de st Joseph hospitaliere, ma sœur Marguerite Gloria du précieux sang depositaire de la Comté Monsieur L'abbé de st Valliers nomma ma sœur Marie figueret du sacré cœur economé du bien des pauvres, les deux discrettes furent les meres Marie forestier de st Bonnauenture et Catherine le Contre de st Agnes.

Pour les Reuerendes Meres Ursulines chacun s'emprescha de reparer un peu la perte qu'elles auoient faite, Monsieur L'abbé de st Valliers, Monsieur le Gouverneur, Monsieur L'intendant, les Reuerends Peres Jesuites, tous y voulurent contribuer. On fist travailler a leur Maison et on leur menagea un petit logement pour passer l'hyuer, quelqu'unes d'entr'elles prirent soin de faire auancer cet ouvrage, Nous partageâmes avec elles nos toiles nos voiles, nos matelas, tous de lits, vaisselle, batterie de cuisine et quelques provisions, ne croyant pas pouuoir trouver une plus belle occasion d'exercer la charité, que celle que Notre Seigneur n^o. offrit pour lors, d'assister ses Epouses, pour qui d'ailleurs nous auions beaucoup d'estime, et qui nous edifierent extrêmement pendant leur sejour chez nous, quoy que nous les conuissions déjà particulièrement presque toutes, plusieurs d'entre nous leur étant allies, et les autres ayant été élevées chez elles, n^o. renouâmes nos anciennes amitiés, et de part et d'autre on se donna mille assurances d'une st et solide union.

Elles ne purent se résoudre a nous quitter sans que quelqu'unes de nos Religieuses allassent les accompagner jusques chez elles. il ne leur fut pas difficile d'obtenir cette permission de Monsieur L'abbé de st Valliers, qui auoit tous les pouuoirs de Monseigneur L'evêque, il le trouua bon, et notre Mere Sup^{re} avec les plus anciennes les reconduisirent et visiterent leur maison, nos Meres s'en revinrent le soir assez lassées parce qu'elles auoient marché toute la journée, elles se coucherent pour se reposer, et la mere st Ignace sup^{re} ne fut pas plutot dans son lit, qu'elle se souuint qu'elle n'auoit pas oit ce jour la les litanies de st Joseph, deuotion a laquelle elle s'étoit engagéé en se mettant sous la protection de ce grand st, elle n'hésita point a se lever alla au Chœur dont sa chambre étoit proche, et s'acquitta de son obligation. pendant ce temps la, la mere agnes de st Paul qui auoit le soin de faire la visite tous les soirs, et qui s'étoit couchée aussy promptement a cause de sa lassitude fut inspirée de se lever pour la faire, elle resista d'abord, mais l'inspiration redoubla, et enfin elle crût sentir qu'on la tiroit de son lit pour faire la visite, elle alla donc ou son deuoir l'appelloit, et ce ne fut pas en vain,

On travaille au
retablissement de la
maison des ursulines.

Nos religieuses les
ont conduites chez
elles.

Protection de st Joseph
pour n^o. préserver
du feu.

1686.

Danger ou nous
sommes de bruler.

car elle trouva la seconde chambre qu'elle ouurit toute en feu, c'étoit celle de ma s^r Louise Soumande de s^t Augustin qui étoit dévotière et qui avoit beaucoup fatigué ce jour là, elle s'étoit endormie ayant laissé sur son oratoire un gros pain de bougie qui se consumoit et qui faisoit un grand feu, la planche brûloit, les images flamboient en sorte que cette bonne mere fut assez embarrassée pour éteindre tout cela, il se trouva la par bonheur un pot plein d'eau, qu'elle jeta par tout, elle mouilla un tablier avec lequel elle étouffa le reste et recueillit cette pauvre fille, qui avoit pensé nous mettre dans la peine ou étoient les meres ursulines, le jour même qu'elles sortirent de chez n^{os}. La mere Agnes de s^t Paul toute ravie de cette providence qui l'avoit conduite pour prévenir le danger ou nous étions, courut au Chœur en rendre grâces à Dieu, elle y trouva la mere sup^{re} à qui elle raconta ce qu'elle venoit de faire, elles en remerciaient toute deux n^{ostre} Seigneur, la tris s^{te} vierge et s^t Joseph, n^{ostre} protecteur, et le lendemain elle l'apprit à toutes les religieuses, dont pas une ne s'étoit recueillie, de sorte que non seulement la Maison auroit brûlé, mais sans doute que plusieurs filles y auroient péri, car elles dormoient à côté des flâmes, et il auroit été impossible de les sauver, si on ne s'en fut aperçu, et qu'on n'y eût remède aussy promptement qu'on fit.

Nous vîmes l'année suivante 1687. le commencement de l'accomplissement de la prophétie du Reverend Pere Crépiau, et des promesses de la mere Catherine de s^t Augustin. Dieu nous envoya cinq postulantes qui furent mes sœurs Elisabeth de hallot d'hamuille de s^t Joseph Marie Madeleine Mauffre de s^t Louis, Marie françoise Buisson de s^t Pierre, Marie Anne Gaurveau de Jesus, et Marie Madeleine Soumande de la Conception. La premiere que nous avons nommée étoit une fille de qualité que Madame la Marquise de Dénouville avoit amené de France pour faire compagnie à Mademoiselle Brisey sa fille, qui voulut aussy être de la partie, elle entra icy pour faire une retraite pendant laquelle elle eut de fortes touches pour executer le desir qu'elle avoit depuis longtems d'être religieuse dans cette Com^{te} son bon Esprit et ses heureuses dispositions pour la vertu jointe à la protection que cela nous promettoit, pouvoit ce semble nous tenter, mais grâces à Dieu nous ne fîmes aucune demarche pour l'engager à prendre ce party, quoy que Madame la Gouvernante nous témoignât qu'elle en auroit beaucoup de joye, elle venoit même tous les jours sçavoir si Mad^{elle} sa fille se déclaroit hautement pour la Religion, cependant quelques personnes poussées par l'esprit du monde qui les animoit, représenterent à Madame de Dénouville, que si Mademoiselle Brisey se faisoit religieuse icy, elle n'y seroit pas plus considérée que la fille d'un simple marchand, cette pensée degoûta cette bonne dame et la fit entièrement changer, elle résista aux instances de sa chere fille et s'y opposa fortement dans la suite, et comme les obstacles ne font ^{point} qu'allumer les desirs, Mademoiselle Brisey s'affermissoit de plus en plus dans sa vocation, elle demanda même si elle ne pourroit pas malgré Madame sa Mere suivre son appel, et n^{ostre} la comissions aller courageuse pour en venir là, comme ont fait plusieurs s^{tes} ames, mais nous luy conseillâmes de céder pour lors aux volentés de M^{re}.

1687.

Entrées de mes s^{rs}
de saint Joseph
de s^t Louis, de s^t Pierre,
de Jesus et de la
Conception.Vocation de Mad^{elle}
Brisey qui étoit hospitalière.

124
1687.

la Gouvernante l'assurant que Dieu ne permettroit pas qu'elle fut jamais à l'autre qu'à luy, qu'il falloit conserver la paix, qu'en agissant d'une autre manière, elle attireroit peut-être à notre Comté de grandes persecutions, qu'on pourroit obtenir dans quelques années une lettre de cachet pour la faire repasser en France, et que cela seroit facheux pour nous, elle se rendit à nos raisons, et remit l'exécution de son dessein à un temps plus favorable.

Monsieur le Marquis de Denonville consentoit avec plaisir à nous donner Mademoiselle sa fille, et s'il souffroit l'opposition de Madame son Epouse, ce ne fut que pour ne pas blesser la paix de leur mariage, il étoit trop pénétré des maximes de l'Evangile pour croire que la distinction est utile au salut, il scauoit au contraire combien elle est prejudiciable à tant de religieuses en France, qui sont plus ennyées de leur qualité, que les plus mondaines seculieres. Il nous a souvent fait connoître ses sentiments là dessus, avec des termes si chrétiens qu'il ne falloit que l'entendre, pour comprendre qu'il étoit aussy bon serviteur de Dieu, que fidelle sujet du Roy.

Mad^{lle} Brisey est R^{ve} Carmélite à Chartres. Mademoiselle Brisey ne perdit rien de sa piété, ny de son amitié pour nous, sa sortie de notre Comté et son retour en France ne l'ont point refroidie à notre égard, Dieu qui la vouloit luy faciliter le moyen d'entrer aux Carmélites de Chartres, ou elle est tres bonne R^{ve} fort aimée et estimée pour sa vertu, elle y a déjà exercé six ans la charge de Prieure d'une manière fort édifiante, elle regarde encore notre Maison comme le lieu de sa première vocation, et nous écrit tous les ans avec une tendresse tres cordiale, et un stile si humble et si dévot que la seule lecture de ses lettres est capable de luy gagner l'estime de toutes les personnes qui les lisent.

Mort de la Mere Catherine Girouneau de s^r Joseph. Le 29 d'Aoust de cette année 1687. la Reverende Mere Catherine Girouneau de s^r Joseph, mourut âgée de 78. ans, elle étoit venue de France en qualité de sœur converse, on a déjà vu en l'année 1644. comme son bon esprit fit juger à nos premières meres qu'il seroit avantageux à cette Comté qu'elle fût R^{ve} de Chœur, c'est ce qui les engagea à luy faire faire le vœu d'hospitalité dont elle s'est acquittée tres parfaitement ayant reçu de Dieu un talent tout particulier pour servir les malades, avec adresse et propreté, elle nous a donné l'exemple de toutes les vertus elle étoit sur tout tres exacte aux observances spirituelles, quelle n'a jamais omises quelque occupation quelle ait eue, elle a rempli avec beaucoup de soin les charges de sup^{re} d'assistante, de discipule et d'hospitaliere, sa dévotion envers la passion et le précieux sang de notre Seigneur étoit tres tendre, et sa fidelité aux plus petites regles admirable.

Mort de la Mere Catherine le Contre de s^r Agnes. Le 6^{me} de novembre notre affliction fut redoublée par la mort de la Mere Catherine le Contre de s^r Agnes, qui contracta un mal de côté en assistant un moribond, son naturel vif luy faisoit faire toutes ses actions avec une grande ferveur, elle étoit tres dévote au s^r sacrement, à la tres s^r vierge, et à s^r Joseph quelle appelloit son bon pere, et en parloit d'une manière si éloquente quelle en inspiroit de l'amour aux autres, elle s'est toujours fort dignement acquittée de tous les emplois ou l'obeissance la plaçoit, de maitresse des Novices,

venant des soins n'importeils a cultiver ces jeunes plantes a leur ins-
 piration l'estime des moindres regles, et la fidelite a les observer, s'appliquant
 a connoitre le naturel de chacune, afin de leur donner des principes
 conformes a ce que Dieu demandoit d'elles. Hospitaliere, ou elle se si-
 gnaoit dans l'assistance des mourants, nostre Seigneur luy ayant donne
 une grace particuliere pour cela, elle avoit une loiable pratique dont
 Dieu la recompensa meme des cette vie, cest quelle procuroit des messes
 autant quelle pouvoit aux ames du purgatoire, recommandant a tous
 les pretres verbalement ou par escrit les personnes qui mouraient dans
 nostre hospital, Elle en eut aussi beaucoup apres sa mort p^o. verifier
 cette sentence de leuangile qui dit que de la meme mesure dont nous
 nous servirons pour les autres, on s'en servira pour nous, mais
 ce quil y eut de remarquable, cest que pendant son agonie, il se dit
 trois messes pour elle dans nostre Eglise et dans la sale, ce que nous
 regardames comme une recompense visible de sa charite, Elle avoit
 69. ans, et en avoit passe 30 en Canada.

La mere Marie Troiin de la Conception estoit fort amie de cette
 chere defunte, elles estoient venues de France ensemble, et servoient Dieu
 toutes deux avec une grande fidelite, nostre Seigneur etant le lien de
 leur union. La mere de la Conception maria la mere s^{te} Agnes, avant
 quelle mourut de l'appeller apres elle, ce que celle cy luy promit et
 luy obtint fort promptement, car le jour meme quelle fut enterree
 la mere de la Conception tomba d'angerusement malade, et n^o. disoit
 agreablement: j'ay demande a ma sœur de s^{te} Agnes quelle m'appelleroit
 mais je ne comptois pas que ce seroit si tot, elle est dans l'autre
 monde aussi pressu quelle l'estoit dans celuy cy; Elle mourut huit
 jours apres fort saintement, et d'une maniere qui repondoit a la
 vie vertueuse quelle avoit menee parmi nous, nous en avons deja
 parle en l'annee 1642. et en 1657. Elle estoit d'une des premieres Mai-
 sons d'Escoffe, alliee de Marie Stuart reine d'Angleterre, une de ses sœurs
 avoit epouse Monsieur le Marquis de Bagny un Italien, et ce qui
 relevoit infiniment la noblesse de sa famille, cest que ses parents n'a-
 voient quitte leur patrie que pour conserver leur religion, ce qui est
 une illustre preuve de leur grande pieté.

Mort de la Mere
 Marie Troiin de la
 Conception.

Nous avons admire dans nostre chere sœur de la Conception toutes
 les vertus, une obeissance simple, une difference tres respectueuse pour
 ses sup^{res}, une douceur inalterable, une patience et une egalite d'esprit
 surprenante, et pour faire en peu de mots son eloge complet, elle
 a excelle dans une profonde humilite, ne se jugeant jamais capable
 de rien quoy quelle reussit par tout, s'offrant toujours aux travaux
 les plus penibles et les plus bas, et faisant paroître le contentement
 quelle ressentoit dans ces sortes d'occupations ou elle se croyoit plus
 propre qu'aux emplois releves: elle estoit agee de 61. an.

La mort de ces trois s^{tes} filles en si peu de tems nous affligea beaucoup
 elles furent les victimes de la charite que nous exerçames cette annee
 la, envers la prodigieuse quantite de malades dont nostre hospital fut
 rempli, il se mela plusieurs maux ensemble, la pleuresie, la rougeole, la
 fièvre maligne, tout cela devint populaire et enleva bien du monde dans
 cette Colonie.

1688.

Arrivée de Monseigneur de Launay et de Mgr de Valliers.

Des le printemps de l'année 1688. Monseigneur François de Launay arriva dans un vaisseau nommé le soleil d'Afrique, il étoit fort souhaité icy, et ce fut sans doute ce qui le déterminâ a revenir en Canada car on fit en France tout ce qu'on put, pour le retenir il ne s'arrêta que peu de jours a Quebec et alla promptement a Montreal. Monseigneur de Valliers arriva aussy l'automne, il avoit été sacré Evêque le 25. de Janvier de cette même année, ayant eu ses Bulles assés heureusement dans un tems ou le pape n'en donnoit a aucun Evêque de France, a cause du différent survenu entre sa sainteté et Louis quatorze au sujet de la regale, on crût a Rome qu'il n'étoit de nulle conséquence pour les affaires du tems, d'accorder les Bulles a un Evêque d'un pais étranger, et par la même raison, le Roy et son conseil permirent a Monseigneur de Valliers de les recevoir.

Elections de l'année 1688.

Peu de tems apres son arrivée, c'est a dire le 16. de decembre 1688. sa Grandeur presida a nos elections annuelles, ma sœur Marie figurenel du sacré cœur fit élue Maitresse des novices, ma sœur gabrielle Denis de L'annonciation hospitaliere, ma sœur Antoinette du tarte de la visitation discrete, Monseigneur nomma depositaire des pauvres ma sœur Louise sousmande de St Augustin.

Entrée en religion de mes sœurs Madeleine et Genevieve.

1689.

Mort de ma sœur Madeleine du Pontel de St Michel.

Notre Comte s'augmenta par l'entrée de mes sœurs Genevieve Gosselin de St Madeleine et Catherine Berthier de St Genevieve mais nous perdimes encore le 6. de janvier 1689. ma sœur Madeleine du Pontel de St Michel, qui mourut, âgée de 42. ans, Elle avoit depuis bien des années fort peu de santé, et ses grandes et continuelles infirmités avoient engagé les superieures a la dispenser de se lever a quatre heures, et a luy accorder de petits menagements qui luy aidoyent a suivre la Comte et a supporter la fatigue des offices ou on l'employoit, dont elle s'acquittoit avec beaucoup de soin et de propreté, malgré la foiblesse de sa complexion, mais plus sa faiblesse étoit admirable, plus elle se reprochoit les soulagemens qu'elle étoit obligée de prendre, ainsi s'accusant de lacheté et de paresse, elle demanda instamment la permission de faire comme les autres, et sur tout de se lever a quatre heures, ce qu'elle ne fit que huit jours étant tombée d'angereusement malade au bout de ce terme. sa maladie fut une colique qui la tourmenta cruellement et l'inflammation s'étant formée, elle mourut a son septième qui étoit la feste de l'epiphanie, ce qu'elle regarda comme une faveur du tres St Enfant Jesus, qu'elle appelloit son petit Roy et auquel elle étoit extrêmement devote, ainsi qu'à sa St Mere, elle avoit une singuliere adresse pour exciter la ferveur et la devotion des autres, ornant les chapelles et sur tout celle qui est dédiée a Jesus Enfant, ou elle representoit admirablement bien le mystere de sa naissance, celui de l'adoration des Rois, et sa présentation au temple, chacun en son tems avec un arangement toujours nouveau et fort agreable. son humeur douce, paisible et condescendante envers le prochain la faisoit chèrement aimer, elle étoit aussy tres charitable p'd. les pauvres, fort pieuse, aimant beaucoup la solitude et la priere.

1689.

Monsieur le Marquis de Denonville dont la quiete étoit fort connue par tout, fut choisi par le Roy Louis le Grand pour être gouverneur des trois Princes Monsieur le Duc de Bourgogne, Monsieur le Duc d'Anjou, & Monsieur le Duc de Berri, enfans de Monseigneur le Dauphin.

Depart de M. le Marquis de Denonville p. France.

Il partit de Québec l'automne de cette année 1689. pour aller exercer cette charge, dont il s'est parfaitement bien acquitté. on ne peut assez louer la vertu de ce gouverneur, sa douceur, sa modestie, son équité, son affabilité, son zèle pour la religion, sa solide dévotion le rendoient aimable à tous les gens de bien, il se montra fort affectionné pour le Canada dans toutes les occasions. il y signala sa valeur allant en personne à la guerre des iroquois, ou il s'exposa avec beaucoup de générosité, menageant ceux qui l'accompagnoient dans ce party, les faisant cacher pendant la décharge des ennemis, & paroissant seul avec M. le Chevalier de Callière comme s'ils eussent été invulnérables, il commanda son monde avec tant de prudence, et combattit avec un si grand courage, qu'il étonna les iroquois les mit en fuite et s'en revint victorieux. Il faut encore dire à sa louange qu'il continua en France de protéger le Canada, et qu'il empêcha que des religieux soupçonnés d'une mauvaise doctrine ne vinssent établir en ce pays, comme ils en avoient formé le dessein, parce que la pureté de la foy dont on fait profession dans la nouvelle France luy parut plus avantageuse pour cette Colonie que le bien que ce nouvel ordre feignoit d'y vouloir procurer. Nous avons reçu en particulier bien des marques de sa bonté pour notre Comte il n'a écrit jusqu'à sa mort avec une bienveillance toute singulière.

Monsieur le Comte de Frontenac revint dans ce gouvernement qu'il avoit déjà occupé dix ans, et comme il étoit connu et estimé en Canada, il y fut reçu avec joye qu'on regrettoit Monsieur le Marquis de Denonville.

M. le Comte de Frontenac, gouverneur pour la seconde fois.

L'estime et la veneration que nous avons pour la memoire de notre chere et s^{te} Mere Marie Catherine de St. Augustin croissoit tous les jours par les temoignages avantageux que nous recevions à son sujet, de tous côtés, sur tout depuis que le livre de sa vie eut été imprimé, et que plusieurs personnes de grand merite, et de grande vertu luy eurent donné de merveilleux éloges. Car cette lecture produisit quantité de bons effets, elle inspira l'amour des souffrances à plusieurs personnes affligées, elle fit naître un grand desir du Ciel à plusieurs ames ties, elle réveilla la ferveur dans plusieurs Comtes elle augmenta la confiance aux misericorde de Dieu, et enfin tous ceux qui lirent cette vie y trouverent tant d'édification, et concurent un respect pour la sainteté de cette bonne religieuse défunte qui leur rendit croyable tout ce qui y est porté.

Le livre de la vie de la mere St. Augustin est estimé de quantité de personnes de merite.

Le livre eut aussy l'avantage de déplaire à M. de port royal qui censureroient beaucoup ce qui est écrit à la fin du chapitre troisième du cinquieme livre page 314. de cette pecheresse abandonnée qui étant morte sans secours avoit obtenu misericorde, ils ne suivirent pourtant pas le dessein qu'ils avoient formé d'en parler au prima mensis en Sorbonne, apparemment pour le faire condamner, mais ils continuerent à exposer cette histoire, comme si cette pecheresse avoit été sauvée sans

il est censuré par M. de port royal.

1689.

contrition, quoy qu'il soit dit expressement que la s^{te} vierge luy obtint la grace de faire un acte de contrition. plusieurs de ces Messieurs voudroient que les misericordes de Dieu se mesurassent selon la petitesse de leur cœur, mais graces au Seigneur elles ont bien une autre étendue.

Le reuerend pere Bourdaloue de la Comp^{nie} de Jesus fit en ce tems la dans nôtre Dame a Paris, un excellent sermon digne de luy, contre lequel les Port-royalistes n'osèrent pas pester, a cause qu'il auoit eu une approbation trop publique, et qu'il auoit coupé la racine a toutes leurs objections. Au reste leur critique ne diminua rien de l'ardeur avec laquelle on se porta a cette lecture, et ce liure eut non seulement l'approbation des gens de bien, mais la s^{te} dont les actions vertueuses y sont écrites, en temoigna sa reconnaissance au R^e Pere Paul Raquenau; en luy faisant dire par une personne a qui elle se faisoit voir quelquefois ces paroles: bene scripsisti de me. et en luy donnant souuent des assurances de l'amour qu'elle auoit pour luy, ce qu'il temoigne dans une de ses lettres, ou il auoit qu'il a fort peu contribué a cet ouvrage et que le choix des matieres aussy bien que leur arrangement luy a été inspiré d'une façon toute extraordinaire, et qu'il y a mis tres peu de tems.

Nous auons vu depuis peu d'années un feruent Missionnaire de la Comp^{nie} de Jesus, qui a vieilly dans les grais d'en haut, dans les travaux apostoliques, qui nous a assuré qu'en lisant la vie de la Mere Marie Catherine de s^{te} Augustin, il auoit ressenty de si vives impressions de graces, et des douceurs si rauissantes qu'il n'oublieroit jamais les consolations dont il auoit été comblé, par le moyen de cette lecture, aussy est il un fidelle deuot de sa bienfaitrice.

Il faut encore dire a ce sujet une chose qui nous a paru assez singuliere, c'est qu'un jeune homme oisif, se promenant dans Paris rencontra par hazard, sur le parapet d'un quay, ou de pauvres petits libraires étalent quelquefois de vieux liures ouverts, la vie de la Mere Catherine de s^{te} Augustin, il s'arrêta pour lire a qui se trouuoit exposé a la vue des passants, et Dieu permit qu'il y lût un article ou il est parlé des excessives souffrances que cette ame chérie du Ciel a supportées, et des grandes Croix qu'elle a eues en Canada. ce qui est surprenant, c'est que dans cet instant, ce jeune homme fut inspiré de venir en ce pais pour y faire son salut, et pour ne pas être infidelle a sa vocation, il se donna aux R^{es} Peres Jesuites, pour être enuoyé en Canada au service des Missions, ou il mène encore aujourd'hui une vie fort édifiante. Il est aussy tres reconnaissant de la grace qu'il compte auoir reçue par l'entremise de la Mere Marie Catherine de s^{te} Augustin.

Ceux qui voudront lire sa vie de suite, et avec application y goûteront certainement l'onction que Dieu y a répandue et en retireront du profit, comme l'ont déjà expérimenté un grand nombre de personnes, et l'on n'aura nulle peine a croire que Dieu la élue a une gloire tres éminente, ainsi que nôtre Seigneur la fait connoître a plusieurs ames qu'il fauorise.

La mere s^{te} Augustin approuua elle meme apres sa mort, la maniere dont le pere Raquenau a écrit celle.

* Le R^e Pere Jean Chardon

Changeement d'un jeune homme en lisant la vie de la mere s^{te} Augustin.

Exhortation a cette lecture.

une personne d'une piété singulière et assez accoutumée aux graces
extraordinaires, a vû la Mere Catherine de St Augustin toute brillante
et d'une beauté incomparable, couronnée de roses, tenant une branche de
laurier dans sa main, et environnée d'une quantité de saints. Dans
l'admiration que luy causoit des objets si ravissants, il demanda a
son Ange gardien, qui étoit cette ame, qui surpassoit les autres en
beauté et en gloire, cet Esprit bien heureux luy repondit que c'estoit
Catherine l'amante de Jesus luy marquant le tems qu'il y avoit
qu'elle jouissoit de Dieu, ce qui se rapporte au tems de la mort
de cette s^{te} Religieuse.

La mere St Augustin
est vûe dans un état
de gloire.

La R^{de} Mere Marie forestier de St Bonnaventure qui étoit supérieure
lorsque la Mere St Augustin mourut, vit quelque tems apres son entrée
dans le Ciel d'une maniere admirable, et qu'un grand nombre d'AnGES
et de s^{ts} rangés en deux Chœurs honoroient son triomphe, et demandoient
ce qu'ils devoient chanter a la reception de cette nouvelle Epouse, on
leur repondit qu'il falloit chanter l'alleluya, aussy tôt deux chœurs
celestes l'entonnerent, sur le ton de l'invitatoire du jour de la Pentecostes
et les Chœurs le repeterent, puis les AnGES chanterent: venite & videte
quastate et videte quoniam suavis est dominus. en même tems nôtre
glorieux pere St Augustin, et le R^{de} Pere Jean de Brebeuf vinrent
prendre cette ame, et la conduisirent au trône de Dieu, ou elle adora
et remercia la divine Majesté, luy faisant hommage de toute la
gloire qu'elle recuoit, et dont elle alloit jouir pendant toute l'éternité.

Dieu donne connois-
sance de son entrée
dans le ciel a sa sup^{re}.

Avant même qu'elle fut inhumée, elle donna a quelques religieuses
de cette Maison des marques de son bonheur, la R^{de} Mere Marie
René Boulic de la Nativité avoit été fort amie de la Mere Catherine
de St Augustin, elles étoient admonitrice l'une de l'autre, et comme elles
marchoient toutes deux a grands pas dans le chemin de la perfection,
elles ne se passoient rien qui fût tant soit peu contraire a quelque
vertu qu'elles ne s'en reprissent aussy tôt; il est vray qu'elles avoient
la dessus peu de chose a se dire, car leur attention sur elles mêmes
ne pouvoit aller plus loin, mais leur Zele pour la perfection, leur
fournissoit assez de lumiere, pour trouver a corriger ce qui n'étoit
pas même apperçu des autres, ainsy elles prenoient garde a un geste
a un accent, a un petit retardement dans quelque devoir, a un em-
pressement trop naturel même pour de s^{tes} pratiques, et par ce moyen
elles se rendirent des modelles de vertu et de regularité, en qui on ne
voyoit rien qui ne donnât de l'admiration. a la mort de la Mere
Marie Catherine de St Augustin, la Mere M. René de la Nativité vit
bien qu'elle perdoit non seulement une s^{te} amie, mais un grand aide
pour son propre avancement; et dans le tems que ce s^{ts} corps étoit
exposé au chœur, elle se sentit portée de laller embrasser pour se
recommander a elle, et la prier par la parfaite union qu'elles avoient
eüe ensemble de luy obtenir de nôtre seigneur quelque grace speciale
dont elle avoit besoin, s'offrant en revanche a faire de tout son cœur
ce qu'elle luy feroit connoître qui pourroit mieux luy marquer son affec-

Elle donne elle même
des assurances de sa
beatitude a une de ses
amies.

1689.

tion. Comme le visage de la Mere de la Nativité étoit collé sur ce lieu de cette chere deffunte, elle sentit que sa joie et sa leure sup^{re} se remuait a la facon qu'elle faisoit quelquefois étant vivante quand elle sourioit agreablement, la Mere de la Nativité eût d'abord un peu de peur, mais en même tems vne forte impression luy remplit l'esprit de telle maniere qu'elle croyoit entendre parfaitement, que son amie luy disoit qu'elle avoit reçu de si grandes graces de N.S. a l'heure de sa mort, que le plus grand témoignage d'amitié qu'elle luy demandoit, étoit d'en remercier son infinie bonté; ce qu'elle fit bien volontiers en cedant a cette intention tout ce qui étoit en sa disposition pour un an. elle recut dans la suite de grands secours de la mere St Augustin, pour le spirituel et pour le temporel. c'est ce que nous trouvons dans un écrit de la Mere René de la Nativité, ou elle dit expressément que la Mere St Augustin luy est fidelle, et qu'elle en ressent les effets.

La mere St Augustin se fait voir en songe a la mere St Paul.

Un autre écrit de la R^e mere Jeanne Thomas Agnes de St Paul pour lors assistante nous apprend qu'étant naturellement peureuse elle souhaitoit apres la mort de la Mere Catherine de St Augustin sçavoir quelque chose de l'état ou elle se trouvoit, parce qu'elle l'avoit beaucoup aimée, et qu'elle n'avoit rien omis depuis son décès, de tout ce qu'elle avoit crû luy devoir procurer bientôt la jouissance de Dieu mais outre qu'elle s'estimoit indigne de cette faveur, elle craignoit d'avoir peur si Dieu luy donnoit la dessus quelques connoissances, et elle disoit de tout son cœur a cette chere deffunte: ô ma chere sœur si je pouvois sçavoir ^{par} quelque voye qui fut agreable a Dieu, si vous êtes entièrement libre des souffrances du purgatoire, que je serois consolée! puis elle disoit interieurement à N.S. si vous voulez que je recusse cette satisfaction par quelque songe vous pourriez me la donner. La nuit suivante la mere Agnes de St Paul étant endormie, il luy sembla voir tout proche d'elle la Mere St Augustin avec un visage serein et tranquille qui luy disoit d'un air fort doux: Enfin Dieu v^o. accorde ce que vous avez desiré, je vous assure ma chere mere que je suis entièrement libre, soyez en certaine je suis fort bien et sans aucune paine la Mere Agnes de St Paul la consideroit avec vne grande satisfaction et s'étonnoit de ce qu'elle n'avoit point peur. elle luy demanda de quelle facon la creature est devant Dieu, la St luy repondit: un tout pur néant, mais pourtant luy dit la mere St Paul, v^o. être quelque chose de grand puisque Dieu vous a fait tant de graces; elle luy repartit: pourtant je ne suis rien en moy même, ni toutes les creatures: tout vient de Dieu, et retourne à Dieu, restant toujours un tout pur néant. elle luy prouva cette verité par un assez long discours que la Mere St Paul écoutoit avec un grand plaisir, et quoy qu'elle n'ait pu nous en dire d'autres particulariter, elle assure dans le même écrit qu'elle a crû, qu'il luy resta de cet entretien vne connoissance tres claire et évidente que toutes les creatures ne sont rien, et que Dieu est tout en elles dans l'ordre de la nature, de la grace, et de la gloire: en sorte qu'elle ne l'avoit jamais si bien conçue elle en conserva toujours le souvenir, et demeura fort joyeuse de ce que Dieu avoit accompli son desir.

Elle ajoute a ce récit une chose qui n'est pas importante, mais qui fait voir cependant que les *ff.* conservent dans le Ciel l'amitié qu'ils ont eue pour nous sur la terre. elle dit donc qu'environ quinze jours apres ce que nous venons de rapporter, elle vit encore en songe la Mere Marie Catherine de *ff.* Augustin, qui d'un air aimable et doux luy presentoit a boire une tasse pleine de lait; la mere Agnes de *ff.* Paul luy dit, cela ne desplaist pas à Dieu puisque vous me la presentez, *vo.* Et en lieu ou vous connoissez sa volonté, et si cela y étoit contraire, *vo.* n'aurez garde de m'y exciter. Elle ne répondit rien, mais d'une façon fort gracieuse trois ou quatre fois elle luy fit signe des yeux et de la tête de la prendre avec liberté.

Il faut sçavoir que la mere *ff.* Paul ayant eue autrefois une grande maladie a la suite de laquelle, on jugea que le lait luy seroit bon au quintoms pour affermir ses poulmons, on luy fit prendre ce remede plusieurs fois avec bon succes, mais cette bonne mere, pensant quelle pourroit se passer de ce soulagement, et craignant qu'il n'y eût trop de sensualité, refusa d'en prendre depuis quelques années; la mere *ff.* Augustin étant encore vivante et sçachant que ce remede luy étoit utile, la convisit avec sa charité ordinaire de ne point résister, et ne paroissoit pas contente du refus de la mere *ff.* Paul, moy quelle luy objectoit ses craintes. Deux jours apres ce songe elle en vit l'accomplissement, car on luy fit donner du lait sans quelle en eût parlé, ce quelle regarda comme un rafraichissement que Dieu luy envoieoit l'ayant inspiré a sa sup^{re} elle le prit simplement bien resolu de s'abandonner a l'obeissance plus que jamais.

La mere Marie Catherine de *ff.* Augustin a secouru tant de personnes qui se sont recommandées a elle; et leur a obtenu des graces si grandes dans de pressants besoins, que nous ne doutons point de son bonheur, quand même elle n'auroit donné depuis sa mort aucune autre preuve de sa beatitude, et de son pouvoir auprès de Dieu; mais la divine bonté a bien voulu manifester la sainteté de son Epouse par des guerisons miraculeuses en France et en Canada nous en rapporterons icy seulement deux.

Une Religieuse de la visitation *ff.* Marie nommée Marie Suzanne des Maires dans la ville de Caën, étant depuis trois mois fort incommodée d'une chute, ou elle s'étoit blessé un genouil sur lequel elle ne pouvoit se soutenir ny même s'appuyer en sorte quelle ne pouvoit se remuer sans une béquille, fut inspirée de faire une neuvaine a la mere Catherine de *ff.* Augustin dont elle avoit entendu parler, elle pria plusieurs de ses sœurs de se joindre a elle, mais elle ne reçut aucun soulagement; Cependant bien loin de perdre courage elle entreprit d'en faire une seconde avec plus de confiance que jamais, et mettant un morceau du voile de notre *ff.* deffunte sur la partie malade, elle pria avec un redoublement de ferveur, jusqu'au dernier jour de la neuvaine que s'étant fait conduire au Chœur, pour y recevoir la benediction du *ff.* sacrement a cause des quarante heures qui se faisoient dans leur

Guerison miraculeuse
obtenue par l'intercession
de la mere *ff.* Augustin.

1689.

Eglise, elle ressentit d'étranges douleurs, et on entendit un fracas qui l'effraya autant que le mal qu'elle souffroit, dans cette surprise elle se jeta à genoux avec une grande impetuosité, et dans le moment se trouva parfaitement guérie. Le chirurgien qui la pensoit ordinairement mourante, vint à la voir la vérité de ce miracle, visita le même genou, et ne trouva ny enflure ni rougeur, mais seulement qu'il se peloit reprenant une peau nouvelle, ce qui l'étonna admirablement. toute cette Comté en rendit grâce à Dieu aussy tôt, ce que firent aussy dans la suite toutes les personnes qui en furent informées.

Autre guérison
miraculeuse opérée
par les merites de la
meur. St. Augustin.

Un habitant de Dombour nommé Nicolas Matte entendant parler de la Mere Marie Catherine de St. Augustin, et raconter quelques merveilles de sa vie, fit reflexion que cette grande servante de Dieu pourroit bien le tirer de la peine que luy causoit l'infirmité d'un de ses enfans qui depuis sa naissance avoit un branlement de tête auquel les chirurgiens assuroient qu'il ny avoit point de remede. Il prit aussy tôt la resolution de s'adresser a elle, luy commença une neuvaine, et la pria instamment et avec foy de vouloir guerir son fils, le dernier jour de la neuvaine, l'enfant se trouva entierement guéri, et ne s'est jamais ressenty depuis de cette incommodité, dequoy le pere est demeuré tres reconnoissant, il en donna luy même une attestation et s'offrit a la signer de son sang.

Monsieur le Lieutenant
permet qu'on releve
de terre les os de cette
servante de Dieu j'd.
les mettre en lieu plus
honorablé.

Ce fut la continuation de ses merveilles qui nous porta a demander en 1689. a Monsieur de St. Vallier Evêque de Quebec, la permission de relever de terre le corps de cette Ste. R. pour le placer plus décentement dans quelque endroit de notre maison, ou on put le visiter par devotion. Ce que sa Grandeur nous accorda tres volontiers, nous ouvrimus donc sa fosse, et nous recueillimes avec grand soin tous ses os que nous mimes dans un petit cercueil proprement couvert, et nous portâmes cette petite châsse au pied d'une Croix a l'Oratoire qui est dédié au Calvaire, jugeant que cette illustre déffunte qui avoit tant chéri la Croix et qui en avoit souffert de si sensibles, seroit ravie de reposer auprès d'un morceau de la vraie Croix que nous reverons dans le cœur qui est placé sur celle du Calvaire, et qui nous a été envoyé comme un riche present par Madame la Duchesse D'aiguillon.

Les R. de Bayeux
veulent avoir de ses
os.

Notre Comté de Bayeux d'où la mere Catherine de St. Augustin étoit professe, ayant appris ce que nous avions fait, voulut avoir quelques uns de ses os, et ces bonnes R. nous en demanderent avec tant d'instances que nous ne pûmes les refuser, nous leur fimes part de ce que nous en avions, qu'elles estiment infiniment.

On la met dans une
plus belle châsse.

En l'année 1717. quelques Religieuses de cette maison firent faire une plus belle châsse pour mettre les reliques de cette grande servante de Dieu et elle fut posée dans le même endroit que la précédente avec beaucoup de solemnité la veille de l'exaltation de Ste. Croix.

La mere Marie Catherine de St. Augustin étoit parente de St. Thomas de Cantorbéry, et ses proches se nommoient Becquet comme luy, on assure que par tout, ou on possède des personnes de cette famille on est préservé du feu, Dieu veuille continuer sa protection sur notre maison.

1689.

comme nous l'avons déjà tant de fois ressentie contre ce terrible Element.)
 En 1689. notre s^r pere le Pape Innocent onze renouvela pour sept ans l'indulgence que Clement dixieme nous avoit accordée pour les ames du purgatoire, lorsqu'on dirait la s^re Mess^e au Maître autel de notre Eglise, a cette intention le jour de la commemoration des morts, et chaque jour de cette octave, ainsi que tous les lundys de l'année, il joignit encore une bulle presque semblable qui accordoit les mêmes jours, la même indulgence en particulier aux ames des R^{es} decedés, a celles de leur parents au 1^{er} et second degré, et a celles des bienfaiteurs de notre Monastere, celle oyroit pour quinze ans, ainsi que la bulle qui nous continuoit l'indulgence plénier que nous pouvions gagner en visitant trois fois l'année sept chapelles de notre Convent, et en montant quatre fois l'an, a genoux la s^re Echelle. Une autre bulle nous accordoit une pleine indulgence que l'on pouvoit gagner, en visitant notre Eglise des les premières vespres de la feste de notre glorieux pere s^r Augustin, mais comme c'est un privilege commun a tout notre ordre, nous ne la faisons plus renouveler.

Indulgences accordées par le pape Innocent onze, a notre Comte.

En l'année 1689. il ne se fit point icy d'elections mais en 1690. les deux triennaux de la mere Jeanne francois Duchureau de s^r Ignace étant expirer, nous estimés pour sup^{re} la Reverende mere Antoinette du Sartre de la visitation, Monseigneur de s^r Vallier presida a cette ceremonie le 9^e de janvier, la mere s^r Ignace fut élue assistante, ma sœur Marie Madeleine hateur de s^r francois xavier depositeire de la Comte et mes sœurs Marguerite Bourdon de s^r Jean Baptiste, et Marie Duchureau de s^r Jeanne discrettes, les autres officiers resterent comme auparavant.

1690.

Elections de l'année 1690. la R^{me} mere de la visitation est sup^{re}.

Nous reçûmes en cette même année 1690. mes sœurs Genevieve Dupuy de la Croix, Jeanne Louise hateur de s^r Anne, et Romaine Buisson de s^r Nicolas.

Entrés en religion de mes s^{rs} de la Croix, de s^r Anne et de s^r Nicolas.

Le premier de may 1690. la mere Marie des Champs de s^r Joachim mourut âgée de soixante six ans, ce qu'on admiroit le plus en elle étoit sa rare humilité dans laquelle elle s'est perfectionnée jusqu'à la mort d'une maniere qui a beaucoup édifié toutes les personnes qui l'ont connue. Cette belle vertu qui n'est jamais seule dans une ame, luy en avoit fait acquies un grand nombre d'autres, dont la pratique étoit d'un bon exemple pour notre Comte son exactitude, sa dependance dans les moindres choses, sa ferueur au service des malades ne s'est jamais ralentie, sa grande devotion étoit au verbe incarné, a la tres s^re vierge et a l'archange s^r Michel. Elle s'est acquittée tres religieusement de tous les emplois dont on l'a chargée, et sur tout de celui d'hospitaliere, laquelle a exercé onze ans, y ayant été mise plusieurs fois en differents tems.

Mort de la Mere Marie des champs de s^r Joachim.

Dans le mois de juin de cette même année 1690. il vint icy huit ou dix matelots qui disoient s'être sauver des navires pécheurs, que les anglois avoient pris a L'île percée, ils assureroient que les anglois faisoient le projet d'aller prendre le port Royal, et ensuite de venir assieger Quebec, mais personne ne les crut, on ne pouvoit s'imaginer qu'une telle entreprise pût leur venir dans l'esprit. Cependant soit que les filles soient plus crédules, ou plus craintives

Premiers allarmes du siégé des Anglois.

1690.

Nous faisons des prières
pour détourner ce fléau
de dessus nous.

Les sauvages assurent
que les Anglois viennent
et ne sont pas crûs.

La nouvelle se confirme
à n'en plus douter que
les Anglois viennent
assiéger Québec.

On se prépare à les
recevoir.

On veut nous faire
sortir de la ville.

nous commençâmes à faire des prières et des penitences pour obtenir de Dieu l'éloignement de ce fléau. nous nous adressâmes à la très sainte vierge, au grand St. Joseph et aux Sts. Anges dont nous récitâmes les prières tous les jours avec une ferme confiance qu'ils combattraient pour nous, s'il étoit nécessaire.

Des sauvages de Lacadie vinrent dans le mois d'août dire à Monsieur Prouët ancien officier du regiment de Carignan, qui étoit Lieutenant de Roy de Québec, et qui y commandoit en l'absence de Monsieur le Comte de Frontenac, que le port Royal étoit pris par les Anglois, et qu'ils devoient venir icy, qu'il se préparât à les bien battre, et qu'il ne se rendit pas sans tirer, comme avoit fait le gouverneur de Lacadie. on prit encore cela pour des rêveries, croyant que les sauvages vouloient avoir quelque present, en effet on leur donna quelque chose et on les renvoya sans les croire, dont ils s'appercurent fort bien. Les prisonniers que nos petits partys faisoient dans le pais d'en haut disoient la même chose, et ne le persuadoient pas mieux.

Enfin le 7. d'octobre fête de N. S. de victoire Monsieur Cananville arriva qui dit avoir compté trente trois voiles Angloises proche d'icy, qu'il les avoit observés pendant deux jours et deux nuits, qu'assurément ils faisoient la route de Québec, et qu'ayant eû depuis un vent très favorable, il ne doutoit pas qu'ils ne parussent incessamment.

Pour lors on jugea qu'il étoit vray, on envoya promptement à Monsieur de Frontenac qui descendit en très grande diligence.

Aussy tôt que cette nouvelle fut répandue dans Québec chacun se prépara un logement à la haute ville, on abandonna les maisons de la basse ville, on fit des retranchements avec des barriques pleines de pierres qui auroient tué plus de monde si le canon eût donné dedans lesquelles rien auroient sauvé. on nous signifia de nous tenir prêts à sortir de la ville pour aller à Lorrette, nous fîmes quantité de paquets nous servâmes ce que nous avions de meilleur, trois religieux firent elles mêmes pendant la nuit une fosse dans le jardin dans laquelle on enterra toute l'argenterie de l'Eglise, et sur tout les vases sacrés pour empêcher la profanation que les heretiques en auroient fait nous ne réservâmes qu'un petit calice pour dire la Ste. Messe.

On fit des provisions pour le voyage de Lorrette, mais nous étions dans une si grande consternation que nous n'avions pas le courage de manger. Comme la maison ne devoit pas rester seule, deux R. consentirent à la garder, et le jour du depart étant enfin arrivé, les charettes étant déjà dans la cour, nous nous assablâmes dans l'église pour nous dire adieu, on se demanda pardon les uns aux autres avec un cœur si attendri qu'on n'entendoit que sanglots toutes pleuroient à chaudes larmes, en sorte que celles qui devoient rester voyant cette affliction générale, ne pouvoient plus se résoudre à se separer des autres, sur ces entrefaites, on nous vint dire d'attendre que Monsieur le Comte de Frontenac fut arrivé afin qu'il jugéât luy même si notre sortie étoit nécessaire, cela n'eût fait reprendre un peu nos esprits, Monsieur le Gouverneur ne fît pas plutôt

à Québec, ou il arriva le 14^e d'octobre, qu'il nous enuoya dire qu'il ne vou-
loit pas que nous sortissions de la ville, que nôtre fuite allarmeroit tout
le monde, qu'il esperoit que Dieu nous feroit la grace de vaincre nos
ennemis et qu'il falloit la luy demander avec confiance. Il visita tous
les remparts pour voir ce qu'on y auoit fortifié, encourageant les habitants
rassurant par sa bonne contenance tous ceux qui étoient effrayez.

M^r. le Comte de
Frontenac n^o. deffend
de sortir de Québec.

Les Anglois venoient fort lentement, Dieu sans doute les arrêtoit
pour donner le tems aux Montrealistes de descendre, car ils ne profi-
tèrent pas du vent de nord-est qu'ils eurent, pour nous surprendre comme
ils auroient pû faire.

Ils auoient pris vers Anticosti quelques François prisonniers, Monsieur Les Anglois prennent
de Granville qui auoit été officier dans le Régiment de Carignan, et qui des prisonniers dans
étoit alors lieutenant en ce pais, en étoit un, Madame de la Lande, & la riuere.
M^{lle}. Soliel avec plusieurs autres, ils s'informoient de ces pauvres Dames
quelles fortifications il y auoit à Québec, elles qui ne doutoient point
qu'ils ne se rendissent ^{maîtres} de la ville, leur repondoient fort simplement et fort
incivement, qu'il n'y en auoit point, que le peu de canons que nous
auions, étoient enterrés dans le sable sur la greue, cela les flatoit beau-
coup et ils croyoient de ja nous tenir.

Ils se mirent en deuoir de débarquer à la riuere d'Orléans, mais Monsieur M^r. de Francheuille
de Francheuille qui en étoit curé rassembla ses paroissiens, les exhorta repoussa les Anglois.
à la riuere d'Orléans.
à ne point laisser descendre les Anglois, leur representa vivement qu'il
alloit de leur bien spirituel et temporel, leur fit prendre à tous les
armes et les commanda si heureusement, qu'ayant dressé son embus-
cade dans l'endroit ou les ennemis pouuoient faire leur débarquement
ils attendirent les chaloupes qui venoient bien remplies, et des que la
premiere fut à la portée du mousquet, il fit faire dessus une decharge
qui tua tous les hommes dont elle étoit chargée, à la reserve de deux
qui s'enfuirent bien vite, les autres chaloupes ne jugerent pas à propos
de s'exposer au même danger, ainsi ayant été si mal mener des la
premiere fois qu'ils voulurent mettre à terre, ce ne fut pas sans crainte
qu'ils tenterent plusieurs autres fois les moyens de descendre sur nos
côtes, & ce fut toujours sans succès, car Monsieur de Longueuil ayant
obtenu de Monsieur le Comte de Frontenac la permission d'aller au
deuant d'eux, si transporta si promptement qu'il les joignit à l'île au
lievre, et les accompagna jusques vis à vis Québec les suivant le long
du riuage, et faisant avec une poignée de monde qu'il auoit avec luy
tant de feu dans les bois, et des decharges si à propos lors que les An-
glois vouloient débarquer, qu'ils crurent que toutes ces campagnes
étoient remplies d'indiens, cest le nom qu'ils donnoient au peuple de Canada.
en effet des qu'ils approchoient de terre, ils voyoient sortir de tous les
bouquets de bois qui bordoient la greue, des coups de fusils dont ils
étoient fort incommodés. Monsieur de Longueuil avec sa petite trou-
pe amena les habitants d'en bas à la ville, après auoir cotoyé la flote
et ce fut luy par sa prudence et par son courage, qui sauua toutes les habi-
tations, qui sont au bord du fleuve s^t. Laurent, du pillage des Anglois.

M^r. de Longueuil
accompagne les Anglois
le long du fleuve et
les empêche de débarquer.

1690.

Le general de la flotte
Angloise envoi sommer
M^r le Comte de Frontenac
de luy rendre la ville.

qui en furent si bien repoussés, qu'ils n'y tuèrent pas seulement une pous-
sée. Enfin le quinzième d'octobre à six heures du matin, les vaisseaux parurent
se placer dans le bassin. Des qu'ils eurent mouillé le general de la flotte
nommé Guillaume philips envoya un trompette sommer Monsieur le Com-
de Frontenac notre gouverneur, de luy rendre la place; cet envoi fut reçu
d'une maniere assez plaisante, et on se servit pour le tromper de bien des
ruses que la guerre permet. M^r le Major qui l'attendoit sur le bord de l'eau
luy fit bander les yeux, afin qu'il ne vit pas la faiblesse de nos retranche-
ments, puis le fit conduire par deux sergents qui le soutenoient, et qui le
firent passer exprès par des chemins impraticables pour aller au fort.
on cria de tous côtés qu'on eut à se ranger, comme si la foule eût fermé
le passage, et pour mieux persuader à cet étranger que le monde abonde
dans Quebec, dix ou douze hommes eurent soin de le presser et de le pousser
pendant tout le chemin, sans qu'il s'aperçut que c'étoit toujours les mêmes
qui ne faisoient que passer et repasser au tour de luy. Les Dames qui
eurent la curiosité de le voir, l'appelloient en riant, Colin maillard, et tout
ce qu'il entendoit luy paroissoit si résolu, qu'il en trembloit de tout le
corps, quand il entra dans la chambre de M^r le gouverneur, ou tous les
officiers l'attendoient. Ils s'étoient tous habillés le plus proprement qu'ils
pûrent, les galons d'or et d'argent, les rubans, les plumets, la poudre et la fri-
sure, rien ne leur manquoit, de sorte que quand ce pauvre Anglois eût les
yeux libres, il vit quantité d'hommes bien faits, et bien mis, qui n'avoient
point la mine craintive, mais au contraire la joye se visoit sur leur
visage, et l'air martial de tous ces braves gens le rendit tout interdit.
Il salua M^r le Comte de Frontenac, le pria fort humblement de trouver
bon qu'il s'aquittât de la commission dont son maître l'avoit chargé, s'en-
cusant sur la necessité ou il étoit de faire un compliment qu'il jugeoit
ne devoit pas être agreable.

Adresse dont on se servit
pour conduire cet envoi.

Compliment de l'envoyé
à M^r le Gouverneur.

Il dit donc à M^r le Gouverneur que Guillaume philips le sommoit de la
part du Roy Guillaume de rendre la ville dont il avoit le commandement.
et qu'il luy donnoit une heure pour y répondre, en même tems il tira de
sa poche une montre, et la posa sur la table. M^r le Comte de Frontenac
qui avoit beaucoup d'esprit, ne parut pas embarrassé de ce qu'il avoit à faire
il luy répondit qu'il ne connoissoit point le Roy Guillaume qu'il ne
connoissoit pour Roy d'Angleterre que le Roy Jacques deuxième, et que
pour la ville qu'il demandoit il n'étoit pas davis de la luy rendre, que
tous ses braves officiers s'y opposeroient, qu'ainsy il ne feroit point d'autre
reponse que par la bouche de ses canons. Aussy tôt l'Anglois reprit sa
montre, on luy remit son bandeau, et il fut reconduit avec les mêmes
précautions qu'on avoit prise pour l'amener.

Reponse de M^r le Comte
de Frontenac.

Le delay du combat
donne le tems aux Mont-
realois de descendre pour
secourir Quebec.

La reponse generouse de M^r le Gouverneur fut admirée avec raison de tous
ceux qui en furent temoins, ou qui en entendoient parler, on eût bien des
croire quelle surprit beaucoup nos ennemis, car ils tinrent plusieurs Councils
pendant trois jours, et garderent un profond silence, on voyoit seulement les
chaloupes de tous ses vaisseaux aller souvent à bord de l'Amiral. ce qui ne
se fit point sans une providence de Dieu bien amoureuse et bien particulière
sur le Canada, puisque ce delay donna le loisir aux habitants de Montreal
de venir à notre secours, avec les troupes que M^r le Chevalier de Callieres
gouverneur de Montreal commandoit; ils firent une si prodigieuse diligence
qu'ayant appris la hant la nouvelle de la venue des Anglois le 13. d'octobre

à six heures du soir, le lendemain matin huit cents hommes armés se trouvant prêts à partir, et vinrent ce jour la coucher aux trois Rivières. M^r de la Colombière grand archidiacre du diocèse descendit avec eux, ayant arboré sur son canot un étendard, ou étoit peint le s^t nom de M^{re} Marie, afin d'animer ses guerriers par la confiance en la tres s^{te} vierge. on leur dit le 16^e sept heures d'uy, que la flotte ennemie étoit devant Quebec, que le general avoit fait sommer M^r le Comte de Frontenac, et la belle réponse qu'il avoit faite. M^r le Chevalier de Callières jugea qu'il falloit amener un monde par terre, pour ne pas exposer les canots à l'artillerie des Anglois. il mit les troupes, et la milice en bon ordre et les fit marcher tam-

bours battant jusqu'à Quebec. Les Anglois entendirent de leurs vaisseaux le bruit que faisoit cette belliqueuse jeunesse qui venoit en sautant, et avec de grandes démonstrations de joye, ils appellerent M^r de Granville leur prisonnier, et luy demanderent ce que c'étoit, il écouta les fifres, et les caïffes, et voyant ^{luy} d'où cela venoit, leur dit cavalierement: ma foy M^r vous ne tenez rien, c'est M^r le gouverneur de Montreal qui arrive, avec les gens de haut, v^o. n'aurez qu'à plier bagage, ce secours pour Quebec vous fera perdre vos peines. on peut juger que cela les desola, cependant ils se résolurent à nous battre et commencèrent le 14^e veille de s^t Luc, sur les quatre heures du soir, on fit un feu de part et d'autre si vigoureux et si continué que plusieurs de nos officiers qui s'étoient trouvez en France à quantité de sieges, nous assurerent qu'ils n'en avoient jamais vû de si ardens. Ils s'efforcèrent sur tout comme nous l'avons sçû depuis de tirer sur un tableau de la s^{te} famille que l'on avoit exposé en dehors, sur le clocher de la cathedrale, mais ils n'y firent aucun mal, et cela nous garanty non seulement par la protection de ces trois sacrées personnes, mais encore parce que tous les coups qu'ils vissoient sur l'image passaient par dessus Quebec. Les Anglois croyoient sans doute nous effrayer, cependant ils furent plus allarmez que nous quand ils virent que nos batteries, étoient si bien servies, et qu'on leur envoieoit des boulets de dix huit et de vingt quatre, ils les monstroient à ces dames qui étoient prisonnières chez eux, et ils leur disoient: est-ce là ces canons que vous disiez qui étoient enterrés dans le sable? Elles étoient quasi aussy étonnées qu'eux de voir qu'on se battoit ainsi, car elles s'étoient imaginées que leur prise, n'auroit précédé que de quelques jours, celle de tout le Canada.

Les troupes et la milice de haut viennent par terre avec tant de joye que les Anglois en sont deconcertés.

Protection de la s^{te} famille pendant le combat.

Il est aisé de juger combien nos allarmez redoublerent, lorsque nous entendîmes le bruit du canon, nous étions plus mortes que vivres, toutes les fois que le combat recommençoit, car les boulets tomboient sur notre terrain en si grand nombre que nous en envoieâmes jusqu'à trente six en un jour, à ceux qui avoient soin des batteries de Quebec pour les renvoyer aux Anglois, plusieurs de nos R^{es} penseroient en être tués, parce qu'ils passaient tout proche d'elles et tomboient quelquefois à leurs pieds, le danger étoit si évident, que les plus genereux officiers regardoient la prise de Quebec, comme une chose inévitable, on se croyoit tous les jours à la veille de voir entrer dans la ville, les ennemis victorieux, Le venerend pere fremin notre Confesseur, ne sortoit point de chez nous il y passoit la nuit pour consumer les hosties consacrées, si les Anglois se rendoient maîtres de la place, afin d'empêcher la profanation du s^t sacrement. Il nous donnoit la dernière absoluion des que le peril augmentoit, et s'efforc

1690.

de nous rassurer par des motifs de confiance. Malgré toutes nos craintes, nous préparâmes différents endroits pour recevoir les blessés, parce que le Combat avoit commencé d'un air, à faire croire que notre hôpital ne seroit pas capable de contenir ceux qui auroient besoin de notre secours, mais Dieu menagea le sang des François, il y eût peu de blessés, et encore moins de morts.

Disette on l'on étoit dans Québec, pendant le siège.

Québec étoit fort mal muni de tout ce qui étoit nécessaire pour un siège, il y avoit très peu d'armes, point de viures, et les recrues qui étoient venues de Montréal avoient consumé les petites provisions qui s'étoient trouvées dans la ville. notre enclôt étoit entouré de corps de gardes, et les officiers comme les soldats, s'estimoient trop heureux quand nous leur donnions une écuelle pleine de légumes cuits, nous en faisons bouillir dans des chaudieres qui tenoient une barrique et on leur distribuoit aussy tost, ils venoient nous demander du pain et le prenoient dans le four avant même qu'il fut cuit, nous leur donnions des fournées de pommes cuites, qu'ils recevoient avec une joye qui faisoit bien voir que la présence des ennemis ne leur avoit pas ôté l'appetit. pour nous, il nous étoit impossible de manger le peu qu'on nous presentoit, car on fut obligé de nous retrancher le pain, nous n'en avions à chaque repas qu'un petit morceau, qui n'en contenoit pas quatre bouchées.

Les fruits et les légumes qui étoient encore dans notre jardin furent pillés par les soldats, comme ils étoient campés dans notre anse, ils se chauffoient à nos dépens, et nous brulerent quatre vingt cordes de bois, on nous enleva quatre milliers de planches et de madriers, que nous donnâmes volontiers tant pour contribuer au soulagement des combattants, que pour aider à construire les petites fortifications qu'on opposa, à la force des Anglois, tout nous paroissoit doux, pourvu que nous fussions préservés de tomber entre les mains, de ceux que nous regardions comme les ennemis de Dieu aussy bien que les nôtres.

Adresse et temerité des Canadiens.

On ne laissa pas de les beaucoup incommoder quoy que nous eussions pas de canonniers, ce fut deux Capitaines M.^r de Maricour et M.^r de Lorimier qui prirent soin des batteries, et qui pointoient eux mêmes le canon, mais si juste qu'ils ne perdoient point de coups, M.^r de Maricour abbatit avec un boulet le pavillon de l'Amiral, et si tôt qu'il fut tombé, nos Canadiens allerent temerairement dans un canot de corce l'enlever et le tirèrent jusqu'à terre, à la barbe des Anglois, on le porta en triomphe à la cathédrale ou il est encore.

Surprise des Anglois au sujet des deuotions qui se pratiquoient dans Québec.

Ce qu'il y eût d'admirable et qui assurément attira la benediction du Ciel sur Québec, c'est que pendant tout le siège on n'interrompit aucune deuotion publique, et chacun redoubla celle qu'on faisoit en particulier, la ville étoit disposée d'une maniere que les chemins qui conduisoient aux Eglises étoient vus de la rade, de sorte qu'à plusieurs heures du jour on voyoit des processions d'hommes et de femmes aller ou le son des cloches les imitoit. Les Anglois remarquoient fort bien cela, ils appeloient M.^r de Granville et luy demandoient ce que c'étoit, il leur disoit naïvement: c'est la Messe c'est les vêpres, c'est le salut à tel endroit. Cette assurance que les citoyens de Québec faisoient paroître, les desoloit, ils s'étonnoient de ce que les femmes osent sortir, et ne pouvoient s'empêcher de faire voir que nos deuotions ne leurs plaisoient pas trop, ils jugeoient de là que nous étions fort tranquilles, quoy qu'il s'en falut beaucoup, car tout diminuoit dans la

villes, excepté la faim, nous n'aurions presque plus de vivres, ni de munitions, les Anglois s'appauvrissent aussi, par bonheur pour nous, ils ne chargeaient quasi plus leurs canons que de mitraille. Enfin voyant qu'ils ne gagnoient rien à canonner la ville, ils resolurent de faire descendre sur les terres de Beauport une partie de leur armée, ils detachèrent quinze cents hommes qui dressèrent la une batterie de Canon. Ce dessein nous allarma, parce que rien ne leur étoit plus facile que d'entrer par le côté la dans Quebec. Mr. de St Denis tout vieux étoit avec soixante hommes qu'il commandoit dans cet endroit, les ennemis s'en allaient plus loin, et les conduisit en les battant, jusqu'à la Canardiere ou Mr. de Longueuil passa faisant defiler son monde pour secourir ce poste, qu'il étoit nécessaire de conserver.

Les ennemis descendent à Beauport et red. effrayent par cette tentative.

Il falloit sans doute que Dieu s'en mêlât pour animer le courage des François qui manquoient presque de tout, et pour effrayer les Anglois par les terreurs paniques qui les saisissoient sans aucun sujet, car ce ne fut point la valeur de nos officiers, ni la multitude de nos soldats qui les firent retirer. quarante seminairistes qui étoient à St Joachim et qui brûloient du desir de combattre, demandèrent et obtinrent la permission de venir à Beauport, ils sçavoient fort bien tirer, et dès la premiere decharge qu'ils firent sur le Camp des ennemis, le pouante les saisit, ils se persuaderent que toutes les montagnes voisines étoient peuplées d'indiens qui venoient les prendre par derriere, de sorte que sans tenir Conseil, ils s'embarquerent confusément, laisserent même dans leur précipitation, les munitions et les Canons qu'ils avoient la, dont deux sont demeurés à Beauport, un à St Joachim, et les autres ont été apportés à Quebec.

Ils sont repoussés par tres peu de monde et la frayeur les saisit.

On dit qu'ils prirent encore pour des hommes armés, des troncs d'arbres dont la pleine de l'hospital general étoit couverte, et qu'un sauvage transfuge s'étant sauvé dans leur Camp leur fit part de la peur dont il étoit luy même saisi. Dieu voulut avoir tout seul l'honneur de la victoire, et sa providence parut si visiblement nous protéger, qu'il ny eût personne qui ne confessât hardement que le Ciel avoit pris notre defence et qui ne luy en rendit toute la gloire.

Terreur panique des Anglois

Ces fuyards allarmerent le reste de la flotte, qui apres une prompte deliberation, fit une honteuse retraite le vingt et unième d'octobre, sept jours s'étant passés depuis son arrivée.

Ils levent le siege.

Nous n'aurons pu donner une juste idée de la Consternation que nous causa la nouvelle de la venue des Anglois, ni des assauts que nous eumes pendant le siege, par les différentes allarmes que l'on prit de tout ce que l'on craignoit qui arrivoit, mais il ne nous est pas plus possible d'exprimer la joye de toute la Colonie, quand on vit partir en desordre nos ennemis, on avoit de la peine à se persuader qu'ils se retirassent, et dès qu'on ne les vit plus on pensa aux moyens de rendre à Dieu des actions de graces publiques. Monsieur le Comte de Frontenac fut un des plus zelés pour en marquer sa reconnoissance, il fit chanter un Te Deum dans la Cathedrale avec toute la solemnité requise en telles occasions, on fit apres une procession magnifique dans toutes les Eglises de Quebec, ou l'on porta l'image de la tres St. Vierge en triomphe, comme notre liberatrice qui avoit vaincu nos ennemis, tout retentissoit des louanges de la Reine des Anges et des hommes qui venoit de nous donner des temoignages si singuliers de sa maternelle protection. On établit la fête de Notre Dame de la victoire dans l'église de la basse ville, pour memoire éternelle de la deffaitte des Anglois, Mr. par l'authorité de Monseigneur de St. Valiers Evêque de Quebec

Actions de graces que l'on rend à Dieu pour la deffaitte des Anglois.

Fête de N.D. de la victoire établie par reconnoissance.

1690.

De la Colombie Archidiaque y prêcha avec son éloquence ordinaire l'éloge de la
 Mere de Dieu, publiant comme un fidelle serviteur de la tres s^{te} vierge, les obligations
 que luy auoit la nouvelle france, et ce qu'on deuoit faire pour meriter la contin-
 =tion de ses bontés, luy attribuant toute la gloire de cette victoire, sans parler
 de la prudence de nostre Gouverneur, ni de la generosité de nos officiers, ni de
 la brauoure de nos soldats et de nos habitants, ce que pas on ne trouua mau-
 =uais, parce que tous estoient persuadez, quelle seule auoit repoussé nos ennemis,
 la deuotion enuers cette Reine triomphante s'augmenta beaucoup en ce pais.

Echange de prisonniers.

Quand les Anglois furent a quelques lieues d'icy, on eût avec eux des pourpar-
 =lers, pour l'échange des prisonniers francois qu'ils auoient dans leurs vaisseaux
 et qu'on vouloit retirer, on leur rendit plusieurs hommes, que nos partis auoient
 pris dans le pais d'en haut et vers l'Acadie, mais ils demanderent a la place
 de M^r. Trouu, un prêtre qu'ils auoient amené du port Royal, qu'on leur don-

Rapport de Sara Guérichon
Angloise fort aimable.

naît une jeune fille de condition nommée Sara Guérichon, c'étoit une petite
 =Angloise que M^r. de Champigny Intendant nous auoit donnée un an au-
 =parauant, elle n'auoit encore que huit ans, mais sa raison deuenoit son
 âge, elle auoit beaucoup d'esprit, et le plus aimable naturel qu'on pût souha-
 =iter, un air noble, et de petites manieres si gagnantes que nous l'aimions toutes
 fort tendrement, elle s'étoit particulièrement attachée a la mere s^{te} Ignace
 quelle regardoit comme sa maitresse, et luy disoit avec une naïuete char-
 =mante ses doutes et ses pensees, elle étoit bien instruite de nostre s^{te} Religion
 et auoit fait sa premiere communion avec une grande ferveur, et dans une
 grande innocence. On luy disoit quelquefois que l'on s'edonnoit qu'une fille
 raisonnable comme elle, eût tant de peur des sauvages, car elle palissoit et
 deuenoit toute tremblante des quelle en apperceuoit on, elle repondoit a cela:
 si vous auiez vû tuer votre cher pere par ses gens la, comme j'ay vû tuer
 le mien vous les craindriez autant que moy, puis elle ajoutoit en sanglo-
 =tant qu'ils auoient eû la cruauté de la faire passer toute nue en chemise
 par dessus le corps mort de son grand pere. On ne scauroit dire toutes les gen-
 =tillesses de cette aimable enfans, elle parloit également bien Anglois, Abenagin
 et francois, elle ne nous quitta qu'a regret, elle jettoit les hauts cris en disant
 disant adieu, et nous promit quelle conserueroit toujours la Religion que n^{re}
 luy auions inspirée, elle emporta un petit crucifix a son col, qu'un de ses freres
 qui étoit dans l'armement voulut luy ôter, ce qui luy fut impossible, tant elle
 s'en defendit bien, elle le cacha sous son aisselle afin de le conseruer. L'année
 suivante elle écrivit a la mere s^{te} Ignace et luy enuoya une piece d'or
 ce qui est dit-on chez les Anglois une marque de grande distinction, nous
 auons seu depuis par des prisonniers quelle étoit morte dix huit mois
 apres son retour en son pais.

On fait relacher nos
vaisseaux francois dans
la riuere du saggé.

On auoit enuoyé vers Tadoussac au deuant des vaisseaux de france, dont
 =il n'étoit venu cette année la aucune nouvelle, on desiroit du moins les pré-
 =seruier du danger de tomber dans la flote ennemie, car on ignoroit encore
 alors quelle seroit l'issue du siege. M^r. Aubert qui y alla comme tres habile
 navigateur pour les conduire dans le saggé, rencontra le Glorieux a l'île au
 coudre, il y auoit dans ce nauire un équipage basque, dont le langage a
 du rapport a l'Anglois, et comme a toutes les marées en leuant l'ancre
 ils faisoient grand bruit, nos decouuers n'oserent aborder le vaisseau, et
 se contentèrent de crier pendant deux jours, si vous êtes francois montrez
 =du feu, le Capitaine qui se nommoit Arismindy, qui depuis a été fait offi-
 =cier dans la Marine pour quelque belle action, étoit de fort mauvais hu-
 =meur parce qu'il y auoit tres longtemps qu'il étoit en mer, et qu'à l'entée

Du fleuve St. Laurent apres s'être un peu réjouis de se voir dans les terres par l'esperance d'arriver bientôt, le lendemain quand le pilote prit hauteur il trouva que le vaisseau avoit derivé quarante cinq lieues hors de la riviere cela pensa les mettre au desesperoir, car les vivres leur manquoient, les passagers mangeoient les provisions qu'ils apportoiēt, ceux qui n'en avoient point mangeoient des rats, on fut a la veille de relacher, mais comme ce navire étoit chargé des fonds du Roy, et par consequent du bien de cette Colonie, on se determina a poursuivre la route, ils vinrent donc enfin a petites journées jusqua l'île au Coude, on les cris des decouvreurs, et les coups de fusils frequents qu'ils tiroient pour qu'on leur repondit, ne faisoient aucune impression sur le Capitaine. deux officiers de Canada qui étoient dans le navire conseillerent a une Dame qui étoit aussy avec eux de montrer du feu, l'assurant qu'elle ne pourroit pas luy en faire de mal, elle fit aussy-tôt allumer un fanal et le montra par un sabel, des que les decouvreurs leurent apercu, ils crièrent qu'on envoiyât la chaloupe, qu'ils avoient bien des choses a dire. le Cap. vit bien que l'on avoit agi sans son ordre, il descendit dans la chambre et demanda d'un air fort courroucé, qui est ce qui avoit montré du feu, la Dame repondit hardiment que c'étoit elle et qu'il falloit savoir ce que ces gens la vouloient, qu'étant chargé des fonds du Roy, et de plusieurs passagers, il ne devoit pas les faire périr au port, les officiers tâcherent de l'adoucir, et enfin il consentit a envoyer sa chaloupe a terre elle amena plusieurs personnes qui accompagnoient M. Aubert, et le premier homme qui entra dans le vaisseau, leur dit que tout étoit a feu et a sang a Quebec, qu'il y avoit trente trois voiles Angloises qui assiegeoient la ville, cette nouvelle les consterna, et au lieu de se servir de la marée montante, on jetta l'ancre pour attendre qu'elle baissât, afin de descendre pour se cacher dans le saggé, on y placa le navire apres l'avoir dematé, on dressa une batterie de Canon sur la greue a tadoussac, on ôta du vaisseau trois cents trois mille livres en argent monnoyé que l'on enterra dans le sable avec si peu de précaution que tous les matelots en furent temoins, ainny ils l'auroient bientôt déclaré aux ennemis, s'ils étoient tombés entre leurs mains, pour peu qu'ils les en eussent pressés, il se passa fort peu de temps a faire tout ce dérangement, et comme les Anglois se retirèrent assez promptement de devant Quebec, on les voyoit defiler en désordre, de ce petit camp que l'on avoit disposé a tadoussac, quantité de blessés étoient sur le pont de leurs vaisseaux, avec des longues vies on distinguoit les têtes bandées, les bras en écharpes, et leurs manoeuvres toutes rompues, tout l'appareil qu'on avoit fait pour les empêcher de descendre fut inutile, ils étoient si honteux de leur mauvais succès, qu'ils ne penserent pas a débarquer, ils acheverent même de briser plusieurs de leurs navires, les plus délabrés, pour fournir du bois au reste de la flotte qui en avoit besoin, tant ils se voyoient peu en état d'en aller faire dans nos côtes. on eût cependant une allarme une fois pendant la nuit, la sentinelle cria aux armes, parce qu'il luy sembloit entendre le bruit des rames de plusieurs chaloupes, on se leva tres vite, et apres s'être mis en état de défense, il se trouva que c'étoit les lames de la marée montante qui battoient les rochers, et qui faisoient en effet beaucoup de bruit parce qu'il venoit bon frais.

M. de Bonnaventure qui commandoit le vaisseau du nord, vint jusqua la riviere du Loup, ou il apprit que Quebec étoit assiégué, il ne crut pas devoir exposer les richesses de la Compagnie de Canada dont son navire étoit chargé, il prit des vivres dans cet endroit la, qui appartenoit a M. de la Chenaye

Le vaisseau du nord relâché en France.

142
1690.

son beau frere, et fit un procès verbal, ou il exprima les raisons qu'il avoit de relacher en France, il le laissa au fermier afin qu'il l'envoya a la ville si elle étoit victorieuse, puis il partit fort touché de sçavoir sa patrie dans un si grand danger, et alla porter en France la nouvelle du siège de Quebec. Quoy que nos ennemis nous fissent quasi pitié tant ils étoient en desordre on craignoit qu'ils ne fissent un dernier effort, pour se vanger de leur défaite, et qu'ils ne dechargassent leur rage sur quelqu'un de nos côtes en s'en allant, c'est pourquoy M^r le Comte de Frontenac les envoya reconduire, sans qu'ils le sçussent jusqu'à Tadoussac par plusieurs des plus braves officiers qui observoient leur route, et qui avoient ordre de les empêcher de s'en retourner s'ils eussent tenté de le faire, les uns allerent du côté du sud, les autres du côté du Nord, et ne revinrent tous a Quebec, qu'après avoir laissé la riviere nette d'Anglois.

On reconduisit les Anglois
p^r les empêcher de mettre
a terre en s'en allant.

Nos vaisseaux arrivent
a Quebec apres une tres
longue navigation.

On rematta le Glorieux qui vint enfin jusqu'à cette rade apres une traversée de cent treize jours. On peut admirer encore icy la protection de Dieu sur le Canada, car si le Cap^{tn} Arismindy avoit eû les vents favorables pour faire un prompt voyage, il n'auroit pas eûté la flote Angloise, et se seroit jetté entre les mains des ennemis, c'est pourquoy n^o avons regardé depuis comme un grand bonheur pour les personnes qui étoient dans ce vaisseau ce qu'elles croyoient leur être fort contraire, et n^o nous sommes flatés que nos prieres avoient été mieux écoutées que les leurs, puis que nous demandions a Dieu qu'il les conservât, et qu'il le fit, en les retardant par des événements qu'ils ne sçavoient a quoy attribuer et dont ils étoient fort affligés.

On fait partir pour
France la fleur de May
qui apprend la levée du
siège de Quebec.

Les autres vaisseaux qui avoient eû le même sort, arriverent aussy heureusement, mais comme la saison étoit fort avancée, ils hivernèrent icy, on risqua seulement un petit bâtiment nommé la fleur de May, pour porter en France les bonnes nouvelles de la défaite et de la retraite des Anglois, il partit le sixième de decembre, et se rendit a bon port a la Rochelle ou l'on étoit fort en peine de ce pauvre pais, parce que l'on sçavoit Quebec assiégé. Ceux qui porterent a la cour les lettres de M^r le Comte de Frontenac y furent reçus comme des Anges de Dieu, quand le Canada auroit été la plus riche province du Royaume, le Roy Louis quatorze n'auroit pas eû plus de joye de sa conservation, tout le monde parut sensible au bonheur de la nouvelle France, cela redoubla l'affection que sa Majesté avoit déjà pour cette Colonie, dont nous avons ressenti de si bons effets dans la suite, le Roy n'ayant jamais voulu abandonner le Canada, quoy qu'il en ait été fortement sollicité par des Ministres intéressés, qui luy représentoient continuellement qu'il y faisoit beaucoup de depense sans en retirer aucun avantage, le seul desir d'étendre la foy, et de voir Dieu servi et adoré dans ces contrées engageoit ce Grand Prince a soutenir ce pais, p^r lequel le Ciel s'étoit si ouvertement déclaré.

On établit chez nous
la fête du sacré Cœur
de Marie en reconnaissance
des bontés de la Mere de Dieu.

On ne parloit icy que des secours miraculeux que la divine providence avoit employé pour nous delivrer de nos ennemis, nous fîmes entre n^o quantité de deuotions pour remercier N^otre Seigneur et sa s^{te} Mere, du bienfait signalé que nous en avions reçu, mais nous crûmes devoir ajouter a nos pratiques secrettes quelque chose de public, c'est pourquoy nous demandâmes avec instance a Monseigneur L'Evêque qu'il voulut bien instituer chez nous la fête du sacré Cœur de Marie, ce que sa Grandeur nous accorda agreablement, et nous en expédia la lettre patente des le quinzième de novembre 1690. Comme elle explique tres bien les avantages

1690.

de cette deuotion, et que la seule lecture de cet écrit doit renouueller le souuenir des faueurs de la Mere de Dieu, et recueillir la ferueur et la tendresse que les ames pieuses ont déjà pour la tres s^{te} vierge, nous en rapporterons icy la copie.

Jeun par la grace de Dieu et du sst siege Apostolique, Eueque de Quebec, a tous ceux qui ces presentes verront salut. Comme il n'y a rien de plus doux et de plus salutaire aux chrétiens, et sur tout aux ames Religieuses, que d'embrasser dans le cœur de la tres s^{te} vierge, et que le moyen de paruenir a un si grand bonheur est de l'honorer autant qu'on le peut. Nous ne pouuons nous empêcher d'approuuer la demande que nous ont fait, Nos tres cheres filles en N^{os} s^{tes} hospitalieres de cette ville de Quebec, d'en celebrer la fête avec toute la solemnité, et toute la ferueur dont elles sont capables. Nous jugeons par là qu'elles connoissent les inclinations de leur Epoux, puisqu'elles ne scauroient rien faire qui luy plaise davantage, ny qui l'oblige plus efficacement à leur communiquer les graces dont elles ont besoin p^o soulager ses membres qui sont les pauvres. D'ailleurs ce cœur sacré étant la source pretieuse d'un ruisseau encore plus pretieux qui est le sang de Jesus Christ, auquel elles sont obligées par leur institut, et par leur fondation de rendre des hommages particuliers, elles ne pouuroient choisir une deuotion plus conforme à l'esprit de leur regle, et aux intentions de leur fondatrice. Nous auons même sujet de croire que la Mere de Dieu qui par plusieurs miracles vient de nous deliurer des Anglois ses ennemis et les nôtres, a inspiré à ses filles de rendre à son aimable Cœur des honneurs nouveaux dans la nouvelle france, pour grauer plus profondément dans tous les cœurs le souuenir d'un bienfait si signalé. Ainsi pour satisfaire un desir si pieux, et si propre à immortaliser la victoire dont nous sommes redevables à la Reine du Ciel, apres auoir vû, et examiné l'office, et la Messe du tres sst Cœur de la bienheureuse Vierge Marie composés par le pere Eudes dont la memoire est en benediction, et approuvés par plusieurs Illustres Prelats, Nous permettons à nos dites filles qui nous les ont présentés, de chanter l'un et l'autre solemnellement tous les ans le troisieme jour de juillet, ainsi qu'elles l'ont souhaité, leur accordant à même temps l'oraison des quarante heures qui commenceront le même jour, et l'indulgence pleniere à tous ceux qui pendant ce temps la, se confesseront, et comunieront et diront leur chapellet deuant le sst sacrement dans leur Eglise, p^o remercier Dieu des dons immenses dont il a orné ce auguste Cœur. donné à Quebec le 15^e novembre 1690. signé Jean Eueque de Quebec.

Nous celebrâmes cette fête pour la premiere fois le 3^{me} juillet de l'année suivante 1691. avec les prieres des quarante heures, mais Monseigneur les a retirés depuis que nous auons obtenu de Rome une indulgence pleniere qui nous fut accordée par le Pape Innocent, douzieme.

Messieurs de la Congregation comme particulièrement deuotés au service de la Mere de Dieu, voulurent aussy donner des marques éclatantes de leur reconnaissance, ils fonderent à perpetuité dans la cathedrale de Quebec une messe du sst sacrement le lendemain des cinq principales fêtes de la tres s^{te} vierge, la premiere fois qu'on la chanta, ce fut le seizieme d'acoust 1691. Monsieur Glanville y fit un beau sermon, ou apres auoir parlé des Grandeurs de la Reine des Anges et des hommes, et des raisons que l'on auoit de l'honorer, il expliqua le sujet de cette deuotion, donna beaucoup la pieté de congreganistes, et les

Copie de la patente de Monseigneur. pour la fête du sacré Cœur de Marie.

1691.

Fondation des cinq Messes du sst sacrement par M^{rs} de la Congregation.

1691.

M^{rs} de Merlac sup^{te} des
hospitaliers.
Elections de l'année
1691.

Changement de sup^{te}
au depart de Monsieur
pour France.

On fait bâtir l'étable.

Les R^{es} sont prescrites
de sortilege

Pourquoy n^{os} chantons
le salve Regina avant
matin tous les jours.

exhorta à aimer plus que jamais, celle à qui ils avoient l'honneur de
partenir.)
Tout cela ne s'exécuta qu'après le départ de Monseigneur L'Evêque qui partit
en France dès le printemps de cette année, mais avant que de s'embarquer, sa
Grandeur présida à nos Elections le premier d'avril assisté de M^r André de
Merlac, ma^{is} f^{re} Marguerite Gloria du précieux sang fut élue Maitresse des
nonices, ma^{is} f^{re} Marie Fiquenet du sacré Cœur hospitalière et discrète avec ma^{is}
f^{re} Marguerite Bourdon de St. Jean.

Comme Monseigneur avoit quelque démêlé avec Messieurs du séminaire
il leur ôta la supériorité de notre Maison, et voulut nous donner un prêtre
qui n'étoit pas de leur corps, la supérieure s'y opposa d'abord tant qu'elle
put, croyant avoir raison, mais malgré ses remontrances M^{gr}
persista et luy donna par un simple billet tous ses pouvoirs, dont
il se servit comme il luy plut, pendant l'absence de ce prelat, qui ne dura qu'un
an, et même après le retour de sa Grandeur, sans pourtant avoir été reconnu
avec les cérémonies ordinaires qu'il n'exigea pas.

Quoy que nous eussions beaucoup perdu au siège des Anglois, et qu'une grande
chereté qui succéda à la guerre, nous nous trouvâmes
obligés de faire une dépense nécessaire pour l'entretien de notre menagerie. La
vieillesse et la petitesse des bâtiments nous contraignit de faire construire une
étable, nous primes le Conseil de nos amis, pour voir comment n^{os} la ferions
ils firent tous d'avis que nous la fissions bâtir de pierre afin qu'elle fut plus
solide, et que nous ne fussions point tous les ans chargés d'une quantité de
réparations, nous les crûmes, et nous ne parvînâmes rien pour rendre ce lieu
commode pour l'hivernement des bestiaux, Cependant n^{os} avons expérimenté
depuis que rien n'est moins propre à cet usage, que les bâtiments de pierre
parce qu'ils se font un amas de frimas sur les murailles qui donne une
fraicheur fort mal saine aux animaux, ainsi nous aurions bien mieux
fait de la faire de bois, cela nous auroit moins coûté, les réparations n'en
seroient pû être considérables, et nous aurions logé nos bestiaux plus chaudement.
L'hyver, ceux qui nous donnerent ce conseil le firent pour le mieux, nous
deuons leur en sçavoir bon gré, et profiter à l'avenir de cette remarque p^{our}
corriger la faute que nous fîmes alors innocemment.

Il arriva une chose pendant que l'on bâtissoit l'étable, qui mérite avoir
place dans cette histoire, c'est qu'un des ouvriers qui y travailloit, sans que
nous le connussions pour ce qu'il étoit, prit le dessein d'ensorceller les religieux.
il se mit plusieurs fois en devoir de l'accomplir, et ce fut par ma^{is} f^{re} Marqu
rite du précieux sang qu'il voulut commencer, mais toutes les fois qu'il
approchoit d'elle, il se sentoit repoussé par une force invisible, de manière
qu'il luy fut impossible de venir à bout de son projet, Ce fut luy même qui
le déclara à son confesseur avant que de mourir, en s'accusant apparemment
du commerce qu'il avoit eû avec le Diable l'ayant appris n^{os} en fîmes
pénétrées de reconnaissance et nous redoublâmes notre dévotion p^{our} en
remercier N^{os} et sa f^{re} mere, car nous luy attribuons avec raison la déliurance
ou plutôt la préservation de tous les maléfices, parce que quand les religieux
visulines de Loudun furent possédés du démon, cela jeta nos meres de Dieppe
dans un effroy qui leur fit craindre un semblable accident, elles s'adresserent
à la tr^{is} s^{ainte} Vierge pour éviter ce danger, et luy promirent de chanter tous
les jours en son honneur le salve Regina, nos premieres R^{es} apporterent cette
bonne coutume de France, et nous l'avons toujours continuée, nous le chantons

avant matines a cette intention, et voila l'effet de la protection de la Mere de Dieu, il se pourroit faire encore que la vertu de ma^{me} Marguerite du pre-
sents eust affoibli le pouvoir du demon, car le malin esprit craint les véritables
servantes de Dieu, et elle étoit telle, c'est a dire extrêmement régulière, fort inté-
rieure, et toujours unie a Dieu ne perdant jamais sa présence parmi ses
différentes occupations.

vers la fête des Roys de l'année 1692. la R^{de} mere Jeanne Thomas Agnes de
St Paul, tomba tout a fait paralytique sans pouvoir s'aider de la moitié du
corps, depuis pres de deux ans quelle avoit eü une violente apoplexie ses
forces avoient beaucoup diminué, et tous les jours elle devenoit de plus en
plus infirme, perdant l'usage de ses membres l'un apres l'autre, elle continua
de nous édifier dans sa maladie, comme elle avoit fait dans sa santé, tant
par sa patience, que par ses fréquents et amoureux soupirs vers le Ciel,
car elle desiroit sincerement de quitter ce monde pour aller jouir de Dieu,
les approches de la mort redoubloient son allegresse, et croyant que nous
serions toutes avoir part au bon plaisir quelle ressentoit, elle pria la sup^{re}
de vouloir accorder une recreation a la Com^{te} avant quelle nous quittât,
afin disoit elle que toutes se rejoüissent de ce quelle alloit voir Dieu, elle
mourut le quatrième de juillet dans des sentiments si charmants qu'elle
embrasoit d'amour de Dieu toutes les personnes qui la voyoient, plusieurs
seculiers luy donnerent en cette dernière occasion, des marques de la sincere
estime qu'ils avoient pour elle, ils demanderent a la voir, entre les autres
M^{rs} le Comte de frontenac nostre gouverneur general ayant appris quelle
étoit a l'extremité voulut luy parler seul a seul, et se retira d'aupres
d'elle les larmes aux yeux, si penetré et si touché de ce quelle luy avoit
dit, qu'il parut bien par l'éloge qu'il fit de la sainteté de cette mourante
qu'il reconnoissoit par sa propre experience, et qu'il respectoit beaucoup
l'esprit de Dieu dont elle étoit animée. Il seroit difficile de dire en quelle
vertu elle a excellé, parce quelle les possédoit toutes en un éminent degré
la douceur, l'humilité, la charité envers les pauvres, le support du prochain
l'obéissance, l'exactitude a l'observance de nostre s^{te} regle, la fermeté dans tous ses
exercices, la mortification, l'assiduité a la priere, voila ce que nous luy avons
vu pratiquer constamment toute sa vie, elle étoit ingénieuse a cacher et a excu-
ser les défauts des autres, cet aimable caractère la faisoit aimer fort tendrement
de toute la Com^{te} ou elle a exercé les charges de supérieure, d'assistante, de Mai-
trisse des nonices, de depositaire et de discrette, et les a toutes remplies avec une
grande fidélité, et d'une manière qui satisfaisoit tout le monde. elle étoit d'une
tres petite taille fort caressante et affective, l'affliction que sa mort s^u causa
fut mêlée d'une s^{te} joye, par la bonne odeur des vertus, dont elle nous avoit
donné tant d'exemple, et par la tranquillité de son trespas, il n'y avoit aucune
religieuse en cette maison qui ne desirât imiter la vie de celle que nous
regretions, afin de mourir comme elle dans des transports d'amour de Dieu
et de goûter dans ce redoutable moment, la paix et le contentement que
l'on avoit admiré dans la mere Agnes de sst Paul.

Mort de la R^{de} mere J.
Agnes de sst Paul.

Nous fimes pour cet effet un vœu au glorieux sst Joseph, apres une
deliberation du chapitre, et nous luy promimes de faire faire un tableau
ou son agonie seroit représentée, et de luy dédier une de nos chapelles, ou
nous luy rendrions tous les jours nos devoirs, pour qu'il nous obtînt la grace
de mourir comme luy, assisté de Jesus et de Marie, nous le priâmes aussy
de disposer intérieurement celles que N^{ostre} Seigneur voudroit retirer de ce monde
et nous avons reconnu en plusieurs occasions, que ce grand sst qui est nostre

On fait un vœu a sst
Joseph s^u obtenir une
bonne mort.

146
1692.

protecteur particulier, nous auoit exaucés, car nous auons remarqué que toutes celles qui sont mortes depuis ce tems la, se sont preparées a ce dernier passage, les vnes par vne confession generale, les autres par vne retraite, plus profitable que toutes celles qu'elles auoient faites jus qu' alors, quelqu'un par vne pratique plus exacte de nos regles, d'autres par la correction de quel que deffaut, et enfin toutes par un certain pressentiment qui les detachoit de la vie, les moins appliquées a leur interieur nous ont paru toutes changées auant que Dieu en disparât, C'est ce que nous auons souuent admiré avec beaucoup de consolation, et ce qui redouble tous les jours nôtre reconnaissance envers le pere de la tres s^{te} vierge et le pere nourricier de Jesus.

Mort du R^e pere Fremin
notre Confesseur.

Le Reuerend Pere Jacques Fremin nôtre confesseur mourut seize jours apres la Mere Agnes de s^t Paul, c'est a dire le vingtième de Juillet fête de s^{te} Marguerite, quelques mois auant sa dernière maladie il eut la pennee de se décharger de son employ, jugeant que l'augmentation considerable de ses infirmités, luy marquoit assez que c'étoit la volonté de Dieu qu'il ne s'occupât plus qu'à se disposer a la mort, il fit beaucoup prier p^r cela parce qu'il y trouua de la resistance de nôtre côté, et pria luy même Nôtre Seigneur de l'éclairer la dessus; un jour qu'il venoit de dire la Messe a cette intention, sans qu'il eût parlé chez luy de son dessein le Reuerend pere Supérieur luy alla dire pendant son action de grace qu'il ne vint plus nous confesser, ce qu'il regarda comme la déclaration des ordres de Dieu.

Son Zele et son affection
pour nous.

On ne peut dire trop de bien de ce s^t homme, et quoy que nous ne l'eussions accepté qu'avec peine, ne le connoissant point, il s'attira bientôt l'estime et la confiance de toute la maison, par son éminente vertu, et par la douceur avec laquelle il procuroit l'auancement de toutes les Religieuses dans la perfection, il prenoit part a tout ce qui les regardoit, les visitoit souuent, entroit dans le détail de tout ce qui les concernoit. Il auoit vne grande conduite pour toutes choses, et ne venoit pas seulement a nous confesser, malgré ses grandes infirmités, il faisoit de grands biens dans nos sales parmy les quaures qu'il visitoit exactement tous les jours pour les instruire, les consoler, et les exciter a mieux viure, il leur faisoit faire des confessions generales apres lesquelles ils étoient tous changés et s'en retournoient chez eux parfaitement conuerts.

Le R^e pere Chaumonot
a des assurances de la
beatitude du R^e Fremin.

C'est en priant pour le pere Fremin, peu de jours apres sa mort, que le Reuerend pere Jean Chaumonot, étant a l'autel, et disant ces paroles de l'euangile de la Messe des morts: Si quis manducauerit ex hoc pane uinet in æternum. entendit le pere Fremin qui luy dit distinctement Ouy je vis, Ouy je vis, et je viuray éternellement, dans celui qui ma donné l'être, ce qui répandit vne consolation admirable dans l'ame de ce bon pere, et ranima la foy dont il étoit déjà tout penetré, et l'amour dont il étoit embrasé pour nôtre Seigneur dans la s^{te} Eucharistie.

Le R^e pere vaillant, est
confesseur des hospitaliers.

M^{rs} nous donna pour confesseur le Reuerend pere Francois Vaillant, qui nous fut ôté presqu'aussy-tôt apres la mort du R^e Pere Fremin parce qu'il fut enuoyé a Montreal des le vingt quatrième d'août de cette année 1692. pour y prendre possession de l'emplacement que les R^{es} Peres Jesuites auoient achetée a ville Marie, du consentement de M^{rs} de s^t Sulpice et de l'agrément de Monseigneur de s^t Valliers Eueque de Quebec, p^r y commencer l'établissement de la Residence qu'ils y ont. Auant cela tous les Missionnaires qui venoient ou qui alloient dans les pais d'en haut, logeoient au Seminaire de Montreal, et ils y étoient recus et traités avec vne affection singuliere, ces M^{rs}

Établissement de la Residence
des R^{es} Peres Jesuites a
Montreal.

1692.

Le R. Pere Siluy
Confesseur des hospitaliers.

ayant toujours conserve et entretenu une parfaite union avec la Compagnie de Jesus.

Selon la plus juste supputation que nous avons pu faire, nous trouvons que le Reverend Pere vaillant, n'a été confesseur de cette Comté qu'un an, ou fort peu d'avantage. Mais nous donna apres luy le Reverend Pere Antoine Siluy. Ce fut aussy en 1692. que Monsieur Francois Charon commença l'établissement de l'Hopital general de Montreal, comme il en avoit fait le projet depuis quelques années, il y fut porté par une tendre pieté, et une ardente charité qui luy inspiroit une extrême compassion pour les miseres du prochain. plusieurs M.^{rs} de ce pais cy, voulurent se joindre a luy et consacrer leur biens et leurs personnes au service des pauvres, mais dans la suite ils se retirerent de cette entreprise, il n'y eût que M.^r Pierre le Ber, qui fut constant, et qui vécu d'une maniere tres edificante dans cette nouvelle Maison ou il est mort en reputation de sainteté.

Fondation de
l'Hopital general
de Montreal.

On sollicita des lettres patentes, et on les obtint des l'année 1694. le Roy Louis le Grand les accorda tres volontiers et ne refusa rien de tout ce qui luy fut demandé pour cette nouvelle fondation qui fut érigé sous le titre de freres hospitaliers de St. Joseph de la Croix, pour avoir soin des pauvres vieillards et enfans, francois et sauvages. Ces lettres ont été depuis ratifiées par Louis quinze en 1718. et M.^r Charon qui avoit fort a cœur l'augmentation de cette œuvre, et qui étoit passé en France pour faire réüssir ses vues, s'embarqua pour revenir en Canada en 1719. avec un grand nombre de freres de bonne volonté, et un second luy même en la personne de M.^r Chrétien qui fut chargé de la conduite de cet hospital, pour luy il mourut dans le vaisseau, encore assez proche de la Rochelle, sans avoir eü la consolation de revoir sa chere Maison, et d'y faire tout le bien qu'il y souhaitoit. On luy rendit a Montreal de grands témoignages d'estime et de reconnoissance, dans les prières publiques que l'on fit pour le repos de son ame, quand on eût appris son decès. Il étoit originaire de Blois, ses parents l'avoient amené tout jeune en ce pais, et l'avoient renvoyé faire ses études en France, puis il revint auprès d'eux, et se livra a l'exercice des œuvres de pieté pour lesquelles il sembloit être né, tant il trouvoit de goût a s'en occuper, le Canada luy est redevenable des soins et des moyens qu'il a pris pour soulager les pauvres, qu'il fit par son testament les heritiers de tous ses biens, apres les avoir aimés comme ses enfans toute sa vie.

1693.

Elections de 1693.
la mere St. Ignace
est sup.^{re}

Le huitieme de janvier 1693 nous fimes nos Elections Monseigneur de St. Vallics y présida, la Mere Jeanne Françoise Tucheran de St. Ignace fut élue supérieure, ma sœur Louise Soumande de St. Augustin assistante ma sœur Marguerite Gloria du précieux sang continue Maitresse des novices, elle l'étoit des l'année 1691. ma sœur Marie Fiquenel du Sacré cœur qui depuis le même tems étoit hospitaliere fut nommée depositaire des pauvres et élue discrète, avec ma sœur Marguerite Bourdon de St. Jean Baptiste qui fut aussy hospitaliere, mais il fallut peu apres recommencer pour les raisons que nous allons dire.

Il y avoit quelques années que Monseigneur l'Evêque avoit jugé qu'il seroit avantageux d'établir un hospital general, pour servir de secours et d'aide, a tous les pauvres du pais, et la maison que les Reverends Peres Recolets avoient proche de Quebec, nommée Notre Dame des Anges, ayant parut propre a ce dessein, sa Grandeur trouva des expedients pour leur en avoir une autre, a quoy ils s'accorderent bien volontiers parce qu'ils se trouvoient trop loin de la ville. pour faire réüssir cette entreprise, il

Commencement de
la fondation de l'Hopital
general de Quebec.

148
1693.

il fallut en rompre une autre qui selon tous les gens de bien paroissoit
plus utile, on avoit établi dans Quebec un Bureau des pauvres dès l'année
1688. chaque citoyen, et chaque Comte^{te} fournissoit tous les ans une certaine
somme, et ce revenu se montoit a plus de deux mille livres, que de sages
administrateurs dispensoient si bien a tous ceux qui en avoient besoin, qu'on
ne voyoit point de pauvres mendier, cela même étoit défendu. Les parishes
de la Campagne a l'imitation de Quebec, soulageoient aussi les indigents de
chez eux; On représenta a Monseigneur de La Vallière que ce qu'il vouloit
faire, ne vaudroit pas ce qui étoit déjà fait, il assura que cela seroit
infinitement meilleur, qu'il se chargerait de tous les pauvres, et qu'on en
seroit encore moins incommodé, de sorte qu'après qu'il eut détruit toutes
les objections qu'on luy fit, on se rendit a ce qu'il vouloit, et les mêmes
Administrateurs du Bureau des pauvres furent choisis pour être de
l'Hôpital général, C'étoit M^r. Aubert de la Chenaye Conseiller au Cons^{eil}
sup^{er}, M^r. Dauterive procureur général, M^r. Dupuy Lieutenant particulier
et M^r. Duplessis trésorier

Monseigneur forma le dessein
de mettre des hospitaliers
a l'hôpital général.

Monseigneur donna le soin de cette nouvelle maison aux sœurs de la
Congrégation qui s'en acquittèrent fort bien tant qu'elles en furent chargées
mais sa grandeur fit le projet dès l'année 1692. d'en ôter les sœurs de la
Congrégation, et d'y mettre des hospitaliers, il nous en parla, et comme
notre institut regarde particulièrement le service des malades, et que nous
nous y obligeons par un vœu exprès, nous ne goûtâmes pas comme il
souhaitoit sa proposition, parce que cela apportoit du changement dans
notre manière de vivre, bien d'autres raisons nous en éloignoient encore
nous jugeâmes dès lors que cet établissement pourroit troubler la paix de
notre maison, et que s'il ne nous troublait pas, il nous ôteroit du moins
plusieurs bons sujets, dont notre Comte^{te} se trouveroit incommodé.

Proposition faite a
sa Grandeur.

Nous proposâmes a sa Grandeur d'employer le fond qu'il destinoit
pour l'augmentation de cet établissement, a faire bâtir quelques sales
joignant notre hôtel-Dieu pour y mettre des invalides, que cela pourroit
s'accorder avec le soin des malades, plusieurs Maisons de notre ordre, en
France ayant déjà eue ces deux sorte de fonctions, mais que nous ne
devions pas selon nos règles abandonner les malades pour soigner des
invalides. Monseigneur qui avoit fort a cœur son entreprise applanit
toutes nos difficultés, et voyant qu'il sembleroit nous faciliter toutes choses, nous
ne pûmes nous résoudre a y consentir. Les Administrateurs sachant ce qui
se passoit et voulant nous faire plaisir, dirent qu'ils ne vouloient point
d'hospitaliers, mais Monseigneur persista a nous presser, et employa tant
de moyens pour nous le faire accepter, que nos amis nous conseillèrent de
ceder, pour éviter les grandes peines que ce refus pourroit nous attirer dans
la suite, on prit seulement toutes les mesures que l'on crut nécessaires pour
rendre stable les engagements ou l'on se mettoit de part & d'autre.

On comença de donner
des Religieuses a cette fondation
et on fit un contrat.

Monseigneur nous demanda quatre Religieuses, et nous n'en obligeâmes
de les luy donner et de les remplacer quand il en mourroit une de ces-
quatre, on fit un contrat ou on stipula tout ce qui concernoit cette affaire
La Maison de l'Hôpital général devoit tellement dépendre de celle cy, que la
sup^{er} de la, devoit en toutes choses avoir rapport a celle d'icy, de sorte qu'elle
ne gouvernoit que comme une subdéléguée. ce contrat fut signé de Monseigneur
Pétiquet, de M^r. le Gouverneur, de M^r. l'Intendant, de M^r. les Administrateurs
de tout notre Chapitre, et dans la suite il fut ratifié de la Cour.
Après toutes ces formalités nous crûmes que rien n'étoit plus solide que
ce que nous avions accordé, et qu'on ne pourroit plus nous rien demander.

Elections du mois de
mars 1693.

On choisit donc a la pluralité des voix, quatre Religieuses pour l'hospital
général, qui furent mes sœurs Marguerite Bourdon de St. Jean Baptiste qui étoit
hospitalière, Louise Soumaine de St. Augustin qui étoit assistante, Genevieve
Goffelin de St. Madeleine qui étoit encore du noviciat, et Madeleine Bacon
de la Résurrection professe converse, leur obédience est datée du 31. de mars 1693.
desquelles eurent été nommées pour cette nouvelle Maison, on procéda a
l'élection de celles qui devoient les remplacer, c'est a dire, d'une assistante, d'une
hospitalière & d'une discrète, ma sœur Marie Tucheran de St. Theresse fut
élue assistante, ma sœur Marie Madeleine Gloria de L'Assomption hospitalière
et ma sœur Marie Madeleine hâleur de St. François Xavier discrète. Monseigneur
présida a toutes ces Elections, et comme il monroit beaucoup d'ardeur p.
l'exécution de son dessein, de le premier jour d'avril la Mere St. Ignace notre
sup.^{re} alla a l'hospital général accompagnée de quelques R.^{es} de cette Maison
pour introduire celles qui devoient y rester, elle y demeura huit jours, et pen-
dant le cours de l'été, Monseigneur y fit aller tour a tour, toutes les vocales
pour voir l'endroit, et pour entretenir l'union entre nos deux Maisons.
Ma sœur Marguerite Bourdon de St. Jean conduisoit l'hospital général en
qualité d'ancienne seulement.

Malgré toutes les précautions que nous avions prises, pour qu'on ne pût
rien changer aux conditions de notre contract, Monseigneur voulut
encore peu de tems apres, que nous luy donnassions des Religieuses, nous
nous en defendimes de notre mieux, mais enfin apres quelques discussions
pour le bien de la paix, nous luy ^{en} accordâmes deux, qui furent mes sœurs
Marie Gabriel Denis de L'annonciation, et Marie Madeleine Soumaine de
la Conception, elles y allerent l'une apres l'autre, et ce ne fut que quelques
années apres la sortie des premières R.^{es} nous ne nous souvenons pas bien
du tems, ^{pourquoy} nous en faisons mention icy pour dire de suite ce qui regarde
le commencement de cette affaire.

Monseigneur demanda
dans la suite d'autres R.^{es}
en luy en donna deux

Nous reçumes en l'année 1693. mes sœurs Louise Rouffel de St. Gabriel
et Marguerite Côté de St. Paul, et en 1694. mes sœurs visule Toupin de St.
François, Marie Charlotte Aubert de la Chenaye qui prit le nom de saint
Michel, et Marie Côté de St. Gertrude.

Entrée de mes s.^{rs} de St.
Gabriel, et de St. Paul.

1694.

Entrée de mes s.^{rs} de St.
François, de St. Michel
et de St. Gertrude.

La guerre étoit alors extrêmement allumée entre la France et l'Angleterre, et
nous en ressentions souvent de tristes effets par la prise de quelques uns de nos
vaisseaux. Nos ennemis vinrent croiser jusques dans notre Riviere et
prirent le St. Joseph assez pres d'icy, ils mirent tous les passagers dans
la chaloupe, et les envoyèrent ainsi a Quebec, ils les pillèrent avec beaucoup
de dureté, sans se laisser toucher par les instances que leur firent quelques
filles et femmes qui venoient de France, qui les prioient avec larmes de
leur donner quelque hardes. L'arrivée de cette chaloupe et la nouvelle qu'elle
apporta, surprit et affligea tout le monde, on parut plus sensible a la
perte de ce vaisseau, qu'à celle de plusieurs autres, aussy étoit il richement
chargé.

Prise du vaisseau
nommé le St. Joseph.

Les Anglois ne se contenterent pas du gain considerable qu'ils firent dans
cette prise, ils ôtèrent l'image de St. Joseph qui tenoit au navire, et la desho-
norèrent par mille insultes, les affronts qu'ils luy firent, furent si outrageux
qu'un officier de l'Acadie nommé M.^r Robins de vilbon, qui n'étoit pourtant
pas devot par exces, touché du traitement indigne que St. Joseph son patron
avoit recut des hérétiques, rachetta cette figure des Anglois, fit faire une
procession solennelle et fit remettre l'image de ce grand St. avec beaucoup
d'honneur dans l'Eglise pour reparer les injures que ces malheureux

Impiété des Anglois
envers le grand St.
Joseph, et la réparation
que luy fit faire M.^r
Robins de vilbon.

1694.

Honneurs que nous
rendîmes à St. Joseph
p^our réparer l'injure
que les Anglois luy
auroient faite.

Prière que nous luy
adressâmes pour ce
sujet.

luy avoient faite, et cela dans la pensée que St. Joseph luy obtiendrait
le pardon de ses pechez.

Nous apprîmes des ce même été tout ce que les Anglois avoient fait, et comme
nous sommes tres particulièrement sous la protection de St. Joseph, et que
nous faisons profession de l'aimer et de l'honorer, nous crîmes que ce
n'étoit pas assez d'être vivement touchés des outrages qu'il avoit recus,
mais qu'il falloit luy en faire quelque satisfaction, ainsi nous luy fîmes
tour a tour amande honorable au refectoire, ou l'on avoit posé son image
voicy la copie du pardon que nous luy demandions,

Grand St. vous voiez a vos pieds des filles penetrées de douleur a cause
des insultes qu'on a faite a une de vos Images dans la ville de Baston,
depuis que nous avons appris une si triste nouvelle, nous n'avons fait
que penser aux moyens de réparer l'injure que vous avez recue, Celui
qui nous est venu dans l'esprit c'est de vous faire amande honorable
pour ces pauvres aveugles qui ne connoissent ny l'énormité de leur crime
ni l'étendue de votre pouvoir et de votre Grandeur. Agréer nôtre bon P^o
puisque nous connoissons toute la noirceur de leur crime, et que nous
avons quelque j^oie de votre Elevation, que nous faisons penitence pour
ces insensés, qui ignorent les châtimens rigoureux que mérite une conduite
si detestable, nous ferons cette penitence telle que vous la souhaiterez, et
qu'il vous plaira inspirer aux superieurs de nous la permettre.
Au reste pour vous témoigner la peine que nous ressentons du mépris
qu'on a fait de votre Image, nous nous prosternerons pendant quelque
jours devant un de vos tableaux, dans la vue d'obtenir a ces peuples heretiques
la grace d'ouvrir les yeux a la lumiere de la verité, et a l'éclat de vos
prerogatives. Lorsque les Philistins eurent pris l'arche d'Alliance dans la
-quelle étoient renfermées les Tables de la Loy, la manne du desert, et la
verge de Moÿse, et qu'ils l'eurent mis dans leur temple, l'Idole de Dagon
fut renversée. Vous êtes la véritable Arche d'Alliance, parce que vous
avez porté dans vos bras, le tres St. Enfant Jesus l'Arche de la nouvelle
Loy, la manne et le pain Celeste des fideles, et la verge dont Dieu s'est
servi pour operer le mystere de la Redemption; presentement, que
votre Image est dans la nouvelle Angleterre, daigner y renverser l'idole
de l'heresie a laquelle cette nation est devoiée, tous les lieux ou v^os avez
porté le tres St. Enfant Jesus ont été féconds en Sts, non seulement les
Idoles de l'Egypte furent brisées lorsque vous y portates ce divin Enfant
mais depuis elle a peuplé le Ciel par un nombre prodigieux de solitaires
qui s'y sont sanctifiés, pourquoy ne feriez vous pas le même miracle
dans l'Egypte de ce continent. heureux pere de Jesus, Glorieux Epoux de
Marie, nous vous offrons nos larmes et nos Communions pour réparer
autant que nous le pouvons les offences qui ont été commises a votre
égard, mais souffrez qu'on vous excite a vous vanger des coupables en
établissant solidement chez eux le culte de votre divin fils, celui de votre
incomparable Epouse et le vôtre, et en faisant qu'au lieu que les Anglois
montre votre Image en dérision, ils la porte quelque jour en Triomphe
et que toute cette vaste Contrée retentisse de l'agréable son de ces belles paroles
Vive Jesus et Marie et Joseph.

Autel dédié à St. Joseph
selon le vœu que n^os en
avons fait.

Le tableau que nous avons mandé en France, ou l'agonie de ce St. étoit représentée
vint fort a propos en ce tems la, et il fut placé avec grande cérémonie a un
autel qui étoit alors dans le vieux dortoir d'en-haut, par M^or de la Colombe
que Monseigneur nous avoit donné depuis peu pour superieur, et qui

1694

M^r. de la Colombe
est sup^r. de cette Com^{té}
et red. delivre un homme
tres dangereux.

avoit été reconnu en cette qualité le 17.^e de Juillet de cette année 1694. Nous eûmes d'autant plus de joye de le revoir en cette place, qu'il nous delivra de celui a qui Monseigneur avoit confié cette charge, qui étoit un homme si dangereuse, que nous regardons comme un des plus grand effets de la bonté de Dieu sur notre Maison, de nous avoir preservé des malheurs ou la corruption de ce mechant prêtre pouvoit entrainer plusieurs de nos gens qui écoutoient avec simplicité, ce qu'il leur disoit pour les séduire et pour les perdre; Ce fut sur la deposition qu'elles firent par écrit des sottises atroces qu'il leur avoit dites, que la sup^r. se trouva obligée de demander à Monseigneur L'evêque qu'il ^{écrivit} de cette Com^{té} cet indigne Ministre. On traita secrettement cette affaire pour l'honneur de l'Eglise et Monseigneur qui passa en France, l'emmena des la même année, Comme ce prêtre avoit de l'esprit, et que sa mauvaise conscience luy permettoit d'employer bien des mensonges pour se justifier, notre sup^r. craignoit qu'il neût dissuadé Monseigneur pendant la traversée, de tout ce qu'on luy avoit prouvé icy contre luy, c'est pourquoy elle écrivit à sa Grandeur par les derniers vaisseaux, la peine ou elle étoit la dessus et combien elle appréhendoit le retour de ce malheureux, Monseigneur luy répondit des le printems de l'année 1695. quelle luy faisoit injure, de le croire capable d'écouter la justification de cet homme, qu'il le tenoit plus coupable qu'on ne pouvoit le penser, et que bien loin d'avoir envie de le ramener en Canada, il avoit informé le séminaire d'où il étoit de sa mauvaise conduite. Ce qui est assuré c'est que depuis ce tems la, on n'a point entendu parler de luy, quoy qu'on ait fait plusieurs enquêtes pour en apprendre des nouvelles.

Monsieur l'Evêque
passa en France.

1695.

Cette année 1695. Notre s^r. Pere le Pape Innocent, douze, nous continua pour quinze ans une indulgence plénier qui nous avoit déjà été accordée par ses predecesseurs, pour toutes les personnes qui visiteroient notre Eglise le jour de la fête de l'invention de la s^re Croix le 3.^{me} de may a commencer des les p^res vespres.

Indulgence accordé
par le Pape innocent
douze.

Notre Maison étoit alors trop petite, et avoit toujours été peu commode p^r. un Monastere, et le nombre des R^{es} devenant plus considerable nous étions fort étroitement; d'ailleurs comme plusieurs endroits tomboient en ruine, tout nous obligeoit a bâtir, la seule raison qui nous en empêchoit, c'est que n^d. n'avions pas le moyen, nos amis nous encourageoient depuis longtems a l'entreprendre, et Monseigneur L'evêque qui connoissoit parfaitement la nécessité ou nous étions de nous loger plus régulièrement, nous y avoit beaucoup exhortés avant que de partir pour France, il nous citoit l'exemple de la s^re Bourgeois, qui n'avoit pour tout argent que quarante sols, quand elle comença sa Maison, et qui par sa grande confiance en Dieu, a élevé avec le secours de la providence une des plus belles Com^{tés} de Canada. Monseigneur voulut que sans avoir rien nous entreprissions de bâtir, il nous l'ordonna en vertu de la s^re obéissance, nous assurant que notre soumission attireroit la bénédiction du Ciel. Cependant pour aider notre esperance, il nous permit d'emprunter vingt mille livre, en effet nous empruntâmes cette somme dont nous avons payé la rente jusqu'au dernier remboursement. avec ce secours sur lequel nous comptions moins que sur celui de Dieu, nous cherchâmes quelqu'un capable de conduire cet ouvrage, et d'en faire un plan qui nous satisfit, M^r. François de la Soue habile architecte s'y offrit de bonne grace, il eut la docilité malgré son s^r. savoir de suivre nos vûes et de dresser son dessein selon les commodités que nous desirions avoir, et nous fit en petit relief le plan de cette

On prend la résolution
de bâtir la Maison
neuve.

M^r. de la Soue en
dressa le plan.

152

1695.

Maison, comme elle est aujourd'hui, car nous résolûmes des lors de n'en faire qu'une aile et demie, et quoy que nous y soyons encore petitement, ceux qui censuroient nôtre projet, disoient que nous allions bâtir une cage qui ne seroit jamais remplie, nous ne fîmes nulle attention aux discours des envieux, et des le mois d'octobre de l'année 1695. on creusa les fondemens de cet édifice, M^r de la Touë prit soin de faire tailler la pierre pendant l'hyver et de faire amasser tous les matériaux dont on avoit besoin pour bâtir solidement et promptement aussi-tôt que la saison permettroit de travailler. Nous reçûmes en 1695. mes s^{rs} Catherine Tibierge de s^t Joachim, et Louise Angelique Daillebouts de s^t Raphaël, et en 1696. ma sœur Angelique Tibierge de s^t Agnes, celle cy étoit l'aînée, elle ne sentoit aucun penchant pour la religion, ou elle se plaisoit à s'éjouer, quand sa sœur entra, mais quelques mois apres, les affaires de son mariage étant conclûes, Dieu permit que celui qu'elle devoit épouser mourut, cette mort la frappa elle crut que Dieu ne la vouloit point dans le monde, et elle fit ses poursuites pour être Religieuse, on examina sa vocation, et enfin ayant reconnu que la grace agissoit en elle, on la reçut.

Entrée de mes s^{rs} de s^t Joachim
de s^t Raphaël et de s^t Agnes.

1696.

La mere Jeanne françoise Tucheran de s^t Ignace qui avoit été continuée sup^{re} aux Elections du mois de janvier dernier, prit toutes les mesures nécessaires pour faire avancer le nouveau bâtiment que l'on commença dès le printems de l'année 1696. Ce fut Monsieur Joseph de la Colombiere nôtre supérieur, qui en posa la première pierre, il mit dessus cent écus l'année d'après il nous donna une pareille somme, et dans la suite, il a donné quinze cents livres pour aider à dotter une fille. On plaça aussy dans le pignon du côté du nord-est vers les parloirs, une plaque de plom sur laquelle on avoit fait graver un écrit composé par Monsieur de la Colombiere qui marque le jour et l'année que l'on a commencé ce bâtiment, le nom de la supérieure qui l'a entrepris, et l'intention que l'on a eüe en edifiant cette Maison. Nous en mettrions icy la copie si malheureusement M^r Têtu prêtre a qui on avoit donné cet écrit pour le graver sur du cuivre afin de le garder plus sûrement, n'eût perdu et le papier qui étoit original, et ce qu'il avoit pris la peine de travailler sur le cuivre, ce qui nous a fait une véritable peine.

Elections de l'année 1696.
La Mere s^t Ignace est continuée
sup^{re}

M^r de la Colombiere
pose la première pierre
de la maison neuve.

Les soins de M^r de la Touë, l'application de la mere s^t Ignace, et l'affection des ouvriers pour avancer ce grand ouvrage le firent en peu de tems s'élever d'une manière qui réjouissoit toutes les personnes qui avoient souhaité de nous voir mieux logées. Dieu y mit une telle benediction que nous trouvâmes toujours de quoy fournir à la prodigieuse quantité d'argent qu'il nous falloit avoir toutes les semaines pour payer les travailleurs nous en trouvions plus que nous n'en pouvions employer, ils étoient tous fort contents de nous, et se portoit à nous rendre service avec beaucoup de bonne volonté. les années 1696. 1697. et 1698. se passerent à bâtir, on travailla au dedans de la maison, dès que les murailles furent assez hautes, et que les poutres furent placées, ainsi tout avança également.

1697.

Elections de l'année 1697.

Le nauvième de janvier 1697. nous fîmes nos Elections ma sœur Marie Fiquenet du sacré cœur fut élüe assistante, ma sœur Marie françoise Jean Denis des Anges hospitalière, et ma sœur Marie Madeleine Gloria de l'Assomption dépositaire des pauvres.

La mere Marie Tucheran de s^t Therese avoit ordinairement fort peu de santé quoy que sa ferveur admirable luy inspirât un courage qui luy faisoit cacher de tres grands maux, ils devinrent enfin si violents qu'elle fut obligée de céder, un crachement de sang, causé par un grand mal de poitrine

et des douleurs excessives dans l'estomach, qui l'empêchoient de manger, la réduisirent peu à peu à l'extrémité; elle ne pouvoit prendre aucune nourriture qu'après midy, et encore dans ce tems là, ce qu'elle prenoit étoit si peu de chose que nous étions surpris de la voir vivre, car elle vomissoit beaucoup plus qu'elle n'avoit avalé, et avec des efforts si terribles, qu'elle n'y faisoit rien. Elle mourut le 25. de mars de l'année 1697. âgée de 34. ans. Elle étoit d'un naturel vif, tendre et affectueux, attentive à ses devoirs sans se mêler des obligations des autres, ignorant tout ce qui ne la regardoit point, fort zélée pour la régularité, appliquée à l'oraison, pénitente et mortifiée plus que sa complexion sembloit le permettre; elle avoit surmonté de grandes difficultés dans l'exécution de sa vocation avec beaucoup de générosité, Dieu luy avoit donné une tres belle voix qu'elle employoit à chanter ses loüanges avec une dévotion charmante; Elle étoit toute dévouée au verbe incarné, et à la très s^{te} vierge, à qui elle avoit demandé la grace de mourir une de ses fêtes - ce qui luy fut accordé le jour de l'annonciation qui est consacré à l'honneur du fils et de la Mère. Il y eut une circonstance bien remarquable, dans son heureux trépas, qui prouve qu'elle conserva toujours une grande présence d'esprit, elle fut assistée par Monsieur de la Colombiere en qui elle avoit une parfaite confiance, il luy aidoit à faire des actes qu'il n'étoit pas nécessaire de luy suggerer, car elle en produisoit de toutes les vertus et surtout d'amour, quand elle fut réduite à une telle foiblesse qu'elle ne pouvoit plus parler, elle demanda par signe du papier et de l'encre, et elle écrivit d'une main tremblante qu'elle prioit que l'on fut attentives à l'observer, parce qu'elle joindroit les mains quand il seroit tems de luy donner la dernière absolution, en effet, quelques moments apres, elle fit un petit effort joignit les mains en inclinant la tête et fermant les yeux, M^r de la Colombiere luy donna l'absolution, et elle expira aussy-tôt fort doucement, dans cette posture. Cette mort nous affligea beaucoup ney que n'y eussions été préparée par la longueur de sa maladie.

Peu de jours apres elle fut suivie de celle de ma sœur Marie Marie-Marguerite Gloria du précieux sang qui étoit de même âge et sa compagne de religion, Elle mourut d'un cancer occulte qui l'étouffa tout d'un coup, le 4. d'avril un jour de Pasques, apres avoir fait ses dévotions, elle étoit actuellement à l'infirmerie pour quelqu'autre indisposition, M^r le Comte de Frontenac Gouverneur général avoit la pieuse coutume de régaler les pauvres de l'hospital ce jour là, et pendant que là, toute la Com^mte étoit dans les sales à servir les malades, elle voulut se lever pour surprendre celles qui l'a viendroient voir apres la cérémonie, mais en se baissant pour se chauffer elle tomba morte, ce qui allarma beaucoup toutes les Religieuses, et les séculiers qui apprirent aussy-tôt cette nouvelle. Elle étoit fort douce et accommodante, d'un extérieur très religieux qui luy attiroit l'estime et le respect de toutes les personnes qui la voyoient, cette grave modestie étoit un effet de la présence de Dieu qui l'occupoit sans cesse, elle aimoit extrêmement la retraite et l'oraison, Notre Seigneur l'avoit fait passer par de grandes peines intérieures, qu'elle avoit supportées avec une admirable patience et conformité à ses ordres, le fr^u usage qu'elle en a fait, la sans doute élevé à un haut degré de gloire, sa mort suivit de si près celle de ma sœur de s^{te} Therese sa compagne de noviciat, qu'on peut dire qu'elles se joignirent dans le tombeau, pour être inséparablement unies dans le Ciel, Elles nous laisserent dans une grande consternation, parce que notre Communauté perdoit en ces deux vertueuses filles, deux sujets d'un grand exemple, et qui luy auroient été très utiles, si Dieu eût voulu nous les conserver.

Mort de ma sœur
Marie Marg. Gloria du
précieux sang.

154
1697.

On place l'image de
St. Joseph sur la porte
des parloirs.

Comme ma sœur Marie Marquide du précieux sang étoit Maîtreffe des
novices, il fallut en élire une autre, ce fut ma sœur Marie Anne Gauverca
de Jesus qui fut choisie pour cela le 13^e d'avril, que nous fîmes une élection
expres.

Au mois de juillet de cette année on placa avec grand appareil l'image de
St. Joseph au dessus de la porte des parloirs, nous le primes tout de nouveau
pour nôtre protecteur, on mit sous ses pieds une pierre ou sont gravés les
vers que Monsieur de La Colombiere a composés.

Huit jours apres ma sœur Angelique Tibierge de Ste. Agnes fit profession
et dans le tems quelle étoit prosternée sous le drap mortuaire, la mere
Jeanne francois de St. Ignace sup^{re} en priant pour elle renouvela la de-
mande quelle avoit faite autrefois à St. Joseph de préparer interieusement
les Religieuses que Nôtre Seigneur voudroit appeller à luy, elle osa
même supplier ce grand St. de luy donner quelque marque sensible
par laquelle elle pût connoître quil avoit exaucé sa priere, dans cet
instant la jeune professe entendit trois coups distincts qu'on donna au
plancher dessous elle, et en même temps elle fut frappée d'un pressen-
timent qui luy disoit quelle n'avoit plus que trois mois a vivre.

Elle raconta ceoy à la mere sup^{re} qui jugea que c'étoit la vne preuve
que St. Joseph luy donnoit, de l'enterinement de sa requête, cependant
elle n'en fit rien connoître à cette nouvelle Epouse de N.S. mais l'exhorta
seulement a bien employer le tems, et a se disposer a tout ce que Dieu
voudroit. Il parut bientôt que ce n'étoit pas vne imagination, car Mony^{er}
de Quebec arriva de France l'automne, dans vn vaisseau si rempli de malades
que nos sales se trouverent trop petites pour les loger, on les placa comme
on avoit fait déjà plusieurs fois en pareille conjoncture, dans tous les en-
droits de la dépendance de l'Hopital, et nos sœurs redoublent leur ferveur
pour les servir, ma sœur de Ste. Agnes se signala entre toutes, et enfin
apres s'être exercée plusieurs semaines dans ce laborieux employ, elle
gagna elle même le pourpre, des quelle se vit prise de ce mal, elle fit
le sacrifice de sa vie jugeant bien quelle n'en releveroit pas, et en effet elle
mourut le 28^e d'octobre 1697. âgée de 19. ans et quelques mois. elle avoit
résisté à l'appel de N.S. qui la vouloit a son service, parce quelle sentoit
de grandes inclinations pour le monde, mais Dieu qui étoit salua de son
cœur traversa si bien les mesures quelle prenoit pour s'y établir, et
luy fit sentir si vivement les reproches interieurs quil luy faisoit, quelle
se resolu d'être toute à luy, ce quelle exécuta malgré les combats que le
demon luy livra pour la détourner de son dessein, car elle eût pendant
son noviciat de fortes tentations quelle surmonta courageusement, rempor-
tant sur elle même des victoires qui luy firent bientôt goûter la paix
que Dieu accorde volontiers aux ames qui travaillent a se vaincre.

Mort de ma sœur
Angelique Tibierge
de Ste. Agnes.

Fondation des R^{es}
Meres Ursulines aux
trois Rivieres.

Depuis longtemps les cytoyens des trois rivieres reconnoissant la nece-
sité on ils étoient de faire instruire et former à la pieté les jeune filles
pressoient Monseigneur de St. Vallier de faire la dépence d'une fondation
d'ursulines dans leur ville, et comme cette bonne œuvre ne pouvoit
être que fort agreable à Dieu, et avantageuse au prochain, Monseig^{er}
y consentit en cette année 1697. sa Grandeur auroit voulu y pouvoir
fonder aussy des hospitalieres, mais voyant qu'un si petit lieu ne
seroit pas capable de fournir d'occupation a deux instituts differents, et
que les services des vnes et des autres seroient d'ailleurs fort utiles au public

Il consulta des gens vertueux et éclairés qui furent d'avis que dans cette conjoncture on réunît en une seule Maison, l'exercice des deux fonctions différentes d'instruire la jeunesse, et de soigner les malades, que cela suffiroit pour un endroit comme les trois rivières. Monseigneur proposa à dessein aux Reverendes Mères Ursulines de Quebec qui l'accepterent et fournirent des Religieuses pour aller établir cette nouvelle Comté. La R.^{de} Mere de Jesus fut nommée pour en être la supérieure, la R.^{de} Mere de s^{te} Cecile pour être assistante, la Mere de la Conception, la Mere de sst Michel et une veuve converse nommée de s^{te} Anne pour les autres emplois. La R.^{de} Mere des Anges qui étoit sup.^{re} de la Maison de Quebec, voulut les conduire elle même accompagnée de M^r. de Mordigny leur supérieur, elles partirent le 8.^e d'octobre 1697. et arriverent heureusement aux trois rivières ou on les attendoit avec empressement. Elles y furent reçues avec toute sorte d'agrément, et de témoignages de joye et d'estime de toute la ville. Des ce commencement plusieurs filles du lieu se présenterent pour être R.^{es} et depuis elles se sont beaucoup augmentées par la reception de tres bons sujets, elles ont pourtant toujours été gouvernées par une de la Comté de Quebec. Cette maison a eû des Lettres patentes du Roy conformément à l'intention des deux instituts d'ursulines et d'hospitalières qu'elles exercent avec succès et edification, quoy que le dernier se fasse par elles sans obligation de vœu, tout le monde convient que ce Monastere est le plus bel ornement de la petite ville des trois Rivières.

L'année suivante Dieu nous visita encore par la mort de deux de nos religieuses, la premiere fut la R.^{de} Mere Marie forestier de sst Bonnaventure de Jesus qui mourut le 25.^e de May 1698. âgée de 82 ans, elle en avoit 74 de religion, étant entrée des l'âge de huit ans dans un convent et n'ayant jamais été exposée aux dangers du monde dont elle avoit toujours eû un grand éloignement. C'étoit une de nos trois premières Mères venues de France pour fonder notre hôtel Dieu, elle succeda à la R.^{de} Mere Marie Guenet de sst Ignace dans la superiorité, et elle a exercé cette charge 21. an dans différents triennaux, C'est elle a qui Dieu fit voir l'entrée de la Mere Marie Catherine de sst Augustin au Ciel, il luy donna aussy connoissance de plusieurs choses cachées, et elle recevoit des graces tres singulieres de sa divine bonté. Il ne se pouvoit rien ajouter à la charité a la douceur et au zele avec lequel elle servoit les pauvres, elle étoit naturellement bien faisante, affective, et accommodante, supportant les infirmités du prochain avec une grande patience, aimant beaucoup les plus jeunes R.^{es} qui se porteroient d'elles mêmes au bien, les traitant avec une cordiale honnêteté, et gagnant plusieurs filles à Dieu par l'exemple de ses vertus quoy que son humilité luy fit cacher avec soin tout ce qui pouvoit luy faire honneur. Elle a travaillé infatigablement pour l'établissement de ce Monastere, et N.S. a tellement béni ses soins et ses peines, qu'elle a vu cette Maison bâtie et cimentée par ses sueurs et par ses travaux, nous devons par reconnoissance chérir avec estime le souvenir que nous en conserverons. Son grand âge avoit affoibli son esprit depuis quelques années elle étoit tombée dans l'enfance, mais la s^{te} habitude de la vertu d'obéissance qu'elle avoit contractée, la rendoit si soumise, que quand elle demandoit quelque chose qu'on ne jugeoit pas luy devoir accorder celle qui, avoit soin d'elle, n'avoit qu'à luy dire, que notre Mere ne vouloit pas, c'étoit assez pour qu'elle ne témoignât plus aucune envie

Mort de la R.^{de} Mere Marie forestier de sst Bonnaventure de Jesus.

156
1698.

Mort de ma sœur
Catherine Berthier
de Ste Genevieve.

de ce qu'elle desiroit auparavant, et qu'elle demeurât paisible. Elle avoit encore dans sa grande vieillesse l'air du visage fort agréable, & les sœurs l'avoient toujours appelée, la belle, la bonne, et la gentille. La seconde que nous perdîmes cette année là, le 12.^e d'octobre fut ma sœur Catherine Berthier de Ste Genevieve, âgée de 24. ans, elle fit paroître tant d'inclination pour être hospitalière des ses plus tendres années, qu'il luy tomba en esprit que le temps ne fut venue d'exécuter son desir, et ayant conservé l'envie de se consacrer à Dieu dans un âge plus avancé, elle refusa tous les propositions qui la rechercherent, et demanda avec instance l'entrée de la Ste religion ou nous la reçûmes, malgré la délicatesse de sa complexion et de sa santé, qui paroissoit extrêmement faible. La joye qu'elle eût de se voir dans la Maison de Dieu, et au rang des Epouses de Jesus Christ, la mit dans un embonpoint qui nous fit croire qu'elle avoit changé de tempérament, la nature luy avoit fourni un corps bien fait, et un visage dont les traits étoient assez réguliers, ce qui relevoit beaucoup cet air de santé. elle étoit fort aimable par sa douceur, son obéissance et sa ferveur a remplir tous ses devoirs, elle prenoit un singulier plaisir à chanter les louanges de Dieu, et ne s'épargnoit point dans ce Exercice. Sa pureté étoit Angelique, et dès son enfance elle avoit montré un grand attrait pour cette belle vertu qu'elle cultiva toujours avec soin. Enfin apres avoir servi les pauvres avec beaucoup de charité et d'application a les soulager dans tous leurs besoins, elle souffrit avec une grande patience le mal de poitrine qui luy resta d'une maladie qu'elle avoit contractée auprès d'eux, se disposant a la mort et faisant a Dieu le sacrifice de sa vie et de sa jeunesse avec toute la soumission possible.

Des morts si fréquentes nous affligeoient sensiblement, mais comme on ne peut rien contre les ordres de Dieu, et que d'ailleurs la vertu des Religieuses qui nous quitoient nous donnoit lieu de croire qu'elles deviendroient bientôt nos protectrices dans le Ciel, nous nous consolions par l'esperance de les y joindre un jour.

Mort de Monsieur
le Comte de Frontenac
gouverneur général
de la nouvelle France.

Après le départ des vaisseaux Monsieur le Comte de Frontenac Gouverneur général, mourut le 19.^e de novembre 1698. il nous avoit toujours témoigné de l'affection, et nous gratifioit même tous les ans d'une barrique de vin pour les R.^{es} et d'une autre pour les pauvres, qu'il traitoit, et qu'il servoit luy même le jour de Pasques, C'étoit un homme tout plein d'esprit qui avoit conservé toute la politesse d'un vieux seigneur de la Cour, il avoit de grandes qualités naturelles, ses manieres étoient engageantes et gracieuses, il vouloit que sa maison fut bien réglée tous les soirs il y faisoit luy même la priere en public, sans qu'aucun de ses domestiques osât y manquer, il observoit fidèlement plusieurs pratiques de devotion, et chaque année faisoit exactement une retraite de huit jours, il fut enterré chez les Reverends peres Recollets, ce fut le Pere Olivier qui étoit alors Commissaire qui fit son oraison funebre on envoya son cœur a Madame la Comtesse de Frontenac son Epouse Comme dans une saison si avancée on ne pouvoit faire sçavoir cette mort en France par aucun bâtiment, on fit partir des couriers par l'Angleterre, M.^r le Chevalier de Caliere Gouverneur de Montreal députa M.^r de Courtemanche, et M.^r de Champigny Intendant envoya M.^r de Vincalote, sans doute que Monsieur le Comte de Caliere qui étoit secretaire du Roy tenant la plume, sollicita fortement pour M.^r.

157

1698.

son frere, car il obtint le gouvernement pour luy, il y avoit longtems qu'il estoit gouverneur de Montreal, il estoit connu et estime dans le pais et on peut dire qu'il meritoit l'honneur que le Roy luy fit de le nommer au Gouvernement general de la nouvelle france, il en recut la Commission l'annee suivante.

Entree en Religion de mes srs de Ste Therese, de Ste Augustin, de Ste Agnes, de Ste Genevieve, de Ste Hyacinthe, de Ste Barbe et de Ste Agathe.

En 1698. nous recumes mes sœurs Angélique Aubert de la Chenaye de Ste Therese, Catherine Gauvereau de Ste Augustin, Marie Angélique Morry de Ste Agnes, et Anne Côté de Ste Genevieve. Et en 1699 mes sœurs Angélique Denis de Ste Simon de Ste Hyacinthe, Marie Françoise le Duc de Ste Barbe et sa sœur Marie Madeleine le Duc de Ste Agathe.

1699.

Des le mois de Janvier 1699. Monseigneur L'Evêque nous proposa un nouveau dessein pour l'hospital general, qui nous parut tout a fait onereux a notre Comte. Il vouloit que pour augmenter la sienne, nous donnassions douze Religieuses et douze cents livres de rente, Nous venions de perdre plusieurs bons sujets, cela nous en auroit encore ôté d'autres, et le plus net de notre revenu, ainny nous representames à sa Grandeur avec respect, combien son projet nous seroit prejudiciable si nous nous y rendions, il y eût sur ce sujet plusieurs contestations, et comme les refus sont toujours facheux Monseigneur s'offença du nôtre. Nous tenions toutes ses discussions assez secrettes pour ne pas troubler la paix de la Maison, et pour ne effrayer personne, ce qui fit que Monseigneur trouva moyen de gagner quelqu'une de nos Religieuses, qui croyoient qu'il leur devoit être indifferent, d'être la, ou icy, il en emmena une que ses parents firent revenir quinze jours apres, cela déplût encore extremement à Monseigneur et l'irrita beaucoup contre nous, il s'en prit particulièrement à la Mere Jeanne Françoise de Ste Ignace qu'il accusoit de faire joier tous ses ressorts, et de tenir tous les esprits de cette Communauté.

Nouvelles discussions au sujet de l'hospital general.

Les Elections que l'on fit le vingtième de mars de cette année, se rencontrerent justement dans ce tems la, Monseigneur y présida, et dechargea bien volontiers la Mere Ste Ignace de la superiorité qu'elle occupoit depuis six ans, la R^{ve} Mere Marie Fiquenet du sacré cœur fut éluë a sa place, apres quelle eût été reconnue. Monseigneur declara qu'il ne vouloit pas que l'on passat outre, parce qu'il ne jugeoit pas a propos que la Mere Ste Ignace eût aucun office, ainny il suspendit la suite des Elections, et nomma un mois apres ma sœur Marguerite Pelerin de la Nativité depositaire des pauvres par un billet adressé à M^r. Louis Ange des Mezerets, qu'il n^o. avoit donné pour superior. pendant cet orage nous étions fort unies entre nous, chacune craignoit de s'eloigner de son devoir et toutes se tenoient sur leurs gardes pour ne pas donner lieu a de nouvelles peines.

Elections de l'année 1699. la R^{ve} Mere Marie Fiquenet du sacré cœur est sup^{re}.

Quand il fut tems d'écrire en France nous ne manquâmes pas de part et d'autre, de faire des mémoires pour informer la Cour de ce qui s'étoit passé au sujet de l'hospital general, nous fîmes voir les nôtres à Monseigneur de Laval ancien Evêque, qui n'y trouva rien que de vray et de juste; Nous demandions qu'il fût permis à Monseigneur de Ste Valliers de recevoir des R^{es} jusqu'à douze, et que leur nombre

On informe la Cour de ce qui s'étoit passé au sujet de l'hospital general.

158
1699.

fit fixé la, sans que l'on nous obligéat a en donner davantage de choses nous. Monseigneur fit sans doute d'autres propositions, et dans l'esperance qu'elles seroient goûtées il avoit déjà reçu plusieurs monies nous les priâmes en vain d'attendre la réponse de la Cour pour les faire proposer, il ne jugea pas devoir les retarder, quoy que nous luy eussions déclaré avec respect, que si les choses ne réussissoient pas comme nous le demandions, nous ne regarderions pas ces filles la, comme professes de notre maison, et qu'il ne pourroit jamais red. contraindre a les y recevoir.

1700.

Elections de l'année
1700.

Cependant l'hyver se passa assez paisiblement, sa Grandeur trouva bon de nous laisser faire nos Elections au temps prescrit, avec toute sorte de liberté, sans exclure la Mere de St. Ignace comme l'année précédente, elle eut voix active et passive, et fut mise assistante le vingtième de mars 1700. et ma sœur Catherine Denis de St. Charles (Eluë hospitaliere).

Mort de ma sœur
Marie Tavernier de
St. Monique.

Peu de temps auparavant il nous étoit mort vne de nos sœurs converses, nommée Marie Tavernier de St. Monique âgée de 67 ans. Elle étoit d'une tres vertueuse famille, Elle avoit été mariée et avoit eu deux enfans, vne fille et un garçon, quelle éleva fort chrétiennement, étant veuve elle et sa fille entrèrent icy pour être religieuses, elles prirent l'habit et firent profession ensemble, comme il a été dit cy devant. Cette chere sœur étoit tres laborieuse, obligeante, paisible, obéissante et propre a tous les offices, on on l'employoit, on peut dire quelle avoit véritablement l'esprit de sa vocation, estimant beaucoup son état, n'agissant que par des vues de soumission et d'humilité, elle avoit conservé jusqu'au dernier moment de sa vie la fermeur avec laquelle elle s'étoit donnée à Dieu. elle nous édificia toutes extrêmement pendant sa maladie, souffrant avec vne grande patience les douleurs qui l'accabloient, prenant les remèdes avec vne courage et vne mortification généreuse, quoy quelle souhaitoit de mourir plutôt que de vivre, si Dieu le vouloit ainsi. Elle nous témoignoit tant de reconnoissance de tous les services que nous luy rendions, quelle paroissoit toute confuse de voir l'empressement que nous avions red. la soulager. Elle avoua à notre Mere sup^{re} quelle s'occupoit avec plaisir de la pensée de la mort, que sa conscience étoit dans vne grande paix, quelle avoit vne sincere confiance en Dieu, et quelle comprenoit mieux que jamais, le bonheur qu'il y a de le servir, et de vivre sous l'obéissance elle pria que le dernier acte de sa vie fût de cette belle vertu, sa mort arriva le 2^{ème} de fevrier fête de la purification.

La sœur Barbier
de l'Assomption de la
congregation vient
icy se faire guerir
d'un cancer.

Des le petit printems de l'année 1700. la chere sœur Marie Barbier de l'Assomption congréganiste, descendit de Montreal pour se faire guerir cher nous d'un cancer quelle avoit au sein, elle avoit déjà demeuré quatre mois dans notre Comté en 1698. ou on la traita pour ce même mal, qui étant depuis considérablement augmenté l'obligea d'y revenir, et apres quelques préparations, Monsieur Sarrasin aussy, habile Chyrurgien que sçavant Medecin luy fit tres heureusement l'opération le 29^{ème} de May, c'étoit le seul remède qui pouvoit l'empêcher de mourir. Nous eûmes vne fort grand soin d'elle, tout le temps que

Dura sa maladie, elle coucha dans une de nos infirmeries, et toutes les Religieuses de cette Maison qui connoissoient déjà la vertu de cette pieuse fille s'édifioient beaucoup de sa conversation, et s'empressoient de luy faire Compagnie et de luy rendre service pour profiter de ses fr. entretiens. Elle s'en retourna l'automne à Montréal parfaitement guérie, tres satisfaite de nous, et pleine de reconnoissance, d'estime et d'amitié p^{re} notre Comté ou elle à été aussy toujours depuis fort chérie et considérée. Les nouvelles de France, dont nous étions un peu inquietes, nous apprirent enfin que la Cour, bien loin d'accorder ce que nous avions demandé, envoyoit ordre de casser l'hospital général. Des que Monsieur le Chevallier de Callieres notre Gouverneur général, eût reçu les paquets du Roy, il se mit en devoir de luy obéir, il étoit fort exact et fort équitable, et agissoit en tout avec beaucoup de reflexion; comme il nous honoroit de son amitié, il vint nous voir pour sçavoir ce qui seroit avantageux à notre Maison. Nous luy dîmes avec une grande confiance, que nous ne souhaitions pas retirer nos Religieuses de l'hospital général, parce que les differents que nous avons eus avec Monseigneur L'evêque les avoient un peu refroidies à notre égard, et que leur retour dans cette Comté seroit une semence perpétuelle de discorde. Que pour les jeunes professes de la nouvelle Maison, nous avions fait de tres humbles remontrances à Monseigneur, pour qu'il différât leur profession, jusqu'à l'arrivée des vaisseaux afin qu'elles ne s'engageassent pas légèrement, que sa Grandeur n'avoit eü nul égard à nos prieres, et qu'ainsy il pouvoit disposer d'elles comme bon luy sembloit, mais que nous ne nous en chargerions point. Monsieur de Callieres qui desiroit nous obliger, et qui vouloit aussy que la Cour fut obéie, nous proposa de faire venir icy la supérieure de l'hospital général et les novices au voile blanc, et de laisser les autres Religieuses, que c'étoit la rompre cette nouvelle Comté, qu'il assureroit la Cour qu'il avoit exécuté ses ordres, et que l'on pourroit écrire pour obtenir ce que l'on croiroit plus utile aux unes et aux autres, Nous nous rendîmes à cet avis.

Reponce de la Cour pour les affaires de l'hospital général.

Monseigneur de Quebec apprit ces nouvelles avec un déplaisir tres sensible il vint icy nous témoigner sa douleur avec des expressions si touchantes et un maintien si affligé, qu'il nous consterna car avec ses manieres insinuanes et son air affectif, il pleuroit d'une telle abondance, que nous ne pouvions retenir nos larmes. Il prit la résolution de passer en France pour solliciter luy même les affaires de sa Maison, nous l'assurâmes que nous ne demanderions que ce que nous avions déjà demandé pour le nombre des Religieuses qu'il vouloit avoir, ce que nous fîmes aussy de tres bon cœur. On nous amena donc la sup^{re} de l'hospital général qui étoit ma sœur Marie Gabrielle Denis de L'annonciation, et deux novices l'une de Chœur et l'autre converse, que nous consentîmes de garder jusqu'à l'année prochaine.

Monseigneur L'evêque s'embarqua le 10^{eme} d'octobre dans le vaisseau du Roy nommé la seine, commandé par M^r le Comte Darquier, et arriva fort heureusement à Rochefort la veille de S^t André le 29 de novembre, apres avoir couru de grands risques au sortir de la riviere. Cette même Année 1700. Monsieur le Duc D'orleans frere du Roy,

Départ de Mon^{seigneur} de Quebec p^{re} France.

1700.

Monsieur, n^o. fait
rembourser n^o. fond
et veut avoir les rentes
des coches et carrosses.

Louis quatorze, voulut avoir les revenus des coches et carrosses, et rembourser tous les interressez de cette ferme. Ceux qui en étoient virent bien que cela leur feroit un tort considérable, vu la difficulté de placer sur son argent, et quoy que ces sorte de rentes eussent beaucoup diminué depuis les dernières guerres, on les croyoit encore meilleures que toutes celles que l'on pouvoit contracter ailleurs, tout le principal de notre fondation étoit là. Monsieur Henry Tremblay prêtre du séminaire des Missions étrangères n^o. procureur à Paris, homme fort zélé pour nos intérêts se défendoit tant qu'il p^o.t de recevoir nos fonds, mais comme il est inutile de disputer avec les Grands, et qu'il faut enfin tout leur céder, il ne fit que gagner du tems, en alléguant qu'il n'avoit pas procuration pour cela, il nous en écrivit, et nous luy donnâmes la dessus tous les pouvoirs dont il avoit besoin. Il alla donc à la chambre des Comptes pour prendre les quittances de nos premiers contracts de fondation, mais il ne les y trouva point, on vit seulement des feuillets déchirez dans le livre ou elles devoient être, cela ne suffisoit pas pour nous, ainsi il n^o. manda que nous courions risque de perdre notre principal, à cause de cet incident. Cette nouvelle nous alarma, et comme les moyens humains nous manquoient pour prouver que nous avions fourni la somme qu'on devoit nous rembourser, nous eûmes recours aux divins. Et nous nous adressâmes à Madame la Duchesse D'aiguillon pour la prier de nous conserver ce qu'elle nous avoit donné, et de faire trouver les quittances nécessaires pour cet effet. Comme elle avoit été très dévot au pieux sang de n^o. Seigneur, nous fîmes des pratiques de vertu pour l'honorer et quelques prières, ce qui est singulier en cecy, et ce qui nous fit voir assez clairement que n^o. Illustré et pieuse fondatrice, s'intéressoit encore pour nous dans le Ciel, c'est que n^o. procureur nous manda l'année suivante qu'après avoir fait inutilement toute sorte de poursuites pour trouver nos quittances, il luy étoit venu dans l'esprit d'aller visiter de grands sacs de vieux papiers jettez à l'écart dans un coin de grenier de la chambre des comptes, et qu'en les feuilletant avec beaucoup de patience il y avoit trouvé ce qu'il cherchoit, il eût bien de la peine à vérifier que c'étoit nos véritables quittances, mais malgré toutes les oppositions qu'on fit, il obtint qu'on les rapprochât des livres d'où elles avoient été déchirées, et on reconnut leur place en sorte qu'il les y fit remettre. Il nous marqua le jour et le mois que cette inspiration luy étoit venue et ce fut justement dans le tems que nous fîmes notre nouveau à Madame la Duchesse D'aiguillon, cela redoubla notre confiance en elle, et nous la regardons comme une de nos plus affectionnées protectrices. M^o. n^o. procureur recut notre principal et le plaça sur l'hôtel de ville, on nous avoit perdu depuis ce tems là, tantôt le dixième pour cent, tantôt les deux cinquièmes, une autrefois la moitié et le reste si mal payé que nous le comptons quasi comme perdu. Il y eût icy pendant cet hyver 1700. de dangereux rhumes qui firent mourir quantité de vieillards en fort peu de tems, M^o. Rouffel chirurgien de l'hospital y mourut, après avoir rendu service aux pauvres un grand nombre d'années avec beaucoup de soin et de charité, ses enfans souhaitoient qu'il fût enterré à la Paroisse. M^o. de Chambalon notaire de Quebec et gendre du mort, qui agissoit pour toute sa famille, ordonna ses funérailles, et quoy qu'on l'avertit qu'il devoit demander à la Mere sup^{re}.

Inquietude que nous
eûmes à ce sujet.
M^o. la D^o. D'aiguillon
n^o. secours sensible

On place n^o. fond
sur l'hôtel de ville

Mort de M^o. Rouffel
et ce que fit la mere
sup^{re} pour conserver
les droits de l'hôtel-Dieu

de l'Hôtel Dieu la permission de faire enlever le corps de son beau pere il crut que c'étoit une formalité superflue, et ne voulut faire la dessus aucune sollicitation. il laissa venir le Clergé jusqu'icy, mais notre R.^{me} mere sup.^{re} pour maintenir les droits de l'Hospital, fit fermer la porte de la sale, et ordonna à la portiere de répondre au premier Clerc qui sonneroit, qu'elle n'ouvreroit point et qu'elle ne laisseroit point enlever le cercueil, que M.^r de Chambalon n'eût fait son devoir en demandant cette permission à la Mere sup.^{re} C'étoit au mois de decembre la saison étoit tres froide, cependant les Prêtres attendirent dehors, et firent des reproches à M.^r de Chambalon de ce qu'il les mettoit en chemin sans avoir fait toutes les démarches nécessaires. Il se vit enfin contraint d'aller promptement, et tout confus sonner au parloir, et ayant demandé à notre mere sup.^{re} et obtenu d'elle la permission qu'il souhaitoit, il luy fit bien des excuses, et aussy tôt on ouvrit les portes, le Clergé entra et enleva le corps qui fut enterré honorablement comme ses parents le desiroient.

Il mourut dans Quebec beaucoup de personnes considerables, de ce nombre fut Monsieur Henry de Bernieres qui étoit venu de France tout jeune Ecclésiastique, avec Monseigneur de Laval, qui l'ordonna prêtre en Canada ou il est toujours demeuré pour servir cette nouvelle Eglise avec un grand zele, et d'une maniere tres edificante, faisant voir par ses vertus, le fruit qu'avoit produit en luy l'éducation qu'il avoit reçue de son P.^r Oncle M.^r de Bernieres Tresorier de France, retiré à Caën, et tres connu par l'inestimable livre intitulé le Chrétien interieur dont il est l'auteur. Il avoit été longtems curé de Quebec, sup.^{re} du séminaire et le nôtre et nous avoit toujours donné des marques de son amitié, c'étoit un homme pacifique, desintéressé, et qui ne cherchoit que la gloire de Dieu.

Mort de M.^r Henry de Bernieres arrivée le 3.^e decembre 1700.

Le Reverend pere Jean Chaumonot de la Compagnie de Jesus étoit mort le 21.^e de fevrier de l'année 1698[#] son nom seul rappelle le souvenir de sa sainteté, et toutes les personnes qui l'ont connu, ont admiré en luy ce qu'on a vu dans les plus grands P.^rs, une humilité profonde, une douceur inaltérable, une charité sans borne, un zele infatigable, une union continuelle avec Dieu, une tendresse pour la tres s.^{te} vierge qu'il inspiroit à tous ceux qui l'approchoient, en un mot une confiance en Dieu et une foy vive qui luy ont fait operer plusieurs miracles. C'est luy qui a fait bâtir le premier en Canada une Chapelle de N.D. de Lorette sur le modele de la véritable Lorette qui est en Italie, en reconnaissance des graces signalées qu'il recut de la Mere de Dieu dans ce lieu étant encore jeune seculier. Il a beaucoup contribué à l'établissement de la confrérie de la s.^{te} famille en ce pais, et il n'a rien négligé de tout ce qu'il a cru devoir être glorieux à Dieu, et utile au prochain. Les hurons nos voisins ont été l'objet de ses soins fort longtems, c'étoit sa mission favorite. Il étoit venu en Canada avec nos premieres Mères en 1639, et il avoit toujours conservé pour nôtre Comté une affection singuliere, que nous devons le prier de nous continuer dans le Ciel, où l'opinion publique le place honorablement.

Mort du R.^e Pere Jean Chaumonot en réputation de s.^{te}eté. Nous avons placé en cette année sur des conjectures qui n'ont paru assez justes, cependant nous avons sçû depuis, qu'il étoit mort plusieurs années auparavant sans que personne ait pu en apprendre positivement le temps.

Il a écrit luy même sa vie par obéissance, et cette lecture peut faire juger de sa rare humilité, car il n'a rien omis de tout ce qu'il a pensé qui devoit donner une basse idée de luy, il rapporte les aventures de sa jeunesse dans les termes les plus propres à le faire mépriser. Mais comme la vraye humilité sçait reconnaître les dons de Dieu, et luy en

Histoire anamnése du Pere Chaumonot - pages 88 et 89. Archives.

1701.

rendre gloire, cest homme avoué aussy quantité de faveurs qu'il a reçu du Ciel, dont le récit fait admirer la bonté de Dieu, et la fidelité de son serviteur.

Dévotion de nôtre Comté envers le St Sacrement.

Le jour de la fête Dieu qui se rencontra cette année 1701. le 26. de may, nous envoyâmes pour la première fois à la Cathédrale les quatre fancaux de verre que nous avons fait faire pour être portés devant le tres saint sacrement, afin de témoigner à Nôtre Seigneur que nous le suivons d'esprit et de cœur, et que nous voudrions luy rendre tout l'honneur qui lui est mérité si nous en étions capables. Ce qui nous donna cette idée, cest que nous avions souvent entendu louer la piété de plusieurs Seigneurs de France, qui ne se contentant pas d'aller à la procession du St Sacrement y font porter par leurs domestiques des torches allumées ou sont attachées leurs armoiries, nous voulûmes seulement imiter leur dévotion et non pas leur faste et depuis ce temps là, nous n'avons point manqué d'envoyer nos fancaux et de mettre dedans quatre belles bougies. Nous en avons encore fait faire depuis deux plus petits, parce que pendant les maladies populaires qui sont très fréquentes en ce pais, les Prêtres qui assistent les malades prennent le St Sacrement dans les Eglises les plus proches des personnes qui sont en danger, afin de leur donner le St viatique plus promptement. Le mauvais temps empêchoit souvent que l'on pût porter aucune lumière, et ces petits fancaux sont fort propres à cela, on s'en sert aussy quand on communie nos R.^{es} dans l'infirmerie.

Règlement de la Cour au sujet de l'hôpital général.

On peut juger par la peine ou étoit Monseigneur de la rupture de sa Maison, à son départ de Quebec, de combien de moyens il se servoit en France pour faire réüssir ses poursuites auprès du Roy, et de Monsieur le Comte de Pontchartrain Ministre d'Etat de qui tout dépendoit. Il demanda ce qu'il voulut, et n'obtint cependant que ce que nous souhaitions qu'on luy accordât, on suivit en tout les mémoires que nous avions envoyés sur cette affaire. Monsieur de la Touche premier commis de Monsieur le Comte de Pontchartrain, en informa luy même nôtre Mere sup.^{re} en 1701. Monsieur de Callieres reçut les ordres de la Cour, qui portoient que l'on rétablît l'hôpital général, que nous en prissions le soin si nous voulions, que les R.^{es} qui étoient revenues chez nous y retournassent si elles voulaient, que les novices que l'on nous avoit amenées, et que nous gardions depuis un an fissent profession dans nôtre Comté si elles le souhaitoient, et que nous y voulussions consentir, ou qu'elles allassent faire leurs vœux dans la Maison ou elles avoient pris l'habit si leur inclination les y portoit, ou enfin qu'elles sortissent tout à fait du couvent si bon leur sembloit, et qu'il étoit permis à l'hôpital général de recevoir des R.^{es} jusqu'au nombre de douze y comprenant la sup.^{re} sçavoir dix R.^{es} de Chœur et deux converses, et que cette Maison servit indépendante de la nôtre, sans pouvoir y rien prétendre à l'avenir. Ce fut là, l'acte de l'entière séparation de nos deux Comtes qui confirma irrévocablement celui que les R.^{es} de l'hôpital général avoient fait dresser par un notaire quelques années auparavant dans le tems de nos différends, par lequel elles renoncèrent à leur dot et à leur retour dans nôtre Maison. Ma sœur Marie Gabrielle Denis de L'annonciation s'en retourna avec la novice qui devoit être R.^{es} de Chœur car celle qui vouloit être sœur converse se plaisant beaucoup chez nous, demanda d'y rester, Messieurs les

Grands vicaires ne voulurent point, luy permettre d'y faire profession sans le consentement de Monseigneur, n'osant se charger de cette affaire. ainsi elle se résolut d'attendre la réponse de Monseigneur, et de prolonger son noviciat d'une année ce que nous luy accordâmes, mais sa Grandeur étant informée de ce qui s'étoit passé, écrivit; que, puis que cette fille ne vouloit pas retourner dans sa première Maison, qu'il ne jouoit pas sa vocation bonne, que nous luy étussions l'habit et que nous la missions dehors. Nous exécutâmes ses ordres malgré les instances et les larmes de cette pauvre enfans, qui persista dans son desir plusieurs années, jusqu'à qu'en 1705. elle alla se jeter aux pieds de Monsieur L'intendant pour le supplier d'écrire à Monseigneur et de luy obtenir la permission de rentrer dans notre Comté. M^r. L'intendant luy promit et le fit, mais Monseigneur luy répondit qu'il finiroit cette affaire quand il seroit en Canada, ce qui étoit remettre la chose à un terme ou elle ne pourroit plus s'exécuter.

Le 15^e de novembre 1700. le feu prit au seminaire de Quebec et consuma en fort peu de temps cette belle Maison, pendant l'absence de tous les prêtres qui étoient allés à St. Michel, ils ne trouverent à leur retour que les cendres de ce grand corps de Logis, et montrèrent leur desintéressement par la tranquillité avec laquelle ils prirent cette perte. Monsieur des Mérois leur supérieur en remercioit Dieu comme d'un bienfait. on tâcha de sauver plusieurs choses, mais ce qu'on préservoit des flâmes étoit volé par des personnes qui s'empressoient de se rendre utiles pour mieux faire leur coup. Le seminaire perdit considérablement, et les particuliers furent obligés de retirer leurs enfans, vu que ces Messieurs n'avoient pas même où se loger, ils allerent à l'évêché, où l'on porta aussy Monseigneur de Laval ancien Evêque de Quebec, que l'on avoit fait sortir de chez luy à demy vêtu pour le sauver du danger où il étoit, il supporta cette affliction avec une soumission parfaite aux volontés de Dieu, sans former aucune plainte. cela devoit luy être d'autant plus sensible que c'étoit luy qui avoit érigé et fait bâtir le seminaire, qu'il en étoit le père et le fondateur, et qu'il voyoit ruiner en un jour le fruit de ses travaux de plusieurs années. Quoy que les vaisseaux ne fussent pas loins, il fut impossible de se servir d'eux pour faire sçavoir en France cet accident, ces Messieurs envoyerent par l'Angleterre un courier qui porta des nouvelles à leur commissionnaire, bien plus amples que ceux qu'ils avoient envoyés par les navires. La cour leur accorda une pension de quatre mille livres pour leur aider à se rebâtir.

Incendie du seminaire de Quebec.

Aux Elections de cette année 1701. ma sœur Marie Madeleine Gloria de l'Assomption fut éluë maîtresse des novices, ma sœur Marie francois Jean Denis des Anges hospitalière, et la mere Antoinette du Tarcie de la visitation discrète.

Elections de l'année 1701.

L'année suivante 1702. que nous devions faire nos grandes Elections, nous ne manquâmes pas comme à l'ordinaire, de beaucoup les recommander à Dieu, nos amis joignirent aussy leurs prieres aux nôtres, et plusieurs personnes de pieté fort affectionnées à notre Maison, nous écrivirent avec une assurance prophétique, qu'elles iroient bien, et que St. Joseph s'en méritoit, cela augmenta encore la confiance que nous avions en luy. Le 21^e de mars jour de l'Electon, apres que la R.^e Mere Marie fequenel du sacré cœur fut déchargée, ma sœur Louise Jeanne hâleur de St. Anne qui

1702.

Elections de l'année 1702. la mere de St. Ignace est sup^{re}

104
1702.

étoit sacristine, sans sçavoir ce qui nous avoit été mandé, exposa s^t Joseph sur l'autel du Chœur, et plâça la s^{te} vierge plus bas, sur un petit banc qui avoit couvert d'un tapis. La Mere de s^t Ignace qui étoit assistante la regardoit avec plaisir, elle l'appella pour luy demander, qui luy avoit dit de faire cela, la sacristine répondit tout simplement, que personne ne luy en avoit parlé, mais quelle avoit été inspirée de mettre la s^t Joseph, afin qu'il présidât à l'élection, et la s^{te} vierge afin qu'en la reconnut pour la première supérieure de la Maison, la mere s^t Ignace l'approuva et ayant été élue sup^{re} elle fit aller toutes les Religieuses baiser les pieds de la s^{te} vierge, avant que de luy baiser la main, ce qui s'est toujours observé depuis. En cette Election ou Monsieur des Mézerets présida, la mere Antoinette du tabor de la Visitation fut élue assistante, la mere Marie Fiquenet du sacré cœur maîtresse des novices, ma sœur Marie Madeleine le Gardeur de s^{te} Catherine hospitalière, et ma sœur Marie Madeleine Gloria de l'Assomption discrète.

La s^{te} vierge est reconnue pour première sup^{re} de la Maison.

Mort de M^r Aubert de la Chenaye.

Monsieur Charles Aubert de la Chenaye Conseiller au Conseil sup^{re} de Quebec, mourut au commencement de l'automne 1702. ce que nous avons dit de luy au sujet de l'incendie de la basse ville en l'année 1682. à dû faire juger de son grand cœur, nôtre Comte luy a des obligations singulieres pour l'avoir assisté pendant plus de trente ans, en nous faisant crédit autant que nous en avions besoin, et nous prêtant des sommes tres considerables avec une bonté de pere, sans nous presser jamais de le payer, aimant mieux souffrir quelque petite perte que de nous inquieter, il nous faisoit souvent de petits présents, et dans les tems de chereté, il partageoit son pain avec nous, deux de ses filles sont Religieuses icy, et par affection pour la maison il a donné à l'aînée dix mille livres de dot, il en auroit donné autant à la cadette sans la décadence qui arriva dans ses affaires, par les malheurs de la guerre et du commerce. il voulut être enterré dans le cimetiere des pauvres, et depuis Madame son Epouse et plusieurs de ses enfans y ont été mis auprès de luy. nous ne devons jamais oublier nos bienfaiteurs, et c'est pour en perpétuer la mémoire que nous marquons icy ce qui doit exciter nôtre reconnoissance.

Les R^{es} Peres Jesuites cessent de n^{re} confesser par l'ordre de Monseigneur L'evêque.

Monseigneur de Quebec, qui pendant son absence n'oublioit pas son Diocèse, forma et exécuta en 1702. le dessein de nous ôter les R^{es} Peres Jesuites qui avoient été nos confesseurs depuis l'établissement de la Maison. Il prit pour cela Conseil de Monsieur le Cardinal de Moailles et de quelques autres Prelats qui l'assurèrent que pour conserver la paix dans les Comtes, il falloit en éloigner les Jesuites, ce fut la raison que sa Grandeur donna à nôtre mere sup^{re} dans une réponse qu'il luy fit, lors qu'après avoir obéi à ses ordres, elle luy manda la peine que ressentoit toute la maison de ce changement, il avoit en effet causé une grande émotion chez nous, par la crainte que nous avions que cela n'apportât quelque dérangement au bien spirituel de nôtre Comte ou les Peres Jesuites avoient toujours entretenu la paix, l'union et la régularité, ils nous avoient donné mille témoignages d'une sincere affection, nous avions presque toutes été instruites par eux, ils avoient nôtre confiance, et nous ressentîmes vivement dans cette occasion, tout ce que la reconnoissance et l'amitié peuvent inspirer pour des personnes à qui on a obligation.

et que l'on quitte avec regret. Il est vray que Monseigneur avoit nommé Monsieur Louis Ange des Merets pour nous confesser, et que l'estime que nous avions pour luy, adoucit un peu nôtre affliction, et nous le fîmes accepter avec moins de répugnance, quoy qu'il fût nôtre supérieur, il se chargea de nôtre confessional, et par une bonté qui luy étoit naturelle, il faisoit naître de tems-en-tems des affaires qui l'obligeoient à s'absenter, et nous envoyoit un pere Jesuite à sa place afin de nous faire plaisir.

M. des Merets est confesseur de nôtre Comté.

En cette même année 1702. Monsieur Jean Bochart de Champigny repassa en France pour être Intendant du havre de grace, il y avoit seize ans qu'il étoit en Canada où il étoit fort aimé, c'étoit un homme dont la bonne mine et l'air noble ressembloit bien l'ancienne Maison dont il étoit sorti, il étoit bon, humain, et populaire, il nous affectionnoit beaucoup, Madame son Epouse nous aimoit tendrement, elle avoit aussy des qualités bien estimables, sa charité étoit extrême, les pauvres la regardoient comme leur mere et les criminels comme leur avocate, elle ne pouvoit entendre parler de supplices, de sorte que sa compassion étoit quelquefois blâmée hautement par qui'en effet elle importunoit les juges d'une manière qui les empêchoit de punir le vice, ce n'est pas ce qui étoit le plus loüable en elle, cependant comme cela ne venoit que d'un bon principe, elle n'en étoit que plus aimée. Elle visitoit les malades les plus pauvres, et leur fournissoit les choses dont ils avoient besoin, ou elle prenoit le soin de les faire apporter icy, sa pieté a toujours été d'un rare exemple en Canada, elle en donnoit des marques dans toutes les occasions, sa modestie en ses habits, son affinité aux Eglises, son respect et son affection pour les personnes consacrées à Dieu étoient des preuves de sa religion. elle prenoit un singulier plaisir à entendre parler de Dieu, elle venoit souvent à nos récréations et partageoit avec nous les petits divertissemens que nous prenions, avec une simplicité d'enfant, jouant les jeux les plus innocents, comme auroit fait une Religieuse, elle mangeoit quelquefois au refectoire, ou elle vouloit être servie comme nous, mais sur tout le vendredi elle ne manquoit pas de venir dîner à terre avec nous, ce qui nous édifioit beaucoup, car elle le faisoit avec recueillement et esprit de mortification, et bien loin de nous distraire elle nous portoit à Dieu. Elle se déroboit des plus nombreuses Compagnies pour passer quelques moments dans nôtre Comté où elle étoit sincèrement aimée de toutes les Religieuses, elle a toujours conservé les mêmes sentimens pour nous, depuis son retour en France, regrettant la paix dont elle jouissoit en ce païs, et nous écrivant avec une véritable amitié jusqu'à sa mort qui arriva le 25. d'octobre 1718.

Départ de M. de Champigny pour France.

Monsieur de Beauharnois qui venoit Intendant arriva le 29. d'août, il fut reçu avec de grands honneurs, il étoit parent de M. le Comte de Pontchartrain, ce qui étoit dans ce tems là un grand avantage pour faire sa fortune. Il passa pour la première année le plus cruel hyver qui se soit peut-être jamais vû en Canada, non pas par la rigueur du froid qui fust assez temperé, mais par la facheuse picote qui désola toute la nouvelle France, Ce fut un sauvage venant d'orange qui nous l'apporta l'autome, il en mourut à Quebec, et on l'enterra honorablement, comme un chef.

Arrivée de M. de Beauharnois Intendant

Un sauvage venu d'orange apporte la petite verole, et la communique.

1702.

Désolation générale
que cause cette maladie

La maladie commença par la maison où il avoit demeuré et se communiqua en peu de temps par tout, avec une fureur incroyable, il n'y eût point de maison épargnée dans la ville, ceux qui conservoient leur santé, ne suffisoient pas pour soulager les malades, les familles entières se trouvoient frappées de ce mal, et le peu de soin qu'ils recevoient, joint à l'infection et à la malignité de cette peste, les faisoit mourir fort promptement. Il est vray qu'il en mourut un grand nombre à qui rien n'avoit manqué, et que l'effroy s'étant mêlé dans cette affliction générale, plusieurs moururent de peur seulement, sans qu'on pût remarquer sur leurs corps aucune apparence de petite vérole.

Grande mortalité dans
Quebec et par toute la
Colonie.

La mortalité fut si grande, que les prêtres ne pouvant suffire à enterrer les morts, et assister les mourants, on portoit chaque jour les corps dans l'église de la basse ville, ou dans la cathédrale sans aucune cérémonie, et le soir on les inhumoit ensemble quelquefois jusqu'au nombre de quinze, seize, et dix huit. cela dura plusieurs mois, en sorte que l'on comptoit sur les registres mortuaires plus de deux mille morts dans Quebec, sans parler des environs qui n'eurent pas un meilleur sort. jamais on n'a tant vu de deuil, chacun pleuroit ses proches l'un sa femme, l'autre son mary, celui cy son frere, celui la ses enfans, les orphelins pleuroient leur pere et leur mere, tout le monde étoit dans les larmes, et pendant tout l'hyver on ne fit des assemblées que pour des funérailles. Ceux qui n'étoient pas atteints de ce mal fuyoient les maisons où il y avoit des malades, mais malgré leurs précautions, ils étoient pris à leur tour, et mourroient comme les plus exposés.

Entrée en Religion
de mes s.^{rs} de la Conception
et de St. Bernard.

Nôtre hôpital fut rempli d'une si grande quantité de malades, que ne pouvant tous les y loger, et n'ayant pas d'endroits chauds pour les mettre, nous les plaçâmes dans le Chœur, on interrompit les observances et nous retardâmes les vitures de mes sœurs Jeanne Genevieve Baudri de la Conception, et françoise Auclair de St. Bernard qui étoient entrées icy dans le cours de l'été, parce que dans cette désolation publique nous n'avions pas le tems de nous reconnoître. Nos R.^{es} tombèrent malades en si grand nombre dès le commencement, qu'il n'en resta pas assez de saines pour soigner les malades de nos sales, et de nos infirmeries, c'est pourquoy nous acceptâmes l'offre que plusieurs bonnes veuves nous firent de nous rendre service. elles venoient pour avoir soin des Religieuses malades, et les R.^{es} qui se portoit bien avoient soin des sales, car nous ne voulûmes pas faire servir les pauvres par des séculiers. Ce fut un espee de bonheur de ce que nous essayâmes les premières, les rigueurs de ce fleau, parce que cela nous mit en état de soulager les autres dans le tems qu'ils en eurent le plus de besoin, et cela nous donna aussy l'expérience qu'il falloit avoir pour les traiter, il en mourut peu à l'hôpital en comparaison de ce qui mourut dans la ville, ce qui redoubloit l'empressement qu'on avoit de venir chez nous.

Mort de ma sœur
Marie Madeleine
maufis de St. Louis.

Nous perdîmes en fort peu de tems cinq Religieuses la première qui mourut le 5.^e de decembre fut ma sœur Marie Madeleine Maufis de St. Louis âgée de 32. ans, elle avoit beaucoup d'esprit,

d'enjoignement et d'adresse, et étoit extraordinairement ingénieuse pour toute sorte de science, on luy avoit fait apprendre à peindre, et assurém. elle auroit surpassé ceux qui luy montraient si elle eût vécu plus longtemps, tant elle avoit de disposition à réussir dans cet art. il y a encore dans la maison quelques passages qui sont de son ouvrage, la mort l'a empêché d'en achever plusieurs qu'elle avoit ébauchés. On a toujours remarqué en elle une grande obéissance, une aimable sincérité, une humeur gayer, et une conversation fort agréable, trouvant sur toutes choses de quoy réjouir ses sœurs. Elle étoit particulièrement dévoté à la Ste Vierge et à St Joseph.

Dix jours après, c'est à dire le 16. de decembre ma sœur Marie Angélique Mony de Ste Agnes mourut âgée de vingt ans, elle étoit fort silencieuse et intérieure, extrêmement modeste dans les sales ou elle edifioit tout le monde par son air recueilli autant que par sa ferveur et sa grande charité envers les malades.

Mort de ma sœur Marie Angélique Mony de Ste Agnes.

Le lendemain 17. du même mois ma sœur Marguerite Côté de St Paul Converse mourut âgée de 29 ans. elle étoit pleine de belles qualités, bon esprit, douce, agréable, laborieuse, adroite, soumise et toujours prête à faire ce qu'on souhaitoit, et tres dévoté à la passion de notre Seigneur. Il est aisé de juger dans quelle consternation toute notre Comté étoit, en voyant des morts si fréquentes et si subites, car dans le tems que nous croyons nos sœurs quasi hors de danger, elles tomboient dans l'agonie et mourroient en fort peu d'heures. on prenoit la précaution de les munir des sacrements avant qu'il y eût a craindre, afin de ne les point effrayer, et de calmer aussy les inquietudes ou nd. étions à leur égard.

Mort de ma sœur Marguerite Côté de St Paul.

Nous nous flattions que Dieu se contenteroit des trois qui venoient de mourir, et nous ne comptions point que ma sœur Marie Anne Gauveveau de Jesus dût nous quitter si tôt, parce qu'elle étoit bien guerrie de la petite vérole, quoy qu'elle eût depuis longtemps un grand mal de poitrine, le 2. d'ant le 2. de fevrier elle mourut, à l'âge de 32. ans, son extérieur étoit tres agréable et prévenant, sa douceur et sa complaisance la rendoit aimable à tout le monde, elle ne perdoit point les occasions d'obliger ses sœurs, et obéissoit à ses superieures avec beaucoup de facilité et de promptitude, elle avoit supporté avec une grande patience la longue maladie par laquelle Notre Seigneur l'avoit disposé à la mort.

1703.
Mort de ma sœur Marie Anne Gauveveau de Jesus.

Le 2. de Juin ma sœur Louise Roussel de St Gabriel jeune Religieuse âgée seulement de 30. ans, mourut encore, il y avoit longtemps qu'elle souffroit d'étranges douleurs, dont sa grande modestie l'empêcha de se plaindre pendant que l'on auroit pu y remédier, elle ne déclara son mal que lorsqu'il fut incurable, elle supporta cette facheuse maladie avec une patience et une résignation admirable, elle étoit régulière, obéissante et fort exacte à tous ses exercices spirituels, malgré les emplois différens ou on la quelquefois occupée, et dont elle restoit toujours acquittée avec beaucoup de soin. elle avoit été élevée en France dans un convent ou elle avoit quelques parentes Religieuses, elle y apprit de petits ouvrages pour lesquels elle avoit assez d'adresse, puis elle revint en Canada pour se donner à Dieu.

Mort de ma sœur Louise Roussel de St Gabriel.

Mort de M. Hector
de Callières gouverneur
général de la nouvelle
France.

Nous pouvons mettre cette année au nombre de celles où Dieu nous a le plus visités, puis que nous eûmes tant de part à l'affliction commune, et que nous ressentîmes en particulier les coups de la vengeance divine, en voyant mourir parmi nous, cinq de nos chers seurs toutes jeunes. Dieu ne se contenta pas d'avoir châtié le Canada, par la peste de tant de personnes, car la mortalité fut générale, le Montreal, les trois rivières, les paroisses de la Campagne, les nations sauvages, tous s'en ressentirent, il nous enleva Monsieur le Chevalier de Callières notre Gouverneur général, homme d'une mérite très distingué, à qui le Seigneur avoit donné des qualités pour gouverner, qui devoient le rendre cher à toute la Colonie, il avoit un bon Esprit, une rare prudence et un grand discernement pour connoître, pour aimer et pour favoriser les gens de bien, son desintéressement parfait luy faisoit chercher en toutes choses, la gloire du Roy et l'avantage du pais, il avoit de grandes vues pour l'augmentation du bien de la nouvelle France, et pour établir le bon ordre dans toute son étendue; il vouloit que tout le monde fît son devoir, et quoy qu'il fut fort modéré, il étoit craint et obéi par tous. en un mot le sentiment de tous ceux qui connoissoient sa capacité, est que nous ne méritions pas un tel Gouverneur. Il avoit ordinairement assez peu de santé, la goutte le tourmentoit souvent, mais ce qui le fit mourir fut un vomissement de sang, qui le prit dans la Cathédrale pendant la grande Messe le jour de l'Ascension, on le remena promptement chez luy où il ne vécut que fort peu de jours, il fut enterré aux Recollets à côté de son prédécesseur, Le Reverend pere Gélasse Commissaire fit son oraison funebre, il luy donna sans doute de très justes louanges, car on ne pouvoit dire assez de bien de ce grand homme.

Mort de la précieuse
Huronne pleine de
vertu.

Une bonne sauvagesse qu'on appelloit la précieuse, qui mourut cette année 1703. au mois de Juin dans notre hôtel Dieu, mérite bien que nous en disions icy quelque chose. Elle étoit Huronne du pais d'en-haut et avoit été prise, a la fleur de son âge par les Troquois grands ennemis de sa nation, le malheur de la guerre fut pour elle une source de salut, car elle trouva dans le lieu de sa captivité, le Reverend pere Jacques Frémin qui l'instruisit de la religion Chrétienne, elle recut avec une fte ardeur tout ce qu'il luy apprit de notre créance, elle disoit à ce Missionnaire, je n'ay point de peine à croire tout ce que tu me dis, je l'écoute avec plaisir, parce que depuis mon enfance j'adore sans le connoître celui qui a tout fait, et il ne s'est point passé de jours, que je ne luy aye fait plusieurs fois cette prière, toy qui a tout fait, aime moy, et m'apprends à t'aimer, et à te servir comme tu le desires. dans cette disposition elle avoit mené une vie si innocente, que le R. pere Frémin en nous parlant de la pureté de l'ame de cette femme, nous assura que dans la Confession générale qu'elle luy fit, il n'avoit pas trouvé matière d'absolution. Elle devint en peu de temps une fervente Chrétienne, et si tôt qu'elle fut baptisée, elle s'appliqua à tous les exercices de notre fte Religion avec une assidue charmante, elle fit plus, car elle alloit souvent à Orange, et entroit dans le préche des Anglois, au commencement

ils croyoient qu'elle vouloit embrasser leur secte, mais elle les detrompa en leur disant, qu'elle y venoit pour prier la Mere de Dieu dans un endroit, ou elle n'avoit jamais été honorée, ils la maltraiterent sans pouvoir l'empêcher de continuer, elle entroit hardiment son chapelot à la main, et le récitait tout haut à genoux fort dévotement, en présence des hérétiques qui n'osoient plus luy rien dire. Son premier Mary la laissa veuve fort jeune, et elle fut recherchée par un sauvage chrétien, à qui elle répondit qu'elle avoit fait vœu de chasteté, et qu'elle ne pouvoit pas l'épouser, à moins qu'il ne consentit de vivre en continence avec elle, il s'y obligea de bon cœur, et ils cachèrent ainsi tous deux sous le voile du mariage, une pratique de perfection fort rare parmy les sauvages. Dans la suite elle descendit icy et s'établit à Lorette, d'où elle venoit quelquefois à Quebec, et comme sa vertu la faisoit aimer de tout le monde, elle alloit dans plusieurs maisons et voyoit ce qui s'y passoit, mais les maximes de l'évangile étoient si avant gravées dans son cœur, que plus elle remarquoit de richesses dans ces endroits là, plus elle plaignoit ceux qui les possédoient, Elle dit une fois à la Mere Jeanne Francoise de St. Ignace, dont Monsieur de la Chenaye avoit épousé une sœur: tu es bien plus heureuse que ta sœur de la Chenaye, tu ne songes qu'à Dieu, tu méprises les biens de la terre, et elle est dans l'abondance de toute chose, il est bien difficile de faire son salut dans ces embarras, ou on est occupé par le soin de conserver son bien, ah! que ton état est bien meilleur que le sien! Cette Ste. femme mourut dans des sentiments de dévotion extraordinaires, et comme toute sa vie, elle avoit bien servi Dieu, on la regarda des lors comme une vraye prédestinée, et l'odeur de sa sainteté se répandit dans tout ce voisinage, nous l'avons souvent invoquée depuis comme une de nos protectrices parie quelle aimoit beaucoup notre Communauté.

Ayant appris durant le cours de l'été 1703. que les Anglois avoient fait de tres grandes insultes à la tres Ste. vierge, dont ils avoient trainé une image en relief dans la boue et dans les endroits les plus malpropres à Cadix, pressés du desir de réparer le mépris quelle avoit reçu de ses ennemis de l'Eglise, nous résolûmes de faire une amende honorable, et chaque R. la fit au refectoire prenant son jour selon le rang de sa profession. Celle qui étoit destinée à cette action de piété, jeûnoit ce jour là, prenoit la discipline, dinoit à terre aux pieds de la tres Ste. vierge exposée sur la table de la supérieure, et venoit nuds-pieds, la corde au cou et la torche à la main, prononcer à haute voix à genoux la priere suivante.

Vierge sainte, nous ne scaurions exprimer la douleur dont nous avons été saisies, lorsque nous avons appris les mauvais traitements que les hérétiques Anglois ont faits, à une de vos images au port de Ste. Marie de Cadix, comme ils l'ont trainée la corde au cou. Nous nous présentons icy à vos pieds la corde au cou, pour vous faire satisfaction autant que nous le pouvons de l'outrage que vous avez reçu en cette occasion. recevez Mere de Misericorde nos soumissions, quelque incapable que nous

Insulte que les Anglois firent à la Ste. vierge à Cadix.

Amende honorable que nous fimes à la mere de Dieu pour réparer les outrages quelle avoit reçus.

1703.

soyons d'en faire de convenables à votre bonté. prendre le desir que nous avons de vous honorer, comme un supplément de ce qui manque à nos hommages, et daigner par votre excessive miséricorde, nous regarder en pitié, car si nous sommes les plus indignes de vos servantes, nous croyons et nous osons vous assurer, que nous ne sommes pas les moins affectionnées, ni les moins sensibles aux injures que V. S. font vos ennemis.

Pourquoy on met
l'image de la ^{ste} vierge
au Refectoire.

Nous nous obligâmes de plus, afin de nous souvenir toujours de l'outrage que la Mere de Dieu avoit reçu, de mettre son image une fois le mois au refectoire, ou elle seroit servie la premiere, avec promesse de donner son diner aux pauvres. voila ce qui a donné lieu à cette devotion.

Entrée en religion de
mes ^{rs} de st. Jean, et
de st. André.

Nous reçûmes en cette année 1703. ma sœur Genevieve de Launay de st. Jean Baptiste, et au comonencement de 1704. ma sœur Barbe fran-
=coise ^{de} st. Jorian de st. André.

Elections de 1703. et 1704.

1704.

Dans les Elections que nous fîmes en 1703. on avoit élu hospitaliere ma sœur Marie Madeleine Gloria de l'Assomption, et en 1704. on remit hospitaliere ma sœur Marie Madeleine le Gardeur de sainte Catherine.

Monsi^r. de Quebec se
determine a revenir en
Canada malgré la guerre.

Monsieur de Quebec qui étoit en France depuis l'année 1700. souhaitoit ardemment de revenir en Canada, il prit ses mesures pour partir, et alla prendre congé du Roy Louis quatorze, qui fit humainement tout ce qu'il pût pour l'arrêter, sa Majesté voulut bien représenter à Monsieur plusieurs raisons qui devoient ce semble l'engager à differer son retour, sur tout il luy dit, que la guerre étoit fort allumée, qu'il seroit facheux qu'un Evêque tombât entre les mains des ennemis, qu'il ne s'en tireroit peut-être pas si-tôt qu'il voudroit, il le quitta même en luy repétant plusieurs fois qu'il luy conseilloit de ne point passer. Cette opposition qui venoit sans doute de l'affection que le Roy conservoit pour Monsieur ne fit qu'augmenter le desir que sa Grandeur avoit de revenir en ce pays, c'est pourquoy il écrivit au Roy, que si sa Majesté vouloit se charger de répondre à Dieu du peché qu'il feroit en ne residant point dans son Diocèse, il demeureroit volontiers. le Roy consentit pour lors à son départ.

Il s'embarqua sur la
reine qui est prise
par les Anglois.

Monsieur vint donc à la Rochelle et il s'embarqua dans un vaisseau du Roy nommé la Seine commandé par M^r. le Chevalier de Maupeou qui convoyoit plusieurs vaisseaux marchands qui venoient à Quebec. Ils eurent assez de bonheur dans le commencement de leur voyage, mais apres quelques semaines de navigation, le jour de st. Anne, ils rencontrèrent une petite flotte Angloise qui les serva de si pres que nos vaisseaux marchands deployerent toutes leurs voiles pour se tirer du danger, ils laissèrent la Seine aux prises avec l'ennemy, et comme c'étoit une grosse flute tres richement chargée, et que les passagers qui y étoient en grand nombre se trouvoient interessés aux marchandises qui embarassoient entre deux ponts, par une prudence mal réglée, et par une compassion trop grande pour quelques particuliers, on n'osa jeter à la mer ce qui empêchoit qu'on pût se servir de plusieurs canons, ainsi ne pouvant quasi se remuer pour se battre librement, ils se virent bientôt hors d'état de se-

deffendre, on vint à l'abordage, et en fort peu d'heures les Anglois se rendirent les Maîtres de ce gros navire, qui portoit presque toutes les richesses de Canada. On dit qu'ils auroient dû éviter la rencontre de cette flotte, et qu'ils l'auroient pu faire aisément, parce qu'il n'est pas convenable de risquer le bien d'une Colonie, pour s'exposer à un combat, sur tout aussy inégal qu'étoit celui-la. D'autres disent que M^r de Maupoux s'étoit trop facilement rendu.

Cependant l'Anglois qui fit cette capture, le loua sur son courage, et luy dit qu'il s'étoit battu en brave homme, quoy qu'il en soit, il fut recompensé de la Cour par une gratification considerable.

On conseilla à Monseigneur de Quebec d'ôter sa Croix afin de n'être pas connu pendant le pillage, mais l'amiral Anglois ayant sçu que l'Evêque de Canada étoit du nombre des prisonniers, se le fit montrer, et luy demanda pourquoy il avoit caché la marque de sa dignité, Monseigneur luy répondit simplement que c'étoit pour éviter l'insulte que l'on auroit pu faire à son caractère, l'Anglois luy dit qu'il scavoit se faire obéir et qu'il n'auroit pas souffert qu'on luy eût fait la moindre malhonêteté, qu'il n'y avoit rien à craindre. On conduisit à Plymouth et de là à Londres cette belle prise qui fut vendue treize cents mille livres.

Cette prise est vendue à Londres 1300000^l.

Monseigneur amenoit un nombre de prêtres, il s'étoit aussy chargé d'une devote qui venoit pour son hospital général, il y avoit plusieurs officiers de ce pays, quelques Dames, quantité de marchands, et un pere Recollet, qui ne voulut pas changer d'habit, il effuya quelque huées les premières fois qu'on le vit dans les villes d'Angleterre ou on le fit passer, car son habit parut fort extraordinaire, mais il ne s'en étonna point, c'étoit un Religieux qui joignoit à une grande vertu beaucoup d'esprit, il fut présenté à la Reine Anne, avec les autres prisonniers, elle se plut à l'entretenir et ce fut un des premiers renvoyés en France, il ne resta pas plus de deux mois à Londres, il revint l'année suivante en Canada, en qualité de Commissaire, il se nommoit le pere Apolinaire et il s'acquit en ce pays l'estime de tous les gens de bien.

La Reine d'Angleterre se fait montrer les prisonniers français et prend soin de leur dépence.

Monseigneur de Quebec fut fort bien reçu de la Reine D'Angleterre, elle luy assigna par distinction une somme pour sa dépence plus considerable qu'aux autres passagers, dont elle prit aussy un grand soin, le Roy de France envoya par bienveillance à Monseigneur une somme d'argent d'environ cinq cents écus pour adoucir les peines de sa prison. Monseigneur mit ensemble dans une maison tous les prêtres qu'il amenoit, pour vivre comme dans une Communauté, de ce nombre étoit M^r Labe de Saugon et quelques autres qui avoient beaucoup de mérite, mais sa Grandeur eût l'extrême douleur de voir apostasier un d'entreux, ce qui luy fut plus sensible que sa captivité, il renvoya les autres en France le plutôt qu'il luy fut possible, les officiers et les marchands obtinrent leur liberté dans le cours de l'année.

Monseigneur est distingué et considéré en Angleterre affliction qu'il y ressentit et ses p^{tes} occupations pendant sa captivité.

Il n'y eût que Monseigneur qui fut retenu pres de cinq ans, parce que dans le tems qu'il menageoit son retour en France, Monsieur le Baron de Méan Doyen de Liege fut arrêté. il faut sçavoir que le chapitre de Liege n'est composé que de princes dont plusieurs sont souverains, et que le Baron de Méan étant de ce nombre, on l'accusoit d'avoir avec L'empereur des intelligences et des intrigues secrettes, contraire aux interets du Roy d'Espagne Philippe cinquième, petit fils du Roy tres Chrétien qui le soutenoit avec toutes les forces de la France. Ce fut de la part de Louis quatorze, que l'on enleva le

172

1704.

Monsieur est retenu en Angleterre, par le Baron de Méan qui étoit prisonnier en France.

Baron de Méan en habit de Chœur lorsqu'il sortoit de l'Eglise, sans lui donner le temps de rentrer chez luy, pour y prendre ses papiers. il fut conduit dans un château ou il demeura prisonnier assez longtems, quoy qu'il fit plusieurs démarches pour moyenner son élargissement, il eut recours à la Reine D'Angleterre et à la République de Hollande, qui s'employèrent auprès de Louis le Grand selon les intentions de ce prisonnier d'état, mais sa Majesté ne leur accorda rien, en sorte que le Baron redoublant ses instances vers la Cour D'Angleterre, la Reine Anne déclara au Roy de France, qu'elle feroit faire à Londres à l'Evêque de Quebec le même traitement que celui que recevrait le Baron de Méan, dans l'endroit ou il étoit retenu, et qu'elle ne rendrait ni son Prêlat, que pour le Doyen de Liege. toutes ses négociations jointes aux intérêts de la France et de l'Espagne, prolongerent le séjour du Baron de Méan en France, et celui de Monseigneur de Valliers en Angleterre. pendant ce temps-là il s'employa avec un grand zèle à consoler les catholiques à administrer les sacrements, à recevoir les visites des prêtres et des Religieux cachés dans ce Royaume, et celles que luy firent les premières personnes de la Cour, qui le traitèrent toujours avec des marques d'une singulière estime.

Inquietude ou l'on est en Canada au sujet du retardement de la seine.

On passa l'Hyver en Canada sans sçavoir ce qui étoit devenue la seine car les vaisseaux marchands ne s'étoient pas vantés de l'avoir abandonnée dans le péril. ainsi toutes les personnes qui avoient des parents ou des biens dans cette flûte ne sçavoient ce qu'ils en devoient penser, cette incertitude les mit dans une affliction qui surpassoit assurément celle qu'ils auroient eue de la sçavoir prise, nous y perdîmes en notre particulier sept mille livre dont nous nous ressentons encore. Nous apprîmes l'année suivante 1705. la triste destinée de ce vaisseau, et quoy que l'on dit s'y attendre, on en fut sensiblement touché.

1705.

Monsieur le Marquis de Grandreuil est venu Gouverneur general de la nouvelle France.

Monsieur le Marquis de Grandreuil gouverneur de Montreal, étoit depuis la mort de Monsieur le Chevalier de Callieres commandant général de toute la nouvelle France, il avoit écrit fortement à tous ses protecteurs en France pour obtenir le Gouvernement général par un vaisseau qui party tout à propos le printemps en 1703. Madame de Marcon sa belle mere et tous ses amis sollicitèrent si bien, que le Roy leur accorda assez promptement ce qu'ils demandoient, et les lettres qui luy en auroient donné la nouvelle arrivèrent à la Rochelle, deux jours apres le départ du dernier vaisseau de la même année 1703. ainsi il ne fut assuré de son employ qu'en 1704 et l'affliction générale du Canada au sujet du retardement de la seine, ou peut-être sa Commission étoit, luy fit remettre la cérémonie de sa réception à l'année 1705. Elle se fit avec beaucoup de pompes et un grand concours de peuple, trois Intendant s'y trouverent, ce qui ne s'étoit jamais vu en Canada, il en étoit venu deux cette année-là, Messieurs Raudot, Pere et fils avoient cette qualité, et en firent tous deux les fonctions pendant leur séjour en ce pays, le pere qui étoit un vieillard ancien Conseiller de la Cour des Aides se mêloit de la justice et de la police, et le fils qui n'étoit alors âgé que de 25 ans, et qui avoit cependant déjà exercé les charges de Commissaire de la Marine et d'inspecteur à Toulon et à Dunkerque, regloit la finance. Ils arrivèrent à Quebec le 6. de septembre dans le vaisseau du Roy le héros Commandé par M. le Comte D'Arquian qui ramena M. de Beauharnois

Arrivée de M. Raudot Intendant de Canada.

Depart de M. de Beauharnois.

pour être Intendant Général de la Marine, on le fit peu de tems apres Intendant de Rochefort; Il nous honora de son estime et de son affection, et nous en donna des preuves non seulement par de grandes honnêtetés que sa politesse naturelle luy faisoit avoir pour tout le monde, mais encore par plusieurs gratifications qu'il fit a nôtre Comté il ne se passa point d'années pendant qu'il demeura en Canada qu'il ne nous fit avoir quatre et cinq cents livres, il ne recevoit de présents que de nous par distinction, et refusoit tout ce qu'on luy offroit d'ailleurs, il continua de nous protéger en France, en nous marquant son amitié dans toutes les occasions qui se présenterent de nous être favorable, il nommoit même nôtre Maison sa Comté et les hospitaliers de la Rochelle voyant qu'il parloit de nôtre d'une maniere si obligeante nous prièrent de les luy recommander.

Avant son départ il fut témoin de L'incendie du seminaire qui fut pour la seconde fois réduit en cendre en quelques heures, ce malheur arriva le premier jour d'octobre 1705. depuis quatre ans on travailloit à le remettre dans son premier état, ces M.^{rs} n'épargnoient rien pour faire avancer cet ouvrage, on achevoit les dedans avec de grandes dépenses, quand par la négligence d'un ouvrier qui fumoit, le feu prit dans une chambre ou étoient des menuisiers, il éventa le feu au lieu de l'éteindre, et malgré le secours qu'on leur donna fort promptement, ils perdirent presque toutes leurs provisions et leurs meubles, ce qui les mit hors d'état de garder la même quantité de pensionnaires, ils en diminuèrent beaucoup le nombre, et plusieurs familles de Canada de qui ils élevoient les enfans gratis se trouverent frustrés de cet avantage pour un tems. Monsieur de Laval ancien Eveque de Quebec eût en cette occasion un grand sacrifice a faire, parce qu'il voyoit encore une fois détruire son ouvrage, il prit cette affliction en s.^t avec une résignation charmante, on le porta chez les Reverends Peres Jesuites ou il demeura quelques jours, pendant qu'on luy dressoit un petit appartement dans l'endroit du seminaire que les flâmes avoient épargné.

Second incendie du seminaire de Quebec.

La Mere Jeanne francoise Duchesneau de s.^t Ignace avoit été continuée supérieure, et ma sœur Marie Madeleine Gloria de L'Assomption éluë hospitaliere, aux Elections que nous avions faites dans le mois de mars 1705. et vers ce tems la, c'est à dire des le printemps de la même année, nôtre communauté reçut cinq postulantes, mes sœurs Louise Therese Renaut d'avenne de Desmeulsois de la s.^{te} vierge, Marie Therese Mony de s.^t Paul, Marie Anne Gauverneau de Jesus, Jeanne Siburge de s.^{te} Agnes, et Marie Anne duclair de sainte Marguerite. Mais l'automne deux de nos Religieuses moururent qui avoient beaucoup édifié la Maison.

Election de l'année 1705.

Entrée en Religion de mes s.^{rs} de la s.^{te} vierge de s.^t Paul, de Jesus, de s.^{te} Agnes, de s.^{te} Marguerite.

La premiere fut ma sœur Catherine Chevalier de la passion convertie, qui deceda le 22.^e d'octobre âgée de 91. ans, elle avoit été prévenue de grace des son enfance, et N.S. l'honora de plusieurs faveurs tres singulieres, il luy fit voir en esprit lorsqu'elle étoit séculiere en France, le Canada tel qu'il étoit alors, et il alluma dans son ame un grand desir de venir pour y souffrir, elle ne manqua pas de l'exécuter en accompagnant nos trois premiers Meses qui après quelques années de services, luy donnerent l'habit et luy firent faire profession, avec les circonstances que nous avons rapportées en son lieu elle a vécu parmi nous comme un exemple de toutes les vertus propres de son état, elle animoit toutes ses actions de l'esprit intérieur qu'elle puisoit dans dans l'oraison ou elle étoit fort appliquée, et elle inspiroit a toutes nos s.^{rs} converties l'amour, l'estime et l'esprit de leur vocation. Elle avoit promis à la

Mort de ma sœur Catherine Chevalier de la passion.

174
1705.

Religieuse qui avoit soin d'elle dans sa grande vieillesse, que quand elle au-
roit le bonheur de voir Dieu, elle se souviendrait d'elle et de sa famille, et
luy nommant entr'autre une de ses proches parentes qui étoit pauvre, et
fort Chrétienne, elle l'assuroit que si elle avoit un jour quelque crédit,
aupres de Notre Seigneur, cette personne s'en repentiroit. peu de temps
après sa mort, nous avons vu l'effet de ses promesses car Dieu a
tellement benit la bonne veuve qu'elle affectionnoit, qu'il luy a fait
trouver les moyens d'élever et de bien établir tous ses enfans, et de vivre
tres aisement dans sa condition, sans rien perdre de sa piété. Nous avons
regardé cela comme une preuve de la sainteté de notre chere defunte.

Mort de la R^{ve} M^{re}
Marie Fiquenet du sacré
Cœur.

La Reverende Mere Marie Fiquenet du sacré Cœur fut la seconde qui
mourut dans l'année 1705, le 18.^e de novembre âgée de 58. ans. elle étoit
venue de France de notre maison de Treguier en Bretagne, toute jeune professe
avec un grand Zele, son naturel étoit extrêmement doux, elle étoit fort
régulière, intérieure, pénitente, simple, obéissante, humble et charitable
elle supporta longtems de grandes peines d'esprit que N^{ost}r. luy ôta quel-
que mois devant sa mort qui fut fort paisible, c'étoit une fervente devote
de N^{ost}r. Joseph et de la S^{te} Enfance de Jesus. Elle avoit passé dans toutes
les charges de sup^{re}, d'assistante, de Maitresse des novices, d'hospitalière, de
depositaire, de discrète et dans tous les autres offices, s'acquittant de tous ses
devoirs avec beaucoup de fidélité, son dernier employ fut celui de Maitresse
des novices, et à cause de ses indispositions fréquentes, on luy avoit donné
pour être sous Maitresse, ma sœur Marie Charlotte Aubert de la Chapelle
de N^{ost}r. Michel, qui continua d'exercer cette charge jus qu'aux Elections de l'an-
née 1706. ou elle fut elle même élue pour la remplir.

Election de l'année 1706.

1706.

Mort de ma sœur
Marie Françoise le Duc
de N^{ost}r. Barbe.

Le 10.^e de May 1706. nous perdîmes encore une jeune et fervente Religieuse
nommée Marie Françoise le Duc de N^{ost}r. Barbe, qui mourut du pourpre
âgée de 20. ans, elle étoit fort affectonnée à sa vocation d'hospitalière, et
regardant Jesus Christ dans la personne des pauvres, elle les servoit
de tout son cœur, avec une douceur charmante et une charité infatigable
elle avoit un talent particulier pour les soulager, et pour les contenter.
sa devotion étoit tendre envers le N^{ost}r. sacrement, la tres N^{ost}r. vierge et N^{ost}r. Joseph.
Elle eût un pressentiment de sa mort, et s'y prépara par une confession
générale et par plusieurs N^{ost}r. pratiques qui la disposèrent à paroître
devant Dieu, ainsi quoy que l'ardeur de sa fièvre, luy eût donné un grand
transport au cerveau, et qu'elle ne fût pas en état de profiter de ses der-
niers moments, nous ne craignîmes point pour elle parce qu'elle
s'étoit préparée depuis longtems à ce passage. Ce fut le témoignage
que luy rendit avec éloge Monsieur des Mézerets qui étoit encore notre
Confesseur, mais qui se trouvant chargée des infirmités qu'apporte toujours
la vieillesse, nous pria d'agréer qu'il se démit du soin de nous Confesser
et donna cet employ, à Monsieur Pierre Poquet, prêtre du seminaire
de Quebec, que nous ne connoissions pas trop bien parce qu'il étoit
extrêmement retiré, il étoit en réputation de grande vertu, et nous en
fîmes tres satisfaites, Nous mandâmes ce changement à Monseig.
L'Evêque qui étoit encore en Angleterre, sa Grandeur nous en parut
fort contente et approuva le choix qu'avoit fait M^{re} des Mézerets
qui resta toujours notre supérieur.

M^{re} Poquet nous est
donné p^{re} Confesseur.

Notre Comté s'augmenta par l'entrée de mes sœurs Louise Theresse

Entrée en Religion
de mes s^{rs} de s^t Alexis
de s^t Marie de s^t Estienne
de s^t Anne, du sacre Coeur
de s^t Gabriel, et des
Seraphims.

Amis de s^t Alexis, Marie Therese Menage de s^t Marie, Marie
Elisabeth Tibierge de s^t Estienne, Marie Elisabeth Cheron de s^t Anne
Marie Anne de la Touie du sacre Coeur, Marie Therese Renaut Da-
venne de Desmeulieres de s^t Gabriel et Louise Chotel s^t Romain des
Seraphims. cela fait bien voir que la mort fréquente de nos Religieuses
ne repridiffait point le desir que Dieu inspirait a tant de jeunes filles
de se consacrer à luy, et qu'à mesure qu'il nous en étoit quelqu'une
il nous en envoyoit d'autres, pour prendre la place de celles qui
avoient fourny leur carrière, nous ne laissions pas de ressentir vive-
ment la privation de celles qu'il nous enlevait.

Nous fumes toutes extrêmement touchés de la mort presque subite
de ma sœur Louise Jeanne Hazeur de s^t Anne, elle étoit née à la Ro-
chelle ou des son enfance elle avoit perdu M^r son pere et M^r sa Mere,
vn de M^r ses oncles l'amena en Canada et l'eleva avec beaucoup de
soin et de tendresse, elle entra dans notre Comté des qu'elle se crût en
âge de pouvoir choisir vn état de vie, quoy que jeune elle étoit des
lors fort sage et prudente, elle s'appliqua des le commencement à l'ex-
actitude aux observances régulières, et elle s'est toujours tres bien acquité
des emplois qu'on luy a donner. elle eut vn songe mysterieux
qu'elle regarda comme vn avertissement de sa mort, qui arriva en
effet, ainsi qu'elle sembloit luy avoir été prédite, au commencement
de janvier de l'année 1706. vne nuit étant couchée et endormie, elle
crût s'entendre appeller, et s'étant tournée du côté d'où venoit la voix
elle vit vn vieillard qu'elle ne connoissoit point, qui sans articuler
aucune parole luy fit voir vne montre sur vne table, et luy fit
signe du doigt de remarquer quelle heure il étoit, elle regarda atten-
tivement le cadran et vit que l'equille étoit arrêtée sur douze heures,
à son réveil elle fut vn peu frappée de ce songe, et comme elle avoit
ordinairement fort peu de santé, elle pensa que peut-être elle n'avoit
plus que 12 jours à vivre, apres ce petit terme écoulé, elle jugea
que ce qu'elle avoit vû pouvoit signifier douze semaines, et ensuite
elle se fixa à douze mois, se disposant toujours interieurement à
ce passage, mais enfin se voyant au bout de l'an sans se trouver
plus malade, elle se flata que ce nombre de douze luy avoit mar-
qué douze années, cependant il en arriva autrement et nous vîmes
bientôt l'explication de cette espece de prophétie ou de pronostic.

Mort de ma sœur
Louise Jeanne Hazeur
de s^t Anne.

Elle étoit première chantre et elle avoit préparé des motets pour
chanter à la messe de Minuit, mais elle se trouva mal la veille
de Noël, et apres quelques remèdes qu'on luy fit prendre et qui
firent assez bien leur effet, elle tomba dans vn assoupissement
qui luy dura jusqu'au lendemain 25. decembre qu'elle mourut
sans pouvoir dire vne parole, elle étoit âgée de trente et vn an.
Plusieurs saints ont eû de semblables visions qui leur ont si-
gnifié différentes choses, comme on le peut voir dans la vie de
s^t Henry Empereur et de plusieurs autres.

En l'année 1707. mes sœurs Marie Elisabeth le Moigne de Longueuil

176

1707.

Entrée en Religion de
mes s^{rs} de l'Enfant Jesus
et de s^{te} Helene.

de L'Enfant Jesus, et Marie Andre Regnard Duplessis de s^{te} Helene entrèrent dans notre Comté pour être Religieuses, la première avoit déjà voulu se consacrer à Dieu chez les sœurs de la Congrégation, mais son peu de santé obligea M^{rs} ses parents de l'en faire sortir, ils n'avoient pu consentir à luy voir prendre ce party, non seulement à cause de la faiblesse de sa complexion, mais beaucoup plus parce qu'étant fille unique fort chérie de Madame sa Mere avec qui elle vivoit comme une compagne, ils ne pouvoient se résoudre à s'en séparer. Elle avoit fait divorce avec le monde en renonçant à toutes les parures, et aux Compagnies, de sorte qu'elle vivoit chez elle comme une religieuse, ayant ses heures d'oraison marquées, ses communions, ses lectures, et tous ses exercices spirituels. Son indisposition la détermina à venir à Quebec pour trouver du soulagement, la confiance que l'on avoit en M^r de Sarrasin tres habile medecin, luy faisoit esperer de recouvrer la santé. Madame sa Mere nous l'envoya en 1704. et comme sa famille est tres estimée en Canada, et que sa vertu personnelle nous étoit connue, nous ne fimes aucune difficulté de la recevoir dans notre infirmerie, ou elle demeura deux mois avec nos Religieuses malades qu'elle edifia beaucoup. elle fit des lors quelques tentatives pour ne point sortir de chez nous, ou elle sentoit que Dieu l'appelloit, ce qu'elle ne put toutefois obtenir. Elle s'en alla fort contente du traitement que nous luy avions fait, nous donnant mille témoignages de reconnaissance et nous assurant qu'elle nous laissoit son cœur. elle travailla à ménager la permission qu'elle souhaitoit et l'ayant enfin obtenue, apres bien des instances et des larmes elle descendit de Montreal des le printems de l'année 1707. transportée de joye de voir l'accomplissement de ses desirs, sa ferveur, et les circonstances du tems nous engagerent à luy donner l'habit au bout de quatre mois parce que Monsieur et Madame de Longueuil étoient venus à Quebec pour cette cérémonie et qu'ils n'auroient pu s'y trouver dans une saison plus avancée.

Mort d'un soldat
nommé la plante.

Dans le mois de juillet de cette année 1707. un jeune homme mourut à notre service d'une manière qui nous fit admirer la conduite de Dieu sur luy et la protection de la tres s^{te} vierge. C'étoit un soldat qui avoit été commandé pour aller au Mississipi, et qui ne pouvant se résoudre à partir pour ce pais là, avoit déserté. un officier considerable qui avoit été autrefois son Capitaine et qui l'aimoit, ayant su cela n^o l'adressa et écrivit à notre Mere sup^{re} pour la prier de le cacher, et d'en avoir soin jusqu'à ce qu'il eût accommodé son affaire, son nom de guerre étoit la Croix, mais pour le déguiser nous l'appellâmes la plante, et comme personne ne le poursuivoit nous le fimes travailler avec nos jardiniers, il demeura deux ans chez nous sans inquiétude, et nous en étions fort contentes. il étoit sage, bien dévot à la tres s^{te} vierge et fort exact à s'approcher souvent des sacrements, pour n'être point vu dans la ville il alloit trouver son Confesseur des trois heures du matin, il communioit de sa main, et il entendoit ordinairement la s^{te} Messe dans un endroit secret. Il tomba malade d'une pleurésie, et on n'osa le porter à l'hospital de peur qu'il n'y fût

reconnu, ainsi on le laissa dans la chambre des jardiniers, et la mere sup^{re} nomma deux Religieuses pour en avoir soin, on ne l'abandonnoit point par-
 ce que des le troisieme jour de sa maladie, M^r le Medecin le jugea en dan-
 ger, on luy fit administrer la nuit les derniers sacrements par le Chapelain
 des pauvres, les R^{es} qui le soignoient remarquerent que depuis qu'il les eut
 recus, il estoit extremement triste, cela leur fit craindre qu'il ne eut quelque
 peine de conscience, elles luy demanderent plusieurs fois s'il vouloit parler
 a quelque Pretre, qu'en luy feroit venir celui qu'il souhaiteroit, il respon-
 dit toujours qu'il n'avoit rien a dire, et il tenoit ses yeux fixement av-
 sés sur une image de la s^{te} vierge qu'il avoit fait mettre au pied de
 son lit, il recitoit tous les jours son office et continuas cette devotion men-
 pendant sa maladie, assurant les R^{es} qui le servoient qu'il n'y avoit
 jamais manqué depuis l'age de huit ans, en effet il le sçavoit par
 cœur. Son mal devenant toujours plus violent, il entra dans un furieux
 delire, et apres une agitation terrible, il perdit tout à fait la parole, et la
 connoissance, et tomba dans une tres cruelle agonie, il y garoiffoit si tour-
 menté qu'il auroit fait trembler les plus hardis. ses deux veilleuses luy
 firent les prieres accoutumées, et voyant que ses frayeurs redoubloient,
 une d'elles eut la pensie de mettre sur le cœur de ce moribond une petite boîte
 dans laquelle estoit une de ses s^{tes} vierges du pere yvan, afin que la mere de
 Dieu voulut bien calmer les inquietudes en estoit ce pauvre garçon, cette
 petite boîte demeura toujours dans l'endroit ou on l'avoit mise, malgré les
 efforts que les convulsions faisoient faire a cet agonisant. peu de temps
 apres il revint à luy, et dit d'un fort bon sens, qu'il avoit mérité l'enfer
 qu'il estoit prêt a y être jetté par les diables qui le tourmentoient effroya-
 blement, mais que la tres s^{te} vierge sa bonne mere avoit obtenu que son
 jugement fut differé pour luy donner le temps de se confesser. il se tourna
 vers un des deux jardiniers qui estoient là, et luy dit avec empressement
 de luy aller promptement chercher le pere, le pere, sans pouvoir trouver
 le nom de celui qu'il demandoit, on luy nomma tous les Religieux
 dont on se souvient alors, il respondoit toujours que ce n'estoit pas celui
 là, et il disoit avec chagrin dépêcher vous le terme est court. enfin ne
 pouvant deviner qui il vouloit, les R^{es} eurent recours a s^t Joseph, et
 en dirent les litanies, afin qu'il fit trouver à ce malade le nom du pretre
 dont il avoit besoin, elles ne eurent pas plutôt nommé s^t Joseph, qu'il
 s'écria, le voila cest le pere Joseph, on luy demanda si c'estoit le pere
 Joseph Recolet, il dit qu'ouy, et on envoya en grand-hâte le chercher,
 quelque diligence que l'on pût faire, notre malade trouvoit qu'il tardoit
 beaucoup a venir, et il disoit d'une voix lamentable: qu'il vienne donc
 vite, le temps que l'on m'a accordé se passe, ah! que le terme est court!
 il estoit environ onze heures et demy du soir. le pere Joseph arriva
 et aussy tôt qu'il fut entré le malade pria toutes les personnes qui
 estoient là de sortir, il fit une Confession générale depuis l'age de sept ans
 dans l'espace d'une demy heure, puis il demanda le s^t viatique que le
 pere luy apporta par dedans la maison. un nouvel inconvenient

178
1707.

nous fit croire que le démon étoit bien enragé contre le salut de ce pauvre homme, et qu'il faisoit son possible pour détourner tous les secours spirituels qui pourroient luy être utiles, car la clef du tabernacle qui est ordinairement la nuit dans le banc de la supérieure au chœur, ne s'y trouva point, on la chercha en vain de tous côtés fort longtems, jusqu'à ce qu'après avoir fait quelques prières à la *tr. s^{te} vierge* p^{re}. quelle fut sçavoir où elle étoit, une R^{ve} alla porter sa main dans une main pleine d'ornemens qui étoit dans la sacristie, et la trouva au milieu, sans que personne avouât l'avoir mise en cet endroit. Le malade communia avec beaucoup de contrition, de dévotion et de reconnaissance après que l'on eût resservi le *ss^{ts}* sacrement, le pere qui le luy avoit administré retourna au jardin pour assister son pénitent, il luy fit de nouveau toutes les prières des agonizants auxquelles ce malade répondit avec toute la présence d'esprit possible, le pere luy proposa ensuite de luy lire la passion de Notre Seigneur, il témoigna que cela luy feroit plaisir, il l'écouta avec une grande attention, et lorsque l'on dit ces paroles, *Jesus ayant pris de ce vinaigre*, dit: tout est accompli: et baissant la tête il rendit l'esprit. notre malade expira doucement, après avoir donné plusieurs marques de ses bons sentiments, et de sa confiance en Dieu. il n'étoit qu'en plus d'une heure après minuit le jour de la fête de *ss^{ts} Alexis*. Comme cet homme avoit vécu caché chez nous, on ne l'exposa point dans l'Eglise, mais deux R^{ves} allèrent d'heure en heure se relever pendant la journée, pour prier Dieu auprès de luy, et le soir toute la Com^{te} se transporta au jardin, pour accompagner le corps, que l'on passa dans le cimetière des pauvres, et les R^{ves} rangés dans l'alle que nous appellons des morts, chantèrent toutes les prières de l'enterrement pendant que le Chapelain de l'hospital en faisoit la cérémonie. Nous restâmes bien consolées de sa mort par le récit que nos sœurs firent celles qui l'avoient soigné, et par ce que nous en dit aussi le R^{ve} Pere qui l'avoit assisté, qui nous assura que cet homme étoit perdu pour jamais sans la grace que Dieu luy avoit faite par l'intercession de la *tr. s^{te} vierge*. Ce grand bonheur luy arriva sans doute pour récompenser la fidélité avec laquelle il avoit récité tous les jours son office, cette *Mere de Miséricorde* ayant fourni en mille occasions à ses dévots, des secours qu'ils n'auroient même attendu de sa bonté, tant elle est portée à faire du bien aux hommes. Si elle fait de si grandes fa-veurs aux pecheurs, pour de si petits services, que ne doivent-elles ^{point} espérer d'elle, les âmes pures qui l'honorent fidèlement et qui la servent avec amour et avec ferveur?

On plaça l'image de la *tr. s^{te} vierge* dans la chapelle du jardin.

Au mois de septembre de cette même année, dans l'octave de la *Mativité* nous allâmes en procession solennelle, placer l'image de la *tr. s^{te} vierge* dans la petite chapelle du jardin qui venoit d'être achevée telle quelle est c'est à dire avec quelques piéces de charpente jointes ensemble, n'ayant point eu d'autre dessein que d'y pratiquer un endroit couvert, ou on pût s'asseoir et prendre l'air, dans la belle saison, la clôture en étoit éloignée

dans ce temps là, et le chemin du Roy n'avoit point encore été pris sur
notre terrain, ce ne fut que quelques années apres que L'ingenieur qui avoit
soin de fortifier Quebec, contre les Anglois que l'on attendoit jugea que ce
passage étoit necessaire, et nous éta par là de grandes commodités dont
nous jouissions auparavant, toutes les autres Comt^{es} s'en ressentirent au-
sy, et il crût que ce qu'il étoit aux Maisons Religieuses ferait du bien
à tout le païs, et rendroit la ville imprenable.

Cette automne de 1704. Monsieur de la Colombe arriva de France, ou
il étoit depuis deux ans, il prit le soin de nous confesser, M^r. Poquet,
étant chargé de la cure de Quebec qui l'occupoit beaucoup, fut bien-
aise de se démettre d'une partie de ses obligations.

M^r. de la Colombe
né. et donné pour
Confesseur.

Ma sœur Marie Anne Gauverau de Jesus, qui étoit malade depuis
longtemps d'une langueur mourut le 23^e d'octobre âgée de 17. ans et demy
elle étoit fort douce, obligeante et officieuse, extrêmement obéissante à ses
superieures et aux officiers à qui elle aidait, si humble que jamais on
ne la blâmoit quelle ne convint quelle méritoit encore d'être reprise
avec plus de rigueur, elle avoit été élevée dans une grande innocence
par une mere tres vertueuse qui avoit eü la consolation de donner
à Dieu dans cette Comt^e trois de ses filles, dont cellecy étoit la
plus jeune.

Mort de ma sœur
Marie Anne Gauverau
de Jesus.

En 1708. nous fimes nos Elections le 21^e de mars, la R^{de} Mere Ma-
rie Madeleine Gloria de L'Assomption fut élue supérieure, la mere Jeanne
Françoise Tucheran de St Ignace fut mise assistante, ma sœur Marie
Françoise Jean Denis des Anges élue hospitaliere, et la mere Antoinette
du tastre de la visitation discreete.

1708.
Elections de 1708 la
R^{de} mere de L'Assomption
est sup^{re}

Dans le cours de cette même année à quelques mois l'une de l'autre
nous reçumes mes sœurs Angelique Chevron de St Martin, Louise
Pinquet de L'incarnation, et Marie Genevieve Duiffon de St Barbe.

Entrée en Religion de
mes sœurs de St Martin
de L'incarnation et de
St Barbe.

Monsieur François de Laval qui depuis longtemps languissoit dans
les infirmités que ses immenses travaux et son grand âge luy avoient
attirés, approchoit du terme que les justes regardent comme l'objet de leurs
desirs. un bon prêtre du seminaire de Quebec qui avoit toujours eü pour sa
Grandeur une parfaite vénération, le voyant proche de sa fin luy dit:
Monsieur nous quitterez vous sans nous rien dire? et luy nommant
plusieurs grands Prelats qui ont exhorté leurs enfans spirituels avant
que de mourir, et qui ont donné des avis salutaires pour leur bien, et pour
celuy du peuple, il ajouta, pourquoy ne ferez vous pas comme eux?
Monsieur luy répondit: ils étoient des Sts et je suis un pecheur, il
ne laissa pas cependant de témoigner le desir qu'il avoit du salut de
son troupeau, et tout plein de bons sentiments, beaucoup plus chargé
de mérites que d'années, il mourut le 6^e de may 1708. on se disposa
à luy faire de pompeuses funérailles, et nous y contribuâmes un peu
car nous demandâmes instamment qu'on nous fît voir le corps mort
de ce St Pasteur le premier Evêque de Canada, de qui nous avions été
si cordialement aimés, on nous accorda cette consolation, et à notre

Mort de Monsieur
de Laval p^r Evêque de
Quebec.

exemple toutes les Communautés le demanderont. Ainsi des prêtres le portèrent sur leurs épaules revêtus de ses habits pontificaux dans toutes les Eglises de la ville que l'on avoit magnifiquement tendues de noir et on il y avoit des Mausolés élever sur lesquels on portoit le Cercueil de ce bon Evêque pendant que l'on chantoit des psaumes.

Il étoit en si grande réputation de sainteté que tout le monde vouloit avoir quelque chose qui luy eût touché, les malades s'en approchoient avec confiance, et on l'invoqua des lors comme un *St*, Monsieur de la Colombe fit son oraison funebre, et il releva bien plus l'éclat des éminentes vertus dont la vie de ce Prélat n'avoit été qu'une longue suite, que l'antiquité de sa noblesse, quoy qu'il fut d'une des plus anciennes et des plus chrétiennes Maisons de France. Il commença dès ses plus tendres années l'étude de la perfection, et s'y rendit si sçavant sous la conduite de Monsieur de Bernieres auteur du chrétien intérieur, qu'ayant été tiré de cette *St* société de Caën, pour être premier Evêque de Québec étant encore assez jeune, Monsieur de Bernieres le regardoit déjà comme un homme consommé en vertu, et luy écrivoit avec un grand respect, mêlé d'affection, comme on le peut voir dans la vingtième lettre de cet auteur sur la vie ermitive, ou il l'exhorte de continuer d'agir en esprit de mort et d'anciennissement, et l'assure qu'il arrivera à la perfection. nous avons lieu de croire qu'il y étoit parvenu, puis qu'on remarquoit et qu'on admirait en luy, toutes les qualités que *St* Paul demande dans un Evêque).

Mort de ma sœur
Catherine Gauverau
de *St* Augustin.

Les pleuresies étant devenues populaires dès le printemps nous fournirent un grand nombre de malades qui exercèrent la charité de nos sœurs pendant toute l'année, et après nous être employées à les secourir de notre mieux, deux de nos Religieuses furent atteintes de ce mal en même temps et en moururent. Celle qui passa la première, étoit sœur de notre dernière morte, elle se nommoit Marie Catherine Gauverau de *St* Augustin et n'avoit que 26. ans, elle étoit avantaagée d'un tres beau naturel, et d'une éducation fort chrétienne, elle tourna dès son enfance tout son cœur vers Dieu, qui l'ayant appelée à la *St* Religion versa tant de graces dans son ame, qu'elle se rendit tres agréable à toutes ses sœurs, par sa grande douceur, et par une aimable complaisance à l'égard de tout le monde, qu'elle prévenoit avec un air benoîte et toujours disposé à faire plaisir, c'étoit une vive mole entre les mains des superieures, et jamais dans l'espace de dix ans qu'elle a vécu avec nous, personne n'a eü la moindre plainte à faire de sa conduite, elle avoit une singuliere dévotion à notre Glorieux pere *St* Augustin, elle mourut le 20. de decembre 1708. à onze heures du soir, et la même nuit vers cinq heures du matin du 21. notre chere sœur Marie francoise Jean Denis des Anges, mourut aussi âgée de quarante ans, sa vocation à l'hospitalité parut dès son enfance, parce que sa bonne mere l'ayant mise pensionnaire chez nous, elle rendoit dès ce tems là tous les services qu'elle pouvoit aux malades, quand elle fut en âge d'être reçüe et qu'elle se vit admise au noviciat, elle redoubla sa ferveur pour tous les exercices de la Religion, et elle a soutenu ses *St*

Mort de ma sœur
Marie francoise Jean
Denis des Anges.

pratiques jusqu'à la mort, avec beaucoup de fidélité, son extérieur ins-
 -pirait de la dévotion par le recueillement et la modestie qui paraissoient
 sur son visage, elle prioit presque continuellement, quoy qu'elle fut souvent
 occupée à servir les malades en qualité d'infirmière ou d'hospitalière, elle
 s'est toujours acquittée de ses offices, avec une grande charité et un f.^{ts}
 Zèle, elle contracta le scorbut en l'année 1694. ce qui luy causa une longue
 et douloureuse maladie qu'elle supporta plus de huit ans, et qui la ren-
 -dit infirme pour toujours, mais notre chapitre ayant plus d'égard à sa
 ferveur qu'à sa force, l'eût une seconde fois hospitalière au commencement
 de 1708. et c'est dans les fonctions de ce laborieux employ qu'elle gagna
 la maladie contagieuse qui nous l'enleva. quand elle eût reçu les derniers
 sacrements et qu'elle se jugea proche de sa fin, elle dit en particulier
 à toutes les R.^{es} ce qu'elle crût qui pourroit leur être utile, et avec sa
 simplicité naturelle, elle ajusta si bien à leurs dispositions, les avis qu'elle
 leur donna, que pas une ne se retira d'aupres d'elle sans avoir de quoy
 profiter de sa petite leçon. Elle fit appeler les novices, leur recommanda
 la régularité, et les assura qu'une Religieuse mourroit pleine de joye
 après avoir passé sa vie dans l'exacte obéissance, ses paroles avoient
 d'autant plus de force, qu'elles étoient soutenues de ses exemples, et qu'elle
 avoit toujours été tres dépendante, pauvre et régulière. elle fit bien voir
 qu'elle jouissoit elle même du fruit de ses vertus, car malgré ses
 douleurs, elle conserva sa paix et son union avec Dieu jusqu'au
 dernier moment, elle en donnoit des marques extérieures par les fré-
 -quentes oraisons jaculatoires dont elle se servoit pour s'entretenir avec
 Notre Seigneur, et pour luy témoigner l'empressement qu'elle avoit
 d'aller à luy, et la résignation ou elle étoit pour toutes ses volontés.
 Après que ma sœur des.^{ts} Augustin fut morte, elle prévint le petit
 embarras on étoit l'infirmière, en luy disant qu'elle sçavoit bien qu'il
 n'y avoit icy qu'une table pour exposer les défuntes, et que puisqu'elle
 étoit employée, il falloit prendre pour elle la table de l'hospital, qu'elle
 seroit ravie que les meubles des pauvres luy servissent, ainsi elle
 donna jusqu'à l'extrémité des preuves de son humilité et de son
 estime pour les pauvres.

Comme ces deux cheres malades étoient dans la même infirmerie
 elles s'entretenoient de l'éternité d'une manière qui nous ravissoit,
 elles se felicitoient l'une l'autre sur le pas qu'elles alloient faire, et
 disputoient agréablement à qui partiroit la première. Elles embau-
 -ment toute notre Maison, de l'onction qui accompagnoit leurs dis-
 -cours, et nous laisserent tres édifiés de leur f.^{te} vie, et tres sensibles
 à la séparation que leur mort nous causa. Ce fut un spectacle
 assez nouveau, et bien touchant, de voir ces deux Religieuses, comme
 deux victimes de la charité, exposées ensemble au Chœur, et mises
 dans un même tombeau.

Les discrettes nommerent hospitalière a la place de ma sœur des Anges

1709.

Entrée en religion de
mes sœurs des Anges
et de Ste. Madeleine.

Belle mort d'un
chef Malécite.

ma sœur Marie françoise Buisson de St. Pierre, en attendant les Elections de l'année suivante, ou elle fut continuée dans cet office par le Chapitre. Il nous vint deux postulantes dans le cours de l'année 1709. dont l'une se nommoit Marie Ursule Cheron à qui on donna le surnom des Anges pour faire revivre le souvenir de celle que nous venions de perdre, l'autre s'appelloit Therese Auclair on la nomma Ste. Madeleine, toute deux avoient déjà deux sœurs Religieuses dans cette Maison. Un grand capitaine chef Malécite, qui avoit été instruit dans le Christianisme, et qui avoit toujours conservé un fond de piété extraordinaire depuis même qu'il n'y avoit plus de prêtre avec eux, se sentit fortement inspiré d'entreprendre le voyage de Quebec, d'où il étoit éloigné de plus de cent lieues, uniquement pour pouvoir se confesser et Communier, sachant bien qu'il trouveroit icy quelqu'un qui entendroit sa langue, des qu'il fut arrivé il s'adressa à un pere Recollet qui avoit été Missionnaire des Malécites, et il accomploit le dessein qui l'avoit amené, il ne faut pas douter qu'il ne s'approchât des sacrements de la pénitence et de l'Eucharistie avec beaucoup de dévotion, puis qu'il étoit venu de si loin pour les recevoir, mais ce qu'il y eut de singulier, et ce qui montre une providence de Dieu bien merveilleuse sur cet homme, c'est que lorsqu'il pensoit à s'en retourner il tomba dangereusement malade, et étant venu dans notre hôtel-Dieu, nous fûmes témoins des Ste. dispositions ou il étoit, car voyant approcher la mort, il appella un de ses fils qui l'avoit accompagné, et il luy parla d'une manière si touchante, que les personnes qui étoient présentes, en versèrent des larmes avant même que le Missionnaire leur eût expliqué en françois ce qu'il disoit. un Major trait entre autre nommé Monsieur Dupuy, homme d'esprit qui s'y trouva assuroit que l'air de ce sauvage, son geste, et l'accent de sa voix luy avoient fait comprendre tout ce qu'il recommandoit à son fils. Il luy exprima l'idée qu'il avoit de notre Religion, la joye qu'il ressentoit d'avoir embrassé la croix et de ne l'avoir jamais quittée (ce sont ses propres termes) il le conjura de s'y attacher fortement, et le chargea de dire à sa femme et à tous ses parents qu'il ne leur recommandoit que cela, qu'ils s'en trouveroient bien et que Dieu auroit soin d'eux. il recut le Sacrament et l'extreme-onction le 22. de janvier 1709. et nous fûmes preservées du feu ce jour la même, ou nous courûmes de grands risques à son occasion parce que le servant ayant oublié d'éteindre les cierges de l'église quand on sera le St. sacrement, ils brûlerent entièrement aussy bien que les fiches des chandeliers de bois ou ils étoient, puis cela s'éteignit tout seul, de sorte que la sacristine ne fut pas peu surprise le lendemain de trouver les cierges consumés, et un morceau de cendre sur le rond du chandelier, nous regardâmes cet événement comme une protection miraculeuse, dont on verra plusieurs traits semblables dans ce livre, qui doivent engager à beaucoup remercier Dieu qui veille à notre conservation pendant que nous dormons. Le sauvage mourut peu de jours après fort

Nous sommes
preservées du feu d'une
manière admirable.

chrétiennement, et nous l'aiſſa parfaitement édifiée de ses bons ſentiments et plines de reconnoiſſance et d'admiration des conduites de Dieu sur ces pauvres barbares, ou il a des ames choisies, qui luy ſont fidelles, et qui le glorifieront pendant toute l'éternité.

Nous avions alors grande guerre avec les Anglois, et tous les jours, les petits partis que l'on envoyoit faire coups chez eux, en ramenoient des prisonniers qui nous affuroient tous, que l'on armoit à Baſton pour nous venir aſſieger, et que l'on attendoit un bon ſecours de Londres avec lequel ils ne doutoient point que le Canada ne fut aisément pris, cela se confirma par tant de circonstances pendant tout l'été, qu'enfin la nouvelle étant venue que l'on avoit vu plusieurs vaiſſeaux dans la riviere, on ne douta point que ce ne fut la flotte ennemie, chacun prit l'allarme, et pensa à mettre en ſureté le peu de meubles qu'il possédoit, on porta tout dans les Comtes comme dans des lieux qui seroient mieux gardés que les autres, la haute et la basse ville tâcherent de mettre à couvert tous leurs effets, nos voutes furent bien remplies et en fort peu de temps, nous y serrâmes aussy tout ce que n'ô avions de meilleur, l'argenterie de l'église, les ornements, nôtre linge, nos habits nôtre vaisselle et en un mot, toutes les choses dont nous crûmes pouvoir nous passer pendant le ſiege.

Bruits de guerre qui causent de grandes allarmes de la part des Anglois.

Nous étions dans une grande crainte, et sur tout quelques Religieuses fort âgées se lamentoient en pensant que si on nous obligeoit de sortir de la ville, elles ne pourroient nous suivre, sans nous être à charge, une de nos sœurs conversees entra entre, qui avoit 75 ans, qui étoit aveugle et d'ailleurs fort incommodée, soupiroit sans cesse apres la mort, quoiqu'elle fut tres résignée à tout ce que Dieu voudroit, peut-être que Nôtre Seigneur qui fait la volonté de ceux qui le craignent, eût égard à ses desirs, ou qu'il jugea qu'il étoit tems de la récompenser, car il l'appella à luy le huitième de septembre fête de la Nativité de la très s^{te} vierge à laquelle elle étoit fort dévote, Elle se nommoit Marguerite Fiquet de s^{te} Marie, elle étoit venue de France novice de nôtre Maison de Dieppe, et elle fit icy sa profession en 1634. elle avoit toujours été d'un grand exemple par la pratique constante des plus grandes vertus elle possédoit en éminence la charité qui les renferme toutes, son amour pour la s^{te} pauvreté luy faisoit chercher avec adresse, tout ce qui étoit le plus grossier et le moins commode, tant en ses habits qu'en son manger elle étoit tres laborieuse et trouvoit toujours du tems pour aider et soulager toutes les officieres de la Maison, elle avoit parfaitement l'esprit de sa vocation, et pour prouver qu'elle agissoit par des motifs bien purs, il suffira de dire ce qu'elle répondit à Monsieur nôtre supérieur qui luy administroit les derniers sacrements dans une maladie dange- reuse qu'elle eût quelques années avant sa mort. Ce bon prêtre luy disoit en l'exhortant: ma chere sœur, ne promettez vous pas à N.S. que s'il vous rend la santé vous l'employerer mieux à son service, que

Mort de ma sœur Marguerite Fiquet de s^{te} Marie.

184
1709.

vous n'avez fait jusqu'à présent? Elle luy dit: non mon pere; ce Mr. croyant qu'elle ne concevoit pas bien le sens de son discours, luy répéta: Quoy vous n'êtes pas dans la résolution de faire vos actions avec plus de perfection si Dieu vous conserve la vie? elle repliqua encore, non mon pere, puis elle ajouta, il n'est pas en mon pouvoir de mieux faire car je me suis toujours appliquée à mon devoir autant que j'en ay été capable. Je croy que cet aveu d'une fille simple et humble, au lit de la mort, doit donner une grande idée de sa vertu, puisqu'il est peu de personnes mêmes Religieuses, qui n'ayent bien des choses à se reprocher dans ce moment, ou l'ame éclairée des lumières de Dieu regarde les moindres fautes de tout un autre siècle qu'elle n'avoit fait pendant sa vie.

L'armement de Baston ne sort point, faute de secours qu'il attendoit de Londres.

Après quelques semaines passées dans l'inquiétude de la guerre, et dans le mouvement que l'on s'étoit donné pour prévenir le siège, on apprit par des nouvelles sûres, qui se confirmèrent plusieurs fois, que l'armement de Baston n'avoit reçu aucun secours de l'ancienne Angleterre, et qu'il n'avoit osé sortir du port sans le renfort qu'il attendoit de ce côté là. Cela calma nos craintes pour un temps, car les Anglois red. menaçoient toujours, en nous faisant dire, que nous que nous ne perdions pas à attendre, et qu'ils s'épuiseroient pour nous détruire, afin de se vanger de tous les maux que nos sauvages leurs faisoient, en les parcellant continuellement. Nous crûmes aussi qu'ils s'étoient flater trop légèrement qu'on leur enverroit de Londres des vaisseaux chargés de troupes, et que l'on ne se soucioit pas assez de la virginie, pour faire ce détachement dans un temps où toute l'Europe étoit en armes. cependant nous apprîmes dans la suite que la Reine Anne avoit effectivement fait équiper quatorze gros vaisseaux pour venir faire cette expédition mais qu'elle s'étoit trouvée obligée de les arrêter pour les envoyer à Lisbonne fortifier le Roy de Portugal qui se trouvoit accablé par la France et l'Espagne, contre lesquelles il s'étoit déclaré à la sollicitation des Anglois, qui le forcèrent de rompre la neutralité qu'il avoit gardée longtems, ils se crûrent obligés de le soutenir, et la Reine envoya ordre aux vaisseaux qui étoient déjà partis de Londres pour venir joindre ceux de Baston, d'aller promptement au secours des Portugais: ainsi Dieu en dispersant nos ennemis rendit inutiles les préparatifs qu'ils avoient fait pour nous nuire.

Quand on fut par faitement convaincu icy qu'il n'y avoit rien à craindre pour cette année, chacun vint chercher son butin, et ce ne fut pas pour nous un petit embarras que de recevoir, et de rendre tant de différentes choses, à tant de particuliers, ils furent tous fort satisfaits du desir que nous avions eû de leur conserver leurs biens, et des peines que nous avions prise pour le servir.

Prisonniers Anglois envoyés de Plaisance à Quebec.

Outre les prisonniers que l'on amenoit de la nouvelle Angleterre par les païs d'en haut, Monsieur de Costebel gouverneur de Plaisance en envoya aussi un bon nombre à Quebec, entre lesquels étoit le gouverneur de St.

185
1709.

Jean, un port de mer de terre neuve appartenant aux Anglois qu'il avoit fait prendre pendant l'hyver par un détachement de la garnison de Plaisance, on fit faire des visites à ce gouverneur Anglois qui étoit un homme de qualité de Londres et on le traita fort bien, comme plusieurs soldats Anglois qui avoient été pris avec luy étoient malades dans notre hospital, il venoit souvent les voir, et leur demandoit s'ils étoient bien icy, ces pauvres gens qui étoient charmés de nos soins, luy disoient mille biens de nous, ils se loioient de l'empressement que nous avions de les soulager, de la douceur, et de la charité avec laquelle nous leur rendions service, et luy témoignoient un devoir beaucoup de reconnoissance pour les peines que nous prenions jour et nuit auprès d'eux, il remarquoit luy même que toutes les Religieuses faisoient paroître de la joye en servant les pauvres, il en voyoit un grand nombre de jeunes qui avoient l'air content, et qui agissoient avec modestie et sans contrainte, cela l'étonnoit fort, il nous examinoit tres curieusement et ne pouvant cacher sa surprise, il disoit à ceux qui entendoient l'Anglois, qu'il admirait les Religieuses de l'Hôtel-Dieu, et qu'il voyoit bien qu'on les trompoit en Angleterre, quand on leur disoit que les convents chez les Catholiques n'étoient remplis que de vilaines que l'on enfermoit pour faire pénitence de leurs crimes, parce qu'il étoit impossible que des filles qui se voient là contre leur gré eussent l'air aussy joyeux que nous.

Un gouverneur Anglois se dérompe de l'idée qu'il avoit des Convents à filles.

Monsieur de Méviel prêtre du seminaire de St. Sulpice qui demouroit à Montreal et qui étoit le pere et l'apôtre des Anglois prisonniers, étant pour lors à Quebec, et l'ayant entendu parler ainsi, acheva de le détromper en l'assurant que les Maisons Religieuses étoient des assemblées de vierges, qui se retiroient dans les Cloîtres pour vivre plus parfaitement que le commun des Chrétiens ne vit dans le monde, qu'elles s'exerçoient dans toutes les pratiques des plus excellentes vertus, que les hospitalières exposoient leur vie pour secourir les pauvres, et qu'elles étoient souvent martyres de la charité, que l'austerité de notre vie ne rebutoit point les jeunes filles, et que nous ne recevions pas toutes celles qui se présentoient. Il se fit icy une vêtue, ou ce gouverneur eût envie d'assister, il fit demander à la sup^{re} si elle trouveroit bon qu'il y vint, et luy ayant répondu qu'il nous feroit honneur, il ne manqua pas de s'y rendre, il vit donc une jeune fille faire toute cette f^{te} cérémonie sans montrer aucun autre sentiment, que la joye qu'elle avoit d'embrasser cet heureux état, il ne la perdit point de vue, il se trouva à la porte de notre Cloître, ou elle demanda la benediction de Monsieur son pere d'un air libre et aisé sans jeter une larme, quoy que ses parents pleuraient, il regarda cette devote procession de toutes les R.^{es} qui venoient au devant d'elle, écouta les demandes qu'elle fit à la supérieure avant que d'entrer, et au prêtre à la grille du Chœur, ou il revint fort promptement voulant être témoin de tout ce qui se passeroit, il vit se déjoindre lement des vanités du monde pour prendre les services de Jesus Christ il entendit les charmantes paroles que chante la novice et tout le Chœur

Il assiste à une vêtue.

186

1709.

Cela le ravissoit de sorte qu'il protestoit apres, que des qu'il seroit à Londres, il publieroit la verité de ce qu'il avoit vû. Il trouvoit que l'on avoit eu grand tort d'abolir les Monasteres en Angleterre, parce que disoit-il: La voie de tout ce qui s'y fait porte aux choses celestes.

Il prenoit tant de plaisir a nous voir, qu'ayant sçu que nous faisons une procession dans nos sales le jour de l'Assomption, il voulut s'y trouver et comme par l'ordre de Louis treize, on en fait une ce même jour dans toutes les villes de France, ou on porte la tres s^{te} vierge, la reconnoissant pour la protectrice du Royaume, nous prions particulièrement pour le Roy, ce jour là, Notre mere supérieure fit chanter devant l'autel de la sale, apres quelques motets, l'Exaudiak, en faux bourdon, afin de faire voir à cet étranger combien nous étions zelés pour la gloire et le salut de notre grand Monarque, il fut si charmé qu'il ne pouvoit s'en taire, les voix, l'ordre, la modestie des Religieuses, tout luy avoit plu. Enfin il nous vint dire adieu avec de grands témoignages d'estime avant que de partir pour France ou on l'envoya, et on il fut cruellement assassiné par ses gens. D'autres Anglois moins considerables que luy, eurent plus de bonheur, car plusieurs se convertirent, et Monsieur de Meriel eut la consolation de recevoir dans notre Eglise le 16. d'octobre, l'abjuration de quatorze de ses pauvres gens, tant de la côte de sst Jean que du pais d'enhaud, qu'il avoit instruits dans notre hospital ou ils étoient malades, nous partagâmes avec ce sst prêtre la joye qu'il en eût, et nous nous joignîmes à luy pour rendre grâces à Dieu de la conversion de ces hérétiques, et des benedictions que cela attiroit sur notre Maison.

Conversion de 14.
Anglois prisonniers.

Heureuse mort d'une
jeune Abenaguise

Nous eûmes encore vers ce temps là une grande satisfaction que l'hospitalité nous fournis, on reçut dans notre hôtel Dieu une jeune Abenaguise âgée de quinze à seize ans nommée Marie qui étoit un objet de compassion, Elle étoit couverte de playes, et elle souffroit avec tant de patience et de douceur, que nous avions toutes de la dévotion à la servir, sans pourtant connoître les grâces qu'elle possédoit. elle nous témoignoit sa reconnoissance le mieux qu'elle pouvoit, et nous faisoit entendre qu'elle mourroit bientôt, elle avoit assez de mal pour que nous n'eussions pas de peine à la croire et nous regardions la tranquillité avec laquelle elle parloit de la mort comme un effet de sa résignation, elle mourut effectivement au terme qu'elle nous avoit marqué, et nous apprîmes quelque temps apres, par le Missionnaire qui l'avoit conduite dans son village, les vertus de cette Sauvagesse et quelques uns des faveurs qu'elle avoit reçus du Ciel, Elle avoit gagné son mal en s'exposant à un froid excessif pendant plusieurs heures, plutôt que de rester dans une cabane ou on parloit de choses deshonnêtes, il y avoit déjà quelques années qu'elle étoit infirme et impotante, souffrant de grandes douleurs sans se plaindre, les prenant même avec joye comme de la main de Dieu. Se trouvant un jour plus mal qu'à l'ordinaire, et jugeant qu'elle n'avoit plus queres à vivre, elle pria sa tante qui avoit soin d'elle (car elle étoit orpheline) de luy faire une cabane proche de la sienne, ou elle pût être seule, afin de penser plus sérieusement à se preparer à la mort, on luy

dressa pour la contenter une petite cabane d'écorce où sa tante la visitoit souvent pour luy donner ce quelle souhaitoit, ses maux devenant plus violents son bon ange se fit voir à elle d'une beauté charmante, il étoit un peu à côté du lieu où elle étoit couchée, et sembloit s'entretenir avec l'ange gardien d'une autre sauvagesse fort sage qui étoit sa voisine. Lors quelle vit ses deux anges elle pensa en elle-même, qu'il est bien vray que nous avons des anges qui nous gardent. Ensuite son bon ange se tournant vers elle luy dit: Est en vain que tu pense mourir icy, non, tu n'y mourras pas, Jesus veut que tu meure chez les Religieuses qui sont habillées de blanc, et qui ont soin des pauvres, c'est là que tu mourras et non ailleurs, et ce sera dans vingt huit jours, pour satisfaire à Dieu et achever en ce monde ton purgatoire, ainsi tu n'y passeras point apres ta mort, mais tu viendras droit au Ciel. elle mourut en effet vingt huit jours apres que son ange l'eût avertie, car on fut exact à les compter. L'ange luy dit aussi de remercier ceux qui avoient eü pitié d'elle depuis quelle étoit malade, et que la miséricorde étoit bien agreable à Dieu, apres quoy il disparut, elle regardoit toujours l'endroit où elle l'avoit vü, qui étoit le lieu où elle crachoit, et où elle ne voulut plus cracher par respect pour son ange. voyant qu'il ne revenoit plus, elle raconta ce quelle avoit vü à sa tante, et l'exhorta de continuer à secourir les malades et les miserables, l'assurant que cela plaisoit beaucoup à Jesus, et quelle en seroit bien recompensée, qu'au contraire ceux qui avoient de la dureté pour les pauvres seroient rigoureusement punis. elle luy prédit qu'une femme quelle luy nomma, périroit bien tôt mal-traitée par le démon, parce quelle luy avoit refusé un peu de viande quelle pouvoit commodément luy donner, cela arriva dix jours apres, cette malheureuse étant morte en mal d'enfant dans un voyage accablée de misere. Sa tante se levoit toutes les nuits pour luy faire du feu, quand elle en avoit besoin, mais plusieurs fois étant sortie pour y aller, elle voyoit la cabane de sa niece si éclairée quelle pensoit que quelqu'un y en avoit allumé un trop grand, et entrant pour le diminuer, elle n'en trouvoit point et cependant la cabane étoit toute resplendissante, cecy a été vü de beaucoup d'autres qui se levant la nuit voyoient la cabane de Marie si lumineuse qu'ils croyoient quelle brûloit, et accourant pour éteindre le feu, ils n'en trouvoient point du tout, quoy que cette petite demeure parut toute éclairée, ce qu'ils admiroient long-temps.

Le Missionnaire qui nous a informés de cela, ajoutoit que ces préservatives faisoient voir en quelque façon l'heureux état dont jouissoit cette jeune vierge, mais que pour luy il en jugoit plutôt par la pureté et l'innocence de sa vie, et par la patience héroïque avec laquelle elle avoit souffert si long-temps plusieurs grands maux compliqués ensemble. Nous regardâmes comme une faveur de Notre seigneur l'honneur que nous avions eü de loger et de servir une jeune fille dont l'ame luy étoit si chère, et de ce que l'ange luy avoit parlé de nous, spécifiant la couleur de notre habit, et le soin que nous avons des pauvres. Il ne fait pas douter que l'heureux tripas de tant de bonnes personnes qui meurent,

Elle voit son bon ange qui luy prédit le temps de sa mort.

* Le R.^e Père Riale de la Comp.^{nie} de Jesus.

188
1709.

Dans nos sales n'attire sur notre hospital et sur notre Comté de précieux graces, que nous devons beaucoup priser et faire valoir, afin que Dieu soit toujours bien servi chez nous.

Pour suivre ce que nous disions un peu plus haut de la situation ou l'on étoit icy en 1709. a cause de la guerre, il faut sçavoir que l'assurance que l'on avoit en France que l'ancienne Angleterre armoit contre le Canada fit que l'on n'osa nous envoyer des vaisseaux autant qu'à l'ordinaire le Roy même quoy qu'il aimât cette Colonie, étoit si fort pressé de tous côtés qu'il ne nous fournît aucun secours, il ne vint point cette année là de vaisseau du Roy, et Madame la Marquise de Vaudreuil se croyant obligée de passer en France s'embarqua sur la Belloune, petit vaisseau marchand qui fut pris par un tres honnête capitaine Anglois qui traita Madame notre Gouvernante avec de grandes marques d'honneur et de distinction, luy rendit tout ce qui luy appartenoit, et à quelques Dames qui étoient avec elle à sa considération, et les fit conduire proche le havre de graces, d'où Monsieur de Champigny qui en étoit Intendant leur envoya des voitures, et les recut chez luy avec beaucoup de joye.

Monsi^r de Quebec
sort de captivité en
1709.

Le peu de vaisseaux^{qui} vinrent de France cette année 1709. nous apprirent que Monseigneur de Quebec étoit sorti d'Angleterre dès le printemps, il fut rendu pour le Baron de Méan Doyen de Liege, apres une captivité d'environ cinq ans. Sa Grandeur passa par Dieppe pour aller à Paris, et nos Religieuses de cette ville nous marquerent combien elles avoient été sensibles au plaisir et à l'honneur qu'il leur avoit fait de les visiter plusieurs fois.

Monseigneur écrivit en ce pais plus amplement qu'à l'ordinaire et d'un stile a faire voir qu'il n'étoit pas content de son Diocèse, il se plaignoit sur tout du peu d'empressement ou l'on parviendroit pour son retour en Canada. On l'avoit aussy aigri contre nous par des rapports ou par des lettres tres desobligeantes, et comme il est difficile de juger sainement des choses de si loin, Monseigneur quoy que sans doute avec de bonnes intentions s'en prit à Monsieur de la Colombe qui étoit notre Confesseur, Il luy ordonna de s'éloigner de notre Communauté l'envoya à Montreal luy défendit d'avoir relation avec nous, non pas même par lettre, il nomma pour notre supérieur à la place de Monsi^r des Merverts, Monsieur Glandelet Doyen du chapitre et son grand vicaire luy recommanda de réformer les désordres que Monsieur de la Colombe avoit laissé introduire dans notre Maison. Monseigneur fut obéi, M^r de la Colombe partit pour le Montreal, et n'écrivit pas une seule fois à aucune Religieuse de cette Comté, Mais Monsieur Glandelet qui fit sa visite ne trouva pas les choses si dérangées que Monseigneur le pensoit, et qu'on le luy avoit voulu faire entendre, il rendit des cette année à sa Grandeur un témoignage de nous, tout différent de ce qu'on luy en avoit mandé, aussy nous donna-t-il lieu de croire qu'il étoit content de nous, il a loué notre Maison depuis en plusieurs occasions

La Grandeur nomme
M^r Charles Glandelet
pour notre sup^r.

et ayant lu attentivement nos constitutions, il y trouva tant d'unction, que charmé de la perfection qu'elles nous prescrivent, et pour nous exciter à la quérir, il composa un Cantique sur chaque chapitre, ou il explique la maniere de le bien observer, et le profit qui en revient. Il ne nous fit ce pendant présent de ce recueil que quelques années apres.

Monsieur Poquet reprit pour les nôtre confessional, et tâcha de nous consoler de la peine que nous avions de sçavoir Monseigneur de Quebec irrité contre nous, on luy écrivit d'une maniere capable de l'adoucir, et nous attendimes avec patience l'issue de cette affaire, qui des l'année suivante fut toute changée, Monseigneur ayant révoqué l'ordre qu'il avoit en voyé à Monsieur Glandelex, luy ôta la supériorité de nôtre Maison et nous redonna Monsieur des Mézerets pour supérieur.

M. Poquet est un second fois nôtre Confesseur.

M. des Mézerets est de nouveau nôtre sup.

Le reverend pere Vincent Bigot de la Comp. ^{nie} de Jesus, supérieur des Missions de Canada, avoit retiré d'avec les Abenakis de St. Francois, une Anglaise nommée Marie Anne Devis, qui avoit été prise à l'âge de cinq ou six ans et qui avoit demeuré parmi eux quatorze ans. Elle ne consentit à sortir de son esclavage, que dans l'esperance que luy donna ce R. pere qu'elle seroit Religieuse, car elle ne vouloit point aller chez des séculiers préférant la liberté qu'elle avoit chez les sauvages de bien servir Dieu, et de vivre retirée pour penser à son salut, à toutes les douceurs qu'elle auroit trouvées avec les françois. Il nous la donna en qualité de pensionnaire pour luy apprendre nôtre langue, et avec le secours de ses amis ayant fait une somme d'argent dont nous nous contentâmes, voulant aussy participer à sa charité, nous donnâmes en 1710. l'habit et le nom de Ste Cecile à cette fille, à cause de la dévotion que le R. Pere Bigot avoit envers les Ste vierges et martyres, elle avoit demeuré icy deux ans séculière. Ma sœur visule Bedard de Ste Monique entra aussy vers ce même tems.

Entrée au noviciat de mes s. de Ste Cecile et de Ste Monique.

Aux Elections que nous fimes au mois de mars 1710. ma sœur Marie Genevieve Dupuy de la Croix fut élue hospitalière, il n'y eut point d'autre changement.

Election de 1710.

Les Anglois firent encore cette année de grands préparatifs pour nous assieger, ils bâtirent plusieurs forts ^{sur} des rivieres et des lacs qui devoient les conduirent à Montreal, ils firent construire quantité de canots, se munirent de beaucoup de provisions, n'oublierent rien pour gagner les sauvages, et nous faisoient dire avec insulte, qu'avant qu'il fut peu nous dépendrions d'eux; les officiers qui devoient être de cet armement promettoient à leurs femmes qu'ils leur amèneroient des Nonnes pour les servir: c'est ainsi qu'ils appelloient les Religieuses, et à quoy ils les destinoient. Un envoyé de la nouvelle Angleterre nommé L'eveston qui étoit déjà venu icy en cette qualité en 1705. et qui eût une semblable commission en 1710. entra dans nôtre Communauté avec Monsieur le Gouverneur, et se promenant sur nôtre galerie, il eût l'impudence de dire en regardant la statue de St. Michel, qui est au coin de nôtre Maison, que le premier coup de canon qui seroit tiré par les Anglois, qui devoient venir, jetteroit ce Gaillard la par terre, il parloit d'une puissante flotte que l'on équipoit

Nouvelles allarmes de la part des Anglois.

190
1710.

à Baston, qui se disposoit à nous attaquer par mer, dans le même tems que l'armée qu'ils comptoient amener à travers les bois devoit investir le Mont-Real, ainsi en partageant le peu de forces que nous avions, ils ne doutoient point que le Canada ne fut à eux, mais ils n'osèrent entreprendre cette conquête sans le secours que la Reine d'Angleterre leur avoit promis. Ils l'attendirent encore en vain cette année, la guerre étoit si allumée en Europe que la Reine Anne jugea qu'il seroit plus avantageux à ses états de conserver ses troupes pour soutenir les entreprises où l'ancienne Angleterre étoit engagée, que d'affaiblir ses armées pour former un siège dont le succès étoit incertain, elle renouvela pourtant aux Anglois de Baston les promesses qu'elle leur avoit faites, et les assura qu'aussitôt qu'elle le pourroit, elle ne manqueroit pas de leur envoyer ce qu'ils souhaitoient, la divine providence travailloit ainsi pour nous en arrêtant nos ennemis par des voyes qui nous étoient inconnues.

Prise de l'Acadie
par les Anglois.

La flotte de la nouvelle Angleterre ne voulant pas perdre son temps et jugeant que la prise de l'Acadie et du port Royal étoit avantageux et même nécessaire pour avoir le Canada, les Anglois s'y transportèrent et sans grande peine s'en rendirent maîtres, ils renvoyèrent en France M^r de Subercasse qui en étoit gouverneur et tous les officiers de cette garnison et quoy qu'ils promissent toute sorte de bons traitemens, et un libre exercice de notre s^{te} Religion aux françois qui étoient là, plusieurs se retirèrent et aimèrent mieux abandonner leurs biens, et vivre d'aumônes en ce pays où ils se réfugièrent, que de courir les risques de voir apostasier leurs enfans, ou de devenir eux mêmes de mauvais Chrétiens, si on obligeoit les Missionnaires de s'en aller, et qu'ils n'eussent plus personnes pour les entretenir dans la piété. Ils trouverent à Quebec quantité de gens de bien, qui les assistèrent, et on n'a point vû que ceux qui avoient montré tant d'attachement au Christianisme ayent jamais manqué du nécessaire.

Nous eûmes donc encore en 1710. un peu de répit du côté de la guerre, et malgré les menaces des Anglois, nous nous flations qu'ils se dégoûtassent eux mêmes de leur dessein par les difficultés qu'ils trouvoient à l'exécuter.

Un vaisseau des
Indes apporte icy la
maladie contagieuse.

Mais Dieu nous voulut châtier par un autre fleau tres penible, et moins funeste à la Religion. Un vaisseau nommé la belle brune arriva icy venant des îles, on le soupçonna infecté de peste, parce que quatre ou cinq hommes y étoient morts depuis peu, en moins de vingt quatre heures on y envoya des Chirurgiens qui visiterent les malades, et qui par ignorance, ou pour avoir touché quelque argent comme on les en accusa depuis, assurerent qu'il n'y avoit rien à craindre. Après cette déclaration on leur permit de débarquer leur monde, et nous reçûmes de ce navire plusieurs malades dans notre hospital, dont un entrainte fut brûlé d'une ardente fièvre pendant plusieurs semaines et mourut enfin ayant beaucoup souffert d'un mal qui étoit presque inconnu, et qui a bien fait voir dans la suite combien il étoit dangereux, par le ravage qu'il a causé dans cette Colonie, ou il est encore, l'expérience nous a appris que c'étoit la maladie de Siam que l'Oriflame porta aux îles, il y a quelques années, dont elle n'a pas sorti, non plus que du Canada

depuis qu'une fois elle y est entrée. L'infirmier qui ensevelit l'homme qui en étoit mort dans nos sales, se sentit frappé de ce mal en luy rendant ce dernier service, et apres avoir supporté quelques jours de cruelles-souffrances, il mourut le huitième de septembre fête de la Nativité de la Vierge, dont il étoit un fidelle serviteur, il se nommoit Jacques Lominville c'étoit un garçon fort simple et dévot, il récitait exactement tous les jours le petit office de Notre Dame, et pour honorer davantage la mere de Dieu il disoit toujours les neuf psaumes, il étoit infatigable auprès des malades qu'il servoit depuis vingt huit ans jour et nuit avec une ferveur, une douceur et une charité admirable, ce fut sans doute en recompense de l'hospitalité qu'il pratiquoit depuis si longtems, que Dieu luy fit terminer sa vie par une maladie qu'il gagna au service des pauvres, ce qu'il regarda luy même comme une grace, puisqu'en effet c'est un véritable martyr.

Mort de Lominville infirmier de l'Hotel Dieu.

Ce même jour de la Nativité le vaisseau du Roy l'Affriqueain arriva commandé par Mr. de Marigny, Monsieur Raudot le fils nôtre jeune Intendant, ayant été fait Intendant des Classes, eût ordre de repasser dans ce navire et s'en alla apres avoir demeuré cinq ans en Canada. il étoit extrêmement sage et naturellement équitable, fort modéré et d'une égalité d'esprit surprenante, qui avoit quelque chose des anciens philosophes stoïciens: car il ne se troublait d'aucun événement, a la verité il ne luy arriva personnellement rien de facheux en ce pais, ou il vécut fort agreablement pendant qu'il y séjourna, mais je croy que les malheurs les plus accablants n'auroient pas été capables d'alterer sa paix. Il laissa icy Mr. son pere qui fut rappelé l'année suivante 1711. pour être Intendant général du commerce. C'étoit un vieillard plein d'esprit, d'une conversation agreable et aisée, qui parloit bien de toutes choses, il possédoit l'histoire de tous les pais, et s'entretenoit familièrement avec les moins qualifiés, et même avec les enfans, il aimoit beaucoup la jeunesse et luy procuroit chez luy d'honnêtes plaisirs, son divertissement ordinaire, et celui qu'il faisoit goûter aux personnes qu'il convioit, étoit un concert mêlé de voix et d'instruments qui faisoient une charmante harmonie: comme il étoit obligeant il voulut nous faire entendre cette symphonie et plusieurs fois il envoya ses musiciens chanter des motets dans nôtre Eglise, ou quelque partie de la Messe les jours de fêtes, on ne chantoit presque chez luy que des airs a la louange du Roy, ou des Noëls dans la saison. Il étoit bon et porté a rendre justice avec une grande droiture, tous deux nous ont donné des marques d'estime en Canada, et depuis qu'ils sont en France, ils nous ont écrit avec affection, nous faisant de grands offres de services et se sont employés pour nous dans les occasions ou ils ont pu nous être utiles.

Depart de Mons? Raudot le fils pour être intendant des classes.

La dernière année que Monsieur Raudot le pere passa à Quebec il fut témoin de la désolation que causa cette Maladie de Siam, elle devint populaire des l'automne, et fit mourir quasi tous ceux qui en furent attaqués les premiers, nôtre hospital en fut bientôt rempli, et malgré nos soins et nos remèdes, on y mouroit tout comme ailleurs, nos fatigues furent excessives, et outre les travaux du jour, il fallut

Maladie populaire qui désola la Colonie.

1710.

que chaque Religieuse veillat deux fois la semaine pendant tout l'hyver parce que la quantité de malades que nous avions dans nos sales et dans nos infirmeries demandoit plus de deux filles pour les soigner, et que nos sœurs tombant malades tous les jours, les saines pouvoient à peine y suffirent, il sera facile de juger de l'état où nous étions quand on sçaura qu'en treize mois, vingt quatre Religieuses furent à l'extrémité et reçurent le *St* viatique et l'extrême-onction, six de ce nombre moururent.

Mort de ma sœur
Marie françoise Duiffon
de *St* Pierre.

La première se nommoit Marie françoise Duiffon de *St* Pierre, sa force naturelle et sa bonne santé nous faisoient espérer qu'elle vivroit fort longtems, cependant six jours de maladie nous l'enleverent, à l'âge de trente huit ans, sa mort nous affligea autant qu'elle nous surprit parce que la violence de sa fièvre luy ayant donné un grand délire qui la priva du bonheur de recevoir le *St* viatique, nous ne pûmes luy faire donner que l'extrême-onction, et quoy qu'elle eût communie deux jours devant qu'elle tomba malade, nous eûmes un véritable chagrin de ce qu'elle n'avoit pas été en état de le faire pendant sa maladie, ne doutant point que la réception de la *St* Eucharistie ne donne à l'âme des forces dont elle a bien besoin en ce tems là. Monsieur Poquet notre Confesseur la veilla avec une grande application, pour profiter du moment où il pourroit luy faire produire quelque acte d'amour, ou de contrition, mais son esprit ne revint point, et tout ce qu'il pût faire fut de luy donner la dernière absolution quand elle fut prest d'expirer, ne pouvant douter qu'elle ne leût demandée et qu'elle ne souhaitât de la recevoir si son jugement eût été libre. Elle étoit douce, obligeante, diligente dans tous ses ouvrages, avoit l'esprit agréable, et estimoit beaucoup sa vocation, elle avoit une singulière dévotion à saint françois de sales, elle mourut le cinquième de novembre 1710.

1711.

Mort de ma sœur
Louise de *St* Romain
des Seraphims.

La seconde que nous perdîmes le onzième de février 1711. fut ma sœur Louise Chorel de *St* Romain des Seraphims qui n'étoit âgée que de vingt trois ans, et encore du noviciat. Dans le peu de temps qu'elle a vécu parmi nous elle a si bien rempli ses devoirs, qu'elle fut extrêmement regrettée comme étant un sujet d'édification pour toute la Comté, on elle étoit fort estimée pour sa douceur, son humilité, sa ferveur, son obéissance, sa simplicité et par dessus tout pour sa charité qui la rendoit une digne hospitalière, elle avoit pour ce *St* exercice un attrait et un talent tout particulier, et elle contentoit tous les malades, elle étoit fort adroite et propre à tout ce qu'on luy donnoit à faire. Elle demandoit tous les jours à Dieu de mourir d'une maladie qu'elle eût gagnée au service des pauvres, et cela luy fut accordé, elle étoit particulièrement dévote à la très *St* vierge et au Bienheureux Louis de Gonzague et avoit un grand fond de piété.

Mort de ma sœur
Marguerite L'elerin
de la Nativité.

Le jour que cette chère sœur fut enterrée ma sœur Marguerite L'elerin de la Nativité tomba malade et mourut le vingt quatrième du même mois, fête de *St* Matthias, âgée de quarante six ans, elle avoit donné des marques de vocation dès ses premières années, étant entrée chez nous fort jeune, son naturel doux et prévenant la rendoit aussi généreuse et charitable, elle se faisoit beaucoup aimer des pauvres, non seulement de ceux qui étoient malades à l'hôpital, mais de quantité d'autres à qui elle trouvoit le moyen de faire plaisir. son exactitude à se ranger aux observances communes, étoit admirable et d'un grand exemple, elle avoit une confiance sans borne, et un amour filial

envers la tres s^{te} vierge, à qui elle s'adressoit dans toutes les occasions comme à sa véritable mere, dont elle recevoit toujours des secours selon ses besoins, elle étoit aussi fort affectionnée à notre Glorieux pere s^t Augustin.

Comme elle étoit dépositaire des pauvres, et que Monsi^gneur L'evêque qui s'est réservé la nomination de cet employ, n'étoit pas icy, nous choisîmes ma sœur Elisabeth de hallot d'honville de s^t Joseph pour la remplacer en attendant que sa Grandeur en eût ordonné autrement.

Ma sœur de s^t Joseph est dépositaire des pauvres.

Nous avions toujours quantité de malades, quelqu'un de nos s^{rs} quiërissent apres nous avoir donné bien des alarmes, elles avoient été si proche de la mort, qu'on les regardoit quasi comme des ressuscitées, mais comme leur force venoit bien lentement, on les ménageoit longtemps avant que de leur donner part aux fatigues qui nous accabloient. La maladie étoit aussi par tout dans la ville, et dans les côtes voisines, les prêtres et les Religieux eurent de belles occasions d'exercer leur Teles, ils se signalerent si bien que plusieurs moururent apres avoir secouru sans s'épargner tous les malades et tous les mourants, ils s'y employerent avec tant de charité qu'ils se privoient même des petits rafraichissements qu'on leur donnoit pour les fortifier et pour les nourrir, afin de les distribuer aux pauvres qu'ils visitoient, parce qu'ils manquoient souvent de toutes choses. On compta qu'en cette année le Canada avoit perdu plus de dix-sept Prêtres tres fervents ce qui fut regardé comme un châtiment bien facheux dont Dieu punissoit cette Colonie.

Monsieur Poquet curé de Quebec et notre Confesseur fut aussi attaqué de ce mal, on nous l'amena, et nous fîmes tout ce que notre experience et le desir de le conserver, pût nous inspirer, mais malgré nos soins et nos prieres, il mourut le seizième d'avril 1711. nous perdîmes en luy un Confesseur fort affectionné, extrêmement doux, tres discret, plein de l'esprit de Dieu, et qui méritoit bien nos regrets, nous fîmes pour luy beaucoup de prieres en particulier pour luy témoigner notre reconnoissance, et afin de luy donner quelques marques publiques de notre estime, on luy fit un grand service dans notre église qui étoit tendue de noir tout au tour, et fort éclairée par un beau luminaire.

Mort de Monsieur Pierre Poquet notre Confesseur.

On nous donna pour Confesseur à sa place, Monsieur Thomas Thibault qui étoit venu de France du seminaire des Missions étrangères l'année précédente avec Monsieur Bouteville et Monsieur Guichar, tous deux prêtres tres vertueux qui moururent aussi presque dans le même temps, dans notre hospital, de la maladie populaire.

Monsieur Thibault n'est donné pour Confesseur.

Peu de jours apres malgré le danger ou l'on se exposoit en se faisant R^{ce} hospitaliere, dans un temps ou le pourpre les enlevoit si fréquemment, ma sœur Marie Madeleine Dupuy de la Nativité voulut entrer dans cette Cont^e quoy qu'on ne manquât pas de luy représenter quelle courroit risque d'y mourir avant que de prendre l'habit, elle passa par dessus toutes les difficultés, et se distingua dans l'assistance des malades dès le commencement de son noviciat. Elle fut la première fille que reçut la Mere Jeanne Francoise Tucheran de s^t Ignace, qui venoit d'être élue supérieure aux dernières Elections du mois de mars de cette année 1711. La Mere Marie Madeleine Gloria de L'assomption fut mise assistante, et ma sœur Marie Madeleine le Gardeur de sainte Catherine discreete.

Entrée en Religion de m^{rs} de la Nativité.

Elections de 1711. La Mere de s^t Ignace est sup^{re}.

1711.

Mort de ma sœur
Angélique Cheron de
St Martin.

Le quatorzième de may nous vîmes encore mourir une de nos plus jeunes sœurs âgée seulement de dix huit ans, nommée Angélique Cheron de St Martin elle craignoit beaucoup la mort, mais cela ne l'empêcha pas de s'exposer généreusement à gagner la maladie en servant les pauvres avec une grande ferveur, une adresse et une charité qui se faisoit remarquer et admirer, elle fut prise si violemment, qu'elle eût à souffrir avec une ardente fièvre le charbon qu'elle supporta longtems sans se plaindre par un excès de modestie, les remèdes, les soins et sa grande jeunesse ne purent résister à tant de mal. Elle reçut tous ses sacrements avec beaucoup de dévotion, et depuis qu'on luy eût donné celui de l'extrême-onction, elle parut fort tranquille, ses craintes se dissipèrent, elle attendit la mort avec soumission et passa fort paisiblement. Elle avoit un bel extérieur fort modeste et Religieux, aussy étoit elle bien régulière et fervente dans tous ses exercices.

Nos travaux s'accrurent tellement, que le jour même de la mort de cette chère sœur, notre R.^{de} mère supérieure jugea à propos d'interrompre l'office du Chœur, et recommanda à toutes les Religieuses de le dire en particulier aux heures qu'elles pourroient, et quoy que nous ne fussions queres en état de nous réjouir, elle dispensa d'observer le silence jusqu'à nouvel ordre, ce qui étoit sans doute nécessaire pour divertir les convalescentes et pour delasser celles qui les servoient. cela dura jusqu'à la fête de l'Assomption ou l'on reprit les observances malgré la fureur de la maladie qui ne cessoit point.

Mort de ma sœur
Marie Therese de
Desmeuloises de St
Gabriel.

Le treizième de septembre ma sœur Marie Therese Renaut Davenne de Desmeuloises de St Gabriel, mourut âgée de dix neuf ans, elle étoit entrée chez nous fort jeune, et avoit demandé avec de grandes instances d'être reçue. il semble qu'elle eût un pressentiment de sa mort, car elle s'y prépara d'une manière fort édifiante par une confession générale et une retraite pendant laquelle elle s'appliqua extraordinairement, et après avoir servi dans nos infirmeries avec beaucoup de douceur et de charité, toutes celles de nos sœurs qui avoient été malades cette année, elle même fut saisie de la maladie qui en huit jours la conduisit au tombeau.

Mort de ma sœur
Marie Elisabeth de
Longueuil de l'Enfant
Jesus.

Le quinzième de decembre ma sœur Marie Elisabeth le Moyne de Longueuil de l'Enfant Jesus mourut encore de la même maladie âgée de vingt sept ans, elle avoit montré un renouvellement de ferveur, et un desir plus ardent que jamais de se sanctifier, et de se disposer à la fête de Noel, affurant avec joye qu'elle vouloit, et qu'elle devoit être St.^e en ce temps là. Elle reçut les derniers sacrements le jour de l'immaculée Conception, avec une dévotion tendre qui luy étoit assez ordinaire, son mal quoy qu'il fut violent, ne luy fit point perdre sa gayeté naturelle, jusqu'à ce que son esprit s'étant dérangé, elle tomba dans un grand délire qui la tourmenta beaucoup, par la crainte ou elle étoit continuellement d'offencer Dieu, ce qui marquoit la pureté de sa conscience. On peut dire d'elle, qu'elle étoit Religieuse avant que d'en avoir pris l'habit, car elle avoit vécu chez Monsieur son pere plusieurs années avant que d'entrer en Religion dans une modestie, et dans une retraite qui surprenoit toutes les personnes qui l'avoient vuës aimer le monde, elle avoit passé une partie de sa jeunesse à la cour de France, au service de Madame, cette Princesse

Honora toujours d'une singulière amitié et luy en donna elle même des assurances par ses lettres, et par des présents qu'elle luy envoya apres sa profession. La grace l'avoit si entièrement changée, qu'elle abhorroit la vanité et toutes les maximes du monde, avec autant de soin qu'elle en avoit pris autrefois de les suivre et de s'y conformer, elle eût de grands obstacles à surmonter pour entrer en Religion, et apres avoir vaincu toutes les difficultés qui s'opposoient à son dessein, elle y vint perfectionner les heureuses dispositions qu'elle avoit pour la vertu. son humilité luy donnoit un saint empressement pour les ouvrages les plus bas, elle s'y offroit toujours une des premières, elle étoit extrêmement vive et agissante malgré sa foible santé, fort douce, obéissante, mortifiée, silencieuse, intérieure et régulière, aimant beaucoup l'ordre et la paix, toute dévouée à honorer l'enfance de N.S., très dévote à la très s^{te} vierge à qui elle avoit été vouée en naissant, et si reconnoissante de la grace de sa vocation qu'elle en étoit souvent transportée de joye, Elle eût le bonheur de gagner sa dernière maladie dans l'exercice actuel de l'hospitalité, cette mort nous affligea sensiblement, mais elle causa aussi bien des regrets à sa famille, sur tout à Madame sa Mere qui l'aimoit avec une tendresse incomparable, et qui n'avoit consenti à leur première separation qu'avec une peine excessive, elle la pleure encore d'une grande amertume, quoy que la sainteté de sa chere fille doive bien adoucir son affliction.

Le récit de cette mortalité touchera sans doute celles qui le liront, et elles jugeront aisement de la consternation ou nous étions toutes, mais quoy que le deuil fut général, Dieu appesantit encore sa main sur ce pays, et redoubla les coups dont il vouloit le châtier, du moins nous en eumes toute la crainte, car en cette année 1711. les Anglois constants dans leur entreprise, se virent enfin à la veille de se rendre maîtres du Canada, ils avoient levé une puissante armée qui devoit venir par en haut commandée par Negleson les canots, les vivres, les munitions, rien ne leur manquoit, ils s'étoient associés plusieurs nations sauvages qu'ils avoient chargés de présents et qui devoient les accompagner et les fortifier considérablement, Les gros vaisseaux qu'ils avoient attendus si longtems de l'ancienne Angleterre étoient arrivés à Boston, avec un bon secours de troupes aguerries, ils avoient en un mot fait les derniers efforts pour équiper une flotte capable de nous effrayer, elle étoit de cent voiles, ce qui assurément étoit formidable pour Quebec, de plus ils avoient de quoy former un tres long siege, tant ils étoient bien munis. Un certain Anglois nommé Netche qui avec la permission de nos gouverneurs, étoit venu en Canada en 1701. et en 1705. dans un petit vaisseau sous pretexte d'apporter des marchandises avoit bien visité tous les postes de ces quartiers, et sondé la riviere en beaucoup d'endroits, il encourageoit ceux de sa nation à nous venir prendre et travailloit fortement à faire réussir leur projet, il montra tant d'ardeur pour cette campagne, que la Reine Anne luy donna le gouvernement de l'Acadie pour récompenser son Zele contre la nouvelle France. Monsieur le Marquis de Vaudreuil nôtre Gouverneur général étoit informé très fidèlement de tout ce qui se passoit à Boston, et aux environs, il prenoit la dessus ses mesures, et ce qu'il affuroit de l'armement des Anglois, paroissoit si incroyable, que plusieurs personnes le blâmoient.

Sérieuses alarmes de la part des Anglois.

de parler comme il faisoit, dans la pensée que cela pourroit mettre la terreur icy, cependant la suite prouva bien qu'il n'en disoit pas trop. Ce qui auroit dû redoubler nos craintes, si on avoit sçu ce qui en étoit, c'est qu'il n'y avoit pas dans Quebec de quoy se battre plus d'un jour, on étoit dépourvu de tout, il n'y avoit presque point de poudre, les armes étoient en tres mauvais état, les vivres en petite quantité, et nous étions menacés d'une famine, parce que toutes ces alarmes avoient interrompu les récoltes en beaucoup d'endroits.

Des découvreurs envoyer par Monsieur le Gouverneur avoient donné ordre dans toutes les seigneuries depuis Tadoussac jusqu'icy, de faire des signaux des que la flotte paroitroit, en sorte que par le moyen des feux qu'on devoit allumer de côtes en côtes à de certains endroits, nous devions sçavoir en moins de deux heures à Quebec, que les ennemis étoient la bas. Monsieur de Vaudreuil eût avis que les Anglois étoient partis de Boston et qu'ils devoient nous attaquer en même temps à Quebec par leur flotte et à Montreal par l'armée qu'ils amenoient par les terres, cela l'obligea de partager son monde.

Superbe des Anglois blâmé par les Dames de Boston.

Comme nos ennemis se croyoient avec raison bien plus forts que nous ils se tenoient si assurés de la victoire, que leur fierté avoit même choqué les Dames de Boston, et avant leur départ, elles leur disoient par un principe de vertu qui se trouve quelquefois dans les hérétiques, vous ne réussirez pas, vous avez trop d'orgueil. Cela ne rabaissoit gueres leur fanfaronnade, mais pour montrer qu'ils ne se confioient pas tout à fait dans leur multitude, ils avoient fait ordonner des jeûnes publics afin de mettre Dieu de leur côté. On n'oublioit rien icy pour nous le rendre favorable, nous continuâmes à prier Notre Seigneur et la tres s^{te} vierge de combattre pour nous, puisqu'il y alloit de leur gloire, et depuis fort longtems nous ne cessions point de demander à Dieu qu'il eût pitié du Canada, nous faisons tour à tour des communions, des penitences et des pratiques de dévotion, nous flechir sa miséricorde, et toutes ensemble nous tâchions d'apaiser sa colère, jugeant bien qu'il étoit fort irrité contre ce pauvre pais, ou en effet les pechez croissoient tous les jours. tout ce qu'il y avoit de gens de bien s'efforçoient d'obtenir par leurs prières et par leurs larmes la délivrance de ce fleau, prévoyant que la vraye Religion seroit bientôt abolie dans ces quartiers si les Anglois en devenoient les maîtres.

Prières continuelles que l'on fait icy pour détourner le fleau de la guerre.

Réforme des Dames de Canada.

La crainte de tant de malheurs dont nous étions menacés produisit de bons effets pour un temps, les Dames en devinrent plus modestes, elles renoncèrent à plusieurs ajustements, et se rendirent plus exactes aux devoirs de la vie chrétienne, les demoiselles firent des neuvaines publiques ou elles avoient leur jour marqué pour communier. à Montreal elles enchevèrent sur Quebec, car elles s'obligerent par vœu à ne point porter de rubans ni de dentelles, à se couvrir la gorge et à s'acquitter fidèlement de plusieurs s^{tes} pratiques qu'elles s'imposèrent pendant un an. les demoiselles firent encore vœu de faire bâtir une chapelle en l'honneur de la tres s^{te} vierge, sous le titre de Notre Dame des victoires, si la Mere de Dieu nous preservoit du danger ou nous étions exposés.

On apprend que la flotte ennemie est dans la rivière.

Vers le vingt-cinquième de septembre un petit bâtiment arriva de la pêche qui dit avoir vu la nombreuse flotte Angloise dans la baie de Gaspé.

Cela nous confirma dans l'attente ou nous étions de la voir arriver à toute heure. On commença pour lors à serrer ce qu'on avoit de meilleur, chacun transporta tous ses effets comme on avoit fait en 1709. dans les endroits ou on les croyoit le plus en sûreté, nos routes servirent encore d'asile à tous ceux qui voulurent y loger leurs biens, nous y mêmes nous mêmes ce que nōs avions de plus précieux.

On jugea qu'il seroit expédient pour déconcerter un peu les Anglois, de ne pas les laisser venir jusqu'aux portes de la ville de Montreal, sans qu'ils rencontrassent quelque embuscade, c'est pourquoy on fit un petit détachement, dont on donna le commandement à Monsieur le Baron de Longueuil Lieutenant de Roy de Montreal, de qui la valeur et la prudence étoient parfaitement connues, pour aller les attendre à un endroit proche de Chambly, par ou ils devoient sûrement passer. Ce brave officier qui comptoit beaucoup plus sur la protection du Ciel que sur son courage, ne voulut point se mettre en marche qu'il n'eût reçu publiquement dans l'église des mains de Monsieur de Belmont grand vicaire, une ample benediction et un drapeau marqué du nom de MARIE, autour duquel Mademoiselle le Ber, une vertueuse recluse de Montreal, avoit écrit une priere à la Ste. vierge, qu'elle avoit composée elle même pour ce sujet en ces termes, Nos ennemis mettent toute leur confiance dans leurs armes, mais pour nous, nous la mettons au Nom de la Reine des Anges que nōs invoquons, elle seule paroît terrible comme une armée toute entière rangée en bataille sous sa protection nous esperons vaincre nos ennemis. Il partit promptement plein de confiance avec cette Ensigne, ne doutant point que la Mere de Dieu ne l'assistât, et alla suivi de tres peu de monde, au devant de plus trois mille hommes.

M. de Longueuil va au devant de l'armée qui venoit par terre.

Il ne fut pas longtems la, qu'on apprit que l'armée Angloise qui venoit par terre avoit relâché, qu'ils avoient brûlé leurs forts et toutes les munitions dont ils étoient remplis, on ne sçavoit icy à quoy attribuer cette déroute, mais comme elle nous étoit avantageuse, elle ranima notre esperance. on fit descendre les troupes et la milice de Montreal, au secours de Quebec, et on ne laissa la haut que des vieillards étant bien assuré qu'il n'y avoit plus d'ennemis à craindre de ce côté là. tout ce monde arriva gayement montrant même de l'impatience pour aller au combat, le jour ils étoient occupés à fortifier la ville, et la nuit, ils la passoient à se divertir a danser et a rive, jusqu'à empêcher de dormir les citoyens de Quebec, de sorte qu'un jeune Anglois fort honnête homme nommé Pigeon qui avoit été fait prisonnier par un petit party sauvage vers l'accadie étant témoin de cette joye en paroissit tout surpris, et ne pouvoit cacher son étonnement, il disoit aux officiers de ce pais, qu'il admiroit l'inclination guerriere des Canadiens, qu'il les voyoit danser et sauter en attendant l'ennemi, et qu'en Angleterre il falloit battre les habitants pour leur faire prendre les armes, qu'encore ils les portoient et s'en servoient fort mal, mais qu'icy les femmes mêmes monbroient du courage et qu'elles étoient des Amazones.

L'armée Angloise relâché, et toutes les troupes et la milice de Montreal viennent à Quebec.

Le tems s'écouloit sans que nous entendissions parler de la flotte, les vents sembloient luy être favorables, et elle n'avançoit point, plusieurs personnes étoient tentées de croire que tout ce qu'on avoit débilé de ces armement

L'heureuse arrivée
du vaisseau du Roy
surprend tout le monde.

n'étoit que des rêveries. Cependant le quinzième d'octobre on vint dire à
Quebec dès la pointe du jour que l'on avoit vu deux gros vaisseaux à quinze
lieues d'icy, qu'ils avoient voulu mettre à terre, et que les habitants avoient
tiré dessus, cela reveilla toutes les alarmes, et jusqu'à huit heures du matin
on ne douta point que ce ne fut l'avant garde de la flotte, on finissoit
ce jour la vne neuvaine à Notre Dame de pitié à la cathédrale, à la
= quelle on s'étoit rangé fort assidument, et en sortant de la Messe, ce fut une
agréable surprise de voir des passagers de France, qui affurroient qu'ils
n'avoient rien rencontré de facheux dans la riviere, qu'à la verité les
habitants avoient ^{tiré} sur leur chaloupe, et qu'ils n'avoient qu'à mettre à terre
qu'ils avoient jugé qu'on les prenoit pour des ennemis, que le vaisseau
du Roy le héros étoit proche, qu'il étoit commandé par Monsieur de
Beaumont, frere de Monsieur de Beauharnois cy devant Intendant de Ca=
= nada, qu'il étoit tres richement chargé, et fort bien armé, et que si nous
attendions les Anglois, il nous aideroit à les battre.

On apprend enfin
le naufrage des
Anglois.

Il seroit difficile d'exprimer l'étonnement, la joye et la reconnoissance que
cet événement nous inspira, on ne pouvoit comprendre comment ce vais=
=seau avoit pu échapper des mains de nos ennemis, cela paroissoit mira=
=culeux et c'étoit en effet comme on le reconnut quand on sut le dénou=
=ment de l'affaire. plusieurs jours se passerent encore dans l'attente,
mais le dix neuvième d'octobre Monsieur de la valterie arriva de Labrador
qui assura que les Anglois avoient fait naufrage à l'île aux œufs.
presqu'aussy tôt que luy un habitant de Quebec qui venoit de la pêche
confirma la même chose, et quoy que cette nouvelle répandit par tout une
grande joye, celui-cy fut fort blâmé de ne s'être pas pressé davantage
de l'apporter, il étoit demeuré huit jours la bas à tirer plusieurs choses
de ce débris, on il y avoit une prodigieuse quantité de bons effets, il avoit
fait des caches et s'étoit nanté de tout ce qu'il avoit voulu y prendre, on
le mit en prison comme coupable d'infidélité à sa patrie, et il eût assez
de peine à sortir de la, il s'en tira enfin par les instances que firent
pour luy auprès de nos puissances quantité de personnes considerables
qui s'intéressant pour ce pauvre malheureux tâcherent de le justifier.

On le regarde comme
un signalé miracle.

Comme on ignoroit toutes les circonstances de ce fameux naufrage
chacun en raisonneoit de son mieux, tout le monde avoit que la main
de Dieu y avoit travaillé, on étoit véritablement pénétré d'une tres vive
reconnoissance, et les moins dévots étoient touchés de la grandeur de ce
miracle, car cette défaite de nos ennemis ne fut point regardée icy
autrement que comme un effet merveilleux de la puissance de Dieu, et
de son amour pour le Canada, qui de tous ces cantons est le seul endroit
ou la vraye Religion soit professée.

Les Anglois obligent
un françois à leur
servir de pilote.

Notre apprimes dans la suite que les Anglois avoient pris à l'entrée de
la riviere dès le mois d'aoust le Neptune qui venoit de la Rochelle, ils
trouverent dans ce vaisseau le Capitaine Paradis ancien navigateur qui
connoissoit parfaitement les dangers du fleuve St. Laurent, ils le contrai=
=gnirent à leur servir de pilote, et quoy qu'ils eussent déjà perdu deux
vaisseaux, ils prirent une nouvelle confiance sous la conduite de ce ma=
=rinier. Il les conduisit à petites journées, afin qu'on eût icy le temps de
se préparer à les recevoir, et les Anglois s'appercevant qu'il retardoit

leur route, le menacerent de le punir s'il ne se pressoit de les faire arriver. Ainwy quand ils furent vers l'île aux œufs du côté du Nord, le cap^{te} Paradis eût beau leur dire que l'endroit ou ils étoient, étoit très dangereux, qu'il ne falloit point le passer la nuit, sur tout avec un vent de sud, qui inmanquablement les pousseroit sur la terre, ils ne donnerent point de créance à ses paroles, et s'imaginèrent que ce pilote françois vouloit leur inspirer une terreur panique, ils l'obligerent donc à les guider et le navire dans lequel il étoit passa assez heureusement le premier, tous les autres le voulurent suivre, mais le vent de Sud ayant fraîchit et étant devenu orageux, il souffla avec tant d'impetuosité qu'en moins d'une demye heure, huit des plus gros vaisseaux se briserent avec une violence épouvantable sur les rochers, et sur la bature, à grande peine les autres purent ils se conserver en jettant promptement leurs ancres pour tenir contre le mauvais temps, Les éclairs et le tonnerre se mêlant au bruit des flots et des vents, et aux cris perçants de tous ces naufragés, augmentoient l'effroy de tous les spectateurs, de sorte que ceux qui en ont été témoins, nous ont dit depuis, qu'ils s'étonnoient de ce que nous n'en avions rien entendu à Quebec, et que c'étoit l'image de l'enfer. Il semble que la justice de Dieu les poursuivit et les châtia de toute maniere, car le tonnerre tomba sur un de leurs vaisseaux et le fit sauter si loin, que la quille qui avoit plus de cinquante pieds de long, fut trouvée bien avant sur la grève. Tous ces misérables tâcherent de gagner terre, et environ trois mille moururent de qu'ils y furent arrivés, sans compter ceux qui furent submergés à l'heure même et qui n'eurent pas la force de nager et de combattre contre les eaux pour différer un peu leur mort.

Circonstances du naufrage des Anglois.

Ils se perdirent la nuit du deux au trois de septembre, et le pêcheur, qui leur avoit échappé, et qui nous assura qu'il avoit vu leur flotte dans la baie de Gaspé, ne les y rencontra qu'après leur naufrage, comme ils s'en retournoient. Il crut, et nous fit entendre qu'il faisoient la route de Quebec, en quoy il se trompa, car des le lendemain de cet accident, qui leur fut si fatal, et à nous si favorable, quand ils eurent un peu repris leurs esprits, ils tinrent un Conseil de guerre, pour voir ce qu'ils avoient à faire. Celui qui devoit commander les troupes étoit d'avis que l'on vint assiéger Quebec, quoy qu'ils eussent fait une peste fort notable, il assuroit qu'ils étoient encore assez forts pour nous prendre, L'amiral fut d'un avis contraire, ne jugeant pas à propos de perdre le reste de sa flotte, et son sentiment l'emporta.

Ils périrent la nuit du 2. au 3. septembre.

Ils relâcherent très desolés de leur triste aventure, et detachèrent une frigate légère, nommée le Léopard, pour aller porter cette fâcheuse nouvelle à la Cour d'Angleterre, elle fit une diligence surprenante, et en très peu de jours elle arriva à Londres, cet événement fut mandé promptement au Roy de France Louis quatorze, qui en conçut autant de joye que si le Canada eût été une des plus riches Colonies de son Royaume, Cela fut mis dans la garette et on le sçavoit par tout en France, avant que nous le sçussions à Quebec, cecy sans doute paroitra incroyable mais c'est pourtant une vérité constante et bien avérée.

On sçait à Londres et en France leur naufrage, avant qu'on l'eût appris à Quebec.

Ces pauvres fuyards écrivirent aussy par plusieurs voyes à Neglesson

1711.

qui venoit par en haut dans les terres, afin de luy apprendre leur naufrage et leur retraite, pour qu'il ne s'engageât pas plus avant. Aussy-tôt qu'il fut informé du mauvais succès de la flotte, il fit rebrousser chemin à son armée, et ordonna qu'on brûlât les forts qu'ils avoient bâti avec tant de peine, & qui étoient abondamment remplis de toutes sorte de vivres et de munitions. C'est ce que nous avons appris sans en deviner la cause, car leur naufrage ne fut découvert que plusieurs semaines apres. Ainsi la guerre fut finie à notre avantage sans avoir tiré un seul coup de mousquet.

Suite des Malheurs
qui arriverent aux
Anglois.

Les Anglois n'en furent pas encore quittes, l'Amiral qui s'en retournoit droit à Londres avec le peu de vaisseaux qui luy restoient, craignant d'être mal reçu de la Reine, fit sauter en l'air son navire nommé Ledgead quand il fut sur la Tamise tout proche du port, il y pérît et tout son équipage excepté deux hommes. Les autres arriverent à Baston ou la consternation étoit générale, et ce jour la même, leur affliction fut redoublée par un incendie qui consuma plus de quatre vingt maisons, il se trouva la un officier françois qui étoit de ce pais cy, qui demanda aux Anglois en insultant à leur malheur, si c'étoit là le feu de joye qu'ils faisoient, pour remercier Dieu de leur victoire.

Actions de grâces
que l'on rendit à Dieu
icy, p. n. n. avoir délivré
de nos ennemis.

Je ne sçay de quelle sorte ils offroient leurs prières au Seigneur, mais je croy qu'ils nous laisserent le soin de luy rendre grâces, nous en avons un tres juste sujet. La premiere fête solennelle que l'on en fit fut celle de Notre Dame de victoire, que l'on nomma Notre Dame des victoires, n'attribuant pas moins la seconde à la tres s^{te} vierge que l'on avoit fait la premiere, ce fut encore Monsieur de la Colombiere qui prêcha avec un nouveau Zele, le triomphe de la mere de Dieu, il fit voir combien nous luy étions redevables, et à quelle fidelité ce bienfait n^o. engageoit. Comme tous ses auditeurs étoient dans le transport d'une s^{te} joye, que cet événement si peu attendu leur avoit causé, et que pas un ne doutoit que le Ciel ne s'en fut mêlé, sa prédication fut écoutée avec beaucoup de satisfaction, elle fut suivie de grands applaudissements, et la devotion envers la tres s^{te} vierge devint mieux établie que jamais.

Les poëtes composent
diverses piéces d'esprit
sur l'aventure des
Anglois.

On ne parloit que de cette merveille operée en notre faveur, les poëtes épuiserent leur veine pour rimer de toutes les façons sur ce naufrage ils firent des chansons sur tous les grands et les petits airs, les uns étoient historiques, et faisoient agréablement le détail de la Campagne des Anglois, les autres étoient satiriques et railloient assez plaisamment sur la manière dont ils s'étoient perdus. Enfin le pamphlet devint accessible à tout le monde, les Dames mêmes prirent la liberté d'y monter, et ce fut quelques semaines d'entrées qui commencèrent, et qui mirent les Messieurs en train d'exercer leur esprit et leur plume sur ce sujet. Non seulement les séculiers mais les Prêtres et les Religieux faisoient tous les jours des piéces nouvelles nous chantons encore avec plaisir des Cantiques admirablement beaux qu'ils ont composés en ce temps là, à la louange de notre Reine victorieuse. Monsieur de Beaumont partit au commencement de novembre il emmena Monsieur Raudot le pere qui ne manqua pas de rendre témoignage en France de la merveille arrivée en Canada, il en étoit si charmé qu'il ne pouvoit se lasser d'admirer la providence. Nous restâmes sans Intendant pendant une année seulement.

Départ de M^r. Raudot
le pere Intendant.

1711.

Plusieurs particuliers de Quebec, poussez par un mouvement de piété, voyant que jusqu'à lors on s'étoit contenté de parler du naufrage des Anglois, et de faire des chansons sur leur malheur et sur leur fuite, jugerent qu'on ne pouvoit assez marquer la reconnaissance que l'on devoit à la tra^s^e vierge, pour nous avoir delivrez de leurs mains, et qu'il falloit du moins établir quelque devotion publique qui pût entretenir le souvenir de ce bienfait, et l'apprendre à ceux qui n'en auroient pas été les témoins. Ils dressèrent un projet de leur dessein, ou ils expliquèrent leurs bonnes intentions, et l'ayant fait voir à plusieurs personnes, il fut goûté et approuvé du plus grand nombre, ainsi, sans avoir égard aux difficultés que quelques uns alleguerent, il fut conclu dans une assemblée considerable, que l'on feroit une quête dans Quebec, et aux environs, pour faire bâtir le portail de l'église de la basse ville, à qui on donna le titre de Notre Dame des victoires, d'une manière qui fit connoître aux étrangers que l'on n'y avoit rien épargné, et que ce monument de notre gratitude pût attirer sur nous de nouvelles benedictions. On voulut encore fonder des Messes du s^t sacrement tres solemnelles, les sept mois de l'année ou il n'y a point de fêtes de la s^te vierge, afin qu'il y en eût doute par an en comptant celles que Messieurs de la Congregation fonderent apres le siégé de l'Anglois, tous les lendemain des fêtes de Notre Dame; le Cantemus devoit être chanté à celles cy, comme un récit tout naturel de ce qui s'étoit passé dans le naufrage de nos ennemis, cette seconde partie du projet étoit la qui plaisoit davantage à tout le monde.

Piété de quelques personnes p^{er}sonnelles p^{er} marquer la reconnaissance publique de toute la pair.

La quête ayant été faite se monta à six mille livres, chacun s'étant porté à donner selon ses moyens et même au delà, puisque pour participer à ces bonnes œuvres, nous donnâmes deux cents livres, dans un temps ou nous manquions de plusieurs choses nécessaires. Cette somme fut mise entre les mains de quelques personnes que l'on choisit pour la garder, et p^{er} la faire valoir en attendant qu'on l'employât. On s'obligea à la bâtisse du portail de l'église, et à chanter les sept grandes Messes avec les cérémonies stipulées dans la fondation, ce qu'on a fait fort exactement pendant deux ans. Mais depuis le retour de Monseigneur de Quebec, le Clergé s'étant trouvé trop chargé de ces Messes, on a cessé cette s^te pratique et on a cessé cette fondation. Je ne scay ce qu'est devenu l'argent destiné pour l'église de la basse ville, il ne paroit pas encore que l'on pense à y toucher. Notre Seigneur ne laissera pas sans doute de nous tenir compte du desir que nous avons eu de l'honorer et de remercier sa s^te Mere.

Fondation faite, et abolie ensuite.

Nous continuons à chanter le Cantemus le deuxième Dimanche de chaque mois à cette intention, parce que des le mois de janvier 1712. que l'on nous parla de la fondation qu'on vouloit faire et à laquelle nous avons contribué, pour nous conformer à la dévotion publique et pour joindre nos reconnoissances à celle des autres, nous convinmes dans une délibération du chapitre que nous chanterions ce beau Cantique une fois le mois, et de plus le troisième de septembre ou nous faisons une fête extraordinaire, parce que c'est dans la nuit qui a précédé ce jour que Dieu a fait périr nos ennemis à nos portes. Nous devons être d'autant plus soigneux de luy en rendre grâces, que nous sommes peut-être les seules qui le faisons, et qu'il semble, que cette merveille opérée en notre faveur soit effacée de tous les esprits. On voit cependant à

Pourquoy nous chantons le Cantemus, le 2^e Dimanche du mois.

1711.

On envoie du monde
au débris des Anglois
p'd. en tirer ce qu'on
pourroit.

Montreal chez les sœurs de la Congregation, la Chapelle que les D^{elles}
de ville Marie avoient fait vœu de bâtir en l'honneur de nôtre Dame des
victoires, elles se sont fidèlement acquittées de leur promesse, et elles tra-
vaillent tous les jours à l'ornement pour preuve de leur reconnaissance.
Tous ceux qui avoient vu le débris des Anglois avoient assuré qu'il y
avoit de quoy charger plusieurs navires de tres bons effets. On crut devoir
y envoyer pour profiter de leurs dépouilles, et Monsieur Duplessis comme
Receveur des droits de Monsieur l'Amiral, avec Monsieur de Monsiegnat
agent de la ferme, fréterent ensemble une barque, et gagerent environ
trente ou quarante hommes, à qui ils donnerent un Annonier et bonne
provision de vivres, pour aller passer l'hiver dans cet endroit, afin
que dès le printemps, ils tirassent tout ce qu'ils pourroient de cet amas
confus de toute sorte de choses. Ils partirent fort tard l'automne
de 1711. et revinrent en 1712. au mois de juin, avec cinq bâtimens
extrêmement chargés de butin, ils trouverent là un spectacle dont le
seul récit fait horreur. plus de deux mille cadavres nus sur la quai
qui avoient presque tous des postures de désespérés, les uns grinçoient
les dents, les autres s'arrachent les cheveux, quelques uns étoient à
demy enterrés dans le sable, d'autres s'embrassoient, il y avoit des femmes
jeunes et délicates, ils en virent jusqu'à sept qui se tenoient par la main
et qui apparemment avoient péri ensemble.

Il se trouve des femmes
dans ce naufrage.

On pourra s'étonner de ce qu'il s'est trouvé des femmes dans ce naufrage
mais il faut sçavoir que les Anglois se tenoient si assurés de prendre ce
païs-cy, qu'ils en avoient déjà distribué tous les Gouvernemens et autres
emplois, ainsi ceux qui devoient les remplir amenoient leurs femmes
et leurs enfans, afin de s'établir en arrivant. Les françois prisonniers
qui étoient dans la flotte y virent quantité de Dames et de Demei-
selles qui suivoient leurs peres, ou leurs maris, il y avoit aussy grand
nombre de familles entières de gens du commun qui venoient pour
prendre des habitations.

Non seulement la vue de tant de morts leur paroissoit affreuse, mais
l'odeur qui en sortoit étoit insupportable, et quoy que la marée
en emportât tous les jours quelques-uns, il en restoit toujours assez
pour infecter l'air. Ils en trouverent qui s'étoient mis dans le creux
des arbres, d'autres qui s'étoient fourrés dans les herbes, quelques-uns
avoient été enterrés par un petit nombre d'hommes, dont nos gens
virent les pistes pendant deux ou trois lieues, ce qui leur fit croire
qu'ils avoient été rejoints un peu plus bas les navires qui avoient
échappé du naufrage, ils se persuaderent aussy avec raison que ceux
à qui on avoit donné la sépulture étoient des personnes considérables
il falloit qu'il y eût dans ces armemens de vieux officiers, car on
trouva des Commissions signées du Roy D'Angleterre Jacques deuxième
qui étoit réfugié en France des l'année 1689. Il y avoit aussy des
catholiques, parce que parmi les hardes de quelques-uns il s'y trouva
des images de la s^{te} vierge.

On rapporte du débris
quantité de choses, dont
on fit un amas.

On rapporta de là des anches d'une grosseur surprenante, des Canons
des boulets, des chaînes de fer, des habits fort étoffés et en grand nombre
des couvertures, des selles de chevaux magnifiques, quelques espèces
d'argent, des tentes bien doublées, des fusils en abondance, de la vaisselle,

1711.

des ferues de toutes les sorte, des Cloches, des Agrer de vaisseau en quantité, & une infinité d'autres choses dont le détail seroit ennuyeux. On en vendit pour cinquante mille livres, tout le monde couroit à ces Ancan, chacun vouloit avoir quelque chose des Anglois. Les hommes que l'on avoit envoyez à ce naufrage laisserent beaucoup plus d'effets, qu'ils n'en purent enlever, parce que cela étoit si avant dans l'eau qu'il leur fut impossible de tirer tout ce qu'ils virent. un officier en rapporta encore deux ans apres pour douze mille livres, sans compter tout ce qu'on avoit ôté de la avant qu'on eût averty de ce débris. Cela fut toujours suffisant pour nous convaincre que nos ennemis avoient beaucoup perdu, pour augmenter l'esperance que nous avons, qu'un tel malheur les empêchera d'entreprendre jamais la prise du Canada, et pour affermir notre confiance en Dieu.

Malgré les afflictions que la maladie populaire nous causa, et les alarmes de la guerre qui furent continuelles en l'année 1711. n. traitâmes une affaire qui nous parut avantageuse pour le bien de notre Comté. Comme depuis plusieurs années nous nous trouvions bien de notre menagerie et qu'à l'embaras pris que nous donnoit la culture de nos terres n. tirions quelque avantage de les faire valloir, nous cherchâmes à augmenter nos fonds en achetant une maiterie abondante en foin qui étoit à notre vûe. elle appartenoit aux héritiers de M^r. Roussel, qui ne s'accorderent pas p^d. la vendre, et quelques menagements qu'employassent nos amis pour les y faire tous consentir, ils ne purent faire réussir cette affaire, que nous avions beaucoup recommandée à Dieu, de sorte que nous regardâmes cette opposition comme un jeu de la providence, qui nous destinoit peut-être quelque chose de meilleur.

Nous tâchons inutilement d'acheter une maiterie proche de Quebec.

En effet peu de temps apres Monsieur Dupuy notre intime amy seigneur de l'île aux oyés qui est située dans le fleuve St. Laurent double lieu au dessous de Quebec, nous proposa d'acheter cette terre, et pour nous y mieux engager, il assura notre mere superieure que Dieu le vouloit, qu'il avoit eû révelation que cette île devoit un jour nous appartenir, et qu'elle n. convenoit plus qu'à personne, qu'il nous la donneroit à bon marché qu'il n'en demandoit que douze mille livres, et qu'ayant icy une de ses filles novice il vouloit que sa dotte de trois mille livres fut prise sur cette somme, qu'ainsy nous ne debourcerions que neuf mil francs. quelque avantageuse que fut cette proposition, nous trouvâmes de la difficulté à l'accepter parce que nous n'avions pas tant d'argent comptant, c'étoit la le seul obstacle qui nous retenoit, et il n'étoit pas petit. Mais Monsieur Dupuy se contenta pour lors d'une partie de la somme, et Messieurs ses Enfants qui avoient aussy de l'affection pour nous, voulurent bien par un desinteressement tout à fait généreux, attendre que nous fussions en état de leur payer le reste. Nous fîmes cette acquisition en 1711. nous y avons fait depuis pour quinze mille livres de dépence, et le revenu que nous en tirons non seulement nous a déjà remboursées, mais il nous aide tellement à vivre, que nous ne pourrions nous passer de ce secours.

Nous achetons l'île aux oyés.

Un an auparavant, le foin ayant manqué presque par tout, Monsieur Dupuy nous en offrit de l'île aux oyés, à condition seulement que nous y enverrions du monde pour le faire, et pour nous l'amener, nous cherchâmes de cette affaire l'homme qui avoit soin de nos champs, nommé

avantages de cette terre.

1712.

Mort de Romain
Chapeau.

Romain Chapeau qui se connoissoit fort bien en terre, Il visita celle cy de tous et en revint charmé. il nous dit que cette île nous mettroit bien à notre aise si nous la possédions, que le foin n'y manquoit jamais, que tous les grains y venoient bien, qu'on pouvoit y nourrir en toute saison plus de deux cent bêtes à cornes, qu'il y avoit dequoy élever de tous les animaux qui composent une grande ménagerie, enfin il nous en parla d'une manière à nous en donner envie, si nous n'avions pas regardé cela comme un trop gros morceau pour nous. Ce pauvre homme fut fort joyeux quand il scût que nous l'avions achetée, mais y étant retourné une seconde fois en 1712. il se noya malheureusement par le plus beau temps du monde. Nous le pleurâmes comme notre pere nourricier, et il méritoit bien nos regrets, ce qui les redoubloit encore étoit de l'avoir perdu par une mort si tragique; il y avoit dix ans qu'il étoit à notre service, c'étoit luy qui avoit remis nos terres en valeur et qui nous faisoit vivre fort doucement par mille petits ménagements qu'il nous apprit, dont nous ne scavions pas profiter avant qu'il fut icy; il avoit des qualités tres estimables, car outre l'affection avec laquelle il nous servoit il se faisoit aimer et craindre de tous nos domestiques, et entretenoit une grande paix entre eux, aussy luy laissions nous entierement le soin de les engager, et de les renvoyer comme bon luy sembloit, il en trouvoit plus qu'il n'en vouloit tant sa douce conduite luy avoit acquis une bonne réputation. Il avoit une droiture d'esprit admirable et un desintéressement au dessus de sa condition, accommodant et faisant plaisir généralement à tous ceux qui avoient quelque chose dans le voisinage de nos terres, et cela pour n'y faire honneur, il aimoit tant notre Maison qu'il luy sembloit que tout s'y faisoit mieux qu'ailleurs, en un mot c'étoit un homme incomparable dans sa profession, nous avions demandé à Dieu pendant longtems quelqu'un qui nous fit le bien qu'il nous a fait, et je ne croy pas que nous trouvions jamais son semblable.

Aussy-tôt qu'on nous eût appris sa mort nous envoyâmes chercher son corps jusqu'à ce qu'on l'eût trouvé, on nous l'apporta quelques jours apres pour la cour de notre ménagerie, ou toutes les R.^{es} se transportèrent en pleurant, les passant qui nous voyoient ne pouvoient comprendre pourquoy un de nos domestiques nous coûtoit tant de larmes, ils s'informoient curieusement du sujet de notre affliction, mais ils n'en étoient plus surpris, quand on leur disoit; que cet homme qui avoit péri par un si triste accident, n'avoit donné du pain en nous tirant de la misere ou nous étions lors que nos terres étoient en friches, et ils nous scavoient bon gré de notre reconnoissance. Nous fîmes notre possible pour luy en donner des marques, et tout le temps que son corps fut exposé dehors, à cause de l'infection qui en sortoit, il y eût toujours plusieurs Religieuses auprès de luy qui prioient Dieu, on l'enterra honorablement et sans compter les grands services qu'on fit pour le repos de son ame, il eût encore bon nombre de messes que nous luy fîmes dire, nous le mettons au rang de nos Bienfaiteurs, et il en est peu à qui nous ayions plus d'obligation qu'à luy.

Nous faisons faire
une barque p.^r l'île
aux Oyes.

Ce fut sur ce que ce fidelle domestique nous avoit dit de l'île aux Oyes, que nous acceptâmes avec joye la proposition de Monsieur Dupuy, nous y trouvons en effet tout ce qu'il nous avoit promis. Depuis que nous l'avons achetée, nous avons jugé qu'il étoit nécessaire que nous eussions une barque pour nous apporter toutes les douceurs que nous en retirons. quand elle vient chargée des richesses de notre terre, qui consistent en foin, en bœufs, veaux,

cochons, dindons, gibier, œufs, excellent beurre et en quantité, elle met l'abondance dans la Maison, et on se réjouiit quasi autant de la voir arriver, qu'on fait en Europe quand les Gallions des Indes y viennent.

Notre barque s'appelle la Marie, nous avons aussy nommé l'île aux Oyes l'île Marie, afin que tout ce que nous avons ait quelque rapport à la très Ste Vierge, mais l'habitude ou l'on est d'en parler sous le nom de l'île aux Oyes, empêche souvent que notre intention soit suivie.

(On nomme l'île aux Oyes, l'île Marie.)

Dieu nous envoya en cette année sept postulantes qui furent mes sœurs Marie françoise de la Touë de St Thomas, Marie françoise le Borgne de Belle-île de St Elisabeth, Marie Madeleine Genevieve Raget de St Augustin, Catherine Gaillard de St Bonnaventure, Claire Couillard de St Louis, Marie Anne Corrivaux de St Basilice, et françoise Boucher de St Ambroise.

Entrée en Religion de mes sœurs de St Thomas de St Elisabeth, de St Augustin, de St Bonnaventure, de St Louis, de St Basilice, et de St Ambroise.

Le printems de l'année 1712. nous nous trouvâmes obligés d'aller voir nos terres de St Sauveur, pour terminer quelques differents dont il s'agissoit pour des chemins. Les R.^{es} de l'hospital général nous inviterent de passer chez elles, et Monsieur Serre un prêtre de Monseigneur qui demouroit la, et qui les conduisoit se fit un plaisir de nous y bien recevoir. Notre entrevue fut d'abord assez froide parce qu'il s'étoit passé tant d'affaires, qui n'avoient plu ny aux unes ni aux autres, que de part et d'autre, on fut quelque temps dans une grande réserve. cependant la conversation s'étant un peu réchauffée elles nous témoignèrent un desir sincere d'entretenir avec nous l'union qui auroit dû toujours y être, de notre côté nous les assurâmes que nous ne souhaitions que la paix, et qu'il ne tiendrait pas à nous que nous ne vécussions dans une parfaite intelligence. Elles nous donnerent à dîner tres proprement, et nous nous quittâmes fort satisfaites.

Nous allâmes par occasion rendre visite aux R.^{es} de l'hospital général.

Nous voulûmes à notre tour les régaler chez nous quelque temps apres, et Monsieur Serre qui avoit envie de contenter l'inclination qu'elles avoient d'y venir, leur donna selon ses pouvoirs la permission de sortir, et même les y accompagna. Elles vinrent toutes douze icy le cinquième de Juillet, ayant confié la garde de leur Maison à des femmes âgées qui y demouroient, elles visiterent avec de grandes démonstrations de joye tous les offices et tous les bâtimens de cette Comté. Nous fîmes aussy de notre mieux pour les bien traiter, et apres avoir passé la journée avec nous, elles s'en retournerent bien contentes. Monsieur Serre l'étoit du moins autant qu'elles, il nous scût bon gré de toutes les amitiés que nous leur avions faites, et vint peu de jours apres nous en remercier en son nom et au leur.

Les R.^{es} de l'hospital général viennent icy toutes pour nous voir.

Nous reçûmes aussy la visite des Reverendes Mères ursulines le vingt-quatrième de novembre de la même année 1712. la R.^e Mere des Anges qui étoit supérieure aux trois rivieres, ayant été élue supérieure de leur Comté de Quebec nous la priâmes de venir chez nous en arrivant, ce qu'elle fit fort volontiers. Monsieur Glandelet Doyen du Chapitre étoit avec elle, il permit comme supérieur des ursulines qu'il en vint trois des le même jour, et le lendemain une seconde troupe de douze devoient les y venir joindre, à quoy elles ne manquerent pas des six heures du matin, elles entendirent la Ste Messe dans notre Chœur, pendant laquelle nos sœurs chanterent de leur mieux, nous nous fîmes réciproquement beaucoup d'amitié, et quoy qu'elles fussent déjà seide icy, on demanda à Monsieur Glandelet la permission d'en envoyer chercher encore quelques autres, l'une souhaitoit voir sa parente, l'autre son amie, enfin Monsieur le Doyen qui dinoit avec elles, se laissa vaincre à nos instances, et en accorda de fort bonne grace huit, qui en moins d'un

Les R.^{es} Mères ursulines nous font aussy une agréable visite.

206
1712.

quart d'heure arriverent, de sorte qu'elles se trouverent vingt-quatre vintaines icy, nous étions quarante huit, on peut juger du bruit que faisoient soixante et douze filles dans un même endroit. Nous avions dressé une table de vingt cinq couverts au milieu de notre refectoire, et afin qu'elles y fussent moins pressées, on en mit une demy douzaine à une autre table, elles dînèrent et soupèrent chez nous, et admirerent la propreté et la délicatesse de tout ce qui leur fut servi, nous n'avions rien épargné aussy pour leur donner en tout des marques de notre estime, elles y répondirent par mille témoignages d'affection, jusqu'à nous quitter à regret. La R.^{de} Mere des Anges s'en alla charmée de notre Comté, elle nous promet de n'oublier jamais les caresses et les amitiés qu'elle y avoit reçues, ses cheres filles qui la desiroient beaucoup luy firent aussy un tres bon accueuil, elles s'en allerent toutes assez tard, parce qu'elles ne pouvoient finir de nous dire adieu. Il y a peu de Religieuses icy qui n'aient été pensionnaire chez elles, ou qui n'ayent quelque parente, ce qui doit entretenir l'union, qui sans cela même devroit toujours être fort solidement établie entre nous.

Arrivée de M. Begon
Intendant.

Monsieur Begon aujourd'hui Intendant de la nouvelle France étoit arrivé l'automne vers la fin de septembre dans le vaisseau du Roy le héris commandé encore par Monsieur de Beaumont. Madame son Epouse qui la suivit en Canada, est sœur de Monsieur de Beauharnois qui a succédé dans l'Intendance de Rochefort à Monsieur Begon pere de celui-cy. Il n'avoit pas manqué de nous bien recommander de vive voix à Madame sa sœur et à Monsieur son beau frere, ce qu'il a continué de faire par écrit tous les ans depuis qu'ils sont icy, tous deux nous assurerent des ce temps là, qu'ils auroient égard à cette recommandation, et qu'ils chercheroient les occasions de nous être utile pour nous prouver leur amitié.

1713.

Incendie du Palais.

Ils n'étoient pas encore arrivés dans leur Maison et n'avoient pas même débale' tous les meubles dont ils étoient abondamment fournis, quand leur arriva un malheur qui les réduisit en une nuit à n'avoir rien, que ce qu'on voulut bien leur prêter. La nuit du cinq au sixieme de janvier de l'année 1713. tout leur monde reposant paisiblement chez eux, quoy que ce fut la veille des Roys, ou ordinairement on se réjouit chez les seculiers, un valet de chambre s'aperçut que le feu étoit à leur Maison, la flâme étoit déjà si allumée que tout ce qu'il pût faire fut de courir éveiller Monsieur l'Intendant, qui n'eût que le temps de mettre sa robe de chambre, Madame l'Intendante qui étoit enceinte et qu'on ne vouloit pas effrayer fut obligée de se sauver dans le même équipage et nuds pieds, la fumée étoit si épaisse dans sa chambre, que dans le peu de temps qu'elle y resta, pour ne pas étouffer elle cassa les vitres avec ses mains, ou le verre fit quatorze coupures, la chandelle n'y paroissoit que comme une étincelle, et comme la sale étoit toute embrasée, on les conduisit fort promptement par en haut pour sortir. Ce pauvre valet de chambre touché de voir que son Maître n'auroit pas seulement un habit le lendemain, cria qu'il auroit encore le temps d'en prendre un, et étant rentré pour cela, il fut aussy-tôt environné du feu et consumé. Deux jeunes filles fort sages et bien faites qui servoient Madame l'Intendante étoient enfermées dans une chambre haute dont les fenestres étoient grillées, elles furent éveillées par le feu, et ne pouvant sortir qu'au travers des flâmes, elles appelloient pitoyablement à leur secours, sans en recevoir de personne, de sorte qu'elles y périrent aussy. Le secretaire voyant le danger se pressa de sauver quelques effets qui luy appartenoient, il les porta dans le jardin par une porte de derrière, et ayant fait plusieurs voyages sans être chauffé

il se gela les jambes, parce que le froid étoit excessif, on l'apporta a l'Hôtel-Dieu
 du la même nuit, il y fut dix huit jours malade souffrant de cuisantes douleurs
 avec une grande patience, puis la Cancrene étant survenue, il mourut fort
 chrétiennement, il nous assura que depuis un très longtems, il récitoit tous les
 jours l'office de l'Immaculée Conception, ce que nous ne sûmes pas de peine à croire
 car il le sçavoit si bien par cœur, qu'il le disoit même pendant qu'on le pensoit
 la très s^{te} vierge pour récompenser sa fidélité, voulut sans doute par cet accident
 luy donner le tems de se préparer à la mort, n'étant pas si bien disposé que
 les trois personnes qui moururent dans le feu, Elles avoient dit on étoit à confesse
 ce jour là, et devoient le lendemain faire leurs dévotions, le valet de chambre nommé
 Driffet avoit demeuré à L'attrape, et il avoit conservé beaucoup de piété. les deux
 demoiselles étoient fort aimées de Monsieur et de Madame Begon, et ils parurent
 infiniment plus touchés de la mort de ces trois personnes qui leur étoient
 affectionnées, que de la perte considérable qu'ils firent, ils l'estimerent quarante
 mille écus. leur desintéressement édifia tout le monde, et quoy que Madame l'In-
 tendante qui étoit jeune et nouvellement mariée, eût perdu quantité de bijoux
 précieux et de magnifiques habits elle supporta cette disgrâce avec un courage
 héroïque, faisant à Dieu le sacrifice de ses biens d'une manière tout à fait
 chrétienne. Monsieur l'Intendant alla loger à L'evêché qui n'étoit point oc-
 cupé, chacun s'empressa d'adoucir la peine ou il devoit être, et il trouva du linge
 des hardes et des meubles à emprunter, assez pour se mettre en état d'attendre les
 vaisseaux. Il écrivit en frança par L'Angleterre, afin qu'on luy envoyât des ba-
 mêmes Années dequoy réparer sa perte, et il fut parfaitement obéi, il ne diminua
 rien de sa dépence ordinaire, sa table fut toujours également bien servie,
 comme si rien ne luy fut arrivé.

On ne sauva rien, ou presque rien de cet embrasement, et non seulement M.
 l'Intendant y perdit pour son compte particulier, mais les papiers du trésorier
 y furent brûlés, les Registres du Conseil, & beaucoup d'effets appartenant au
 Roy, ceux qui logeoient dans cette Maison, ne sauverent que leur personne
 et on eût assez de peine à garantir le voisinage du danger ou il étoit d'être
 compris dans l'incendie. On fit garder ce grand brasier pendant cinq jours
 par des factionnaires, qui veilloient pour que le vent ne portât pas le feu
 ailleurs et aussy pour empêcher qu'on ne cherchât dans ces cendres brûlantes
 ce qui pourroit s'y trouver. Des qu'elles furent suffisamment éteintes, Monsieur
 l'Intendant y envoya des gens fidèles, qui fouillèrent jusques dans les fondemens
 pour tirer ce que le feu auroit épargné, ils trouverent des morceaux de cendres
 de toutes couleurs, et ramassèrent seulement quantité de masses d'argent brûlé
 qui venoit des habits de Madame l'Intendante, ce fut tout ce qui luy revint
 de là, le reste étoit si peu de chose qu'il ne mérite pas d'être cité.

Depuis ce tems là Monsieur Begon a fait bâtir au dépend du Roy, un su-
 perbe Palais, qui est incomparablement plus beau que n'étoit l'autre, et qui
 est placé quasi dans le même endroit, ainsy ce malheur à servi, à loger beau-
 coup mieux les Intendants qui viendront, que n'ont été ceux qui ont précédé
 celui cy.

Quelques jours apres l'accident dont nous venons de parler, ma sœur Genevieve
 Regnard Duplessis de l'enfant Jesus entra dans cette Com^{te} pour y être Religieuse
 il n'y avoit gueres plus de deux ans qu'elle en étoit sortie, apres y avoir demeuré
 trois ans pensionnaire, pendant un voyage que fit en frança M^{re} sa mere.
 elle fut suivie de mes sœurs Angelique Agnes Tibierge de s^{te} Joseph, Marguerite
 Chabot de s^{te} Pierre, Marie Joseph vienelle Lachot des Seraphims, Catherine Roussel
 de s^{te} Gabriel, Madeleine le Page du s^{te} Esprit, Marie Catherine Gaveran dite

Le Palais plus
 magnifiquement
 rebâti.

Entrée en Religion
 de mes s^{rs} de l'enfant
 Jesus, de s^{te} Joseph, de
 s^{te} Pierre, des Seraphims,
 de s^{te} Gabriel, du s^{te} Esprit,
 de Therese de Jesus, et
 de la Présentation.

1713.

La paix faite par
laquelle l'Acadie et
Plaisance sont données aux
Anglois.

Établissement de
l'Île Royale.

Therese de Jesus, et Angelique vivien de la Présentation.
Nous apprîmes par les premiers vaisseaux qui arriverent à la fin du mois
de Juin que la paix étoit faite et qu'elle avoit été conclue à Utrecht le onzième
d'Avril de cette année 1713. Quoy qu'elle ne fut pas à des conditions bien avan-
tageuses à la France, elle ne laissa pas de nous faire espérer que tout irait
mieux, et que le calme alloit rétablir toutes nos portes passées. Le Roy
Louis quatorze ceda par ce traité l'Acadie aux Anglois qui l'avoient pris
en 1710. et leur donna aussi Plaisance, qu'ils desiroient avoir depuis long-temps.
C'étoit un port fort abondant pour la pêche de la morue, ou les pêcheurs
venaient se charger en surcote en tous temps, parce que c'est un endroit im-
prenable, la nature l'ayant fortifié beaucoup plus que l'art. on y entre
par un goulet qui n'est gueres plus large qu'il ne faut pour passer un
vaisseau, en sorte que cette entrée se ferme avec une chaîne de fer, il y a
au dedans un bassin qui peut contenir environ deux cents navires, et qui est
bordé des petites habitations de ceux qui préparent le poisson, tout cela est en-
touré de montagnes fort escarpées, il y avoit sur la plus haute éminence
une citadelle d'où l'on découvroit une grande étendue de mer. ce port valoit
tous les ans à la France trois à quatre millions. Il y avoit une garnison
entretenuë qui eût ordre alors de raser le peu de fortifications que l'on y
avoit faites, et de se rendre au Cap Breton que l'on a nommé l'Île Royale.
Il y alla aussi suivant l'intention de sa Majesté, quelques Compagnies de ca-
pains-cy, et un petit nombre d'habitants et d'ouvriers pour commencer cet
établissement des l'année 1713. avant que ceux de Plaisance y fussent rendus.
On y a fait trois ports que l'on appelle Louis-bourg, Le port Dauphin, et le
Anne. on croyoit trouver là dequoy se dédomager de la perte de Plaisance
parce que l'on y pêche aussi de la morue, mais il s'en faut beaucoup que
ce ne soit en la même quantité, on se persuadoit encore que cela seroit avan-
tageux au Canada pour le commerce, et que fournissant ces postes là, des
denrées qui se trouvent icy, on en rapporteroit bien des choses qui n'd. seroient
utiles. Cependant malgré toute la dépence que le Roy y fait, on ne voit pas
que ce pais la devienne bien florissant, le bled n'y vient point, les officiers les
plus considérables font transporter de la terre de bien loin, pour faire proche
de chez eux quelques planches de jardinage, comme on faisoit à Plaisance
il y a peu de paturage pour élever des bestiaux, la chasse y est rare, et bien loin
de nous être profitable, il affame toute cette Colonie, par les envoys considérables
que l'on y fait tous les ans, de toutes sortes de vivres, non seulement des grains,
mais des viandes, des légumes et des fruits, tout ce que nous avons icy au-
paravant à bon marché, est extrêmement rencheri, et notre dépence redouble
tous les jours, pendant que nos revenus diminuent.

Arrivée de Monsy?
de Quebec depuis sa
Captivité.

La paix qui venoit de se faire ne nous procura pas fort promptement le
secours que tout le Canada desiroit, les affaires de France ne permirent point
à la Cour de penser à nous, il ne vint pas même encore cette année là de
vaisseau du Roy. de sorte que Monseigneur notre Evêque qui brûloit de se
pour revenir dans son Diocèse d'où il étoit absent depuis trois ans, s'em-
barqua sans rien craindre sur un tres petit vaisseau marchand nommé
la Manon, qui arriva icy tres heureusement le dix huitième d'août.
Le retour de sa Grandeur quoy qu'attendu depuis tant d'années ne laissa
pas que de surprendre, parce que l'on n'en eût aucune nouvelle que ce jour
là même, à cinq heures du matin on nous vint dire que Monseigneur de
Quebec étoit proche d'icy, que le vaisseau qui l'amenoit alloit paroitre, qu'on
luy avoit parlé, et que nous le verrions avant le soir. en effet il descendit

a terre l'apresdine aussy-tot que le navire eut mouille devant Quebec, et visita toutes les Communantes le même jour avec une joye qu'il ne pouvoit exprimer, il avoit peine a croire qu'il étoit arrivé, il donna par tout de grandes marques de bienveillance, et fut reçu avec tout l'honneur dû a sa grandeur. Apres que nous eûmes salué en corps de Com.^{te} et en habit de cérémonie, il voulut nous donner a chacune une benediction particulière, nous nous approchâmes selon nos rangs les unes apres les autres, et il se fit dire le nom et le surnom de toutes les Religieuses, il en trouva un grand nombre qui étoient icy depuis son départ, il n'y en eut aucune a qui il ne dit quelque chose d'obligeant, mais comme il étoit tard et que son inclination le pressoit d'aller à l'hospital général qui étoit sa maison favorite, ou on avoit même bâti par son ordre pendant son absence un appartement qu'il occupe depuis son retour, sa visite ne fut pas longue, Il nous apprit seulement avant que de sortir que le Roy luy avoit donné pour Coadjuteur le Reverend pere Seraphim Capucin, de la Maison de Mornay, que c'étoit un homme d'un grand mérite et que nous aurions lieu d'en être contentes, Ce Coadjuteur devoit venir des l'année suivante, cependant il y a déjà plusieurs années qu'il est nommé sans qu'il se dispose a partir pour le Canada, on le est attendu et estimé sur le récit de ses bonnes qualités, il fait en France les fonctions Episcopales dans le Diocèse de Cambrai, ou depuis la mort du grand archevêque Monsieur de Fenelon les Prelats qui ont été nommez a ce siege n'ont point vuide.

M. de Mornay est nommé par le Roy Coadjuteur de Quebec.

Monsieur de St. Valier amena plusieurs Ecclesiastiques qu'il ordonna prêtres apres son arrivée, il voulut bien pour nous faire plaisir en ordonner un dans notre Eglise, Sa grandeur parut fort satisfaite de notre Com.^{te} et du témoignage que luy en rendit Monsieur Louis Ange des Mérents qui en étoit supérieur, et qui avoit fait sa visite au mois de juin dernier.

Monsieur appporta de France le magnifique ornement dont le Roy Louis quatorze a fait present a la Cathedrale de Quebec, on n'avoit osé le risquer pendant la guerre, il est digne du grand Prince par qui il a été donné.

Présent du Roy a la Cathedrale de Quebec.

Le trentième d'août de cette année 1713. ma sœur Elisabeth de hallot d'honville de St. Joseph mourut d'une colique néphretique qui en cinq ou six jours l'emporta, elle en supporta les cruelles douleurs avec une patience admirable, et attendit la mort avec une tranquillité surprenante, s'y disposant par la réception des sacrements, et partant de son trépas aussy paisiblement que si cette action eût regardé quelqu'autre, elle étoit âgée de cinquante cinq ans. La vie cachée étoit son attrait particulier, jamais elle ne parloit de sa noblesse ni de sa famille qui étoit fort distinguée dans la Beauve d'on elle étoit, elle ne cultivoit de ses connoissances que les plus pauvres gens, quoy quelle eût assez d'esprit pour s'attirer l'estime des plus qualifiés, son humilité l'éloignoit de toutes les liaisons qui auroient pû luy faire honneur selon le monde, elle étoit douce, agreable, régulière et fort exacte a ses observances spirituelles. Elle avoit été mise dépositaire des pauvres depuis la mort de ma sœur Marguerite Pelerin de la Nativité, en l'absence de Mons.^{se} il fallut en nommer une autre, et comme le temps étoit mauvais et qu'il étoit nécessaire pour entretenir l'hospital qu'il y eût dans cette charge une personne bien entendue au ménage, nous proposâmes a Monsieur

Mort de ma sœur Elisabeth de hallot d'honville de St. Joseph.

La mere de l'Assomption est nommée dépositaire des pauvres.

1713.

Election de l'année
1714. la mere de s^r
Ignace est continué
sup^r

la mere Marie Madeleine Gloria de L'Assomption, dont l'economie nous étoit connue, sa Grandeur l'accepta avec plaisir, elle exerça cet employ, & celui d'assistante jusqu'aux Elections prochaines, ou apres que la mere Jeanne françoise Luchureau de s^r Ignace eût été continuée superieure, ma sœur Charlotte Aubert de s^r Michel fut élue assistante, elle étoit Maitresse des novices depuis huit ans, ma sœur Genevieve Baudri de la Conception fut mise dans cette charge a sa place, ma sœur Catherine Tibierge de s^r Joachim qui avoit été élue hospitaliere un an auparavant fut continuée la mere Marie Madeleine de L'Assomption fut élue discrete, et resta Depositaire des pauvres pour le bien de l'hospital, quelle soutien par ses soins et ses travaux sans lesquels nous aurions peut être été obligés d'en fermer la porte dans un temps de chereté excessive, ou les plus riches ont de la peine a trouver de quoy vivre.

Mort de la Mere
Antoinette du Tarte
de la visitation.

Vers la fin de l'année, la mere Antoinette du Tarte de la visitation, la plus ancienne de nos Religieuses mourut âgée de 76. ans, elle étoit malade depuis plusieurs années d'une hydropisie fort douloureuse, qui ne l'empêchoit pourtant pas de se ranger a toutes les observances avec une exactitude qui étoit admirée de toute la Maison, notre Mere superieure voulant mettre de bonnes a sa ferveur l'obligea de garder l'infirmerie en 1713. des le commencement de l'hyver, craignant que le froid n'augmentât son mal, elle obéit, et ne pouvant plus dire son office avec les autres, elle le récita seule jusqu'à la veille de sa mort qui arriva le 26. de decembre de la même année. Elle étoit venue de France a 16. ou 17. ans, apres avoir été élevée dans le Berry quoy quelle fut née a Tours, Monsieur son pere étoit officier de Monsieur le Prince, et dans le temps des guerres civiles, il fut disgracié, et laissa en mourant ses enfans sans bien, ce dérangement de fortune engagea un de ses parents a faire venir cette jeune demoiselle en Canada ou elle se fit Religieuse. Nous avons en elle un rare exemple de regularité et de mortification, elle avoit un zele extraordinaire pour le chant du Chœur, ou elle a toujours employé la belle voix que Dieu luy avoit donnée, sans s'épargner même dans sa vieillesse malgré ses grandes infirmités, elle s'étoit fort bien acquittée de toutes les charges par ou elle avoit passé, de superieure d'assistante, de maitresse des novices d'hospitaliere, de Depositaire et de tous les autres employ, elle étoit tres dévoté a la passion de Notre seigneur, honorant toutes ses souffrances, et particulièrement le nombre des coups qu'il reçut a la flagellation, elle prenoit un grand soin de prier et de faire prier pour les âmes du purgatoire, invitant les autres a les soulager, et partageant entre plusieurs personnes une certaine quantité de prieres, afin de les secourir plus promptement.

Mort de Monsieur
Dupuy.

Nous venions de perdre le 20. de decembre Monsieur Paul Dupuy, un de nos véritables amis qui cherissoit toute notre Comté jusqu'à être jaloux de ce qui nous regardoit, il étoit de la ville de Baucard en Languedoc, c'étoit un vieillard septuaginaire qui conservoit un esprit fort agréable, il étoit venu en Canada officier dans le Regiment de Carignan, et si tôt qu'il fut marié a une fille de Monsieur Coiillard, il se retira a l'île aux oyseils y éleva une nombreuse famille, et y vécut comme un s^r pendant plusieurs années, donnant tous les jours plusieurs heures a l'oraison, s'occupant de bonnes lectures, et faisant toutes les fêtes et Dimanches une exhortation a ses

domestiques et aux gens de la campagne qui se rassembloient chez luy de tous les environs pour l'entendre parler de Dieu, il s'annonçoit avec une grande facilité avoit une tres belle mémoire, et exprimoit ses sentiments sur les veritez de l'evan- gile d'une maniere qui touchoit ses auditeurs jusqu'aux larmes, plusieurs nous ont assurés que jamais predicateur ne leur avoit fait tant d'impression, Il venoit rarement à Quebec, cependant le bruit de sa bonne réputation fit naître l'envie à M^{rs} les Gouverneurs et Intendants de le retirer de sa campagne et de le faire entrer dans la Magistrature, Monsieur le Marquis de Denonville gouverneur general qui aimoit les personnes de piété, et Mons^r de Champigny alors Intendant, demanderent pour luy d'abord la charge de Procureur du Roy, et l'obligèrent a venir demeurer a la ville, il fut fait ensuite Lieutenant particulier, et il est mort Lieutenant general, il ne s'est jamais relâché de la vie chrétienne qu'il avoit embrassée, édifiant tous ceux qui le pratiquoient, par sa bonne conversation, se rendant tres exem- plaire par son assidue au service divin et par sa fidelité a entendre la parole de Dieu et a honorer la tres s^{te} vierge dans la Congregation, ou il animoit la ferveur des autres: on le regardoit par tout comme un homme de Dieu, nous particulièrement qui répondions a l'estime qu'il avoit pour notre maison par une sincere amitié, il ne laissa que deux fils dans le monde qui ne s'y sont jamais établis, le cadet mourut en 1714, et l'aîné en 1716. ainsy cest une famille éteinte, et de quinze enfans qu'il eut, il ne reste de luy que deux filles qui sont Religieuses icy.

Comme les moyens de Monsieur Dupuy ne luy permettoient pas de nous faire tout le bien qu'il nous souhaitoit, il nous amena Monsieur Duplessis tresorier son fidelle amy, qui devint des ce temps la le nôtre, il étoit aussy tres vertueux et craignant Dieu, d'une grande droiture et fort desintéressé, ayant un penchant naturel a prévenir les besoins de toutes les personnes a qui il pouvoit être utile, assurant même qu'il n'avoit jamais goûté en ce monde une joye plus parfaite que lorsqu'il soulageroit quelqu'un. Nous en avons ressenti de bons effets, puisque pendant plus de vingt cinq ans qu'il a demeuré a Quebec, il n'a trouvé aucune occasion de nous faire plaisir, qu'il ne s'y soit employé de tout son cœur, sa bourse nous étoit toujours ouverte, soit pour nous avancer nos gratifications quand il a été agent, soit pour nous donner des lettres de change, ou pour nous prêter sans interets des sommes considerables pour autant de tems que nous voudrions, il falloit que la discretion réglât nos demandes, car il ne nous refusoit rien, et se tenoit plus satisfait quand il nous avoit obligés que nous ne l'étoions nous mêmes, du secours qu'il nous avoit donné; il ne survécut à Monsieur Dupuy son amy, que de dix mois, et mourut en prédé- cédant apres avoir supporté patiemment de rudes épreuves par ou la divine providence le fit passer, en des temps différents mais sur tout à la fin de sa vie.

Mort de Mons^r Duplessis.

Pendant le carême de l'année 1714. Monseigneur Leveque souhaita que deux Religieuses d'autres Convents, passassent icy quelque tems pour ap- prendre l'apothicairerie, il nous le proposa et nous y consentimes volontiers ce fut la R^{te} mere de s^t Joseph ursuline des trois rivieres qui étoit jrd lors à Quebec, et la R^{te} mere Genevieve Tucheran de s^t Augustin de l'hospital general, elles vinrent toute deux dans la semaine de Pasque.

1714.

La mere s^t Joseph ursuline des 3 rivieres et la mere s^t Augustin de l'h. general vinrent icy.

1714.

La mere *St. Joseph*
hospitaliere de Montreal
vient icy *St. Joseph* quérir
son cancer.

et s'appliquerent durant un mois, a voir comment on composoit certains remèdes des plus communs et dont on use davantage. Pendant qu'elles étoient icy la Reverende mere de *St. Joseph* hospitaliere de Montreal y arriva aussy, elle avoit écrit à nôtre supérieure pour la prier de trouver bon qu'elle vint chez nous, pour se faire quérir son cancer qu'elle avoit au sein, ne pouvant se fier pour une opération si douloureuse qu'à Monsieur Parradin nôtre habile medecin, qui en avoit fait plusieurs de semblables et de plus difficile, et qui demouroit à Quebec, ayant donc reçu une réponse favorable, et obtenu de Monsieur L'evêque assez facilement la permission de descendre, elle partit seule de Religieuses des le commencement du mois de may, avec l'agrément de sa Comté une bonne veuve de Montreal l'accompagna dans le voyage, on luy avoit préparé icy une infirmerie ou elle fut toujours en particulier, soignée par deux de nos Religieuses qui n'omirent rien pour la soulager et pour la servir le plus agréablement qu'il fut possible, pendant qu'on la disposoit à l'opération par un petit régime et des remèdes assez frequents, elle se van-geoit aux observances du Chœur et du réfectoire autant qu'elle pouvoit, ainsi que les deux autres Religieuses que nous avions déjà. Elles souhaiterent toutes trois voir une de nos Ceremonies, et pour les contenter nous avançâmes la prise d'habit d'une postulante qui n'avoit pas encore quinze ans, et qui fut obligée de porter le voile blanc plus longtems qu'elle n'auroit fait pour attendre le terme de sa profession, elles parurent charmées de tout ce qui se fit à cette vêtire, particulièrement de cette belle procession de vierges qui vient au devant de celle qui laisse le monde; elles y assisterent en ordre avec beaucoup de satisfaction.

Départ de la mere
St. Joseph ursuline
et de la mere *St. Aug.*
hospitaliere.

Quand les deux premières Religieuses se crurent assez scavantes pour la botanique, elles parlerent de s'en aller, mais elles ne partirent point sans nous donner mille témoignages de reconnaissance tant de la bonne réception que nous leur avions faite, que de l'affection avec laquelle nos apothicaires leur avoient montré, elles prirent des mémoires de ce qu'elles craignoient d'oublier, la mere *St. Augustin* apprit aussy à faire des fleurs, et emporta un petit assortiment dont on luy fit présent pour continuer à y travailler chez elle. La mere *St. Joseph* ursuline voulut avant que de sortir de nôtre maison, montrer à tordre à deux de nos sœurs, qui firent leur apprentissage sur une bource pour nôtre ornement à fond d'argent, afin de remplacer celle que nous avions perdue autrefois, en l'envoyant en France à la prière de Madame de Champigny qui vouloit nous faire venir un parement d'autel semblable, elles commencerent aussy une étole qu'elles acheverent assez heureusement apres son départ et qui sert à nos saluts. Ce fut encore la mere *St. Joseph* qui fit devant nous quelques boîtes sauvages, pour nous apprendre comment on travailloit en écorce, ce qui donna envie à quelqu'une de nos sœurs d'essayer à en faire, et elles s'y perfectionnerent si bien, que des l'année suivante leurs ouvrages furent recherchés, comme étant fort proprement faits et d'un bon goût, de sorte que depuis ce tems la, nous en avons vendu tous les ans pour une petite somme, et cela nous a fourny aussy de quoy faire des presents aux personnes à qui nous avons obligation. Elles s'en allerent donc tres satisfaites, et nous remercièrent mille et mille fois, de toutes les honnêtetés qu'elles avoient reçues de nous.

La mere *St. Joseph*
nous montre à tordre
et à travailler en écorce.

La mere de Sr Joseph de Montreal resta, et souffrit avec beaucoup de courage la douleur de l'operation et la suite de sa maladie.
 M. sœur Marie Elisabeth Chiron de Sr Anne vne de nos Religieuses âgée seulement de vingt quatre ans, qui des lors étoit affligée d'un pareil mal, en fut guérie l'année suivante par le même moyen.
 Pendant que la mere de Sr Joseph étoit icy, nous allâmes a l'île aux oyas, avec la permission de Monseigneur L'evêque qui jugea qu'il étoit nécessaire que nous viissions par nous même, si cette terre valloit la peine d'y continuer la dépence que nous y avions entrepris par le Conseil de nos amis, le 8. de juillet fête de la Dedicace nous partîmes dans notre barque huit Religieuses accompagnées de M. Thibault notre Confesseur, nous arrivâmes a l'île aux oyas le même jour en vne seule marée d'un fort beau temps. Le premier coup d'œil que nous jettâmes de loin sur cette île, nous surprit et nous affligea, car elle paroissoit si petite, que nous ne la voyions que comme vn petit bouquet de bois, nous ne dûmes pas alors tout ce que nous en pensions, mais nous crûmes que nous l'avions achetée trop cher, et que bien loin d'y devoir faire de la dépence, nous ne pourrions jamais en retirer le revenu de notre argent. Cependant a mesure que nous en approchions elle grossissoit un peu a nos yeux, et enfin quand nous fûmes au débarquement, nous découvrimus des batures fort étendues, et de grandes prairies que la mer haute nous avoit cachées longtems.
 Apres nous être un peu reposées nous visitâmes les environs de la maison c'est à dire les granges, les étables, les fontaines et le jardin, nous vîmes revenir des champs un beau troupeau de vaches que nous avions déjà la, l'abondance des pâturages fait qu'elles y sont toujours grasses, et que leur lait est excellent, et le beurre qui en vient meilleur que par tout ailleurs, le lendemain nous chantâmes la messe de la Dedicace avec beaucoup de solennité, et nous allâmes placer honorablement vne Sr vierge que nous avions portée a ce dessein, nous la mîmes dans vne niche pratiquée dans vne Croix, que l'on planta avec cérémonie en chantant le vexilla regis, apres l'avoir adorée comme le vendredi Sr. Nous ne manquâmes pas tous les jours que nous passâmes a l'île Marie d'aller saluer la tres Sr vierge, de luy chanter quelques motets, et de luy recommander cette île comme le bien de ses servantes. On nous mena voir ensuite les terres labourables et les prairies dont nous eûmes bien de la peine a trouver le bout, elles sont a perte de vue et le foin y est toujours si épais et si haut, que c'est quelque chose d'inconcevable que la quantité qu'on en pourroit faire, si on se donnoit la peine de le faucher par tout, jusque la le fermier en avoit seulement fait ce qui luy étoit nécessaire pour hyverner le nombre des bêtes dont il avoit soin, le reste pourroit sans profiter a personne, depuis ce temps la nous permettons a plusieurs de nos amis d'en aller faire leur provision, quand nous avons la nôtre, les vns nous le payent, les autres nous en ont obligation, et nous sommes bien aise de leur faire plaisir, nous nous accommodons aussy avec les habitants des environs, et pour du foin qu'ils vont faire chez nous, ils nous fournissent des planches, des madriers, des pieux et des journées de travail selon leur métier les vns raccomodent les charriés, les autres recouvrent les bâtimens, d'autres relevent les clôtures, chacun tâche de nous payer de cette façon, ainsi sans rien débourser nos travaux de la se trouvent faits. Il ne faut pas craindre

voyage de nos R.
a l'île aux oyas.

1714.

D'épuiser le foin de cette terre, les plus expérimentés disent que plus on en fauche, plus il en revient, pourvu qu'on ait le soin d'y faire couvrir le feu le printemps ce sont des prairies extrêmement fournies et qui ne gèlent jamais, cette île est très bonne aussi à rapporter du bled et autres grains, nous y vîmes encore des forêts fort étendues de très beau bois propre pour la construction des vaisseaux, et quoy que M^r. Dupuy en ait vendu pour des sommes considérables, il en reste une infinité. La terre y est si fertile que tout y vient à merveille, les légumes y sont meilleurs qu'icy, et il y a un suc dans les herbes qui donne un goût exquis à la viande qu'on y mange. Le gibier vient à cette île dans de certaines saisons, avec tant d'abondance que l'on y va à la chasse de Québec, et que l'on en rapporte des bateaux chargés, Enfin nous pourrions sans exagérer dire bien d'autres avantages de cette terre, nous reconnûmes des lors, et nous le voyons tous les jours que nous ne pouvions en acheter une meilleure et que sans cette acquisition, nous aurions aujourd'hui bien de la peine à vivre.

Pendant notre séjour en ce lieu on nous montra tout ce qu'il contenoit de rare, nous nous promenâmes en différents endroits fort agréables, mais ce qui nous parut le plus singulier, c'est un gros rocher qui de tout temps a été nommé l'hôpital, parce qu'aussi tôt que les chasseurs ont blessé une outarde ou quelque autres oiseaux, ils s'envolent sur ce rocher comme à un ardeur ou ils trouvent du soulagement, ils ont la effectivement de petites commodités, on croiroit que l'art a plus de part que la nature, on y voit quantité de bassins ronds, de toutes grandeurs qui sont creusés dans ce roc, l'eau de la mer s'y conserve, le soleil l'échauffe, et ces petites bêtes s'y baignent à leur plaisir, quand elles veulent peu d'eau, elles choisissent un petit bassin, quand elles en souhaitent davantage elles vont à un plus grand, elles se couchent sur ces pierres chaudes, il y a aussi de la mousse ou elles peuvent se rafraichir, Nous y trouvâmes plusieurs outards malades, les uns étoient boiteux, les autres avoient ailes offensées, elles nous reconnurent apparemment pour des hospitalières, car nous ne leur fîmes point de peur, nous montâmes jusqu'au haut de cet hôpital d'où l'on découvre une grande mer, nous ne passâmes aucuns des jours de notre résidence en ce pais le sans y aller prendre quelques heures de récréation.

Retour des Religieuses

Après avoir tout visité il falut penser au départ, nous nous rembarquâmes donc, et quoy que notre empressement pour nous rendre dans notre chère Com^{te} nous obligât pour hâter notre retour de nous exposer au mauvais temps nous fûmes plusieurs jours en chemin courant de grands risques, et selon le sentiment de nos Conducteurs notre petite navigation fut assez périlleuse, mais enfin nous arrivâmes à Québec le neuvième jour c'est à dire le seizième de juillet, toutes les Religieuses qui étoient restées nous attendoient, des quelles eurent reconnu notre barque, elles ne nous perdirent point de vue, et aussi tôt que notre bâtiment eut mouillé vis à vis de notre maison, elles descendirent en un moment avec permission dans notre anse qui n'étoit pas encore concédée, ou elles nous embrassèrent comme si nous fussions venus d'outre mer, et qu'il y eut eu dix ans qu'elles ne nous eussent vues, elles nous aiderent à monter la côte et nous firent ensuite repasser, nous en avions un extrême besoin, car nous étions plus fatiguées, plus abattues et plus changées de notre voyage de neuf jours, que les personnes qui viennent de France ne le sont d'une longue traversée.

1714.

De ce voyage ce qui nous fit le plus de plaisir a toutes, ce fut l'assurance d'avoir fait une bonne acquisition en achetant l'île aux oyas, bien loin de nous repentir de la dépense que nous y avions déjà faite, nous convînmes de ne rien ménager pour mettre cette terre en état de nous être utile a l'avenir, afin d'en pouvoir tirer tout le profit que nous avons lieu d'en esperer, c'est pour cela que nous y avons fait bâtir, et que nous avons beaucoup augmenté le nombre de bestiaux, l'expérience nous a montré combien nous serions a plaindre sans cette île que la providence nous a fait avoir a tres grand marché, et nous voyons tous les jours qu'il est important pour le bien de cette Comté de se la conserver. Nous n'avons pu encore en obtenir de la Cour les amortissements, le tems n'étant pas favorable pour demander. Messieurs de la Compagnie du Domaine d'occident nous en ont seulement remis fort généreusement les lots et ventes aussy-tôt que nous les en avons priés des l'année 1713.

M^{rs} de la Compⁿⁱ du
Domaine d'occident n^o
remettent les lots et ventes.

En partant de l'île Marie nous y laissâmes une chapelle complète, que nous avions portée a ce dessein, pour que les Prêtres ou Missionnaires passants, pussent dire la s^{te} Messe, selon la permission par écrit que nous en avons obtenue de Monseigneur l'Evêque qui les invite même a prendre ce chemin p^o donner aux habitants qui y demeurent la consolation de pouvoir faire leurs dévotions et assister au s^{cr} sacrifice, nous avons emprunté pour cela un petit calice d'argent des Reverends Peres Jesuites, qui nous l'ont laissé plus d'une année en attendant que nous en eussions fait faire un icy, mais le Reverend Pere Joseph Germain quelque tems avant qu'il sortit de la superiorité des Missions nous en fit présent fort obligeamment, en reconnaissance de quelques ouvrages sauvages que nous avions fait pour luy, dont nous ne voulûmes pas recevoir d'argent.

Présent du R^e Pere
Germain sur^t des
Missions de Canada.

La Mere de s^{te} Joseph de Montreal qui étoit icy se portoit mieux de jour en jour elle pria Monseigneur l'Evêque de vouloir bien luy permettre, avant qu'elle partit de Quebec, de visiter toutes les Communautés d'icy bas, a quoy sa Grandeur consentit volontiers, elle commença par les Reverendes Mères ursulines chez qui elle alla le trentième de Juillet, accompagnée de sept Religieuses de cette Maison et de M^r Thibault notre Confesseur, Monseigneur s'y rendit q^uen de tems apres et il fut si fortement pressé par les Mères ursulines, de permettre a quelqu'une de leurs parentes ou de leurs amies de cette Comté d'aller chez elles, qu'il ne put refuser d'en faire venir encore huit, ainsy nous nous trouvâmes la quinze hospitalieres a diner, Elles nous traitèrent magnifiquement et nous firent toutes les amitiés imaginables, toutes nous parurent fort sensibles au plaisir de nous voir, leur maison étoit d'une propreté admirable, elles avoient déployé tous les plus riches ornements de leurs Chapelles, elles nous firent un si bon accueil, que nous eûmes de la peine d'en sortir pour aller a l'hospital général ou Monseigneur et les Religieuses, nous avoient invitées a souper, comme elles n'en demandoient pas un si grand nombre, celles que l'on n'avoit point nommées pour l'hospital souperent aux ursulines et n'en sortirent qu'apres en avoir reçu mille témoignages d'amitié. Monseigneur et ses Religieuses nous reçurent aussy fort agreablement, nous visitâmes toute la maison qui n'étoit pas encore achevée, mais qui étoit déjà assez avancée pour voir quelle devoit être fort commode, et apres le souper pendant lequel Monseigneur d'honorables, nous revînmes tres satisfaites, la mere s^{te} Joseph

La Mere s^{te} Joseph de
Montreal visita les
Comtés de Quebec avant
qu'elle s'en retourner.

Elle alla aussy voir Messieurs du Séminaire, les R.^{es} Peres Jesuites et les R.^{es} Peres Recolets toujours accompagnée de quelques hospitalieres; le jour de son départ étant venu, elle nous dit adieu pleine de reconnaissance de nos soins, et ravie d'avoir recouvert sa sante chez nous, elle se reprochoit de ne pouvoir nous exprimer ses sentiments comme elle l'auroit souhaité, et nous promit que dans les occasions elle nous donneroit des preuves de sa gratitude et de son estime, depuis ce tems la en effet elle a cherché tous les moyens de nous rendre service, et s'y est employée quand elle a pû avec beaucoup de Zele et de Charité.

La rougeole devint populaire.

Pendant l'été de 1714. la rougeole devint populaire; presque toutes nos sœurs l'ünirent en même temps, et elles se trouverent a l'infirmerie ensemble jusqu'au nombre de vingt sept Religieuses, cette maladie n'estoit point dangereuse, on étoit seulement deux fois vingt quatre heures bien malade, et on en étoit quitte apres avoir esté purgé. Notre hospital en fut aussy tout rempli; sans qu'il en mourut personne.

M.^r de la Colombiere n'est point donné pour Confesseur.

Le vingt cinquième d'octobre Monseigneur L'Evêque nous donna pour Confesseur M.^r de la Colombiere qui l'avoit déjà esté autrefois, et qui étoit fort estimé de toute notre Communauté. La cause de ce changement, c'est que M.^r Thibault qui nous Confessoit fut député du Séminaire de Quebec pour des affaires importantes que ses Messieurs avoient en France, il y demeura deux ans pour les terminer.

M.^r le Marquis de Vaudreuil n'est point passé en France.

Monsieur le Marquis de Vaudreuil notre Gouverneur général ayant obtenu son congé du Roy s'embarqua cette même année sur le vaisseau du Roy le heros pour passer en France, ou Madame son Epouse étoit depuis cinq ans, elle s'étoit acquis l'estime et l'amitié de toutes les personnes qui la connoissoient, elle conserva a la cour une grande modestie, sans rien perdre de l'air noble qui luy étoit naturel, ses belles qualités la firent préférer a plusieurs autres Dames pour être sous gouvernante des Princes les enfans de Monseigneur le Duc de Berry, le premier et l'unique dont elle eût soin fut Monsieur le Duc D'alençon qui mourut fort jeune. il est glorieux a la nouvelle France qu'une Dame née a l'Acadie et nourrie en Canada se soit fait admirer dans le Centre même de la politesse jusqu'à être choisie pour élever des Princes.

Décri de la monnoye de cartes.

Ce fut en 1714. que commença le décri de la monnoye de cartes, mais pour sçavoir son origine, il faut reprendre les choses de plus loïn. Le Canada ayant toujours été pauvre, on avoit crû que ce seroit un moyen pour y faire rouler l'argent, que de donner aux especes sonnantes un plus haut prix qu'ailleurs, c'est ce qui fait qu'on voit dans les anciens contracts, qu'on stipuloit monnoye de France, ou monnoye du pûis mais comme cette augmentation n'étoit qu'imaginaire, parce que l'écu de France qui passoit en Canada pour quatre francs, ne valoit toujours en effet que trois lires personne ne s'empressoit d'apporter de l'argent dans cette Colonie, et ceux qui repassoient en France, emportoient tous les ans des sommes considerables, en sorte que la rareté de l'argent rendoit le commerce tres difficile, et pour les moindres emplettes on faisoit des billets, qui apres avoir circulé quelque temps, venoient enfin a leur auteur, chacun n'étoit pas trop bien instruit de ses propres affaires, car lorsque l'on croyoit avoir payé toutes ses dettes, il revenoit une foule de billets a quoy on ne s'attendoit point, cela causoit beaucoup d'inquietude et d'embaras. pour remedier a ce mal, s'avisa en l'année 1688. de fabriquer une monnoye de cartes qui n'eût cours qu'en Canada, et qui ne pouvant en sortir rendit le commerce plus aisé, on en fit donc pour la commodité du public, il y avoit des picus de 32^{tes} de 16^{tes} de 4^{tes} de 40^{tes} et de 20^{tes} toutes étoient de différentes gran-

deux et figures, la somme de leur valeur étoit écrite dessus et l'année dans laquelle elle étoient faite, L'intendant et le trésorier y mettoient leurs noms et leurs paraphe, dans la suite le Gouverneur les signa aussi, et on y ajouta l'impression de quelques prisonniers qui étant plus difficiles à contrefaire, on reconnut plus aisément les fausses. On en a fait depuis de plus haut et de plus bas prix. D'abord les marchands firent des difficultés pour les recevoir comme de bonne monnoye, jusqu'à l'automne que le trésorier n'ayant voulu donner des lettres de change que pour des cartes, c'étoit qui en avoit, depuis ce temps la elles eurent cours en Canada, et on les prisoit autant que de l'argent, on ne voyoit point icy d'autre monnoye que celle la, qui étoit comme des especes de billets, on les renouvelloit de tems en tems et on portoit les vieilles pieces chez le trésorier comme au change, cela étoit fort commode, et l'espace de trente ans que cette monnoye a duré, on a vécu assez tranquillement.

Il fut pourtant la misere des temps qui donna occasion a la suppression des cartes, et les marchands même de ce pais furent les premiers a la demander, parce que les dépenses de la guerre en France ayant épuisé les fonds du Roy, les lettres de change étoient fort mal payées, on ne les acceptoit pas toujours, il falloit même discompter beaucoup pour en toucher quelque chose, on attendoit si longtems apres que ceux a qui on les adressoit pour payement, les faisoient protester et les renvoyoient en Canada avec de grands frais, cela ruinoit tout le monde, voila ce qui porta quelques Marchands de Quebec a proposer de donner le double de cartes icy pour que leurs lettres de change fussent mieux payées en France, la Cour accepta cette proposition, comme tres avantageuse au Roy, puisque voulant rembourser la monnoye de cartes, il trouvoit par la, le moyen de gagner tout d'un coup la moitié de la somme qui étoit répandue dans tout le Canada, ainsi la Cour envoya des fonds en bon argent, mais en petite quantité, et ordonna les années suivantes que peu a peu on retirât les cartes, et qu'elles ne fussent reçues que pour la moitié de leur valeur; que les dettes contractées depuis l'année 1714. fussent payées par les débiteurs a la moitié de leurs créances; que les cens, rentes, redevances, baux, loyers, et autres dettes contractées avant l'enregistrement de l'ordonnance, ou il n'étoit point stipulé monnoye de France, pussent être acquittées avec la monnoye de France a la deduction du quart, qui étoit la réduction de la monnoye du pais, en monnoye de France, Enfin en l'année 1718. la monnoye de cartes fut entièrement décriée, et il fut absolument défendu de la recevoir en payement, apres le départ des derniers vaisseaux. on en brula pour la somme de double cent quatre vingt trois mille sept cents cinquante livres. Nous ne laissons pas de la regretter, car il sort tous les ans du Canada plus d'argent que le Roy n'y en envoie, et nous retombons dans la peine que nous avons eue autrefois par la rareté des especes les lettres de change ne sont gueres mieux payées, et les commercants de ce pais apres avoir perdu la moitié de leur bien sur les cartes, ont presque perdu le reste par les billets de monnoye qui ont ruiné tant de familles et appauvri tout le Royaume.

Pour nous qui n'avons jamais été en état de thésauriser, nous n'avons pas beaucoup perdu par le décri de la monnoye de cartes, mais nous avons ressenti le dérangement qu'ont éprouvé toutes les Communautés de France qui avoient leurs fonds sur l'Hôtel de ville de Paris, quand en 1719. on fit ces facheux remboursements, pour établir la Compagnie des Indes, Le Conseil de Marine nous fit proposer d'acheter en Canada de nouvelles terres, nous consultâmes la dessus les experimenter et les plus entendus aux affaires, et nous

on brula des cartes pd.
1293750. #

Remboursements de
l'Hôtel de ville de Paris.

1714.

conclûmes qu'il vaudroit mieux pour nous, de faire valoir les terres que nous avions déjà en y faisant les depences necessaires, pour les rendre fertiles et abondantes, et qu'il nous seroit plus avantageux de les mettre en état de nous donner un revenu équivalent a celui que nos fonds nous produisoient en France, que de faire d'autres acquisitions et de nouveaux établissements, dont le succes étoit incertain, et qui nous contraindroient d'abandonner nos anciennes terres, nous en dressâmes un acte signé de toutes les Religieuses vocales, approuvé de Monsieur de St. Valier Evêque de Quebec, Régalisé par Monsieur Bégon Intendant de Canada, et nous l'adressâmes a M^r. Fremblay notre procureur à Paris pour qu'il le présentât au Conseil de M^g. sine, nous luy envoyâmes aussy une procuration pour toucher le remboursement de nos fonds, et les ordres necessaires pour l'employ qu'il en devoit faire, afin de les faire passer en ce pais, mais toutes ces précautions furent inutile, parce qu'avant qu'il eût reçu de nous les pouvoirs dont il avoit besoin p^r. recevoir le remboursement de notre principal, il jugea qu'il étoit encore plus a propos de laisser nos fonds sur l'hôtel de ville que de les placer sur la Compagnie des Indes, de maniere que nous n'avons point été remboursés, ce qui n'est peut-être arrivé qu'à notre seule Communauté, a cause de notre éloignement. Nous avons toujours de principal la somme de quarante mille cent quarante six livres, qui nous produit de rente au denier quarante, mille trois livres dix huit sols, et l'hôpital a de principal, vingt cinq mille huit cent cinquante trois livres, qui luy donne de revenu au même denier quarante, six cents quarante six livres deux sols. Ce qui fait que notre principal et celui de l'hôpital excède aujourd'hui les quarante mille cinq cents livres de notre fondation c'est que nous avons placé sur l'hôtel de ville la dette de plusieurs de nos Religieuses, et que les Dépositaires de l'hôtel Dieu y avoient aussy mis le prix de quelques terres vendues en Canada au profit de l'hôpital a qui elles appartenoient, dont on ne s'est déffait que parce qu'elles ne produisoient presque aucun revenu.

Nos fonds qui étoient au denier 25, sont mis au denier 40. et laissés sur l'hôtel de ville.

Un Benedictin de quiel vient en Canada

Il vint en ce pais par les vaisseaux de l'année 1714. un jeune homme fort modeste qui se faisoit appeller M^r. du Pont, il se logea dans la meilleure au-berge de Quebec, on remarquoit en luy quelque chose de gêné, qui fit qu'on le soupçonna d'être un moine de froque, il s'effendoit de son mieux, et menoit icy une vie assez réglée, il s'informoit de toutes les coutumes de Canada, et laissoit entrevoir qu'il avoit envie d'y fonder un monastere, plusieurs personnes exciterent notre mere sup^{re} a faire connoissance avec luy, dans la pensèe que c'étoit un homme fort riche qui feroit de grands biens a notre maison, mais elle ne voulut faire la dessus aucune démarche. Cet aventurier qui demeura quatre ans en Canada, apres avoir un peu connu la ville se retira proche de Kamouraska a la riviere des trois pistoles, il se fit dresser dans le bois une petite cabane, environ a une lieue et demy des habitations, il y mena une vie tres dure, et venoit chez ses plus proches voisins chercher du pain et des pois qui faisoient toute sa nourriture, il traînoit luy même son bois, étoit vêtu comme un hermite, se prosternoit devant tous ceux qu'il rencontroit, leur baisoit les pieds, et leur disoit quelques paroles édifiantes, il passoit pour un s^t. dans l'esprit de plusieurs, quoy qu'il n'approchât point des sacrements. Quand il eût demeuré quelque temps la bas, sa cabane brula, et cet accident, qui n'étoit peut-être pas arrivé par hasard, le contraignit de revenir a Quebec il y fut fort bien reçu, on le régala dans plusieurs maisons, on luy prêta

des livres, et on tâchoit de deviner qui il étoit sans y réussir, on ne pût savoir que deux ans après que c'étoit un Benedictin, nommé ^{Georges François} Dom ~~Paul~~ Loubet, son supérieur ayant appris de ses nouvelles, écrivit à Monsieur le Marquis de Vaudreuil gouverneur général de Canada, pour le luy recommander, comme un de ses Religieux qui avoit plus de faiblesse d'esprit que de malice, il le pria de luy faciliter son retour en France, il écrivit aussy à M. Baudouin un bon bourgeois de Quebec, pour la prier de luy fournir tout ce dont il auroit besoin avec promesse de la payer aussy tôt qu'elle le souhaiteroit. Ce pauvre Moine fut donc reconnu pour ce qu'il étoit, c'est à dire pour un Religieux Benedictin prêtre, qui n'avoit point dit la Messe depuis qu'il étoit en Canada. On scut tout le détail de sa conduite et le sujet de sa campagne, il avoit été quelque temps en Hollande sous le pere Quinel, on il s'étoit fortifié dans le jansenisme dont il faisoit profession ouverte, il s'étoit enfuit de son convent, parce qu'on le cherchoit pour l'emprisonner, et il vint en Canada déguisé en seculier, on ne voulut pas le souffrir davantage sans son habit, Monsieur Begon Intendant, luy en fit faire un de drap noir, à peu près comme celui de cet ordre, mais comme personne ne scavoit au juste comment il falloit qu'il fut, il étoit fort éloigné de la manière dont les Benedictins sont vêtus, il le porta cependant, et trouva moyen d'échapper en 1717. son embarquement. L'année suivante 1718. étant tombé malade, on l'amena dans nos sales, on on le traita fort proprement et charitablement, il y eut le pourpre, et pendant sa maladie tous les prêtres seculiers et réguliers le visiterent pour le gagner et le faire soumettre à la Constitution unigenitus, qui a fait tant de bruit dans l'église, et sur tout en France, il ne voulut point y entendre, tout ce qu'on luy disoit la dessus redoubla sa fièvre, il ne pût jamais se résoudre d'abandonner le party de M. le Cardinal de Noailles, c'étoit la raison la plus solide qu'il apportoit pour se défendre. Enfin il aimoit mieux être privé des sacrements comme Monseigneur l'Evêque l'ordonna, que de rentrer dans la soumission due au s^t Siège, il parloit avec un extrême mépris du Pape, et des Evêques qui avoient reçu la Constitution, et mettoit les autres sur le pinacle, il ne paroissoit estimer que l'ordre de s^t Benoit, encore parloit il en général de l'état religieux d'une manière plus propre à en éloigner, qu'à en inspirer l'amour et le respect; il blâmoit les dévotions simples envers la tres s^{te} vierge, donnoit de grandes terreur de la s^{te} Communion, se déchainoit contre les Jesuites et enfin ne partit point de Quebec, qu'il n'eût présentée à M. le Gouverneur une requête pleine d'invectives contre Monseigneur l'Evêque sur le mauvais traitement qu'il prétendoit en avoir reçu, il écrivit même à sa Grandeur avec des reproches outrageants, le citant au tribunal de Jesus Christ, ou il comptoit qu'il seroit le juge de Monseigneur, comme étant plus juste que luy. Il écrivit une ample relation de tout ce qui luy étoit arrivé en Canada ou il exagéra beaucoup ce qu'il y avoit souffert de persécutions, donnant une tres haute idée de la vie s^{te} et austère qu'il y avoit menée, il en parloit luy même dans ces termes-là, sans rougir, tant il croyoit qu'elle devoit causer d'admiration à tout le monde. il s'embarqua sur le cheval marin vaisseau marchand, arriva heureusement en France, et ne manqua pas de se faire mettre l'année suivante d'une manière pompeuse dans la gabelle de Hollande comme un homme qui avoit été persécuté en Canada, et banni de ce pais pour la foy, parce que les Jesuites n'avoient pû souffrir l'éclat des vertus de

Il est reconnu et
contraint de reprendre
son habit.

Il est renvoyé par
Monseigneur l'Evêque, pour
sa mauvaise doctrine.

220
1714.

ce grand Anacorete. Il faut avant que de finir ce qui le regarde que je dise un petit trait dont il ne parut pas fort content. Quand il sortit de l'hospice pour aller s'embarquer, il remercia beaucoup notre Reverende mere superieure et toutes les Religieuses qui luy avoient rendu service, il demanda une novice au voile blanc qu'il avoit connue dans le monde, et comme il avoit reçu des bienfaits de ses parents, il voulut par reconnoissance luy faire present d'un livre qu'il luy offrit, notre Superieure le prit pour voir ce que c'estoit et ayant vu qu'il étoit de la traduction d'un des M^{rs} de port royal elle le luy rendit en luy disant que nous ne lisions point icy les livres de ces M^{rs}. la il eût beau assurer qu'il n'y avoit rien dans celuy la qui ne fut approuvé elle persista a le refuser, et deffendit a la novice de le recevoir, pour luy marquer l'éloignement ou nous étions de leur pernicieuse doctrine. Nous ne scaurions trop prier Dieu qu'il veuille continuer de préserver le Canada du venin de l'herésie, afin que cette Eglise se conserve dans la pureté de la foy, et que notre attachement et notre respect pour le vicair de Jesus Christ nous attire en ce monde et en l'autre les benedictions qui sont promises aux ames véritablement fideles.

Mort de M^{lle}
Jeanne le Ber
Recluse a Montreal.

Pour revenir a l'année dont nous sommes un peu écartés, nous rappor-
terons la mort de la venerable sœur Jeanne le Ber recluse, décedée a Montreal
en réputation de sainteté le troisième d'octobre 1714. âgée de cinquante trois ans
qui passa les vingt dernières années de sa vie dans une solitude si extreme, qu'elle
ne parloit qu'à son Confesseur, même assés rarement, ne voyoit personne, ne se
donnoit pas la liberté de regarder le Ciel, mais se tenoit constamment enfermée dans
sa chambre qui étoit faite sur le modelé de celle de Lorette, et tout proche de l'eglise
des sœurs de la Congregation qu'elle avoit fait bâtir, en sorte que le chevet de son lit
n'étoit éloigné du tres s^{ct} sacrement que de quatre pouces, elle avoit fait placer
une porte grillée a côté de l'autel, par laquelle elle comunioit et entendoit la Messe
et qui luy servoit aussy de passage pour aller toutes les nuits faire une heure
d'oraison au pied de l'autel, sans que le froid rigoureux du Canada, l'ait jamais
dispencée de cette grande austerité, a laquelle elle en ajoutoit beaucoup d'autres, puis-
que outre les macérations dont elle déchiroit sa chair innocente, elle couchoit tou-
jours sur la dure, et dormoit fort peu, ne mangeoit que des aliments grossiers, en
petite quantité, elle attendoit même qu'ils fussent gâtés et moisis pour s'en nourrir
et ne les prenoit qu'à terre et a genoux, afin que cette posture pénible corrigéât
un peu, ce que cette action a de trop naturel. Elle ne s'occupoit dans sa s^{te} retraite
qu'à des ouvrages de devotion ou de charité, faisant continuellement des ornements
pour les Eglises, des bouquets pour les autels, ou des habits pour les pauvres,
elle réussissoit fort bien en tout cela, et sans presque avoir été montrée, elle don-
noit un éclat a ce qui sortoit de ses mains, qui faisoit admirer son adresse et
son bon goût, elle n'étoit aidée dans tous ses travaux que par les Anges, avec
qui elle conversoit, et qui se plaisoient sans doute beaucoup avec elle, parce
qu'elle possédoit toutes les vertus, que ces bienheureux esprits aiment dans les
ames dont ils approchent, une rare innocence jointe a une parfaite mortification
un rigoureux silence, une présence de Dieu continuelle, un Don d'oraison sublime
un desintéressement admirable et un amour de la s^{te} pauvreté, qui la dépoilla
de ses grandes richesses, pour subvenir a la nécessité des pauvres, fr^{es}. doctes
de jeunes orphelins qui se consacroient a Dieu, pour meubler et enrichir
les Temples de sa divine Majesté, et pour faire des fondations tres utiles au

1714.

public pour la bonne éducation des enfans. une vie si s^{te} fut terminée par une fluxion de poitrine qui en peu de jours l'enleva, et luy procura la jouissance du bonheur que ses vertus avoient mérité, elle fut exposée le visage découvert pendant deux jours dans l'Eglise des Sœurs de la Congrégation pour la consolation et la dévotion de tout le Montreal et des environs. D'on on vint en foule regarder et admirer le sst corps de cette vierge, qui avoit joint la pénitence à l'innocence, et qui avoit renouvelé de nos jours, l'autorité de vie que nous avons peine à croire de ces anciens anacorettes, on l'invoqua dès lors avec confiance, on distribua ses pauvres haillons, jusqu'à ses souliers qui étoient de paille, et tous ceux qui purent avoir quelque chose d'elle, s'estimerent heureux, et le révérent comme de précieuses reliques, plusieurs personnes affligées de différentes maladies, s'approchèrent de son cercueil, et la touchèrent avec beaucoup de respect et de foy, et on a assuré depuis qu'ils avoient été guéris.

Après ce grand concours, on luy fit de magnifiques obseques, et on luy donna toutes les marques de la plus sincère estime, et de la plus grande vénération son corps fut porté à la paroisse pour y faire son service, et M^r de Belmont supérieur du séminaire de Montreal, et vicaire général du Diocèse de Quebec prononça une très belle oraison funebre à la louange de cette heureuse défunte ou il releva le prix d'une partie des vertus qu'elle avoit pratiquées dans son étroite solitude, se plaignant de ce qu'elle avoit caché sous le voile de l'humilité, et dérobbé aux yeux des mortels, ce qu'il y avoit de plus admirable en elle, il la compara aux hermites les plus austères de la Thébàide et de l'egypte, fit voir qu'elle étoit le phœnix de son siècle et l'honneur du Canada, et après l'avoir proposée aux Dames comme l'exemple d'une de leur concitoyennes, il les invita à vivre d'une manière si chrétienne que la vénérable sœur Jeanne le Ber, bien loin de les condamner au jour du jugement, se rendit plutôt leur avocate, il finit son discours en souhaitant et en demandant à Dieu, que cette belle ame fut toujours la protectrice de sa patrie, puisque déjà tant de fois pendant sa vie elle avoit détourné par ses prières les fleaux de la guerre et de la peste de dessus le Montreal. on la reporta ensuite dans l'Eglise des sœurs de la Congrégation ou elle fut enterrée auprès de M^r le Ber son pere qui avoit choisi la sa sépulture, C'étoit un très riche marchand, qui par sa probité reconnue s'étoit attiré l'estime de tout le Canada, il vécut toujours en vray serviteur de Dieu, éloigné du faste et des maximes du monde, dans les pratiques d'une solide piété, gardant une admirable équité envers le prochain, aux dépens même de ses intérêts, supportant fort paisiblement le blâme de ceux, qui sans sçavoir ses intentions censuraient sa conduite, il ne refusa jamais rien à sa chère et unique fille, et contribua ainsi à tout le bien qu'elle fit, se réjoüissant de voir qu'elle employoit si utilement les richesses, que par ses soins il luy avoit légitimement acquises. Les sœurs de la Congrégation ont reçu tant de biens spirituels et temporels par le moyen de Mademoiselle le Ber, qu'à bon droit elles la regardent comme une de leurs signalées bienfaitrices, elles conservent chèrement tout ce qui vient d'elle, et particulièrement le souvenir de ses vertus.

Nôtre sst Pere le Pape Clément onzième renouvela en 1713. toutes nos indulgences, comme sa sainteté avoit déjà fait, en 1703. et nous les accorda pour dix ans, ce sont les mêmes que celles que nous avons obtenues de ses prédécesseurs

Ses obseques et les honneurs qu'on luy rendit.

1715.

(Indulgences renouvelées par le pape Clément 11^e)

1715.

Limace de St. Joseph
placé dans nos champs.

telles que nous les avons expliquées en l'année mille six cents cinquante deux des Stations des sept autels, des autels privilégiés, et depuis de celle que gagnent les mourants en disant le St. nom de Jesus, avec celle de notre fête de la Ste. Croix.

Pour donner une nouvelle marque extérieure de la confiance que nous avons en St. Joseph nous fimes placer son image en bossé dans nos champs en 1714. afin de l'engager à être le gardien de nos biens, ainsi qu'il est le protecteur de notre Maison, nous l'avons fait représenter tenant le tres St. Enfant Jesus pour renouveler dans le cœur de ce grand St. la joye que la seur Marie D'agreda dit qu'il ressentoit toutes les fois que la Ste. Vierge luy mettoit son cher fils entre les bras, et qu'il recevoit ses divines caresses, elle en parle d'une maniere qui ravit toutes les personnes qui aiment le pere nourricier de Notre Seigneur, car elle assure que le tres St. Enfant Jesus l'embrassoit et le serrait tendrement avec ses petites mains, et qu'il penchoit amoureusement sa tête adorable sur la poitrine de St. Joseph, pendant qu'il remplissoit son ame des plus suaves douceurs de la grace. C'est pourquoy nous l'avons fait peindre en différents endroits, dans cette attitude qui luy est si glorieuse.

Nous sommes si convaincus de l'assistance que nous recevons de la Mere de Dieu et de son St. Epoux que nous croyons devoir à leurs puissantes intercessions, tous les biens qui nous arrivent, nous mettons de ce nombre les maux dont nous sommes préservés, on en a vu des traits si remarquables, que nous serions coupables d'une ingratitude monstrueuse, si nous cessions de leur en rendre graces, ainsi il est de notre devoir et de notre intérêt de perpetuer dans cette Com. le souvenir de tant de faveurs et l'obligation de les reconnoître. Nous en avons reçu en tout temps, et de toute sorte pour le spirituel et le temporel, et sans entreprendre de dire en détail ce que chaque Religieux de cette Maison a senti d'une si aimable protection, nous ajouterons seulement icy à ce que nous avons déjà rapporté ailleurs, quelques uns des petits miracles qui se sont faits chez nous pour nous préserver de l'incendie, dont presque toutes les Communautés de Canada, ont été affligées plusieurs fois. pour ne pas user de redites, nous joindrons en ce lieu divers accidents lesquels nous ont fait courir de grands risques, quoy qu'ils ne soient pas arrivés dans la même année.

Nous courus risque
de brûler par l'apothicairerie.

La nuit du quatre au cinq de janvier de l'année 1712. le feu ayant pris aux planches qui fermoient la cheminée de l'apothicairerie, et les ayant brûlés à moitié, sans doute assez promptement, parce qu'elles devoient être fort seches, étant toujours proche du poêle, la flâme s'éteignit d'elle même sans aucun secours humain, et personne ne s'aperçut du danger ou nous étions, pas même les vieillens, l'apothicairresse trouva le matin en ouvrant les deux panneaux de la cheminée, qu'ils étoient par dedans tout en charbon noir elle fut saisie de frayeur et d'étonnement, et courut en avertir la mere sup. qui rien fut pas moins surprise qu'elle, et qui les fit voir à tous les amis de la maison, comme une preuve tres particulière de la providence de Dieu sur nous, afin de les engager à remercier la divine bonté comme ils firent de ce qu'elle nous avoit conservés. nous avons cloué ces planches à demy brûlées dans le grenier neuf pour mémoire de cette merveille.

par la chambre
d'une religieuse.

Une jeune professe ayant emporté par mégarde le soir dans sa chambre un charbon allumé dans son tablier plié, elle se coucha et s'endormit fort paisiblement, et ne s'éveilla que par la difficulté qu'elle ressentit à respirer à cause de l'épaisse fumée qui remplissoit sa chambre, elle se leva promptement et dans la crainte d'étouffer, elle ouvrit sa fenêtré et se pencha si avant en dehors

1715.

qu'elle s'étonnoit apres de ce qu'elle n'étoit point tombée, quand elle eût un peu repris ses sens, elle tâcha d'éteindre avec une potoe d'eau tout ce qui brûloit, mais cette petite quantité n'étant pas suffisante, elle jotta par la fenêtre son linge, ses hardes et tout ce que le feu gaignoit, elle emprunta le lendemain de quoy s'habiller, et n'osant dire ce qui luy étoit arrivé elle fut trahie par l'odeur de fumée qu'elle portoit par tout, le peu de ses hardes qui luy étoit resté, en étoit si penetré, qu'il fut aisé de juger quelle n'exageroit point dans ce qu'elle raconta de sa périlleuse aventure, pas une Religieuse du dortoir ne s'en étoit aperçue.

Depuis ce temps la un de nos domestiques étant allé dans l'étable y laissant une chandelle allumée, colée a un pieux, ou elle brûla fort longtemps puis elle s'éteignit toute seule dans la paille, ou on la trouva tombée; les autres avoient bien remarqué qu'il y avoit eû bien tard de la lumière dans cet endroit, mais croyant que quelqu'un y travailloit, ils ne s'en étoient point mis en peine et ne s'en aperçurent que le lendemain matin, ils en furent si étonnés que malgré le blâme que cette negligence devoit leur attirer, ils vinrent déclarer leur faute, et la grace que Dieu nous avoit faite.

Plusieurs autres fois nous avons pënni brûler, tantôt par le caveau des Herbes ou l'on mettoit alors la cendre du poêle du chœur, tantôt par la buanderie, un jour de la purification entr'autres, le feu qu'on y avoit laissé prit a un petit buche qui l'on avoit placé trop proche de la cheminée la fumée remplissoit la maison et inquietoit tout le monde, on cherchoit de tous côtés d'où elle venoit, et on n'alla dans cet endroit qu'après avoir été par tout ailleurs, on trouva que la flamme gaignoit le plancher de l'apothicaverie qui est au dessus, mais grâces a Dieu on l'éteignit promptement.

Par le chauffoir de l'hôpital, une veille de l'immaculée Conception, le feu ardent que l'on y avoit mis, rougit tellement les briques dont il est carlé que les pieux sur lesquels elles sont posées, étoient tous embrasés, sans que l'on vit aucune apparence de feu, sinon la fumée que l'on sentoit, on chercha inutilement par tout, on alla enfin jusqu'à la cave, qui ne fut pas plutôt ouverte que le vent poussa la flamme, qui en se montrant découvrit le danger ou nous étions, auquel on remédia.

La dernière alarme que nous avons eue a ce sujet a été aussi la plus considerable, la veille de St. Thomas apôtre, le feu prit par la cheminée de la salle des hommes, au plancher du dépôt de l'hôpital, et quoy que l'on y courut tres vite, on trouva que les planches étoient déjà toutes consumées et que les coffres qui étoient dessus remplis de bons effets, avoient aiséy commencé a brûler, en sorte que la Depositaire des pauvres assura qu'il avoit perdu pour deux mille livres. cette perte quoy que grande, ne parut rien ou du moins peu de chose, en comparaison de celle que nous aurions faite si le feu avoit gagné l'hôpital, et nôtre Comté, comme cela seroit arrivé inmanquablement s'il eût prit la nuit.

Tant d'accidents dont nous avons été préservés par une protection singulière du Ciel, nous obligerent a redoubler nos prières et nos actions de grâces, outre celles que nous adressâmes à la tres St. vierge et à St. Joseph, en particulier comme a nos principaux patrons, nous convînmes que la Comté

Communion générale
tous les ans, et cantique
chanté en action de grâces
d'une protection si visible
le jour de St. Michel.

1715.

Pourquoy on invoque
tous les jours icy *ste*
Thede.

feroit tous les ans vne Communion générale a cette intention, et comme depuis
tres longtems on invoque icy tous les jours *ste* Thede pour être préservés du
feu, selon le pouvoir que Dieu luy a donné sur cet Element, on assigna
la Communion le jour de sa fête, on on doit aussy chanter le Canticque
Benedicite omnia opera Domini Domino, afin d'inviter toutes les creatures
a remercier Dieu, comme firent les trois Enfans dans la fournaie lon-
-que par un miracle éclatant, ils n'y furent point offencés des flâmes.)

Mort de ma sœur
Angelique Agnes Sibierge
de *st*. Joseph.

Au commencement de 1715. le 22. de janvier nôtre petite sœur Angelique
Agnes Sibierge de *st*. Joseph âgée de seize ans, mourut d'une maladie conta-
-gieuse qu'elle gagna au service des pauvres vers la fin de son noviciat, et
qui nous obligea avec la permission de Monseigneur L'evêque de luy faire
faire profession dans son lit, elle ne survécut que cinq jours a la joye qu'elle
eut de se voir Epouse de Jesus Christ, elle étoit née avec la vocation a la vie
Religieuse, car aussy tôt qu'elle fut en âge d'être reçue, elle demanda cette
grace avec instance et l'obtint, mais nôtre Seigneur ne tarda gueres a la re-
-compenser.

Mort de ma sœur
Marie Joseph Pachot
des Seraphimes.

Une autre novice nommée Marie Joseph vienelle Pachot des seraphimes, étoit
malade de plus en plus d'une poulmonie depuis la rougeole qu'elle avoit eüe
l'été précédent, elle devint même dans un état qui luy ôta l'esperance de sa
guérison, et qui l'assuroit d'une mort prochaine, qu'elle voyoit venir avec
beaucoup de tranquillité; tout ce qu'elle craignoit, c'est qu'on ne luy permit
pas de faire ses vœux, mais la Communauté ayant égard au grand desir
qu'elle avoit de se consacrer a Dieu, la recut quoy que malade, jugeant bien
que ce ne pouvoit être pour longtems, en effet son mal de poitrine augmen-
-ta si fort, que lon crut qu'elle ne pourroit pas attendre le terme de sa profession
qui arrivoit le cinquième d'avril, elle alla cependant encore plus loin, et ce
jour la, sa compagne avec qui elle avoit pris l'habit, fit sa profession seule-
-au Chœur, avec les ceremonies ordinaires, excepté le sermon, parce que les Prêtres
officiants devoient entrer ensuite dans la Communauté, pour recevoir les vœux
de nôtre mourante, ses parents s'y trouverent selon la permission qu'ils en avoient
obtenue de Monseigneur L'evêque, ils furent témoins de ses souffrances et de son
courage, il sembla luy donner de nouvelles forces pour faire cette *ste* action,
elle prononça ses vœux avec vne grande consolation, et n'ayant plus rien a sou-
-haiter en ce monde, elle ne pensa plus qu'à se disposer a mourir, elle souffrit
beaucoup jusqu'au premier de may qu'elle décéda âgée de vingt ans, elle étoit
naturellement gaye, sincere et reconnoissante des avis qu'on luy donnoit, elle s'étoit
toujours distinguée par sa modestie dans sa famille qui étoit un peu mondaine
Dieu l'ayant purifiée par de cuisantes douleurs qui accompagnèrent sa maladie
et qui ne l'empêcherent pas de se procurer avec vne singuliere présence d'esprit
tout ce qui pouvoit servir a luy aider a former des actes de toutes les vertus
nous avons lieu de croire qu'il a récompensé sa patience et ses bons desirs.

Entrée en Religion de
mes *st*. Guillaume
et de précieux sang.

La place de ces deux jeunes professes fut remplie avant la fin de l'année 1715.
par l'entrée de mes sœurs Marie Madeleine Gaillard de *st*. Guillaume et de Louise Cat-
-formet du précieux sang.

Retour de mes *st*.
Madeleine de la Resurrection

Nôtre Communauté s'accrut encore par le retour de mes sœurs Genevieve Gosselin
de *ste* Madeleine, et de Marie Madeleine Bacon de la Resurrection qui avoient été

225
1715.

envoyés en fondation a l'hospital general, Monseigneur ayant demandé au Roy pour sa nouvelle maison, la permission de recevoir un plus grand nombre de Religieuses, et sur la ferme esperance que sa Grandeur avoit de l'obtenir en ayant déjà reçu quelqu'un, ma sœur de s^{te} Madeleine qui étoit infirme, et qui ne se jugeoit plus necessaire a l'hospital general, crut qu'elle devoit suivre le penchant qu'elle avoit de revenir dans cette Communauté, elle le demanda avec instance et d'abord on eût icy de la peine a y consentir, a cause que tout ce qui s'étoit passé depuis ces établissements, faisoit craindre que cela n'apportât du trouble chez nous, mais Monsieur de la Colombe qui étoit l'entremetteur de cette affaire, pacifia si bien toutes choses, qu'enfin ma sœur de s^{te} Madeleine revint dans sa Maison de profession, accompagnée de ma sœur de la Resurrection le vingt huitième d'avril 1715. Depuis qu'elles y sont elles n'y ont nullement altéré la paix.

Monseigneur obtint en effet en 1716. du Conseil de Marine qui regloit les affaires de Canada, sous le bon plaisir de Monseigneur le Duc D'Orleans Régent, du Royaume de France pendant la minorité de Louis quatorze, la permission qu'il souhaitoit, on luy accorda quatre Religieuses au dessus du nombre de douze, au quel l'hospital general avoit été fixé en premier lieu, la patente est datée du mois de may 1716. sa Grandeur a encore demandé et obtenu depuis ce temps la une augmentation plus considerable, puisque sa Maison est aujourd'huy composée de trente Religieuses.

Les premiers vaisseaux qui arriverent en 1716. nous apprirent le décès du Roy Louis quatorze, qui étoit mort a versaille le premier de septembre 1715. âgé de soixante et dix sept ans, apres le plus beau, le plus glorieux et le plus long regne que l'on ait vu, il étoit tombé malade le dixième d'août, et sa maladie augmenta de telle sorte que le vingt troisième il demanda les derniers sacrements qui luy furent administrés par Monsieur le Cardinal de Rohan grand aumonier de France, il les recut tres dévotement formant de fervents actes de foy, d'humilité de contrition et de confiance. Ce généreux Monarque ne parut jamais plus grand, que lorsqu'on luy annonça le danger ou il étoit, bien loin de s'effrayer de ce qui allarmeroit tous ses fidèles sujets, il répondit qu'il y avoit plus de dix ans qu'il pensoit a mourir en Roy Chrétien, et témoigna une fermeté et une conformité a la volonté de Dieu si admirable, qu'elle ne se peut exprimer. pendant quelques jours sa Majesté donna plusieurs ordres avec une parfaite tranquillité. Ce grand Roy approchant de sa fin, fit appeller tous les Princes et toutes les Princesses du sang, leur parla d'une maniere fort touchante, loüa en leur personnes ce qu'il y avoit remarqué de bon, et les exhorta a la vertu avec des termes si pressants et si tendres, que chacun d'eux fondoit en larmes. On fit entrer Madame la Duchesse de Mantadour avec le Dauphin dont elle étoit Gouvernante, elle le plaça a genoux au pied du lit du Roy, qui luy donna sa benediction, et qui ensuite le fit assavoir sur son lit, et luy recommanda ses peuples avec beaucoup d'affection, il luy donna plusieurs avis pour les bien gouverner, et accompagna son discours de tout ce qui pouvoit le graver dans le cœur et dans la mémoire de ce jeune Prince, qui aussy l'écouta avec une grande attention, et d'un air si touché, que quoy qu'il n'eût que cinq ans et demy, il montra que sa raison étoit plus avancée que son âge, il regarda toujours fixement le Roy, et sans jeter aucun cri, de grosses larmes tombaient de ses yeux. Apres qu'il eût recut de sa Majesté les instructions nécessaires, on craignit que sa présence n'attendrit

1716.
Augmentation du nombre des R.^{es} de l'hospital general.

Mort du Roy Louis quatorze.

226
1716.

trop cet illustre mourant qui paroissoit seul paisible, dans un temps ou la consternation saisissoit tous les assistants, on remporta le Dauphin, et le Roy ne pensa plus qu'à mourir, il s'entretint dans ses bons sentiments et conserva une parfaite connoissance jusqu'à la nuit qui preceda son décès. sa maladie fut une douleur de jambe ou la gangrene survint fort promptement. son corps fut exposé plusieurs jours avant que d'être porté à St. Denis, ou il fut enterré ses entrailles furent portées à Notre Dame de Paris, et son cœur donné aux R.^{es} Pères Jesuites de la Maison professe, a qui Louis treize avoit aussi donné le sien. Dieu avoit préparé a la mort cet incomparable Roy par des afflictions bien cuisantes qui luy arriverent les dernieres années de sa vie, et qui luy furent d'autant plus sensibles, qu'il n'avoit eü que des succes et des prosperités jusqu'à alors; Il vit mourir les plus fermes appuis de sa Couronne, l'esperance de la France, et l'ornement de la Cour, Monsieur le Dauphin son fils un second Dauphin tres vertueux son petit fils avec la Dauphine son Epouse dont l'esprit agreable et brillant faisoit les delices de sa Majesté, deux autres Princes, ses aînés petits fils, et Monsieur le Duc de Berry.

Ses armes qui de tout temps avoient été victorieuses, eurent le dessous en plusieurs occasions, il perdit des batailles considerables, et apres avoir été regardé comme le premier et le plus grand Roy du monde, qui avoit toujours accordé la paix a ses ennemis, a telles conditions qu'il vouloit il se vit obligé pour terminer une guerre qui accabloit son peuple de signer un traité assez desavantageux a la France. Il est vray que dans ses malheurs, son courage ne fut point abattu, il recut ces adversités comme les chatiments des pechez de sa jeunesse et avant qu'elles luy arrivassent, il avoit paru les desirer, disant qu'il avoit remarqué que tous les pecheurs, a qui Dieu vouloit faire misericorde passeroient par des tribulations qu'il n'éprouvoit point, et que cela luy donnoit de la crainte, mais dans la suite, il eüt l'avantage d'être affligé, et de profiter de ses peines, ainsi il couronna ses glorieuses actions par la pratique de l'humilité, de la patience et de la resignation; et par la, il se rendit plus grand devant Dieu, qu'il ne l'avoit été devant les hommes.

Tout Prince ne fut plus digne de Regner que luy, il avoit reçu de Dieu des qualitez toutes Royales, dont les plus excellentes plumes ne peuvent pas faire assez d'éloges, il méritoit et s'attiroit l'amour et le respect non seulement de ses sujets, mais de tous les étrangers, et si quelques François ont été peu touchés de sa mort, ils ont bien vü depuis, le tort qu'ils avoient eü, de n'être pas sensibles a la perte qu'ils faisoient, d'un Monarque qui a été regretté dans toutes les Cours de L'Europe, et dans tous les païs ou la renommée avoit publié ses vertus.

Je ne croy pas qu'on me sache mauvais gré d'avoir rapporté un peu en détail les circonstances de la mort de Louis le Grand, puisque l'estime que l'on conserve pour sa mémoire, dans cette Communauté qu'il a honoré de ses bienfaits, me fait juger que l'on aura autant de plaisir d'entendre parler de ce grand Roy, que j'en ay d'écrire quelque chose de ce qui le regarde.

Louis quinze qui luy a succédé, montre des son bas âge tant d'heureuses dispositions au bien, que l'on a lieu de croire que son Regne sera heureux, tous les vœux que l'on adresse au Seigneur pour sa conservation, font voir combien ses belles qualitez flattent les esperances des François, et il ne faut pas douter que les prieres ferventes et continuelles que font pour luy tant de f.^{tes} ames, n'attirent sur sa Majesté et sur ses Etats de grandes benedictions du Ciel.

1716.

Monsieur le Marquis de Grandvilliers Gouverneur général de Canada qui étoit en France depuis deux ans revint cette année 1716. il arriva malade à Québec, et il suivit avec assez volontiers le conseil que plusieurs personnes luy donnerent de se faire apporter à l'Hôtel Dieu pour y être mieux soigné; nous luy fîmes préparer fort promptement un appartement dans la maison qui est située proche le jardin des pauvres au bout de la cour de l'hospital, il y demeura pres d'un mois et sortit guéri de la dangereuse maladie qu'il avoit, pendant laquelle il y eut toujours deux Religieuses auprès de luy, quoy que ses domestiques se relévoient tour à tour pour luy rendre service, il parut fort content des nôtres, et nous a témoigné beaucoup de reconnoissance dans les occasions ou nous avons eü besoin de sa protection, il nous a toujours été favorable, soit par gratitude, ou par une bonté qui luy est naturelle, et que nous avons éprouvée avant même qu'il eût été malade chez nous.

Nous reçûmes par le même vaisseau qui avoit amené Monsieur le Gouverneur un tres beau tabernacle que nous attendions depuis douze ans, M^r. de la Toie architecte de notre Maison l'avoit commandé à M^r. Hulot sculpteur de Monsieur le Duc d'Orleans à Paris, dans le dessein de nous en faire présent, il luy payâ même quatre cents francs d'avance, mais ses affaires étant devenues mauvaises ne se trouva plus en état de nous en gratifier, et nous crûmes devoir profiter de son marché, qu'il nous ceda, ainsi nous payâmes huit cents livres, au lieu de ce qu'il avoit donné. On eût encore bien de la peine à le retirer, parce qu'il avoit été saisi chez l'ouvrier, comme appartenant à M^r. de la Toie, mais on en vint à bout avec le secours de nos amis, la Cour nous en accorda le prêt dans le vaisseau du Roy le François, et M^r. de Youvron qui le commandoit, se fit un plaisir de nous le livrer bien conditionné. Il ne fut placé que l'année suivante pour la fête de L'Assomption, après que l'on eût fait quelques réparations à notre Eglise, et à notre Chœur, que l'on fit allonger de deux fenêtres, et bätir entièrement la cheminée qui est au milieu, depuis ce temps la pour donner plus de brasse au tabernacle, nous avons fait faire icy le premier gradin qui a été doré par les Reverendes Mères Ursulines.

Aux Elections que nous fîmes en l'année 1716. ma sœur Marie Catherine Tibierge de St. Joachim fut Elue Maitresse des Novices, et ma sœur Marie Madeleine le Duc de St. Agathe hospitaliere, la mere Marie Madeleine Gloria de L'Assomption et ma sœur Marie Madeleine le Gardeur de St. Catherine furent continuées Discrettes, Ce fut la dernière fois que l'on n'elut que deux Discrettes, car la Mere Jeanne françoise Ducherseau de St. Ignace a la fin du dernier trienal de sa superiorité' assembla le chapitre avant l'elction ou elle devoit être déposée, et représenta aux vocales que notre Cont^e étoit assez ancienne et assez nombreuse, pour être censée grande, et que selon nos Constitutions dans les grandes Communautés on devoit Elire quatre Discrettes outre celles qui le sont par leur office, on en convint, et on la toujours observé depuis. En cette année 1716. nous reçûmes ma sœur Marie Therese Tibierge qui prit le nom de St. Joseph que sa sœur luy avoit laissé.

La petite vérole qui devint populaire pendant l'hyver, ne fit pas tant de ravage dans Québec qu'elle en avoit fait les années 1702. et 1703. il n'en mourut presque personne dans nos sales, qui furent cependant bien remplies de malades, mais de deux Religieuses seulement qui en furent attaquées, nous en perdîmes une, qui se nommoit Marie françoise le Borgne de belle-île de St. Elisabeth, elle étoit accablée d'une fille d'une noble et vertueuse veuve, qui avoit abandonné ses biens pour

M^r. le Marquis de Grandvilliers Gouverneur arrive de France malade et vient à l'Hôtel Dieu.

Le tabernacle qui est dans notre Eglise vient enfin après avoir été bien attendu.

Elections de 1716. on delibéra de l'insinuation à l'avenir 4 Discrettes.

Entrée en Religion de ma sœur Marie Therese de St. Joseph.

Mort de ma sœur Marie françoise de belle-île de St. Elisabeth.

1716.

sauver sa Religion, quand l'Acadie fut prise par les Anglois en 1710. Elle vint
 a Quebec avec sa chere fille, ou elles ne vécurent toute deux que des charités des gens
 de bien, cette jeune demoiselle s'acquit l'estime de tout le monde par sa modestie et sa
 sagesse, et nous ayant declare' le desir qu'elle conservoit depuis plus de dix ans
 d'être Religieuse sans avoir jamais vu de Convent, toute la Com.^{te} se trouva disposée
 a la recevoir gratuitement, ainny elle entra au noviciat transportée de joye, et pleine
 de reconnaissance envers la tres s^{te} vierge, a qui elle se disoit redevable de son bonheur.
 Nous sommes toutes persuadees, que quoy qu'elle n'ait rien apporté pour sa dotte,
 elle a attiré des graces sur notre Maison, qui nous ont plus que payées de la charité
 qu'on luy a faite, sa ferveur ne s'est point dementie pendant quatre ans et demy,
 qu'elle a vécu en Religion, elle étoit fort simple, extrêmement obéissante, humble silen-
 tieuse et par consequent réguliere, appliquée a la priere et tres dévoté a la passion
 de N.S. dont elle faisoit sa plus douce occupation, cherchant non seulement les moyens
 d'honorer les souffrances de Jesus Christ mais encore de les imiter par de rigoureux pe-
 nitences, et une grande mortification de ses sens, elle avoit un parfait mépris pour les
 vanités du monde, et une singuliere estime pour la vie R.^{le} son extérieur modeste et
 recueilli édifioit beaucoup les seculiers dans les sales, ou elle servoit les malades avec
 une douceur et une charité infatigable, c'est sans doute pour augmenter la recompense
 que Dieu réservoir a ses vertus, qu'il a permis qu'elle ait gagné en servant les pau-
 vres la maladie qui nous la enlevé, elle mourut le deuxieme de decembre 1716. âgée
 de vingt huit ans, apres avoir promis que si Dieu luy faisoit misericorde elle en
 donneroit des marques, en ce qu'elle prieroit la divine bonté de luy accorder deux choses
 qu'elle déclara, l'une étoit qu'il ne mourroit de longtemps des R.^{les} dans cette Com.^{te}, l'autre
 qu'une novice qu'elle ne croyoit pas bien appelée, ne feroit pas profession dans cette
 Maison, nous n'avions pas besoin de ses preuves pour croire qu'elle ne tarderoit pas a
 jouir de Dieu, parce qu'étant entrée en Religion avec beaucoup d'innocence, quoy
 qu'assez âgée, et y ayant mené une vie tres édifiante, il étoit aisé de juger qu'elle
 occuperait une place dans le Royaume du Ciel, mais la vérité est, que ce qu'elle
 avoit souhaité est arrivé. Il s'est passé depuis sa mort quatre ans et demy sans que
 nous ayions perdu aucune Religieuse, et la novice dont elle avoit parlé est sortie
 d'une maniere tres extraordinaire.

Conclusion du livre.

Me voicy enfin arrivée au terme que je m'étois prescrit pour finir ce livre, j'ay fourni
 ce que j'avois promis, le plus exactement qu'il m'a été possible, et pour écrire la suite de
 quelques affaires qui n'étoient pas encore terminées en 1716. j'ay crû devoir dire ce qui en
 a été depuis, afin que l'on en apprit l'issue, apres en avoir vu les commencements.
 Plusieurs personnes anciennes dans le Canada, ou bien instruites de ce qui s'y est passé
 par les relations fideses que l'on en a faites, ont lu cet ouvrage, a mesure qu'on la citoit,
 et en ont toujours loué la sincerité, ils n'ont rien trouvé dans ce que nous disons
 qui regarde le pais en général, qui ne soit conforme a la vérité, et a ce qu'en rapportent
 les historiens les plus croyables.

Je compterois pour rien la peine que j'ay prise a réunir tant d'évenements
 différents, pour l'instruction, la consolation et l'édification des Religieuses qui me
 survivront si en effet elles trouvent quelque plaisir a les lire, et que cela les
 excite a imiter les exemples des s^{tes} et des s^{tes} qui nous ont précédés, je me
 trouve même assez dédomagée de ce petit travail, par la satisfaction que j'ay
 ressentie de parler de leurs vertus, et de retracer un peu dans la mémoire des
 hommes, l'idée de ces ames choisies, a qui nous avons tant d'obligation, et
 dont les actions seront écrites éternellement dans le souvenir de Dieu, quand
 même sur la terre on les enseveliroit dans l'oubly.

Si quelqu'un veut continuer cet ouvrage, je souhaite qu'elle ait des choses
aussy edificantes a dire dans la suite que celles dont ce livre est rempli, et qu'il
n'arrive jamais rien a cette chere Communauté, qui ne contribue au
salut des sujets qui la composent, afin que Notre Seigneur y soit toujours
bien servi, la tres ^{ste} vierge et st Joseph honorez, les pauvres bien traitez
& que tout se fasse dans cette Maison, a la plus grande gloire de Dieu
AMEN.

Table alphabétique des matières contenues dans ce livre.

A

Accadie prise par les Anglois, 190. et cédée aux mêmes Anglois par le traité de paix de 1713. 208.

Acquisitions, de quelques arpents de terre pour avoir un ruisseau, 29. de la terre de St. sauveur, et de la Seigneurie de St. Ignace, 33. de la terre de Repentigny, 89. de l'île aux oyas, 203.

Actions de grâces que l'on rend à Dieu après le siège des Anglois, 139. et après leur Naufrage, 200.

Allarmes de la part des Troquois, 17. 23. 25. 40. 51. 61.

Allarmes de la part des Anglois 133. 183. 189. 195.

Ambassade des Troquois 64.

Amende honorable faite à St. Joseph, 150. et une autre à la Ste. vierge 169.

Anglois, viennent assiéger Quebec en 1690, 134. Ils viennent avec le même dessein en 1711. par terre et par mer, leur armée relâche 197. et une partie de leur flotte fait Naufrage 198.

Anglois, Gouverneur de St. Jean détrompé de l'île qu'on leur donne des religieux, 185.

Angloise, nommée Sara Guérichon fort aimable renvoyée en son pays, 140.

La mere Marie Cathérine de St. Augustin vient en Canada, 36. elle y meurt très pieusement 83. Dieu donne connoissance de la gloire de cette fidelle Epouse à plusieurs Stes. ames, 116. 129. 130. on obtient des guerisons miraculeuses par son intercession 131. 132. on relève ses os de terre, et on les place honorablement 132.

La mere St. Augustin de l'hôpital général vient icy p. d. apprendre l'apostolicain 211.

Augmentation du nombre des Religieuses de l'hôpital général, 225.

Approbation de nôtre Congregation par nôtre St. Pere Alexandre septième 76.

Arrivées de nos Religieuses venues de France, la R. Me Marie Guenet de St. Ignace, la mere Marie forestier de St. Bonnaventure, et la mere Anne le Coindre de St. Bernard nos trois premières fondatrices, 8.

La mere Jeanne Supli de Ste. Marie et la sœur Cathérine vironceau de St. Nicolas, 14.

La mere Marie des Champs de St. Joachim, et la mere Marthe de Sermontes de Ste. Genevieve, 25.

La mere Anne le Riche de L'assomption, la mere Jeanne Thomas de Ste. Agnes qui prit le nom de St. Paul, et la mere Marie Cathérine de St. Augustin, 36.

La mere Marie Reni Boulic de la Nativité, 49.

La mere Cathérine le Coutre de Ste. Agnes, la mere Marie Troüin de la Conception et la sœur Marguerite Fiquet de Ste. Marie, 53.

La mere Anne Marie de Costogon de St. Charles, la mere Guillemette Marie Bodin de St. Augustin, et la mere Marie Fiquenet du sacré cœur, 90.

Aventures singulieres de quelques françois qui avoient été pris par les iroquois, 72. 74.

B

Bâtimens, on commence à bâtir Hôtel Dieu de Quebec, 3. on cesse d'y travailler, 10.

on bâtit une maison à Sillery, 15. on reprend le Batiment de Quebec, 27. 31. on bâtit

des maisons aux sauvages, 30. on bâtit le Chœur, l'Eglise et la sale des femmes, 49.

on bâtit la sale des hommes 92. on rebâtit le pignon du côté du Nord-est, 110.

on bâtit l'étable, 144. on bâtit la maison neuve, 151. 152.

La sœur Barber de L'Assomption Congreganiste vient icy se faire queuir d'un cancer, 158.
 Barque, nous en avons une pour tils aux yeux, 204.
 Benediction de l'ancienne Chapelle, 31. on benit le Cavau qui est sous le Chœur, 51.
 Benediction de nôtre Eglise, 55.
 Benedicite omnia opera de chanté le jour de s^{te} Tiede, pourquoy, 224.
 Benedictin déguisé venu en Canada, 218.
 Le R. Pere Drossani apres avoir été prisonnier chez les Troquois passe en France et va à Rome, 28.

C

Cantemus chanté une fois le mois, pourquoy, 201.
 M^r de Charny enterré dans nôtre cavau avec nos religieuses, M^r son Epoux fonde icy un obit pour elle, 52.
 M^r de la Chenaye sa generosité dans une calamité publique 109. sa mort, 164.
 Coadjuteur nommé par le Roy pour le Diocere de Quebec, 209.
 Confesseurs de la Maison, Le R. Pere Barthelemy vivant, 11. le R. Pere Menard, 14.
 M^r faux, 18. M^r de s^t sauveur, 28. Le R. Pere Chatelain 111. le R. Pere fremia, 112.
 Le R. Pere yvaillant, 146. le R. Pere Sivi, 147. M^r Louis ange des Merets, 167.
 M^r Laquet, 174. 189. M^r de la Colombiere, 179. 216. M^r Thiboutt, 193.
 Contract de la fondation, et ses Conditions, 2. 14.
 Contracts remboursez, et les fonds placer sur l'hôtel de ville de Paris, 160. réduits depuis au denier quarante, 218.
 Conclusion du livre 228.
 Congregation des sœurs commencée par la s^{te} Bourgeois, 59.
 Nôtre Congregation approuvée par le Pape Alexandre septième, 76.
 Convention faite avec les R. Mères virulines, 45.
 Conversion d'un sauvage opiniatre, 72. de plusieurs heretiques, 80. D'un huguenot, 115. de quatorze Anglois, 186. de M^r Soiart prêtre, 103.
 M^r Cramoisi libraire sa charité pour nôtre Communauté, 56.
 Le R. Pere Crépicul devoit à la mere Marie Catherine de s^t Augustin, 45. prophétie
 Cruauté des Troquois envers leurs prisonniers, 43.

D

M^{re} la Duchesse Daiguillon prend la resolution de fonder un hotel Dieu en Canada, elle s'adresse aux hospitaliers de Dieppe, 1. ses bonté pour nôtre nouvelle maison, 2. 18. 50. Elle nous procure plusieurs avantages par les personnes de sa connoissance, 55. sa mort, 97. Elle nous secoure sensiblement apres son décès, 160.
 M^{re} Daillebout vient gouvernante en Canada, 39. Elle pose la p^{re} pierre du bâtim^t de la sale des hommes, 93. Elle vient pensionnaire chez nous, 95. sa precieuse mort, 113. ses vertus, et un abrégé des connoissances qu'elle recevoit de Dieu, 114. 115. 116. 117. 118.
 Dedicace de L'Eglise Cathedrale de Quebec, 83.
 Depart de la mere anne de L'Assomption, de la mere marthe de s^{te} Genevieve, 42 et de la mere anne Marie de s^t Charles, 108.
 Depart de M^r de Montmagny, 39. de M^r le vicomte Durgenon, 63. de M^r Salon, 86. et 98. de M^r de Boutroué, 91. de M^r de Courcelle, 95. de M^r le Comte de Frontenac, et de M^r du Cheneau, 111. de M^r de Denonville, 124. de M^r de Meules, 121. de M^r de Champigny, 165. de M^r de Beauharnois, 172. de M^r Raudot le fils, 191. de M^r Raudot le pere, 200.

Differend a l'occasion de Mademoiselle de Lauron de Charny, 91.
 M^r. Duplessis Bonneau nous écrit par rapport a la Mere Marie Catherine de St Augustin, 95.

E

Echange de terre avec les Reverendes Meres ursulines, 44.

Echange de prisonniers, 140.

Elections, des trois premieres Religieuses fondatrices en 1639. 3. Et. de 1642. 23.
 Et. de 1643. 30. Et. de 1648. 36. et 39. Et. de 1649 et 1650. 43. Et. de 1651. 46.
 Et. de 1653. et 1654. 48. Et. de 1656. 51. Et. de 1657. 53. Et. de 1659. 57. Et. de 1660. 61.
 Et. de 1663. et 1664. 70. Et. de 1665. 81. Et. de 1667. 83. Et. de 1670. 89. Et. de 1673. 96.
 Et. de 1676. 101. Et. de 1678. 104. Et. de 1680. 109. Et. de 1683. 112. Et. de 1686. 121.
 Et. de 1688. 126. Et. de 1690. 133. Et. de 1691. 144. Et. de 1693. 147. Et. de 1696. 152.
 Et. de 1699. 157. Et. de 1700. 158. Et. de 1701. et 1702. 163. Et. de 1703. et 1704. 170.
 Et. de 1705. 173. Et. de 1706. 174. Et. de 1708. 179. Et. de 1710. 189. Et. de 1711. 193.
 Et. de 1714. 210. Et. de 1716. 227.

Eloges, de nos trois premieres Religieuses, la R^{me} mere St Ignace, la mere St Bonnaventure et la mere St Bernard, 3. de la sœur Bourgeois, 59. de Monsieur de Maison neuve, 60. de Mons^r. Talon, 98. de Madame la Duchesse Naiguillon, 97. de Madame Daillebout, 113. du R^{re} Pere Chatelain, 111 du R^{re} Pere Fremin, 146. du R^{re} Pere Chaumonot, 161. de Monseigneur Francois de Laval premier Eveque de Canada, 179.

Entrées en Religion, des Religieuses professes de cette Communauté,
 Françoise Giffart de St Ignace la premiere Canadienne qui ait été religieuse, 40.

Catherine Chevalier de la passion, venues de France avec nos meres, 24. et 42.

Genevieve Agnes Skannudharoi huronne, la 1^{re} et unique sauvagesse religieuse, 47.

Marie Clemence du hamel de L'incarnation, 47.

Marie Bourdon dite Therese de Jesus, 50.

Marquise Bourdon de St Jean Baptiste, et Antoinette du tastre de la visitation, 53.

Madeleine du Pontrel de St Michel, 56.

Jeanne françoise Tucheran de St Ignace, et Jeanne Poisson de la presentation, 66.

Marie Tavernier de St Monique, et Marie Madeleine Bacon de la Resurrection, 87.

Gabrielle Denis de L'annonciation, Marguerite Gloria du precieux sang, et Marie Tucheran de St Therese, 97.

Marie Madeleine Gloria de L'assomption, Marie Anne Claire Turgeon de St Marthe

Marie Madeleine hateur de St Francois Xavier, et Louise Soumande de St Augustin, 104.

Marie françoise Jean Denis des Anges, 106.

Marguerite Lelerin de la Nativité, et Catherine Denis de St Charles, 109.

Marie Madeleine le Gardeur de St Catherine, et Louise Fournier de la misericorde, 120.

Eliabeth de hallet Thomville de St Joseph, Marie Madeleine Mauvis de St Louis,

Marie françoise Duiffon de St Pierre, Marie Anne Gauverau de Jesus, et Marie

Madeleine Soumande de la Conception, 123.

Genevieve Goffelin de St Madeleine, et Catherine Berthier de St Genevieve, 126.

Genevieve Dupuy de la Croix, Jeanne hateur de St Anne, et Simone Romaine de

St Nicolas, 133.

Louise Roussel de St Gabriel, Marguerite Côté de St Paul, ursule Dupin de St Françoise

Marie Charlotte aubert de la Chenaye de St Michel, et Marie Côté de St Gertrude, 149.

Catherine Tibierge de St Joachim, Louise Angelique Daillebout de St Raphaël,

et Angelique Tibierge de St Agnes, 152.

Angelique Aubert de la Chenaye de *ste* Therese, Catherine Gauverau de *ste* Aug.
 Marie Angelique Mony de *ste* Agnes, Anne Cote de *ste* Genevieve, Angelique Denis
 de *ste* Simon de *ste* hyacinthe, Marie francois le Duc de *ste* Barbe, et Marie
 Madeleine le Duc de *ste* agathe, 157.
 Jeanne Daudri de la Conception, et francoise Auclair de *ste* Bernard, 166.
 Genevieve de Launay de *ste* Jean Baptiste, et Barbe francois Torian de *ste* Andre, 170.
 Louise Therese de Desmeulouises de la *ste* vierge, Marie Therese Mony de *ste* Paul,
 Marie Anne Gauverau de Jesus, Jeanne Tibierge de *ste* Anques, et Marie Anne
 Auclair de *ste* Marguerite, 173.
 Louise Therese Amiot de *ste* Alexis, Marie Therese Menage de *ste* Marie, Marie
 Elisabeth Tibierge de *ste* Etienne, Marie Elisabeth Cheron de *ste* Anne, Marie Anne
 de la Toue du sacre Cœur, Marie Therese de Desmeulouises de *ste* Gabriel, et Louise
 Chotel de *ste* Romain des Seraphims, 175.
 Marie Elisabeth de Longueuil de L'Enfant Jesus, et Marie Andre Duplessis de *ste* helene, 176.
 Angelique Cheron de *ste* Martin, Louise Pinquet de L'incarnation, et Marie Genevieve
 Duiffon de *ste* Barbe, 179.
 Ursule Cheron des Anges, et Therese Auclair de *ste* Madeleine, 182.
 Marie Anne Devis de *ste* Cecile, et Ursule Bedar de *ste* Monique, 189.
 Marie Madeleine Dupuy de la Nativite, 193.
 francois de la Toue de *ste* Thomas, Marie francois de Belle-ile de *ste* Elisabeth,
 Marie Madeleine Ragoet de *ste* Augustin, Catherine Gaillard de *ste* Bonnaventure,
 Claire Coriillard de *ste* Louis, Marie Anne Corivaux de *ste* Basilie, et francoise
 Boucher de *ste* Ambroise, 205.
 Genevieve Duplessis de L'Enfant Jesus, Angelique Agnes Tibierge de *ste* Joseph, Marg.
 Chabot de *ste* Pierre, Marie Joseph Pechot des Seraphims, Catherine Rouffel de *ste*
 Gabriel, Madeleine le Page du *ste* Esprit, Marie Catherine Gauverau dite Therese
 de Jesus, et Angelique vivien de la Presentation, 207.
 Marie Madeleine Gaillard de *ste* Guillaume, et Louise Jornez du precieus sang, 224.
 Marie Therese Tibierge de *ste* Joseph, 227.

Evêques de Quebec, Monseigneur francois de Laval, 57.
 Monseigneur Jean Baptiste de la Croix de *ste* Valier de Chevrieres 113.

F

fête de Notre Dame de victoire établie a Quebec, 139. 200.
 fête du sacre Cœur de la *ste* vierge établie chez nous, 142.
 ferveur des francois et des sauvages en Canada, 57.
 fleurs artificielles faites icy, recherches, 104.
 fondations, de l'hôtel Dieu de Quebec, 1. de l'hôtel Dieu de Montreal, 58.
 des sœurs de la Congregation, 59. de l'hopital general de Montreal 147.
 de l'hopital general de Quebec, 147. des ursulines des trois Rivieres, 154.
 d'un dot a perpetuite dans cette Comte par M^{re} l'abé de Quilas, 89.
 d'un obiit pour Madame de Charney, 52.
 des Messes du *ste* sacrement a la cathedrale par M^{re} de la Congregation, 143.
 une autre fondation semblable, faite et abolie, 201.
 fontaines tres commode dans l'hopital, 94.

G

Gouverneurs de Canada, Monsieur de Champlain, dans l'avant propos.

Monsieur le Chevalier de Montmagny, 8. Monsieur Daillebout, 39. Mons. de Luron, 46.
 Mons. le vicomte Dargenson, 34. Mons. le Baron Daroquier, 63. Monsieur le Chevalier
 de Méry, 69. Monsieur le Marquis de Traci vice Roy, 78. Monsieur de Courcelle, 79.
 Monsieur le Comte de Frontenac 95. et 124. Monsieur de la Perte 111. Monsieur le
 Marquis de Denonville, 119. Monsieur le Chevalier de Caliere, 156. Monsieur le
 Marquis de Vaudreuil, 172.

Guerre des françois aux Iroquois, 82. 127.
 M^r. Guenet, sa Charité pour nôtre Communauté, 36
 Gratifications du Roy pour l'Hôtel Dieu de Quebec, 102.
 Gratifications du Roy pour les Religieuses de l'Hôtel-Dieu, 120.

H

Hôtel-Dieu de Quebec commencé, 1. et augmenté, 49. 92. 131.
 Hôtel-Dieu de Montreal, 58. les premières hospitalières viennent de France, 59.
 Hospital général de Montreal, 147.
 Hospital général de Quebec, 147. 148. 157. 159. 162.

J

Jesuites, prennent soin de l'Hospital, 12. leur incendie, 14. leur Zèle pour la
 conversion des Iroquois, 23. Ils sont grands vicaires de Mons^r. L'archevêque de Rouen
 de qui dépendoit le Canada avant qu'il y eût un Evêque, 29. leur Residence a
 Montreal, 146.

M^e de Montreal établie, 21.
 M^e aux oyas achetée par nôtre Communauté, 203.
 M^e Royale établie par ordre de la Cour, 208.
 Indulgences accordées a nôtre Communauté, par nos s^{ts} Papes les Papes, Innocent
 dix, 48. Clement dix 98. Innocent onze, 133. Innocent douze, 151. et Clement
 onze, 221.

Incendies, des Reverends Peres Jesuites, 14. des Reverendes Mères ursulines, 44. 121.
 de la basse ville, 109. du Seminaire de Quebec, 163. 173. du Palais, 206. nous
 sommes préservés du feu, 122. 182. 222. 223.
 Insulte que les Anglois firent a l'image de s^t Joseph, 149.
 Insulte que les mêmes Anglois firent a la s^{te} vierge a Cadix, 169.
 Inscription Latine mise dans les fondations de l'Hospital, 93.
 Intendants de Canada, Monsieur Talon, 79. 91. Monsieur de Boutronie, 86.
 Monsieur du Cheneau, 98. Monsieur de Meules, 111. Monsieur de Champigny, 121.
 Monsieur de Beauharnois, 163. Messieurs Raudot, 172. Monsieur Bégon, 206.

L

Monsieur François de Laval nommé Evêque de Canada, 57.
 il vient loger a l'Hôtel Dieu, 58. il passe en France, 66. 106. 113. il se démet
 de son Evêché, 113. sa mort, 179.

Lettre de filiation des Reverends Peres Chartreux, 39.
 Lettre de filiation des Reverends Peres Recolets, 89.
 Lettre de faveur de la Reine Anne D'Autriche a la mere s^t. Ignace p^{re} sup^{re}, 5.
 Lettre de cachet pour faciliter le voyage de Canada a la Mere Marie Lat. de s^t. Aug. 37.

M

- Malades en grand nombre dans l'hôtel-Dieu, 11. 38. 80. 87. 119. 154.
 Les rhumes, 160. la grande picote, 166. les maux de côté, 180. le pourpre, 191.
 La rougeole, 216.
- Miracle operé par le Bienheureux Régis, 99.
- Miracle operé par la Mere Marie Catherine de *St* Augustin, 131. 132.
- Mission du sault *St* Louis, son commencement, 82.
- Monnoye de cartes en Canada, 216.
- Monsieur, frere unique du Roy veut avoir les rentes des coches & carrosses, & nous rembourse, 160.
- Monsieur de Mornay nommé Coadjuteur de Quebec, 209.
- Morts, des Religieuses de cette Communauté.
- La mere Jeanne supli de *St* Marie, 17.
- La Reverende Mere Marie Guenet de *St* Ignace premiere superieure, 32.
- La sœur françoise Giffart de *St* Ignace premiere Canadienne Religieuse, 52.
- La sœur Genevieve Skannudhari de tous les *St* premiere sauvagesse R.^{ve}, 54.
- La sœur Marie Bourdon dite Therese de Jesus, 63.
- La Mere Marie Catherine Simon du Longpri de *St* Augustin, 83.
- La Mere Guillemette Bodin de *St* Augustin, 100.
- La Reverende Mere Marie Renè Boulic de la Nativité, 101.
- La sœur Marie Madeleine Gaignon des Anges, 103.
- La Mere Anne le Coindre de *St* Bernard, 106.
- La sœur Marie Clemence du hamel de L'incarnation, 112.
- La sœur Jeanne Poisson de la Presentation, 121.
- La R.^{ve} Mere Catherine Girouneau de *St* Joseph, 124.
- La Mere Catherine le Coindre de *St* Agnes, 124.
- La Mere Marie Troiin de la Conception, 125.
- La sœur Madeleine du Poutrel de *St* Michel, 126.
- La Mere Marie des Champs de *St* Joachim, 133.
- La Reverende Mere Jeanne Thomas Agnes de *St* Paul, 145.
- La Mere Marie Tucheran de *St* Therese, 153.
- La sœur Marie Marguerite Gloria du precieux sang, 153.
- La sœur Angelique Tibierge de *St* Agnes, 154.
- La Reverende Mere Marie forestier de *St* Bonnaventure de Jesus, 155.
- La sœur Catherine Berthier de *St* Genevieve, 156.
- La sœur Marie Tavernier de *St* Monique, 158.
- La sœur Marie Madeleine Maufis de *St* Louis, 166.
- La sœur Angelique Mony de *St* Agnes, 167.
- La sœur Marguerite Côté de *St* Paul, 167.
- La sœur Marie anne Gauveran de Jesus, 167.
- La sœur Louise Rouffel de *St* Gabriel, 167.
- La sœur Catherine Chevalier de la Passion, 173.
- La Reverende Mere Marie Fiquenet du sacré Cœur, 174.
- La sœur Marie françoise le Duc de *St* Barbe, 174.
- La sœur Louise Jeanne haseur de *St* Anne, 175.
- La sœur Marie anne Gauveran de Jesus, 179.
- La sœur Catherine Gauveran de *St* Augustin, 180.
- La sœur Marie françoise Jean Denis des Anges, 180.
- La sœur Marguerite Fiquet de *St* Marie, 183.

- La sœur Marie françoise Buiffon de *St Pierre*, 192.
 La sœur Louise Chotel de *St Romain des Seraphims*, 192.
 La sœur Marguerite Pelerin de la *Mativité*, 192.
 La sœur Angelique Cheron de *St Martin* 194.
 La sœur Marie Therese de Desmeuloues de *St Gabriel*, 194.
 La sœur Marie Elisabeth de Longueuil de l'*Enfant Jesus*, 194.
 La sœur Elisabeth de halloz Dhomville de *St Joseph*, 209.
 La Reverende Mere Antoinette du *Trois de la Visitation*, 210.
 La sœur Angelique Agnes Tibierge de *St Joseph*, 224.
 La sœur Marie Joseph Lachot des *Seraphims*, 224.
 La sœur Marie françoise de Belle-ile de *Ste Elisabeth*, 227.

Morts de quelques personnes decedees dans l'Hotel Dieu

- Monsieur de *St Sauveur* pretre, 86.
 Monsieur Loquet notre *Confesseur*, 193.
 Monsieur Rouffel Chirugien de l'*Hopital*, 160.
 un soldat nomme *la plante*, 176.
 Jacques Lominville charitable infirmier, 191.
 un grand Chef malecite bon *Chretien*, 182.
 Madame Daillebout, 113.
 une bonne huronne nommee *Cecile*, 87.
 une autre huronne nommee *la precieuse*, 168.
 une jeune Abenaguise appelee *Marie*, 186.

Morts de plusieurs personnes qui ont fait du bien a notre
 Comte ou qui ont eclatte par une grande vertu.

- Louis treize, 23.
 Louis quatorze, 225.
 Monseigneur le grand Cardinal de Richelieu, 23.
 Monseigneur françois de Laval premier Evêque de Canada, 179.
 Monsieur le Chevalier de Mery gouverneur, 77.
 Monsieur le Comte de Frontenac gouverneur, 156.
 Monsieur le Chevalier de Cabieu gouverneur, 158.
 Monsieur le Senechal, 62.
 Les Reverends Peres Daniel, Lallemend et de Drebeuf, 40.
 Le Reverend Pere Chatelain, 112.
 Le Reverend Pere Fremin, 146.
 Le Reverend Pere Chaumonot, 161.
 Monsieur Olier fondateur du seminaire de *St Sulpice* de Paris, 103.
 Monsieur Henry de Berniere, 161.
 Monsieur de la Chenaye, 164.
 Monsieur Dupuy, 210.
 Monsieur Duplessis, 211.
 Romain Chapeau, 204.
 Madame la Duchesse Daiguillon notre *Mestre fondatrice*, 97.
 Mademoiselle Manse, 39. la sœur Bourgeois, 60.
 Mademoiselle Jeanne le Ber Recluse, 220. la bonne Catherine Troquoise, 107.

Multiplication de vivres miraculeuse, 24.
 Multiplication d'argent, 102.

N

Navfrage des Anglois a l'île aux œufs, 198.

O

Ordonnance de Monseigneur de Laval pp. les samedis d'après Noël, 63.
 Ordonnance de Monsieur du Doust sup. touchant l'Eglise, 97.

P

Paix faite en l'année mille sept cent treize, 208.
 Palais de Quebec magnifiquement rebati, 207.
 Perte Considerable de notre Comté sur trois vaisseaux, 50.
 Plaisance cedé aux Anglois, 208.
 Presents, de Madame la Duchesse Daiguillon, 15. 36. 55.
 De Monsieur Danne Marche, 18. 35.
 De Monsieur de Courcelle gouverneur, 95.
 De Madame de la Peltre et de Monsieur le Tardif, 36.
 De Madame Guenet, 36. et de Madame Duplessis Bonneau, 106.
 De plusieurs personnes Considerables de la Cour, 55.
 Des Reverendes Meres Bernardines, 23. 105.
 Des Reverendes Meres Carmelites, 39. 105.
 Des Religieuses de L'assomption, 105.
 Des Religieuses de la visitation, 105.
 Du Reverend pere Germain sup. des Missions de Canada, 215.
 Presents du Roy Louis quatorze a la Cathedrale de Quebec, 209.
 Protection de Dieu sur le Canada, 68.
 Protection de la s^{te} famille sur Quebec, 137.
 Protection de s^t Joseph sur cette Comté dont il donne des marques sensibles, 154.
 Prise du vaisseau le s^t Joseph, 149.
 Prise du vaisseau du Roy la reine, ou étoit Monseigneur notre Evêque, 170.
 Prise de l'Acadie, 190.

2

Monsieur L'abé de Quélus vient en Canada et affectionne beaucoup notre Comté 54. Il projette de nous établir aussy a Montreal, 56. Il fonde un dot a perpetuité dans cette Maison, 89.

R

Les Reverends Peres Recolets reviennent en Canada, 89. Ils cedent leur Maison nommée N.D. des Anges, pour venir demeurer dans la ville, 147.
 Reconnoissance des sauvages pour leur bienfaiteurs et leur bons sentiments sur la religion Chretienne, 70.
 Réforme de notre Congrégation expliquée, 76.

- Religieuses Hospitalieres, arrivent a Quebec, 8. Elles apprennent la Langue
Algonquins, 11. leur extreme charité pour les sauvages, 11. 25. 30. Elles prennent
la resolution d'aller s'établir a Sillery, 14. 15. Elles prennent des pensionnaires, 18.
Elles portent des habits gris, 22. Elles quittent Sillery et reviennent a Quebec, 26.
Elles reprennent leurs habits blancs, 29. leur Zele pour l'instruction des sauvages, 41.
Elles sont preservées de sortilège, 144.
Remise de Messieurs de la Comp^{nie} de Rouen a notre Communauté, 35.
Remise de Monsieur de la Bidiere, 47.
Remise des lots et vente de l'île aux oyse par Messieurs de la Comp^{nie} du Domaine
d'occident, 215.
Remboursement de nos premiers Contrats par Monsieur, 160.
Remboursement de l'Hôtel de ville de Paris, 217.
Retraite des Troquois, 62.
Retraite des Anglois, 139.

S

- Salve Regina, chanté avant matine tous les jours, pourquoi, 144.
Salut des vendredis, pourquoi, 47.
Sauvages, surpris de voir des religieuses, 9. ils en sont beaucoup secourus et fort
edifiéz, 11. 25. 30. 72. leurs bons sentiments, 70.
Seminare de Quebec, son Erection, 70.
Seminare de Montreal, son Erection 103.
Separation du bien de la Com^{te} et de celui des pauvres, 76.
Seconde et plus entière separation du même bien des pauvres, 100.
Siège de Quebec 136.

Superieurs de la Maison

- Le Reverend Pere Barthelémy Vimont, 11.
Le Reverend Pere Jérôme Lallemant, 36.
Le Reverend Pere Paul Raquenau, 45.
Le Reverend Pere François le Mercier, 49.
Le Reverend Pere Jean de Quem, 56.
Monsieur Charles de Lauzon, 70.
Monsieur Jean du Doust, 92.
Monsieur Henry de Berniere, 100.
Monsieur Louis Ange des Merets, 112. 157. 189.
Monsieur André de Merlac, 144.
Monsieur Joseph de la Colombe, 151.
Monsieur Charles Glandelet, 188.

Superieures de la Maison

- La Reverende Mere Marie Guenet de St Ignace, 3.
La Reverende Mere Marie forestier de St Bonnaventure, 30. 48. 70. 109.
La Reverende Mere Catherine Vironceau de St Joseph, 46.
La Reverende Mere Jeanne Thomas Agnes de St Paul, 61.
La Reverende Mere Marie René Doulic de la Nativité, 89.
La Reverende Mere Jeanne françoise Tucheran de St Ignace, 112. 147. 163. 210.
La Reverende Mere Antoinette du Tarte de la Visitation, 133.

La Reverende Mere Marie Fiquenet du sacré Cœur, 157.
 La Reverende Mere Marie Madeleine Gloria de L'Assomption, 179.

T

Tabernacle presté par les R.^{es} Peres Jesuites, 11. un autre donné par Madame de la Letterie et M^r le Sordit, 36. et celui de notre Eglise venu de France, 227.
 Tableau du Bienheureux Regis fait par un sauvage, 99.
 Monsieur Talon vient en Canada jntendant, la premiere fois, 79. la seconde, 91.
 il fait bâtir la sale des hommes, 92. il fait conduire icy quantité d'eau, 94.
 il obtient des gratifications du Roy pour l'hospital, 102. reconnaissance que nous devons avoir de ses bontés, 98.
 Ste Tecla invoquée icy tous les jours, pour nous preserver du feu, 223.
 Terreur panique des Anglois, 139.
 Tremblement de terre dans toute la nouvelle France, 66.

V

Monsieur de V. Galier nommé a l'evêché de Quebec, 113 il vient en Canada avant que d'être sacré, 119. il passe en France 121. reçoit ses bulles, et revient en ce païs, 126. il repasse en France, 144. 159. sa Grandeur s'embarque sur le vaisseau la Seine qui est prise par les Anglois, il est mené a Londres, 170. il y exerce son son Zèle, 172. il sort de Captivité 178. et revient en Canada, 208.
 Valeur des François, et des Canadiens, 21. 138.
 Ventes, de la terre de Sillery, 33. de la terre de Coulouge, 95. des Grondines et d'Argentenay, 96.
 Vie de la Mere Marie Catherine de St Augustin écrite par le R.^e Pere Paul Raquenau, 86. lue avec edification et profit, 105. 127. 128.
 La Ste vierge reconnue pour premiere sup.^{re} de la Maison, 164. son image est placée dans le pignon de la maison, 110. dans la Chapelle du jardin, 178. dans une Croix a tête aux oyes, 213. Elle est mis une fois le mois au Refectoire et pourquoy, 170. Elle protege admirablement a l'heure de la mort un soldat nommé la plante, 176.
 Visions, de la Mere Marie Catherine de St Augustin, 66. 68. du R.^e P. Chatelain 111. de M^r Daillebout, 116. 117. 118. de la R.^e mere St. Bonnaventure, 129.
 Visites des sup.^{es}, de M^r du Douyt, 97. de M^r Glandelet, 188. de M^r des Merisiers, 209.
 Visites que se rendent les Religieuses, 205. 215.
 Vocation de M^{lle} Manse pour le Montreal, 20. de la S^r Bourgeois pour le Canada, 59. et de M^{lle} de Brisey pour notre Communauté, 123.
 Vœux faits a St Joseph, 6. 145. a N.D. de gracie, 57. a Ste Anne, 91. a Ste Madeline de Paris 41. a la mere Marie Catherine de St Augustin, 120.
 Vœu que nous faisons tous les ans pour la Conversion des sauvages, son origine 40.
 Vœu d'hospitalité fait par une sœur converse, 29.
 Vœu de Catherine Chevalier mal observé, 24.
 Voyages de nos Religieuses a Montreal, 21. et a tête aux oyes, 213.
 Vrsulines venues de France avec nos premieres R.^{es} 5. leurs incendies, 44. 121.
 convention faite avec elles pour le bien commun, 45. Elles sont fondées aux trois Rivieres, 154.

fin de la table.

Pour donner une petite idée du bon caractère de la Reverende Mere
Jeanne françoise Tucheran de St Ignace, dont le nom est a la tête de ce
livre, voici sa lettre Circulaire.

Ma reverende mere

Notre Reverende et tres chere Mere Jeanne françoise Tucheran de St
Ignace, est assez connue dans toutes nos Communautés, pour que vous
puissiez juger, en apprenant que Dieu la retire d'avec nous, de la grande
perte que nous avons faite, et de l'affliction que nous en ressentons.
nous la regardions comme le soutien de notre Maison, et quoy que son
grand âge et sa longue maladie nous ait privées depuis plusieurs années
du plaisir de la voir dans les charges, qu'elle a exercés si longtems, ses
conseils nous étoient fort utiles, et nous les suivions comme des oracles.
Elle étoit née pour la vertu, de parents si craignant Dieu, que l'éduca-
tion toute st^e qu'elle en reçut, jointe aux graces dont elle fut prévenue des
son enfance, la preserva non seulement de tous les dangers qui corrompent
souvent la jeunesse, mais jeta dans son ame des semences de pieté, qui
produisirent bientôt d'excellents fruits.

Dieu l'avoit dotée avec profusion des plus rares talents; un beau naturel,
un jugement solide, une humeur accommodante, un esprit éminent, bien-
fait, et capable de tout, la beauté et la bonne grace, en un mot elle possédoit
tous les agréments du corps et de l'esprit qui pouvoient la faire briller dans
le monde, si elle eût voulu s'y engager, comme elle en fut plusieurs fois
solicitée (même étant novice) pour s'allier a des personnes d'une grande
qualité. pour éviter toutes ces recherches, et pour suivre l'appel de Notre
Seigneur, elle obtint par une grace spéciale et par la force de ses instances
aupres de Monseigneur de Laval, premier Evêque de Quebec, la permission
d'entrer chez nous dès l'âge de douze ans; ce sacrifice coûta cher a Madame
sa mere, qui fondoit sur cette aimable fille l'esperance de toute sa famille
dont elle étoit l'aînée; une de ses sœurs a été Religieuse dans notre maison,
ou elle est morte assez jeune, et fort regrettée pour ses belles et bonnes quali-
tés. Une autre est morte aux hospitalieres de la Rochelle, ou elle avoit été
longtems Prieure; la troisième, qui avoit épousé un Conseiller fort riche, mon-
rut tres chrétiennement peu d'années apres son mariage, et laissa une fille
unique, qui a été Religieuse et supérieure de cette Communauté: de trois
freres, qu'elle avoit; l'aîné est mort Jesuite, et les deux autres, qui étoient
restés dans le monde, sont morts avant que de s'y établir.

Celle cy étant entrée en Religion si jeune passa deux années en habit
seculier, faisant tous les exercices des plus ferventes postulantes, et deux
autres années avec le voile blanc pour attendre l'age convenable pour
faire ses vœux; Elle avoit apporté avec ses avantages naturels, un grand

212.
fond d'innocence, et de tres heureuses dispositions qui furent cultivées par
notre s^{te} Mere Marie Catherine de s^t Augustin, qu'elle eut le bonheur d'a-
voir pour maitresse, et qui luy aida a surmonter les tentations que le
demon luy livra, pour ebranler sa vocation, jusqu'à prendre luy même
la figure de la Mere s^t Augustin pour aller la trouver dans sa chambre
et augmenter les peines dont son esprit étoit travaillé; ce que sa s^{te} Maitresse
connoissoit par révelation, et la consolait selon ses besoins, elle résista si
courageusement a cet ennemi commun du salut des hommes, qu'elle
demeura victorieuse de ses attaques, et fit sa profession avec toute la
ferveur et la joye que cette action peut inspirer a une ame qui desire
ardemment d'être a Dieu; toute notre Communauté en conçut un grand
plaisir, et plusieurs ames Bienheureuses prirent part a cette satisfac-
tion, et temoignerent l'allegresse qu'elles en ressentirent par les applaudisse-
ments qu'elles donnerent a cette nouvelle Epouse de Jesus Christ, qu'elles
regardoient comme leur appartenant; C'est ce qu'on peut voir dans le
septième chapitre du cinquième livre, de la vie de la Mere Marie Cath.
de s^t Augustin; puisque c'est de la Reverende Mere Jeanne Françoise
de s^t Ignace, dont il est parlé dans cet endroit.

Aussy-tôt qu'elle se vit liée a Notre Seigneur par les vœux, elle redou-
bla le pas dans le chemin de la perfection, et s'y appliqua d'une manière
qui donnoit de l'admiration, et qui luy attira des lors l'estime et l'amitié
de tout le monde; en sorte que ceux qui ne l'avoient jamais vue; et qui en
entendoient parler, vouloient avoir relation de lettre avec elle; c'est ce qui luy
a procuré quantité de liaisons en France avec des personnes de grande vertu
et de toute Condition, qui ne la connoissoient que par sa bonne réputation.
Elle passa dès ses plus jeunes années par tous les offices de la Maison, et
s'en acquitta si bien, qu'à l'âge de trente ans on l'eut maitresse des Novices;
et a trente trois ans elle fut mise supérieure par les Religieuses mêmes, qui
avoient établi cette Communauté et qui l'avoient élevée; Elles se soumirent
a elle, avec une docilité d'enfant, ce qui fait également l'éloge de cette
jeune supérieure, et de ces anciennes et s^{tes} filles qui eurent toujours pour
elle un grand respect; Elle les conduisoit aussy avec beaucoup de sagesse et
d'agrément, ayant reçu de Dieu un grand don de gouvernement. elle sçavoit
se faire obéir et se faire craindre, mais par dessus tout se faire aimer; et
l'empire, qu'elle avoit sur les cœurs, la rendoit si absoluë que l'on n'exa-
minoit jamais ses commandements, et qu'on les suivoit toujours avec promp-
titude et avec joye; depuis ce temps la, nous ne l'avons vue que dans les
deux premières charges de notre Communauté, ou elle a été vingt quatre
ans supérieure en différents triennaux, et douze ans assistante; c'est dans ces
employs, qu'elle a passé la moitié de sa vie; n'ayant jamais pris d'autre
repos que les travaux mêmes, ou elle s'est employée pour la gloire de Dieu,
pour l'avantage du prochain, ou pour le bien particulier de notre Com^{te}.
La misere des temps, et les circonstances facheuses, qui se sont rencontrées
pendant ses superiorités, luy ont fourni bien des occasions d'épurer ses
vertus, et de les affermir dans son ame, mais quelque épineuses que fussent
les affaires qu'elle traitoit, elle conservoit une égalité d'esprit admirable;

ainsy en tout temps, quand la moindre de nos sœurs luy demandoit la plus petite permission, elle luy repondoit avec la même douceur, et la même tranquillité que si elle n'eût point été occupée, personne ne souffroit de ses embarras, elle en supportoit seule toute la peine, et avoit encore le secret de calmer les inquietudes, et d'applanir les difficultés de toutes celles qui s'adressoient a elle, on trouvoit jusques dans ses réprimandes dequoy redoubler l'attachement et l'estime que l'on avoit pour elle, parce qu'elle les faisoit si a propos, et on y remarquoit tant de raison et de grace, qu'il étoit impossible de ne se pas rendre a ce qu'elle vouloit; aussy, sçavoit elle apres consoler et réjouir par des paroles tendres et amiables celles, qu'elle avoit le plus mortifiées, et qui la croyoient encore fort irritée contre elles; oubliant aisement leurs fautes, d'is qu'elle les voyoit résolues de s'en corriger, et rien témoignant jamais aucun ressentiment. Elle avoit le cœur généreux et liberal, des manieres nobles, honnêtes, naturelles et aisées, rien d'affecté dans toute sa personne, une conversation charmante qui se faisoit tellement goûter, qu'on ne pouvoit la laisser seule, et qu'elle ne jouïssoit que des douceurs de la solitude, que quand elle se cachoit dans quelque coin écarté de la maison, ou on ne la laissoit pas longtems sans la chercher; elle s'accoutoit si bien a la portée de toutes les personnes, qui luy parloient, que, de quelque rang, de quelque profession, et de quelque âge qu'elles fussent, elle les contenoit parfaitement. Étendue de son esprit luy faisoit penetrer tout ce qu'on luy proposoit, et elle repondoit a tout avec une netteté, qui faisoit croire qu'elle n'ignoroit rien, étant éloquente sur toute sorte de sujets, ce qui luy gaignoit les cœurs et luy attiroit le respect de ceux mêmes qui ne faisoient qu'entrevoir ses aimables qualités.

C'est a sa prudence et a ses soins, que nous sommes redevables de la maison neuve ou nous sommes logés, et de la mayterie d'ou nous tirons en partie ce qui nous fait vivre; puisque malgré notre peu de revenu elle a trouvé les moyens de nous faire bâtir, et d'acheter une terre qui nous fournit bien des choses, dont on ne peut se passer; elle n'a pu faire l'un et l'autre, sans se fonder beaucoup sur la divine providence, et sans faire éclatter la confiance, qu'elle avoit en Dieu; elle en a souvent reçu de grands secours, et sa piété luy fournissoit toujours quelque nouveau motif pour luy en marquer sa reconnoissance, et aux saints a qui elle s'étoit adressée pour obtenir les graces dont elle avoit besoin, car elle avoit cette loüable coutume de prier longtems pour tout ce qu'elle entreprenoit, afin que Dieu le fit réussir selon sa s^{te} volonté, et pour sa gloire.

Elle avoit une grande dévotion au tres s^{ts} sacrements de l'autel et aux sacrés cœurs de Jesus et de Marie; c'est elle, qui a procuré que nous fissions cher nous le troisieme de juillet la fête du tres saint cœur de la s^{te} vierge: elle avoit en elle une confiance sans bornes, l'ayant toujours aimée comme sa mere, et servie avec tant de fidelité que depuis l'âge de sept ans, elle n'a pas manqué un jour de reciter le Rosaire en son honneur et de méditer ses mysteres; Son affection pour s^{ts} Joseph ne pouvoit être plus tendre, elle s'étoit mise sous sa protection, et toute notre Communauté d'une maniere

241
singulière, et s'adressoit à luy pour tous ses besoins spirituels et temporels et en recevoit des secours sensibles qui redoubloient le zele qu'elle avoit de le faire honorer. Elle regardoit comme un de ses grands patrons le bon larron et luy faisoit tous les jours quelques prières, elle invoquoit aussy avec la même assiduité l'Ange de St Michel, tous les Sts Anges et sur tout son Ange gardien; Ce sera plutôt fait de dire qu'elle avoit toutes les bonnes dévotions car il n'en est aucune approuvée qu'elle n'ait embrassée très volontiers, les plus simples étoient le plus de son goût, et l'elevation de son génie ne la jamais empêché de s'abaisser aux plus petites pratiques de piété, soit qu'elles vinssent d'elle ou des autres, elle en relevoit le prix par la pureté de ses intentions. Elle étoit aussy ingénieuse pour faire honorer Dieu par des dévotions et des mortifications qu'elle inspiroit d'une manière qui les rendoit aimables et aisés.

C'étoit pour elle une véritable joye, que de contribuer à l'ornement des Autels; et l'amour qu'elle avoit pour la beauté de la Maison de Dieu l'avoit rendue savante et adroite en fait de fleurs artificielles, on peut dire qu'elle a surpassé toutes celles qui luy ont montré et qu'elle n'a pu être égalé de personne, en sorte que ce qui sortoit de ses doigts, étoit admiré de ceux mêmes, qui avoient vu en France les plus beaux ouvrages en cette matière.

La charité envers les pauvres ne se bornoit pas seulement à servir les malades dans nos sales, quoy qu'elle s'y portât malgré sa petite santé, avec une ferveur et une assiduité qui entraînoit par son exemple toutes les Religieuses à s'employer sans s'épargner à ces Stes fonctions, elle les consoloit, les instruisoit, et leur fournissoit de quoy soulager leur misere quand ils étoient guéris.

Toutes les personnes affligées avoient recours à elle, et ce n'étoit pas sans effet, puisqu'elle adoucissoit toujours leur peine, soit par ses sages conseils, soit par ses aumônes, ou par la protection qu'elle leur procuroit auprès de ceux dont ils avoient besoin, et qui ne pouvoient rien refuser à ses justes demandes, à cause de la parfaite considération qu'ils avoient pour elle. Il n'est pas croyable combien de pauvres familles elle a aidées, combien d'orphelins elle a fait élever, combien de jeunes enfans de condition elle a tirés de la dernière misere, elle a même arraché plusieurs criminels du supplice, qu'elle a engagé à vivre chrétiennement dans la suite, après leur avoir inspiré des sentiments de penitence. Je passerois les bornes d'une lettre si je voulois dire icy tout le bien qu'elle a fait, mais comme j'espère avec le tems faire écrire sa vie, on y verra plus en détail ses belles et éclatantes actions, dont le souvenir nous sera toujours présent, sa mémoire nous étant extrêmement chere.

Après avoir employé tous ses talents, et usé ses forces et sa santé, au service de Dieu et du prochain, une maladie de huit ans et demy a terminé ses jours, et mis le comble à ses mérites par les excessives souffrances qu'elle a supportées pendant tout ce temps la avec une patience héroïque, ce fut d'abord une fièvre maligne qui luy laissa une paralysie très douloureuse, accompagnée d'un tremblement dans les membres

qui luy donnoit quelquefois de violentes convulsions, elle ne pouvoit se remuer en aucune maniere sans le secours de quelqu'un, & nous l'avons vue tout ce nombre d'années sur un lit dans une même posture & sur un même côté, parce que bien d'autres maux s'étant joints a ceux cy empichoient qu'on ne pût la changer de place, un catharre dont elle avoit été incommodée toute sa vie avoit beaucoup augmenté depuis qu'elle n'agissoit plus, il la redruisoit souvent a l'extrémité, et ce n'étoit qu'à force de remèdes que l'on en détournoit l'abondance, cela luy causoit de facheux dégoûts qui épuisoient ce qui luy restoit de force, mais elle souffroit toutes ses douleurs sans jamais donner le moindre signe d'impatience ou d'ennui, & Dieu prenoit sans doute tant de complaisance a la voir souffrir ainsi, que toutes les prières que l'on a faites pour obtenir sa guérison, n'ont point eû d'autre effet que de luy attirer un surcroît de mal. Il y a presque aucun saint connu a qui nous n'ayons eû recours pour le rétablissement de sa santé, et tous l'ont traité de la même sorte, ce qu'elle regardoit comme une marque de leur protection, et une preuve que Dieu la vouloit malade, aussi quand elle voyoit qu'on se disposoit a faire pour elle quelque neuvaine, elle se préparoit a souffrir, & infailiblement il luy arrivoit de nouveaux accidents, qui nous causoient de grandes allarmes, la dernière dévotion que nous avions entreprise pour elle, étoit une neuvaine au sacré Cœur de Jesus, qu'elle ne nous a pas donné le temps d'achever, ses maux s'augmenterent de telle sorte, qu'elle vit bien que sa fin étoit proche, elle avoit depuis longtemp le bonheur de communier a minuit toutes les fois qu'elle le pouvoit, un prêtre choisit expres dans un appartement de l'hospital, mais alors elle demanda le sacrement de l'extreme-onction, qu'elle recut avec de grands sentiments de contrition, elle disoit souvent a Dieu avec beaucoup de componction, le verset du pséaume ou le prophete prie le seigneur d'oublier les pecher et les ignorances de sa jeunesse, quoy que la sienne se fût passé dans une rare innocence, elle prioit aussi Notre Seigneur de luy appliquer les merites de sa passion, & elle se servoit de ces paroles de la prove des morts: Recordare Jesu pie, quod sum causa tuae viae et du verset suivant, qu'elle prononçoit avec une confiance qui faisoit voir qu'elle fondoit toute son esperance sur les satisfactions de Jesus Christ, & sur ses infinies misericordes, C'est tout ce qu'elle pouvoit dire, car la difficulté qu'elle avoit a parler nous a fait perdre ce qu'elle auroit souhaité pouvoir nous exprimer dans ces derniers moments, ou elle conservoit toute la vigueur de son esprit. Elle tomba dans une agonie qui fût longue mais paisible pendant laquelle Monsieur notre supérieur qui l'assistoit, & toute notre Communauté qui étoit présente, réciterent quantité de prières, Comme Monsiigneur L'évêque luy avoit accordé le privilege de faire dire la Messe dans son infirmité, et que depuis plusieurs années elle avoit tous les jours la consolation de l'entendre, Monsieur notre supérieur se disposa a offrir le s^t sacrifice, & elle expira doucement apres le mémonto des vivants, ce que nous avons regardé comme une grace que Dieu luy avoit faite, parce qu'elle eût tout le merite de la Messe ayant eû part aussi au mémonto des morts.

Ce fut le quatorziem de janvier de cette année mille sept cent vingt
trois, elle étoit âgée de soixante et trois ans moins quelques mois.
Il parut bien des qu'elle fut exposée dans notre Chœur, que l'on avoit
une grande idée de sa sainteté par l'empressement qu'eurent les seculiers
à luy faire toucher leurs livres et leurs chapelets, et à demander quelque
chose qui eût été à son usage; mais malgré la haute opinion que j'ay
aussy de sa vertu, et la recompense que je me persuade que Dieu a
reservée à ses bonnes œuvres, je ne laisse pas Ma Reverende Mere
de vous demander pour elle les suffrages de notre saint ordre, quoy que
la reconnoissance que nous conservons pour les obligations que nous luy
avons, ne nous ait pas permis de nous borner à ne faire précisément
pour le repos de son ame, que les prieres ordonnées par nos Constitutions,
je suis avec un tres profond respect

Ma reverende mere

Votre tres humble et tres obéissante
servante
Marie Genevieve de la Croix sup.^{re}

de l'Hôtel Dieu de Quebec

